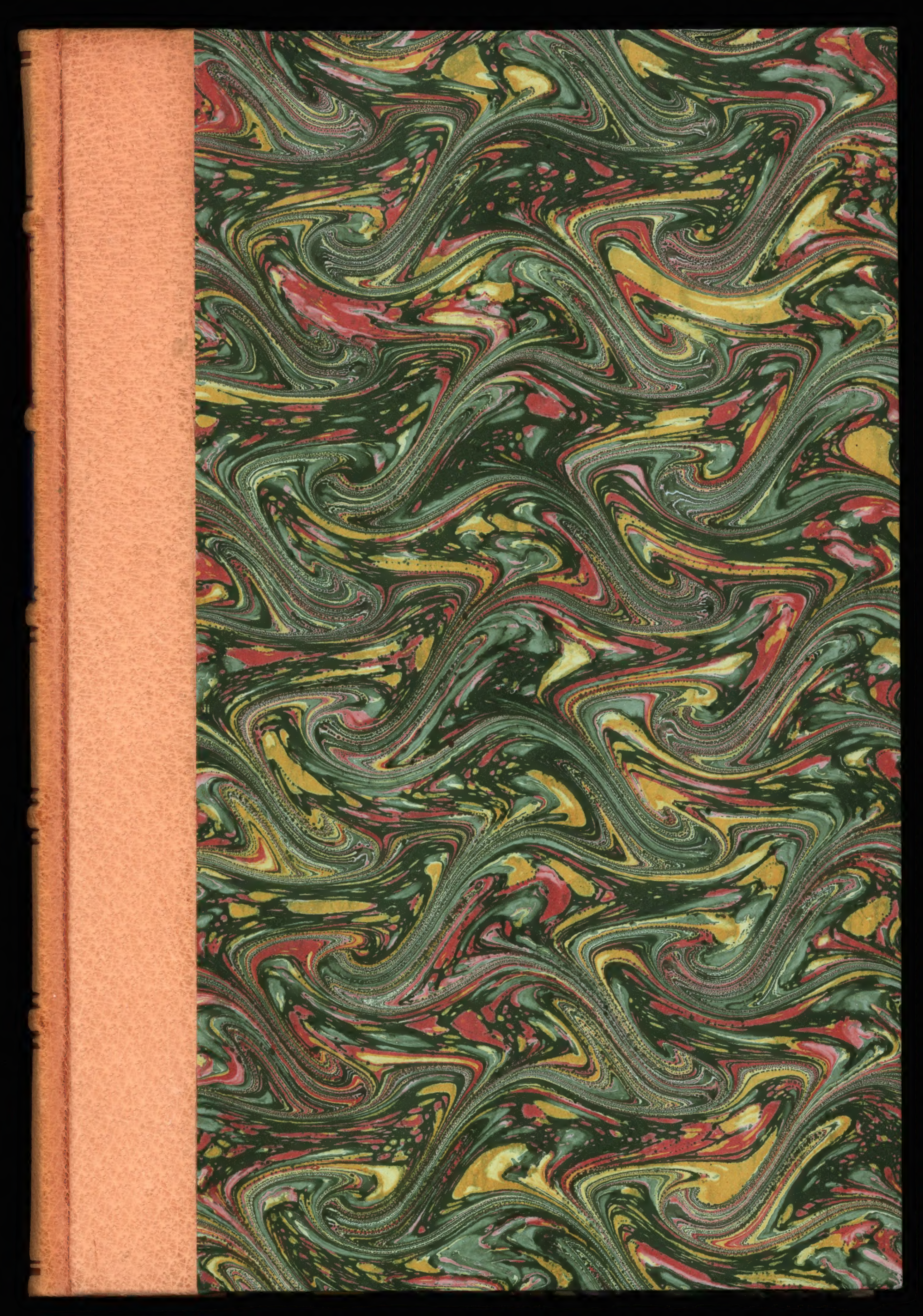
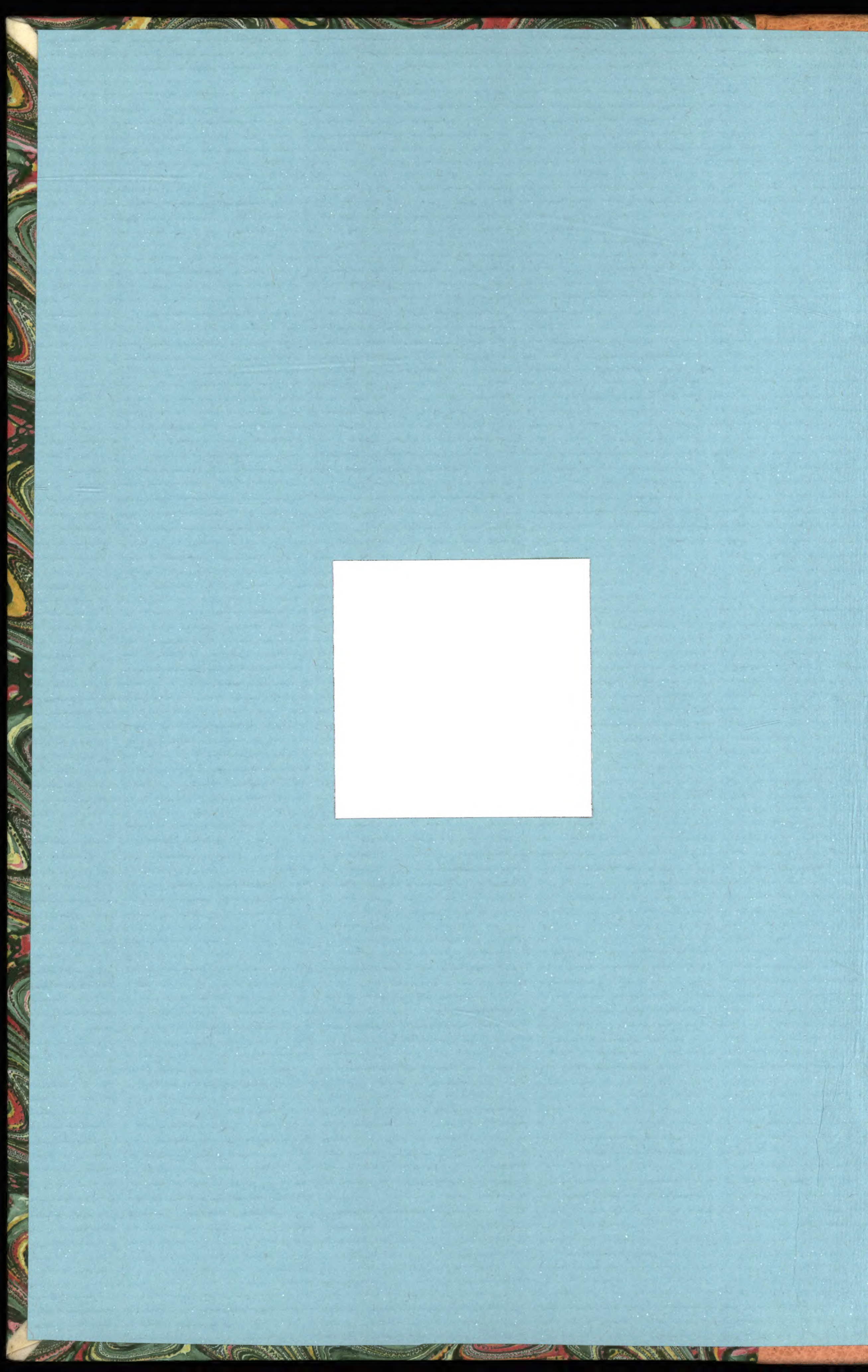




MUSÉE NEUCHATELOIS



MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

SIXIÈME ANNÉE.

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3.

1869

LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

DU CANTON DE NEUCHATEL

QUELQUES MOTS AUX LECTEURS DU MUSÉE NEUCHATELOIS



Nous tirons d'une notice sur les travaux de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel, les lignes suivantes, écrites par M. Ch. Châtelain, l'un des secrétaires de la Société. Elles nous paraissent opportunes à la fin de la 5me année accomplie par le *Musée neuchâtelois.*

« Il est des époques où la vie s'écoule lentement, où les pages du livre de l'histoire ne sont tournées que d'année en année, où les faits se succèdent avec une monotone ressemblance; ce qu'on a fait hier, on le fait aujourd'hui, on le fera probablement encore demain; ce que l'aïeul a vu, aimé, désiré, son petit-fils le verra, l'aimera, le désirera encore; les lois, les mœurs, les coutumes restent les mêmes. Qui, à ces époques-là, éprouverait le besoin de chercher, de réunir, de mettre au jour les faits du passé, les mille détails d'un temps qui n'est plus ? qui penserait à les écrire pour les tirer de l'oubli et les faire connaître à la postérité? le vieillard ne les raconte-t-il pas le soir au foyer de la famille, et les légendes, les traditions, les détails de la vie familière, les récits des combats livrés pour la défense sacrée de la patrie, ou des luttes persévérantes pour l'acquisition de nouvelles libertés, ne viennent-ils pas remplir ou égayer les longues *veillées* d'hiver, lorsque voisins et amis se réunissent autour du grand *poêle* ou sous le vaste manteau de la vieille cheminée de bois pour entendre les récits d'autrefois ?

» Mais il est d'autres époques où la vie s'écoule rapidement, où l'histoire marche à pas précipités, où chaque jour apporte un contingent inattendu de

faits nouveaux, où les lois, les coutumes, les usages de la veille ne sont plus ceux du lendemain, où la société semble comme emportée sur les ailes de la vapeur, dans la voie que Dieu lui a tracée, la voie du progrès; alors, dans l'âme de quiconque ne vit pas terre à terre, sans penser au passé, sans songer à l'avenir, naît le besoin de tirer de l'oubli, d'arracher à la destruction, de faire revivre au grand jour tous ces monuments de temps qui ne sont plus, non pour revenir en arrière, mais pour se rendre compte du présent par le passé et pour y puiser les enseignements et les leçons de l'expérience.

» Cette époque est la nôtre, les événements se succèdent avec une étonnante rapidité; nous vivons en quelques années ce que vivaient nos pères en 50 ans, tout ce qui nous rappelait les siècles passés s'efface et disparaît; comment ne désirerions-nous pas, avant que tout souvenir en ait disparu, savoir d'où nous venons, ce que faisaient nos ancêtres et comment ils vivaient dans cette patrie qu'ils aimaient comme nous l'aimons.

» Dès longtemps déjà s'étaient formées chez nos Confédérés de la Suisse allemande et romande des sociétés d'histoire; Neuchâtel seul n'en possédait point, et cependant notre petit coin de terre n'a-t-il pas, lui aussi, une histoire et une histoire digne d'être rappelée et racontée? n'avons-nous pas aussi maints faits glorieux à enregistrer, maints traits honorables à citer? ne pouvons-nous pas remonter sans crainte aux siècles passés, n'avons-nous pas à répéter hautement, qu'alors que les républiques suisses combattaient pour la liberté de leur patrie, nos ancêtres étaient aux côtés de leurs loyaux et fidèles confédérés, et que dans ces combats, le drapeau neuchâtelois n'a jamais failli à l'honneur? n'avons-nous pas surtout à rappeler l'énergique persévérance avec laquelle nous avons conquis, jusqu'à nos jours, l'une après l'autre, et sans effusion de sang, des libertés que tel état moderne en est encore à désirer.

» Et, à côté de ces grands faits de notre histoire nationale, n'y a-t-il pas à rechercher, à connaître, à réunir une foule de faits, de détails, de légendes, de coutumes, de traits de mœurs qui jettent un jour nouveau sur un passé déjà bien loin de nous ? n'y a-t-il pas à enregistrer, à poursuivre les découvertes qui font reculer notre histoire jusqu'aux temps anté-historiques ?

» C'est, animés de cette pensée, que quelques amis de notre histoire nationale, désireux de la faire connaître plus complétement et plus exactement et de provoquer partout des recherches dans ce domaine, se réunirent pour aviser au meilleur moyen à employer dans ce but, et résolurent de fonder un recueil où serait publié tout ce qui a rapport à notre histoire passée. Ce recueil prit le nom de *Musée neuchâtelois*, et l'empressement avec lequel il fut accueilli dès son apparition, dut prouver à ceux qui l'avaient fondé qu'ils avaient

donné satisfaction à un besoin réel. Ce journal, qui achèvera bientôt sa cinquième année, nous a déjà révélé maints faits inconnus, rappelé maint événement oublié ou ignoré, nous a décrit des mœurs et des coutumes que nous ne connaissions plus, et ces articles, illustrés principalement par le crayon de MM. Bachelin et Favre, professeur, nous ont reportés avec intérêt à ces temps dont le souvenir va s'effaçant chaque jour. Mais pour que le *Musée neuchâtelois* pût subsister et répondre à son but, les membres de son comité ne pouvaient seuls suffire à la tâche, ils ne pouvaient seuls apporter toutes les pierres à l'édifice qu'ils voulaient construire; aussi était-il nécessaire que les recherches dans ce domaine si intéressant fussent faites par le plus grand nombre possible de personnes et que tous les amis de notre histoire nationale, tous ceux qui s'y intéressent à un titre quelconque, voulussent bien, eux aussi, chercher, fouiller, déchiffrer, recueillir, et contribuassent ainsi à augmenter notre richesse historique. C'est dans cette pensée qu'un comité d'initiative provoqua la formation d'une *Société neuchâteloise d'histoire et d'archéologie*, qui a choisi pour son organe le *Musée neuchâtelois.*

» Les nombreux et intéressants articles publiés dans ce recueil, ses lecteurs les ont lus avec trop d'intérêt pour qu'il soit besoin de les leur rappeler, et pour ceux qui ne les connaissent point encore, nous ne pouvons que les engager à les lire le soir au coin du feu dans les longues veillées d'hiver, à l'heure où autrefois nos pères se réunissaient autour du foyer pour entendre les récits des temps passés, car le seul regret que nous ayons à exprimer concernant ce recueil, est qu'il ne se trouve pas encore entre les mains de tous ceux qui s'intéressent à notre histoire nationale. »

Prêt à commencer sa sixième année, le *Musée neuchâtelois* doit rappeler à ses abonnés que son existence est liée intimément à leur sympathie et que leur concours lui est indispensable. Le fondement de cette sympathie mutuelle est l'amour sincère que nous portons à notre pays et l'intérêt que nous inspire son histoire. Dès que cet amour s'éteindra parmi nous, et que des récits tirés de nos annales ne trouveront plus que des auditeurs indifférents, le *Musée neuchâtelois* aura vécu. C'est au public à montrer par son appui ou son abandon si cette heure néfaste est près de sonner.

Les encouragements qui nous sont parvenus de divers côtés, nous autorisent à croire que le programme du *Musée* répond aux désirs de la majorité de ses lecteurs et que sa rédaction a obtenu leur approbation. On peut en

conclure que cette œuvre, entreprise dans un but patriotique, a été comprise aussi bien par le public que par les nombreux écrivains nationaux qui ont voulu faire preuve de leur dévouement en lui consacrant le fruit de leurs veilles. Il est vrai que des voix isolées condamnent cet attachement du *Musée* pour les choses anciennes; on voudrait que, méconnaissant son origine et la pensée qui lui a donné naissance, il tournât le dos au passé pour ne s'occuper que du présent. On voudrait voir cette publication, où tous les partis politiques se rencontrent dans un sentiment de concorde et d'estime réciproque, livrée aux divisions inévitables provoquées par la discussion de questions brûlantes auxquelles les journaux d'une autre nature sont ouverts. La rédaction sait trop bien le sort réservé au *Musée* s'il entre jamais dans cette voie. Elle veut lui conserver une couleur purement historique, afin que ses pages puissent être goûtées par tous les lecteurs sérieux, bienveillants, qui viennent y chercher des faits plutôt qu'une polémique irritante qui ne satisfait un parti qu'en portant des blessures à l'autre.

Telle est la route tracée par nos antécédents et par le règlement que nous nous sommes imposé et auquel nous voulons rester fidèles. Nous n'en dévierons sous aucun prétexte. Espérons que les amis qui partagent nos vues serreront leurs rangs autour du *Musée neuchâtelois* destiné à unir plutôt qu'à diviser, et que par leur appui fidèle, ils contribueront à prolonger son existence.

(La Rédaction).

LÉOPOLD ROBERT

DE 1831 A 1835

V

Robert avait espéré que son tableau des *Pêcheurs* serait terminé dans l'automne de 1832; il comptait alors repartir pour Florence, et aborder l'étude de cette scène de vendanges qui devait compléter ses représentations de la nature et de la vie italiennes, et qui resta malheureusement à l'état de projet. Mais son tableau vénitien ne put être achevé que beaucoup plus tard, et, sans parler des difficultés dont il se compliqua de jour en jour, la maladie vint encore entraver les travaux du peintre. Les fragments qui suivent donnent làdessus quelques détails qu'on voudrait plus circonstanciés. Il écrit, le 15 décembre, une courte lettre pour introduire auprès de M. Snell un de ses compatriotes neuchâtelois, M. Bonjour, jeune artiste qui allait passer le reste de l'hiver à Rome, après avoir séjourné quelque temps à Venise.

... Le climat de Venise m'a beaucoup éprouvé pendant tout l'été, et il faut que je sois aussi constant que je le suis dans tous mes projets, pour que je sois resté ici, malgré mille contrariétés. A présent je suis tout à fait bien, ce qui me fait un grand plaisir, puisque je peux travailler comme j'aime à le faire... J'attends mon frère qui est en route, et, aussitôt après son arrivée, je m'empresserai de vous écrire plus longuement.

On voit que toutes les contrariétés de cette malheureuse année avaient été aggravées encore par la maladie et la solitude. Aurèle Robert arriva à Venise peu de jours après. Malgré son exactitude ordinaire, ce n'est que dans le courant de février 1833 que Léopold reprend la plume pour écrire à son ami :

Vous aurez reçu une lettre de moi par un de mes compatriotes de Neuchâtel. Je vous y disais que j'attendais mon frère, et que je vous annoncerais son arrivée; il est ici depuis plus de six semaines, et je ne vous en ai pas encore informé : c'est un tort que je viens chercher à réparer. Mon cher Aurèle que j'ai revu en bonne santé, s'est décidé à venir partager ma solitude de Venise; je m'en trouve très-bien, et il m'a véritablement rapporté un sort heureux. Je vous ai dit que j'avais bien souffert

pendant tout l'été du climat, ce qui m'a beaucoup retardé; depuis qu'il est ici, je me trouve tout à fait bien, et je peux travailler avec suite: c'est un véritable bonheur pour moi. Je vois aussi mon tableau qui s'avance, et qui se débrouille; c'est encore une satisfaction. Nous passerons encore quelques mois ici, et nous nous rendrons ensuite à Florence, comme je vous l'ai dit: de là, j'aurai probablement quelques lettres d'affaires à vous écrire: quant à présent, je me bornerai à vous remercier des soins que vous donnez aux fonds que vous avez à moi. Je vous demande de me continuer ces marques d'amitié. Vous savez que les peintres ont besoin d'ordre et d'économie dans leurs affaires, surtout ceux qui pensent plutôt à faire des tableaux importants, et coûteux à exécuter, qu'à *bâcler* des redites... Chacun a sa manière de jouir au monde; la mienne est de me donner bien de la peine, ce qui naturellement doit beaucoup m'occuper la tête, l'esprit et l'âme, avantage que j'ai toujours apprécié...

Je voudrais pouvoir vous parler de Venise, et de la société que j'y trouve; ma vie d'ermite me rend si ignorant sur tout ce qui se passe que je n'entamerai pas ce sujet. Pour vous donner une idée de mon aversion pour les réunions, je vous dirai que Mme Pasta[1] est ici depuis le commencement de l'hiver, et que chacun peut l'entendre et l'admirer au théâtre de la Fenice; hé bien, je n'y suis pas allé encore et très-probablement je n'irai pas. Ces amusements ne m'attirent plus, ce sont des plaisirs qui sont morts pour moi. Je me fais bien vieux, n'est-il pas vrai? Voilà pourtant ce qui est. Je dois cependant ajouter quelque chose à cette réflexion: il y a bien des gens qui cherchent des distractions extérieures à leur être, pour passer le temps agréablement; il me semble que je n'en ai pas besoin, et que ma tête m'en fournit bien suffisamment... J'ai reçu dernièrement une lettre de Rome où l'on me dit que C. se dispose à quitter cette ville; je sais que pendant cette dernière époque il vivait bien retiré. Vous devez mieux connaître son caractère que moi, qui n'ai eu avec lui que de simples relations, sans une grande intimité. Il a la maladie des vieux garçons (au moins du plus grand nombre), je veux dire celle qui ferme le cœur à ces sentiments si doux qui embellissent tant la jeunesse. Je la comprends sans la ressentir. Quand on a passé une grande partie de la vie seul, sans avoir pu se décider à se fixer un intérieur, on arrive à devenir bien insensible, et on finit par se contenter d'une vie tout à fait matérielle. Chaque fois que ces idées me viennent, j'en suis bien triste, je vous assure, car une telle existence ne me rendra jamais heureux.

Ainsi, dans le temps même où les pensées décourageantes lui rendaient la solitude plus dangereuse, il s'y enfermait toujours davantage. « Je suis connu ici non comme le loup blanc, mais comme l'ours suisse, » écrivait-il à un autre

[1] « Hier au soir je n'ai pas continué ma lettre, parce que j'ai été passer la soirée chez M. Cicognara, où je n'avais pas été depuis longtemps. J'ai trouvé un petit cercle. La conversation générale roulait naturellement sur le théâtre de la Fenice, où brille Mme Pasta. On m'a sur le champ demandé ce que j'en pensais, et quand j'ai répondu que je n'y avais pas été, parce que j'ai les théâtres en antipathie, on s'est récrié sur ma barbarie de goût, et sur le blasphème que je prononçais. Ce mot *antipathie* les a choqués d'une manière si plaisante pour moi, que j'en ris encore et que je me veux du bien de l'avoir dit. » Lettre de Robert à M. Marcotte.

de ses amis. La vie du grand monde, il en convenait lui-même, ne pouvait pas lui plaire, parce qu'il n'y apportait ni un esprit brillant, ni une conversation facile. Aussi, à aucune époque de sa vie, il n'avait beaucoup vu ce qu'on appelle la société. Pourtant, quelques années auparavant, il s'était montré assez fréquemment chez Mme Récamier, qui passa à Rome l'hiver de 1824. Il avait fait, vers le même temps, la connaissance d'une autre reine des salons, la duchesse de Devonshire, si connue par son goût pour les arts, et surtout par le rôle politique que cette amie passionnée de Fox avait joué à Londres, pendant les années de la révolution française. A Venise, dans les premiers temps de son séjour, il avait fréquenté la maison du gouverneur, le comte Spaur, et celle de la comtesse de Palcastro, « fort jolie personne, qui cause très-bien, disait-il, et passe pour une protectrice des arts, mais qui m'a semblé, au contraire, en parler avec indifférence. » D'ordinaire, après avoir satisfait à ce que demandaient les bienséances sociales (et même *pas toujours*, disait-il, en s'accusant de sauvagerie), il rentrait dans la solitude. Ce qu'il lui fallait avant tout, c'était l'intimité d'un petit nombre de personnes, distinguées par la culture de l'esprit et surtout par la simplicité du caractère, un cercle restreint, où il pût se montrer ce qu'il était, sans l'effort et la contrainte que la vie des salons lui faisait éprouver. On aurait pu croire que la société italienne, où l'esprit, le besoin de briller, les préoccupations de l'amour-propre, tiennent infiniment moins de place que dans la société française, eût dû lui convenir davantage. Là, un homme comme lui, qui ne savait guère causer que dans ses lettres, et la plume à la main, aurait pu se reposer du travail opiniâtre qui était un besoin et une condition de sa nature, échapper, un moment au moins, à l'inquiétude dont il était habituellement agité. Mais l'absence de sérieux en toutes choses, excepté dans les choses de l'amour comprises comme les Italiens les comprennent, n'était pas faite pour le retenir longtemps parmi eux. A Venise, il n'avait pas trouvé, comme à Rome et à Florence, un foyer où il se sentît chez lui, apprécié dans une intimité choisie, non pas seulement pour ce que valait l'artiste, mais pour ce qu'était l'homme; et la privation de toute société semblable, fut sans doute ce qui attrista le plus ses dernières années.

J'ai dit tout à l'heure que Robert ne savait guère causer que dans sa correspondance[1]. Ceci doit être entendu avec restriction, car ceux qui l'ont connu nous disent que sa conversation, du moment qu'il se sentait à l'aise, avait le

[1] M. Feuillet a dit en parlant de Robert : « Il s'effrayait surtout de ce jeu de miroirs, de ce feu croisé, de ce tonneau des Danaïdes qu'il faut remplir tant bien que mal, et qu'on appelle en France la conversation. » — On comprend que Robert ne se sentît pas à l'aise dans cette espèce de garde-meuble et de jeu de paume de la conversation, où M. Feuillet n'a oublié qu'une chose, qu'il aurait pourtant retrouvée facilement chez Molière.

charme qui n'appartient qu'à ceux dont la vie est vouée à la préoccupation d'un idéal, quel qu'il soit. Quand il s'agissait des choses de l'art, sa parole était nette, quelquefois pittoresque, mais toujours brève. Quand il exprimait sa manière personnelle de sentir, il y avait chez lui une sorte d'ingénuité délicate, jointe à un trait de sensibilité et de tristesse qui ne s'oubliait pas. — Mais revenons, il en est temps, à sa correspondance. Il écrit à la date du 27 juillet 1833 :

Quoique vous n'ayez pas répondu, cher ami, à ma dernière, je viens vous écrire encore, ce qui est une preuve que j'attribue votre silence à vos occupations, et non à une altération des sentiments d'amitié dont vous m'avez assuré la constance. Vous serez sans doute étonné que je me trouve encore à Venise, car, d'après ce que je vous ai écrit, je devrais en être parti depuis longtemps ; mais nous autres artistes, et moi en particulier, il m'est impossible de prévoir au juste le temps que me demande un tableau un peu important : je me laisse entraîner par mon désir d'arriver à rendre la nature comme je la sens ; je n'y arrive jamais comme je voudrais, mais je ne me rebute que quand ma patience est à bout ; comme j'en ai assez, elle m'oblige à passer un temps plus long à mes ouvrages, d'autant plus que je ne me sens stimulé aucunement par le désir d'entretenir ma réputation, ou de garnir ma bourse par le grand nombre de mes tableaux. Il me semble qu'on en fait tant dans ce siècle qu'il vaut mieux chercher la qualité que de viser au nombre. Mais voilà vous expliquer bien longuement pourquoi je me trouve encore ici. Je suis cependant, grâce à Dieu, près du terme d'un ouvrage qui a nécessité un grand travail, et qui m'a demandé des observations nouvelles qui sont toujours longues à faire pour qu'elles soient profitables, dans un pays que l'on ne connaît pas, et où le pittoresque a beaucoup disparu. Je ne peux vous parler d'aucun jugement sur ce tableau mystérieux, et je ne veux pas me hasarder à vous donner le mien, pensant que je puis me tromper. *J'ai voulu* le faire avec mes simples inspirations, et cette manière de travailler qui peut avoir quelques inconvénients, a pourtant aussi un avantage, celui d'une conception vierge qui n'est pas changée par des observations qui pouvaient la détruire. J'avoue cependant que la venue de mon frère ici m'a été extrêmement avantageuse ; elle m'était nécessaire sous bien des rapports. Ma santé avait beaucoup souffert du climat, et mon moral s'en ressentait considérablement. Le commencement des chaleurs de cette année m'avait bien effrayé encore ; mais, heureusement, elles n'ont pas encore été fortes, et des orages récidivés jusqu'à présent ont entretenu une température qui a maintenu ma santé... Dans un mois je pense être enfin au bout de mes fatigues, et je quitterai Venise immédiatement pour aller en Toscane, à la recherche de nouvelles observations, car je tiens singulièrement à mes projets. En me trouvant si près de vous, le désir et le besoin de revoir Rome me prendra, j'en suis sûr, et je ne pourrai résister au plaisir d'aller retrouver des amis que j'aime : c'est vous dire que je tiens à vous revoir, puisque vous êtes en tête de toutes mes bonnes connaissances de Rome...

Vous aurez revu, ou vous reverrez, je suis sûr, avec infiniment de plaisir à Rome notre bon ami Max. de Meuron. S'il y est quand vous recevrez ma lettre, faites-lui mes salutations. Adieu encore.

Venise, ce 10 octobre 1833.

Mon cher ami,

Votre lettre m'est arrivée enfin, et, si je l'ai longtemps attendue, tout ce qu'elle contient d'amical et d'aimable pour moi a récompensé ma longue attente... Toujours à votre bureau, c'est trop, et je vous assure que je vous tiens bien compte de vos chères pages... Il faut que je vous remercie aussi de m'avoir parlé de vous et de votre famille avec détail; vous le faites d'une manière qui intéresserait chacun; je vous laisse à penser un ami qui vous aime et désire votre bonheur... Vous me faites plaisir en me parlant de votre projet de vivre un jour tranquillement en Suisse: vous prouvez que le sang du patriotisme vous remue encore, car enfin vous pourriez, en vous retirant des affaires, vivre aussi tranquillement dans un plus beau pays; mais, je le sens aussi, en avançant en âge, les idées changent. Je croyais jadis qu'un pays pittoresque et beau pouvait être toujours pour un peintre qui aime son art, un séjour heureux : à présent que les idées sont plus sérieuses, qu'on commence à penser à la dernière demeure de l'homme, on aimerait qu'elle fût près de celle des êtres chers qu'on a aimés. — Je vous assure que je pense sérieusement à aller vivre paisiblement loin des séjours où les passions gâtent le cœur, et tuent les sentiments tendres et doux. Aussi, je ne peux penser à faire acquisition de propriété dans un lieu où je ne pense pas vivre longtemps. Me voici à Venise pour tout l'hiver; je commence à y être assez agréablement et selon mes désirs. Nous demeurons dans une maison tenue par une dame française très-bonne et très-prévenante; plusieurs artistes français de réputation, et bons enfants, s'y trouvent aussi, et y passeront l'hiver; c'est la seule société que je pense avoir : je ne peux en avoir de meilleure, car leur caractère est aussi aimable que leur talent.

J'ai laissé mon tableau, et je le reprendrai plus tard; il n'y a plus que peu de chose à y faire, — mais comme je ne veux pas être dérangé, je veux pouvoir dire qu'il n'est pas fini pour ne pas le faire voir encore. J'ai déjà eu cependant quelques visites pour m'éclairer sur ce que j'ai fait, et elles ont assez satisfait mon amour-propre. Les personnes qui l'ont vu connaissent mes tableaux précédents, et trouvent pourtant qu'il y a dans celui que je viens de finir des choses assez supérieures comme sentiment et comme exécution : je ne veux pas vous en dire davantage, j'aime mieux que vous l'appreniez par une autre voie. Je vous ai dit, cher ami, que nous passerons l'hiver ici : je vais commencer d'autres choses, et je ne sais jusqu'à quand j'en aurai. On m'écrit pour m'engager à aller à Paris au printemps, mais je crois bien que je ne m'y déciderai pas facilement; quoi qu'il en soit, je ne sais véritablement ce que je ferai : de toute manière je vois et je suis persuadé que je ne peux aller vous voir, et *rester* surtout près de vous avant longtemps, et je viens, après de grandes hésitations, vous prier encore de vouloir me rendre un nouveau service...

Venise, ce 25 octobre 1833.

Je n'espérais pas recevoir aussi promptement une lettre de vous, excellent ami, et sa réception m'a d'abord agité péniblement, en pensant qu'elle allait m'annoncer quelques nouvelles fâcheuses; mais après l'avoir lue et y avoir trouvé une preuve d'amitié aussi franche, et les marques d'une affection aussi positive pour moi, j'ai éprouvé un bonheur très-grand. Comment pourrais-je vous le dire assez, et y

répondre autrement qu'en laissant mon cœur exprimer aussi ce qu'il éprouve? Je vous remercie de m'avoir dit librement, et comme un bon ami devait le faire, les nouvelles que la belle dame, dont je n'ignore pas le nom, a données de moi. Mon peu d'empressement à la voir pendant son séjour ici lui a fait bien exagérer des suppositions hazardées: elle n'a pas compris le véritable motif de ma conduite à son égard; mais ici je fais une étude de philosophie, et je vous assure que je ne m'en trouve pas malheureux: cette philosophie consiste dans une vie simple, calme, aucunement agitée par la contrariété de montrer des sentiments que je n'éprouve pas, par conséquent fuyant le monde où ils ne sont pas sincères, et où on ne peut espérer d'éprouver aucun plaisir qui ne soit accompagné de peines quelconques. Ainsi, à l'égard de la belle dame, je me suis envisagé tout à fait libre de me conduire suivant mon goût, et l'indifférence marquée qu'ils ont eue pour moi pendant tout le temps que j'ai passé avec eux à Rome m'en donnait le droit: ce n'est pas du reste que j'en conserve aucune rancune, car enfin chacun se crée des affections quand il y a sympathie. Elle m'a trouvé changé moralement, parce que, je vous l'avouerai, son air si apprêté et si sec m'a trop rappelé ce qui me déplaît dans la société. Si elle a aussi trouvé que j'avais changé physiquement, je dois dire qu'il y avait plus de deux ans que je ne l'avais vue, ensuite que je venais de passer un été où j'avais souffert assez, sans pourtant être malade. Mais, pour en finir à cet égard, je vous prierai de croire plus à ce que M. Bonstetten, qui suivra de peu de jours ma lettre, vous dira de moi. Il s'est arrêté ici trop peu de temps, mais aimant Rome de préférence, il n'a pu se décider à passer l'hiver à Venise, et, malgré mon envie, je n'ai osé l'y engager. Il vous dira certainement que mon état est bien moins alarmant que vous ne croyez, et que la peinture m'occupe toujours avec passion. Je suis installé ici de manière à pouvoir travailler tranquillement et avec fruit; c'est ce qui m'y fait rester, sans que j'aie aucune idée pour l'avenir, et sans former aucun projet.

Oui, cher ami, je le pense aussi: le sort le plus heureux dans le monde est d'avoir des liens qui y attachent, et le mariage, quand il est basé sur la raison, l'estime, et des sentiments plus tendres encore, est peut-être le plus fort; mais chacun n'est pas destiné par le sort à éprouver ce bonheur. La volonté de rendre heureuse la personne qui est disposée à se consacrer à nous, n'est pas suffisante pour un bon cœur; il faut en avoir la possibilité, et pour ceux qui regardent le mariage comme le lien le plus sacré et le plus saint, bien des réflexions les occupent avant de se décider à le former; il y a longtemps que je me les fais, mais une vie, en apparence peu agitée, l'a bien été par un caractère disposé à s'affecter de tout, et une imagination trop ardente peut-être: ce caractère en a pris une teinte qui ôte bien des idées de bonheur forgées dans l'âge où l'âme est jeune encore, et je reste avec le désir de me faire une existence qui me promette beaucoup de calme et de repos.... Je ne saurais me faire d'illusions: le bonheur que j'aimerais à donner ne peut être comme je le voudrais, car celui que je puis éprouver dans toutes les positions de la vie doit toujours être si mêlé que je n'ai pas le courage de changer celle où je me trouve présentement.

Je ne vous dis rien de mes travaux: le bon Bonstetten vous en parlera. J'ai laissé mon tableau pour le reprendre plus tard, et y faire encore quelques petits changements qui sont nécessaires. Je vais m'occuper d'autres tableaux qui devraient déjà être faits, et ce sera pour moi un repos.

De toute la correspondance de Robert, cette lettre est celle où il s'explique le plus nettement sur le mariage. Il ne se sentait plus fait pour donner le bonheur, lui qui pourtant se reconnaissait capable « d'aimer uniquement et d'une manière constante, » c'est-à-dire, apparemment, d'apporter dans le mariage la plus grande condition de bonheur pour celle qui eût été l'objet de son choix. Antérieurement, quand ses amis et ses proches le pressaient de renoncer au célibat, il alléguait les scrupules qu'il aurait à « *transplanter* une femme, de sa patrie et de sa famille, dans un lieu où elle ne pourrait retrouver ce qu'elle aurait quitté. » Il craignait, pour une personne élevée au-delà des Alpes, les difficultés d'un changement d'habitudes, dont il avait été témoin plus d'une fois, et même très près de lui. Quant à épouser une Italienne, il ne s'était jamais arrêté à cette idée, qui avait dû pourtant lui venir quelquefois. Il avait pour la vie romaine et le caractère des habitants du pays, une sorte d'aversion : « A moins d'être *romanisé,* disait-il, comment serait-il possible à celui qui cherche quelques jouissances intérieures, de s'allier avec des gens qu'on ne comprend pas ? » La société italienne, dans laquelle l'eût fixé un mariage de ce genre, lui déplaisait surtout parce qu'elle mettait, selon lui, l'apparence à la place de la réalité; il sentait vivement, chez les femmes de ce pays, les lacunes de l'éducation domestique; la liberté des mœurs s'alliant avec quelques formules faciles de religion, et les traces d'une superstition qui l'étonnait chez des gens d'ailleurs éclairés, tout cela lui répugnait. Le charme des Italiennes, qui tient précisément à ce qu'elles ne sont occupées que du moment actuel, de la sensation présente, ne s'apesantissent sur rien et ne placent le bonheur que dans les choses extérieures de la vie, ne parlait pas à son imagination. Leur gaîté, leur insouciance d'enfants, qui les gardent si longtemps jeunes, déplaisaient à ce caractère concentré et replié sur lui-même. A Florence et à Venise, on sait quels motifs l'empêchaient d'ailleurs de songer au mariage. Il aimait une personne, libre pourtant de se donner à lui, mais dont le séparait une distance qu'exagéraient encore sa défiance de lui-même, et sa persuasion qu'il n'était pas né pour être heureux. Si jamais l'idée d'un mariage avec la princesse Charlotte traversa son esprit, il repoussa sans doute, comme une folle vision, ce mirage d'un bonheur impossible. Une liaison d'une autre sorte, prolongée avec elle dans cette indulgente Florence qui avait abrité si longtemps celle de la comtesse d'Albany avec Alfieri d'abord, plus tard avec le peintre Fabre, était inconciliable avec les scrupules et la dignité de son caractère. On a, sans doute, assimilé quelquefois ce qu'aurait pu être la liaison de Robert et de la princesse Bonaparte, avec ce que fut celle de Fabre et de la veuve du dernier des Stuarts. Si j'y reviens aujourd'hui, c'est pour marquer un contraste. La

princesse Bonaparte me semble aussi supérieure à la comtesse d'Albany, au point de vue de l'élévation véritable des sentiments, et même de l'esprit, que Robert lui-même dépasse Fabre par les dons du caractère et du génie.

On sent combien cette espèce de fatalité qui contraignait l'un des hommes les mieux faits pour la vie de famille, à rester seul et sans foyer, dut être sentie péniblement par Robert. Nos lecteurs comprendront que nous nous y soyons arrêté un instant.

Quelques jours seulement après la lettre qui précède, il reprend la plume à l'occasion du départ de l'un de ses amis pour Rome.

Venise, ce 5 novembre 1833.

Je ne veux pas perdre une bonne occasion de vous écrire, quoique je ne puisse le faire bien longuement. Votre dernière lettre m'a attaché à vous, cher ami, par des liens plus intimes encore, car, en y voyant tant d'amitié, et en y trouvant des marques d'une affection si bonne, vous me procurez un bien que je sens vivement. Ma dernière lettre n'a pu que bien imparfaitement vous le faire connaître. Toutefois, j'aime à penser que vous connaissez mon cœur, et que vous êtes persuadé qu'il y est bien sensible. Je remets cette lettre à M. Joyant, qui est un artiste fort distingué, et un homme très-aimable, sous tous les rapports. Il va passer l'hiver à Rome, et je lui envie un voyage et un séjour qui, pour moi, seraient bien agréables, si les circonstances me le permettaient; mais, pour le moment, comme je vous l'ai dit, je ne peux y penser: plus tard, je ne sais ce que le ciel me réserve... J'espère, cher ami, que vous ne serez pas longtemps avant de m'écrire, et que vous conserverez pour nous, et pour moi en particulier, des sentiments d'intérêt. Je vous avoue que je les mérite, car je vous aime d'une manière qui me fait penser tous les jours à votre bonheur. Je vous l'ai dit déjà, l'idée que vous avez de vous retirer en Suisse un jour, me charme; j'ai également un projet semblable: j'espère que notre patrie ne sera plus longtemps partagée d'idées et divisée d'opinions, et que l'avenir ne sera pas aussi sombre que quelques personnes se l'imaginent... M. Joyant pourra vous dire que ma santé s'est fort bien remise. Il est chargé par moi de me faire l'acquisition d'une toile qui doit être de 6 pieds sur 8. Vous allez être étonné de toutes ces demandes répétées de toiles. Ce n'est pas moi, mon cher ami, qui me charge de les remplir, mais vous savez que je me suis lié particulièrement ici avec M. Odier, fils de M. Odier de la Banque de France, député, etc. C'est un jeune homme qui s'est mis dans la peinture de corps et d'âme, et qui a déjà produit des choses remarquables: il passera l'hiver avec nous et a l'intention de bien travailler.

L'amitié qui rapprocha Robert de M. Odier, fut la circonstance la plus heureuse de son séjour à Venise. Plus jeune que Robert, M. Odier aimait la peinture avec presque autant de passion, fuyait le monde comme lui, et les deux amis, après avoir, dit M. Feuillet, travaillé tout le jour, presque côte à côte, fai-

Venise ce 22 Février 1835

. . . . je dois reconnaître que je suis comme ces êtres pusillanimes qui voyent partout des malheurs, et qui ~~fuyent~~ cherchent des branches salutaires qui pourraient les sauver; jusqu'à présent grâce à Dieu j'en ai trouvé: ~~et~~ que je vous dise mon cher, que celles qui me semblent les plus solides, et auxquelles j'aime à m'attacher sont des affections de cœur: avec cela, quelles contrariétés et quels dégoûts ne peut-on pas supporter. et sans elles, de quels biens et de quelles façons peut-on jouir! Tout cela m'entraînerait toujours dans des raisonnemens qui deviendraient interminables si je n'y mettais fin: je le veux, pour vous surtout qui avez tout pour être heureux, et qui par conséquent ~~ne~~ pouvez ~~pas~~ aimer ce qui ressemble à la tristesse . . . .

Nous avons ici le même genre de vie sédentaire, qui commence ~~aussi~~ à me peser: mais le moyen malgré les invitations, d'aller chez les gens qui vous regardent comme des originaux anti sociables: pour peu que j'apperçoive un geste qui me fait penser que les autres ont cette idée: ma timidité ridicule ~~en bêtant~~ me fait tomber en bêtise, et le moyen de s'en tirer avec honneur après. Si je suis original, ~~parbleu~~, c'est bien contre mon gré, et mon bonheur, après bien des ennuis je finis toujours par rire il est vrai: mais pour tout cela, je n'en ai pas moins eu des moments désagréables . . . .

Léopold Robert

Fac-simile d'une lettre de Léopold Robert.

saient ensemble le soir de longues lectures[1], pour recommencer le lendemain cette vie uniforme et si remplie. M. Odier était d'ailleurs un compatriote. Il avait une vivacité, un entrain de caractère, faits pour exercer la plus salutaire influence sur Robert. qui paraît avoir eu pour lui un attachement plus vif que ne le comportent d'ordinaire les relations faites dans la maturité. Ce fut un véritable malheur pour Robert que le départ de M. Odier, qui quitta Venise l'été suivant. Il était en Sicile quand il apprit la mort de Robert, et il en ressentit une douleur profonde. « Que je suis fâchée que M. Odier ait quitté Venise! » écrivait la princesse Charlotte, qui avait fait à Florence la connaissance de ce dernier ami de Robert, et semblait croire que, s'il eût été là, la catastrophe n'aurait pas eu lieu.

La lettre suivante est des derniers jours de décembre 1833, et a trait surtout à des détails d'affaires que je supprime.

... Je n'aurais point passé cette époque sans vous écrire, lors même que vos occupations ne vous eussent pas permis de répondre à mes deux lettres dernières; mais la vôtre du 14 décembre m'étant parvenue, j'ai un double motif de venir promptement me satisfaire. Je commencerai par vous dire que j'aimerais être à Rome pour pouvoir vous faire part, à l'époque présente, de mes vœux pour vous et votre famille. Je suis obligé de vous les écrire, cher ami; en cela je prouve peut-être que je ne suis pas à la hauteur des idées du siècle qui ridiculisent tout. J'aime mieux être pour le sentiment que pour la matière, et j'aime à cet égard conserver mes illusions, car il peut y en avoir beaucoup dans tout ce qui ne peut se toucher; mais la vie privée des liens d'affection, de famille, et de ceux de sympathie, serait trop vide pour ceux surtout qui prisent peu ses autres avantages. Heureux, quand, dans le cours de notre existence, nous ne sommes pas trop souvent peinés, et forcés de convenir que l'amitié, que nous aimerions constante, est bien souvent passagère, ce qui fait que l'on craint toujours quelques mécomptes dans les assurances qui nous sont faites à cet égard. Vous ne me le prouvez pas, cher ami; au contraire, chacune de vos lettres est remplie de manière à me satisfaire complètement; je vous en remercie...

Ma santé, grâce à Dieu, est très bonne, ce qui me *change* bien moralement: il est

[1] C'étaient des historiens et des moralistes que lisaient ainsi les deux amis. La lecture de *Gil Blas*, c'est-à-dire de la peinture la plus juste, la plus indulgente, et, après tout, la plus équitable, du monde et de la vie humaine, compensait la privation du théâtre qu'ils n'aimaient ni l'un ni l'autre. La Bruyère faisait réfléchir, et disserter peut-être, le sérieux Robert. Je trouve, dans une lettre à M. Marcotte, ce mot sur l'auteur des *Caractères* · « C'est une impression touchante que l'on ressent en l'entendant dire que le héros ne vaut pas le grand homme, mais que tous les deux ne pèsent pas un homme de bien. » —

Au moment du départ de son ami, Robert voulut faire son portrait, destiné à Mme Odier, la mère. M. Odier quittait Venise avec beaucoup de regret, et l'expression de contrariété, empreinte sur sa figure pendant que Robert reproduisait ses traits, empêcha le peintre de réussir à son gré dans ce travail.

vrai que l'âme reçoit bien des impressions différentes quand le physique souffre, ce qui nous lie bien avec la matière, et ce qui fait que bien souvent l'essence spirituelle n'est regardée que comme peu de chose. Tout cela fournira toujours à la triste humanité une ample matière de pensées, d'idées, de conversations et de contestations, sans qu'elle puisse jamais être satisfaite. Heureux ceux qui s'appuient sur la croyance de la religion qui seule est force et vie pour l'âme, et lui assure non-seulement des réflexions consolantes, mais lui donne un caractère plus noble et plus élevé, quand cette croyance est accompagnée du désir de remplir les devoirs qu'elle nous impose. Mais, cher ami, je m'aperçois que je me laisse aller à parler d'un sujet dont je craindrais de m'entretenir avec les personnes qui tournent en dérision ce qui pourtant, depuis que le monde est habité, a fait tant de bien aux hommes : avec vous, je ne crains pas de m'y abandonner quelquefois...

Il y a ici, dans la correspondance de Robert, une assez longue lacune, et je ne trouve, dans toute l'année 1834, que deux lettres adressées par lui à M. S. — Voici quelques lignes de la première ; elle est datée du 17 octobre.

Il y a si longtemps que je n'ai reçu de vos nouvelles que je romps ce silence en me créant une occasion pour cela. Des nouvelles de nos amis de Rome me manquent infiniment plus que celles des autres connaissances que j'ai ailleurs. Je ne prétends pas que ce soit une raison pour moi de croire que j'en suis oublié. Vous surtout, cher ami, qui me dites d'une manière si aimable que vous auriez du plaisir à me voir de nouveau près de vous, vous ne permettez pas qu'une idée triste s'empare de moi... Nous parlons souvent de vous et de Rome avec mon bon Aurèle qui est toujours ma compagnie assidue ; plus nous avançons dans la carrière de la vie, plus nous sentons le besoin que nous avons l'un de l'autre, et plus nous nous aimons. Nous sommes installés ici sans savoir le temps que nous y passerons encore. Je vous ai appris que dans les premiers temps de mon séjour j'ai été fortement éprouvé, ce qui a nui, plus que je ne peux dire, à ma peinture ; mais enfin, grâce à Dieu, je crois avoir pris le dessus. J'ai terminé un grand tableau qui est destiné pour Paris ; je ne vous dis pas ce qu'il est, n'ayant eu jusqu'à présent que l'opinion de peu de personnes : vous en apprendrez bien avec le temps quelque chose. J'ai beaucoup d'autres tableaux préparés, tous plus ou moins considérables, et j'espère que, dans le nombre, il s'en trouvera qui réussiront. Aurèle a envoyé à Berlin, pour l'exposition, deux tableaux qui ont été accueillis d'une manière très-flatteuse pour lui ; il se prépare aussi pour l'exposition de Paris de l'année prochaine. Vous voyez que nous avons une vie laborieuse ; elle l'est d'autant plus qu'aucune distraction de société ne nous prend nos heures ni nos pensées : quelques jeunes amis, artistes la plupart, sont les connaissances que nous voyons, ainsi que quelques passants qui me sont adressés. La société vénitienne, et surtout les principales maisons autrichiennes ici, sont fort agréables ; mais, à Venise, on va plus tard encore dans le monde que partout ailleurs, ce qui devient pour moi une exclusion forcée, par l'envie que j'ai de profiter de la journée, ce qui est la chose principale. Mais en voilà bien long sur ce qui nous concerne.

... Vous verrez à Rome un demi-compatriote, M. Odier, originaire de Genève ; je

me suis lié assez intimement ici avec lui : c'est un fort aimable et galant homme, auquel j'aurais donné une lettre pour vous, s'il avait été bien sûr de ce qu'il irait voir en quittant Venise. Le directeur présent de l'Académie[1] va vous quitter bientôt; il sera remplacé par un homme qui peut-être n'aura pas dans la ville sainte une représentation d'homme du monde, mais qui aura celle d'un vrai et illustre artiste. Notre ami Schnetz a failli être nommé ; je lui aurais désiré cette place : son talent l'appelait en Italie plus que tout autre. Je commence à sentir des velléités de revoir Rome; comme artiste, comme homme qui aime ses amis, j'en ai toujours eu, mais je dois avouer que je me suis senti comme le gastronome rassasié des meilleures choses : il veut du changement, mais pourtant il revient à ce qui a satisfait ses goûts.

Un mot de la lettre qui précède montre que ce fut seulement vers la fin de 1834 que Robert termina son tableau des *Pêcheurs*. On se souvient qu'il avait espéré d'abord en être quitte dans l'automne de 1832. Dans cet intervalle, que de travail, que de changements dans la conception de son œuvre, et aussi que de découragements et de désespoirs ! Robert, on le sait, n'était pas de ces heureux qui peignent par grandes masses, qui voient à l'avance, avec netteté, les proportions d'une œuvre, les rapports de ses groupes essentiels, les points sur lesquels ils porteront leur principal effort, comme un orateur consommé, avant de prendre la parole, aperçoit dans sa pensée, ainsi que des sommets lumineux, les idées maîtresses de son discours. Il n'y avait chez lui rien de cette marche triomphante, qui semble se jouer des difficultés, et qui, si elle a parfois ses chutes et ses écarts, a aussi ses bonheurs non cherchés, ses bonnes fortunes imprévues. Il concevait figure après figure, exécutait avec des changements *à n'en plus finir*, et dans le jour neutre de l'atelier, les études faites d'abord en pleine nature, et disait lui-même qu'il n'arrivait au terme qu'après un embrouillement où il ne se reconnaissait pas. Qu'on juge, après ce que nous savons de toutes les phases par lesquelles passa sa composition des *Pêcheurs*, de ce que dut lui coûter, avec cette manière lente et ce *sérieux d'allures* qui ne le quittaient jamais, l'exécution de ce tableau !

On y retrouve la pureté de son dessin, la beauté des lignes, la noblesse des poses, un caractère profondément senti dans les figures, mais un bonheur moins grand dans l'effet général, moins de clarté dans la pensée essentielle. Les défauts, ou plutôt les faiblesses de son exécution, y apparaissent davan-

[1] Horace Vernet quitta Rome en 1834. Sa fille, devenue plus tard Mme Delaroche, y faisait admirablement les honneurs de l'Académie de France, dont ce fut le moment le plus brillant. De 1834 à 1840 (les directions duraient six ans), Ingres fut directeur. V. Schnetz lui succéda. Ceux qui l'ont connu à Rome, vers ce temps, n'auraient guères soupçonné en lui l'ami du mélancolique et poétique Léopold. Son œuvre la plus remarquable est dans le genre naturaliste : c'est *Le vœu à la Madone*, dont Robert parle quelque part dans ses lettres. Schnetz, l'aîné de Robert, vit encore, et est âgé de plus de quatre-vingts ans.

tage. Né sur un des froids plateaux du Jura, il ne s'était élevé que par effort au sentiment de la lumière et de la couleur: ce n'était pas chez lui un don de nature. Son coloris était vif, sans doute, mais empreint d'une certaine crudité; les lointains de ses plus beaux tableaux, qu'on a comparés imprudemment aux lointains de Claude Lorrain, avaient plus d'éclat que de finesse. Quant à son exécution elle-même, nul plus que lui n'en sentait les faiblesses, quand, avec sa modestie et sa candeur de grand artiste, il s'accusait, en écrivant au peintre Gérard, de sécheresse et de maigreur. Cette sécheresse lui venait peut-être du burin : en tout cas elle le rappelait. Elle est infiniment moins apparente dans les gravures de ses tableaux que dans ses tableaux eux-mêmes. Aussi, ceux qui ne connaissent Robert que par la gravure, sont déconcertés quand ils voient pour la première fois ses œuvres de peinture; et peut-être est-il juste de dire que c'est, interprété par l'art qui fut sa première vocation, qu'il apparaît vraiment lui-même, et qu'il produit sur l'âme son effet tout entier.

Robert, en annonçant à son ami l'achévement de ce tableau, mentionne un assez grand nombre d'autres œuvres ébauchées, ou qu'il avait en vue. Le principal de ces tableaux est une copie des *Moissonneurs*, exécutée à la demande du comte Raczynski,[1] et qui diffère, par d'assez notables détails, de l'œuvre originale. A part ce travail assez considérable, et quelques petites toiles, telles que la *Mère heureuse*, et les *Jeunes filles napolitaines se parant pour la danse*, ce qui occupa le plus Robert pendant les intervalles de liberté que lui laissait son tableau des *Pêcheurs*, fut un essai de peinture religieuse. Comme beaucoup d'artistes, il se croyait fait parfois pour un genre différent de celui dans lequel il avait rencontré le succès. Il prenait sans doute l'admiration très-vive que lui faisaient éprouver certaines œuvres de peinture historique, pour la mesure de sa nature propre. Peut-être était-il poussé aussi, dans cette tentative, par un besoin de changement, et l'espoir de trouver un peu de repos dans une autre atmosphère. Un de ses compatriotes lui avait demandé une *Sainte famille en Egypte*. Il crut avoir découvert, dans le quartier juif, au ghetto de Venise, d'admirables modèles hébreux, et pouvoir concilier ainsi cette espèce de réalisme qui était le sien, et que l'étude persévérante de la nature pouvait seule satisfaire, avec la poursuite de l'idéal et le caractère presque liturgique de types consacrés. Il médita beaucoup, fit de nombreuses esquisses, eut, pendant un moment, grand espoir, et pourtant échoua dans cette excursion hors de ses vrais domaines. L'état inachevé où il a laissé cette œuvre semble montrer que, s'il s'était fourvoyé, il avait fini par s'en apercevoir lui-même. Son éducation protestante l'avait mal préparé pour la peinture d'église. Son christianisme

[1] Cette réplique, livrée après la mort de l'artiste, fut payée 15,000 francs à sa famille.

sincère, mais pénétré surtout de la saveur intime des enseignements du Maître, ne l'appelait, pas plus que les vraies aptitudes de sa nature d'artiste, à la représentation de ces scènes évangéliques que leur profusion, dans les églises et les galeries italiennes, empreint d'un caractère banal. Robert devait être, lui aussi, un peintre religieux, mais naïvement et à sa manière. Il mit en relief, dans ses peintures, la divine origine de l'humanité, gage de sa destination divine; et les figures de ses tableaux n'ont pas besoin d'être celles de la tradition pour rappeler cette parole qu'il aimait à citer : Dieu a fait l'homme à son image. — Mais il est probable que les difficultés qu'il rencontra, en cherchant à peindre une *Sainte famille,* ne furent qu'un tourment de plus ajouté à tous ceux de ces dernières années.

(La fin au prochain N°.) Ch. Berthoud.

JEAN DES PANIERS

(Suite).

Le chemin de la Chaîne.

Si l'on veut juger de la simplicité des mœurs de nos ayeux, on n'a qu'à examiner les routes qui étaient à leur usage. Certes, ils n'étaient pas gâtés. Un poëte neuchâtelois l'a dit :

Pour réparer les routes mal tracées,
On chargeait peu le trésor de l'Etat;
Ciel! qu'aurait dit de leur piteux état
Le Directeur de nos ponts et chaussées!

C'est avec étonnement que nous contemplons les casse-cou, les charrières impossibles qui furent pendant des siècles leurs seules voies de communication.[1] L'Argillaz au Locle, les Pavés au-dessus de Neuchâtel, le chemin de la Chaîne entre St-Sulpice et les Verrières, resteront des témoins de nos

[1] Voir *Musée neuchâtelois*, 1867, pages 85 et 172, les notices intéressantes de M. le Dr Guillaume et de M. Gust. de Pury, ingénieur.

humbles origines et des termes de comparaison pour estimer les progrès accomplis. Quel ingénieur a élaboré le tracé de ces chemins qui tour à tour semblent escalader le ciel par la voie la plus courte, et se précipiter dans les vallées à la façon des torrents qui tombent des montagnes. Sur quel principe se fondait-il pour attaquer les pentes, gagner les cols, traverser les massifs? Comment circulaient nos pères avec leurs attelages sur ces rampes qui donnent le vertige, et où nos chevaux dégénérés ont peine à se tenir en équilibre?

Voilà autant de questions auxquelles je ne me charge pas de répondre. J'en conclus que nos aïeux voyageaient à pied ou à cheval... quand ils voyageaient... et que les voitures n'étaient qu'un moyen exceptionnel dont ils se gardaient d'abuser, et pour cause. Le temps n'est pas si loin de nous où les voitures qui apparaissaient dans nos montagnes laissaient un souvenir légendaire orné de toute la poésie inhérente à notre tempérament indigène. « *Veni vaër* », se disaient, en ouvrant de grands yeux, les spectateurs de cette merveille inouïe, « *veni vaër kenne affaire! é n'hotô ssu on tsair* »*!* Les habitudes casanières résultant d'un tel état de choses se peignent dans la coutume de désigner ceux de nos compatriotes qui avaient voyagé ou fait un séjour de quelque durée à l'étranger, par le nom de la ville où ils avaient fait fortune. Ainsi on disait : Vouga de Bordeaux, Montandon de Paris, Bovet de Chine, Meuron de Bahia, Chédel Buenos-Ayres, Guye d'Espagne.

Dès lors les Neuchâtelois ont singulièrement changé. Loin de se blottir dans leurs retraites, les yeux fixés sur le clocher du village, en se confinant dans un isolement stérile, ils ont couru le monde. Il est peu de pays sur la terre où ils n'aient porté leurs indiennes, leurs dentelles, leurs montres, leur absinthe. Des gens qui ont fait le tour du globe comprennent difficilement l'impossibilité de faire le tour de leur canton par défaut de routes. Ainsi sont nées les voies de communication, œuvres de ce siècle, monuments de notre activité et de nos progrès.

Albert Dubois n'avait donc pas le choix entre le dangereux passage de la Chaîne et la magnifique route actuelle qui contourne le vallon de St-Sulpice et aboutit au Val-de-Travers par le Pont de la Roche. Celle-ci n'existait pas à cette époque. Il devait se résigner à se précipiter tête baissée dans ce ravin effrayant bordé de roches sinistres au milieu des amas de neige qui avaient effacé toute trace de chemin.

Cette perspective ne le faisait pas sourciller; après l'affront qu'il venait de subir, tout lui était indifférent; le péril même avait pour lui une âpre séduction. Il se sentait plus à l'aise au milieu de cette nature tourmentée et de ce sombre chaos que dans sa tranquille chambrette où il aurait pris la fièvre.

De la voix et du fouet il excitait sans relâche la Brune qui volait sur la neige comme les coursiers nocturnes des légendes allemandes. Tantôt la brave jument plongeait jusqu'au ventre dans les dunes profondes qui coupaient la route, tantôt elle galopait sur la pente raide balayée par le vent. Le traîneau bondissait sur les vagues de neige comme l'esquif ballotté par les lames furieuses, ou bardait à droite et à gauche d'une manière effrayante. C'était une course téméraire, frénétique, affolée, un défi lancé par une âme hors d'elle-même à toutes les notions de sagesse et de prudence humaine. Semblable à un tourbillon, l'attelage lancé à toute bride descendait la côte, lorsqu'une *menée* plus volumineuse que les autres renversa le traîneau qui fit plusieurs tours sur lui-même et ne s'arrêta qu'en heurtant rudement un bloc de rocher.

Un calme soudain succéda à l'emportement de la course désordonnée. Les lanternes étaient éteintes, mais la phosphorescence de la neige permettait de voir les objets. Le cheval, à demi-enseveli dans la neige, se démena avec énergie, réussit à se dégager en rompant les courroies de son harnais, et vint flairer en renâclant autour du véhicule immobile. La pauvre bête était haletante et des jets de vapeur, précipités et bruyants, sortaient de ses naseaux. On entendait dans le fond du val les grondements de l'Areuse et le tictac des moulins; sur les cîmes passait avec un bruit de tonnerre la puissante haleine du vent.

Cependant une agitation insolite se manifesta bientôt dans un monceau de neige d'où l'on vit sortir un bras, puis une tête, enfin un grand corps enveloppé d'une vaste capote. L'homme se mit sur son séant, et pendant quelques minutes regarda autour de lui, tout en se tâtant les membres.

— Voilà qui va bien! Comment ramasser cela? Et ce pauvre garçon, qu'est-il devenu?

C'était Jean des paniers, qui paraissait sortir de terre comme une apparition. Il se leva, courut au traîneau, ralluma une lanterne qu'il prit dans sa main; à l'aide d'un bout de limonnière cassée, il entreprit une série de sondages bientôt couronnés de succès, grâce à l'assistance de la Brune, qui flairait son maître sous un pied de neige.

— Dieu soit béni! le voilà enfin. C'est le cheval qui l'a trouvé. Les bêtes en savent plus long que nous autres. — S'il est un peu moulu, il ne l'a pas volé. N'est-ce pas tenter Dieu que de se lancer au galop dans cette infernale charrière? Si ma vieille corbeille n'est pas démolie, il faut que la carcasse en soit solide.

Albert restait étendu sans mouvement sur la neige, les yeux ouverts et regardant son compagnon.

— Parlez-moi donc, M. Dubois, vous me faites peur avec vos yeux blancs.

— Que faites-vous là? d'où sortez-vous? dit Albert d'une voix sourde.

— J'étais derrière le traîneau et je sors de ce tas de neige.

— Pourquoi êtes-vous venu?

— Mademoiselle m'a envoyé; elle pensait que je pourrais vous être utile. Aidez-moi à relever le traîneau, nous n'avons pas le temps de nous raconter des histoires.

Albert fit un mouvement pour se mettre sur ses pieds, mais il poussa un cri de douleur et retomba sur la neige.

— Laissez-moi, dit-il, montez sur la Brune et faites votre commission.

— Etes-vous blessé?

— Oui, je veux mourir ici.

Jean des paniers siffla entre ses dents comme un homme qui voit poindre une situation embarrassante. A la fin il parut prendre une décision.

— Pouvez-vous marcher, dit-il en regardant autour de lui.

— Cela m'est impossible, j'ai une épaule cassée et je me sens très-mal. Je vous le répète, laissez-moi.

— A votre place, au lieu de perdre courage et de me laisser périr dans ce misérable trou, sans un corbeau pour me consoler, je préférerais épouser Mlle Lucy, puisqu'elle vous aime.

— Qu'en savez-vous?

— Je sais.... ce que je sais; on n'a pas besoin de me faire signe avec un van.....

— Mais son père?

— Le capitaine?... c'est vrai qu'il a une grosse voix, la tête près du bonnet, mais,.. ce que femme veut...

Tout en parlant, le vannier relevait le traîneau, en secouait la neige et le mettait en état de service. Il revint près du blessé, le souleva dans ses bras robustes et malgré sa résistance et ses cris, le mit dans le traîneau où il l'installa du mieux qu'il put. Puis, s'attelant à la limonière intacte, il siffla la Brune et se mit en marche avec des précautions infinies. La jument, qui ne comprenait rien à cette nouvelle façon de voyager, suivait en baissant la tête et en secouant les oreilles.

C'est dans cet équipage qu'ils arrivèrent à St-Sulpice.

Entre cette déroute et la promenade triomphale de la veille, la différence était sensible. Tel était le sujet des réflexions de Jean des paniers, qui, tout en remplissant en conscience l'office de cheval de trait, jetait sur la situation un regard philosophique.

Son premier soin fut de chercher un gîte où l'on pût donner à Albert les premiers soins, et réparer provisoirement le traîneau. Il alla frapper à l'auberge

du Soleil, chez A[te] Raymond, peut-être un descendant de Sulpi Raymond, qui tua la *Vuivra*, où il trouva l'accueil le plus empressé. Dès qu'on sut qu'un blessé était dans le traîneau et que ce blessé était le fils de M. Dubois de Fleurier, chacun accourut pour offrir ses services. Il était temps de s'occuper de lui, son épaule lui causait de si cruelles souffrances qu'il se sentait près de défaillir. On l'arrangea dans le coin de son traîneau de manière à le mettre à l'abri des cahottements; on lui fit boire un peu de vin; quelques hommes proposèrent de le porter sur un brancard jusqu'à Fleurier, mais il refusa.

— Je vous remercie, leur dit-il d'une voix émue, mais dans peu d'instants le docteur passera ici se rendant aux Verrières où il est appelé auprès d'un enfant bien malade. Il aura une rude nuit à passer. Il faut tâcher que ce brave M. Allamand trouve un meilleur chemin que nous. Voici dix francs pour ceux qui déblaieront la route dans les endroits les plus mauvais, et qui accompagneront le traîneau du docteur jusqu'au haut de la Tour.

— Pas de bêtises, M. Dubois, dit un gars vigoureux, qui s'était déjà muni d'une pelle; ou peut ouvrir quelques menées sans se faire payer. Allons, y a-t-il des garçons de bonne volonté à St-Sulpice?

A cet appel une escouade de meuniers, de scieurs et d'autres vigoureux compagnons se forma et disparut au pas de course dans le sombre ravin.

— Tenez, dit Albert à M. Raymond, prenez ces dix francs et à leur retour qu'ils aient du vin chaud et de quoi se restaurer.

Le traîneau étant réparé, on attela la Brune à qui, sur l'ordre d'Albert, on avait servi des tranches de pain trempées dans du vin. Le vannier s'assit à côté du blessé, ramassa le fouet et les rênes et ils prirent au grand trot le chemin de Fleurier. La jument qui s'approchait de son écurie ne pouvait contenir son impatience; il fallait la voir allonger ses naseaux du côté du village, et bondir d'un pas joyeux en agitant ses grelots.

Mais son attente fut trompée; au lieu de regagner sa demeure, Albert se fit conduire chez le D[r] Allamand. Celui-ci était en course dans le vallon depuis midi; on l'avait appelé à Travers auprès d'une femme en couches et il n'était pas encore rentré.

— Que diable faire? dit le vannier en apprenant cette fâcheuse nouvelle.

— Courir à Travers, parbleu, et vivement.

— Je vais d'abord vous déposer chez votre père.

— Ah! bien oui; c'est lui qui vous laisserait partir!

— Mais vous ne pouvez pas continuer ainsi, par ce temps.

— Je le veux, en route.

— M. Dubois, il vous arrivera malheur.

— M. Jean des paniers, j'ai encore une main libre; voici un pistolet qui vous chatouillera la cervelle si vous ne partez pas sur le champ.

Le vannier sentit le canon de l'arme s'appuyer sur sa tempe; il éprouva une telle frayeur que ses dents s'entrechoquèrent, et il partit comme un trait sans souffler mot. Albert avait été bien inspiré en faisant administrer à son cheval une ration généreuse; la course était longue et fatigante. On compte environ deux lieues de Fleurier à Travers; ce trajet, qui n'est qu'une promenade lorsque les chemins sont déblayés, est pénible quand il faut se frayer un passage. Jamais les deux voyageurs ne comptèrent avec plus d'impatience les arbres, les maisons et tous les objets qui jalonnent le chemin. Ils n'échangeaient pas une parole; c'était un voyage lugubre.

Tout à coup un traîneau portant une lanterne apparut à leurs regards venant à leur rencontre. Au moment de le croiser, Jean des paniers s'écria en arrêtant la Brune :

— Est-ce vous, M. le docteur?

— Oui.

— Nous vous cherchons.

— Pour aller où?

— Aux Verrières, tout de suite.

— C'est impossible; je suis en route depuis ce matin, sans un instant de repos. Comment voulez-vous que j'aille encore aux Verrières... le cheval peut à peine avancer...

— Mlle Dusapel vous fait chercher pour un enfant qui va mourir du croup.

— N'est-ce pas Jean des paniers ?

— Mon Dieu oui, M. le docteur.

— Seul?

— Non, il y a par ici M. Albert Dubois.... eh! M. Dubois, M. Albert.... dormez-vous?.... Seigneur Jésus, je crois qu'il est mort.... M. le docteur, venez donc, à l'aide....

M. Allamand se débarrassa de la couverture qui l'enveloppait et accourut en hâte. Le vannier arracha une des lanternes qu'il approcha du visage du jeune homme.

— Regardez donc, M. le docteur, comme il est défait.... il dit qu'il a l'épaule cassée; le traîneau a fait plusieurs tours en bas la descente de la Chaîne; je me suis trouvé au fond d'un tas de neige sans pouvoir distinguer mes pieds de ma tête, tant ma cervelle était sens-dessus dessous. Et encore j'étais sur le derrière....

— Pourquoi ne s'est-il pas arrêté à Fleurier chez ses parents? Quelle imprudence !

— C'est ce que je lui disais; mais essayez donc de *mailler* une branche de foyard; ça n'obéit pas comme l'osier.

— M. Jeanrenaud, dit le docteur au conducteur de son traîneau, je ne veux pas vous retenir plus longtemps au milieu de cette neige; voici une occasion pour retourner à Fleurier. Bonsoir et merci. Dites à Mme Montandon que je serai chez elle demain matin.

M. Allamand avait sur lui des sels et un cordial; il eut bientôt rappelé à la vie le pauvre blessé qui laissait ballotter sa tête à droite et à gauche en poussant de profonds soupirs.

— M. Dubois, luttez de toutes vos forces contre la syncope; je crains pour vous le froid de cette nuit d'hiver.

— Cela va mieux, mais je suis brisé et mon bras gauche me fait horriblement souffrir.

— Hélas! mon pauvre ami, vous avez la clavicule cassée.

— Alors, j'en ai pour un mois.

— Non, pour six semaines; il faut laisser aux fragments de l'os le temps de se consolider. Je suis curieux de faire l'essai d'un nouveau pansement dont l'*Abeille,* mon Journal de médecine, dit beaucoup de bien.

Cependant le traîneau avait viré de bord et repris à toute vitesse le chemin qu'il venait de parcourir. Quand ils traversèrent les villages de Couvet et de Motiers, les gens occupés à leurs dentelles et à leur établi se dirent entre eux: « Entendez-vous ces grelots? Pour sûr, il y a du mal; c'en est un qui va chercher le médecin. Dieu nous préserve ! »

Le pansement.

Quelques personnes étaient réunies dans le salon de M. Dubois père, à Fleurier. Mme Dubois était installée sur le canapé devant sa table à ouvrage, fort occupée à raccommoder des bas de laine brune destinés à son fils. Sa fille Louise était au piano étudiant un motif du Freischütz, avec les variations indispensables. Son mari allait et venait, tracassant, remuant, rangeant et dérangeant comme un être qui ne peut trouver sa place dans ce monde. Il finit par s'enfoncer dans un fauteuil en joignant les mains et en regardant les moulures du plafond.

— Quelle chance ils ont eue hier pour leur partie de traîneau, dit Mme Dubois; si le temps s'était dérangé comme aujourd'hui, je ne sais comment ils auraient pu s'en retourner aux Verrières.

— Par un temps comme il fait ce soir, dit le père, tu peux bien compter que M. mon fils aurait laissé le cheval à l'écurie. Je l'aurais mis à pied, ce muscadin.

— Tu n'aurais pas eu cette conscience ; et sa dame?

— Sa dame...? Est-ce moi qui l'ai envoyé à cette partie? Il n'avait qu'à rester à son comptoir. J'y suis bien tout le jour, moi, à mon comptoir.

— Tu ne t'es jamais amusé, peut-être? Te souviens-tu de cette promenade où tu me conduisais dans un traîneau attelé de deux chevaux gris? C'était autre chose que la pauvre Brune.

— Si seulement je savais ce qu'elle est devenue! J'ai le pressentiment qu'il lui est arrivé quelque chose. Laisse donc ta musique, toi; il m'a semblé entendre les grelots. Oui, parbleu, je ne me trompe pas. Il sortit du salon et descendit dans la rue pour être le premier à saluer la jument. Mais au bout de quelques minutes il rentra encore plus soucieux et se tint obstinément devant la fenêtre pour guetter ce qui se passait au-dehors.

Théophile Sassel et M. Léo Lesquereux entrèrent sur ces entrefaites et furent accueillis comme de vieux amis de la maison. Mlle Louise quitta son piano, et mit la lampe sur la table ronde qu'on porta près du poêle; alors commença une de ces bonnes veillées entremêlées d'agréable causerie, simple, franche, sans apprêt, marquée de cette douce familiarité dont nos montagnards semblent avoir le monopole.

M. Lesquereux apportait dans une boîte des larves d'insectes qu'on avait trouvées sur la neige; il en expliqua l'origine probable en racontant les croyances auxquelles donnaient lieu ces apparitions insolites. Il avait aussi plusieurs échantillons de mousses, avec leurs fructifications, destinées à l'herbier d'Albert et qu'il se mit à arranger et à étiqueter, tout en prenant part à la conversation.

— J'ai cru voir le traîneau d'Albert, ce soir, dit Théophile; il paraît que je me suis trompé.

— Voyez-vous, dit M. Dubois, direz-vous encore, mesdames, que j'ai des lubies? Nous sommes deux témoins.

— Que ferait-il sur les chemins par une telle tempête ? dit Louise.

— On dit qu'ils ont fait une grande chasse aux loups aujourd'hui, reprit le jeune homme.

— Vous verrez que mon gaillard n'aura pas manqué d'y aller. Les loups ont plus d'attraits pour lui que le comptoir.

— J'en aurais fait autant, dit Théophile.

— Qui est-ce qui ne va pas à la battue, dit Mme Dubois. Je voudrais voir cela, que les jeunes gens grattent du papier et copient des factures quand on brûle de la poudre contre les loups dans la forêt.

— Il serait beau, notre commerce, rétorqua le père, si je ne grattais pas le papier. Mais c'est ainsi; il faut que les vieux travaillent pendant que les jeunes vont à la chasse et font des parties de traîneau.

Un bruit de grelots retentit soudain dans la rue et l'on entendit un violent coup de sonnette. M. Dubois était déjà au bas de l'escalier; d'un saut il fut devant la maison. C'était en effet la Brune, qui secouait ses grelots en reconnaissant les êtres et qui grattait du pied en allongeant les naseaux du côté de l'écurie.

— Dieu du ciel, s'écria M. Dubois, qui est-ce qui m'a abîmé cette bête de la façon? La voilà tout en nage; elle n'a pas un poil sec sur tout son corps.

— M. Dubois, voulez-vous m'aider à sortir votre fils du traîneau; il est un peu blessé.

— Mon fils, blessé! que ditez-vous? Que faites-vous là, M. le docteur?

Il n'était plus question du cheval.

— Hélas! je suis dans l'exercice de mes fonctions, dit le docteur en souriant. Ah! très-bien, voilà M. Sassel qui nous donnera un coup de main.

— Ce n'est pas nécessaire, dit Albert, en passant sa tête hors du véhicule; quand on m'aura débarrassé de ces manteaux, je pourrai marcher.

— Ah! tu peux parler? dit M. Dubois en poussant un soupir de soulagement; je croyais que le gredin était mort. Quelle invention que les enfants! Depuis que j'ai des enfants, je n'ai plus un moment de repos. Embrasse-moi, malheureux, tu m'as fait une belle peur.

— Un bobo à l'épaule, rien de plus, dit le jeune homme, en mettant pied à terre.

— Allez mettre au lit ce garçon et préparez des bandes de toile très-longues, je reviens à l'instant, dit le médecin.

Tout le monde entra dans la maison, sauf Jean des paniers qui, n'oubliant aucun détail, mit la Brune à l'écurie et lui donna les soins indispensables.

— Ce n'est rien, maman, dit Albert, en passant son bras valide autour du cou de sa mère. Fais coudre des bandes à Louise; prépare quelque chose à manger pour le docteur, et toi, Théophile, trouve-moi un cheval sans retard pour conduire M. Allamand aux Verrières.

Peu d'instants après, Albert était au lit, dissimulant ses souffrances, et chacun était à l'œuvre de son côté, avec affection et dévouement, mais sans récriminations inutiles.

Le docteur revint, les poches remplies de fioles et de drogues; les bandes étaient prêtes; avec l'assistance de M. Lesquereux, il pratiqua avec satisfaction sa méthode nouvelle de pansement, après avoir constaté que la fracture était nette et sans esquilles. Quand l'opération fut terminée, Albert se trouva emmaillotté comme une momie et condamné à l'immobilité pendant plusieurs semaines.

— Prends courage, lui dit sa sœur, je resterai près de toi, je te ferai des lectures.

— Nous étudierons les mousses ensemble, hein, dit l'excellent M. Lesquereux.

— Donnez-lui un verre de bon vin, dit le docteur, et quelque chose à manger, mais peu, crainte de la fièvre. A propos, comment va Mlle Dusapel? Son entorse d'hier n'était rien du tout.

— Elle va bien, je crois, dit Albert, qui devint tout à coup sérieux.

Théophile, qui rentrait, voyant l'embarras de son ami, donna un autre tour à la conversation.

— Ont-ils tué des loups dans leur battue aujourd'hui?

— Oui, deux.

— Allons donc, dit M. Dubois, ces Verrisans ont tué deux loups! Sais-tu les noms des tireurs?

— Sans doute, c'est moi.

— Comment, c'est toi....

— Eh! mon Dieu, oui, c'est moi, Albert Dubois, votre fils indigne.

— Toi, reprit Théophile, en se plantant devant Albert et en se croisant les bras.

— Voyez-vous ce sournois, dit le père, en essuyant une larme au coin de ses yeux; il faut le confesser pour savoir quelque chose. Tu es bien le fils de ta mère, va.

Le docteur Allamand avait mangé un morceau à la hâte; on vint l'avertir que le traîneau était prêt.

— Au revoir, mes amis, leur dit-il: je voudrais bien passer la soirée avec vous, mais, le médecin, c'est le Juif errant, toujours sur les chemins, toujours courant, jusqu'à ce qu'on le couche lui-même dans son cercueil. Etre à la disposition des malades à trois ou quatre lieues à la ronde, le jour, la nuit, en été, en hiver, par le vent et la neige comme ce soir, voilà les douceurs du métier. Bonne nuit, je reviendrai demain.

— Dieu vous accompagne, M. le docteur, dirent en chœur les assistants émus. Bientôt les grelots retentirent, puis s'éteignirent dans le lointain. Le Dr Allamand, conduit par Jean des paniers, partait pour les Verrières.

(A suivre.) L. Favre.

LE MEN-HIR

DU COMBASSON

La vallée des Verrières est, après celle de la Brévine, une des plus élevées de notre Jura. Le versant nord de la côte s'élargit en plateau à son sommet et s'étend assez loin du côté du levant. La côte se relève vers la France et porte une sommité remarquable: celle du Gros-Taureau. Sa crête arrondie, comme celle des montagnes du Jura, ressemble assez au dos de l'animal qui lui a donné son nom. La vue dont on y jouit est très-étendue. Elle domine au nord les plaines ondulées de la Franche-Comté, parsemées de villages et de hameaux, et suit bien loin les méandres du Doubs. Entre les chaînes bleuâtres et boisées du Jura français, le regard aperçoit avec plaisir une charmante nappe d'eau, le petit lac de Saint-Point, célèbre par le séjour d'un de nos plus grands poètes. Au sud, le panorama devient plus imposant: Chasseron et d'autres montagnes dressent leurs sommets devant la grande chaîne des Alpes dont les cimes neigeuses terminent l'horizon. Enfin, à l'est la vue embrasse le Val-de-Travers avec ses côtes couvertes de forêts.

Le plateau qui s'étend au nord de la vallée des Verrières est parsemé de prés ou couvert de bois touffus, jadis la retraite favorite des loups. Au milieu d'un des pâturages qui se trouvent entre les Cernets et Chincul, non loin du chemin du Combasson, à côté d'un groupe de sapins, se dresse une pierre d'une hauteur remarquable. Elle mesure 3 mètres de haut, 1 m. 50 c. de largeur et 13 centimètres d'épaisseur; elle présente un trou de 12 centimètres

de diamètre qui la traverse de part en part. Ce trou, placé à peu près au milieu de la pierre, est évidemment dû au travail de l'homme. Toutes ces circonstances, jointes à l'absence d'autres blocs dans cet endroit et aux croyances populaires qui se rattachent à l'existence de cette pierre, ne permettent pas de douter que ce monument des temps passés ne soit un men-hir druidique. La légende parle en effet de trésors enfouis sous la pierre merveilleuse qui doit tourner sur elle-même au coup de midi et de minuit. Ce lieu passe aussi pour le rendez-vous des sorcières. L'impression mélancolique que cause la vue de la nature au milieu de laquelle la pierre s'élève, s'allie avec les souvenirs qu'elle rappelle et les pensées qu'elle fait naître. Témoin muet d'un autre âge, elle est là debout solitaire tandis qu'en Bretagne des centaines de monuments semblables se dressent par rangées sur les plaines brumeuses de cette contrée. Le mystère qui s'attache au culte des Druides augmente encore l'intérêt qu'on porte à ces vestiges de temps reculés. L'imagination se figure à leur vue cette période de notre histoire, elle nous retrace les scènes qui ont eu lieu autour de ces pierres, elle nous fait assister aux cérémonies étranges des prêtres druidiques, et il nous semble entendre encore les soupirs des victimes humaines qu'ils immolaient sur leurs autels. De toute la civilisation de cette époque, que reste-t-il dans notre pays? des débris lacustres, quelques rares tombeaux, des traditions populaires et ces pierres druidiques dont l'histoire ne nous a pas même été transmise par les générations et dont nous ne pouvons déterminer le caractère que grâce aux travaux des savants qui sont parvenus, à force de recherches, à reconstituer l'histoire de ces temps-là.

Emma GUILLAUME.





Men-hir du Combasson.



Tapisserie suisse du XVIme Siècle.

TAPISSERIE SUISSE DU XVIme SIÈCLE

Avant que d'entretenir nos lecteurs de la tapisserie que nous reproduisons, nous indiquerons rapidement la marche suivie par cet art intéressant qui a produit tant d'œuvres remarquables au double point de vue historique et esthétique.

Moïse, Philostrate et Apollonius parlent déjà de tentures ouvragées à la main. Selon ces deux derniers écrivains et selon Pline, le palais des rois de Babylone était orné de tapisseries. Les Egyptiens connaissaient aussi cet art; les Grecs ne l'ignoraient pas non plus, ils en attribuaient l'invention à Minerve; Homère parle avec admiration des tissus brodés par Hélène; Hérodote consacre aussi quelques passages à ces travaux; plusieurs passages de Théocrite, Horace, Catulle et Cicéron nous prouvent que ce luxe décoratif n'était point inconnu des Romains.

Grégoire de Tours est un des rares écrivains du commencement du moyen âge qui fasse mention des tapisseries; les reines et les princesses brodaient à l'aiguille sur des canevas les gloires de leurs familles. A partir du XIe siècle on usa du tissage; les religieux décorèrent de cette façon leurs cloîtres et leurs églises.

Au XIIe siècle, la reine Mahaut ou Mathilde de Flandre, épouse de Guillaume-le-Bâtard exécuta avec ses dames la tapisserie dite de Bayeux, représentant la conquête de l'Angleterre par les Normands en 1066.

Après les Croisades, on orne les appartements de tapisseries et de cuirs gauffrés, et au XIIIe siècle cet usage est tellement répandu qu'il se forme dans les Flandres et en Angleterre des fabriques de tissus qui vont prendre pendant la renaissance une importance considérable, surtout lorsque les plus grands artistes, Raphaël, Jules Romain, Titien, etc., leur fourniront des modèles.

A partir du XIIIe siècle, la tapisserie prend une place énorme dans les besoins de la vie; on n'en décore pas seulement les églises, les châteaux, les palais, on s'en sert même dans la confection des tentes princières; l'une d'elles décrite dans une chanson de Bourgogne, pouvait contenir quatre cents personnes; nous connaissons l'ampleur et la richesse de celles du camp du duc Charles à Grandson et à Morat.

Au XIVe siècle et au XVe, le luxe et la richesse se reconnaissaient aux tapisseries qu'on étalait pompeusement dans les occasions solennelles, mariages, festins et tournois. Arras devint célèbre par la perfection de ces tissus qui prirent le nom d'arrazi. — Après cette ville, il faut citer Florence, Venise et Gênes; à ce moment la peinture et la tapisserie marchent de conserve, et les plus grands artistes composent, pour le tissage, les motifs les plus variés, scènes bibliques, batailles, poèmes chevaleresques, paysages, allégories, animaux, armoiries, ornements.

François Ier fonde la manufacture de Fontainebleau qui reproduit avec succès les belles compositions du Primatice, mais l'existence de cette industrie nouvelle pour la France se trouve compromise sous les règnes suivants jusqu'à Henri IV qui la rétablit enfin à Paris.

En 1662, Colbert établit la manufacture royale des Gobelins en acquérant les maisons et jardins occupés par une industrie particulière qu'un teinturier de Reims, nommé Gilles Gobelin avait introduite à Paris dans le voisinage de la petite rivière de Bièvre. En 1664 s'établit la manufacture de Beauvais. Les noms de Gobelin et de Beauvais sont connus partout, les produits de ces deux fabriques ne peuvent être surpassés par les industries particulières.

L'usage de broder les armoiries des propriétaires des tapisseries apparaît dès le XIIe siècle, et celle qui nous occupe porte les armoiries des Hallwyl et des Landenberg, supportées par des plantes de chardons; nous y trouvons aussi le chardonneret qui figure dans les armes de l'Abbaye des *Gentilshommes* à Berne.

Chacun reconnaît à première vue Judith déposant dans un sac la tête tranchée d'Holopherne. La naïveté des peintres allemands primitifs se retrouve ici tout entière, quoique l'œuvre soit du XVIe siècle; Judith accomplit son œuvre épouvantable avec une douceur angélique, elle ne tiendrait pas une fleur autrement qu'elle ne soulève cette tête sanglante; la suivante conserve aussi sa sérénité, elle semble exécuter un acte quotidien qui ne l'émeut ni ne la repousse; nous trouvons la même chose chez les primitifs italiens; leurs personnages conservent au milieu des supplices une placidité d'allures qui étonne aujourd'hui les générations habituées aux crispations des classiques et aux effervescences passionnées du romantisme.

Le cadavre d'Holopherne repose sur son lit; il a passé du sommeil à la mort sans douleur, sans contraction, sans altérer les plis de sa couverture ou les draperies de sa tente trop petite pour le contenir.

Judith porte le beau costume du commencement du XVIe siècle (1532) une robe rouge à manches alternativement de l'étoffe de la taille et de linge blanc avec galons d'or, la suivante est vêtue d'une robe bleue.

Cette tapisserie paraît avoir été faite pour servir de devanture de cheminée; elle appartient à la famille de Merveilleux; nos lecteurs apprendront avec plaisir qu'elle figurera bientôt au musée de notre ville.

A. BACHELIN.

LÉOPOLD ROBERT

DE 1831 A 1835

(Fin)

Nous avons dit un mot de la manière de sentir de Robert en religion. Il touche lui-même à ce sujet, dans la lettre suivante datée du 3 décembre 1834.

Mon très-cher ami,

J'ai reçu votre excellente lettre avec un plaisir très-grand, et je viens vous en remercier. Tout ce que vous me dites de votre amitié me charme doublement, puisque vous me faites envisager que le temps et les années n'amènent aucun changement dans l'affection que vous me témoignez. Soyez sûr que je suis heureux de tout ce que vous me dites. Je vois surtout, à propos de l'idée qu'on vous a donnée (faussement) de mes intentions religieuses, que vous me jugez avec une estime vraie qui m'enchante. Votre tolérance est comprise par moi, et, comme vous, je ne ferais pas un crime à celui qui, par conviction, changerait de culte. Mais, mon cher ami, je n'en suis pas là. Tout en pensant être religieux, je vois la religion plus grande que ceux qui s'attachent aux petites pratiques et qui disputent sur les mots. Ainsi, mon ami, veuillez dire, si l'occasion s'en présente, que je ne suis pas le moins du monde disposé à un changement qui ne me promet rien. Je ne vous cacherai pas que je suis plutôt peiné de ce bruit que l'on fait courir, car je l'attribue à la malveillance. Ceux qui le répandent n'ont pas vos idées certainement : je juge au contraire que c'est pour me faire blâmer. Je vous dis que ce bruit me peine; je ne peux pas dire pourtant qu'il me rende malheureux. Quand on est tranquille intérieurement, et qu'on se met au-dessus de ce que les oisifs peuvent dire, on finit par rire de pitié de bien des choses qui se passent dans ce monde. Mais en voilà

bien assez sur ce chapitre. Que je vous exprime encore ma reconnaissance de ce que vous m'en ayez parlé; c'est une preuve d'amitié que je n'oublierai pas.

Il est possible qu'au printemps je fasse un voyage, mais je ne puis encore en parler d'une manière certaine. Je reviendrais à Venise pour y passer encore quelques années, car j'ai des projets de travail. J'y suis tranquille, les habitants sont bons, le gouvernement très-doux et modéré. Mon frère ensuite y trouve dans son genre bien plus de richesses qu'ailleurs. La vie que nous menons ici paraîtrait insipide à beaucoup; mais l'habitude est une seconde nature, et, vous le dirai-je, je n'ai pas plus le désir que l'intention d'en changer.

.... J'ai chargé Odier de vous remettre un petit paquet qui renferme de l'outremer. Je vous prie de me le faire parvenir le plus promptement que vous pourrez. Nous sommes ici à court de tout; figurez-vous que nous faisons venir toutes nos couleurs de Milan ou de Paris? — A propos d'Odier, lui qui a habité pendant huit mois avec nous, et que nous n'avons presque pas quitté, peut démentir les nouvelles que l'on fait courir sur mon compte. Sans prêtre ni homme d'église quelconque, on ne change pas volontiers de religion: quant à moi, je n'ai jamais adressé un mot à aucun membre d'une classe que je respecte quand elle se fait respecter, *parce que je n'en connais point....*

Un écrivain d'un talent plus fécond que délicat, mistriss Trollope, a échafaudé, sur ce simple bruit du passage de Robert à la communion catholique, toute une explication aussi invraisemblable que romanesque de sa mort. M. Feuillet, en citant à cette occasion quelques passages de la lettre qui précède, croit retrouver, dans un fait antérieur de la vie de Robert, l'origine de ce bruit singulier. Suivant lui, Robert, à un moment de son séjour à Rome, aurait été ébranlé par l'argumentation pressante d'un *monsignore*, et amené par lui fort près d'une abjuration. J'ignore s'il y a là quelque chose de vrai, et si Robert, en disant dans les dernières lignes de la lettre ci-dessus, qu'il ne connaissait personnellement aucun membre du clergé romain, veut parler seulement du clergé de Venise. Mais ce qui me semble certain, d'après tout ce que sa correspondance nous laisse voir de sa manière de comprendre la religion, c'est que les questions relatives à la prééminence d'une confession chrétienne sur l'autre, n'étaient pas de nature à le préoccuper bien vivement. Non pas, comme on l'a dit, que son sentiment religieux, tout profond qu'il était, ne fût pas assez développé (il l'était apparemment dans la mesure, et selon les conditions de sa nature intime), mais parce que l'effort constant de son âme semble avoir été de s'élever au-dessus des questions de formes, de pratiques, et de mots, — c'est lui-même qui parle ainsi, — dans cette pure atmosphère où tous les hommes de bonne volonté peuvent se donner la main. Si sa Bible ne le quittait jamais, s'il avait le bonheur d'y retrouver parfois la tranquillité d'esprit qui lui manquait si souvent, s'il lui arrivait même, après l'avoir lue, de dire qu'il croyait à la grâce, d'autre part il lui arrivait assez

souvent aussi d'aller se recueillir dans un temple catholique, de se sentir ému en voyant les hommes s'y réunir pour chercher ensemble « la véritable source de toute consolation pour les jours de l'adversité, » et d'y écouter volontiers les prédications véhémentes du premier prêtre venu. Tout protestant qu'il était, il ne laissait point passer le jour des Morts sans prier pour ceux qui n'étaient plus. Il voyait quelque chose d'attendrissant dans « ce commun accord de lamentations des vivants pour les trépassés » ; *elles nous font réfléchir à notre destinée*, disait-il, tout en se demandant si ces prières feraient du bien à ceux pour qui elles montaient vers Dieu.

Sa religion, toute de sentiment, semble avoir été aussi éloignée que possible des préoccupations doctrinales, et surtout de la polémique des sectes. Au risque de la voir se confondre avec la philosophie, il la résumait dans « un sentiment bien intime que ce monde n'est pas notre seule demeure. » Et cette autre demeure éternelle, il s'attendrissait à la pensée qu'il y pourrait encore aimer après sa mort les amis qu'il laissait sur la terre, et s'y trouver « réuni à toutes les âmes avec lesquelles il avait sympathisé. » Tout en aimant à se représenter Dieu comme l'*âme des mondes*, il éprouvait pour lui un sentiment de gratitude à la pensée des bienfaits qu'il en avait reçus, en sentant, si je puis ainsi dire, qu'un des rayons de ce soleil était tombé sur lui. Il est facile de comprendre, à l'aide de ces indications que je rencontre çà et là dans ses lettres, qu'il souffrît en voyant les hommes établir entre eux des démarcations religieuses, au lieu de chercher, comme il l'aurait voulu, l'accord des religions dans l'ensemble des intuitions morales les plus pures qui composent l'essence même du christianisme. Mais ces aspirations religieuses si sincères, cette « croyance inébranlable » qu'il cherchait à inspirer à la personne qu'il a le plus aimée [1], n'étaient pas toujours à l'épreuve des atteintes d'un découragement mortel. Sa résignation, qu'il eût voulu rendre semblable à celle de « notre *Modèle*, » en disant avec lui : « Mon père, fais que cette coupe, s'il est possible, passe loin de moi ; toutefois, non point comme je le veux, mais comme tu le veux ! » sa résignation s'évanouissait souvent, non pas sous les atteintes du doute, mais dans ces accès de trouble intérieur qu'il était incapable de maîtriser. Et alors, cette âme tendre et timorée ne voyait plus dans ce monde que « craintes, souffrances, chagrins, et désirait avec bien trop d'ardeur et trop peu de raison, le repos éternel. »

Lorsque Robert écrivit les deux dernières lettres qu'il nous reste à citer, il était, depuis longtemps déjà, en proie au découragement profond qui lui fai-

[1] « Combien ses sentiments étaient religieux ! Que de fois je lui ai envié cette croyance inébranlable qu'il cherchait à m'inspirer ! S'il y a réellement une autre existence, elle doit être bienheureuse pour lui qui était si bon ! » — Lettre de la princesse Charlotte après la mort de Robert. (Rome, 19 avril 1835).

sait désirer ce « repos éternel. » Ces lettres datent des tout derniers temps de sa vie, et les allusions lointaines qu'on y rencontre au trouble moral dans lequel il passa les semaines qui précédèrent sa mort, leur donnent un intérêt douloureux. Nulle part, d'ailleurs, même avec ses correspondants les plus chers, Robert ne s'est beaucoup étendu sur les cruelles souffrances auxquelles il était en proie. Il semble qu'il eût craint d'imposer ses chagrins aux autres, et le peu de montre qu'il en fait est peut-être la marque la plus sûre de tout ce qu'ils avaient d'intense et de profond. Il écrit à la date du 22 février 1835 :

Mon cher ami,

.... A. me dit en vous écrivant qu'il vous parle longuement de ce qui nous concerne, et des petits désappointements que nous avons par suite de circonstances contrariantes. Je suis content qu'il s'en soit chargé; ces choses-là ne sont pas assez agréables pour en entretenir les autres, et pour que j'y pense. Il faut toujours chercher à entretenir son courage, et on n'y travaille pas en broyant du noir.... il faut que le passé serve de leçon pour l'avenir et ne pas *se complaire à se dépiter* d'avoir agi inconsidérément. Voilà, je pense de la philosophie; si je l'exprime, ce n'est pas à dire que j'en sois doué comme je le voudrais; au contraire, je dois reconnaître que je suis comme ces êtres pusillanimes qui voient partout des malheurs, et qui toujours cherchent les branches salutaires qui peuvent les sauver. Jusqu'à présent, grâce à Dieu, j'en ai trouvé. Que je vous dise, mon cher, que celles qui me semblent les plus solides, et auxquelles j'aime à m'attacher, sont les affections du cœur ; avec cela quelles contrariétés et quels dégoûts ne peut-on pas supporter, et sans elles de quels biens et de quelles faveurs peut-on jouir ? Tout cela m'entraîne toujours dans des raisonnements qui deviendraient interminables si je n'y mettais fin.... J'ai repris mes occupations, *ma con poca voglia:* des attentes de nouvelles, un travail qui occupe trop peu mes idées, et plus que cela le reste d'une fatigue morale vraiment grande, en sont la cause. Si je n'en sors pas, je me déterminerai à faire un voyage quelconque pour me remuer un peu. N'en déplaise à Venise, je sens pour un peu de temps le besoin de la quitter. A. veut y rester pour m'y attendre, car nous avons encore des projets à y exécuter; qui sait ensuite si nous n'irons pas vous retrouver? Voilà bien des espérances en l'air, et c'est bien le cas de dire : qui vivra verra.

Nous avons ici le même genre de vie sédentaire qui commence à me peser. Mais le moyen, malgré les invitations, d'aller chez les gens qui vous regardent comme des originaux anti-sociables ? Pour peu que j'aperçoive un geste qui me fait penser que les autres ont cette idée, ma timidité ridicule me fait tomber en bêtise, et le moyen de s'en tirer avec honneur après ? Si je suis original, c'est bien contre mon gré et mon bonheur. Après bien des ennuis, je finis toujours par rire, il est vrai ; mais pour tout cela, je n'en ai pas moins eu des moments désagréables. Voilà bien des riens pour les envoyer à l'homme actif et infatigable; pardonnez-les moi, cher ami, et aimez-moi toujours un peu quand même.... Je vous prie de faire mes salutations à nos amis communs, et de demander à Lemoyne si ma dernière lettre l'a indisposé contre moi que je n'en reçois pas de réponse. Quant à C., il paraît, par le temps qu'il met à répondre aux lettres qu'on lui adresse, qu'il ne craint pas d'être

obligé de payer des intérêts *en correspondance*. Odier est bien plus exact: on le regrette beaucoup ici, il est si aimable et bon....

Trois semaines plus tard, Robert écrit à M. S. un dernier billet :

Mon cher ami,

Il n'y a que peu de jours que je vous ai écrit, et je viens de nouveau vous écrire encore, car je ne veux pas laisser partir un compatriote que j'ai eu le plaisir de voir souvent ici, sans lui procurer l'avantage de faire votre connaissance, qui lui sera très-utile et agréable, j'en suis sûr: c'est M. Dietler, de Soleure, un de nos peintres distingués. Il restera assez à Rome pour y faire voir que la Suisse a ses artistes recommandables; vous aimerez ensuite son caractère et la simplicité de ses manières; je ne vous en dis pas plus long sur lui, j'aime mieux lui laisser acquérir votre amitié, que de ce qu'il la doive entièrement à ma recommandation.

Les frères Schielin m'ont trop induit en erreur à l'égard de mon tableau: ils m'ont assuré qu'il ne fallait au plus que 35 jours pour être rendu à Paris, et j'apprends qu'il ne l'est point encore en 61 [1]. C'est trop fort; mais je commence si bien à m'habituer aux contrariétés de la vie, qu'elles finiront par ne plus m'affecter.

Mon frère A. me charge de vous assurer de son attachement, et je vous prie de ne pas douter du mien... Je désire le vôtre, et quelques mots qui m'en assurent... Tout à vous, en les attendant. Votre affectionné ami,

Léopold Robert.

Cette lettre est du 11 mars. Quelques jours plus tard, le vendredi 20 mars 1835, Robert avait cessé de vivre [2].

Les circonstances de sa mort ont été retracées, avec une émotion poi-

[1] Ces retards tourmentèrent singulièrement Robert, qui pressentait que son tableau n'arriverait pas à temps à Paris pour être exposé. Il écrivait quelques jours auparavant: « Ce tableau a été commencé sous l'influence d'un mauvais sort. J'y ai toujours travaillé comme poussé par un génie malfaisant. S'il avait été entraîné dans une avalanche, je n'y trouverais qu'un complément à ma mauvaise inspiration. »

[2] Avant d'être expédié à Paris, le tableau des *Pêcheurs* avait été exposé d'abord à Venise. «Le vice-roi et tout ce que la ville et les cités voisines, Padoue, Trévise, renfermaient d'artistes et d'hommes distingués, étaient venus payer un tribut d'éloges à Robert. L'académie s'était empressée de le recevoir dans son sein. Les félicitations, les cris d'enthousiasme de tous les vrais connaisseurs retentissaient à ses oreilles. Même sensation à Paris à l'arrivée des *Pêcheurs* chez M. Marcotte, quant tout à coup une nouvelle éclata comme le tonnerre: Léopold Robert s'est tué ! En effet, le 20 mars 1835, au milieu de son triomphe, il s'était coupé la gorge avec son rasoir, ce même rasoir qui lui servait à gratter ses tableaux. Il s'était frappé avec une telle frénésie qu'il avait coupé les deux artères carotides et entamé l'une des vertèbres cervicales. Il avait quarante et un ans. » *Léopold Robert. Sa vie*, etc., par F. Feuillet, p. 240. — C'est par erreur que les auteurs de la Notice sur Robert, publiée dans le *Musée neuchâtelois* (quatrième année, p. 285), ont indiqué le 25 *mars* comme le jour de sa mort. Cette date inexacte se trouve déjà quelque part dans le livre de M. Feuillet de Conches, et a souvent été reproduite dès-lors.

gnante, dans une lettre écrite par celui qui lui touchait de plus près, et à qui il fut donné de recevoir son dernier soupir. Cette lettre, reproduite il y a vingt ans dans le volume de M. Feuillet de Conches, appartient à la publicité, et nul ne me blâmera d'en détacher ici les derniers passages. Je supprime le commencement de la lettre où le frère de Léopold raconte comment se passèrent les jours précédents, marqués par des alternatives de sérénité et de trouble, mais où l'agitation, et parfois même une sorte d'incohérence d'idées, se manifestaient toujours plus, bien que le malheureux artiste n'ait pas cessé de travailler avec acharnement jusqu'au bout à ses travaux commencés. Sa dernière bonne soirée, celle du dimanche 15, se passa dans une famille étrangère, où son frère avait réussi à l'entraîner pour chercher à le distraire. On fit de la musique, et Robert demanda aux dames de la maison, fort bonnes musiciennes, de lui faire entendre le *Requiem* de Mozart. Robert causa ce soir-là avec une gaîté, une animation inaccoutumées, si bien que son frère se promit de mettre tout en œuvre pour le faire revenir au milieu de cette aimable famille. Les jours suivants, jusqu'au vendredi, les deux frères, selon leur coutume, travaillèrent ensemble, dans le même atelier. D'ordinaire, ils causaient fort peu, autant par habitude que pour ne pas se distraire dans leur travail; ces jours là, au contraire, ils étaient souvent en conversation.

« ... Souvent il venait mettre ses deux bras sur mes épaules, et, regardant mon travail: C'est bien, c'est très-bien; ta copie est mieux que la mienne, disait-il en poussant un soupir. Ça ne va plus, ma vue baisse; je n'ai plus de plaisir au travail! Je lui répondais: Quand tu te seras reposé et que tu feras un tableau original, tu auras sans doute plus de plaisir qu'en faisant cette copie (celle des *Moissonneurs*, pour le comte Raczynski).

» Enfin, je faisais des efforts incroyables pour ranimer son courage; mais si l'effet de mes paroles était bon dans l'instant, il était bientôt détruit par la maladie. Une inquiétude constante et vague m'empêchait de manger et souvent même de travailler. Léopold, qui ne pouvait se dissimuler qu'il en fût la cause, s'accusait d'entretenir mon chagrin, et, de son côté, il paraissait tout aussi préoccupé de moi que je l'étais de lui . . . . . .

« La dernière lettre qu'il reçut de Florence est arrivée le 8. Elle lui annonçait le projet d'aller à Rome, le félicitait de la réussite de son tableau dont on lui demandait une description. Cette lettre fut brûlée, comme les autres l'avaient été quelques jours auparavant, avec un calme qui annonçait une détermination fixe. Il n'aimait pas à me parler de sa passion; cependant, je ne pus m'empêcher alors de lui dire que c'était à elle que j'attribuais l'état de découragement auquel il était réduit: « Tu te trompes, me répondit-il, j'en suis guéri, je n'y pense plus. — Si ce n'est pas de la passion que tu souffres, c'est de ses suites, lui dis-je; maintenant que tu l'as arrachée de ton cœur, tu dois sentir un vide; c'est le moment d'essayer à te distraire. Allons en Suisse ou à Paris, là tu trouveras une occasion de te marier. — Ah! mon cher, il est trop tard!... »

« La veille de sa mort, nous étions réunis le soir, comme de coutume, dans la chambre de nos *padrone di casa*, avec MM. Fortique [1] et Joyant. Léopold était encore plus triste qu'à l'ordinaire, et il ne prit aucune part à la conversation générale. J'affectais de paraître gai, mais par moments je sentais les forces m'abandonner, autant par inquiétude que par besoin de sommeil. Ses yeux étaient sans cesse fixés sur les miens, et souvent il me demandait ce que j'éprouvais. Nous sortîmes enfin, et, dans ce moment, il me recommanda d'entrer dans sa chambre en montant vers la mienne; ce n'était pas mon habitude, parce que Léopold se couchait ordinairement de bonne heure. Lorsque j'entrai chez lui, il m'attendait pour m'offrir un verre d'eau sucrée à la fleur d'orange, dans l'intention de favoriser mon sommeil, et il me tendit la main avec une expression tendre et triste qui me déchire maintenant le cœur.

» Je dormis fort mal. Le matin, je me levai un peu tard, et Léopold, contre son habitude, monta jusqu'à ma chambre. Après nous être réciproquement demandé et donné de nos nouvelles, sans doute avec aussi peu de sincérité l'un que l'autre, Léopold me demanda ce que je lui conseillais de faire, et s'il devait partir. Comme nous avions souvent parlé de ce voyage, de ses chances et de ses avantages; comme je savais que tous ses amis lui avaient conseillé de le faire, je ne vis dans cette question de Léopold qu'une preuve nouvelle du peu de fixité qu'il y avait dans ses idées et ses résolutions, et je me bornai à lui répondre que je m'en référais à lui, et qu'il devait bien se consulter pour prendre le parti le plus sage. « Eh bien ! je pars, » dit-il; puis, après un moment de réflexion, il fait quelques pas pour entrer dans la chambre de M. Fortique, avec lequel il aurait pu se mettre en route le lendemain. Il s'arrête, il revient, il retourne; puis revenant encore tout à coup, et comme entraîné par un mouvement involontaire qui fut sans doute l'arrêt de sa mort, il me dit : « Avant de me décider, il faut que j'aille dire deux mots en bas. » Il descend avec rapidité en me criant : « Aurèle, voilà ton tailleur qui monte. » En effet, je suis forcé de m'arrêter quelques instants avec cet homme, puis je descends. Joyant était à déjeûner dans la chambre de ces dames, et là je ne pus m'empêcher de témoigner l'inquiétude que me causait la situation de Léopold, qui, à ce que j'appris en cet instant, était allé à l'atelier. Comme nous avions l'habitude constante d'y aller et d'en revenir ensemble, son départ me surprit et, sans savoir pourquoi, j'y courus plus vite que de coutume. En chemin, je m'aperçus que j'avais la clef de l'atelier dans ma poche. Il n'aura pu entrer, me dis-je, où sera-t-il [2] ? En ce moment, il arriva qu'au détour d'une rue un malheureux chien vint se jeter dans mes jambes en aboyant, et de cet instant un pressentiment funeste s'empara de moi. Tout troublé, j'arrive au palais Pisani; je demande à notre vieille servante si mon frère y est. — Oui. — Par où est-il entré ? — Il a donné le tour. Je donne le tour; je trouve la porte fermée. Un trait de lumière m'a frappé;

[1] M. Fortique était un ancien président de la Colombie, homme jeune et de grand mérite qui, ayant passé l'hiver à Venise, avait montré une vive estime à Robert, et devait partir avec lui. (Note de M. Feuillet).

[2] C'était M. Joyant que Léopold avait invité à venir occuper près de lui l'atelier laissé vide par le départ de M. Odier. Cet atelier communiquait avec celui de Robert; mais une porte particulière y donnait entrée. Léopold en avait fait demander, la veille au soir, à l'insu de son frère, la clef à M. Joyant. (Note de M. Feuillet).

tout mon sang se met en mouvement: je fais une courte prière pour demander à Dieu du secours, et je revole à la première porte que j'essaie encore d'ouvrir avec ma clef. Je frappe, j'appelle... rien! Je m'élance comme un furieux sur la porte, que je brise avec effort; je traverse un petit vestibule, j'enfonce la seconde porte comme la première.... Grand Dieu! quel coup de foudre! Mon pauvre Léopold étendu la face contre terre, au milieu d'un lac de sang!

» Pétrifié à cette vue, je tombe à genoux pour recevoir deux soupirs qui s'exhalaient encore de cette dépouille mortelle. Notre vieille bonne poussait des cris et des gémissements. Je la supplie d'aller chercher du secours et je reste seul. Je jette alors les yeux avec effroi sur ses mains pour chercher l'instrument cruel qui m'a ravi ce malheureux frère, et je le vois posé sur une malle où le sang avait coulé d'abord, et d'où Léopold était tombé après avoir fait son coup infernal.

» Devant ce cadavre sanglant, le souvenir de mon frère Alfred, mort de la même manière, dix ans avant, jour pour jour, se présenta à mon esprit, et je sentis qu'il fallait rassembler tout mon courage pour ne pas succomber au désespoir, pour me conserver à mes chères sœurs. Je priai Dieu pour nous tous; mais mes idées n'avaient aucune clarté, un froid d'horreur les arrêtait; je ne pouvais proférer aucune plainte, car la douleur entrait en moi comme un liquide entre dans un vase.... »

VI

On a beaucoup écrit sur les causes du suicide de Robert. Je n'ai pas la prétention d'apporter dans ce débat la moindre lumière nouvelle. Je veux seulement indiquer ici, en terminant, quelques idées qui se sont imposées à mon esprit, tandis que je suivais l'histoire de notre malheureux compatriote.

Autant qu'il peut être permis, à quelqu'un qui n'en a pas fait une étude spéciale, d'établir des distinctions dans ce domaine mystérieux, il me semble que le suicide se produit le plus ordinairement dans les conditions suivantes: ou bien il est un expédient subit et désespéré contre la douleur ou la lassitude, et, dans ce cas, on verra recourir à cette arme terrible les hommes qui semblaient le moins faits pour se familiariser jamais avec elle; ou bien il apparaît comme l'exécution tardive d'une pensée conçue de bonne heure, trop faiblement repoussée d'abord, puis accueillie peu à peu, et qui devient enfin maîtresse absolue de l'âme et de la volonté; dans ce dernier cas, ce sont d'ordinaire les caractères mélancoliques et les tempéraments hypocondriaques, dont la pensée du suicide s'empare le plus facilement, et qu'elle finit par maîtriser. Tout ce que l'on sait de Robert le range parmi ces derniers, et il me semble difficile de ne pas admettre que son suicide à Venise ne fut autre chose que le terme final d'une pensée de mort, conçue d'abord au milieu des difficultés et des découragements de sa jeunesse, et que dès lors il ne parvint jamais à bannir complétement de son âme. Cette pensée de

mort à laquelle, dans les premiers temps de son séjour à Rome, lorsqu'il craignait de ne pouvoir satisfaire aux engagements pris envers sa famille et ses protecteurs, il faillit déjà plus d'une fois succomber (c'est lui-même qui nous l'apprend), prit plus tard une force nouvelle lorsque l'un de ses frères termina violemment sa vie en 1825. Dès lors, l'idée du suicide avait pris dans son esprit une forme réelle et palpable en quelque sorte; elle lui apparaissait sous la figure de l'un des siens; il la voyait venir à lui dans ses insomnies; c'est d'elle dont il parle dans l'une de ses lettres, écrite au milieu de la nuit, et où il fait allusion à « la peur, non d'un danger présent, *mais d'un qui est arrivé.* » Et cette idée du suicide, non-seulement elle s'impose à lui, mais il l'analyse, il la défend, il en soutient la légitimité, et déclare, selon un témoin irrécusable, que « tant qu'il aura la faculté de réfléchir » il pensera de même; si bien que, là précisément où nous croyons voir une éclipse subite de la lumière intérieure, Robert voyait au contraire l'exercice persistant et courageux de ses facultés. C'est cette obsession de la mort qui, dans les années les plus brillantes de sa carrière, et pendant son séjour de 1831 à Paris, assombrit ses succès les plus glorieux, et donnait à ses traits cette expression voilée et triste qui étonnait ses amis. C'est elle qui ne le quitta pas durant ces longues et douloureuses années de solitude à Venise, quand il passait d'un projet à un autre sans avoir la force d'en exécuter aucun, voulant partir et ne partant jamais, se disant sans doute, à propos de toutes ces résolutions : à quoi bon? jusqu'au jour où une série de circonstances désagréables, d'ailleurs sans grande importance, telles que le retard de l'arrivée à Paris de son tableau des *Pêcheurs*, ayant redoublé ses préoccupations pénibles, et la nécessité de prendre une décision pour son départ étant venue, au moment même où il allait entrer dans la chambre de son ami pour y arrêter avec lui les arrangements de ce départ qui devait avoir lieu le lendemain, il se rappela tout à coup peut-être que ce jour-là même était l'anniversaire de la mort de son frère. Dès lors plus de lutte possible; il revient sur ses pas, et comme si une force aveugle l'eût poussé [1], comme s'il se fût agi pour cette conscience si droite de l'accomplissement d'un devoir, il va, il court, comme on court à la délivrance, et ne s'arrête plus avant d'avoir tenu l'engagement que, sans doute, il avait pris avec lui-même.

Ainsi l'obsession d'une même pensée, devenant plus forte d'année en année jusqu'à acquérir l'impérieuse puissance de la monomanie, expliquerait jusqu'à

[1] Une circonstance minime, mais qui n'est pas de nature à être rapportée ici, et que je tiens d'un des amis particuliers de Robert, que j'ai rencontré à Venise, il y a peu d'années, et qui n'a pas quitté cette ville depuis 1835, m'a prouvé encore tout ce qu'il y avait eu d'irrésistible et de fatal dans l'accomplissement dernier d'une pensée que rien ne pouvait plus conjurer.

un certain point la mort de Robert qui n'aurait succombé, comme on l'a cru, ni à la crainte de survivre à sa réputation, ni à un désespoir d'amour. La première de ces causes, la crainte de se survivre à lui-même, a pu donner, dans les derniers temps, une force redoutable à son idée fixe; la seconde, son amour pour la princesse Bonaparte, ne me semble pas avoir eu sur ses résolutions une influence appréciable.

On comprend de combien d'anxiétés il se sentait assiégé en songeant à l'accueil qui serait fait à Paris à son tableau des *Pêcheurs*. Tous les tourments que lui avait causés la composition si souvent recommencée de cette œuvre, se concentraient en quelque sorte dans cette question qu'il s'adressait à lui-même ; ai-je réussi ? ce tableau est-il un pas en avant, ou le commencement d'une décadence ? que va-t-on en dire à Paris ? Depuis 1831, il n'avait rien envoyé au Salon; il se figurait les espérances de ses amis, surexcitées encore par cet intervalle de quatre ans passés sans exposer. Il s'exagérait surtout les exigences des juges, les rancunes de ceux qu'avait déconcertés et irrités le succès européen des *Moissonneurs*. « A Paris, on fait et on défait si facilement les réputations, » disait-il alors avec amertume. En un mot, il doutait de lui-même, et l'on comprend combien ces doutes durent prêter de force à la pensée de mort qui ne le quittait pas. Mais de là à expliquer sa mort, comme celle de Gros[1], par la persuasion que sa carrière de grand artiste était désormais close, il y a loin. Robert, en tout cas, pouvait encore attendre l'effet que produirait à Paris son tableau, et les premières nouvelles qu'il en avait reçues, c'est-à-dire l'article publié par M. Delécluze dans le *Journal des Débats*, que s'était empressé de lui envoyer le consul de France à Venise, M. de Sacy, devait lui faire bien augurer du succès.

Quant à voir dans la mort de Robert un suicide par amour, il me semble que cette idée ne supporte pas l'examen. Les imaginations s'en sont avidement emparées[2], et la publication du livre de M. Feuillet de Conches, bien des

[1] « Les arts, disait à Gros Mme Vigée-Le Brun, sont les plus sûrs consolateurs dans les peines de la vie. — Ah ! interrompit-il avec vivacité, il n'est qu'un mal auquel je ne les croie pas capables de porter remède, c'est celui de se survivre à soi-même. » Trois jours après, il conclut par le suicide. *F. Feuillet.* — On sait que le suicide de Gros eut lieu quelques mois seulement après celui de Robert, et qu'en apprenant cet événement, Gros l'avait jugé d'abord avec quelque sévérité.

[2] L'année même de la mort de Robert, parut le récit fictif de la comtesse de Valdahon, d'après lequel Robert, épris d'une jeune Vénitienne appartenant à une famille opulente, aurait appris tout à coup son mariage, et, dans le délire du désespoir, se serait ôté la vie. Ce roman, bien oublié aujourd'hui, ne fut pris au sérieux dans le temps que par un petit nombre de personnes. — Le bruit courut aussi, dans les premiers moments, que Robert avait aimé la brillante fille d'Horace Vernet, celle-là même dont les traits, d'une pureté idéale, sont reproduits dans ceux de la *Sainte-Cécile* de Delaroche, et qu'en apprenant que

années après la catastrophe, n'a fait que donner à cette explication romanesque une probabilité de plus. Si je ne me trompe, mes lecteurs, ceux d'entre eux du moins qui sont familiarisés avec la biographie de Robert, ne s'y arrêteront pas plus que moi. La passion de Robert pour la princesse Charlotte, quelle qu'en ait été la véritable nature, quelle qu'ait été celle de leurs relations à Florence, a pu aggraver sa mélancolie à Venise, mais n'a pu le porter à sa déplorable résolution. Sa correspondance avec elle n'avait très-probablement rien d'assez passionné, ni d'assez orageux, pour produire en lui, après plus de trois ans qu'il ne l'avait revue, et sans que, dès-lors, rien eût changé dans leur affection, l'idée de mettre une brusque fin à ses jours. La pensée de la revoir plus tard, à Florence ou à Rome, a dû être, au contraire, une des espérances qui le rattachaient à la vie. Il ne s'est produit entre eux, pendant ces trois années de séparation, aucun incident décisif. Robert n'a pas demandé la main de la princesse; celle-ci n'a pas eu à la lui refuser : c'est là un fait à peu près certain. Egale d'humeur comme elle l'était, aussi peu capricieuse que possible, exempte de toute affectation, la princesse Charlotte n'a pu prendre plaisir à le tourmenter [1], comme l'a fait entendre le principal biographe de Robert. Quand, ailleurs, cet écrivain a parlé du Tasse et de la princesse Eléonore, il a cédé au plaisir d'un rapprochement littéraire qui manque absolument de justesse: ce n'est pas là qu'il faut chercher des explications qu'il est trop facile de trouver ailleurs.

Ce n'est pas à dire, assurément, que l'attachement de Robert pour la princesse Bonaparte n'ait tenu une grande place dans sa vie. Il suffit, pour s'en

cet artiste allait l'épouser, il n'aurait pu survivre à ses regrets. Si je suis bien informé, H. Vernet lui-même aurait démenti ce bruit erroné, en ajoutant qu'il eût été heureux de donner sa fille à Robert. — Peu à peu la vérité se fit jour, et le nom de la princesse Bonaparte ne laissa plus de place à d'autres noms. Le livre de M. Feuillet de Conches, écrit d'ailleurs avec talent et surtout avec bienveillance, mais empreint d'une certaine recherche, et offrant un étalage littéraire et historique peu d'accord avec le sujet, a achevé de donner à cet épisode de la vie de Robert une importance excessive. Tout en énumérant avec soin les autres causes du suicide de Robert, M. Feuillet laisse à celle-là, je veux dire à sa passion pour la princesse C., une place considérable, où l'effet romanesque trouve mieux son compte que l'exactitude biographique.

[1] M. Feuillet dit entre autres : « Autrefois Mme de Sévigné s'était égayée de la passion » gauche du pauvre Ménage; *on fit de même, on se fit un jeu de cette étincelle d'amour.* » — Robert et Ménage! La princesse Bonaparte et Mme de Sévigné ! Est-il possible de rapprocher des noms qui jurent davantage ensemble? Et où donc M. F. a-t-il pris que la princesse C. se fût jamais amusée de la passion de Robert? Je ne connais que la première édition du livre de M. Feuillet de Conches, publiée en 1848. S'il y a eu des éditions subséquentes, je ne doute pas que l'auteur, devenu depuis lors introducteur des ambassades à la cour du second empire, n'ait fait disparaître cette allusion cruelle à la prétendue coquetterie de la belle-sœur de Napoléon III. S'il en est ainsi, l'homme de cour, chose assez rare, aura été plus véridique que l'homme de lettres, sans le vouloir, il est vrai.

convaincre, de se rappeler que trois mois avant sa mort il écrivait ceci : « Je ne puis penser à Florence sans émotion, » et ailleurs : « Vertus, naïveté, simplicité, tout est là ! » Mais ces expressions mêmes nous donnent, si je puis ainsi parler, la note d'un sentiment qui ne devait pas nécessairement aboutir au suicide, et qui, s'il a été une cause de trouble et de chagrin pour lui, lui a procuré aussi, sans doute, dans les derniers temps de sa vie, les impressions les plus douces qu'il ait pu ressentir.

Robert repose dans l'île de St-Cristophe, entre Venise et la terre ferme, à l'angle du petit cimetière acatholique où des arbustes et des plantes grimpantes cachent presque aux regards la simple pierre, engagée dans un mur, sur laquelle est inscrit son nom, avec la date de sa naissance et de sa mort[1]. La princesse Bonaparte, morte quatre ans seulement après Robert, est inhumée à Florence dans une des chapelles du chœur de la basilique de Santa-Croce[2]. Son buste en marbre blanc couronne son tombeau, qui est simple et sans prétention comme l'a été sa vie. Ce tombeau porte cette inscription, dont la brièveté n'est pas sans grandeur : « Ici repose Charlotte-Napoléon Bonaparte, digne de son nom, née à Paris le 31 octobre 1802, morte en 1839. » — Les traits de la princesse rappellent ce que nous savons de son âme et de son caractère. Sa tête, assez petite, d'un ensemble arrondi plutôt qu'allongé, n'a rien du type sculptural si marqué chez plusieurs des membres de sa famille. On y lit surtout l'intelligence, la droiture et la bonté.

Ch. Berthoud.

[1] Voir *Musée neuchâtelois*, tome IV, p. 285.

[2] Voici la version de M. Feuillet, à la dernière page de son récit : « Sur les bords de » l'Arno, à Florence, dans l'église de Santo-Spirito, non loin du palais Serristori, autrefois » l'habitation de la jeune princesse Charlotte, s'élève une chapelle funèbre, qu'elle a cons- » truite pour y déposer son mari. C'est là qu'en 1839 elle est venue dormir à ses côtés du » dernier sommeil. » Et en note : « La princesse, se rendant de Florence à Gênes pour sa » santé, est morte des suites d'une hémorragie, à Sarzane, en avril 1839. » — Il y a là presque autant d'erreurs que de lignes, et je pardonne moins facilement à M. F. d'avoir pris Santa-Croce pour Santo-Spirito, que d'avoir placé, comme il l'a fait alleurs, le Locle « dans la vallée de Fleurier. » Quant à la cause de la mort de la princesse C., c'est quelque chose d'assez différent d'une simple hémorragie, mais qui n'ôte rien, pour ceux qui connaissent les circonstances des derniers temps de sa vie, à l'estime que mérite cette femme aimante, qui fut presque constamment malheureuse.

JEAN DES PANIERS

(Suite).

L'homme propose et la femme dispose.

Sa lanterne à la main, Lucy se hâtait d'atteindre la maison de la petite malade; elle espérait trouver le traîneau devant la porte et se renseigner sans retard sur le sujet qui lui causait tant d'inquiétude. Albert est-il revenu? Telle était la pensée qui la préoccupait pendant qu'elle se frayait un passage à travers les monceaux de neige qui la faisaient trébucher. Mais la rue était déserte; à peine apercevait-on les traces du traîneau qu'elle avait entendu passer peu d'instants auparavant et qui avait poursuivi sa course du côté de Pontarlier. Quelle était la cause de ce retard? Albert n'avait pas trouvé le docteur à Fleurier, ou bien il était victime d'un accident; peut-être avait-il péri! Son imagination excitée lui montrait son ami couché sans vie au fond de quelque ravin solitaire et la neige couvrant comme un linceul son pâle et beau visage.... Tremblante, elle restait immobile devant la porte de sa filleule, sans oser l'ouvrir.

Mais elle lève soudain la tête, elle écoute avec anxiété; un bruit lointain de grelots retentit faiblement dans l'air agité; cette vague perception lui rend toute son énergie. C'est lui, s'écrie-t-elle, nous sommes sauvés! De seconde en seconde le bruit augmente et s'approche; à travers les ténèbres, elle aperçoit les fallots du traîneau aussi agités que les feux follets des marécages. Encore un temps de galop le traîneau s'arrête à deux pas d'elle.

— Est-ce ici? dit la voix grave de M. Allamand.

— Oui, répond laconiquement le vannier, on y est.

Lucy dirigea la lueur de sa lanterne dans l'intérieur du véhicule et resta interdite et muette en n'apercevant que les deux voyageurs. Un nuage passa devant ses yeux, ses genoux vacillèrent, une étreinte glacée serrait ses tempes.

— Tiens, c'est Mlle Dusapel, dit le docteur, je vous présente le bonsoir; comment va votre entorse? nous arrivons un peu tard, mais nous avons fait

un rude voyage! Eh! bien, ajouta-t-il en baissant la voix, et cette petite?....

— Elle est encore là, dit Mlle Dumont, qui était accourue au bruit des grelots. S'il y a quelque chose à faire venez vite.

— Ah! Mlle Dumont, je suis votre serviteur. Jean, tu conduiras le cheval à l'auberge et tu veilleras à ce qu'on vous soigne convenablement tous les deux.

— Suffit, M. le docteur, j'ai mes ordres. Et il partit avec le traîneau.

Lorsque M. Allamand aperçut l'escadron de commères qui encombrait la chambre de la petite malade, il fronça le sourcil.

— Je me recommande à vos bons offices pour plus tard, mesdames, mais pour le moment j'ai besoin d'être seul. Tenez, Mlle Dumont, voilà un flacon plein de sangsues, j'espère qu'elles ne sont pas gelées; préparez-en une dixaine, les plus vivaces. Mlle Dusapel ayez de l'eau chaude à ma disposition; faites un bon feu, quand ce ne serait que pour m'apprêter un peu de soupe. Brrr. quel froid il fait cette nuit! En donnant ces ordres avec douceur, mais d'un ton péremptoire, il s'était débarrassé de son manteau, dont il avait fouillé les poches qui lui livraient toute une pharmacie. Sans cette précaution, il eût fallu courir à Pontarlier pour se procurer les médicaments ou les drogues les plus indispensables.

— A présent, dit-il en s'approchant de l'enfant, lorsque les commères eurent décampé, à nous deux.

Son examen ne fut pas long; d'un coup d'œil il vit ce qu'il y avait à faire, et il jugea qu'il fallait agir sans retard. Sans faire grand bruit dans la maison, avec un calme, une sérénité qui rassuraient les cœurs les plus chancelants, il mit tout le monde en activité.

— Vite des sangsues autour du cou de l'enfant, des sinapismes aux jambes et un petit émétique pour agir à l'intérieur. Ne perdons pas courage, je crois que nous réussirons.

Le père et la mère, heureux de savoir comment s'employer utilement, prêtaient leur concours actif en dévorant leurs larmes. Mlle Dumont confectionnait d'une main habile des sinapismes modèles. Elle tenait à prouver que son père lui avait transmis les traditions les plus pures sur les diverses manipulations en usage dans une officine; car autrefois les médecins de la campagne préparaient eux-mêmes les remèdes qu'ils prescrivaient à leurs clients. Quant à Lucy, pâle et muette, mais prévenante et habile comme une fée, elle allait au devant des désirs du docteur qui lui donnait ses ordres par des signes et l'encourageait du regard.

Cette médication puissante vint en aide à la nature, ainsi qu'on le disait autrefois; les organes atteints se débarrassèrent des membranes qui obstruaient les conduits de la respiration. Après une série de crises pendant lesquelles il

semblait que ce petit être allait se briser, un soulagement sensible se produisit, la respiration redevint peu à peu normale, et l'enfant, après avoir promené sur ceux qui l'entouraient des regards où l'angoisse ne se peignait plus, ne tarda pas à s'endormir d'un paisible sommeil.

— Là, dit le docteur, voilà qui va bien; s'il ne se forme pas de nouvelles membranes sur le voile du palais, nous sommes de Berne. Il faut surveiller cela attentivement. Encore quelques heures et nous saurons à quoi nous en tenir.

Au milieu du silence de la nuit, que troublait de temps à autre les dernières raffales de la tempête, l'horloge sonna lentement onze coups. L'enfant dormait, le père et la mère, debout près du berceau, n'osaient pas encore se livrer à l'espérance; le docteur assis tenait d'une main sa montre et de l'autre la main de l'enfant dont il interrogeait le pouls avec une satisfaction évidente; Mlle Dumont allait et venait comme une ombre, rangeait les objets dont on s'était servi et préparait ceux dont on pourrait encore avoir besoin; Lucy, appuyée contre le poêle, se sentait défaillir. L'excitation qui l'avait soutenue jusqu'alors l'abandonnait. Je suis maintenant plus malade que ma filleule, se disait-elle, en souriant avec amertume, et pourtant je ne peux pas sortir d'ici sans savoir ce qui est arrivé là-bas. Rien de bon assurément, Jean des paniers ne se serait pas dérobé comme un coupable. Mais comment interroger le docteur? Ses regards pénétrants semblent lire jusqu'au fond des cœurs. Et s'il allait deviner mon secret! Non, plutôt mourir.

Cependant le front du docteur s'assombrissait. Des symptômes alarmants apparaissaient de nouveau, et s'aggravaient de minute en minute. Cette fois la crise finale était proche. Eveillée en sursaut, Sophie, les yeux hagards se débattait sous l'étreinte de l'asphyxie; elle étouffait. Déjà elle ne pouvait plus parler, sa respiration se transformait en hoquets rauques et sinistres. Les assistants, debout autour du berceau, contemplaient avec stupeur cette affreuse agonie. Tout à coup le docteur s'écria :

— Cela va mal, cela va très-mal; un seul moyen me reste, il faut faire crier l'enfant, vite de l'eau bouillante, vite, vite.

Courir à la cuisine, enlever d'un bras robuste la grosse bouilloire qui chantait sur le feu, l'apporter près du berceau, Lucy le fit en moins de temps que je ne mets à l'écrire. Le docteur plongea un linge dans l'eau bouillante et l'appliqua vivement sur les pieds de la moribonde. Ce fut une douleur atroce. Tout son corps se crispa et un cri aigu, un cri de bête fauve atteinte d'un fer rouge, fit vibrer les échos de la maison. Chacun recula d'un pas, même le docteur, qui ne s'attendait pas à une telle explosion.

— Bravo! dit-il, bravo, elle est sauvée! Crie seulement, va, pleure mon enfant, tu en as le temps, on guérira assez tes jambes brûlées.

L'enfant sanglotait dans les bras de sa mère; le père embrassait le docteur, tous éprouvaient le sentiment de délivrance des naufragés qui atteignent le port.

— Ah! dit le docteur en tombant sur un siége et en s'essuyant le front. Je vous avoue que j'ai passé un mauvais moment. Quelques secondes encore et c'était fini. Nous pouvons remercier le bon Dieu. A présent je me sens écrasé de fatigue.

— M. le docteur, dit Mlle Dumont, vous devez avoir besoin de prendre quelque chose; voyons, braves gens, qu'avez-vous à manger dans la maison?

— Pas grand'chose, dit la mère avec embarras, nous sommes pris au dépourvu, si on avait pu prévoir....

— Vous auriez fait tuer le veau gras, dit le docteur en souriant, cela n'est point nécessaire, je ne suis pas difficile.

— Je propose un autre arrangement, dit Lucy d'une voix enrouée; puisque Sophie est tranquille, M. Allamand viendra manger chez nous. Pendant ce temps vous lui préparerez un lit.

Aller réveiller vos parents à cette heure?... non absolument.

— Mes parents sont encore debout; il y avait grande compagnie chez nous ce soir; les chefs de la battue, peut-être les trouverez-vous encore.

Dans ce cas, je vous suivrai de grand cœur; si, contre mon attente, quelque accident survient, faites-moi chercher à l'instant.

Ils sortirent sans faire de bruit et arrivèrent chez le capitaine Dusapel, au moment où les derniers convives prenaient congé de lui sur l'escalier. Les uns allumaient leur pipe pour combattre l'air de la nuit, d'autres s'enveloppaient de leur manteau, d'autres enfin, dont la demeure était éloignée, chaussaient des raquettes pour marcher sur la neige avec moins de difficulté.

L'arrivée du docteur fut saluée par des cris de joie.

— Comment, c'est le docteur en personne! Ah! sacrebleu! pourquoi si tard, quel bout de veillée nous aurions passé ensemble!

— Après avoir sacrifié à Bacchus, dit Henri de la Vy-Renaud, j'entrevois Esculape qui apparaît en ces lieux. Divinité bienfaisante, soyez la bienvenue au milieu de nous.

— Messieurs, je n'ai qu'un instant pour vous souhaiter le bonsoir. Capitaine, je viens, sur l'invitation de votre aimable fille, vous demander l'hospitalité pour un quart d'heure.

— Esculape conduit par Hébé sollicite la faveur d'un *poussenion;* voilà un tableau qui peut être mis en parallèle avec Oedipe et Antigone; je vous l'ai dit ce soir, il n'est rien de nouveau sous le soleil, tout est dans la mythologie.

— Même l'échappement à cylindre et le compas aux engrenages, dit Syl-

vain. A cette heure les dieux et les déesses dorment dans leur lit; qui m'aime me suive, allons en faire autant.

— Entrez docteur, dit le capitaine avec affection, vous nous rendez bien heureux. Lucy, tu as eu une idée parfaite, ta mère n'aurait pas mieux agi. Femme, apporte les victuailles, il me semble qu'il reste encore quelque lopin à grignoter; moi je descends à la cave chercher une certaine bouteille....

— Je vous le défends, dit le docteur, ce serait me prouver que je vous dérange. Voilà Mme Dusapel qui a deviné ce que je désirais; un peu de bouillon chaud pour combattre le froid de cette nuit d'hiver.

— Il était destiné à Lucy, mais elle prétend qu'elle n'en a pas besoin.

— Et moi je n'accepte qu'à la condition qu'elle en prendra la moitié. Elle me paraît fatiguée et entrain de tomber malade.

Malgré sa répugnance, Lucy vint s'asseoir à table en face du docteur, qui l'examinait à la dérobée tout en conversant avec ses hôtes.

On parla de l'enfant malade, des angoisses de sa famille, du voyage pénible que le docteur avait fait pour gagner les Verrières pendant cette affreuse tempête, enfin du messager qui était allé à sa recherche.

— Ce pauvre Albert, dit le docteur, n'a pas eu de chance, son traîneau a chaviré en descendant sur Saint-Sulpice, et il s'est blessé assez gravement.

En parlant, il regardait Lucy qui ferma les yeux et porta la main à son cœur. Avec ses lèvres blanches et ses joues pâles on l'eût prise pour l'original de cette touchante figure que Léopold Robert a créée dans la *Religieuse mourante*, et qui est une de ses plus poétiques inspirations.

— Comment? il est blessé! dit la mère.

— Oui, la clavicule gauche cassée; le voilà emmailloté dans son lit pour six semaines.

— Où est-il?

— Chez ses parents à Fleurier, je l'ai pansé avant mon départ, c'est ce qui m'a un peu retardé.

Lucy s'était levée et lentement s'était traînée jusqu'à la porte; elle sortit sans rien dire. Le docteur resta impassible. Il venait de pénétrer un secret qui prenait place à côté de centaines d'autres qui dormaient ensevelis et ignorés dans les catacombes de sa mémoire.

— Cela me fait de la peine, ajouta-t-il, car il est modeste, instruit et doué d'un excellent caractère, c'est un jeune homme tout à fait distingué et qui fera honneur à sa famille. Je l'aime comme mon fils. En disant ces mots, il crut entendre un sanglot étouffé de l'autre côté de la porte. Quant au capitaine, il baissait la tête et jouait avec son verre; il était visiblement embarrassé et cherchait à détourner la conversation.

— Minuit, dit le docteur en regardant la pendule suspendue à la paroi, dans sa vitrine de noyer; abandonner ma petite malade si longtemps, adieu, je me sauve. Prenez garde à votre fille, dit-il au capitaine, je vous le répète, elle me cause de sérieuses inquiétudes.

— C'est bon, c'est bon, on y veillera. Ces médecins sont des alarmistes, se dit-il quand le docteur fut parti, si on les écoutait on prendrait toutes les maladies qui affligent l'humanité. Nous n'en sommes pas là, que diantre!

Mais le pauvre homme n'était pas au bout de ses tribulations. Quand Mme Dusapel se vit seule avec son mari, elle le mit hors de garde en l'apostrophant d'une manière assez inattendue.

— Ah çà, quand tu as des altercations avec les gens, fais donc ensorte que personne ne t'entende, à cause du scandale qui peut en résulter.

— Comment donc, du scandale, une altercation, qu'entends-tu par là?

— Mais oui, tu as eu une querelle avec ce jeune Dubois que tu avais invité à notre table; si c'est ainsi que tu entends l'hospitalité, qu'à moi ne tienne, mais cela ne fait pas honneur à notre maison.

— Tu me fais sauter en l'air avec tes propos pleins de malice. Je voudrais t'y voir, toi, quand un jouvenceau qui n'a pas encore toutes ses dents, viendrait te demander ta fille en mariage. Hein, notre Lucy, à un blanc-bec qui se pose en démocrate.

— Et pourquoi pas?

— Voilà bien les femmes, quand elles sont enfant, elles marient leur poupée; jeunes filles, elles ne songent qu'à se marier elles-mêmes; mères de famille, elles n'ont de repos que quand elles ont marié le dernier de leurs enfants; c'est une rage, une maladie dont on devrait bien les guérir une fois pour toutes.

— Enfin, tu t'es marié, peut-être.

— Oui, mais c'était différent, tout à fait différent. Tu voudrais que Lucy, qui n'est qu'une enfant, ait un mari, qu'elle nous quitte, nous laisse tout seuls, qu'elle devienne mère de famille..., non, tu vois que c'est impossible, je ne peux pas m'habituer à cette idée.

— Cela doit pourtant arriver une fois.

— Peut-être, mais plus tard, beaucoup plus tard.

— Et qu'as-tu répondu à ce jeune homme dont le docteur vient de nous faire un si bel éloge?

— Parbleu, je lui ai dit que c'est impossible, je ne la donnerai jamais à un démocrate.

Un cri aigu suivi d'un choc qui fit trembler la maison, retentit dans la pièce voisine. Cette clameur sinistre, dans le silence de la nuit, les fit tres-

saillir. Le capitaine, un chandelier à la main, ouvrit la porte et recula d'effroi en voyant Lucy étendue sans mouvement sur le plancher.

— Viens vite, au secours, cette enfant se meurt; mon Dieu, le docteur avait raison.

— Elle t'a entendu, dit Mme Dusapel avec calme; voilà maintenant la seule réponse qu'on puisse faire, c'est le cœur qui a parlé.

— Vois donc comme elle est blême; Lucy, mon enfant, m'entends-tu? Elle ne m'entend pas, ses mains sont glacées.

— Eh! bien, oui, elle est évanouie; cela ne passe pas tout d'un coup. Mettons-la dans son lit et cherchons à la réchauffer, à la ranimer.

Pendant plus d'une heure leurs efforts furent inutiles, enfin Lucy ouvrit les yeux et voyant sa mère penchée sur elle, passa ses bras autour de son cou, l'attira contre son visage et murmura à son oreille avec une expression déchirante :

— Maman, la fracture de la clavicule est-ce mortel?

— Non, mon enfant, ce n'est pas dangereux.

— Merci, petite mère, embrasse-moi, je veux vivre pour vous.

— Veux-tu que je te déshabille, tu serais mieux sans tes vêtements.

— Non, pas encore.

Elle retomba sur sa couche, ferma les yeux, croisa les mains sur son corsage où était renfermé le précieux carnet et resta sans mouvement. Parfois ses lèvres tremblaient comme sous le coup d'une douleur aiguë; de grosses larmes roulaient silencieuses sur ses joues pâles; à toutes les questions que sa mère lui adressait, avec ces inflexions de voix affectueuses et tendres qui n'appartiennent qu'aux mères, elle ne répondait que par des signes à peine perceptibles. Ce désespoir muet avait quelque chose de si poignant que le cœur le plus endurci n'eut pu lui refuser un mouvement de pitié.

En femme expérimentée, Mme Dusapel ne s'alarmait qu'à bon escient. Elle regrettait vivement le concours fâcheux de circonstances qui avait amené cet éclat, et cherchait, dans son esprit fertile en ressources, un moyen de sortir d'embarras. Sa fille aimait Albert, on n'en pouvait douter; cet amour ne semblait pas être un caprice, une surprise des yeux et de l'imagination, mais une de ces affections profondes et durables dont les cœurs d'élite donnent de temps à autre des exemples consolants. Elle le comprenait d'autant mieux qu'elle-même se sentait un faible pour ce jeune homme et qu'elle eût été fière d'avoir un tel gendre.

Mais les sentiments d'Albert étaient-ils de même nature ? Les jeunes gens passent pour si légers, en général, qu'elle pouvait avoir des craintes et des craintes bien fondées. Le refus quelque peu brutal que son mari lui avait

infligé était propre à le rebuter pour toujours; et puis cette blessure, la longue réclusion qui en serait la conséquence pouvaient changer le cours de ses sentiments. Pour employer un mot devenu célèbre, l'avenir ne laissait pas de présenter quelques points noirs, mais la situation n'était pas désespérée.

Et puis chagrin d'amour ne dure guère; tel est du moins l'avis des bonnes gens qui ont passé la cinquantaine et dans le cœur desquels le soleil est sur son déclin. On meurt d'amour de dix-huit à vingt ans plus ou moins, c'est chose convenue; mais plus tard on n'en a pas le loisir; la vie vous entraîne dans un engrenage qui laisse à peine le temps de respirer, de manger et de dormir.

Les amoureux sont, pour les têtes grises, des phénomènes passablement saugrenus, qu'ils ne prennent pas volontiers au sérieux. Lorsqu'on arrive dans l'âge où les actes et les jugements sont dictés par la raison, le calcul, les convenances sociales, la suprême influence des intérêts matériels, on est mal placé pour comprendre ceux qui ne vivent que par le sentiment et se nourrissent de rêves poétiques. Cela paraît une sorte de crise nécessaire dont les parents bénévoles doivent subir les conséquences, en marchandant toutefois, et en défendant leurs intérêts ou du moins ce qu'ils envisagent comme les intérêts de leurs enfants. Faire le bonheur de son fils ou de sa fille, en style du monde, c'est lui procurer un mariage où l'on n'a eu égard qu'aux alliances, à la position, à la fortune et à toutes sortes d'intérêts où le cœur, les vertus, les dons de l'intelligence, le charme et l'enchantement de la vie, se trouvent relégués à l'arrière-plan.

D'autre part, la première surprise passée, Mme Dusapel était trop femme pour ne pas se laisser bercer à l'idée d'un mariage accompli sous ses auspices. Certes, elle aimait tendrement sa Lucy, mais elle voyait au-delà poindre, à l'horizon, dans les jardins baignés par le Fleurier, de petites têtes blondes, ou frisées, des lutins roses, dont les rires, les cris et les ébats joyeux rajeunissaient son cœur et en accéléraient les pulsations.

Assise au chevet de sa fille, son esprit s'accoutumait peu à peu à la situation nouvelle que lui faisaient les circonstances et s'armait de résolution pour être à la hauteur des événements.

Le plus pressant était de convertir son mari, de vaincre ses répugnances et de lui faire comprendre que, tôt ou tard, il devrait se séparer de sa fille et s'habituer à l'idée de voir un étranger s'interposer entre eux et leur enfant. La tâche n'était pas facile.

Le capitaine, au comble de l'épouvante, avait couru tête nue à la recherche du docteur qui, trouvant sa petite malade beaucoup mieux, se préparait à se coucher.

— Venez, au nom du ciel, ma fille se meurt, ma pauvre Lucy va mourir.

— Qu'est-il arrivé ? dites-moi ce qui est arrivé ?

— Elle est tombée évanouie à peu près sans cause apparente et malgré nos soins nous ne pouvons parvenir à la ranimer.

— Allons, on aura fait quelque incartade, malgré mes avertissements, dit le docteur à voix basse en prenant sa canne et son chapeau; c'est toujours ainsi. Un bon conseil décide les gens à faire une sottise. Il suivit à grand'-peine le capitaine qui faisait des enjambées que son compagnon, de plus petite taille, ne pouvait imiter.

— N'allez donc pas si vite, nous avons à causer. Sachez que votre fille n'a aucun symptôme de maladie organique, elle est saine et forte et n'est pas sujette aux vapeurs comme les petites dames des villes. Vous dites donc que personne ne lui a fait de chagrin.

— Je ne dis pas cela.

— Alors il y a quelque chose.

— Oui, une bête d'histoire, une tuile qui me tombe sur la tête, à propos d'un garçon de Fleurier, ce Dubois, vous savez, un freluquet, dont elle s'est coiffée je ne sais quand ni comment. Une fille que je croyais sage et raisonnable. A qui se fier désormais ?

— Elle est, ma foi, plus raisonnable et plus sage que vous, riposta hardiment le docteur, je vous défie de voir jamais dans nos montagnes un couple mieux assorti.

Le capitaine s'arrêta net, il étouffait.

— C'est donc une conspiration dirigée contre moi! dit-il en foudroyant le docteur du regard à travers les ténèbres; tout le monde en est, vous aussi.

— *Tu quoque, Brute...* Ne parlez pas si haut, vous allez réveiller vos concitoyens, et l'on vous arrêtera pour scandale nocturne.

— C'est bon, je suis une brute, une perruque, tout ce que vous voudrez, peu m'importe; mais je suis désolé et hors de moi. Avant de monter là-haut, vous allez me promettre de rester neutre dans cette affaire et de ne pas plaider la cause de ce.... garçon, comme vous l'avez déjà fait ce soir. Je vous requiers comme médecin et non comme avocat de mon ennemi.

— Dites un marchand de drogues pour parler clair; merci du compliment. Capitaine, je vous souhaite une bonne nuit; couchez-vous et réfléchissez. Votre fille n'a pas besoin de mes recettes. Cela n'empêche pas qu'elle prend bon train le chemin du cimetière. Si cela vous amuse, qu'à moi ne tienne; vous êtes averti.

Là-dessus le docteur Allamand tourna sur les talons et rebroussa chemin d'un pas qui annonçait une résolution bien arrêtée.

Le capitaine, atterré de cette brusque retraite, n'osa pas le rappeler et rentra chez lui en gémissant. Il trouva Lucy dans le même état de prostration; il voulut lui parler, l'interroger sur son état, lui proposer des distractions, il plaisanta même, lui qui avait le cœur plein d'angoisse, mais il n'obtint pour réponse que de légers signes de tête et un sourire qui contrastait amèrement avec les larmes qui coulaient des yeux fermés de la jeune fille.

Il se retira dans sa chambre où il se promena jusqu'au matin. Ce fut une longue et lamentable nuit.

D'heure en heure, il allait s'informer de l'état de sa fille et s'en retournait la mort dans l'âme. A la fin, la fatigue, l'insomnie, l'inquiétude eurent raison de cette forte nature; il se sentit accablé, il eut peur. Il vit sa maison déserte, désolée, et là bas, dans le cimetière, une tombe où étaient ensevelies ses plus douces affections, toute sa joie, tout son orgueil. L'idée que son trésor serait bientôt couché sous la neige le révolta. Il voulut prier, mais aucune prière ne parvenait à se formuler dans son cœur ou sur ses lèvres; c'étaient des élans, des appels énergiques, des cris d'effroi. Il prit sa vieille Bible de famille sur les premiers feuillets de laquelle étaient transcrites des prières qui avaient consolé plusieurs générations de ses ancêtres. Mais en l'ouvrant il tomba sur la page où dix-huit ans auparavant il avait inscrit la naissance de Lucy. « Le six du mois de mai 18..... après dix-sept ans de mariage, Dieu nous a donné une fille qui a été baptisée le 18. Elle a eu pour parrain le cousin Simon Lambelet et pour marraine la cousine Thérèse née Guillaume son épouse. Le Seigneur nous fasse la grâce d'élever cette enfant dans sa crainte et qu'elle soit pour nous une source de joie et de bénédictions. Amen ! »

Cette journée de mai lui apparut dans toute sa radieuse beauté, avec son gai soleil éclairant le berceau où respirait enfin l'être chéri, si longtemps attendu. Il se rappelait le sourire de sa femme, les félicitations de ses parents, de ses amis, l'espérance qui remplissait son âme; toute cette poésie pénétrante des souvenirs monta comme une marée et submergea son cœur. Un sanglot secoua sa robuste poitrine, le vieil athlète était vaincu. Il pleura longtemps, la tête appuyée sur ses bras, comme lorsqu'il était enfant. Quand il se leva, le jour était venu. Il épongea avec de l'eau froide ses yeux gonflés, puis, bien doucement ouvrit la porte de la chambre de Lucy. Tout était dans le même état, sa femme s'était endormie. Il s'approcha sur la pointe des pieds.

— Lucy, dit-il, m'entends-tu?

Elle répondit par un léger signe affirmatif.

— Ce n'est rien du tout, cette épaule démise, ça ira très-bien. Je me suis réconcilié cette nuit avec ce garçon, tu comprends; quant à lui courir après, cela m'est impossible. A présent ne pleure plus.

(A suivre.) L. Favre.



Ls Favre lith: d'après une photographie. Lith: H: Furrer.

Tombeau de David de Purry à Lisbonne.

TOMBEAU

DE

DAVID DE PURRY

A LISBONNE

Chacun sait que, le 31 mai 1786, David de Purry est mort à Lisbonne; on sait également que, le 2 juin, il fut enterré de la manière la plus convenable dans le cimetière anglais de cette ville, et que les principaux négociants étrangers et portugais lui rendirent les derniers devoirs. Ce que l'on savait moins, c'est qu'un monument élégant a été élevé sur sa tombe et continue à rappeler aux Suisses qui habitent Lisbonne la mémoire de cet homme de bien, en même temps qu'il leur retrace un bel exemple de l'amour du sol natal.

Au mois d'août dernier, le conseil administratif de la commune de Neuchâtel reçut, par l'entremise du conseil municipal, une lettre de M. Albert Deggeler, consul suisse à Lisbonne, datée du 25 juillet. Nous extrayons de cette lettre les passages suivants qui nous montrent combien le souvenir de notre compatriote est encore vivant dans la mémoire des Suisses qui habitent le Portugal:

« Monsieur le baron David de Purry, de Neuchâtel, mort à Lisbonne le 31 » mai 1786, ayant été enterré au cimetière anglais de cette ville, je désirais

» vivement connaître l'endroit où repose le corps de cet homme remarquable. Etant parvenu à ma grande satisfaction, grâce aux recherches assidues » du garde-cimetière, à découvrir ce monument funéraire, je ne puis m'empêcher de vous décrire l'état dans lequel je l'ai trouvé.

» Comme vous le savez, sans doute, la pierre tumulaire représente une » pyramide posée au moyen de quatre petits globes sur un sarcophage en » marbre. L'inscription[1] mentionnant simplement le nom, le jour du décès » et l'âge du défunt, s'est assez bien conservée. La pointe de la pyramide, ainsi » que les coins du piédestal sont légèrement brisés, et le monument entier » passablement couvert de mousse, annonce l'influence du temps et de l'âge.

» Si d'après cette description vous désirez que ce monument soit remis à » neuf et entretenu soigneusement, je me mets dans ce but entièrement à » votre disposition.....

» Tout Suisse qui se trouve en Portugal se réjouira des soins accordés au » souvenir d'un si bel et si encourageant exemple. Ne doutant pas que vos » chers compatriotes surtout ne tiennent immensément à la conservation » irréprochable du monument de leur bienfaiteur, je me suis permis de vous » adresser ces lignes.»

A la réception de cette lettre, le conseil administratif s'empressa de profiter de la bonne volonté de M. Deggeler et le pria de faire réparer et nettoyer le tombeau de David de Purry.

Dans les premiers jours de février 1869, une lettre de M. Deggeler vint informer le conseil de l'exécution des travaux; il lui envoyait également une photographie du monument restauré, c'est celle que nous avons reproduite en tête de ces lignes.

« J'ai le plaisir, écrivait le 4 février 1869 M. Deggeler, de vous annoncer » que je vous ai expédié par ce courrier les photographies, qui réellement ne » laissent rien à désirer et sont à même de vous faire connaître d'une manière satisfaisante ce tombeau historique.

» La pierre tumulaire qui s'élève à droite du monument vous donnera une » idée du tombeau de David de Purry avant sa restauration. Outre le nettoyage » et le raccommodage du monument, vous remarquerez sur la photographie » les quatre socles que j'ai fait poser, afin de pouvoir placer les piliers qui » joignent la chaîne. »

Nous avons été curieux de rechercher qui avait fait construire ce monument; sans avoir rien pu trouver de très-positif, on peut cependant conclure

[1] David Baron de Purry died XXXI may MDCCLXXXVI. Aged LXXVIII.

avec toute apparence de certitude, que ce furent les exécuteurs testamentaires du baron David de Purry, à Lisbonne, qui l'ont fait élever. Nous l'aurions déjà conclu du fait que les registres de la bourgeoisie ne parlent pas de ce monument et de ce que l'inscription mortuaire est en anglais; évidemment si c'était la bourgeoisie qui l'eût fait exécuter, cette inscription contiendrait une allusion à cette circonstance même, et dans aucun cas elle n'eût alors été rédigée en anglais. Un indice plus précis nous a fait arriver à la même conclusion; en feuilletant le *Livre d'hoirie de feu M. David de Purry décédé à Lisbonne le 31 mai 1786*, livre tenu par l'exécuteur testamentaire, on trouve sous la date générale de Lisbonne 31 décembre 1786, le poste suivant: *26 septembre, au sculpteur, pour le mausolée de feu M. Purry, suivant son compte et reçu 230,000 réis*, et le *16 mars 1787, pour avoir changé l'inscription du dit monument, suivant son reçu 4,000 réis.* Au taux de 1,000,000 de réis pour fr. 6125, le mausolée aurait donc coûté fr. 1433»25.

Après la mort de M. de Purry les conseils de la bourgeoisie s'occupèrent de lui élever un monument à Neuchâtel; il fut un instant question d'élever une pyramide à sa mémoire au haut des Terraux, sur la route actuelle de la gare, précisément là où la municipalité a fait élever, il y a deux ou trois ans, le malheureux appareil qui choque aussi péniblement la vüe, que l'obélisque projeté l'eût agréablement flattée.

Le projet d'obélisque fut abandonné et remplacé par un buste en marbre blanc érigé sous le péristyle de l'hôtel-de-ville; les bourgeois, plus tard, voulurent faire encore mieux et ils élevèrent par souscription la statue qui orne aujourd'hui la place Purry.

F. de PERREGAUX-MONTMOLLIN.

UN JOUR DE LA VIE

DE

J.-J. ROUSSEAU

A la rédaction du *Musée neuchâtelois*.

Ayant lu dans le supplément de la *Gazette universelle d'Augsbourg* du 8 janvier 1869, que je joins à mon envoi, un article intitulé : *Un jour de la vie de J.-J. Rousseau*, la pensée m'est venue qu'il pourrait vous offrir quelque intérêt, comme rentrant dans le cadre du *Musée*, qui est de recueillir tous les faits inédits et autres se rattachant à l'histoire de notre pays, et c'est ce qui m'engage à vous adresser la traduction que j'en ai faite pour votre recueil, m'en remettant du reste entièrement à votre appréciation pour l'usage que vous trouverez convenable d'en faire, en tout ou en partie.

Ce récit est extrait par un tiers d'un Journal de voyage renfermant la description d'une journée passée à Brot, au Val-de-Travers, entre J.-J. Rousseau, d'un côté, et l'un de ses admirateurs, le comte de Zinzendorf, venu exprès pour le visiter, de l'autre ; il ne nous apprend, si l'on veut, rien de nouveau, mais tire son principal intérêt pour nous du lieu de la scène, ainsi que de la simplicité et du ton naturel de la narration même. Quant à son authenticité, ce qui nous donne lieu d'y croire, c'est d'abord que, parmi les lettres composant la correspondance de J.-J. Rousseau conservée à la bibliothèque de la ville de Neuchâtel, il s'en trouve une de l'année 1764 adressée par lui au comte de Zinzendorf, et deux de la même année adressées à J.-J. Rousseau par ce dernier [1]. Ce doit être

[1] Cette authenticité n'est pas douteuse. La visite de Zinzendorf, le gouverneur de Trieste, au philosophe de Genève, est confirmée par la correspondance que Zinzendorf ou *Zinzinet*, comme l'appelaient ses amis, entretenait à la même époque avec un seigneur fribourgeois, le comte Pierre-François de Diesbach de Forny, chambellan de Marie-Thérèse et plus tard conseiller d'état à Fribourg où il est mort en 1811. Cette correspondance est entre les mains de M. le professeur Daguet, de qui nous tenons ce détail. La visite de Zinzendorf à Voltaire fait l'objet d'une des lettres de Charles de Zinzendorf au comte de Diesbach, qui était l'un des hommes les plus instruits que Fribourg possédât au 18e siècle.

(Note de la rédaction.)

le même personnage que celui dont fait mention notre récit, comme ayant passé une journée à Brot dans la société du célèbre philosophe, la coïncidence dans les dates prêtant naturellement à cette supposition [1]. Ensuite, il n'est pas nécessaire d'être très-familiarisé avec l'histoire des trois années du séjour de J.-J. Rousseau au Val-de-Travers pour savoir combien de fois le nom de Brot, que cette circonstance n'a pas manqué et ne manquera pas encore de faire passer à la postérité, y revient sur le tapis, et pour n'être pas surpris dès lors de voir ici encore cette modeste localité devenir le théâtre d'une entrevue de Rousseau avec l'un de ses admirateurs jusqu'à présent peu connu. Le château de Colombier où l'attirait l'aimable hospitalité de lord Georges Keith était, comme l'on sait, l'un des buts favoris de voyage de l'illustre exilé; il s'y rendait tous les quinze jours, mais comme la journée de Môtiers était trop forte pour lui, il la partageait d'ordinaire, ainsi qu'il le raconte lui-même, en partant après dîner, et couchant à Brot, à moitié chemin, chez un nommé Sandoz. Outre cela, l'on sait que le célèbre écrivain qui ne s'écartait pas volontiers de sa résidence ordinaire, fit un séjour de six semaines à Brot, où nous ne devons par conséquent pas être étonnés de le rencontrer. La description que nous fait, des lieux avoisinant cette localité, le comte allemand, nous offre aussi un témoignage irrécusable de véracité; nous n'en voulons d'autre preuve que la mention qu'il fait d'un moulin à poudre au Champ-du-Moulin, établissement qu'on ne s'attend pas à rencontrer en lieu pareil, et dont l'existence est cependant aussi mentionnée par le banneret Ostervald dans sa *Description des montagnes et des vallées du pays de Neuchâtel.* [2]

A côté des particularités du récit que nous venons de signaler, qui lui donnent un caractère incontestable de vérité, il en est d'autres en revanche que nous ne pouvons nous expliquer, et que nous ne saurions guère attribuer qu'à une confusion d'idées dans l'esprit de l'auteur de l'article. Nous ne voulons pas parler de ce qu'il y a d'étrange au premier abord pour ceux qui connaissent les lieux, de voir nos voyageurs passer au Champ-du-Moulin pour se rendre de Brot à Môtiers, ce qui peut paraître tourner le dos au but; nous savons, en effet, qu'avant la construction de la route de la Cluzette, qui est de fondation assez récente, c'était la direction que suivait la route de Neuchâtel au Val-de-Travers, qui descendait de Brot jusqu'au bord de l'Areuse, pour se rendre de là à Noiraigue et à Travers. Nous ne nous laissons pas davantage arrêter par la difficulté d'admettre une course aussi longue que celle de Brot à Môtiers, et retour, exécutée dans une après-midi et terminée de bonne heure, le tout à pied, comme l'indique le récit; nous savons que la promenade était le délassement principal de J.-J. Rousseau, et le comte d'Escherny, son ami, raconte qu'ils avaient bien fait ensemble plus de mille lieues dans le pays de Neuchâtel. Mais il est un détail de ce récit qui demeure pour nous enveloppé d'obscurité, c'est lorsque le narrateur nous

[1] Voyez *Catalogue de la bibliothèque de Neuchâtel.* Collection des lettres de J.-J. Rousseau, p. 512.

[2] *Description des montagnes et des vallées du pays de Neuchâtel,* en 1764, rééditée avec une introduction et des notes, par Victor Benoit. Neuchâtel, 1861, page 5.

parle de la maison de J.-J. Rousseau comme voisine du Champ-du-Moulin, ou du moins comme visible depuis là ! Nous ne comprenons pas davantage comment, si c'est le récit d'une course de Brot à Môtiers que nous avons ici, et la maison de Rousseau dans ce dernier lieu que nos promeneurs visitèrent, le narrateur qui nous parle si minutieusement du Champ-du-Moulin et de ce qu'ils y virent, n'a pas un mot à nous dire du reste de leur course, où cependant de Noiraigue à Môtiers une foule d'objets dignes d'intéresser un étranger vinrent s'offrir à leurs regards. Nous avons tout lieu de supposer que l'auteur de l'article, M. le Dr C.-F. H., peut-être par son manque de connaissance de la langue française (le journal du comte est écrit en français), a fait ici erreur et que la course mentionnée est tout simplement une course au Champ-du-Moulin, et non à Môtiers. Mais alors, qu'est cette demeure de Rousseau, but de leur promenade, qu'ils visitèrent ? Nous l'ignorons. Peut-être n'était-ce que quelque chalet où le philosophe venait passer ses après-midi pendant son séjour à Brot ? quelque chose comme le *Refuge de J.-J. Rousseau*, que nous trouvons indiqué en toutes lettres précisément à cet endroit, et dans le voisinage du Champ-du-Moulin, dans la carte du canton de Neuchâtel, par J.-F. Ostervald, revue par Mandrot ? En tout cas, c'est là un petit problême que nous laissons à de plus habiles que nous le soin de résoudre, et qui montre avec quel discernement il faut faire usage même des documents les plus authentiques.

Quoi qu'il en soit, cette confusion réelle ou apparente n'ôte rien à la valeur générale de cette narration. A l'intérêt qu'elle offre vient s'ajouter un mérite particulier, celui d'aider à résoudre une question que s'est posée au sujet du séjour de J.-J. Rousseau au Val-de-Travers, l'un de nos écrivains qui en a le plus fait l'objet de ses recherches. Dans deux intéressants articles que M. Fritz Berthoud a consacrés à J.-J. Rousseau et qui fournissent l'occasion d'admirer la facilité de sa plume, en même temps que la délicatesse et la grâce du crayon de l'artiste qui a illustré les scènes de la vie de Rousseau [1], il se pose à lui-même cette question : *J.-J. Rousseau a-t-il jamais été au Creux-du-Vent ?* question qu'il est obligé de laisser irrésolue, le Chasseron et le Creux-du-Vent n'ayant jamais été cités par J.-J. Rousseau. Sans que la question soit tranchée par la citation que nous faisons ici, nous trouvons du moins la célèbre montagne mentionnée dans la bouche du philosophe, et mentionnée de manière à ne laisser aucun doute sur la vive admiration qu'il ressentait pour les sites du Creux-du-Vent, ce but renommé des excursions des touristes, ce centre inépuisable d'explorations pour les naturalistes de tous les pays.

Ce sont là les quelques mots dont j'ai senti le besoin d'accompagner l'envoi de l'extrait ci-joint du Journal de Zinzendorf, à la rédaction du *Musée,* comme devant servir d'introduction auprès d'elle. Sans que je sois du nombre des disci-

[1] Voyez *Séjour de J.-J. Rousseau à Môtiers,* 1762 *à* 1765, par Fritz Berthoud, publié dans le *Voyage des écoles industrielles* dans le Jura neuchâtelois 1864, et *Un jour au Creux-du-Vent,* par le même, dans le *Voyage des écoles supérieures des jeunes filles,* 1866.

ples de Rousseau, ni même de ses admirateurs, ce récit m'a paru digne d'attention. Le séjour du célèbre philosophe au Val-de-Travers, par le retentissement qu'il a eu auprès et au loin, est un fait désormais acquis à l'histoire, et à quelque point de vue qu'on se place pour juger l'homme qu'il met en scène, qu'on soit théologien, littérateur, philosophe, naturaliste ou simple ami de l'histoire de son pays, tout ce qui se rattache à ce séjour a une importance qui ne saurait échapper à personne, et mérite de fixer l'attention des hommes d'étude, à quelque école qu'ils appartiennent.

Veuillez agréer, messieurs, etc.

Boudry, le 20 février 1869. A. Bonhôte, pasteur.

Il y a quatre-vingt-dix ans que J.-J. Rousseau, le grand novateur dans les domaines de la foi, de la politique, de l'éducation et de la poésie, est mort. Qu'il nous soit permis, à l'occasion de la fête de cette année décennale de sa mort, de faire ici le récit d'une journée de la vie de cet homme remarquable, journée passée dans la société d'un membre de la nation allemande.

L'Allemand dont nous voulons parler est le comte Charles de Zinzendorf, le plus jeune neveu et le favori du célèbre fondateur de l'Eglise de l'Unité des frères. Né le 5 janvier 1739, d'une mère pieuse et élevée dans les principes de l'Eglise morave, Ch. de Zinzendorf avait vécu lui-même pendant un certain temps à Herrnhut sous la direction de son oncle, puis après avoir terminé ses études d'université à Jena et à Göttingen, il s'était rendu, en réponse à une invitation de son frère, à Vienne. Ce frère, Louis de Zinzendorf, homme d'un noble caractère, d'une rare indépendance d'esprit, possédant des connaissances très-étendues, et joignant à ces avantages la sollicitude la plus tendre pour sa famille, était parvenu successivement, d'un emploi à l'autre, à la charge éminente de président de la commission suprême des comptes de la cour.

Grâce aux recommandations de son frère aîné et d'un autre parent, l'emploi qu'obtint en 1762 Ch. de Zinzendorf, comme assesseur de la chambre de commerce, lui fournit l'occasion de se développer scientifiquement, et en vue de sa vocation. L'an 1763, peu de temps après la conclusion de la paix, il fut chargé d'une mission à Berlin, à Königsberg, et à Danzig; l'année suivante, il parcourut, dans le but de trouver des débouchés au commerce autrichien, en même temps que pour l'étude de questions y relatives, le Tyrol, puis la Suisse, la France et l'Italie. Enfin, en 1765 il fut chargé de la visite des ports de commerce de la Méditerranée. C'est dans l'intervalle du pre-

mier au second de ces voyages, l'an 1761, qu'il embrassa la religion catholique. Cette détermination, à laquelle il s'était senti porté par diverses circonstances, ne lui fut pas facile. Le comte Ch. de Zinzendorf n'était pas un homme ferme de caractère ; il hésita longtemps dans ses résolutions avant de s'arrêter à un parti définitif, et fut souvent en désaccord avec lui-même. C'était un homme d'un caractère aussi noble qu'aimable, un penseur exempt de préjugés, et qui en particulier, en matière d'économie politique, avait des idées très-avancées pour son temps et pour sa patrie d'adoption ; ainsi, pour ne mentionner qu'un seul point, il fut l'un des premiers partisans d'Adam Smith, un défenseur du libre échange à l'intérieur comme à l'extérieur, un adversaire déclaré du système mercantile, et jusqu'à sa fin, sans qu'il se laissât ébranler dans ses convictions par les horreurs de la révolution française, ni par le despotisme qu'elle engendra, il se posa en défenseur des idées de liberté et d'humanité que le 18e siècle mit en lumière, et qu'il travailla à faire prévaloir. Quels que soient les emplois qu'il ait revêtus, soit comme gouverneur de Trieste, comme président de la cour suprême des comptes, comme ministre d'Etat et des conférences dans le conseil des ministres, soit comme membre des Etats de la Basse-Autriche dans ses propriétés allemandes de la Styrie, partout il a laissé des traces de son activité, de son zèle infatigable, et de son coup-d'œil clairvoyant et il s'est acquis l'affection de ses collègues et celle de ses subordonnés. Il y a encore dans la ville de Grätz une rue qui porte son nom.

Ce fut en 1764, durant le voyage mentionné plus haut qu'il fit en Suisse, en France et en Italie, que Zinzendorf passa avec J.-J. Rousseau la journée dont nous nous proposons de faire le récit. Nous suivrons fidèlement dans notre narration le journal du comte, car celui-ci, conformément à son caractère, tenait un compte exact et fidèle de l'emploi de son temps. Sans parler ici de quelques notes éparpillées sur des évènements antérieurs, il a commencé de fort bonne heure et il a continué jusqu'à l'année de sa mort, en 1813, à rédiger jour par jour en langue française, tous les événements de sa vie. Il commence régulièrement par l'indication du mois et du jour de la semaine, et il termine en donnant l'état de la température. Il ne se passa pas un évènement, il n'est pas une affaire d'un intérêt public ou privé, pas une conversation à laquelle il ait pris part, pas une pensée ou un sentiment qui se soit éveillé en lui dont il ne soit fait mention. Chaque année forme un volume; outre cela on a réuni à part des extraits suivis se rattachant à des périodes plus importantes et plus riches en évènements. Ainsi s'est formée une collection de 56 volumes, conservée dans les archives d'Etat secrètes de la

cour de Vienne[1], source précieuse à consulter pour l'historien de ces temps et de ces sphères sociales.

Zinzendorf avait obtenu du pasteur Petitpierre, à Zurich, une lettre pour Rousseau qui habitait alors ordinairement Môtiers-Travers, dans la principauté de Neuchâtel. Le 7 septembre, de bonne heure, il arrivait à Brot, où son cocher voulut s'arrêter pour donner à manger aux chevaux dans l'auberge du lieu. Pendant ce temps, Zinzendorf se rendit dans une des chambres de l'auberge pour y déjeûner; il voulut en profiter pour demander à son hôte des renseignements plus détaillés sur le but de son voyage, mais arrivé à l'entrée du vestibule, il aperçut auprès d'un feu de cheminée un homme qui y était assis. Ce personnage au teint brunâtre, au regard plein de vivacité et d'expression, vêtu d'un ample caftan, chaussé de souliers sans boucles et portant des bas blancs, avec une femme assise à ses côtés, lui parut aussitôt être celui qu'il venait chercher; il s'approcha alors de lui la lettre de M. Petitpierre à la main, et lui demanda si l'adresse qu'elle portait ne serait peut-être pas la sienne. Rousseau fit signe que oui, et se mit aussitôt à la lire: en même temps Mlle Levasseur, car c'était elle qui accompagnait Rousseau, céda la place au comte. Rousseau commença par exprimer à ce dernier son intention de le conduire à Môtiers, dans sa demeure, dans le cas où il pourrait s'arrêter quelques heures, et où il ne craindrait pas le chemin pierreux par lequel on y arrivait. Le comte accepta avec joie l'invitation qui lui était faite, en y mettant toutefois pour condition qu'après la promenade Rousseau partagerait avec lui le dîner à Brot; Rousseau consentit et se rendit avec Zinzendorf dans la chambre de ce dernier. Une fois en route pour se rendre à Môtiers, entr'autres questions qu'il adressa à son compagnon de route, il lui demanda s'il était un parent du fondateur de Herrnhut; il se montra très-satisfait des renseignements que Zinzendorf lui donna sur les frères moraves, ainsi que sur leurs doctrines, et lui exprima aussi son regret de ne pas leur avoir rendu toute justice dans ses écrits. Bientôt ils arrivèrent à un endroit où, dans le vallon appelé le Champ-du-Moulin, la maison de Rousseau s'offrit à leurs regards. Tout à l'entour s'élèvent des collines boisées de la plus belle formation; dans le fond se dresse une paroi de rocher creusée de la manière la plus singulière, et à laquelle on a donné le nom de Creux-du-Vent, parce qu'il s'y trouve une ouverture, d'où s'élève à toute heure un tourbillon de vent. Rousseau exprima son mécontentement de ce que Zinzendorf ne fût pas dans le ravissement en présence d'un site aussi magnifique, et il prétendit qu'il manquait d'enthousiasme. Leur chemin les conduisant devant un moulin à poudre dont Zinzendorf se fit expliquer le mécanisme, Rousseau en profita non

[1] Geheime Haus-Hof und Staats Archiv.

sans motif pour décrire la pauvreté des ouvriers qui y étaient employés; il parla des gains modiques de leur profession, si disproportionnés avec les dangers continuels auxquels leur vie est exposée, ce qui engagea le comte à leur accorder une riche gratification. Arrivés dans la maison même, Rousseau en fit voir à son hôte tout l'intérieur, et reprit avec lui sa conversation interrompue. La *Nouvelle Héloïse* est, dit-il, l'histoire de sa propre vie; il est réjoui d'apprendre que déjà plusieurs personnes parmi lesquelles le prince Louis de Wurtemberg, font élever leurs enfants d'après les principes de son *Emile;* il n'y a qu'un seul homme pour lequel il éprouve de la haine, c'est Voltaire, qui est la cause de toutes les persécutions que Rousseau a souffertes jusqu'à son expulsion de la France. Voltaire tolère tout, excepté la foi en Dieu; les souverains de la Russie sont jugés par lui avec une partialité extrême, Pierre-le-Grand n'est pas un homme d'une grandeur colossale, tel que Voltaire se plaît à nous le représenter; il n'a été qu'un grand imitateur qui a su recouvrir d'un vernis la barbarie de son peuple, et voilà tout.

Zinzendorf, de son côté, lui raconta l'histoire de sa vie et de sa conversion à la religion catholique, démarche à laquelle Rousseau se montra très-sympathique, et parut donner son adhésion, la religion des catholiques étant, en tout cas, plus conséquente, à son avis, que celle des protestants. Quant aux chaleureuses prévenances du comte, qui ne pouvait assez lui témoigner d'admiration, il fit avec le sentiment d'une légère ironie la remarque, que lui aussi avait un besoin pressant d'amitié, mais qu'il craignait, ainsi que le pensait Helvétius, que ce besoin ne fût que l'effet de la sensation, et que l'amitié n'appartînt à ces chimères dont on revient avec l'âge. Il dit encore que ce qu'il avait prêché au genre humain, c'était de travailler à devenir aussi heureux que possible, et que c'était précisément à cause de cela qu'on le persécutait, le récompensant ainsi par la haine de son tendre amour pour ses frères.

Cependant l'heure du dîner approchait, et Rousseau reconduisit son visiteur à Brot par un autre chemin plus escarpé. De temps en temps ils se trouvaient en face de rochers qu'il fallait gravir, et Rousseau témoignait tout le plaisir que cela lui faisait lorsque Zinzendorf était parvenu à franchir heureusement quelque mauvais pas. Lorsqu'ils furent arrivés à un point de la route où la pente devenait plus douce, la conversation recommença de nouveau, et ainsi que le comte y était conduit par son genre de vocation, on parla commerce, agriculture, finances, ainsi que de la situation de la France. On n'y changera rien, on n'y améliorera rien, disait Rousseau, et l'on laissera plutôt l'Etat marcher à sa ruine. Dans le cours de la conversation, il développa les raisons pour lesquelles, dans les campagnes, les riches sont opposés au partage des biens communaux, et il montra la différence qu'il y a entre un état aristocratique et

un gouvernement aristocratique, faisant voir que sous cette dernière forme le peuple possède le droit d'élire, comme par exemple à Genève, tandis qu'avec la première le peuple est aussi privé de ce droit, ainsi que c'est le cas à Venise.

Enfin, nos promeneurs arrivèrent à Brot, où les attendait Mlle Levasseur, en même temps qu'un bon dîner. Celle-ci parla beaucoup, et parfois d'une manière assez inconvenante. Rousseau lui laissa longtemps la parole; cependant, lorsque la conversation vint à tomber sur Grandisson, il exprima l'idée qu'un caractère tel que le sien ne se retrouvait plus; la perfection morale est incompatible avec une amabilité parfaite, et l'on ne peut être parfait et vertueux, et être en même temps recherché des dames. Après le dîner, arriva un officier de la garnison de Besançon, chevalier de St-Louis, qui avait attendu plusieurs heures pour voir Rousseau; il combla ce dernier d'éloges en l'assurant qu'il était devenu meilleur par la lecture de ses ouvrages, et continuant longtemps sur le même ton, il finit par demander à Rousseau pourquoi il n'avait rien écrit contre le cumul des prébendes ecclésiastiques? Mais Rousseau parut demeurer indifférent à cet entretien, n'ayant pas l'air de donner son adhésion à ce qu'il entendait, et ne fit entr'autres aucune réponse à la dernière question. La lecture, à ce qu'il prétendait, ne fait en général que peu de bien, et ce n'est qu'exceptionnellement, lorsqu'on fait un certain choix et qu'on y met de l'ordre et de la mesure, qu'elle peut agir d'une manière plus favorable. « Vous désiriez me voir, lui dit-il encore, mais je suis fâché de n'avoir pas un meilleur personnage à vous présenter, je ne suis rien de plus qu'un brave homme. » Cette dernière parole était son mot de prédilection qu'il répétait souvent. Quand l'officier fut parti, Rousseau se tournant de nouveau vers Zinzendorf, lui dit que ce qui lui plaisait le plus en lui, c'était son absence de suffisance, et que son maintien embarrassé était ce qui l'avait le plus attaché à sa personne. « J'aurais aimé, ajouta-t-il en souriant, que vous » n'eussiez pas été porteur d'une lettre pour moi, et j'aurais été alors curieux de voir comment vous vous y seriez pris pour m'aborder. »

Rousseau conduisit ensuite Zinzendorf, par forme de promenade d'après-midi, sur le chemin de la Cluzette. Arrivés sur une hauteur, où la route est taillée dans les rochers, et où l'Areuse coule à une grande profondeur à ses pieds, Rousseau s'arrêta et invita son hôte à ramasser avec lui des pierres et à les jeter par-dessus le précipice dans la rivière, trouvant intéressant de voir les bonds qu'elles faisaient dans leur chute. Longtemps ils s'amusèrent ensemble à ce jeu, et Rousseau ne l'interrompit pas lors même que plusieurs spectateurs se rassemblèrent autour d'eux pour les regarder.

Enfin, il se fit tard, et Rousseau fut d'avis qu'il était temps de revenir à

Brot, qu'il avait encore le chemin du Champ-du-Moulin à faire, et que Zinzendorf serait sans doute aussi bien aise de continuer son voyage. Depuis Brot, le comte accompagna encore Rousseau un bout de chemin du côté de Môtiers, et ils prirent congé l'un de l'autre en rase campagne.

Le jeune Allemand paraît avair laissé de lui une impression agréable, car à Lyon déjà il trouva, conçue dans les termes les plus affectueux, une lettre du grand philosophe, du reste si célèbre par sa misanthropie.

Zinzendorf ne négligea pas non plus dans son voyage de rendre visite à Voltaire à Ferney. Il se rencontra chez lui à deux reprises différentes, le 3 et le 8 octobre, et fut reçu chaque fois d'une manière très-polie et invité à sa table. Voltaire parla beaucoup, tantôt en termes ironiques, tantôt d'une manière très-sentimentale. Les dames de la maison se montrèrent aussi remplies de prévenances, mais l'impression que l'on en recevait, c'est qu'elles n'étaient ni véridiques, ni sincères, et que tout chez elles était apprêté et mensonger comme leur toilette et leurs atours.

Dr C.-F. H.

(Extrait et traduit du *Supplément extraordinaire de la Gazette universelle d'Augsbourg*, du vendredi 8 janvier 1869).

JEAN DES PANIERS

(Suite).

La montre de Joël Huguenin.

Le Dr Allamand dormait encore à poings fermés lorsqu'on heurta à sa porte et une grosse voix, qui avait la prétention de se faire douce, dit, avec des intonations de ventriloque : « M. le docteur, quand vous voudrez qu'on attelle, vous n'aurez qu'à donner un coup de sifflet, le triangle ouvre la route et le *picker* est habillé.

Le dormeur fit un soubresaut dans son lit et ne put s'empêcher de maugréer contre le fâcheux qui venait aussi bêtement couper en deux un songe

remarquable. Il rêvait qu'il venait de pratiquer la transfusion du sang sur un malade aux trois-quarts mort. L'opération avait eu un succès si complet que le patient, rendu à la vie, s'était levé incontinent, avait pris un médecin sous chaque bras, et pour faire preuve de vigueur, s'était lancé au pas de course à travers le défilé de la Chaîne, suivi par Jean des paniers transformé en grand-duc et jouant de la clarinette. Cette force soudaine produite chez un mourant, par une opération si souvent contestée, remplissait le docteur d'une grande joie. Au moment de son réveil, il voyait le facteur qui lui apportait un paquet de diplômes qui le faisaient membre d'une dizaine de sociétés savantes. Aussi cette interruption, en le rappelant à la réalité, lui semblait non moins absurde que désagréable.

— Va-t-en au diable avec ton picker, vannier de malheur !

— Alors j'irai faire un tour à la maison; paraît que vous n'avez plus besoin de moi.

— Attends maraud, quel temps fait-il ?

— Du *radoux*, la neige est *mate*.

— Elle fond ?

— Pas encore.

— Il est sept heures et demie, va dire que je partirai à huit heures.

Les médecins s'habillent promptement; le docteur fut bientôt sur pied. Il trouva ses hôtes qui l'attendaient pour le déjeûner. Leur reconnaissance s'exprimait par des regards, des paroles, des attentions qui le touchaient. L'enfant dormait encore; la fièvre et l'agitation avaient disparu. Dans la maison, la félicité de la délivrance avait succédé aux sinistres appréhensions.

Cela vaut bien les diplômes de toutes les académies du monde, pensait l'excellent homme en contemplant les visages heureux qui l'entouraient.

— Avant de vous quitter, dit-il en déchirant un feuillet de son agenda, je veux vous remettre par écrit le traitement que je vous recommande pour votre convalescente. Avec une nourriture appropriée, dans peu de jours il n'y paraîtra plus. Donnez-lui de bon lait, point de café, mais du chocolat Suchard, qui se fait à Neuchâtel; c'est souverain. Si le traîneau arrive avant mon retour, vous saurez que je suis chez le capitaine. Je reviendrai bientôt.

Lucy n'était plus dans l'état de prostration où nous l'avons vue la veille. Au demi évanouissement a succédé la fièvre. Son beau visage est animé d'un éclat inaccoutumé; ses yeux cernés de tons bleuâtres jettent d'étranges lueurs. Les boucles brillantes de ses cheveux bruns épars sur l'oreiller forment à sa figure un cadre splendide. Lorsque le docteur entra, précédé de Mme Dusapel qui vaquait déjà aux occupations du ménage, il fut frappé de ce changement.

— Eh! bien, comment sommes-nous ce matin, on me dit que vous avez passé une mauvaise nuit ?

— Ce n'est rien, M. le docteur, cela va mieux, je crois que je pourrai bientôt me lever, il y a beaucoup à faire dans la maison.

— Voyons ce pouls, dit-il en s'asseyant près du lit, et en prenant dans ses mains rondelettes le poignet délicat de la jeune fille. Oh! cent vingt pulsations par minute, la peau sèche; nous avons de la fièvre, la tête lourde, point d'appétit...

Lucy sourit tristement.

— C'est égal, j'aime mieux cela que votre abattement d'hier au soir; j'y vois clair au moins. Au lieu de vous lever, vous resterez au lit bien tranquillement et vous suivrez le traitement que je m'en vais écrire.

— Pendant que vous faites votre ordonnance, dit la mère, je vais avertir mon mari qui ne s'est couché que ce matin. Il n'en pouvait plus, le pauvre homme.

— Laissez-le dormir, je pars dans un instant.

— Si, si, il sera bien aise de vous voir.

Quand elle fut partie, il se fit un silence que le docteur rompit le premier.

— Vous n'avez point de commissions pour Fleurier? dit-il tout en écrivant, sans regarder Lucy.

— J'en aurais bien une.

— Dites toujours.

— Ce serait pour Mlle Dubois.

— La sœur d'Albert? dit le docteur en la regardant par-dessus ses lunettes; que faut-il lui dire?

— Voici un carnet que M. Dubois a perdu dans la rue hier en partant, et qu'on a ramassé dans la neige. Je présume qu'on sera bien aise de savoir ce qu'il est devenu.

— C'est probable, rien d'autre à ajouter?

— Non, dit Lucy dont les joues s'empourprèrent.

— Le pauvre Albert ne pourra l'ouvrir lui-même; il est sanglé comme une carotte de tabac, et tout mouvement lui est interdit pendant quelques jours.

— Je suis la cause de ce malheur; je ne peux pas supporter cette idée.... Etes-vous certain de le guérir?

— Ecoutez, Lucy, dit le docteur d'un ton sérieux; ce n'est pas le moment de jouer des charades. Ecrivez trois mots au crayon, suivis de votre signature, dans un coin de ce portefeuille; je dis trois mots, pas davantage. Je les porterai à M. Dubois, ils seront plus efficaces que toutes les drogues de l'ancien et du nouveau continent.

— Eh! bien, c'est fait, mon père m'y autorise.

— Allons donc! le capitaine?

Lucy fit un signe affirmatif.

— Parfait, parfait. Eh ! bien, ma foi, je ne donnerais pas cette journée pour un empire. Je suis si heureux que je voudrais embrasser quelqu'un. Et il regardait autour de lui, comme pour chercher qui il pourrait embrasser.

— Docteur, je suis là.

— Vous permettez ?

— Oui, mais vous le direz à Fleurier.

Ce fut un baiser paternel que le docteur mit sur le front de Lucy.

— Ah ! ça, vous allez vous guérir un peu vite, maintenant. Savez-vous que c'est bête cette fièvre que vous avez là. Tâchez de vous égayer l'esprit avec des idées riantes, c'est la meilleure médecine que je puisse vous prescrire.... avec l'eau fraîche.... sans plaisanter. Au revoir, à bientôt.

Au bas de l'escalier, il trouva le capitaine qui l'attendait. Il était pâle, affaissé et semblait vieilli de dix ans.

— Comment la trouvez-vous cette malheureuse enfant ? la croyez-vous en danger ? J'ai cru la perdre cette nuit.

— Pour le moment, non ; j'augure beaucoup d'une réaction morale ; vous avez été meilleur médecin que moi.

— Oui, mais je sais ce qu'il en coûte, c'est un rude métier.

— Ah! vous croyez qu'on peut soulager les misères de notre pauvre humanité en se jouant ! Non, mon cher capitaine, cela exige un sacrifice qui paraît dur à notre nature égoïste, mais quand nous parvenons à nous vaincre, la récompense ne se fait pas attendre.

Ils arrivèrent devant la maison des parents de Sophie. Un traîneau était arrêté devant la porte. Jean des paniers donnait la dernière main aux harnais, aux courroies, démêlait la crinière du bidet, en tirait des bribes de foin que la brosse avait oubliées.

— Prêt à partir, dit-il en faisant le salut militaire.

Le père de Sophie s'avança vivement au devant d'eux.

— Entrez docteur, dit-il, il y a ici quelqu'un qui désire vous parler.

— Est-ce encore un malade ? je n'ai guère le temps....

— Non, c'est mon beau-père.

C'était en effet Joël Huguenin, le vieil horloger des Cernets, que l'inquiétude avait chassé de sa retraite, malgré son grand âge, malgré l'hiver et les amas de neige. Rien n'avait pu le retenir. Profitant du traîneau d'un voisin qui descendait au village, il avait chaussé ses souliers épais, graissés devant le feu du foyer, boutonné ses grandes guêtres de milaine, endossé son vieux manteau à petit col, à la mode du siècle passé, et s'était mis en route, tremblant d'arriver trop tard. Mais à la vue de l'enfant hors de danger qui l'accueillait par

un sourire et des caresses, et lorsqu'il entendit le récit de tout ce qui s'était passé, il fut pris d'une vive émotion et demanda avec instances à voir Albert Dubois et le Dr Allamand.

— Tiens ! l'artiste des Cernets a quitté sa solitude et ses chronomètres, dit le docteur, adieu, mon vieil ami, comment va-t-on dans mon hameau natal? [1]

— Je ne pouvais plus tenir là-haut; nous avons passé une nuit affreuse après le départ de l'enfant. Elle était si malade et le temps est devenu tout à coup si mauvais. Si nous pouvons l'embrasser ce matin, avec l'espoir de la conserver, c'est à toi que nous le devons, tu es son sauveur.

— Après Dieu, dit d'une voix harmonieuse et vibrante un homme à cheveux blancs, à figure vénérable, qui se tenait près du berceau. Il était de moyenne taille et vêtu de noir.

— Oui, après Dieu, dit Joël en se découvrant avec respect. Vous avez raison M. de Bellefontaine, la créature ne doit pas usurper la place du créateur.

— Tout va bien qui finit bien, dit le docteur, mais on m'attend à Travers ce matin, une accouchée, vous comprenez, il faut partir, adieu messieurs.

— Il me serait doux de te laisser un souvenir de ma profonde reconnaissance; je n'ai plus que peu de jours à vivre, dit Joël avec émotion; fais-moi la grâce d'accepter ma montre; je l'ai faite moi-même et j'ose dire, sans me vanter, qu'elle marche comme un chronomètre. La boîte n'est qu'en argent, mais c'est un échappement à ressort très-soigné, avec secondes indépendantes et répétition. Tu verras ce qu'elle peut faire. Porte-la dans tes courses et que sa marche infaillible soit l'emblême de notre inaltérable affection.

Ici le capitaine fut pris d'un violent accès de toux, et il fut obligé de tirer son mouchoir pour s'essuyer les yeux, tout en maugréant contre un rhume de cerveau imaginaire.

— Ne fais pas cela, dit le docteur en serrant les mains du vieillard, je te le défends.

— Ne me refuse pas cette satisfaction. Allons mes amis, dit Joël en se retournant vers les assistants, aidez-moi à le convaincre.

— Oui, docteur, dit la petite Sophie, prenez aussi mon collier de grenats avec le cœur d'or pour mon ami Albert. C'est ma marraine Lucy qui me l'a donné. Dites-lui que je l'aime beaucoup depuis qu'on s'est promené ensemble dans la neige.

— Je voudrais aussi offrir une bagatelle à M. Dubois qui paie si cher son obligeance. — La toux du capitaine recommença avec plus de violence que jamais. — J'ai construit, il y a quelques années, un appareil de mon invention pour le fils d'un ami de Pontarlier qui avait la clavicule cassée. Cela rem-

[1] Le docteur Allamand était né aux Cernets.

place avantageusement le bandage dont la pression fatigue la poitrine. Dès aujourd'hui je me mettrai à l'œuvre pour en faire un pareil. Je lui arrangerai aussi une machine pour tenir ouverts ses livres sur son lit. Cela m'amusera de travailler pour ce brave garçon.

— Joël Huguenin, dit impétueusement le capitaine, hem ! hem! vous êtes un ancien de la vieille roche neuchâteloise et un brave cœur ! Quand même nous différons en politique, donnez-moi la main. On ne vous a pas toujours rendu justice.

— Aimez-vous, mes amis, dit le pasteur, estimez-vous toujours ; c'est la loi divine. Le désaccord et les querelles sont d'ordre humain. Il n'est rien comme l'épreuve pour nous éclairer et pour élever notre cœur au-dessus des misères de l'égoïsme et de la vanité. Quand l'épreuve est bénie, elle nous fait faire un pas dans l'amour de Dieu et de notre prochain.

Il fallut se séparer après mille témoignages d'affection. Le docteur embrassa Joël, prit la montre et monta dans le traîneau. Jean des paniers se disposait à saisir les rênes.

— Non, mon vieux, retourne à tes corbeilles et à ta famille, dit le docteur, puisque le triangle a ouvert la voie, je puis conduire seul.

— Sans rancune?

— Parbleu.

Le vannier prit le cheval par la bride, courut un moment à ses côtés pour lui imprimer une allure convenable, puis le lâchant, il lui donna une claque sur la croupe en criant : « Hue, día, vigoureux..., ksss, ksss ! »

Où Jean des paniers devient poëte et empailleur.

A quelques jours de là, nous retrouvons Henri Montandon et Jean des paniers dans l'atelier du tanneur, absorbés par une occupation qui ne leur est pas habituelle. Le temps est sombre; la pièce est obscure et froide. Aux murs sont accrochés des couteaux, des lunettes, des paumelles et d'autres outils de chamoiseur. Sur des tablettes sont des piles de maroquins et de peaux de veau tourné, ciré, graissé; des rouleaux de cuir pour semelles garnissent les angles. Tout cela exhale un arome de souliers neufs et d'huile de poisson qui délecte l'odorat. Sur la grosse table de chêne noir qui occupe le milieu de la pièce est placé un loup qu'ils essaient d'empailler.

Une idée lumineuse a jailli du cerveau de Jean des paniers. Le calcul lui a démontré que les primes de deux cents francs réparties entre deux cents

chasseurs et rabatteurs, formaient un dividende ridicule. Les loups devaient rapporter davantage à celui qui les avait débusqués, mais il fallait s'y prendre autrement. Il se souvint d'avoir vu des particuliers des Ponts, de la Brévine, se promener dans le pays, de commune en commune, portant sur leur dos un loup grossièrement empaillé qu'ils montraient au public, en racontant à leur manière les épisodes de la chasse. Il savait que l'on faisait ainsi une bonne récolte de batz et de pièces de trois piécettes.[1]

Or l'occasion se présentait on ne peut plus favorable, puisqu'au lieu d'un loup on en avait trois. Il forgeait dans son imagination des plans merveilleux qui devaient verser le Pactole dans son escarcelle. Le vannier était poëte à ses heures et ses conceptions ne manquaient pas d'une certaine grandeur. Ce n'était pas une misérable peau bourrée de paille, et juchée sur un *canequin* de marchand de beurre, qu'il comptait livrer à la curiosité du public, mais trois loups abattus en un seul jour par les chasseurs des Verrières. Il voulait les disposer en un groupe animé imitant la nature. L'un d'eux emporterait dans sa gueule un pauvre agneau que les autres chercheraient à lui ravir. Cette composition dramatique, propre à frapper l'imagination des honnêtes habitants des campagnes, devait être un avertissement et une recommandation à l'adresse des propriétaires de moutons. Le destin de l'agneau toucherait le cœur sensible des mères et la fibre sympathique des enfants, tandis que l'exhibition des blessures et des balles qui les avaient faites frapperait l'esprit des hommes et attirerait leur attention. Et puis, sa clarinette ne devait pas rester oisive. Il y aurait un air pour simuler l'ouverture de la chasse, un autre imiterait le bruit des rabatteurs et le débucher du loup, un troisième le feu de file des tireurs, un quatrième chanterait l'agonie de la bête, l'hallali, la mort; enfin un grand air de bravoure serait consacré à la marche triomphale des chasseurs et à célébrer leur retour dans leurs foyers. Il travaillait en outre à la rédaction d'un poëme en manière de chanson de geste, qu'il débiterait avec la pantomime appropriée.

Elaborée avec une sincérité naïve, cette conception pleine de verve et d'originalité, spécimen précieux de l'art populaire, aurait pu prendre place à côté des fabliaux du moyen âge, du *Ranz des vaches*, et de tant d'autres compositions dont les friands aiment à déguster la rustique saveur.

De ce canevas, dont un vannier était l'auteur responsable, je conclus : 1° Que les cinq actes consacrés par les dramaturges classiques ont leur fondement dans la nature, puisqu'un obscur artisan, sans culture quelconque, arrivait au même chiffre par les seules forces de son génie. 2° Que Jean des paniers portait en germe dans son cerveau les groupes zoologiques, tels que

[1] On appelait ainsi une pièce de la valeur de 75 centimes.

le musée Challandes, qui a valu plus tard à son auteur une certaine notoriété payée un peu cher par l'honnêteté de nos compatriotes. 3° Que cet humble artisan entendait la réclame aussi bien que les faiseurs et les grands industriels des nations les plus avancées, mais qu'il avait le mérite de ne tromper personne.

Il avait obtenu du capitaine Dusapel les peaux de loup que le boucher Fleischhauer, sur sa recommandation, avait levées suivant certaines règles, en épargnant la tête, et en conservant les pattes et les os des jambes. Son fidèle associé s'était chargé de tanner ces dépouilles en les faisant macérer un temps suffisant dans un bain d'alun et de sel marin.

Ce n'est pas sans un secret effroi qu'il voyait approcher l'heure où il faudrait faire appel à ses connaissances en taxidermie et mettre la main à l'œuvre. Mieux que personne il savait que sa science se bornait à des notions théoriques fort sommaires, ayant vu une fois un amateur des Bayards empailler une bécasse, que le hasard avait fait tomber sous ses coups. Mais d'un loup à une bécasse la distance est grande, aussi grande que de la théorie à la pratique. Il espérait pourtant la combler à force d'attention, de patience et de bon vouloir.

Il avait donc mis sur le chantier une peau qu'il cherchait à monter à grand renfort de fil d'archal, de morceaux de bois, de copeaux et d'étoupes. Pour le moment, le loup à l'état rudimentaire, chaotique, était encore couché sur le dos, le ventre plein de buches et de copeaux, les jambes dressées en l'air comme les quatre pieds d'un trébuchet. L'artiste s'appliquait à donner au corps un modelé sérieux et à la tête un mouvement naturel. Ce n'était pas chose facile. Ayant négligé de prendre sur l'animal encore en chair les mesures indispensables, il ne savait où il devait s'arrêter, car la peau souple se laissait enfler ou détendre à volonté. Tantôt il le faisait maigre comme une araignée, tantôt il le dotait d'un embonpoint qu'eût envié un hippopotame. Et puis, il rencontrait des difficultés matérielles dans l'ajustement de la tête, des pattes et surtout de la queue, à laquelle il désespérait de donner la fière tournure qu'il avait rêvée. On sait que les empailleurs soutiennent ces organes par des tringles de fer qui s'implantent dans un bloc de bois renfermé dans le corps, et que les attitudes s'obtiennent par la flexion de ces tringles qui doivent avoir un certain degré de rigidité. Mais la pratique seule enseigne à se tirer d'affaire avec aisance et à produire l'apparence de la vie à l'aide de ces moyens grossiers. En vain Montandon lui donnait les conseils les plus officieux, lui communiquait ses souvenirs, ses jugements les plus bienveillants, ou ses inspirations les plus lumineuses, les difficultés s'accumulaient et devenaient insurmontables. Baigné de sueur, malgré la température glaciale de

l'atelier, vaincu par la fatigue, le pauvre Jean laissa tomber ses bras avec accablement et s'assit découragé sur le chevalet du tanneur.

— Cela ne va pas tant mal, dit celui-ci pour le reconforter. Il est bien un peu haide et cahébossu, mais c'est tout de même du poil de loup, peesonne ne peut dihe le conthaihe.

— Ne m'assommez pas avec votre poil de loup, je ne vois peut-être pas ce qui lui manque, hein?

— Je ne dis pas cela; seulement le majoo Benoît consultait des plans qu'il tihait sur du papier avant de dépouiller la bête.

— Le major Benoit.... il fallait le dire plus tôt; vos conseils viennent aussi à propos que la musique après la danse.

— Voyons, ne te fâche pas; mets la bête sur ses pattes, nous vehons mieux sa touenuhe.

Ils retournèrent le loup, le mirent en équilibre sur ses jambes, puis s'éloignèrent pour juger de l'effet. Au bout d'un moment d'examen, ils échangèrent un coup-d'œil d'une expression si burlesque que le rire les gagna tous deux et que leurs éclats firent tressaillir la tannerie dans ses recoins les plus obscurs.

C'est que c'était fort drôle en effet. Le corps, cylindrique comme une valise de cavalier, reposait sur quatre jambes dont la raideur était indescriptible. La tête, d'abord haute et menaçante, était peu à peu descendue sur la poitrine, passant de la résignation à la mélancolie désespérée. La queue pendait sans noblesse telle qu'une branche cassée. Enfin, pour comble de contrariété, l'alun et le sel dont le tanneur avait saturé la peau, s'étaient cristallisés sur les poils et les avaient recouverts d'une riche efflorescence qui brillait comme du givre et lui donnait l'aspect d'un monstre en sucre candi.

— Tonnerre de cuir! dit le tanneur en s'essuyant les yeux avec sa manche, voilà un phénomène qui décocheha la rate à toute la Poincipauté, depuis la Bhévine jusqu'au Landehon.

— Si je lui faisais un corps en osier, cela vaudrait mieux que ces copeaux.

— Il ne lui manque plus que d'avoir encore une coobeille dans le ventre; c'est ça qui en feha un chef-d'œuvhe!

Mortifié par ces railleries qu'il trouvait jusqu'à un certain point légitimes, le vannier cherchait à remédier aux lacunes de son exécution. Il étalait la queue en panache, il relevait la tête pour lui donner une attitude hautaine; vains efforts, la tête et la queue s'affaissaient misérablement sous leur poids.

— Tes fils de feh sont thop faibles, il faudhait des bhoches de cloutier.

Le conseil était bon, le vannier le mit à profit. A force de patience il finit par donner à son loup une tournure passable. Mais il dut y consacrer plu-

sieurs jours. Ce furent les jambes qui lui donnèrent le plus de mal. Comme il se plaignait de manquer de modèles, le tanneur, qui prenait un vif intérêt au succès de l'entreprise, lui apporta tous les chiens du village et les fit poser, grâce à la vigueur de ses poignets, malgré leur résistance et leurs protestations bruyantes.

Les manœuvres mystérieuses de ces deux hommes qui avaient soin de s'enfermer dans l'atelier sans y admettre les curieux, firent naître le soupçon qu'ils s'adonnaient à la magie ou qu'ils fabriquaient de la fausse monnaie. Ils méprisèrent les faux bruits qu'on semait sur leur compte et continuèrent leur œuvre avec constance. Enfin, les loups furent terminés, groupés et installés dans une caisse peinte en vert à l'intérieur et disposée comme la scène d'un théâtre. Cette caisse pouvait être transportée de lieu en lieu sur une charrette, mais pour commencer les pérégrinations il fallait attendre le printemps. Jusque-là Jean des paniers avait le temps de revoir son poëme et d'exercer sa symphonie dans son étable, pour en assurer la parfaite exécution.

(A suivre.) L. Favre.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LES PROMENADES PUBLIQUES

et les plantations d'arbres d'agrément

DANS LE CANTON DE NEUCHATEL

Une tendance assez caractéristique de notre époque, est celle d'embellir les rues et les places publiques, de construire de larges trottoirs et de créer de véritables jardins pour tous. Cette tendance ne se manifeste pas seulement dans les localités d'une certaine importance, mais, chose réjouissante, elle trouve son expression même dans les villages délaissés par les grandes voies de circulation. Il n'est donc pas sans intérêt, pendant que ces innovations attirent l'attention du public, de rechercher l'origine des promenades publiques dans notre canton et de suivre leur développement jusqu'à nos jours. Ce coup-d'œil rétrospectif ne nous fera pas remonter bien avant dans l'histoire, car la création des jardins publics appartient à l'époque moderne.

I.

Au moyen âge, les villes entourées de murs et de remparts n'avaient que très-peu de place libre, qui aurait pu être consacrée à des plantations d'arbres. Les habitations, au fur et à mesure de l'augmentation de la population, s'agglooméraient dans un espace forcément limité. Les massifs de construction accaparaient l'enceinte réservée, et l'administration ne se décidait que lentement, bien difficilement, à faire construire une nouvelle ligne de fortifications. Au milieu des guerres incessantes de ces temps agités, il n'était même pas prudent de planter des arbres aux abords des villes.[1] Ces plantations auraient facilité les surprises et les embuscades et empêché de découvrir l'ennemi et de surveiller ses mouvements. Mais quels qu'aient été l'encombrement des villes, l'étroitesse des rues et des places publiques, chaque localité possédait néanmoins une petite plantation d'arbres, ou au moins un arbre, d'habitude un tilleul ou un chêne, situé, si possible, sur le sommet d'une colline [2]. Beaucoup de ces tilleuls existaient déjà avant la fondation des villes et ils remontaient pour la plupart à l'époque payenne [3]. L'introduction du christianisme n'altéra en rien la vénération dont ils étaient l'objet, et ils continuèrent à être les arbres favoris du peuple [4]. C'est à l'ombre de leur feuillage qu'avaient lieu les assemblées de mai des hommes libres et des vassaux; c'était sous leur abri que les Seigneurs rendaient la justice [5]. Les plus anciens tilleuls de la terrasse du château de Neuchâtel datent probablement de ces temps reculés [6], et comme ces arbres avaient une importance civile et reli-

[1] Il est cependant question dans un compte de 1397 à 1398 d'un jardin de *Paradix*, «jouxtant les murs de la ville et la porte de l'Hôpital (Notre-Dame) à Neuchâtel». Ce jardin, qui était sur les Terreaux, paraît avoir été public. A cette époque on éleva dans ce quartier une chapelle qui fut dédiée à la sainte Vierge.

[2] Colline du château à Neuchâtel; colline des tilleuls à Zurich.

[3] L'emplacement d'un temple, d'une ville, était parfois déterminé par la présence d'un ou de plusieurs de ces arbres sacrés. Voy. C. Bœtticher, Ueber den Baumcultus. Berlin 1856.

[4] Le tilleul des Druides. V. *Musée historique*, vol. II, p. 68, et *Rameau de Sapin*, Année 1867.—Dans le bois l'Abbé, au-dessus de Fontaine-André et dans la forêt au-dessus de Cressier, il existait naguère des tilleuls antiques, sur le tronc desquels on remarquait distinctement la niche qui avait abrité l'image d'un saint.

[5] Tilleul d'Altorf sous lequel Rodolphe de Habsbourg rendait la justice; tilleul de Morat à Fribourg; tilleul de Montpreveyres, près de Lausanne. A. Daguet. *Histoire de la Confédération suisse.* Sixième édition, page 114.

[6] C'est dans les temples ou dans leur voisinage immédiat que nos ancêtres ensevelissaient leurs morts; mais comme les arbres vénérés étaient parfois antérieurs à la construction des églises et des chapelles, le bosquet sacré était dans l'origine le lieu de sépulture. En construisant la route qui conduit dans le vallon de Voëns, on a trouvé sous les racines de l'antique tilleul de St-Blaise, les ossements de plusieurs squelettes. — V. Bœtticher, p. 289. — C'est sous le vieux tilleul du cimetière de Dombresson, que l'on ensevelissait jadis les pasteurs de cette paroisse qui y décédaient.

gieuse, il est peu de localités chez nous qui n'aient eu, et plusieurs l'ont encore, leur gros tilleul [1].

II.

Les plantations d'arbres dont nous venons de parler ne peuvent être envisagées comme des promenades publiques, dans le sens actuel du mot. Ce n'est qu'au milieu du 17e siècle que notre pays fut doté d'un échantillon de l'art qui venait d'être ressuscité par Lenostre, l'architecte et le dessinateur des jardins de Louis XIV. Ce spécimen d'architecture végétale est représenté par les *Allées de Colombier*, dont la création est due, comme chacun le sait, à un heureux caprice qu'Henri II de Longueville manifesta lors de son dernier séjour à Neuchâtel en 1657.

Remarquons que cette date de 1657 coïncide avec celle des travaux de Versailles conduits et dirigés par Levau et Lenostre. Ces deux artistes avaient pour mission de créer un site, qui devait être la dernière expression de la splendeur royale. A la cour de Louis XIV on ne parlait plus que de plans de construction, de paysages artificiels, de bosquets et de pièces d'eau. C'est alors qu'Henri II vint visiter sa principauté de Neuchâtel. Il était libre de préoccupations sérieuses et son imagination était peut-être encore un peu surexcitée par les chefs-d'œuvre du genre inventé par le dessinateur des jardins du roi.

Nous arrivons ainsi par association d'idées à nous figurer que le souvenir des jardins de Versailles n'a peut-être pas été étranger à la création des allées de Colombier. La coïncidence des dates est en tout cas remarquable, et si nos suppositions sont exactes, notre pays aurait bénéficié de l'influence qu'exerçait le luxe de Louis XIV sur les seigneurs de sa cour, et les allées dont Henri II gratifia Colombier en 1657 ne seraient ainsi qu'un reflet, pâle sans doute, du paradis naissant de Versailles.

Ce qui est certain, c'est que le duc de Longueville affectionnait le séjour de Colombier, qu'il y allait souvent avec le chancelier de Montmollin, et nous pouvons nous figurer que ce prince ait pu s'extasier à la vue du lac et des

[1] G.-A. Matile *Histoire des institutions judiciaires et législatives de la principauté de Neuchâtel et Valangin*, pag. 40.

F. Chabloz. *La Béroche*, pag. 122.

On voit encore au haut du village de Môtiers trois tilleuls dont l'un était déjà creux au commencement du siècle actuel et permettait aux enfants de s'introduire dans l'enceinte de son tronc vermoulu. (Note de M. Dalphon Favre).

En 1842, il existait encore à Valangin un chêne d'énormes dimensions et d'une grande beauté dans la haie qui sépare les huitains du verger appartenant à l'Etat. Le grand développement qu'il avait acquis a été la cause de sa perte, ses branches s'étendaient au loin, et durant la belle saison produisaient un ombrage magnifique, mais qui fut jugé nuisible aux terrains en culture avoisinants. L'impitoyable cognée a fait disparaître ce géant, et ce n'est pas sans un serrement de cœur que les amis des embellissements publics ont assisté à ce meurtre. (Note de M. Georges Quinche).

Alpes et comparer ce site magnifique à la contrée de Versailles stérile et malsaine, sans eaux et sans forêts, que Louis XIV, par amour de la magnificence, faisait transformer précisément à cette époque.

Quoi qu'il en soit, les belles allées de Colombier, type du style régulier, méritent bien que nous rappelions en quelques mots à quelle occasion elles prirent naissance. Les communes de Colombier et de la Côte ayant cautionné le trésorier Mouchet, se trouvèrent, lors de l'insolvabilité de ce dernier, redevables envers l'Etat d'une somme très-considérable. Un jour que le prince de Longueville se trouvait à Colombier avec le chancelier de Montmollin, les délégués de la commune du village se jetèrent à ses pieds au moment où il rentrait au château et le supplièrent de leur remettre une partie de la dette.

Le chancelier raconte dans ses Mémoires[1] que, le prince ayant fait d'abord relever les suppliants, il leur dit : « Volontiers, mes enfants, mais ne cautionnez plus ; » et se tournant du côté de la prairie, « il me vient une pensée, ajouta-t-il en étendant sa main avec trois doigts écartés, que vous plantiez ici trois grandes allées de beaux et bons arbres, aboutissant au lieu où je suis, avec petites allées aux côtés ; cela fait, mon procureur général que voilà vous donnera quittance de toute votre dette, sitôt qu'il pourra l'écrire à l'ombre des dits arbres.» Ces bonnes gens, ajoute de Montmollin, «qui ne demandaient qu'une diminution de la somme, ébahis et comme stupéfaits, ne savaient comment dire leurs pensées, ce que voyant, le prince ajouta incontinent: Allez vite, mes enfants, préparez vos outils pour les allées, j'y veux travailler avec vous. »

Le registre des procès-verbaux du conseil rapporte le fait d'une manière plus prosaïque, sans cependant atténuer en rien l'acte généreux qui devait à jamais rendre populaire, parmi les Neuchâtelois, la mémoire de ce prince français. Voici d'abord une requête des gens de Colombier qui se trouve dans les archives de l'Etat.

A Son Altesse,

En toute humilité et révérence se présentent par devant V. A., les pauvres communiers et habitants du village de Colombier, ses très-humbles, très-obéissants, fidèles et loyaux sujets, pour la remercier avec tout respect et humilité de la bonté et charité qu'elle a eu de voir leurs précédentes requêtes et supplications, contenant succinctement leurs doléances et l'état de leur misère, ce sont des effets entiers de la clémence particulière de leur bon et juste prince, qui leur apporte une telle joie et consolation, qu'il leur est impossible l'exprimer, au moyen de quoi ont prins assurance de derechef se jetter aux pieds de V. A. pour réitérer leurs mesmes supplications et le requérir comme ils font en toute humilité ; il lui plaise continuer ses bienveillances et user de compassions envers eux, puisqu'il est en la seule puissance de S. A. de les perdre ou de les sauver, et que comme c'est son bon plaisir de toujours pancher du costé de la douceur, la leur faire ressentir et ne permettre

[1] Mémoires du chancelier de Montmollin, I, pag. 167.

qu'ils soyent contraints a aller chercher leur vie autrepart, que seroit le plus cuisant de tous leurs maux, osant assurer qu'encore qu'on introduiroit d'autre monde en leur place, il ne s'en pouroit pas trouver de plus affectionné qu'eux au service de V. A.; car combien qu'ils trainent leur vie avec peine indicible, l'honneur qu'ils ont d'être sujets d'un si bon et juste prince, et l'affection qu'ils portent au lieu de leur naissance et à touts leurs travaux, étants d'ailleurs persuadez que S. A. les veut préférer a d'autres, qui possible ne se voudroyent submettre aux trahus, usages et prestations qu'ils sont tenus et redevables, outre les grandes censes foncières qu'il leur convient payer annuellement du peu de bien qu'ils possèdent; qu'est tout le moindre, pour autant que le voisinage et les étrangers en tiennent la plus grande et meilleure partie, de laquelle par le malheur de ce cautionnement, ils ont été expulsés et mis en tel oprobre que leurs compatriotes font difficulté de s'allier par mariage avec eux, craignants d'y embarrasser leurs enfants, ce que bien souvent les auroit porté au désespoir n'eut été l'espérance et attente qu'ils ont toujours eue que V. A., auroit pitié de leur longue pénitence et de tant de pauvres familles désolées, innocentes et tellement chargées d'ailleurs, qu'à peine peuvent-elles respirer et qui ne se pourront jamais relever, s'il ne plaît à V. A. charitablement les alibérer du dit cautionnement qui les a rendus insolvables, se promettant selon leur devoir d'exposer leurs vies pour le service de leur bon et légitime prince, et de franchir toutes peines, travaux et labeurs pour lui bailler de la satisfaction et s'afranchir du joug pesant du dit cautionnement; que si, par sa bonté et gratuité, cela se pouvait faire en mettant et amenant à perfection les allées qu'il a fait désigner dans son domaine et le long du bord du lac, ils s'offrent d'y travailler de grand cœur, afection et assiduité, se remettant néanmoins toujours entièrement à la seule grace et miséricorde de V. A. S. qu'ils prient Dieu conserver grand nombre d'années en parfaite santé, splendeur et magnificence ensemble toute sa très-illustre maison.

Nous trouvons dans les manuels du Conseil d'Etat la note suivante qui se rapporte à cette suppliante requête :

Son Altesse étant touchée des prières de ses bons sujets, les communiers et habitants du village de Collombier, et voulant leur donner moyen de remettre leur communauté en meilleur estat, S. A. leur a franchement et libéralement remis et quitté tout ce qu'ils lui doivent de reste, pour raison du cautionnement par eux fait pour le sieur Mouchet, ci-devant son trésorier général, à condition néantmoins qu'ils planteront et mettront en bon et deub estat les allées qu'elle veut être plantées dans son domaine du dit Collombier et le long du lac, ainsi et en la manière que S. A. les a désignées et selon qu'il leur sera prescript et ordonné par M. le gouverneur, auquel S. A. S. remet entièrement, pour l'exécution de la descharge du dit cautionnement. S. A. m'ayant commandé toutes lettres à expéditions sur ce nécessaire, et cependant le présent apointement qu'il a signé de sa main et fait contresigner par moi, son conseiller et secrétaire ordinaire de ses commandements. En son chasteau du dit Colombier le 18 aoust 1657.

HENRY,

(*Manuel*, vol. 19, pag. 147.)

Par Son Altesse,

BOULANGER.

A la mort du fils du trésorier Mouchet, qui avait succédé à son père dans les mêmes fonctions, la dette des villages s'élevait à 377,000 livres [1]. Les inté-

[1] La livre valait 4 batz ou 56 centimes, par conséquent cette somme représenterait fr. 211,120, mais comme au 17e siècle l'argent avait une valeur plus grande que de nos jours, et que depuis deux siècles tous les objets ont subi un renchérissement considérable, cette somme peut être évaluée au moins à fr. 740,000, monnaie actuelle. Pour arriver à la valeur absolue, on a l'habitude de doubler les chiffres et de retrancher ensuite un neuvième, mais il est toujours difficile d'obtenir une réduction parfaitement exacte en monnaie d'aujourd'hui et on fait bien de doubler encore l'évaluation.

rêts accumulés avaient augmenté cette somme d'une manière effrayante. Colombier redevait encore 290,000 livres en 1653. Quatre années avant la visite de Henri II, les villages de la Côte, notamment Auvernier, avaient cherché à se libérer de cette dette [1]. En 1656, ces villages se répartirent le solde de leur dette, qui était alors de 13,625 livres avec les intérêts de 21 années [2].

Auvernier eut pour sa part	11,750	livres faibles.
Peseux	6,951	»
Cormondrèche	5,858	»
Corcelles	3,541	»

La somme totale devait être répartie entre 201 personnes de ces quatre localités, ce qui faisait une quote-part individuelle de fr. 78»90 de notre monnaie.

Cette somme peut, au premier abord, nous paraître minime, et en tout cas ne pas légitimer le ton larmoyant de la requête que nous venons de communiquer. D'un autre côté, nous ne devons pas oublier que ces localités avaient déjà payé des à comptes importants, et surtout que l'aisance moyenne dans laquelle se trouvent actuellement les classes populaires, peut être taxée d'extrême opulence, si nous la comparons aux conditions au milieu desquelles vivaient en 1657 les habitants des villages de la Côte et du reste du pays. Il n'y a donc rien de bien étonnant que pour une dette peu considérable à nos yeux, les Neuchâtelois du 17e siècle se soient lamentés et qu'ils se soient montrés plus pessimistes que leurs arrière-neveux du 19e siècle, qui, confiants dans leur activité et dans l'avenir, n'ont pas hésité d'emprunter des millions.

Les larmes versées devant le bon Henri II par les notables de Colombier étaient peut-être un peu calculées. Ce qui le ferait supposer, c'est la circonstance que huit années plus tard (1665 [3]), alors que les plantations étaient terminées, les gens de la Côte s'adressent au Conseil d'Etat avec le même langage suppliant, pour être déchargés de la note des jardiniers Guérin et Boneton, qui avaient été envoyés de France pour diriger les travaux [4]. Le conseil ne se laissa pas attendrir, il fit payer la note et exigea que la commune de Colombier entretînt les allées à ses frais. Opiniâtres, comme tous les

[1] Voir Chambrier. *Histoire de Neuchâtel*, pag. 437.

[2] Manuels du Conseil.

[3] En 1665, le jardin des Tuileries à Paris fut refait complétement par Lenostre, et cinq années plus tard, on commença à planter les Champs-Elysées. (H. Martin, *Histoire de France)*.

[4] Il n'y avait probablement à cette époque aucun jardinier dans notre canton. Lors du premier recensement de la population fait en 1750, sur l'ordre de Frédéric II, on comptait deux jardiniers à Neuchâtel, un dans la châtelainie de Thielle et trois dans la mairie de Bevaix. Le nombre augmente dès lors peu à peu et s'élève en moyenne à 14 de 1751 à 1769; à 19 de 1770 à 1789; à 26 de 1790 à 1802; à 36 de 1803 à 1805; à 37 de 1806 à 1814 (période Berthier); à 51 de 1815 à 1830; et à 80 de 1830 à 1846, époque où le tableau sommaire du recensement n'indique plus le chiffre total des personnes de la même profession.

paysans de cette époque, ils reviennent à la charge et le conseil finit par payer 100 livres au jardinier Boneton et 8,050 livres (fr. 4,532) destinées à l'achat des prés sur lesquels les arbres furent plantés.

Les allées de Colombier, dont l'entretien, comme on vient de le voir, était confié aux soins de la commune de Colombier, furent fort négligées pendant le siècle passé. Beaucoup d'arbres furent abattus par des malveillants. Des faits analogues s'étant produits dans d'autres localités, le Conseil d'Etat publia, en 1711, un mandement sévère dans lequel nous lisons : « Quoique les vols et larcins de quelque nature qu'ils puissent être et particulièrement à l'égard des choses confiées à la foi publique, soient également défendus par toutes les lois divines et humaines, il nous revient néanmoins de divers endroits, que les arbres ne sont pas en sûreté dans les jardins, vergers, clos, vignes et autres possessions où ils sont plantés, ensorte qu'on y en dérobe et enlève souvent, ou qu'on les y gâte et endommage par malice. Et comme cela tend manifestement à décourager les sujets et habitants de cet état, d'en plus planter, ce qu'au contraire, il est de l'intérêt public de favoriser, nous n'avons pu dissimuler plus longtemps ce désordre, ni nous dispenser d'y remédier en la manière la plus convenable. C'est donc pour ces considérations.... que ceux qui seront convaincus d'avoir enlevé et dérobé des arbres.... ou de les avoir gâtés et endommagés.... devront être poursuivis et châtiés sévèrement et avec la plus grande rigueur selon l'exigence des cas,» etc.

Le maréchal Keith, auquel Frédéric II avait loué, en 1757, le château de Colombier, s'occupait, paraît-il, plutôt de son jardin potager que des arbres des allées. Il fit planter dans son verger des arbres fruitiers qu'il avait fait venir de l'étranger[1]. Lors même que Rousseau ne parle pas des allées dans ses Confessions, on peut supposer que dans ses visites au château de Colombier, le philosophe s'y promenait souvent avec le noble lord.

Mme de Charrière, qui vécut à Colombier de 1771 à 1805, ne mentionne cette promenade qu'une seule fois dans ses nombreuses lettres, du reste plus riches d'idées que de faits. Elle raconte en 1773 qu'un duel eut lieu dans les allées entre deux amants de Mme du Peyrou[2].

Si M. de Béville, l'un des successeurs de milord Maréchal, se soucia davantage des plantations de Colombier, c'était plutôt dans le but d'en tirer profit. Cet homme intéressé se fit concéder par le roi le domaine de Colombier. Le Conseil d'Etat, grâce à ses remontrances énergiques, empêcha cependant, après bien des tractations, l'aliénation du château, des jardins et des allées historiques, et de Béville n'obtint, en 1803, que les prés, qu'il se hâta de met-

[1] Registre des rescrits. B. p 249. — *Musée neuchâtelois*, 1864, p. 43, 70 et 105.
[2] Lettres mémoires de Mme de Charrière par Gaullieur. *Revue suisse* 1857, pag. 596.

tre aux enchères et de vendre pour une cinquantaine de mille francs[1]. Ce don, qui était contraire à la déclaration du 31 octobre 1707, enleva du domaine de Colombier cette vaste étendue de terrain qui se trouve entre les allées.

On comprend que dans des circonstances pareilles, l'entretien de ces plantation put être négligé. A la même époque, les dégâts causés par la malveillance devinrent plus fréquents que jamais, et le conseil en vint même, en 1804, à assermenter les notables de Colombier, c'est-à-dire à leur confier le droit de dénoncer et de mettre à l'amende (gager) les contrevenants. M. Georges de Montmollin, qui présida la commission des forêts de 1799 à 1807, fit de grands frais pour rétablir et protéger les allées, mais malgré toute cette sollicitude, les arbres de l'allée la plus rapprochée d'Areuse périrent de 1805 à 1807, et la commission forestière se décida alors à les faire arracher. La plupart des arbres de cette allée étaient primitivement des marronniers d'Inde. En 1807 on les remplaça par des ormes, des tilleuls, des érables et des frênes[2]. On comprend maintenant pourquoi on désigne encore de nos jours cette rangée d'arbres sous le nom d'*allées des Marronniers,* lors même qu'elle n'en compte que quelques rares spécimens. Le marronnier d'Inde était rare en Europe à la fin du 17e siècle. Les premiers exemplaires de ce bel arbre avaient été apportés de Constantinople à Paris vers l'an 1615[3]. On peut ainsi admettre que ceux que l'on planta dans les allées de Colombier furent les premiers cultivés dans notre pays. Cet arbre oriental devait à coup sûr exciter l'admiration de nos ancêtres et provoquer en eux le désir d'en posséder dans leurs jardins. Il est très-probable que les marronniers que l'on voit à côté du château d'Auvernier et ceux de la terrasse du château de Neuchâtel datent de cette époque, et qu'ils ont la même provenance que ceux qui furent plantés à Colombier en 1657[4].

De nos jours les allées de Colombier, entretenues par l'Etat, n'ont plus à craindre ni la malveillance ni l'abandon. Pendant longtemps encore, nos miliciens recevront sous leur ombrage les premières leçons du soldat-citoyen.

(A suivre.) Dr Guillaume.

[1] Tribolet, *Hist. de Neuchâtel*, p. 345 et suiv. *Registre des arrêts et de la correspondance.*
[2] Rapport de la commission forestière.
[3] D'après Matthiolus, le marronnier d'Inde fut importé à Constantinople vers le milieu du 16e siècle (d'après Sprengel en 1557) par Busbeq, voyageur célèbre. L'ambassadeur d'Autriche auprès de la Porte ottomane, apporta à Vienne des graines de cet arbre. En 1576 on en comptait déjà dans cette dernière ville de nombreux exemplaires. Matthiolus qui le premier fait mention des marronniers d'Inde (Epist. lib. III, 361) le désigne sous le nom de Castanea equinea, à cause de la ressemblance que ses fruits ont avec les marrons ou les châtaignes. Tournefort traduisit ce nom en grec et créa le genre Hippocastanum. Linné substitua à cette désignation celle d'Æsculus (de *esca*, aliment, mêts), nom que les Romains donnaient à une espèce de chêne portant des fruits alimentaires ou esculents.
[4] Le beau marronnier qui se trouvait à côté de la vieille tour des prisons, vis-à-vis du Jardin du prince, pouvait bien aussi remonter à cette époque. Ce bel arbre, un des plus beaux de Neuchâtel, a dû céder la place aux plantes potagères. Depuis deux ans il n'existe plus.



Lith. H. Furrer.

Les Tilleuls du Pont-neuf à Neuchâtel avant 1844. (Place Purry actuelle).

NOTICE HISTORIQUE

SUR LES PROMENADES PUBLIQUES

et les plantations d'arbres d'agrément

DANS LE CANTON DE NEUCHATEL

(SUITE)

III.

D'après les idées de Lenostre, la disposition d'un jardin devait être comme un reflet du plan des édifices et l'architecture végétale présenter une certaine harmonie avec celle des palais. De même qu'à Versailles, on peut à Colombier embrasser d'un seul coup d'œil l'ensemble des allées régulières et symétriques qui s'étendent au pied du château. Mais toutes les lignes savantes de ces plantations ne pouvaient, malgré le luxe des décorations dans les parcs princiers, produire un charme de longue durée. L'engouement auquel le genre français donna lieu cessa bientôt, surtout après que l'on eût commencé à découper le feuillage des arbres et à leur donner de cette façon les formes les plus absurdes[1]. Le type régulier et ses extravagances provoquèrent une réaction salutaire en faveur du jardin paysager, établi en apparence sans plan et ne différant pas sensiblement des beaux paysages que nous offre la nature.

C'est surtout en Angleterre que se produisit cette réaction, et elle eut pour avocats très-zélés deux des plus illustres écrivains du dix-huitième siècle, Addison et Pope. Addison a été le principal promoteur du jardin paysager ou anglais, comme ce genre fut appelé plus tard sur le continent; nous pourrions à ce sujet citer beaucoup d'extraits de ses écrits, mais nous devons

[1] On remarque encore çà et là dans nos villages des tilleuls sphériques ou carrés, surmontés d'une boule, du buis ouvragé ou taillé en pyramide (jardin de la petite Rochette à Neuchâtel, par exemple) et autres ornements d'un goût douteux, qui sont les restes d'un genre autrefois à la mode.

nous borner à n'en donner qu'un seul: « Pourquoi, dit-il, un propriétaire ne convertirait-il pas son domaine en une sorte de jardin ? De nombreuses plantations lui procureraient autant de profit que d'agrément. Si les routes étaient entretenues par les riverains, si les prairies recevaient du jardinier quelques légers embellissements, si les chemins étaient bordés de grands arbres et serpentaient entre des berges fleuries, un propriétaire composerait un charmant et délicieux paysage rien qu'avec son petit domaine. »

Pope à son tour, après avoir critiqué les jardins classiques, et déversé sur les aberrations de ce genre suranné ses agréables railleries, conseille de ne pas outrer ou fausser la nature, mais de traiter cette déesse en beauté modeste: ni ornements superflus, ni complète nudité, et il ajoute plus loin: « Demandez au génie du lieu vos couleurs et vos plans; c'est lui qui est le peintre et le dessinateur. »

Si nous avons cité Addison et Pope, les deux auteurs qui contribuèrent le plus à faire du jardin une imitation de la nature, c'est que les écrits de ces deux excellents écrivains exercèrent aussi leur influence sur la société d'élite de notre petit pays. Le *Journal helvétique*, qui parut à Neuchâtel tous les mois de 1733 à 1784, rendait souvent compte des meilleurs morceaux de la littérature anglaise et n'oublia pas, par conséquent, les écrits d'Addison. Nous trouvons aussi dans ce précieux recueil des imitations en vers des poésies de Pope. En 1782, la *Société typographique* de Neuchâtel publia le poëme de Delille: *Des jardins ou l'art d'embellir les paysages*, et le journal consacra à cet ouvrage deux articles dus à une plume neuchâteloise[1]. Mais les personnes lettrées de Neuchâtel ne se contentaient pas seulement des articles insérés dans le *Journal helvétique*, elles lisaient aussi les écrits d'Addison et de Pope dans le texte original[2]. Plusieurs fils de famille avaient servi comme officiers en Angleterre. Nous savons du reste que dans le cercle de Mme de Charrière on admirait les productions de ces peintres ingénieux des mœurs de leur époque. Toutes ces circonstances nous expliquent pourquoi, dans les

[1] *Journal helvétique*, octobre et novembre 1782. Ces articles, à en juger par l'initiale dont ils sont signés, ont été écrits par le rédacteur en chef, le pasteur Chaillet. — On sait que Delille séjournait à cette époque à Neuchâtel.

[2] Plusieurs membres du clergé neuchâtelois possédaient les sermons de Sherlock, un des plus éminents docteurs en théologie de l'Eglise anglicane, et ceux du doyen de Canterbury, Tillotson, le plus célèbre prédicateur anglais de son époque. — Notre pays eut pendant le siècle passé des relations suivies avec l'Angleterre, et cela nous explique pourquoi on trouvait déjà à cette époque à Neuchâtel des maîtres de langue anglaise. Voyez *Feuille d'avis de Neuchâtel de* 1769, *n*os 6 *et* 45, *et de* 1770, *n*o 49. — Plusieurs artisans neuchâtelois avaient fait non-seulement un « tour de France, » mais ils avaient aussi visité l'Angleterre, et d'après les annonces de la *Feuille d'avis* de cette époque, quelques cuisinières avaient séjourné à Londres.

greniers de quelques maisons habitées par des descendants de membres de l'ancienne *Société du jardin*, on retrouve les ouvrages d'Addison et de Pope, entassés pêle-mêle avec ceux du Dr Johnson, de Steele, de Swift et d'autres écrivains anglais, français et allemands. Ces nobles témoins des goûts littéraires des Neuchâtelois du siècle passé tendent à disparaître de plus en plus. Déjà nombre de volumes du Tatler, du Spectateur [1] et du Freeholder ont pris le chemin de la papeterie de Serrières et sont allés se noyer et se dissoudre dans les cuves de cet établissement [2].

Nous ne devons pas oublier de mentionner ici la puissante influence qu'exercèrent autour d'eux les naturalistes éminents qui, à cette époque, représentaient la science à Neuchâtel. Nous pouvons admettre que les Bourget, les Chaillet, les d'Ivernois, les Garcin, les Gagnebin, les Cartier, tous fondateurs ou collaborateurs du *Journal helvétique*, contribuèrent pour une large part à développer le goût d'embellir les jardins [3].

On peut en tout cas admettre, d'après ce qui précède, que le goût des jardins paysagers se développa chez nous dans le courant du siècle passé. Cependant ce n'est que vers la fin de ce dernier et au commencement du siècle actuel, comme nous le dirons plus tard, que l'on vit se traduire par des faits l'influence heureuse qui fut exercée par le *Journal helvétique* et la littérature anglaise sur le public de Neuchâtel, et en particulier sur les membres de la Société du jardin [4]. L'aisance seule ne permettait pas alors aux particuliers de mettre du luxe dans l'embellissement des jardins; l'industrie et le commerce ne faisaient que de naître dans notre pays, et il fallait attendre qu'il en fût résulté de grandes richesses pour certaines familles. Dès que des hommes actifs, intelligents et heureux eurent, dans le siècle passé, acquis des fortunes considérables et qu'ils furent de retour de leurs lointains voyages, ils

[1] Il se publiait en Suisse à cette époque des journaux littéraires qui avaient emprunté le titre du journal d'Addison, par exemple le *Spectateur suisse*, le *Spectateur bernois*, etc. Voyez *Journal helvétique*, 1734 janvier, pag. 62, et mars pag. 93. 1739 août, pag. 91.

[2] M. G.-H. Lambelet, le directeur de la fabrique de papier, m'a dit avoir rencontré plus d'une fois des ouvrages des auteurs anglais susdits parmi les livres d'anciennes bibliothèques particulières, livrés comme maculature à la papeterie. Ces ouvrages, quoique d'éditions surannées, pourraient, ainsi que beaucoup d'autres, rendre encore de grands services dans nos écoles, et nous profitons de cette occasion pour recommander nos bibliothèques scolaires aux possesseurs de livres qui leur sont devenus superflus.

[3] Voyez l'article de M. le prof. Favre sur Bourguet, *Musée neuchâtelois* 1866, pag. 288 et suivantes.

[4] Cette société, dont plusieurs membres écrivaient habituellement dans le *Journal helvétique*, se réunissait en été dans une maison située au faubourg, à l'endroit occupé actuellement par celle de M. DuPasquier-Terrisse. Les trois beaux marronniers que l'on remarque de nos jours dans cette propriété sont les derniers survivants des plantations de la Société du jardin.

s'empressèrent de bâtir des demeures superbes et les entourèrent de beaux jardins. C'est ainsi qu'à cette époque la ville de Neuchâtel vit s'élever dans son faubourg plusieurs magnifiques constructions, dont la plus remarquable était l'hôtel du Peyrou, qui fut édifié vers le milieu du siècle passé, par M. du Peyrou, riche colon de Surinam [1]. Jean-Georges Bosset, qui s'était enrichi à Batavia et en Chine, fit reconstruire, à la même époque, sur le sommet de la colline de la Rochette, une maison de plaisance, dont on a de tout temps loué la situation admirable. Mme de Charrière disait de Neuchâtel en 1771 : « Je ne trouve pas que ce soit une charmante ville, mais la Rochette est une belle habitation. » Le général Meuron [2] qui, plus tard, devint propriétaire de cette campagne, y fit, à son tour, de nouveaux embellissements. Le magnifique cèdre du Liban qui en orne la terrasse est probablement un des plus anciens du pays [3]. Dans le plan primitif des fontaines jaillissantes devaient embellir cette terrasse et descendre ensuite en nombreuses cascades du haut de la colline. Malheureusement il ne manqua à l'exécution de ce beau projet qu'une chose : l'eau.

M. Bosset avait fait construire au bord du lac une maison dont tout le luxe est concentré dans le salon, orné dans le goût Louis XV. C'est là que lui et plus tard le général Meuron, recevaient leurs hôtes afin de leur épargner la peine de monter le grand escalier qui conduit à la Rochette. Sur la terrasse au sud, dont le mur était alors battu par les vagues du lac, se trouvait une

[1] M. du Peyrou, l'ami de Rousseau, était fils de Pierre du Peyrou, premier conseiller de la cour de police criminelle et justice, et de Lucie Droilhet, qui devenue veuve, épousa M. Philippe Le Chambrier, commandant de Surinam, lieutenant-colonel et ingénieur, conseiller de la cour de police criminelle et justice pour LL. HH. PP. les Etats Généraux des Provinces-Unies, dans la province de Surinam.

M. du Peyrou avait eu primitivement l'intention de se fixer dans le voisinage de Cressier, mais les difficultés que lui suscita cette commune le décidèrent à choisir le faubourg pour l'emplacement de son hôtel. La maison de campagne de Bellevue, au-dessus de Cressier, lui appartenait et c'est lui qui commença la plantation de l'allée de châtaigniers et de marroniers que l'on remarque dans cette belle propriété.

Voyez *Feuille d'avis de Neuchâtel*, 1769. N° 19. — J.-J. Rousseau au Val-de-Travers, par M. Fritz Berthoud. *Bibliothèque universelle*. Tome XXXIV, p. 507.

[2] Entré en 1795 au service de l'Angleterre, le général Meuron prit une part glorieuse à plusieurs campagnes dans l'Inde. Ces expéditions avaient pour but de maintenir sous la domination anglaise les vastes empires que le courage et l'intrépidité de Clive et de Warren Hastings y avaient soumis peu d'années auparavant. Sur les murs d'une galerie de la Rochette, on voit encore de nos jours de grossières peintures représentant des éléphants, des rhinocéros, des plantes exotiques, des soldats anglais et des cipayes, qui devaient rappeler au général les souvenirs de cette époque de sa vie et être pour nous des monuments curieux de l'esprit entreprenant qui, de tout temps, a caractérisé les Neuchâtelois.

[3] Il fut probablement planté par M. Bosset. Son tronc, à trois pieds du sol, a une circonférence de 8 pieds six pouces. Il porte souvent des cônes.

rangée de huit marronniers dont sept furent abattus dans la suite, lorsque leur feuillage épais devint nuisible à la santé par l'humidité qu'il entretenait dans la maison. Les peintures que l'on remarque sur les murs d'enceinte de cette propriété indiquent le genre décoratif du jardin français [1].

C'est M. Bosset de la Rochette qui le premier mit en honneur le séjour d'été à Chaumont. Avant lui on ne trouvait sur cette montagne, visitée de nos jours par les touristes, que quelques métairies mal entretenues, habitations exclusives des fermiers. En 1779 le *Chaumont Bosset* fut transformé en maison de plaisance et c'est de cette époque que datent les magnifiques plantations de mélèzes qui ornent cette belle propriété, et que M. Bosset avait fait venir du Valais. Parmi les arbres des belles avenues on remarque des tilleuls, des marronniers, des noyers [2] et deux exemplaires du pin Arole (P. Cembra. L.) [3]. L'un d'eux a une hauteur d'environ 30 pieds.

M. de Pourtalès l'aîné, et l'un de ses associés, M. Coulon, avaient également fait construire vers l'an 1783 les deux belles habitations qui se trouvent à l'entrée du faubourg et dont les jardins venaient aboutir au bord du lac [4]. Les arbres que l'on remarque actuellement dans ces derniers ont été plantés plus tard d'après le goût du jardin paysager.

Le fondateur de la Maison des orphelins à Neuchâtel, M. Lallemand, qui avait acquis dans le commerce une grande fortune, possédait plusieurs jardins dans le voisinage de la ville [5].

En face du Crêt, M. Fauche-Borel, l'imprimeur-diplomate, avait fait construire en 1789, l'hôtel Fauche, devant lequel on remarque quelques beaux arbres, entr'autres un amandier et surtout un magnifique exemplaire du Ginko à deux lobes (Salisburia adiantifolia Sm), probablement le seul de son espèce qui, dans notre canton, ait atteint une hauteur aussi remarquable [6]. C'est dans cette habitation que M. Fauche-Borel, l'ami dévoué de la cause des Bourbons, donnait en 1790 l'hospitalité aux émigrés français, et où trente ans

[1] Cette villa qui se trouve en face du jardin anglais est actuellement la propriété de M. Wilhelm DuPasquier. On y remarque encore un magnifique marronnier, et comme à la Rochette, un houx d'une trentaine de pieds de hauteur. La plaque du contre-feu de la cheminée du salon porte la date de 1770.

[2] Le Chaumont est à 1016 mètres au-dessus du niveau de la mer.

[3] Voyez Godet. *Flore du Jura*, p. 663.

[4] Ils en sont séparés actuellement par le quai nord du port. Des quatre rangées de peupliers qui se trouvaient à cet endroit, il n'en reste plus qu'une. — La maison de M. de Pourtalès n'avait primitivement qu'un étage.

[5] *Mercure suisse.* Janvier 1733, pag. 56.

[6] Ce curieux spécimen de conifère japonais a une hauteur d'environ 60 pieds.

plus tard, devenu la victime de l'ingratitude de ces derniers, il mit volontairement un terme à sa vie agitée [1].

Parmi les maisons de campagne et les jardins paysagers établis dans le courant du siècle passé à Neuchâtel et dans son voisinage immédiat, il est encore une propriété que nous devons mentionner ici; c'est celle que possède actuellement M. Belenot, à Monruz, et qui pendant longtemps fit partie du patrimoine de la famille de laquelle est issu David de Purry. On sait que Jean-Pierre Purry, le père du bienfaiteur de Neuchâtel, après avoir séjourné au cap de Bonne-Espérance, où il acclimata les plants de vigne neuchâtelois, et essayé en vain d'engager l'Angleterre à coloniser les côtes de l'Australie, s'en alla en 1730 dans la Caroline où il fonda Purrysbourg, qui devint le centre d'une colonie suisse [2]. La tradition raconte que Purry, en revenant en Europe solliciter du gouvernement anglais la concession des terrains qu'il avait choisis pour sa colonie sur les bords de la rivière Savannah, rapporta de Purrysbourg un jeune tulipier (Lyriodendron tulipifera. Willd) dans un vase qui se brisa pendant la traversée. Comme Jussieu en pareil cas, Purry mit la jeune plante dans son chapeau et lui prodigua tant de soins pendant le reste du voyage, qu'il put la transplanter dans le jardin de Monruz. On peut y admirer ce tulipier historique, devenu aujourd'hui un arbre superbe [3] d'un port magnifique, le plus bel ornement de cette campagne, qui compte cependant parmi ses arbres d'ornements, de très-beaux platanes et des tilleuls plantés également vers le milieu du siècle passé.

Avant de passer en revue les promenades publiques qui existaient au 18e siècle, nous devons encore ajouter quelques détails sur l'ornementation des jardins qu'avaient créés les Neuchâtelois que nous venons de citer.

On rencontrait déjà à cette époque dans nombre de jardins du chef-lieu et des localités du vignoble, des orangers, des citronniers, des grenadiers et surtout des myrtes [4]. Les essais de sériciculture nécessitèrent la plantation de mûriers [5]. Les arbres fruitiers nains y figuraient aussi et les parterres étaient émaillés d'œillets, de renoncules et de tulipes [6].

[1] Mémoires de Fauche-Borel, I, pag. 84, 98, 118, etc. — *Biographie neuchâteloise*, article Fauche-Borel.

[2] Voyez *Biographie neuchâteloise*, tom. II, pag. 250.

[3] Ce tulipier a une hauteur d'environ 80 à 100 pieds, et son tronc mesure à trois pieds du sol, une circonférence de 10 pieds et demi.

[4] Voyez : Essais de sériciculture dans le canton de Neuchâtel. *Musée neuchâtelois*, I, p. 58. — En 1769, on offrait à vendre dans la *Feuille d'avis* de la graine de ver-à-soie.

[5] Dans la *Feuille d'avis* de 1769 à 1770, on offre assez souvent les arbustes indiqués, ou bien des caisses en bois de chêne ou en bois d'ébène pour les cultiver. *Feuille d'avis* 1769, nos 12, 16, 22. 1770, no 42. 1771, no 40; etc.

[6] J.-P. Ravenel, à Corcelles, offrait dans la *Feuille d'avis* de 1769, no 36, des arbres nains, poiriers et pommiers, des meilleures espèces, à 4 batz le pied. Barrière, jardinier-

Dans les plates-bandes entourées d'une bordure de buis [1] on cultivait des légumes, tels qu'asperges, choux-fleurs etc., et même des melons [2]. Ces jardins étaient confiés à des jardiniers qui, pour la plupart, avaient fait leur « tour de France » et qui connaissaient particulièrement la culture des légumes et des arbres fruitiers [3]. Un jardinier de Berne venait régulièrement à Neuchâtel avec ses ouvriers [4]. Les propriétaires de jardins s'intéressaient à la culture des plantes potagères nouvelles et étudiaient avec soin les manuels qui commençaient à paraître [5].

C'est ainsi que dans ce domaine le progrès se développa dans le courant du siècle passé, mais ce n'est qu'après que David de Purry eut légué, en 1786, à sa ville natale une riche succession, que l'administration publique de la *ville de Neuchâtel* fut à même de demander à l'horticulture de la doter d'agréments dont la jouissance fut ouverte à tous les citoyens. Afin de faciliter ces embellissements du domaine public, on démolit successivement les anciens

fleuriste à Auvernier (*Feuille d'avis* 1770, n° 17) des œillets de plus de 30 espèces différentes, des jeunes myrtes et des grenadiers. — M. Duval, de Genève (*Feuille d'avis* 1771, n° 30) qui demeurait près du Crêt, offrait pour cause de départ plusieurs myrtes « dont il y en a un double, deux fins et deux panachés et quelques grenadiers, dans des caisses de bois de chêne, diverses plantes d'œillets de belle qualité, etc. » Dans le n° 12 de l'année 1769 quelqu'un demandait : des orangers, des citronniers en caisse et d'autres fleurs ou arbustes en pots et en caisse, pour l'embellissement d'un jardin. A la même époque, Chaillet, le cadet, au faubourg, offrait plusieurs centaines de plantes de renoncules bien assorties.

[1] Barrière, jardinier, offrait à vendre en 1769 trois quintaux de buis. *Feuille d'avis* n° 16, 1769.

[2] Nous lisons dans le n° 37 de la *Feuille d'avis* de 1769 l'annonce suivante : « La veille du Jeûne on a escaladé le jardin de M. de Pourtalès l'aîné, dans lequel on a volé huit melons. On promet deux louis de récompense à la personne qui pourra donner des indices assurés des voleurs. »

[3] Voir *Feuille d'avis* de 1769, n° 12.

[4] *Feuille d'avis* de 1769, n° 29. Maître Müller, jardinier à Berne, annonce au public son arrivée à Neuchâtel. Il s'y rendra, dit-il, avec ses compagnons. En 1770, (*Feuille d'avis* n° 12) il offre à vendre des graines dont le dépôt se trouve chez le sieur Dardel, au café.

[5] En 1768, le *Journal helvétique* (avril, p. 459) recommande un *Guide du jardinier* publié à Paris chez Le Mercier par J.-G. Wenckler; dans ce petit livre de 96 pages, il était indiqué la manière de planter et de dresser les jardins.— Déjà en 1733, janvier, ce journal rendait compte du *catalogue* des arbres, des arbrisseaux, des plantes et des fleurs, tant étrangères que domestiques, qu'on élève dans les jardins proche de Londres (4 vol. in-fol. avec planches col.)

Dans la *Feuille d'avis* de 1770, n° 51, une personne réclame l'*Ecole du jardin potager*, 2 vol., d'un emprunteur dont elle avait oublié le nom. — Le *Journal helvétique*, juin 1750, pag. 571, donna de cet ouvrage un rendu compte dans lequel nous lisons le passage suivant : Pour ceux qui tiennent encore à la société par leurs emplois ou par leurs occupations, dès qu'ils peuvent s'en affranchir et respirer quelques moments de liberté, une pente secrète les ramène au jardinage. Le marchand, l'homme d'épée et le magistrat soupirent après la vie champêtre.

travaux de fortification et les portes de l'hôpital et de St-Maurice; celles-ci furent rasées en 1784. En 1790 on détruisit l'ancienne tour des chiens et la maison des arbalétriers qui se trouvaient entre le grenier du haut [1] bâti en 1750 et le grenier du bas construit en 1719, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par les deux massifs de maisons qui longent la rue des Terreaux, du côté de l'ouest.

Mais déjà avant cette époque, on s'était occupé de créer pour l'usage du public quelques promenades ombragées, de sorte qu'on peut dire que les plantations d'arbres, qui font de nos jours l'ornement du chef-lieu, ont été en grande partie ébauchées dans le courant du dix-huitième siècle.

En jetant un coup d'œil sur la vue de Neuchâtel en 1780, que le *Musée* a publié précédemment [2], on peut s'assurer que l'aspect de ces lieux publics était bien modeste dans le début. Cependant ils faisaient déjà la joie de nos arrière-grand-pères, et Mme de Charrière ne dédaigne pas de faire promener au Mail et sur le Crêt les héros de son joli roman neuchâtelois [3]. Le professeur Meiners (1783) raconte que « hors de la ville, il n'y a presque aucune promenade publique et dans la ville de fort médiocres, le long du lac, qui ne sont pas aussi bien entretenues que celles des villes de la Suisse allemande [4]. »

La *Terrasse du château* était la promenade favorite de ce savant. Cette plate-forme, ornée des antiques tilleuls sous lesquels se tenaient jadis les Plaids de mai, était chère aux bourgeois de Neuchâtel. C'était le lieu de réunion populaire, qui jusqu'à un certain point jouait le rôle du forum dans les villes de l'antiquité romaine. C'est là qu'avaient lieu les assemblées générales des bourgeois; c'était sous l'un des tilleuls que le banneret jurait d'observer les devoirs de sa charge; c'est là aussi qu'étaient solennisés les serments réciproques du prince et de la bourgeoisie, que se faisait le renouvellement des traités de combourgeoisie et que les compagnies franches qui s'enrôlaient pour la France ou la Hollande juraient fidélité au drapeau avant leur départ. Mais la terrasse du château était aussi le rendez-vous des jeunes gens et le théâtre de leurs jeux bruyants [5].

Aussi longtemps que le bâtiment des classes fut utilisé pour y loger le collége de la ville, les écoliers considérèrent la terrasse du château comme leur

[1] Ce bâtiment a été transformé en 1863, pour y recevoir la fabrique des télégraphes de M. Hipp.

[2] *Musée neuchâtelois.* Année 1865, pag. 171.

[3] *Lettres neuchâteloises.* Neuchâtel 1833, pag. 48, 79 et 85.

[4] *Etrennes neuchâteloises,* par F.-A-M. Jeanneret. 1re année, pag. 87.

[5] En 1646, le gouverneur Jaques de Stavay-Mollondin se plaignit des abus auxquels donnaient lieu les amusements dont la terrasse du château était le théâtre habituel. Le Conseil d'Etat, sur sa demande, s'empressa d'interdire ces récréations sous peine d'une amende de 60 sols, au profit des pauvres. *Manuels du Conseil d'Etat.*

propriété exclusive. Nombre de contemporains se souviennent encore avec plaisir du temps où, agiles comme l'écureuil, ils se hissaient le long du tronc vermoulu du vieux tilleul de la comtesse (le tillet devers bize) et grimpaient sur les branches les plus élevées [1].

D'après le plan de la ville dressé en 1769 par J.-J. Berthoud, la ville de Neuchâtel n'avait à cette époque d'autres promenades publiques que la terrasse dont nous venons de parler, la promenade Noire et le Crêt.

La *promenade Noire* située au sud du massif de maisons compris entre la rue du Coq-d'Inde et le lac, avait été peu à peu gagnée sur l'eau par des travaux de remplissage. Le mûrier dont il est question au 15me siècle se trouvait à l'endroit où le chancelier de Montmollin fit construire la maison qui termine à l'est le susdit massif. Ce mûrier fut renversé en 1663 par un violent orage. A en juger par un dessin de la ville, fait au commencement du 17me siècle, il existait alors à cet endroit trois arbres d'une dimension assez considérable. Les beaux tilleuls [2] qui se trouvaient à côté du Pont neuf (Place Purry actuelle) et qui ont fait le sujet du joli dessin qui accompagne cet article, existaient aussi à cette époque.

Les allées de la Promenade noire, plantées dans le courant du siècle passé, s'étendaient le long du lac, depuis le Seyon jusqu'à la rue du Pommier. La prolongation de la place du Marché partageait ces rangées d'arbres en deux groupes. Le premier [3] qui se trouvait devant la statue Purry, a disparu il y a peu d'années, et l'hôtel du Mont-Blanc commence à s'élever sur son emplacement. L'autre qui compte encore quelques vieux tilleuls et des platanes de date plus récente, forme la tête de la plantation de la petite Provence [4].

En 1788, Mme la bannerette Deluze n'ayant pas voulu accepter le solde des appointements de feu son mari, témoigna le désir que cette somme fût utilisée pour entourer ces deux promenades publiques d'une balustrade [5]; elles furent en effet fermées et c'est dans leur enceinte qu'avant la construction de la route de l'Evole, les écoliers des classes de l'ancien hôtel de ville

[1] *Promenade dans la ville de Neuchâtel.* Souvenirs. Librairie Sandoz. — Ce tilleul mesure, à 3 pieds du sol, une circonférence de 20 pieds.

[2] Dans la Description de la mairie de Neuchâtel, publiée en 1827, ils sont indiqués pag. 24, comme étant des tilleuls de Corinthe des jardiniers.

[3] Ce groupe était composé de marronniers et de tilleuls.

[4] Il existe une vue de Neuchâtel gravée par A. Girardet en 1778, qui permet de se faire une idée assez exacte de cette promenade publique. Cette gravure, très-rare aujourd'hui, est dédiée « à MM. les Quatre-Ministraux, à M. le Banderet et à MM. du Conseil des quarante son vénérable et respectable magistrat. » Elle paraît être un des premiers travaux de l'artiste, car elle est donnée comme « l'essai de main-d'œuvre d'un bourgeois sous la direction de son père. »

[5] Manuels du Conseil de ville, 14 juillet 1788. On distingue sur le dessin qui accompagne cet article une partie de la balustrade.

et du bâtiment du Trésor s'étaient choisi le théâtre favori de leurs jeux et de leurs ébats.

Toutes ces promenades avaient des bancs, et nous voyons qu'en 1760, les Quatre-Ministraux sont autorisés « à faire planter des arbres et construire des bancs à la promenade dans l'Ecluse pour la rendre plus agréable [1] »

Cette *promenade de l'Ecluse* [2], dont nous aurons à parler plus tard, était, paraît-il, de date plus ancienne, car déjà en 1746, l'administration cherche à la protéger contre les eaux du Seyon qui, parfois, y causaient des dégats. Le Conseil de ville autorise les Quatre-Ministraux « à donner les ordres nécessaires pour embellir notre promenade et même de faire planter des saules aux bords de la chaussée, en prenant des branches un peu grosses et y employer de bons maîtres maçons [3] ».

L'Ecluse était alors un but de promenade, et le public de Neuchâtel y trouvait un restaurant et des pâtisseries [4].

C'est en 1775 que le Conseil de ville adopta [5] un plan d'aménagement pour les terrains de l'ancien bassin du Port et *la plantation d'arbres sur la Place d'armes*. Cette dernière fut entourée d'allées d'arbres, sous lesquels quelques bancs furent dressés. Ces allées ont disparu ainsi que l'ancien bassin [6]. Les peupliers qui s'élèvent actuellement sur l'éperon du port sont peut-être les derniers vestiges des plantations qui furent établies en 1775 [7] et que Meiners, huit années plus tard, devait naturellement trouver bien médiocres.

Les premiers arbres plantés *sur la grande promenade du faubourg* étaient un peu plus âgés. M. de Peyrou ne s'était pas contenté de créer un beau jardin autour de son hôtel, il avait fait aussi placer en 1765 des rangées d'ar-

[1] Manuels du Conseil de ville, 16 juin 1760.

[2] Au commencement du 15e siècle, le vallon de l'Ecluse était couvert de buissons et de plantes sauvages, à en juger par une lettre du secrétaire du cardinal Saint-Angelo Benoît de Pileo, qui, à l'époque du Concile de Constance, fut enfermé pendant plusieurs mois dans une tour du château de Neuchâtel. La végétation à cet endroit devait être bien inculte à cette époque, puisque le poëte captif, après avoir réussi à s'échapper de sa prison, parvint à s'y cacher pendant un certain temps, parmi les ronces et les épines.

[3] Manuels du Conseil de ville, 11 juillet 1746. pag. 286.

[4] Dans la *Feuille d'avis* de Neuchâtel de l'année 1771, le secrétaire Duplan annonçait au public de la ville qu'il s'était arrangé avec le sieur Scholer, traiteur et pâtissier, pour tenir sa possession de l'Ecluse. Ceux qui lui feront l'honneur d'y aller, dit l'annonce, auront lieu d'être contents de lui.

[5] Manuels du Conseil de ville, 3 avril 1775.

[6] Les allées d'arbres se trouvaient à l'endroit occupé par les massifs de maisons de la rue de la Place d'armes et de la rue du Musée. L'ancien bassin est devenu actuellement la place du Gymnase.

[7] Ce qui le fait supposer, c'est qu'ils sont de la même dimension que les peupliers de la Rochette, qui furent plantés à la même époque.

bres au sud de sa propriété[1], le long du bord du lac, et le terrain avait été protégé par un quai. Cette plantation, que dans la suite on prolongea d'un côté jusqu'à la ruelle du Port, et de l'autre jusqu'à la propriété de la Société du jardin, fut offerte par M. du Peyrou en 1765 au Conseil de ville pour l'agrément du public, à la condition que cette promenade ne fût pas utilisée comme chantier ou pour y sécher du linge de lessives[2]. La belle rangée de tilleuls qui entoure le jardin de l'ancien hôtel du Peyrou avait une vingtaine d'années à l'époque où Meiners visita Neuchâtel.

Nous verrons plus tard comment et à quelle époque les plantations de la grande promenade furent continuées et terminées. Quant au *Crêt*, auquel cette dernière aboutit, il avait été rendu accessible au public au milieu du siècle passé par les soins du banneret Pierre de Chambrier, dont le nom a été célébré par Eugène de Pradel[3]. Ce généreux citoyen, après avoir fait aplanir le sommet de cette butte, y fit planter les marronniers qui, de nos jours, font du Crêt une des promenades favorites du public, car :

Sous ces arbres, l'été, sous leur épais feuillage
Il trouve la fraîcheur.[4]

La forme massive de ces bancs de pierre indique bien le goût de l'époque où ils furent dressés. Nonobstant leur solidité, ils eurent à subir le sort de la plupart des innovations confiées à la foi publique : ils furent brisés nuitamment en 1759[5].

[1] Cette propriété comprenait entr'autres les terrains où se trouve aujourd'hui la rue de l'Orangerie (nom qui a été donné récemment en souvenir de l'ancienne orangerie de l'hôtel du Peyrou) et elle était limitée au sud par la plage du lac.

[2] Nous trouvons dans le manuel du Conseil de ville à la date du 3 juin 1765, le passage suivant : « Le Conseil a accordé à M. du Peyrou la permission de faire une plantation d'arbres sur le terrain derrière son jardin, acquis de M. le capitaine Josué Gaudot, pour une promenade publique, en statuant que la dite place ne pourra servir ni pour chantier, ni pour lessives. » Et plus loin, sous la date du 26 mars 1770. « Sur la requête de M. du Peyrou par laquelle il expose qu'étant résolu de continuer jusqu'à la possession de M. de Mezerac la plantation d'arbres qu'il a établie derrière le jardin de la Société pour servir de promenade publique, priant le Conseil de statuer que cette nouvelle plantation ne pourra servir ni pour chantier, ni pour pendre des lessives, conformément à son arrêt du 23 juin 1765. Délibéré le Conseil accorde avec plaisir à M. du Peyrou sa demande, bien entendu que le terrain appartiendra toujours à la ville. »

[3] Ces bords sont embellis par l'ombrage du Crêt,
Qu'éleva sur les flots un sage banneret :
A ce bosquet charmant, par un plus juste hommage,
Le nom de Chambrier conviendrait davantage.
Eug. de PRADEL, 1829.

[4] Pope. La Solitude, traduction libre. *Journal helvétique*, 1771, janv., pag. 92.

[5] «Les bancs de pierre qui, par l'effet d'une noire malice, ont été brisés sur le Crêt..., il a été résolu d'offrir une récompense de fr. 50 à celui ou à ceux qui découvriront l'auteur ou les auteurs de cette mauvaise action. » Manuel du Conseil, 15 janvier 1759.

Le petit vallon qui est creusé dans le faîte de la colline sur laquelle l'Observatoire cantonal a été construit, avait été arrangé en 1707 pour le jeu du Mail, auquel les gentilshommes français aimaient à se livrer pour distraire leurs ennuis en attendant la sentence du tribunal des Trois-Etats. Après le départ de cette noblesse étrangère, le jeu du Mail resta en faveur parmi les jeunes gens de la ville, et nous trouvons en 1766 qu'une liste de souscription circulait en ville avec l'approbation du magistrat, dans le but de recueillir les fonds nécessaires à l'embellissement de la *promenade du jeu du Mail* et à la réparation du chemin qui y conduisait[1]. Le gouverneur était à la tête des souscripteurs, la plupart joueurs de Mail, et d'autres amateurs d'embellissements et de récréations publiques[2].

Vingt années plus tard, l'administration de la ville y fit planter des allées d'arbres[3]. Le public en éprouva beaucoup de satisfaction, et vers la fin du siècle, ce fut sous ces beaux ombrages que se donnaient de préférence les fêtes populaires. La fête militaire des trois compagnies de la ville y fut célébrée en 1796 avec beaucoup d'entrain, à en juger par un très-curieux dessin que nous en a laissé Alexandre Girardet[4]. Nous y voyons se déployer sous les arbres la vie la plus animée. De tous côtés éclate une gaieté franche et cordiale. Pendant qu'un certain nombre de grenadiers, fidèles à la table du banquet, font honneur au toast qui vient d'être porté, d'autres préfèrent le jeu de quilles ou dansent une ronde autour de la musique, au milieu d'un monde de femmes et d'enfants, qui n'ont pas été les moins empressés à venir prendre leur part de cette fête joyeuse. Ce dessin remarquable est intéressant à bien des égards, et nous ne désespérons pas de le voir un jour reproduit par la photographie dans le *Musée neuchâtelois* et illustrant un article sur l'histoire de nos milices.

[1] Manuels du Conseil de ville, 25 août 1766.

[2] Dans le numéro du 14 juin 1770 de la *Feuille d'avis de Neuchâtel*, nous lisons l'annonce suivante : M. Berthoud-Grenot informe MM. de la Société du jeu du Mail, qu'il a reçu un assortiment de mails (marteau de bois à long manche) et de boules.

Ce jeu de mail déjà connu en Italie au commencement du 16e siècle sous le nom de *Palamaglio*, était au 17e siècle un amusement favori de la noblesse française. En 1621, il est mentionné sous le nom de *Paille-maille*. La cour de Charles II qui, en tout, se réglait sur celle de Versailles, adopta le jeu du *Pall-mall*, et l'introduisit si bien en Angleterre qu'il y est encore en grande faveur, surtout parmi les étudiants des colléges, où on conserve religieusement toutes les traditions. Le jeu du mail est aussi appelé jeu du croquet, nom qui lui vient d'un des termes usités dans ce jeu aimable, que nous aimerions voir réintroduit parmi les récréations des élèves de nos écoles.

[3] Manuels du Conseil de ville, 4 juin 1787 et 2 juin 1788.

[4] Alexandre Girardet avait succédé, en 1794, comme maître de la classe de dessin, à son frère Abram. Le dessin en question se trouve à la bibliothèque de la ville et n'a encore été reproduit ni par la gravure, ni par la lithographie.

Enfin, nous devons mentionner parmi les plantations d'arbres faites sur le domaine de la ville dans le courant du 18e siècle, la belle allée de tilleuls qui borde la route du Val-de-Ruz, depuis le Plan à Pierre-à-Bot. Cette plantation qui rappelle les avenues de la ville de Berne, date de 1781. Non loin de là, à l'entrée du verger des Cadolles, on remarque un magnifique châtaignier qui doit avoir plus d'un siècle d'existence.

Après avoir passé en revue les promenades publiques de la ville de Neuchâtel dans le siècle passé, il nous reste à dire quelques mots des plantations d'arbres d'agrément qui furent faites à cette époque dans le reste du pays.

(A suivre.) Dr Guillaume.

DIVIKO
ET
LA BATAILLE DU LÉMAN

(107 ans av. J.-C.)

Le fait le plus glorieux de l'ancienne Helvétie, c'est assurément celui de la victoire que le héros et général d'armée, Diviko, remporta sur le consul romain Cassius, à la tête de la belliqueuse tribu des Tigurins ou Tigorins, 107 ans avant Jésus-Christ.

Le fait de cette victoire n'a jamais été mis en doute; il est attesté, au contraire, par tous les historiens romains qui se sont occupés des guerres des Helvètes avec leur nation, César, Tite-Live, Tacite, Orose, etc. César avait même un motif particulier et tout personnel de se souvenir de la défaite et de la triste fin de Cassius, attendu que l'aïeul de son beau-père, Lucius Pison, qui remplissait les fonctions de légat ou de lieutenant du consul, avait

partagé le sort de ce dernier et trouvé la mort dans cette journée funeste aux armes romaines [1].

Mais quant au théâtre de la bataille, aucun de ces auteurs n'avait pris la peine de le désigner avec cette exactitude et ce degré de précision qui eussent rendu superflue une interprétation contradictoire. Ainsi, tandis que César se borne à nous dire que les Tigurins, *étant sortis de leurs foyers,* ont défait et tué le consul Cassius, Orose nous montre ce consul succombant sous les embûches des Tigurins dans le voisinage de l'Océan (usque ad oceanum). Le texte de Tite-Live, plus explicite en apparence, place la défaite sur la frontière des Allobroges ou Savoyards (in finibus Allobrogum).

Ce passage de Tite-Live, rapproché de celui d'Orose (qui place le théâtre de la bataille vers l'Océan, c'est-à-dire vers un océan quelconque) fit penser à quelques érudits qu'il pouvait bien être question des rives du Léman les plus voisines de la Savoie, de Villeneuve ou Pennilucus, par exemple. Cette conjecture, patronée de l'autorité de notre grand historien national, Jean de Muller, prit faveur dans le monde historique, et fut adoptée par la majorité des écrivains. Des ouvrages d'érudition, la bataille du Léman passa dans les écrits populaires et s'accrédita encore plus dans l'opinion, lorsqu'un artiste vaudois, établi à Paris, M. Gleyre, eût fait de l'exploit de Diviko le sujet d'une composition grandiose destinée au musée de Lausanne. Un petit nombre d'historiens seulement, plus circonspects que leurs émules, se contentèrent de reproduire le passage de Tite-Live qui plaçait la défaite de Cassius sur la frontière des Allobroges.

Mais voici que tout à coup, rompant en visière à l'indécision des uns et aux assertions hasardées des autres, un savant de premier ordre, dont j'ai déjà eu occasion de caractériser l'œuvre dans ces pages, M. Mommsen, ayant à parler de la défaite de Cassius dans son *Histoire romaine*, transporte carrément le lieu du désastre sur les rives de la Garonne et dans l'Agénois, chez les *Nitiobriges*. De preuves à l'appui de cette assertion, l'auteur de l'*Histoire romaine* ne daignait en donner aucune; il n'accompagnait même d'aucune note explicative la solution nouvelle et inattendue donnée par lui à un problème historique qui avait occupé les savants suisses. Aussi, quel que fût le degré de créance et de respect qui s'attache en général aux travaux classiques de M. Mommsen, était-il difficile de se défendre de l'idée que l'esprit de système avait usurpé sur ce point comme sur d'autres la place de la critique et de la science. La sixième édition de mon livre sur la Confédération suisse étant à la veille de paraître à Lausanne, en 1865, je ne pus m'empêcher d'exprimer en ces termes l'étonnement que me faisaient éprouver l'assertion, et plus encore le procédé de l'auteur de l'*Histoire romaine!* « Le savant épigra-

[1] César, *De bello gallico*, I.

» phiste, M. Mommsen a eu, je ne sais pourquoi, la fantaisie de placer ce » champ de bataille sur les bords de la Garonne et chez les Nitiobriges[1]. »

Mais ce qui me paraissait alors une pure fantaisie ou l'effet d'un parti pris et de l'esprit de système, était au contraire le résultat d'une recherche sérieuse et témoignait des lumières que la philologie allemande ne cesse de répandre chaque jour sur une foule de questions et de sujets auxquels l'éloignement et la difficulté de nous procurer toutes les publications nouvelles nous rendent malheureusement trop étrangers. L'assertion de M. Mommsen, comme le prouvait naguère une courte mais lumineuse dissertation de M. le professeur Gysi, de Soleure (dans l'*Indicateur suisse* de Zurich), était fondée sur les leçons plus correctes de Tite-Live qu'a publiées le philologue et archéologue Otton Jahn. Au lieu de ces mots, sur les *frontières des Allobroges,* que contenaient les précédentes et défectueuses éditions de l'historien latin, c'est sur les *frontières des Nitiobriges* qu'il faut lire. « La leçon des Nitiobri- » ges (dit M. Gysi en terminant sa curieuse dissertation) étant celle des meil- » leurs manuscrits, il ne sera plus possible dorénavant de placer la victoire » de Diviko sur les Romains dans le pays des Allobroges ou sur les bords du » Léman; il faudra reconnaître avec Mommsen que la fameuse bataille s'est » donnée chez les Nitiobriges, entre la Garonne inférieure et la Dordogne. »

C'est le cas ou jamais de répéter avec Boileau, « Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable. » La vraisemblance toutefois ne fait pas tellement défaut qu'on pourrait le croire à la leçon plus correcte de Tite-Live. Une piquante note de M. le professeur de Wyss, insérée dans l'*Indicateur suisse* à la suite de l'article de M. Gysi, nous rappelle fort à propos un passage concluant de César. L'auteur des *Commentaires* parlant des premières nouvelles qui lui parvinrent du projet des Helvètes de s'établir dans les Gaules, s'exprime de la façon suivante : « On vint annoncer à César que l'intention des » Helvétiens était de se diriger chez les peuples de la Saintonge dont le ter- » ritoire n'est pas éloigné de celui des Tolosates ou habitants de Toulouse[2]. » Ce passage, remarque M. de Wyss, a quelque chose de frappant. Pourquoi les Helvètes auraient-ils pensé à des conquêtes dans la Saintonge si éloignée de leur pays, s'il n'avait existé chez eux des souvenirs d'une ancienne expédition dans ces parages lointains.

C'est ainsi que le vrai se trouve être non-seulement vraisemblable, mais acquiert encore un caractère de probabilité bien voisin de la certitude.

Puisque j'en suis à l'*Indicateur* de Zurich, me sera-t-il permis, avant de

[1] *Histoire de la Confédération suisse,* édition de Lausanne 1868.

[2] Cæsari nunciatur helvetiis esse in animo per agrum Sequanorum et Œduorum iter in Santonum fines facere qui non longè a Tolosatum finibus absunt.

clore ce petit mémoire, de manifester l'impression pénible qu'ont ressentie tous les amis de l'histoire, en apprenant que cet utile et précieux recueil va cesser de paraître. Depuis 14 ans, l'*Indicateur d'histoire et des antiquités suisses*, paraissant dans la cité de la Limmat à cinq feuilles de texte illustré par année, et au modique prix de deux francs, nous tenait au courant de toutes les questions d'actualité et de toutes les publications nouvelles relatives à l'objet de nos études. Cet *Indicateur*, ouvert à la fois aux antiquaires et aux historiens proprement dits, servait de centre et comme point de ralliement aux investigateurs de tous les cantons et des deux langues dominantes. C'était un champ commun de recherches, un moyen d'échange et de communications faciles et rapides, *memento* pour les uns, phare pour les autres, dans le vaste champ des études relatives au passé de notre patrie. Avec l'*Indicateur* disparaît un auxiliaire essentiel et presque indispensable de ces études importantes. L'avertissement qui accompagne le dernier numéro de décembre 1868 ne nous fait pas connaître les motifs qui ont amené la rédaction à prendre ce parti; mais il est probable qu'il faut attribuer cette détermination à l'état de santé chancelant du rédacteur principal, M. de Wyss. Il serait affligeant d'y voir autre chose et de penser, par ex., que la feuille historique expire faute d'encouragement de la part du public ou de ressources suffisantes pour alimenter le journal. Ne vivons-nous pas au sein d'une nation à laquelle M. Mommsen lui-même, qui a vécu plusieurs années dans notre pays, a rendu le témoignage qu'elle avait autant et plus que tout autre peuple l'amour des ancêtres et le culte des reliques du passé? On a remarqué que les peuples qui faisaient litière de ce qui les avait précédés, ne réussissaient pas à fonder quelque chose de durable dans le présent ni pour l'avenir. C'est que le présent, fils du passé, est père de l'avenir. Le talent de l'homme d'Etat consiste à discerner dans les décombres du passé les matériaux propres à entrer dans les constructions du présent et à concourir à l'édification de l'avenir.

PS. Ces lignes étaient écrites et imprimées lorsque me parvint de Zurich le premier numéro d'un nouvel *Indicateur*, destiné à combler *en partie* la lacune que la disparition de l'*Indicateur* de M. de Wyss laisse dans la littérature historique de la Confédération. Je dis *en partie*, car le nouvel *Indicateur* ne s'occupera plus, à ce qu'il paraît, que des *Antiquités proprement dites*, ce que regretteront profondément les amis de l'étude du passé qui ne limitent pas leurs recherches à l'archéologie. Au reste, les noms des rédacteurs de la nouvelle feuille (MM. Ferdinand Keller, Bursian, Henri Meyer de Knonau, etc.) nous sont un garant que l'*Indicateur des Antiquités* mettra une

certaine largeur dans la manière dont il comprendra et remplira la tâche qui lui est confiée. L'investigation des antiquités, quelle que soit son étendue et son importance, n'est qu'une partie du vaste domaine qu'offrent nos annales, et ne saurait tenir lieu d'une étude plus compréhensive et plus générale des diverses phases de notre vie nationale. La tendance de certains archéologues à s'enfermer entre les quatre murs de leurs excavations, peut s'expliquer jusqu'à un certain point dans les grands pays; encore acccuse-t-elle beaucoup d'étroitesse d'esprit et l'oubli de la grande loi qui fait un tout de la vie des peuples et de l'humanité.

A. Daguet.

JEAN DES PANIERS

(Suite et fin).

La boucle de cheveux

et ses propriétés médicales.

Les lecteurs de ce récit qui s'intéressent à Albert Dubois, s'imaginent aisément la nuit qu'il passa. Le refus outrageant du capitaine, l'entrevue avec Lucy, son voyage nocturne, sa blessure, voilà plus qu'il n'en fallait pour donner une dose d'insomnie à un personnage moins nerveux. Aussi salua-t-il avec un soupir de soulagement les premières lueurs grisâtres qui annonçaient le jour. La lumière allait du moins le délivrer du cauchemar qui le poursuivait sans relâche et avait fait de sa nuit une longue torture.

— Qu'est-ce que tu as tant à soupirer? lui cria son père, depuis la chambre contiguë, dont la porte était ouverte; tu es bien à plaindre d'être dans la maison paternelle, choyé, dorloté comme un coq en pâte. N'as-tu pas bien dormi?

— Non.

— Bah! tu n'as pas bougé de toute la nuit.

— Je suis bien aise de n'avoir pas troublé votre sommeil; d'ailleurs ficelé comme je le suis, il n'est pas facile de se remuer.

— Avant de me rendre au comptoir, je m'en vais vite donner un coup-d'œil à la Brune et au traîneau. Je n'ai pas osé le faire hier soir. Dieu sait dans quel état je les trouverai après ta culbute dans ce trou de Saint-Sulpice, que les raffinés comparent aujourd'hui à une bonbonnière. Je leur en souhaite des bonbonnières de ce calibre pour y abîmer leur traîneau et leur cheval.

— Et leur fils.....

— Ah! oui, et leur fils, je ne le sais que trop. Mais aussi pourquoi te mettre en route par un tel temps de misère? Tu avais toutes les mauvaises chances contre toi. Si la Brune s'en tire sans une pneumonie, une gastralgie, ou une péritonite, je dois m'estimer bien heureux.

Albert se sentait tellement détaché des choses d'ici-bas, qu'il n'aurait pas sourcillé si on était venu lui annoncer la ruine du traîneau ou le décès de la Brune qui naguère faisait son orgueil. Vanité des vanités, se disait-il, tout n'est que vanité et tourment d'esprit. Les indifférents, les insensibles, les endurcis seuls peuvent trouver le bonheur. Heureusement que la vie est courte, et puis Sénèque n'a-t-il pas dit quelque part: « La loi éternelle n'a rien fait de mieux pour l'homme que de lui donner une seule façon d'entrer dans la vie et plusieurs d'en sortir. »

Quand on en est là, les pensées ne sont pas couleur de rose.

Sa mère, sa sœur, son ami Théophile Sassel vinrent successivement s'informer de sa santé. Il leur fit des réponses laconiques, et sourit avec amertume à leurs caresses et à leurs propos affectueux. On lui proposa de transporter le piano dans sa chambre; il refusa tout, musique, lecture, société. Sur sa demande, on tourna son lit pour qu'il pût voir l'âpre paysage des montagnes au pied du Chasseron.

Les forêts de sapins revêtues d'un linceul de neige, les chalets tristement accroupis sur les hauteurs, les corbeaux affamés promenant leur sombre livrée sur les bords du Buttes, étaient les seuls objets dont il pût supporter la vue; encore préférait-il de beaucoup le sommeil.

— Tu n'as rien à me confier, à moi? murmura Théophile à son oreille.

— Non, merci, pas à présent.

On le laissa seul.

Dans l'après-midi le docteur vint faire sa visite. Il fut reçu par Mme Dubois qui lui exprima ses inquiétudes.

— Assurément il y a complication, car son naturel a subi un changement extraordinaire; nous ne le reconnaissons plus. Lui, autrefois si gai, si affectueux, garde maintenant un silence morne; il est sombre et amer comme si on lui avait fait du mal. Croyez-vous que sa seule blessure puisse produire cet effet?

— Les malades sont rarement de bonne humeur, mais, comme vous le dites, il peut y avoir complication; je vais m'en assurer.

Il entra dans la chambre d'Albert, posa son chapeau sur une chaise et s'approcha du lit.

— Comment allons-nous, mon garçon? dit-il d'un ton gaillard et en souriant.

— Mal.

— Pas possible! vos yeux sont excellents. Voyons cette langue...

— L'apparence trompe; mes yeux mentent, vous dis-je.

— Votre langue aussi, je pense; et ce bras?

— Je crois que vous feriez mieux de me laisser tranquille; à moins de m'administrer une ration d'opium. Je voudrais dormir.

— On verra ce soir. Ainsi vous ne désirez pas que j'examine vos bandages.

— Non, merci.

— Eh bien, adieu, à ce soir. Et le docteur prenant sa canne et son chapeau se dirigea vers la porte.

— A propos, dit-il en mettant la main sur la serrure, vous n'avez rien perdu hier en quittant les Verrières?

— Non.

— Cherchez bien.

— Peu importe, cela m'est indifférent.

— C'est qu'on a trouvé un carnet, — et il le tira de sa poche, — qui porte votre nom en lettres d'or. A moins que ce ne soit un autre Albert Dubois. Les Dubois sont nombreux, on en trouve partout. Dans ce cas je le rendrai à Mlle Dusapel.

Albert se leva comme un ressort.

— Que dites-vous, Mlle Dusapel.... mon carnet?.... Elle n'a pas eu mon carnet dans les mains?....

— Un instant; pas de bêtises, s'il vous plaît; ce n'est pas en sautant comme un cabri que vous consoliderez votre clavicule.

— Mais enfin ce carnet.... expliquez-moi cela.

— Rien, puisque ce n'est pas le vôtre; d'ailleurs tout vous est indifférent.

— Venez me raconter ce que vous savez là-dessus, je vous en prie.

— Non, renvoyons à ce soir; en attendant prenez de l'opium, cela vous fera dormir.

— Docteur, je vous avertis que si vous me faites languir plus longtemps, je brise mes bandes et je désorganise ma fracture. Vous êtes cruel, vous êtes méchant.

— Peut-il prendre feu! La chose est pourtant la plus simple du monde.

Mlle Dusapel a trouvé ce carnet et elle m'a chargé de vous le remettre. Je crois même qu'elle a écrit un petit mot là où il y a un signet.... ce bout de ruban bleu.

— Ah! Lucy!... hem! je veux dire Mlle Dusapel....

— Dites toujours, c'est la même chose. Et le docteur ouvrit le carnet et le mit sur la couverture. Une boucle de cheveux bruns liée par un ruban bleu glissa sur le lit, en même temps qu'un papier portant ces mots: « Albert, guérissez-vous, je vous aime. Lucy. » — Son père, le capitaine, continua le docteur en feignant de regarder les dessins accrochés au mur, vous fait bien saluer et vous mande qu'il a été un peu vif, à cause d'un malentendu qui est actuellement dissipé. Dès que vous serez guéri, vous pourrez reprendre la conversation commencée chez lui et il espère que vous serez satisfait. Tout cela est fort embrouillé, mais je crois en avoir rapporté l'essentiel.

La surprise, le saisissement, la stupeur d'Albert ne peuvent s'exprimer. Il ne pouvait croire ce qu'il voyait, ce qu'il entendait. C'était trop beau, c'était un rêve, une hallucination décevante. Pourtant il était éveillé; le docteur parlait sérieusement; le billet était là devant lui, et de la boucle de cheveux s'exhalait un parfum qui l'enivrait. Il fit tous ses efforts pour cacher son émotion, mais le bonheur débordait malgré lui, et se trahissait par des regards et un jeu de physionomie qui avaient le don de divertir singulièrement son médecin. A la fin, n'y tenant plus il poussa un cri de joie si bruyant que ses parents se précipitèrent dans la chambre.

— Qu'est-il arrivé? dit Mme Dubois avec inquiétude.

— J'ai appuyé un peu trop fort sur une région sensible, dit le docteur en regardant Albert d'un air fin. Vous ai-je fait mal?

— Non, non, au contraire, dit Albert en riant.

— Alors, pourquoi cries-tu comme si on t'étranglait, dit M. Dubois; rappelle-toi que je n'ai pas dit le mot quand on m'a remis la jambe après ma chute de cheval, vous savez ce mauvais reptile que j'ai fait tuer; et pourtant le docteur a dit que cette luxation était très-douloureuse. Il faut savoir souffrir pour être un vrai Suisse.

— Vous avez raison, dit le docteur, mais les hommes de la vieille roche s'en vont.

— Ça, c'est vrai, les jeunes gens d'aujourd'hui se mêlent d'avoir des nerfs, je vous demande! Aussi, je ne sais pas ce qu'elle deviendra cette génération, ni ce qu'elle fera.

— J'oubliais encore une foule de commissions de ces braves gens des Verrières. Le vieux Joël Huguenin vous estime et vous honore pour votre belle conduite; vous avez rendu hier à la famille, en portant l'enfant et en cou-

rant à ma recherche malgré la tempête, un service qui vous a valu leur adoration. Ils ne parlent que de vous; la petite Sophie vous donne son collier qu'elle tient de sa marraine; le grand-père Joël, pour guérir votre épaule, veut construire une mécanique qui vaudra mieux que mes bandes. Le ministre lui-même fait votre éloge et m'a chargé de vous transmettre ses compliments et ses vœux.

— Dites-moi, comment va la petite Sophie; elle était près de sa fin quand je suis parti.

— Sauvée, mon cher, sauvée, mais elle l'a échappé belle.

Il fallut mettre les auditeurs au courant des événements de la veille. Le père Dubois ouvrait de grands yeux; tout cela lui paraissait légendaire. A la fin, il s'écria:

— Après tout, je commence à croire que ce galopin deviendra un homme; on ne faisait guère mieux de mon temps.

— Vous n'en faisiez pas la moitié, tas de vantards que vous êtes tous, dit Mme Dubois, les larmes aux yeux.

Quand le docteur sortit, elle l'accompagna jusque dans l'escalier.

— Vous êtes un grand sorcier, dit-elle, que lui avez-vous fait? Il est transformé, il parle; c'est mon Albert cette fois.

— Oui, il parle; je crois même qu'il a beaucoup de choses à vous dire, si vous voulez les entendre.

En effet, quand elle fut seule avec son fils, ils eurent un entretien à voix basse qui dura longtemps. Il lui raconta tout ce que nous savons et s'en remit à sa prudence et à sa sagesse pour ce qui restait à faire. Plus tard elle en parla à son mari qui ne fit aucune objection et traita la chose à son point de vue.

— Ah! c'est ainsi! au fait la fille est un peu jeune, mais elle est robuste, elle est belle, on la dit bonne, les parents ont quelque fortune. Le garçon aurait pu tomber plus mal. Je donne mon consentement, mais ils attendront une année; j'exige que l'apprentissage de commerce soit complet. Quand on veut se marier, il faut être en état de faire bouillir la marmite.

Le serment du Grütli.—Le verre de F. G. R. et l'anneau de fiançailles.

Plusieurs semaines se sont écoulées; aux rudes ouragans du nord, chargés de brumes et de neige, a succédé la douce haleine des régions tropicales. On a coutume de donner le nom de fœhn à ces tièdes bouffées qui suspendent

pour quelques jours les rigueurs de l'hiver. Ce vent, qui ne passe jamais inaperçu et que tout le monde connaît, a eu le privilége de soulever un débat assez vif entre les savants; les uns lui assignent pour berceau le golfe du Mexique, les autres le Sahara; ces derniers lui donnent une importance considérable en lui attribuant la fin de l'époque glaciaire et la disparition de ce vaste manteau de frimas qui a couvert la haute Europe au moment où les Alpes nous envoyaient leurs blocs erratiques. Cela importe peu sans doute à certains lecteurs; il en est pourtant et des meilleurs, qui ont pris parti dans l'un des camps et qui défendent leur drapeau avec énergie; qu'ils ne se découragent pas; ils ont pour eux les amis du grandiose, du pittoresque, des conceptions poétiques, et ceux-ci sont en grand nombre. Donc le fœhn, quelle que fût son origine, avait fondu la neige et le Val-de-Travers semblait toucher aux premiers jours du printemps. Le mois de février a parfois de ces surprises qui font croire trop tôt à la fin de l'hiver. Le soleil réchauffait la terre si longtemps privée de vie; les saules et les coudriers ouvraient leurs capsules d'où sortaient les premiers chatons; le vallon s'animait du bruit des ruisseaux gonflés descendant des montagnes et du chant des alouettes accourues on ne sait d'où pour fêter ces beaux jours.

Albert, qui gardait encore le lit par précaution, avait fait ouvrir un instant sa fenêtre pour respirer à pleine poitrine l'air de la campagne, dont il était privé depuis longtemps; le ciel bleu lui souriait, les montagnes lui adressaient ces appels irrésistibles bien connus des fils du Jura et qui nous entraînent vers les hautes cîmes. Les ravins où se cache la source, les forêts qui semblent grimper à l'assaut des rampes; les *essertées*, les pâturages lui rappelaient tant de souvenirs; c'est là qu'on boit l'eau la plus pure, que l'ombre est la plus fraîche, que la fraise a le plus de parfum, c'est là que l'on plane sur les plus vastes horizons. L'ennui causé par sa réclusion forcée ajoutait encore à la douceur des souvenirs. Ah! si jamais il pouvait parcourir ce libre domaine du montagnard en compagnie de Lucy! c'est avec elle qu'il désirait revoir ces sites bien-aimés. Quel enchantement sa présence n'ajouterait-elle pas à la poésie qui monte des vallées et qui descend des sommets! entendre le son de sa voix, suivre ses pas légers sur le gazon parsemé de fleurs, être témoin de ses surprises, de ses ravissements, voilà un bonheur qu'il ne connaissait pas encore et qu'il appelait de tous ses vœux.

Il ne se doutait pas que sa mère avait pris l'initiative des démarches destinées à combler ses désirs les plus chers; elle avait fait à Lucy plusieurs visites, tenu conseil avec les parents, et réglé toute chose à leur satisfaction mutuelle. Il savait que Mlle Dusapel avait été malade, qu'on avait craint pour sa vie, mais que la guérison marchait à grands pas. Ces renseignements in-

complets lui venaient du docteur et de Jean des paniers qui avait apporté les appareils promis par Joël Huguenin.

Malgré tout ce qu'on avait fait pour le distraire, le temps s'était écoulé lentement, péniblement. Quand on est jeune et vigoureux, on ne passe pas de la vie active à l'immobilité presque absolue sans éprouver des mouvements de révolte et d'exaspération. Grâce à ses excellents amis, son esprit s'était tourné vers l'étude; il avait fait la revue de plus de trois cents espèces de mousses récoltées dans le pays par M. Lesquereux, et s'efforçait d'en retenir les noms et les caractères; il avait lu quelques beaux livres; l'histoire de la Suisse de Muller avait exalté son enthousiasme et, pour encourager sa sœur à l'étude de l'allemand, il avait entrepris avec elle la traduction du *Guillaume Tell* de Schiller. Cette composition remplie d'élévation et de chaleur faisait vibrer dans son cœur les cordes du patriotisme. Mais tout cela ne suffisait pas pour satisfaire un amoureux.

— Sais-tu que tes gémissements et tes soupirs m'importunent, dit Louise qui s'exerçait au piano. A qui en as-tu ? Si ma musique te lasse, dis-le, je ne veux pas t'écorcher les oreilles.

— Je ne me plains pas de cela; quand on a vécu dans des maisons hantées par une demi-douzaine de pianos retentissant du matin au soir comme autant de moulins, on doit être formé à la résignation.

— Comment, six pianos dans une seule maison!

— Eh! oui, un ou deux à chaque étage; cela fait un charivari très-propre à inspirer un dégoût profond pour la musique.

— Alors, il est inutile de continuer. Veux-tu traduire de l'allemand?

— Oui, apporte le livre et le dictionnaire; n'oublie pas de noter les mots que tu ne sais pas et de les apprendre par cœur.

— Ce n'est pas ce que je trouve de plus amusant.

— Peut-être, mais tu en retireras du profit plus tard, quand tu seras en Allemagne; tu ne regretteras pas la peine que tu te donnes aujourd'hui.

— Monsieur mon frère, vous êtes né professeur, et tu as manqué ta vocation. Quelle gravité, quel amour des sentences! Je crains de ne pas apprécier convenablement mon bonheur.

— Tiens, voici Guillaume Tell qui se charge de te répondre. Ecoute ce qu'il dit à sa femme : *Die Kinder sollen alles lernen*, — les enfants doivent tout apprendre.

— Les enfants! voyez donc ce grand'père!

— Nous sommes restés au serment du Grütli : « Aux premières lueurs de » l'aube, les conjurés, la tête découverte, écoutent la formule prononcée par » le prêtre Rösselmann : par cette lumière qui éclaire nos montagnes avant

» d'atteindre les pays situés plus bas, dans la plaine, jurons d'être un peuple » de frères, qu'aucun danger ne peut diviser; jurons d'être libres comme nos » pères. Plutôt la mort que la servitude ! Mettons notre confiance en Dieu et » ne craignons pas la puissance des hommes. »

Ils paraissaient fort affairés à leur traduction, bien que de temps à autre Albert détachât ses regards du livre pour les porter sur les escarpements de Sassel, dont les assises disloquées, repaire des Grands-ducs, prenaient au soleil un relief inaccoutumé. Le frère et la sœur formaient un groupe ravissant; ils étaient beaux l'un et l'autre et possédaient cette élégance et cette grâce natives qui donnent tant de charme à la beauté. Appuyé sur des coussins, Albert se tenait assis dans son lit et se servait librement de son bras droit grâce à l'appareil de l'horloger des Cernets; devant lui était posé une sorte de pupître, s'adaptant à une foule d'usages et qui trahissait cet esprit ingénieux, en même temps que cette explosion d'invention qui se manifesta dans nos montagnes à la fin du siècle passé [1]. Louise, appuyée contre le lit et à demi assise, se penchait vers le livre, frôlant de ses cheveux la joue de son frère. Sans qu'ils le remarquassent, la porte s'ouvrit doucement; quelqu'un entra sans bruit, referma la porte et vint s'asseoir en silence au chevet, derrière eux. Croyant que c'était sa mère, Louise s'écria :

— Maman, n'a-t-on pas la musique des vers chantés par le petit Walther, le fils de Tell ? c'est si joli.

Mit dem Pfeil, dem Bogen
Durch Gebirg und Thal
Kommt der Schütz gezogen
Früh am Morgenstrahl.

Je crois voir Albert partant pour la chasse le matin de la battue aux loups.

— Oui, mon enfant, la voici. Et une voix jeune et pure chanta ces beaux vers avec un accent qui leur fit lever la tête. Comment dépeindre la surprise d'Albert? C'était Lucy qui était à ses côtés, qui lui souriait, qui le regardait avec des yeux remplis de joie et d'amour. Il resta immobile un moment sans pouvoir parler, comme s'il craignait de voir s'évanouir une apparition céleste. Enfin il lui tendit la main. Elle la serra dans les siennes en interrogeant d'un œil inquiet le visage pâle et amaigri du jeune malade.

— Comment êtes-vous, mon pauvre blessé?... elle ne put continuer, les larmes lui coupèrent la voix.

— Cela va mieux, mais on ne me donne pas encore ma liberté. N'est-ce pas affligeant de vous recevoir ainsi.

[1] Voir la *Chaux-de-Fonds*, par Fritz Berthoud. *Musée neuchâtelois*, 1865, p. 81

— Oh! cette blessure! si vous saviez le mal qu'elle m'a fait, j'ai failli en perdre la raison.

— Et à moi, on ne me dit rien, dit Louise en présentant à Lucy sa bouche mutine.

— On vous embrasse, comme cela.

— Oui, comme on embrasse les enfants... Savez-vous que je suis jalouse. Et pourtant pour amuser ce satrape, voyez, je me condamne à étudier l'allemand. J'espère qu'un jour il me sera tenu compte d'un tel sacrifice.

On entendit heurter et gratter à la porte, et une petite voix dit : « Tante Lucy, où êtes-vous ? »

— J'oubliais, dit Lucy, que je ne suis pas seule; il y a là une demoiselle qui désire depuis longtemps vous revoir et vous embrasser.

— Moi, comment! une demoiselle ? dit Albert en riant.

— Je voudrais voir cela, dit Louise en courant ouvrir la porte. Aussitôt la petite Sophie s'élança impétueusement vers Albert, en levant les bras pour les passer autour de son cou.

— Prends garde de lui faire mal, dit Lucy, va doucement.

— Bonjour, M. Dubois; me reconnaissez-vous? Papa et maman vous aiment, et grand'papa et tout le monde.

Ce fut, pendant un moment, une avalanche de caresses et d'exclamations passionnées.

— Voyez, comme je suis bien guérie! Sans vous je serais morte, et grand'-papa serait mort aussi. Ah! voilà ses mécaniques; en êtes-vous content?

— Oui, cela m'est très-utile, tu n'oublieras pas de le lui dire, et de le remercier.

— Quand vous serez guéri, pourrez-vous encore me porter sur vos épaules à travers les bois ?

— Je l'espère; je te mettrai aussi sur mon cheval.

— Vous avez un cheval, un cheval qui marche, où est-il ?

— Viens avec moi, dit Louise, tu verras le cheval et les lapins; j'ai aussi des petits chats dans une corbeille.

Les jeunes filles sortirent en gambadant. Albert et Lucy, restés seuls, gardèrent le silence. Albert le rompit le premier.

— Merci, pour le portefeuille et pour son contenu; vous m'avez rendu bien heureux.

— Je dois vous dire que je l'ai ouvert, sans trop savoir ce que je faisais et que j'ai lu certains papiers.....

— Vous les avez lus..... tant mieux; je n'osais vous les remettre.

— Pourquoi ?

— Votre père me faisait peur, et ma crainte n'était que trop fondée. Il a été terrible, votre père.

— Ne pensons plus à cela; ma seule préoccupation maintenant est de vous voir guéri.

— Etes-vous bien à moi, Lucy; m'aimez-vous un peu ?

— Beaucoup, murmura-t-elle à son oreille.

— Consentez-vous à être ma fiancée, ma petite femme?

— Oui, pour toujours. — Leurs bouches se rencontrèrent.

En ce moment, la grosse voix du capitaine faisait retentir le corridor :

— Eh ! bien, où est-il ce malade, cet invalide, qui se dorlote tout l'hiver sur les plumes et le duvet. Est-il permis d'entrer ?

— Entrez, capitaine, soyez le bien-venu chez nous !

— Votre serviteur, jeune homme ! comment va cette épaule ? Ma foi, vous êtes cantonné dans des quartiers plaisants, dit-il, en promenant un regard circulaire dans la chambre ; c'est soigné comme les délices de Capoue. Ces Fleurisants ont toujours aimé la pompe du monde : Un piano, des tableaux, une bibliothèque, et toute sorte de bibelots. Fichtre ! de mon temps, les garçons couchaient à la chambre haute, ou dans des cabinets borgnes, et on ne leur donnait pas seulement de la lumière pour aller se réduire.

— C'était aussi le temps des taloches et des coups de bâton, dit Albert en riant.

— Quant à cela, on n'en manquait pas, c'était une vraie grêle; aussi la soumission se montrait-elle sur toute la ligne. Les enfants disaient *vous* à leurs parents et n'ouvraient la bouche que quand on leur avait permis de parler. C'était le bon temps de la discipline. Que lisez-vous dans ce livre ?

— De l'allemand.

— Que chante-t-il, cet allemand ?

— C'est un drame, *Guillaume Tell* de Schiller. — Le capitaine fit la grimace.

— Qu'avez-vous toujours affaire avec cet individu ? Je le vois encore sur le piano, oui Guillaume Tell, de... de... Rosse... Rossini. Les hommes sont fous ! Ils le mettent en musique, en volume, en prose, en vers. On dit qu'on lui a élevé des chapelles. Cela m'est égal, ce gaillard n'est pas mon homme ; je n'ai jamais pu souffrir la monnaie de la République helvétique à cause de cet emplâtre de G. Tell qui s'y pavanait avec son chapeau à plumes. Que voulez-vous ? nous autres, nous sommes comme cela ; ces mots république, démocratie, G. Tell, me causent une impression que je ne peux définir, c'est comme si on me plantait un équarrissoir dans le diaphragme.

— Je vous assure que nous lisons ces choses parce que c'est beau, et sans aucune préoccupation politique.

— Ta, ta, ta, allez le dire à d'autres! « Dis-moi ce que tu chantes, je te dirai qui tu es. » Faites donc des perquisitions dans les honnêtes et antiques familles des montagnes, à la Brévine, à la Sagne, aux Bayards, où vous voudrez, et si vous y trouvez un seul G. Tell en musique, en prose ou en vers, je consens à l'avaler, au risque de m'empoisonner pour le reste de ma vie. Non, Monsieur, toutes ces chansons contiennent du venin, le venin de la démagogie. Les poètes, les écrivailleurs, les musiciens ne savent pas faire autre chose. Ce venin s'inocule comme la petite vérole, comme la rage, et bientôt un pays, — Dieu nous en préserve! — est atteint de cette peste, sans qu'on puisse y porter remède. Tiens, qu'est-ce que c'est que ce verre? — dit-il, en s'arrêtant devant un meuble et en avisant un verre de cristal, d'une forme particulière, plus large dans le haut et dans le bas qu'au milieu et orné de quelques fines gravures, — F W R, voilà un beau chiffre, et qui est bien gravé!

— Cela signifie *Fredericus Wilhelmus Rex;* il a appartenu à Fréderic-Guillaume III.

— D'où vous vient-il?

— Il nous a été donné par un valet de chambre du roi, un Neuchâtelois nommé Welty, à qui mon père a rendu quelques services. Son maître l'a eu dix ans sur sa table de nuit; c'était son verre favori; on ne l'a mis de côté que quand il y eut fait cette petite brèche que vous voyez au bord.

— Parlons sérieusement, jeune homme; vous affirmez que le roi a bu dans ce verre; vous en avez des preuves?

— Vous pourrez lire la lettre de Welty, qui accompagnait cet objet. Cela est si sérieux que je vous prie de l'accepter, si toutefois il vaut la peine d'être offert.

— En doutez-vous? c'est avec respect que je contemple cette relique; elle m'inspire un sentiment de vénération. J'ose à peine y porter la main. Elle honorera ma maison, la maison d'un sujet fidèle.

— Il faudra l'emballer soigneusement dans une boîte, dit Albert, à qui Lucy faisait des signes de joyeux assentiment.

— Ah! sabre de bois! si on me le fracassait! Lucy, tu le porteras sur tes genoux, je le confie à ta prudence, à ta loyauté; tu y veilleras comme sur la prunelle de tes yeux.

On vint avertir que le dîner était servi; la table était dressée dans une chambre contiguë; les jeunes filles voulurent servir le malade, et se firent un jeu de lui donner à manger comme à un enfant. Le dîner fut très gai; chacun était de belle humeur. M. Dubois venait de recevoir d'Amérique une forte commande d'horlogerie, et la Brune se portait bien. Le capitaine était satisfait d'Albert qui ne s'offensait pas de ses remontrances et savait toucher son cœur par des

attentions délicates. Mesdames Dusapel et Dubois en étaient aux confidences et se communiquaient avec un entier abandon leurs recettes de cuisine transcendante, leurs secrets intimes à l'endroit des crêmes, des pommades et des camisoles, sans oublier la grande affaire, le trousseau des mariés. Elles voulaient faire les choses convenablement, sans faste ni lésinerie, et avec une entière bonne foi. Méprisant les combinaisons mesquines que l'avidité suggère en cas pareil à beaucoup de femmes, elles auraient rougi de marchander sans vergogne leur part de dépense pour s'en tirer à moins de frais. L'amour qu'elles avaient pour leurs enfants, dont on entendait les rires joyeux dans la chambre voisine, dominait toutes leurs pensées et les plans qu'elles formaient, subordonnés à leur affection, n'avaient pour but que leur bonheur. Elles ne songeaient pas non plus à se débarrasser de leurs enfants, pour se mettre plus au large et se faire la vie plus douce à leurs dépens; elles laissaient cela aux oiseaux de proie et à ceux qui les imitent. Aussi leur cœur était à l'aise; content de soi-même et des autres, chacun souriait à un avenir qui promettait des jours heureux. Le dîner fini on alla prendre le café avec les *enfants;* Louise se mit au piano et mérita les applaudissements du capitaine en chantant quelques romances du bon vieux temps et des cantiques que tout le monde accompagna en chœur. Albert s'était si vite accoutumé aux soins de Lucy qu'il lui semblait l'avoir toujours aimée, toujours eue à ses côtés, comme si son âme eût été sœur de la sienne.

L'heure de partir arriva trop tôt; M. Dubois voulut les reconduire lui-même jusqu'aux Verrières : « Allez visiter mon comptoir et mon *établissage* d'horlogerie, ma femme vous conduira; vous verrez nos *genres* et nos *calibres.* Ce sera la fortune d'Albert, s'il veut être honnête, économe et laborieux. Pendant ce temps, j'attellerai la Brune à mon char-à-banc.

Au moment de prendre congé, Lucy s'approcha d'Albert et lui mit au doigt un anneau de fiançailles : « Tenez, lui dit-elle, voilà qui vous occupera jusqu'à votre complète guérison. J'y ai gravé moi-même les inscriptions, vous aurez le temps de les lire. Au revoir, à bientôt.

— N'oublions pas le verre du roi, et gare aux chocs! dit le capitaine en montant en voiture.

Lorsque Albert fut seul, la maison lui parut abandonnée; pourtant il se consola en résumant ses souvenirs, et en ouvrant sa bague. Il lut dans l'intérieur en caractères microscopiques, mais bien dessinés :

ALBERT DUBOIS — LUCY DUSAPEL — FIANCÉS

26 février 18..

Le printemps montagnard.

Dès que l'hiver a quitté nos montagnes et que les dernières neiges ont disparu, l'été commence presque sans transition. Il suffit de quelques jours de soleil et la végétation fait des progrès extraordinaires; le gazon verdit, les fleurs s'épanouissent, les hêtres, les érables se couvrent de feuilles, les oiseaux, les papillons voltigent dans les prairies. Ce n'est guère qu'en mai que ce passage s'accomplit, après sept longs mois d'hiver. Aussi les beaux jours de ce mois sont-ils salués avec transport par le montagnard, qui, seulement alors, reprend possession de la terre. Déjà en avril, lorsque cela est possible, on profite de chaque moment favorable pour bêcher les jardins, labourer les champs et les ensemencer; l'orge, l'avoine sont confiées à la terre pour être récoltées, quand Dieu le veut, en août ou en septembre; parfois même les premières neiges écrasent les moissons retardées dans leur maturité. En mai, on nettoie les pâturages avec le rateau, pour en enlever les pierres, les fragments de verre, les feuilles; on relève les barrières et les murs de clôture, et vers le 25 on ouvre les étables, on attache les clochettes au cou des vaches et avec des chants et des cris de joie on les conduit dans les pâtures où elles resteront tout l'été, la nuit comme le jour, par la pluie et le soleil, jusqu'à la St-Denis, date consacrée pour le terme de l'alpage.

Le dimanche, lorsqu'il fait beau temps, chacun sort de chez soi pour errer en liberté dans la campagne; c'est un besoin impérieux pour les horlogers astreints à une vie sédentaire. Ils prennent alors pour une semaine leur provision d'air et de soleil. Le promeneur, loin d'être renfermé comme nous, dans les limites étroites d'une grande route poudreuse et brûlante, est libre de se diriger selon sa fantaisie; il ne suit pas même de sentier; partout le gazon court des collines ou les forêts clair-semées, lui livrent passage. Il gravit les monts, descend dans les vallées, traverse les marécages au gré de son caprice; quand il est las, il se couche au pied d'un arbre, la tête à l'ombre, les pieds au soleil, sans avoir à craindre l'attaque des chiens de garde, ou la mauvaise humeur d'un propriétaire ombrageux.

Parmi ces promeneurs dont les groupes animent les prairies et la lisière des bois, nous trouvons Albert et Lucy.

Albert entièrement guéri a repris son apprentissage de commerce avec une nouvelle ardeur; désormais il a un but dans sa vie, et il y marche avec une joyeuse énergie. Toute la semaine il est à l'œuvre, mais son dimanche lui appartient et sauf le temps réclamé par ses devoirs religieux, il le consacre à sa fiancée.

Quelques brins d'herbe verte pointent çà et là; des centaines de gentianes, les unes en forme d'étoiles bleues comme le ciel, les autres semblables à de petites urnes de lapis-lazuli, reposent sur le gazon jauni par l'hiver. Les tussilages, les renoncules, les dents de lion ouvrent leurs corolles d'or, et le pied de chat ses capitules cotonneux. La grive perchée sur la cime des sapins détache avec âme ses notes amoureuses qui retentissent au loin; elle s'enivre de son chant; tandis que le merle caché dans les broussailles des ravins répond d'une voix grave et mélancolique par des phrases entrecoupées et senties. Le long des murs de clôture bâtis en pierres sèches rôdent en voletant les traquets babillards et les rouges-queues taciturnes; les alouettes perdues dans les nuages font un accompagnement continu au chant du pipi des arbres [1] et du becfin des murailles qui semblent avoir dérobé quelques notes au rossignol. Et puis au fond des bois la voix d'un pâtre, mélodieuse et claire, s'épand en *jodels* capricieux. Ce réveil de la vie, ces concerts agrestes, cette joie universelle, au milieu d'une nature humble et pauvre ont quelque chose de pénétrant; bien que déshéritée en apparence, cette terre est encore assez riche pour louer et pour bénir; les accents qui s'en élèvent parlent à ses enfants la plus douce des langues, et le souvenir qu'ils en gardent sur la terre étrangère les frappe de nostalgie et les ramène au foyer natal.

— O ma vallée! ô mes montagnes! s'écria Lucy dans un soudain transport, veuille le ciel m'épargner la douleur de vous quitter sans espoir de retour.

— Non, dit Albert en lui prenant la main, vous n'avez rien à craindre; ma seule ambition est de travailler auprès de vous, dans mon pays, sans en sortir jamais.

— Voyez, dit-elle, pour quiconque veut étudier, nous ne manquons pas de problèmes historiques qui embarrassent même les antiquaires. Voici d'abord la *Male-Combe* dont le nom sinistre doit cacher de terribles mystères. Au-dessous est le *Crêt de Bonne-ville* où l'on distingue encore des traces de fossés, de remparts disposés en rectangle. Etait-ce un camp romain, un fort, une station militaire surveillant ce passage du Jura? Nos savants nous le diront plus tard. Tout près est le *Cimetière des bossus* dont le sol inégal et couvert de petites ondulations, paraît avoir servi de sépulture pendant une peste qui enleva une partie de la population.

Ils étaient alors au pied de la forêt de l'Envers; de là, ils voyaient le village éparpillant ses maisons le long de la vallée comme les grains d'un chapelet. Au nord-est apparaissaient les Bayards avec leurs prairies couvertes de tas de pierres (murgiers), tandis que vers l'ouest la vallée élargie entre ses deux versants s'étendait comme une plaine du côté de Pontarlier.

[1] Anthus arboreus.

— Je voudrais bien connaître, dit Albert, les impressions de J.-J. Rousseau lorsqu'il parcourait cette contrée; lui qui était doué d'une sensibilité de poëte, et qui comprenait toutes les harmonies de la nature.

— On raconte qu'il passait souvent aux Verrières; chaque semaine, le jeudi, il allait à pied au marché de Pontarlier; il s'arrêtait parfois à l'auberge de la Croix blanche, ou dans la boutique d'Henri Piaget, dans cette maison que vous voyez là-bas. Et à ce propos mon grand-père rapportait une anecdote assez singulière.

— Est-elle inédite?

— Vous en jugerez. Rousseau avait adopté le costume arménien; sa longue robe et son bonnet de fourrure étaient connus de tout le monde. Il paraît qu'un jour il lui prit fantaisie de se faire une robe neuve avec un certain camelot qu'il découvrit parmi les étoffes de Piaget; mais le prix lui semblait exagéré, il marchandait comme un paysan à la foire. Désespérant de lui endosser l'étoffe, le vendeur s'avisa d'un stratagème. Il fit un signe à Thérèse, la gouvernante du philosophe, qui l'accompagnait ordinairement et parvint à lui glisser en cachette une pièce d'argent dans la main. Cotte manœuvre produisit un effet magique; Thérèse, bavarde comme une pie, fit valoir avec tant de volubilité et d'éloquence les qualités du tissu, que son maître convaincu ne combattit plus que pour la forme. Le marché fut conclu, Rousseau paya et s'en revint à Môtiers avec son camelot.

— On prend les oiseaux et les hommes par les mêmes moyens; un bon appeau fait faire bien des sottises, même à des gens d'esprit.

— Voici le quartier de la Croix blanche[1]; dans ce grand bâtiment de *la Cour*, se trouvait une filature de coton, probablement la première dont il ait été question dans nos contrées. J'ignore si ses produits étaient destinés à la fabrication des dentelles, des lacets ou peut-être au tissage des toiles de coton qu'imprimaient nos manufactures indigènes. C'est là que se trouve l'auberge de la Croix blanche où Rousseau a fait un déjeûner qui lui laissa de désagréables souvenirs. Un étranger qui prit part à ce repas se vanta plus tard d'avoir payé la dépense, le philosophe n'ayant point d'argent. Une accusation pareille ne pouvait passer inaperçue de la part d'un homme si ombrageux et ne manqua pas de provoquer son courroux.

Cependant nos deux promeneurs s'élevaient sur le versant nord de la vallée et se rapprochaient du *bois noir* et peu à peu des Cernets où ils devaient rejoindre le capitaine. Arrivés près de la maison de Joël Huguenin, ils furent attirés par un bourdonnement de voix contenues, partant du rucher blotti à

[1] Les Verrières sont divisées de l'est à l'ouest en trois quartiers : Grand-Bourgeau, sur le Crêt ou Belleperche et Meudon. Celui de la Croix blanche a disparu dès-lors dans un incendie.

l'abri de quelques arbres. Ils traversèrent le jardin où les petits choux commençaient à poindre et aperçurent dans la hutte des abeilles, derrière les ruches, le propriétaire de céans et le capitaine Dusapel confortablement assis et fumant leur pipe sur un banc installé dans ce réduit. Entre eux, sur le banc, étaient des verres et une bouteille de vin rouge de France qu'ils buvaient à petits coups. Aux parois du cabinet, on voyait les portraits des apiculteurs les plus généralement connus.

— Je sais, disait Joël, qu'il n'est pas facile d'en donner une explication satisfaisante, mais je puis vous en certifier l'authenticité; beaucoup d'autres éleveurs d'abeilles vous le diront comme moi. Plus d'une fois je suis venu avec des témoins visiter mes ruches, la veille de Noël, et toujours à minuit, elles se sont mises à chanter assez haut pour que les assistants pussent les entendre.

— On le dit généralement dans nos montagnes et des hommes dignes de foi me l'ont certifié. Quelle signification attribuez-vous à ce chant?

— Avec un peu d'imagination il serait facile de forger des hypothèses, mais je me borne à constater un fait. Du reste, il faut avoir vécu avec ces petites bêtes pour comprendre leur intelligence et leurs étonnantes facultés; elles ne font rien qui n'ait sa raison d'être aussi bien pour le présent que pour l'avenir; elles semblent tout savoir, tout deviner; à leur sagesse et à leur persévérance elles joignent un courage à toute épreuve et une constance qui feraient honte à une foule d'hommes. Mais voici nos amoureux qui viennent saluer leurs vieux amis, dit-il en apercevant les nouveaux venus, venez vous reposer à l'ombre et vous rafraîchir. Je vais chercher des verres.

— Laissez-moi faire, dit Lucy, j'irai en demander à Mme Huguenin; je prendrai en même temps de l'eau à la citerne.

Ils s'assirent avec délice dans ce cabinet d'un nouveau genre; il y régnait une douce température, et on y respirait un air embaumé par le parfum du miel. Entre les ruches, comme par des embrasures, on voyait les plateaux de la Côte-aux-Fées éclairés obliquement par le soleil de l'après-midi. Au-dessus s'élevait la cîme rocheuse du Chasseron: plus loin, dans le hâle, la blanche pyramide du Mont-Blanc. Dans l'espace dansaient les abeilles qui allaient et venaient avec activité en faisant entendre un murmure joyeux. C'était une scène champêtre si remplie de paix et de douceur qu'on ne désirait rien au-delà et qu'on oubliait toutes les préoccupations et les agitations fiévreuses de la vie.

— Qu'on est bien ici, dit Albert.

— Oui, j'ai passé de doux moments dans ce petit coin, si favorable à la méditation.

— Vous ne craignez pas les piqûres, dit Lucy cherchant à se débarrasser d'une abeille importune qui voltigeait autour de sa tête.

— Si vous saviez comme elles me connaissent! Ne craignez pas cette petite mouche; si vous ne bougez pas elle ne vous fera aucun mal. En voilà une qui est tombée; voyez, je vais la ramasser et quand elle se sera reposée, elle reprendra son vol.

Il fut interrompu par un homme qui apparut dans la baie de la porte; c'était Jean des paniers superbement revêtu de sa longue anglaise bleue, coiffé d'un feutre noir en forme de tromblon, et le visage encadré dans un immense col de chemise, palissade redoutable qui lui sciait les oreilles et lui infligeait le supplice du carcan. Il était rasé de frais et son menton, constellé de morceaux d'amadou, semblait envahi par des végétations parasites. Il tenait à la main un mouchoir à carreaux bleus et rouges rempli de morilles qu'il montrait avec complaisance.

— Eh! des morilles! dit Lucy, quel bonheur! où les avez-vous trouvées?

— Par-là, dit-il en faisant de la tête un geste qui fut arrêté en chemin par la rigidité de son col.

— Voulez-vous me les vendre? dit Albert.

— Non.... je vous les donne.... et puis celles-ci encore. En disant ces mots, il ôta son chapeau tromblon et découvrit sous la coiffe de ce vénérable couvre-chef près d'un demi-boisseau de morilles, qu'on y avait logées comme dans la cale d'un navire.

— Où diantre a-t-il pu faire une telle récolte? dit le capitaine d'un air d'envie.

— J'ai cherché.... et j'ai trouvé, dit le vannier d'un ton sentencieux.

— Bah! ce n'est pas plus fin que cela? tu es un garçon d'esprit. As-tu soif?

— Toujours.

— As-tu peur d'un verre de mâcon?

Jean des paniers ébaucha un sourire qui fit entrevoir ses dents noircies par l'usage de la pipe; il cracha par terre en retirant la jambe, passa sa manche sur ses lèvres, salua toute la société, prit le verre que lui tendait le capitaine, et l'avala lentement avec des contractions voluptueuses de l'œsophage et des clignements d'yeux témoignant combien ce liquide était le bien-venu.

— Si vous souhaitez de manger un plat de morilles comme jamais de votre vie vous n'en avez goûté, dit le capitaine, envoyez cela chez moi en faisant dire à ma femme de nous en préparer une portion au jus de rôti et au vin pour notre retour. Vous verrez, nous dévorerons les assiettes.

Albert remercia le vannier de la bonne manière et le chargea de cette commission. Mais au lieu de se mettre en route, le messager restait debout,

regardant tantôt Albert, tantôt le capitaine avec un embarras des plus grotesques. Enfin, après avoir toussé pour s'éclaircir la voix, il dit :

— Ces balles, vous savez, voulez-vous me les vendre?

— Quelles balles? dit le capitaine.

— Celles qui ont tué les loups.

— Qu'en veux-tu faire?

— Voilà ! j'ai mis en train un petit spectacle.... les trois loups.... que j'ai empaillés.... pour les montrer au monde avec ma clarinette; c'est tout une histoire, suffit qu'il faudrait aussi les balles qui les ont percés à la course, et la comédie serait complète.

— Ah ! j'y suis; demande-les à ma femme; on te les prête, entends-tu? gare si tu les perds? On y tient.

— Merci! demain je commence ma tournée avec Bovet des ducs.[1]

— Avec Bovet des ducs? dit Albert en éclatant de rire, êtes-vous associés?

— Il a l'habitude des voyages; on vendra aussi des corbeilles.

— Bravo! voilà une idée; bonne chance! Il faudra nous montrer cela.

Quand le vannier fut parti, Lucy qui s'agitait avec impatience s'écria tout-à-coup : « Je ne tiens plus en place; une fois que j'ai vu des morilles je suis ensorcelée; faites ce que vous voudrez, pour moi je cours dans la forêt; je crois voir des morilles sous tous les sapins. »

— Moi aussi, dit le capitaine, mais je n'osais pas le dire.

— La saison est bien avancée, dit Joël; néanmoins on peut encore y donner un coup-d'œil.

— C'est inutile, dit Albert, il faut connaître les coins.

— Par ici, dit Joël, en les guidant du côté de la forêt du *Mâlu* vers des broussailles revêtant un mamelon couvert de mousse et bien exposé au soleil; j'en ai trouvé autrefois sur cette *motte;* faites attention !

— En voici une, dit Lucy; c'est signe de bonheur; j'aurai bientôt la seconde; on dit qu'elles ne sont jamais seules.

— Et de deux, dit Albert, la place est bonne.

— Ne criez pas, dit Joël, sinon vous verrez bientôt une nuée d'espions à nos trousses.

— Je ne sais comment font ces enfants, dit le capitaine avec humeur, je n'en vois pas la queue d'une.

— Et moi donc, dit Joël.

— Je crois qu'ils s'*encoublent* dessus.

— Trois, quatre, cinq, dit Lucy.

[1] Bovet de Fleurier, intrépide dénicheur d'oiseaux de proie; son nom est populaire dans le canton de Neuchâtel. Voir le *Rameau de sapin* de mai 1869.

— Neuf, dix, répondit Albert.

— Onze, douze, ajouta la jeune fille en riant de tout son cœur.

Quiconque eût douté de la nationalité des deux vieillards, eût été bientôt renseigné. On sait que la recherche des morilles a le don de passionner nos montagnards; pour un grand nombre d'entre eux le printemps est le bienvenu parce qu'il fait éclore ce champignon favori. C'est une des traditions du sol natal. Une morille suffit pour faire vibrer en eux des cordes inconnues du commun des mortels; leur imagination s'enflamme, l'émulation les excite, mille voix les appellent dans les bois.

Le sang remonte à leur front qui grisonne,
Le vieux coursier a senti l'aiguillon.

Il fallait les voir aller, venir, tirer à droite, puis à gauche, explorer le terrain, étudier le gazon, avec une ardeur, une fièvre, une impatience que l'on ne peut concevoir. Ces deux graves personnages en quête d'un butin si mince, et se surveillant d'un œil jaloux, paraîtraient à un profane un étrange phénomène; il les prendrait pour des insensés. Un *morilleur* au contraire juge cette fougue toute naturelle.

— Tout-à-coup l'horloger des Cernets se baissa et parut fort affairé à cueillir quelque chose.

— Six, dit-il en se relevant.

— Quelle frime! dit le capitaine.

— Six, répéta son compagnon avec enthousiasme; les voilà; des noires, pointues, magnifiques! Et il les tenait dans ses mains en jubilant. Peu d'instants après il en avait vingt et poussait des cris de victoire. Le capitaine était désespéré.

— Papa, le soleil se couche, dit Lucy, je crois qu'il est temps de songer au retour.

— Non, vociféra le capitaine, pas avant d'avoir trouvé ma part, je ne suis pas plus bête qu'un autre, sabre de bois! Il m'en faut une, quand même je devrais coucher ici. Ne vous inquiétez pas de moi, ne m'attendez pas. Et il disparut derrière les sapins.

Il fallut l'attendre jusqu'à la nuit, non sans inquiétude. Lucy fut soulagée d'un grand poids quand elle le vit revenir, tenant à la main son mouchoir. Il entra chez Joël Huguenin sans prononcer une parole; mais rien ne peut rendre l'expression de triomphe et d'orgueil satisfait avec laquelle il étala son mouchoir sur la table et découvrit.... une morille, une seule, mais énorme, mais phénoménale, une morille mammouth diraient les Américains.

— Je n'en ai qu'une, s'écria-t-il enfin, après avoir respiré avec force, mais

elle en vaut cent des vôtres. En a-t-on jamais vu une plus grosse, maître Joël, hein?

— Non, elle est d'une taille surprenante; c'est un exemplaire remarquable.

— Je veux la dessiner, dit Albert, pour en conserver le souvenir.

— Dessinez, mon garçon, dessinez tant que vous voudrez, n'oubliez pas d'écrire le nom de celui qui l'a découverte. On a été *morilleur* dans son temps, le chien a encore du nez.

On revint au village d'un pied léger, la joie dans le cœur; on se mit à table avec appétit. Mme Dusapel avait fait des miracles; son plat de morilles fut apprécié de telle façon qu'il n'en resta pas un atome, et les convives nettoyèrent la vaisselle avec tant de conscience qu'on aurait pu se dispenser de la laver. On ne la passa dans l'eau que pour la forme.

Les lecteurs qui mourront d'envie de posséder la recette de ce plat extraordinaire la chercheront vainement dans ce livre; pour sauver le *Musée neuchâtelois* du danger de prendre le chemin de la cuisine, l'auteur s'est abstenu de la publier.

Le voyageur passant pendant la nuit dans le voisinage des Bayards, aurait tressailli aux sons d'une musique sauvage partant d'un chalet solitaire. Cette musique ne ressemblait à aucun air connu et commandait l'attention par ses hardiesses et son originalité. C'était Jean des paniers, assis dans une crèche au fond de son étable, qui répétait pour la dernière fois sa symphonie héroïque avant d'entrer en campagne avec ses loups et Bovet des ducs.

L'année suivante, par un beau jour du mois de mai, on célébra aux Verrières les noces d'Albert Dubois et de Lucy Dusapel. Jamais plus noble couple n'était entré dans la vieille église. Le mariage fut béni par le pasteur de Bellefontaine qui prononça à cette occasion un de ses discours les plus éloquents. Le dîner fut servi chez la Rosine à la Croix blanche où les deux familles avaient convié leurs parents et leurs amis. Ce ne fut pas un de ces repas de noces où les convives ne savent s'ils doivent rire ou pleurer et se bornent à boire et à se griser pour se donner une contenance. Une gaîté franche mais honnête régna dès le début et l'on remarqua les toasts du Dr Allamand, de Joël Huguenin, de Théophile Sassel et surtout d'Henri de la Vy-Renaud qui se surpassa. «C'est d'aujourd'hui que le village de Fleurier mérite son nom, dit-il, car il se pare de la plus belle fleur de nos montagnes. Il s'en pare à nos dépens. La seule consolation qui nous reste dans notre abandon, est le souvenir que notre sol a produit cette fleur divine.» A la fin du dîner Jean des paniers vint jouer une pantomime avec accompagnement de clarinette, où tous ses démêlés avec les

loups furent rappelés avec une verve et un bonheur inouis. Après cet intermède salué par de longs applaudissements le bal commença; il se prolongea jusqu'au matin. Au lieu de faire un voyage coûteux et maussade comme c'est la coutume, les jeunes mariés partirent de bonne heure pour étrenner le modeste appartement qu'on leur avait arrangé dans la maison paternelle à Fleurier. C'est là que nous les laisserons s'installer pour inaugurer en paix une vie de famille heureuse et bénie.

L. Favre.

FIN.

LE BATAILLON

DES

TIRAILLEURS DE LA GARDE

(Second article).

Le comité de rédaction du *Musée neuchâtelois* a bien voulu me prier de compléter mon premier article sur le *Bataillon des Tirailleurs de la Garde*[1] par quelques notes et renseignements sur la solde, l'habillement et l'armement de ce corps, ainsi que par de courtes indications sur les règlements et la discipline auxquels il était soumis. Ces détails paraîtront arides à la plupart des lecteurs; ils offrent cependant un certain intérêt, et ne seront point déplacés dans une publication comme la nôtre, qui sera un jour indispensable pour l'étude de notre histoire et de tout ce qui se rattache à notre passé. La planche de notre habile dessinateur, M. A. Bachelin, qui accompagne la présente livraison, est la meilleure explication de cet article. (Voir la note finale qui donne la description de l'habillement.)

[1] Voir tome V, année 1868, p. 205.

La solde du Bataillon des Tirailleurs était celle de l'infanterie de la Garde prussienne; elle était annuellement :

Pour le Commandant, y compris l'indemnité de logement	environ fr.	7650 —
» Capitaine de 1re classe	» »	5325 —
» » » 2e »	» »	3000 —
» Lieutenant	» »	1500 —
» Sous-Lieutenant	» »	991 —
Vers l'année 1836 le traitement du Lieutenant fut porté à	fr.	1635 —
Celui du Sous-Lieutenant à	»	1126 —
Le Sergent-Major recevait, en argent	»	338 —
Le Porte-épée (Fähnrich), en argent	»	214 —
Le Sergent, le Fourrier et Sous-Officier d'habillement, en argent	»	179 —
Le Sous-Officier, en argent	»	134 —
Le Chef de Musique, en argent	»	250 50
Le Trompette (musicien hors-rang), en argent	»	202 50
L'Appointé, en argent	»	93 65
Le Tirailleur, en argent	»	86 25

Ces sommes comprennent le supplément de solde pour les vivres auquel ont droit les sous-officiers et soldats.

Les mêmes reçoivent encore par jour $1\,^1/_5$ livre de pain. De plus, chaque compagnie touchait par mois un supplément de 50 pains à répartir entre les soldats.

Comme il était interdit de faire aucune retenue à la troupe, le tirailleur touchait sa solde en entier; il reversait par jour 20 centimes pour le ménage, ensuite de quoi chaque sous-officier et soldat recevait une soupe fourrée et $2\,^1/_2$ livres de viande; il lui restait donc environ 7 cent. à dépenser par jour. Il recevait gratis le grand et le petit équipement. Les objets de petit équipement étaient : le linge de corps, les chaussures et les guêtres de marche; ils devenaient au bout d'un temps fixé propriété du soldat, lequel, s'il était soigneux, pouvait faire des économies sur ces articles. Les objets de grand équipement demeuraient propriété du corps; néanmoins, à son licenciement, le tirailleur devait être habillé convenablement de pied en cap.

Après quinze ans de service, l'officier avait droit à une pension de retraite, qui variait suivant le nombre des années de service effectif; toutefois, pour obtenir cette pension, il fallait une attestation d'invalidité. Après 25 ans de service, la pension pouvait être accordée sans la condition susdite.

Le taux des pensions était le suivant :

Lieutenant-Colonel ou Major	de fr.	1875 —	à fr.	2812 —
Capitaine de 1re classe	»	1405 —	»	2100 —
» de 2e »	»	937 50	»	1405 25
Lieutenant	»	562 50	»	843 45
Sous-Lieutenant	»	450 —	»	675 —

Les sous-officiers et les tirailleurs pouvaient obtenir une pension d'invalide au bout de 12 ans de service :

Le Sergent-Major recevait,	suivant ses années de service,		de fr. 135	à fr. 240		
Le Sergent	»	»	»	90	»	195
Le Tirailleur	»	»	»	45	»	117

Après 15 ans de service, l'officier pouvait obtenir une place dans la gendarmerie ou l'administration civile. Un tiers des places subalternes dans tous les services publics appartenait et appartient encore de droit aux sous-officiers et soldats qui avaient servi, les premiers 12 ans, les seconds 9 ans, sans subir de punitions graves.

En comparant la solde des Tirailleurs de la Garde avec celle que recevaient leurs compatriotes aux services de France et de Hollande, et plus tard aux services de Rome et de Naples, on est disposé à trouver qu'elle était bien inférieure à celle que donnaient ces puissances; mais il ne faut pas oublier que la position des Tirailleurs était moralement bien meilleure que celle de leurs camarades des services sus-nommés.

A part la Hollande, où les soldats suisses étaient bien vus des populations, la position de ces derniers était peu enviable; ils n'avaient que peu ou point de relation avec les habitants des villes où ils tenaient garnison. Dans certains de ces pays on les évitait. Rien de pareil à Berlin. Le Bataillon portait l'uniforme du pays, était soumis aux règlements et à la discipline de l'armée prussienne, ne tirait point une solde plus élevée que les troupes nationales; il en résultait qu'il n'était point considéré comme une troupe étrangère. Nos Tirailleurs étaient au fond bien vus des Berlinois, qui aimaient leurs allures un peu crânes, et qui appréciaient l'adresse et l'agilité qu'ils montraient dans mainte occasion. Les fabricants et les jardiniers des environs de la caserne demandaient presque chaque jour des Tirailleurs de bonne volonté pour leur aider d'une manière ou d'une autre, et les bateliers amarrés le long de la Sprée, préféraient nos gens aux portefaix en titre pour décharger lestement une barque.

Le Bataillon avait un service de garde peu chargé, les hommes ne montant ordinairement qu'une garde par semaine; de plus on exerçait peu; ordinairement le soldat était libre après l'appel et la soupe de midi. La retraite était à 9 heures du soir, hiver comme été, il restait donc bien du temps à ceux qui voulaient s'occuper lucrativement.

Quelques Tirailleurs, horlogers de profession, profitèrent de cette liberté, et se procurèrent ainsi des gains qui leur permirent d'améliorer leur position pécuniaire, et de rapporter quelquefois de jolies sommes à la maison en quittant le service. Si tous leurs camarades ne suivirent pas ces bons exemples, on peut dire avec certitude qu'il dépendait d'eux d'en faire autant; tout Tirailleur, *qui le voulait bien,* pouvait gagner assez d'argent pour vivre agréablement dans sa garnison; mais l'économie est rarement la vertu du soldat, et les nôtres ne la pratiquaient guère; en revanche ils étaient en haute estime auprès des cabaretiers des environs de la caserne, comme forts consommateurs et *bons payeurs.*

Les Tirailleurs avaient un bénéfice régulier, provenant des gardes qu'ils montaient pour les volontaires. Ces jeunes gens, pendant leur année de service, ne

montaient que 6 gardes en tout et pouvaient payer les autres; chaque garde était tarifée, et l'argent qu'on livrait pour cet effet était, par compagnie, versé dans une caisse dont le contenu se répartissait entre les autres soldats de la compagnie.

Outre l'argent des gardes, chaque volontaire avait son brosseur, auquel il devait donner 1 thaler (fr. 3.75) par mois; or, comme il y avait toujours de 20 à 25 volontaires par compagnie, c'étaient autant de Tirailleurs tirant le supplément de solde susdit. La compagnie avait encore 5 officiers et un enseigne, qui tous avaient de droit un brosseur qui recevait une gratification mensuelle qui montait à 2 thalers (fr. 7.50) maximum.

L'avancement pour le Tirailleur s'arrêtait au grade de Sergent-Major, nul ne pouvant devenir officier en Prusse sans subir préalablement un examen assez sévère et portant sur des études que le soldat n'avait point suivies avant son engagement, et dont il n'avait ni les moyens ni le temps de s'occuper au service.

En temps de guerre, il était possible à un sous-officier de passer officier pour une action d'éclat. En temps de paix, le même sous-officier devait s'occuper d'une foule de petits détails, qui lui ôtaient le temps de faire les études nécessaires pour devenir officier. Les emplois assez lucratifs auxquels arrivaient la plupart des bons sous-officiers, les consolaient de leur avancement limité, et cela surtout lorsqu'ils considéraient le temps qu'il fallait à un sous-lieutenant pour devenir capitaine. On considérait 20 ans de service pour atteindre ce grade comme un temps assez honnête, et avant 1848 un capitaine de 38 ans était quelque chose de fort rare dans l'armée, on le trouvait *bien jeune.*

C'est à cet avancement si lent qu'il faut attribuer le fait que, depuis 1816, il ne fut plus possible de tenir le corps d'officiers au complet avec des Suisses. Sauf cet avancement si lent, aucun service quelconque ne présentait d'aussi grands agréments comme position sociale. Dans aucune armée on n'apprenait aussi bien son service, et nulle part le corps d'officiers n'était traité avec plus d'égards par ses chefs et mieux protégé par les lois et règlements contre l'arbitraire. La faveur jouait là son rôle comme dans toutes les organisations humaines, mais en Prusse moins qu'ailleurs; et du moins chaque officier était-il assuré qu'à son tour d'ancienneté il deviendrait capitaine. Mais, comme nous venons de le dire, il fallait attendre 20 ans ce bienheureux tour.

Somme toute nous pouvons, en concluant, dire que sauf les circonstances fâcheuses qui avaient marqué son début, le Bataillon des Tirailleurs de la Garde, dit Bataillon Neuchâtelois, a fait honneur à son pays, et qu'il ne lui a manqué que l'occasion et surtout un plus grand théâtre pour marquer dans l'histoire, de même que maint autre corps suisse au service étranger.


Bataillon des tirailleurs neuchatelois
de la garde. (Prusse)
1843 _ 1854.
A. BACHELIN.
Lith. H. Furrer.

Description de l'uniforme.

Le Bataillon des Tirailleurs de la Garde portait l'uniforme des tirailleurs (*Schützen*) de l'armée : Habit vert-foncé, collet et parements noirs avec passe-poils écarlates, retroussis comme l'habit. L'habit fermé par deux rangées de sept boutons jaunes bombés, les revers ornés d'une patelette à trois points de la couleur de l'habit et boutonnée par trois boutons. Pattes d'épaules de drap écarlate.

Le pantalon gris de fer, à passe-poils écarlates sur la couture, n'était porté qu'en hiver ; en été, un pantalon de toile blanche le remplaçait; ce dernier se terminait en guêtre, ainsi qu'on peut le voir sur la première des planches qui accompagnent cet article (Septembre 1868). Les pantalons étaient à sous-pieds, même pour le soldat. Comme signe distinctif de la Garde, les Tirailleurs portaient deux galons jaune-orange sur chaque côté du col. Pour les officiers, ces galons étaient d'or; ils portaient le col et les revers de velours noir, et dans l'origine deux larges bandes écarlates au pantalon couleur gris-ardoise.

L'officier portait en petite tenue une capote gris de fer à deux rangées de boutons jaunes mais plats, le col en était de velours noir passe-poilé d'écarlate, les revers comme la capote. La couleur de cette capote se modifia peu à peu et finit par devenir entièrement noire, sans qu'aucune ordonnance vînt régler jamais cette modification. Les sous-officiers et soldats portaient une veste à pans verts passe-poilée d'écarlate, sur chaque côté du col une patelette noire.

En petite tenue, le Tirailleur avait une veste en drap gris de fer, sur le collet de laquelle était de chaque côté une patelette noire passe-poilée d'écarlate, sur laquelle était un simple galon semblable à ceux qui ornaient le col de l'uniforme. Plus tard cette veste fut en drap vert comme l'habit et l'on y ajouta des pans.

En hiver, par les grands froids, de même qu'en campagne, officiers et soldats portaient, les premiers des manteaux à grands cols de la couleur du pantalon, les seconds des capotes gris-de-fer à deux rangées de boutons plats de même couleur que celle de l'habit. Le petit col du manteau d'officier était de velours noir passe-poilé d'écarlate, doublé intérieurement de velours vert; pour le soldat et le sous-officier il avait de chaque côté une patte noire passe-poilée d'écarlate.

L'officier ne portait le pantalon blanc qu'en grande tenue.

Le Bataillon portait pour coiffure un schako de carton recouvert de drap noir, assez bas, mais très évasé par le haut, habituellement couvert d'une toile cirée; il était orné en grande tenue d'un pompon oblong, noir et blanc, d'une cocarde tenue par une boutonnière de cuivre, de cordons en fil noir et blanc pour les sous-officiers, blanc pour les soldats, en argent et soie noire pour l'officier, d'un plumet en crin noir coupé en brosse, haut de plus d'un pied. Le bout de ce plumet était blanc pour les sous-officiers. Le plumet des musiciens était rouge. La plaque se retrouvait sur la giberne.

Depuis 1848 un casque en cuir bouilli remplaça le schako, il avait la forme bien connue du casque que porte encore maintenant l'armée prussienne, et était recouvert en grande tenue par un panache en crin qui, partant de la pointe, tombait sur les côtés et le couvrait presqu'entièrement.

Hors de service, officier, sous-officiers et soldats portaient une casquette verte, à bord de velours noir pour les officiers, de drap noir pour les sous-officiers et soldats. Ce bord était garni d'un passe-poil écarlate. La forme de cette casquette ressemblait à celle que portent les conducteurs de nos chemins de fer.

Les sous-officiers et soldats portaient la demi-botte.

Les signes distinctifs des grades étaient :

Pour les officiers supérieurs deux épaulettes, le corps en drap écarlate bordé d'un galon d'argent à fil de soie noire. La demi-lune était en laiton doré et ornée de petits bouillons d'argent. Ces bouillons étaient le signe distinctif de l'officier supérieur: le colonel avait deux petites étoiles en or au centre de la demi-lune, le lieutenant-colonel une, le major n'en avait point. L'épaulette de l'officier subalterne était comme la précédente, mais sans franges ni bouillons. Le capitaine avait deux étoiles sur la demi-lune, le lieutenant en avait une, le sous-lieutenant point.

Tous les sous-officiers portaient un galon d'or autour du col d'uniforme de même qu'autour des revers. Le sergent-major et les sergents avaient sur chaque côté du col un large bouton doré portant l'aigle de Prusse en relief.

Le sergent-major portait le sabre d'officier en ceinturon de soldat, le porte-épée (Fähnrich, aspirant-officier) portait les galons de sous-officier, mais la dragonne d'officier au couteau de chasse. En petite tenue (veste), le sous-officier portait un galon (tresse) de fil blanc bordé de noir en travers de la patte d'épaule.

L'insigne de service pour l'officier était une écharpe d'argent à quelques fils de soie noire qui se portait autour de la taille. La poignée du sabre était ornée d'une dragonne d'argent.

L'armement de l'officier était dans l'origine un sabre à fourreau de métal jaune porté par un ceinturon avec bellières; peu de temps après, le fourreau fut d'acier, et vers 1825 le fourreau fut en cuir noir et le sabre fut porté par un baudrier sous l'habit.

Sous-officiers et soldats étaient armés d'une carabine rayée et à percussion; cette carabine était de trois pouces plus courte que la carabine suisse. Le couteau de chasse que portait encore le Tirailleur s'y adaptait en guise de bayonette.

De MANDROT, liet.-colonel féd.

EXCURSION EN AFRIQUE

PAR

QUATRE MONTAGNARDS NEUCHATELOIS

(Voir Tome V, p. 301)

Le lendemain nous dirigeons notre excursion hors de la ville. La colline que nous allons explorer s'étend de la grande porte de la Brèche jusqu'à la vallée au nord de Constantine. Cet endroit est un marché kabyle permanent : on y voit des cabanes, des espèces de grottes pratiquées dans un terrain incliné et servant d'échoppes tantôt à un savetier, tantôt à un corroyeur ou à un nattier, souvent aussi à un fabricant de flûtes en roseau et d'autres instruments de musique. Ce lieu possède deux mosquées; il est habité par la partie

la plus pauvre de la population. Il offre cependant de l'intérêt : on se plaît à circuler au milieu de ces chétives demeures où le travail est venu se réfugier. C'est là que nous avons acheté des flûtes ornées dans toute leur longueur de dessins variés, confectionnés sans doute au moyen d'une pointe en fer enduite d'une matière brune. Les nœuds du roseau, préalablement enlevés au moyen d'un couteau, sont recouverts de cire blanche pour empêcher l'air de pénétrer. Plusieurs Arabes, nous voyant cheminer avec ces roseaux, nous demandèrent si nous savions en jouer. Sur notre réponse négative, ils nous firent signe de leur céder l'instrument et en tirèrent des sons graves, modulés d'une façon qui n'était pas sans charme. Aucun de nous n'a réussi dès-lors à s'en servir aussi bien.

L'après-midi fut consacrée à une nouvelle promenade dans les gorges. Cette fois on entreprit de visiter le fond du ravin, en doublant l'angle nord-est du plateau de Constantine. Là, sont de belles et abondantes fontaines qui alimentent à grande eau les lavoirs publics. On y voyait des zouaves occupés à laver leurs guêtres blanches, tout en faisant un bout de causerie avec les blanchisseuses. On est maintenant dans la gorge, devant une belle cascade; le sentier que nous suivons est accidenté, et serpente entre des rochers au milieu de quelques débris romains.

Nous cheminons à travers une végétation luxuriante; des mousses d'une grande beauté tapissent la roche, et le docteur y choisit quelques fleurs pour son herbier. Mais nous ne poussons pas plus loin nos investigations, car le sens olfactif de nos dames nous fait remarquer que nous approchons de la région des égouts! O Mathieu de la Drôme! qu'aurais-tu dit en voyant tant de matières précieuses se perdre dans le Roumel.

Le Roumel peut être d'une couleur équivoque; il n'en est pas moins par sa situation, les accidents de son cours et même par sa valeur historique, un torrent plein d'attrait pour le touriste, l'historien et le poète.

Maintenant rentrons à l'hôtel et revenons aux affaires. Le caissier examine les recoins de sa caisse, et n'y trouve que désert et solitude. Il faut sans plus tarder courir à la recherche d'une source aurifère, prendre ses places pour Batna et faire ses préparatifs de départ.

Dans le cabaret où nous dûmes arrêter nos places, nous rencontrons un ancien premier ténor, directeur d'une troupe d'opéra dont la Chaux-de-Fonds se souvient encore avec plaisir, M. Meignot, premier ténor au théâtre de Constantine; pour le quart-d'heure, il buvait prosaïquement une chope de bière.

Nous partons le lendemain matin à la manière française, dans une diligence

traînée par six chevaux. Un Maure fait l'office de portefaix; dans l'intérieur de la voiture nous trouvons un employé des douanes qui se rend à son poste et un Mozabite du nom d'Ibrahim, voyageant sans doute pour visiter ses nombreux dépôts de marchandises. N'était le Maure et le Mozabite, nous pourrions nous croire sur la route de Morteau. Mais l'illusion n'est pas de longue durée, car bientôt la route est remplacée par des chemins, plus tard par de nombreux sentiers parallèles qui courent à travers champs.

Nous donnons pour conseil aux voyageurs qui parcourent ces contrées de faire ces trajets autant que possible à dos de mulet, ou avec une sorte de petite jardinière traînée par un ou deux chevaux et que l'on a entièrement à sa disposition. Sans la diligence, nous nous serions sans doute arrêtés à la première station pour visiter un immense marché arabe, que l'on apercevait à peu de distance. La foule des burnous se présentait nombreuse et serrée; nous y aurions sans doute fait quelque trouvaille intéressante pour notre collection.

Le pays n'offre guère ici que des plaines ondulées parcourues çà et là par des cours d'eau saumâtre où vivent des tortues et des sangsues, comme nous avons pu nous en convaincre nous-mêmes. N'eût été l'odeur trop forte d'un de ces premiers animaux ramassé sur place, il aurait probablement fait avec nous le reste du voyage.

On s'arrête pour déjeûner au caravansérail des Quatre-Fontaines (Ain Kzour). La table est nombreuse; nous y faisons la rencontre de trois voyageurs alsaciens parcourant comme nous l'Algérie. Le caravansérail des Quatre-Fontaines doit son nom à la présence de plusieurs sources situées dans le voisinage. Elles sont pour les tribus nomades et probablement pour les Arabes d'alentour un lieu principal d'approvisionnement.

A partir de là, le sol devient aride, pierreux; une couche de sel revêt la surface des pierres et présente de loin l'aspect du givre : des bruyères à fleurs jaunes s'étendent au loin. La route s'engage bientôt entre deux lacs, appelés les Lacs salés, dont la surface est agitée en ce moment par de nombreuses bandes de flamands aux ailes roses sur un corps de la blancheur du cygne. Tout le monde descend pour mieux voir ce site étrange; mais le postillon nous rappelle bientôt à l'ordre, et nous fait malgré nous remonter en voiture.

A mesure que l'on approche de Batna, des bouquets d'arbustes reparaissent, des ruines jonchent le sol, et l'on passe sans interruption d'une bourgade romaine dans une autre. Partout des ruines! On pourrait, disait un habitant du pays, reconstruire toute une ville nouvelle avec les débris qui entourent Batna. Ce sont des pierres quadrangulaires, encore debout, derniers restes d'une muraille. D'autres, semblables à des dalles, couchées sur le sol

ou penchées, sortent à demi du terrain. Ici ce sont des débris de colonnes, là des tuiles encore entières ou brisées.

Ces ruines, vieux débris d'un monde qui n'est plus, tracés irrécusables d'une civilisation avancée, nous frappaient d'étonnement, nous subjuguaient par le mystère qui les entoure.

Il est cinq heures du soir quand nous arrivons à Batna. Nous descendons à l'unique petit hôtel de la ville, établissement improvisé et qui brille avant tout par l'absence de comfort. On nous loge les quatre dans la même chambre.

Batna est une des créations intéressantes de la conquête. En 1854, un de nos amis, M. le docteur D., de Nyon, n'y trouva qu'un caravansérail avec quelques maisons. En 1860, c'est déjà une petite ville avec une rue principale, longue et spacieuse, habitée surtout par des gens de métier, des marchands de comestibles, des employés, des militaires. Située au point de jonction des routes de Sétif, de Constantine et de Biskra, ce poste militaire prit tout d'abord une certaine importance, augmentée encore par la construction d'une maison pénitentiaire à Lambessa, située à deux lieues de distance. Cette ville devint enfin un point central d'excursions pour les naturalistes et les archéologues, dernière étape avant le Sahara algérien. Elle est de tous côtés entourée de ruines. Batna est donc la création de la conquête, c'est-à-dire une cité française.

On a construit à quelque distance de la ville un village composé de maisonnettes semblables à celles des environs de Sétif, et spécialement destinées aux nègres du Soudan et des contrées voisines du grand désert.

Survint l'heure du dîner. Les trois Alsaciens, nos nouveaux compagnons, prirent place à table et l'on fit là plus ample connaissance. Le plus jeune, M. D., habile dessinateur, avait surtout le talent de croquer à grands traits les paysages et les groupes qui s'offraient à lui.

Au moment du dessert, un militaire d'un grade supérieur se fait annoncer. C'est un vieux soldat, uniforme vert, taille replète, cheveux presque blancs, visage large et coloré, petits yeux, vifs et mobiles. Il s'assied carrément. Ces messieurs lui font quelques compliments sur Batna, d'où nous concluons que cet homme, aux manières franches et sans embarras, est un des respectables pionniers de la civilisation française. C'est à ce point de vue seul que nous aimons à le mentionner, car nous savons aujourd'hui qu'il a été pour beaucoup dans la création de la nouvelle ville.

A six heures du matin tout le monde était prêt à partir. Arrivés à la porte de la ville, l'un de nous demande au factionnaire le chemin de Lambessa.

« Prenez à gauche, dit-il, puis suivez directement le premier chemin qui se

présentera ; tenez, vous pouvez voir d'ici la tour du pénitentier. La distance est de huit kilomètres. »

Un quart d'heure environ avant d'atteindre Lambessa, une maisonnette élégante, de construction française, attire notre attention. Le propriétaire, en creusant dans son jardin, venait d'y découvrir un petit souterrain, un silo rempli de blé carbonisé. La veille, il avait déterré un crâne qu'il nous montra, et qui paraissait être celui d'une jeune personne.

La route que nous suivions nous conduisit devant un ancien édifice, de forme quadrangulaire, chaque façade ayant une cinquantaine de pieds. Un portique central et voûté, entre deux autres plus étroits et moins élevés, se remarque à chaque façade : ces entrées ont été barricadées par les soins de l'administration. L'intérieur de l'édifice, converti en musée d'antiquités, renferme tous les objets précieux découverts à Lambessa, tant par le génie militaire que par des archéologues et des déportés.

Lambessa a été pendant trois siècles la principale colonie militaire du peuple romain. Cette ville, placée dans une enceinte de collines, devait avoir une étendue considérable, car aussi loin que le regard peut embrasser, on n'aperçoit que des débris de constructions, des colonnes encore debout, des tours et des arcs-de-triomphe en ruines. L'édifice dont nous avons parlé, haut de soixante pieds, est le prétorium, ou si l'on aime mieux, la préfecture.

Nous nous dispersons, et tandis que nos dames vont à gauche, accompagnées du caissier, le docteur se dirige vers une tour isolée, carrée et d'une certaine élévation. C'était sans doute un poste d'observation ; on voit de loin en loin de semblables constructions au milieu des ruines. Une pierre tumulaire est adossée contre cet édifice. Les deux mots ou seulement les deux premières lettres qui sont en tête de l'inscription indiquent son usage : *Diis manibus* (aux dieux mânes).

Tout en circulant çà et là, le docteur se trouve en présence d'un homme vêtu d'une blouse bleue, appuyé mélancoliquement sur son bâton : il suit de l'œil deux petites vaches qui paissent au milieu des ruines. Le docteur l'aborde :

— Vous avez ici bien des choses remarquables en fait d'antiquités ?

— C'est vrai, répond-il, voilà les débris du temple d'Esculape ; là, sont les arènes, la préfecture : il y aurait encore bien des choses si le vandalisme des soldats n'avait détruit ces restes précieux pour s'en servir à de nouvelles constructions. Mais que voulez-vous ? l'armée, c'est une machine à destruction.

A l'ouïe de ce langage à la fois élégant et prétentieux, le docteur regarde plus attentivement le visage de cet étrange personnage. Il a des traits fins, un

peu fatigués, et l'expression d'un homme qui a souffert pour des principes incompris : c'est un mélange de luttes, d'épuisement et de résignation.

— Habitez-vous ce pays depuis longtemps?

— Je suis un des premiers déportés politiques; après quelques années, j'obtins l'autorisation de retourner en France, mais à la vue de mon pays en proie aux ambitions désordonnées, sous les lois d'un gouvernement qui m'est antipathique, je me suis dit : retourne en Afrique; là, du moins, tu retrouveras la tranquillité et l'indépendance, et avec elles le bonheur. Je suis donc revenu, je garde mes vaches comme vous voyez et je suis heureux. Voulez-vous venir chez moi? puisque vous aimez les antiquités, je vous donnerai quelques petites monnaies. Ma femme sera rentrée, maintenant.

Le docteur accepta cette offre et se rendit à la maisonnette du berger, composée d'une seule pièce avec cheminée; elle renfermait quelques rares meubles de ménage, un lit et un banc. La femme, plus âgée que lui, était le type véritable des femmes du peuple ouvrier. Elle portait sur la tête le mouchoir noué qui sert de coiffure du matin; le docteur serait resté plus longtemps avec eux si l'heure du rendez-vous n'avait été dépassée.

(A suivre.) Dr LANDRY.

MISCELLANÉES

Régale du sel dans la ville de Neuchâtel.

Dans les anciens temps, la ville de Neuchâtel ne laissait jamais passer une occasion de se soustraire à la domination directe des princes, et entr'autres de s'arroger la plupart des droits régaliens qui, dans l'origine, appartenaient exclusivement à l'Etat. Cette tendance, qui fut souvent couronnée de succès, provoqua parfois de violentes contestations entre le Conseil d'Etat et les représentants de la Bourgeoisie. L'anecdote suivante nous prouve que dans ces disputes, ces derniers avaient le verbe haut et ne se laissaient pas intimider.

En 1668, les sauniers de Bourgogne envoyèrent en Suisse une grande quantité de sel. Les Quatre-Ministraux s'empressèrent d'en acheter 680 bosses, qu'ils payèrent comptant. Immédiatement le Conseil d'Etat intervint et voulut annuler le marché, qui portait un si grave préjudice à la régale du Prince. Le représentant des salines fut sévèrement réprimandé. Il s'excusa en alléguant qu'il ignorait que la Bourgeoisie n'avait pas ce droit régalien et promit au

chancelier de Montmollin que cette vente serait la dernière. Le procureur-général, toujours soucieux des droits de l'Etat et s'opposant chaque fois aux empiétements de la Bourgeoisie, le rendit responsable des dommages qui en pourraient résulter. Un antécédent pareil ne pouvait être toléré. Le Salinois, impatienté, répondit au Chancelier « qu'il pouvait faire de ce sel des choux, des pastés et des raves, » et il s'empressa de quitter le pays. Cette réponse irrévérencieuse paraît avoir singulièrement froissé le Conseil d'Etat, puisqu'il la jugea digne d'être consignée dans ses procès-verbaux.

De leur côté les Quatre-Ministraux, auxquels on fit des remontrances, prétendirent, en vertu de leurs franchises, avoir le droit d'acheter du sel et disaient au Gouvernement que « si un Turq leur en offrait encore ils en acheteroyent. » Au XVII[e] siècle, le langage parlementaire n'était pas encore généralement en usage dans notre pays. D[r] G.

Mœurs au 17[me] siècle.

En 1665, toutes les portes de vignes entre Serrières et Auvernier furent renversées par le greffier de Boudry et celui de Bevaix. Ces deux fonctionnaires étaient, ce jour-là, surexcités par le vin. L'enquête établissait qu'ils avaient « proféré des blasphèmes au logis du Singe à Neuchâtel et contrefait à Cortaillod la danse de la secte diabolique. » Ils furent condamnés à payer une amende de 1,500 livres et à faire relever les portes. Il n'est pas dit s'ils furent destitués de leurs fonctions. *(Manuel du Conseil.)*

Malgré l'établissement de la Réforme religieuse dans le pays, le gouvernement ne tolérait pas, au XVII[e] siècle, les insultes à l'adresse du Pape, témoin le passage suivant que nous trouvons dans le Manuel du Conseil d'Etat, année 1662. « Le secrétaire Isaac Colomb, des Verrières, est condamné à payer 30 livres d'amende au casuel, pour paroles proférées dans le vin allencontre du Pape, rompu et cassé les fenêtres à J.-J. Bosle du dit lieu. » Le Conseil d'Etat faisait également respecter le roi de France, car nous voyons qu'il fait condamner en 1663 un chirurgien de Neuchâtel, nommé Marc Constantin « à faire réparation à genoux dans le parquet de la justice pour propos diffamatoires proférés contre S. M. très-chrestienne. » *(Manuel du Conseil.)*

LE PASSAGE DES ALLIÉS

A NEUCHATEL

Et la visite du roi de Prusse en 1815 [1]

La bataille de Leipzig, livrée le 18 octobre 1813, avait forcé Napoléon à abandonner cette Allemagne qu'il avait si cruellement vexée et opprimée. Retiré derrière le Rhin, il cherchait par des bravades à en imposer à l'Europe, mais les souverains qui l'attaquaient et qui connaissaient sans doute ses ressources, n'en poursuivaient pas moins leurs succès; leurs armées s'avançaient à grands pas vers le Rhin, et de Francfort, point central sur lequel elles s'étaient d'abord dirigées, elles s'étendaient dans diverses directions. Les peuples, sur les bords et dans le voisinage du fleuve, observaient avec effroi le mouvement de ces armées, qui par leur nombre menaçaient de les écraser. La Suisse, ménagée souvent par les armées accumulées dans son voisinage, espérait que cette fois encore son territoire ne serait point atteint. Elle avait rassemblé à Bâle quelques milliers d'hommes pour défendre ce qu'elle appelait sa neutralité. Cependant de gros corps de troupes remontaient le Rhin; un rassemblement considérable se formait à Lörrach, bourg situé à deux lieues de Bâle, dans l'angle que forme le fleuve lorsqu'il quitte la direction de l'ouest pour se porter au nord; et la Suisse entière venait d'être rassurée par une prétendue lettre de la duchesse d'Oldenbourg, sœur de l'empereur de Russie,

[1] Un ami de la famille Courvoisier, avec l'autorisation de celle-ci, a bien voulu nous communiquer l'intéressant récit qu'on va lire, écrit par M. Louis Courvoisier, ancien Conseiller d'Etat et ancien châtelain du Val-de-Travers. (*Rédaction.*)

annonçant que la neutralité de la Suisse avait été décidément reconnue par les puissances, lorsqu'on apprit subitement les 20 et 21 décembre 1813, que le passage de la grande armée à Bâle et dans les lieux voisins allait s'effectuer, qu'une grande partie des forces des Alliés se portait en Suisse, et qu'en conséquence un corps considérable se dirigerait sur Neuchâtel.

Le baron Lespérut, gouverneur pour le prince Berthier de la principauté de Neuchâtel, était arrivé quelque temps après la bataille de Leipzig, sans autre but en apparence que celui des affaires courantes de l'Etat. Il s'occupait même des réparations et de l'ameublement de l'hôtel DuPeyrou, dont quelque temps auparavant il avait fait l'acquisition pour le prince; mais dans le fait il était attentif au mouvement des armées; il se procurait en secret des informations, et dès qu'il fût assuré que le passage aurait lieu, il rassembla tout ce qu'il put des revenus de l'Etat, il convertit en papier, avec l'agrément du Conseil d'Etat, tout ce qui, déduction faite des fonds destinés aux dépenses courantes, appartenait de droit jusqu'à ce jour au prince Berthier, et il partit avec précipitation.

J'étais aux Verrières occupé des affaires de ma juridiction, lorsqu'on m'apprit la nouvelle de l'arrivée prochaine des Alliés. On se félicitait de ce que nous n'aurions que des Autrichiens, que l'on redoutait beaucoup moins que les Russes. Je me hâtai, d'après l'ordre que j'en avais reçu, de faire passer à la Trésorerie ce qui se trouvait dans ce moment dans la Caisse de l'impôt des vins, et je partis moi-même pour Neuchâtel dans la nuit du 22 au 23 décembre. Comme le passage du Rhin n'était annoncé que pour le 20 et le 21, on croyait qu'il s'écoulerait au moins quelques jours avant qu'ils arrivassent à Neuchâtel. Cependant je ne rencontrai point le courrier de France qui devait être parti de Neuchâtel le 23, à quatre heures du matin, et arrivé près de la ville, à la division des routes d'Yverdon et de France, j'y vis un hussard en sentinelle. A la porte du château, je trouvai un poste autrichien, et j'appris bientôt qu'un détachement de quelques centaines d'hommes, faisant partie de l'avant-garde autrichienne, avait gagné de vitesse et était entré à Neuchâtel la veille à dix heures du soir, qu'il avait compté surprendre le Gouverneur qui était parti une heure auparavant prenant la route d'Yverdon plutôt que celle de Pontarlier, afin de donner le change, que le commandant autrichien Devaux était monté sur-le-champ au château, où il avait exigé avec rudesse du président du Conseil d'Etat que les clefs des Caisses publiques lui fussent remises, et qu'en conséquence tous les fonds déposés à la Trésorerie avaient été mis sous le scellé.

La petite troupe qui avait occupé Neuchâtel, et que, dans des avis imprimés que j'ai vus, on annonça avoir enlevé par surprise la ville de Neuchâtel et

s'être emparé d'un arsenal (c'était notre arsenal dans lequel on entra comme dans une maison particulière), était composée de hussards et d'infanterie légère. Dès le bon matin du 23, on les vit se répandre dans les rues sans paraître s'occuper d'autre chose que de leur service. Les habitants de la ville, tout occupés de l'entrée subite de cette troupe et du spectacle nouveau qui s'offrait à eux, se formaient en groupes et observaient attentivement ce que faisaient les militaires; ils se répétaient les propos qu'ils avaient tenus dans leurs divers logements, propos pleins de rudesse, mais qui pourtant n'avaient été accompagnés d'aucun excès. Dans le cours de la matinée, on publia et afficha un ordre du major Devaux qui défendait, *sous peine de mort*, toute communication avec la France. On commença alors à s'apercevoir que nos habitudes douces et paisibles allaient être troublées, et que ceux que nous envisagions comme nos amis, pourraient bien nous traiter avec dureté.

Le général-major de Scheither, commandant l'avant-garde autrichienne, arriva dans la journée du 23. Une partie des troupes qui arrivaient successivement se portaient en avant, sans toutefois dépasser Rochefort. Les Autrichiens n'avançaient qu'avec circonspection, et ils semblaient craindre de trouver l'ennemi dans nos montagnes. Cependant, s'ils avaient eu de bonnes informations, ils auraient su que jusqu'à Salins et Besançon il n'y avait d'autres troupes françaises que la petite garnison du fort de Joux. Ils paraissaient d'ailleurs fort mal approvisionnés de cartes et ne connaissaient point le pays. Le général Scheither fut complimenté par une députation du Conseil d'Etat; il annonça que son intention n'était point de troubler l'administration intérieure du pays, ni de s'y immiscer, mais dès le lendemain nous apprîmes par M. de Pourtalès, conseiller d'Etat, chez qui il était logé, qu'il ne tarderait pas à nous imposer une forte réquisition de bottes, souliers, draps, fers de chevaux et autres objets nécessaires pour le service de son corps d'armée. Cette réquisition fut en effet bientôt fixée, et il nous fut donné trois fois vingt-quatre heures pour y satisfaire. Une commission composée de quelques notables de bonne volonté fut chargée de la répartir avec égalité dans tout le pays et de la faire exécuter; et comme il fallait à sa tête un membre de l'administration, le Conseil d'Etat me nomma pour la présider.

Cette tâche, désagréable en elle-même, ne semblait pas dans ses détails d'une exécution bien difficile; mais on y joignit le soin de pourvoir aux divers besoins des troupes, à mesure qu'elles se répandaient dans le pays. Il fallut se mettre en correspondance avec toutes les communes, envoyer des secours à celles qui étaient surchargées de monde, former des magasins par la voie odieuse des réquisitions. Le peuple de l'Etat, habitué à respecter ses supérieurs, se soumettait avec une obéissance touchante à ces mesures de rigueur. En même

temps, nos relations avec les généraux autrichiens qui se succédaient les uns aux autres, étaient continuelles. Les grands noms qu'ils portaient et l'espèce de modération qu'ils affichaient en arrivant, nous donnaient de grandes espérances qui étaient sans cesse trompées. Le général Scheither, à qui nous fîmes quelques représentations sur l'impossibilité de satisfaire dans le temps prescrit à sa réquisition, n'eut jamais l'air de nous comprendre; et nous nous aperçûmes que le seul parti qui nous restait à prendre était de lui désobéir après son départ. C'est ce qui eut lieu avec un succès auquel nous ne nous serions pas attendus. Le comte Bubna, qui était à Genève, nous envoya quelques messages très-durs pour demander que les objets requis lui fussent envoyés sans délai. Le prince Aloys de Lichtenstein succéda à Neuchâtel au général Scheither qui commandait son avant-garde, et débuta par de fort beaux discours sur le chagrin qu'il éprouvait d'entrer à main armée dans un pays depuis si longtemps heureux et tranquille. La commission réunie se rendit auprès de lui et sollicita quelque allégement à la réquisition de Scheither; tout chamarré d'ordres et usant de grandes paroles, il descendit avec nous à une apparente condescendance et nous fit entendre que le temps que l'on nous avait prescrit n'était pas de rigueur; il sembla même désapprouver la réquisition; mais à peine étions-nous rentrés dans le lieu de nos séances, que nous en reçûmes une de lui moins considérable que la première, mais plus difficile à exécuter, en ce qu'il s'agissait de délivrer sur-le-champ ce qui en faisait l'objet. On réclama, on parlementa, et les officiers du prince se contentèrent enfin de quelques centaines de fers de chevaux. Ce contraste entre les paroles et les actions, l'ignorance que nous remarquions dans les Autrichiens, et plusieurs traits de bassesse dont nous étions témoins dans les inférieurs, nous inspiraient un grand mépris pour l'armée qui venait nous délivrer. On a vu ce même prince de Lichtenstein, après son départ de Neuchâtel, vexer ce pays par une foule de demandes importunes; de son quartier-général à la Chaux-du-Milieu dépouiller les Verrières des fourrages et de l'avoine qui s'y trouvaient, tandis que cette partie du pays était exposée elle-même à un passage considérable, et enfin de Besançon qu'il bloquait, nous faire une réquisition de sel, tandis qu'il avait à sa disposition les salines de Franche-Comté, d'où nous tirions cette denrée nous-mêmes. Le prince de Hesse-Hombourg, commandant d'un autre corps de l'armée autrichienne, est le seul qui, pendant son court séjour à Neuchâtel, nous ait protégés d'une manière efficace, et qui ait fait exécuter les ordres qu'il donnait.

Cependant les troupes autrichiennes s'étendaient dans le pays; et si l'on excepte les villages de Lignières, de la Côte-aux-Fées et des Planchettes, qui, par leur situation, furent préservés du passage, tout en était inondé. Au lieu

de se diriger, comme on s'y était attendu, vers Pontarlier par la grande route de France, une bonne partie de l'armée se porta dans les Montagnes et surtout vers la Chaux-du-Milieu, où ces troupes s'accumulèrent. Une autre partie suivit la route ordinaire, mais comme le fort de Joux leur barrait le passage, elles s'encombrèrent au Val-de-Travers et aux Verrières. Toutes les Communes qui se trouvaient sur ces deux passages ou à proximité, et principalement sur le premier, furent dans la détresse. Elles s'adressaient à la commission pour obtenir des secours; mais ce qu'on pouvait leur accorder n'était pas en rapport avec le nombre accumulé des consommateurs. Des lettres alarmantes arrivaient à chaque instant, et la tension devint telle que le Conseil d'Etat, craignant une catastrophe, résolut d'envoyer au prince de Schwarzenberg pour lui représenter l'état du pays. M. Auguste de Montmollin, secrétaire d'Etat, et moi, nous fûmes chargés de nous rendre en toute hâte au quartier-général, et nous partîmes le jeudi 30 décembre 1813 de très-grand matin.

Nous allâmes d'abord à Berne, où l'on disait que le prince de Schwarzenberg devait arriver lui-même. Là nous apprîmes que son quartier-général était toujours à Lörrach. La route que nous avions faite était couverte presque tout entière de troupes, et surtout de cuirassiers, qui défilaient vers Neuchâtel. D'Arberg jusqu'à Berne notre voiture fut sans cesse obligée de s'arrêter pour laisser passer les régiments, et nous voyions avec inquiétude ces lourdes masses s'avancer sur notre pays pour achever de l'écraser. Nous obtînmes des passeports de M. de Schraut, ministre d'Autriche en Suisse, et nous nous hâtâmes d'arriver à Bâle, où nous fûmes rendus le 1er janvier 1814 de très-grand matin. Le froid était vif, la nuit noire; nous étions inquiets, et à mesure que nous approchions de Bâle, nous entendions retentir de temps en temps le canon d'Huningen : ces impressions réunies ne nous faisaient point voir en beau les affaires du monde.

Vers onze heures du matin, nous nous mîmes en voiture pour aller à Lörrach. La porte du Petit-Bâle était occupée par des Bavarois qui nous arrêtèrent, et apprenant que nous allions au quartier-général, nous laissèrent passer. Il faisait un temps superbe. La route de Bâle à Lörrach était couverte d'allants et de venants, de militaires de toutes armes, d'officiers les uns à cheval, d'autres en voiture, quelques-uns dans des kibiks ou calèches découvertes; ces derniers étaient des Russes, et ils étaient précédés et suivis de quelques Cosaques, les premiers que nous eussions vus et qui, par leurs longues lances, par leurs chétifs vêtements et leurs mauvaises montures, plus encore par la renommée qu'ils avaient acquise en Europe depuis la retraite à jamais mémorable de Moscou, fixaient singulièrement notre curiosité. Arrivés au quartier-général, nous fûmes reçus par un aide de camp du prince

dans une assez mauvaise salle, au milieu de laquelle s'étendait une longue table de sapin. Cette salle était pleine de généraux et d'officiers supérieurs qui venaient complimenter le prince pour la nouvelle année. Les Russes se faisaient remarquer par la richesse de leurs uniformes, par les décorations nombreuses qu'ils portaient, et par une volubilité de langue qui est toute différente de celle des Français. Ils parlaient fort bien le français, il n'en était pas de même des Autrichiens. Parmi tous il régnait une grande politesse; et quelques-uns d'entre eux nous reconnaissant pour des étrangers, s'approchèrent de nous pour entamer la conversation et la soutinrent d'une manière très-aimable.

Après une heure d'attente environ, nous fûmes introduits chez le prince. Il était seul dans sa chambre avec un secrétaire. Le prince de Schwarzenberg est un homme de taille plus que moyenne, les épaules larges, ayant beaucoup d'embonpoint et les traits du visage assez gros. Son œil est vif, et il a le ton d'un grand seigneur. Il vint au devant de nous, et nous adressa la parole en français avec beaucoup de politesse. C'était encore le temps où l'on parlait avec ménagement du gouvernement de Napoléon et de ceux qui y étaient attachés. Le prince de Schwarzenberg nous parla avec estime du prince Berthier. Il parut disposé à faire quelque chose pour le pays de Neuchâtel, tant à cause de lui que pour le roi de Prusse, l'un des souverains alliés, à qui ce pays avait autrefois appartenu. En s'abandonnant avec facilité à la conversation, le prince nous dit qu'il avait donné des ordres pour que les enfants de M. de Pourtalès, qui étaient en route de Strasbourg pour retourner auprès de leurs parents, passassent sans obstacle au travers de ses avant-postes. Quant à l'objet principal de notre mission, il se réduisait à quatre points : 1° de représenter au prince le dénuement de vivres et de fourrages dans lequel se trouvait le pays de Neuchâtel et d'obtenir de lui quelques mesures de soulagement; 2° de faire redresser ou prévenir les désordres que se permettaient assez fréquemment les commandants inférieurs autrichiens; 3° d'obtenir une diminution de la réquisition du général Scheither; 4° de demander que notre arsenal fût remis à notre disposition et que l'on nous tînt compte des armes que l'on en avait enlevées. Sur le premier point, le prince nous répondit que les troupes qui étaient destinées pour Neuchâtel devaient toutes dans ce moment-là avoir passé et que les mesures que nous sollicitions étaient en conséquence inutiles; sur le second, qu'il nommerait un commandant à poste-fixe qui, sans se mêler de l'administration civile, maintiendrait l'ordre quant aux détails militaires; sur le troisième, il me demanda une note par écrit du montant de la réquisition que je lui fis sur-le-champ; il glissa sur le quatrième, et n'y répondit presque point. Après une audience d'environ 20 minutes, nous nous retirâmes et retournâmes à Bâle.

Immédiatement après notre départ, le prince transféra son quartier-général de Lörrach à Altkirch, et il s'arrêta à Bâle, où il descendit à l'auberge des Trois-Rois. Il y arriva accompagné d'un grand nombre d'officiers. Le général bavarois de Wrede s'y trouvait déjà avec beaucoup de monde. A la vue de tout ce mouvement, nous reconnûmes; comme nous avions pu le faire déjà pendant l'audience, que nous étions bien petits auprès des grands intérêts qui s'agitaient et des événements importants qui allaient éclore. Le prince, qui avait promis de nous envoyer le jour même chez M. Forcard la nomination du commandant qu'il nous avait promis, n'y pensa plus quand nous l'eûmes quitté. Après avoir été présentés encore au lieutenant-feld-maréchal de Prochoska, intendant-général de l'armée autrichienne, nous partîmes le même jour 1er janvier, emportant sans doute peu d'espérances, mais comptant toutefois que notre mission ne serait pas absolument sans succès. Le fait est, qu'à notre retour à Neuchâtel, nous trouvâmes le pays aussi encombré de troupes qu'il l'était avant notre départ; qu'à la vérité, par une commission datée du 1er janvier 1814, jour de notre audience, il fut nommé un commandant militaire pour Neuchâtel, mais que ce commandant n'arriva qu'au mois de mars et qu'il nous a été d'une assez petite utilité, que tout l'allégement que nous avions obtenu pour la réquisition Scheither est venu de nous-mêmes et des lenteurs que nous y avons mises; et, enfin, qu'en compensation des très-bonnes armes qu'on nous avait prises à l'arsenal, il nous a été assigné 1,200 fusils pris à Ulm et en si mauvais état qu'on n'a pu en tirer d'autre parti que de les vendre à vil prix. Le dimanche soir 2 janvier nous fûmes de retour à Neuchâtel, et le lendemain nous rendions compte au Conseil d'Etat de notre mission.

D'après ce que nous avait dit le prince de Schwarzenberg, nous devions croire qu'à notre retour nous trouverions le pays dégagé de troupes; il en était au contraire aussi chargé que jamais. Le lendemain de mon arrivée à Neuchâtel, je me rendis au Val-de-Travers; j'y trouvai une brigade entière de ces cuirassiers que nous avions rencontrés sur la route de Berne. En masse ils ne se conduisaient pas mal; ils ne pillaient ni ne dévastaient; mais chez les particuliers où ils étaient logés, ils se permettaient d'innombrables vexations. Quoique les rations qu'ils avaient le droit d'exiger eussent été fixées, ils extorquaient par les menaces, par la violence, beaucoup plus que ce qui leur était dû. Nos gens étaient effrayés de leur gloutonnerie et de la brutale avidité avec laquelle ils saisissaient toutes les espèces d'aliments qui leur étaient offerts. Comme il faisait un froid assez rigoureux, ils s'enfermaient dans les chambres qu'on leur donnait et les chauffaient à un degré insupportable de chaleur. Ils absorbaient en quelque sorte le vin et l'eau-de-vie.

La conduite de ces gens, comparée avec ce que nous connaissions de l'aptitude des Français à supporter les fatigues et les privations, nous donnait de vives inquiétudes, et nous ne pouvions croire que des hommes aussi abjects que ceux que nous avions sous les yeux pussent tenir devant un ennemi vif, déterminé, et accessible à tous les sentiments et à toutes les passions qui font la force morale. Aussi, pendant toute la durée de la campagne, au plus léger échec nous attendions-nous à une déroute totale; et les mouvements rétrogrades des Autrichiens, les allées et venues continuelles de leurs bagages, n'étaient point faits pour nous rassurer. Enfin, leur ignorance dont j'ai déjà parlé et que nous ne pouvions pas nous empêcher de remarquer, nous décourageait encore. C'est ainsi qu'une division toute entière du train, venant d'Yverdon, fit le tour par Boudry et vint s'encombrer au Val-de-Travers et aux Verrières, où le fort de Joux lui fermait le passage; tandis que la plus légère connaissance des localités leur aurait appris qu'ils pouvaient d'Yverdon entrer en France par une route plus courte et qui, en évitant le fort de Joux, était absolument sans difficulté.

Une source abondante de vexations et même de violences était la rareté des avoines dont l'arrivée subite des troupes n'avait point permis de faire des magasins, que celles-ci n'apportaient point avec elles, et que le pays ne produisait pas en suffisante quantité. L'arrivée de chaque corps ou détachement de cavalerie était un moment d'angoisse pour les chefs de commune qui en étaient toujours aux expédients pour fournir ce qu'on exigeait d'eux, et qui étaient exposés à toute la brutalité des commandants. Un soi-disant baron de Posson, du régiment des cuirassiers de Lichtenstein, répondit aux premières remontrances que lui fit le chef de la commune de Môtiers par un coup de canne qui faillit fendre la tête à celui-ci et qui le retint plusieurs jours au lit. Lorsque l'on disait aux chefs qu'il était véritablement impossible de fournir toute l'avoine nécessaire pour la consommation des chevaux accumulés, ils demandaient froidement le seigle et le froment qui étaient réservés pour la nourriture des habitants. La commission des réquisitions et fournitures fit tous ses efforts pour se procurer de l'avoine du dehors et pour venir au secours des Communes. Il faut dire aussi que quelquefois les officiers autrichiens se relâchaient de leurs prétentions au moyen d'une gratification en argent; et, certes, il s'en est bien peu trouvé qui aient manifesté quelque générosité dans les sentiments ou quelque respect pour l'homme en souffrance, soit que les circonstances imprévues de la guerre forcent l'homme à la dureté, soit que ces gens-là appartinssent à une nation beaucoup moins avancée que les autres dans la civilisation.

Un autre fléau qui vint encore se réunir aux autres, fut celui des hôpitaux.

Quelques officiers autrichiens arrivèrent avec des ordres pour la formation de divers hôpitaux proprement dits et des ambulances. On en établit au château de Colombier, au Bied, et dans plusieurs bâtiments à Neuchâtel. Deux préposés autrichiens (le major Polah et le chirurgien-major Petri) vaquèrent à tout cela non-seulement avec la rigueur que pouvaient comporter leurs ordres, mais avec arrogance. Heureusement leur autorité ne fut pas de longue durée. Le roi de Prusse, ayant revendiqué le pays de Neuchâtel, en réserva les hôpitaux pour des malades de sa garde. Dès ce moment ces établissements, qui avaient paru excessivement onéreux, devinrent un objet d'affection pour tous les sujets de l'Etat, et l'on a pourvu pendant plusieurs mois avec sollicitude et générosité au soulagement des malades et des blessés qui y ont été amenés.

C'est le 23 décembre 1813 que les premières troupes étaient entrées à Neuchâtel; et ce passage, que l'on avait annoncé devoir être si court, durait encore avec vivacité vers le milieu et la fin de janvier. Les réquisitions d'hommes et de chevaux étaient continuelles, non-seulement de la part des corps qui traversaient ce pays, mais encore de ceux qui, ayant passé en France, étaient retenus à la frontière par la résistance du fort de Joux. Presque toujours ces réquisitions étaient accompagnées de menaces d'exécution militaire, menaces qui pourtant n'ont jamais été exécutées. Cet état de souffrance et les fréquentes réclamations que recevait le Conseil d'Etat le déterminèrent enfin à faire de nouvelles démarches auprès du prince de Schwarzenberg. MM. de Rougemont, de Pourtalès et de Montmollin furent chargés de se rendre à son quartier-général, qui de Lörrach avait été transféré à Altkirch, et qui s'avançait chaque jour dans l'intérieur de la France, mais ces messieurs, en entrant à Bâle, apprirent l'arrivée dans cette ville des souverains alliés, l'intention manifestée par le roi de Prusse de reprendre la principauté de Neuchâtel sous sa protection et son administration, et l'envoi prochain dans ce pays de M. le baron de Chambrier-d'Oleyres. Dès lors ils renoncèrent à l'assistance qu'ils avaient été chargés de solliciter; ils obtinrent du prince (alors baron) de Hardenberg et du roi lui-même une audience où ils furent reçus avec bonté, et la nouvelle du changement qui allait s'opérer dans ce pays rouvrit les cœurs à l'espérance et rendit plus léger le fardeau que l'on avait encore à supporter.

Le 25 janvier 1814, M. de Chambrier arriva à Neuchâtel, et le Conseil d'Etat s'assembla chez lui. Il lui donna connaissance de ses pouvoirs, et d'un projet de proclamation qui fut aussitôt livré à la presse et répandu dans le pays. Cette proclamation, datée du château de Neuchâtel, fut cependant adoptée dans la maison de M. de Chambrier sur la place. On régla dans cette même assem-

blée l'intitulation qui serait désormais suivie dans les actes publics. Enfin, M. de Chambrier proposa d'entrer sur-le-champ en correspondance avec la Diète de Zurich, relativement à notre inclusion définitive dans la Ligue helvétique. Cette inclusion, désirée depuis longtemps par quelques hommes d'état de ce pays, recherchée même par quelques-uns des princes de Neuchâtel, avait été discutée à Bâle avec M. de Hardenberg qui en avait approuvé le projet au nom du roi. Cependant, dans le moment où l'on proposait cette inclusion, il y avait bien des raisons pour en examiner la convenance avec profondeur et maturité. La Suisse n'offrait, dans les circonstances où elle se trouvait alors, qu'un appui incertain. La Diète et les cantons étaient divisés, et les intentions des puissances alliées à l'égard de ce pays n'étaient point connues. Mais on ne cherchait qu'à sortir d'une situation précaire pour obtenir la plus légère apparence de consistance politique. Rien ne fut discuté ni examiné; et dans cette même assemblée tenue chez M. de Chambrier, où il n'y eut ni bureau ni écriture faite qu'après coup, le Conseil d'Etat décida que l'on écrirait à Zurich.

Il est à remarquer que, dans la reprise de possession qui venait d'avoir lieu au nom du roi, tous les corps administratifs et tous les employés de l'Etat furent confirmés, et que, néanmoins, le gouvernement se qualifia *Gouvernement provisoire*, établi par S. M. le roi de Prusse. Cette dénomination paraîtra bizarre, si l'on considère que ce gouvernement se composait de formes et d'institutions aussi anciennes que l'Etat lui-même et qui remontaient aux temps les plus reculés de la féodalité. Mais chacun était encore lié par un serment au prince Berthier. L'établissement d'un gouvernement définitif supposait un nouveau serment qui aurait écarté tous les employés de l'Etat liés par le premier, dont ils ne pouvaient se dégager de leur propre autorité. L'administration continua donc à marcher sans secousse et sans aucun changement, si ce n'est que les ordres venaient de la Cour; ou, pour mieux dire, il n'en venait aucun; et jusqu'à l'occupation de Paris par les Alliés (le 31 mars 1814), le gouverneur, de concert avec le Conseil d'Etat, exerça en quelque sorte la souveraineté. Ce ne fut qu'après le traité de Paris, et lorsque le prince Berthier eut formellement cédé Neuchâtel, que les fonctionnaires publics prêtèrent au roi le serment de fidélité et rentrèrent définitivement dans l'exercice de leurs emplois.

(A suivre.)

EXPOSITION

DES ŒUVRES

DE MAXIMILIEN DE MEURON

L'œuvre de Maximilien de Meuron, réunie par les soins de la Société des amis des arts et exposée à Neuchâtel pendant les mois d'avril et de mai, est un événement qui mérite une place dans nos annales, et nous venons, un peu tardivement, il est vrai, lui consacrer quelques lignes.

C'est avec un sentiment de regret et de crainte que nous nous hasardons à parler aujourd'hui de l'artiste remarquable enlevé l'an passé à notre patrie. Les premiers et bienveillants conseils qu'il nous donna au début de notre carrière, sont encore présents à notre mémoire, et nous ressentons un peu de cet embarras qu'éprouverait un prévenu qui aurait à se prononcer sur son juge.

Vue en 1800, l'œuvre de Maximilien de Meuron eût paru révolutionnaire, romantique et réaliste à la fois, si ces mots eussent été connus; considérée en 1869, elle paraît vieillie, presque académique; ceci est la première impression dont personne ne peut se défendre. L'art moderne nous a appris et habitués à voir dans les tableaux une reproduction exacte des beautés de la nature; notre œil est aujourd'hui troublé à la vue de ce qui ne procède plus du réel, il lui faut la *nature naturée* dont parle Spinoza, et toute convention, tout écart de ce principe froisse notre sentiment modernisé.

La recherche du vrai est évidemment la meilleure, la seule possible, et on ne comprend plus guère aujourd'hui la marche pénible du progrès réalisé dans ce sens; on ne fait pas la part des luttes et des barrières abaissées par quelques pionniers qui, comme Maximilien de Meuron, ouvraient à l'art de nouveaux horizons, et qui, la route frayée, se reposèrent, laissant à d'autres d'y avancer brillamment. C'est à la première de ces dates qu'il faut revenir

pour juger cet artiste et comprendre la place qu'il occupe parmi les peintres suisses.

La rénovation classique opérée dans les arts par le talent de David n'eut pas une influence immédiate dans le paysage; on pouvait préférer les Horaces, Brutus et les Sabines aux fadeurs mythologiques du dernier siècle sans renier pour cela les sites nationaux peints avec un rare talent par Joseph Vernet, ni les bucoliques de Lantara, Louterbourg, et même Casanova, ni Demarne qui, ne tenant nul compte du style de son temps, peignait le paysage à la façon de Berghem et de Dujardin. Le classique paysage grec ou romain ne devait naître que plus tard. Hubert Robert avait peint les ruines de Rome à la manière tourmentée de Boucher. A l'empire était réservé le privilége du paysage historique; on crut ressusciter le grand style du Poussin en admettant qu'un paysage ne devait servir que de scène à une action héroïque. Ce qui sortit d'élucubrations malsaines, fastidieuses et détestablement théâtrales de cette donnée est incalculable, mais tout cela est rentré dans la poussière, il n'en reste plus que de rares spécimens dans quelques églises de Paris et un ou deux châteaux impériaux. On peut citer cependant deux noms de cette école, ceux de Bertin et de Michallon que certaines qualités d'exécution sauveront peut-être de l'oubli.

A la fin du XVIII[me] siècle, le paysage suisse ne comptait qu'un fort petit nombre d'artistes. Freudenberger et Kœnig peignaient les intimités de la vie de village au canton de Berne, sans s'aventurer souvent du côté des Alpes. Salomon Gessner, épris de la poésie antique, peuplait de faunes, de satyres et de nymphes des paysages à temples grecs, perdus au milieu des cyprès et des lauriers. Wolfgang-Adam Tœpffer, père de l'écrivain, reproduisait avec un sentiment flamand les scènes pittoresques de la Suisse et de la Savoie.

De la Rive, le premier, devait essayer sur la toile les grands sites de la nature alpestre, que la belle publication de Laborde avait mis en faveur. Les dessins de cet ouvrage, un des plus remarquables qu'on ait faits sur la Suisse, avaient été confiés à Châtelet et à Perignon, peintre du roi. Certains paysages sont rendus avec beaucoup de sincérité, surtout par Perignon; quant aux Alpes, on comprend à première vue que la manière contournée et coquette du XVIII[me] siècle ne peut traduire leurs âpretés grandioses et les plans carrés de leurs sommets.

De la Rive, après une étude assez sérieuse des maîtres, s'essaya par la reproduction des sites des environs de Lausanne, puis enfin osa le portrait du mont Blanc depuis Sallanches; cette masse blanche se silhouettant sur un ciel bleu était une audace pour son époque (1802), et à ce point de vue le nom de de la Rive doit être conservé.

A côté de ce novateur, il faut citer aussi le nom de Huber, de Genève, qui avait fait quelques pointes dans le paysage alpestre; quant à Agasse, voué aux animaux, et Ducros, l'aquarelliste des vues italiennes du musée Arlaud, à Lausanne, ils n'avaient prouvé que par quelques rares essais de paysage suisse les sympathies qu'ils avaient pour les beautés grandioses de leur pays.

Les splendeurs de l'Alpe, les glaciers, les prairies des hauts plateaux, les châlets de bois roussi, les cascades écumantes, les forêts de sapins, les rochers, les gorges pleines d'ombre, de chaos et de mystère, étaient donc encore vers 1815 un monde presque vierge, où s'aventuraient seulement quelques rares touristes, poètes, savants et curieux; des dessinateurs et aquarellistes en rapportaient des souvenirs auxquels ils ne songeaient pas à donner une importance plus grande en les transportant sur la toile.

Reprenant le sentier de la montagne, oublié depuis Huber et de la Rive, Max. de Meuron, au retour d'un séjour en Italie, s'en vient planter sa tente de paysagiste au milieu des sites les plus imposants de la nature alpestre, à l'Eiger, au Wetterhorn, dans les vallées de Glaris et de Meyringen et au bord des lacs de Brienz, des Quatre-Cantons et de Wallenstadt; c'est là qu'il peint quelques-unes des remarquables toiles qui devaient faire sensation parmi les artistes et affirmer positivement l'école de la peinture alpestre qu'on croyait impossible, et sous la bannière de laquelle marchaient Lory, Bonstetten et Curty; cette avant-garde préparait les chemins que Diday et Calame devaient trouver tout ouverts. Mais n'anticipons pas et analysons l'œuvre du maître *chronologiquement.*

A l'année 1810 nous trouvons les *Cascatelles de Tivoli;* la tenue de cette petite toile, remarquable par le site et l'exécution, nous frappe tout d'abord. L'Anio écume dans les pierres et les arbres au fond d'une gorge bien connue, toute parfumée des souvenirs de Mécène, d'Horace, de Properce et de Zénobie; au-dessus s'étagent des rochers à pans coupés dont la base est noyée dans les tons foncés des mousses humides, et le sommet surmonté de masses arrondies d'arbustes au délicat feuillage; derrière cela d'autres rochers et d'autres arbres, et au-dessus les lignes de bâtiments allongés se découpant sur le ciel. Un soleil discret entaille les silhouettes des arbres et des terrains, tandis que tout le reste repose dans une ombre ferme et transparente. Il y a là en germe toutes les qualités que nous trouverons plus tard chez Max. de Meuron, la couleur même est ici plus simple et plus blonde que celle de ses derniers tableaux; si la facture manque d'assurance, elle a en revanche une sincérité qui, timide encore et même un peu sèche, n'en produit pas moins une chose douce et sympathique.

L'année suivante, nous voyons l'artiste au *Couvent de Grotta-Ferrata,* aux

environs de Rome, et au *Lac Averne,* sur le golfe de Naples; en 1813, il étudie la campagne de Rome, où il peint le gothique *Château de Bracciano,* construit par les Orsini; la même année, le *Pont de Baveno,* au lac Majeur, lui fournit un motif à la manière de Claude Lorrain, dont il a pu étudier sérieusement une des plus belles toiles. M. Denon, directeur des musées, désireux de se concilier la faveur de Berthier, alors prince de Neuchâtel et ministre de la guerre, avait permis à notre compatriote de copier, dans une salle particulière du Louvre, le tableau de la *Fête villageoise.* Les horizons noyés dans l'or du soleil couchant, les eaux claires comme le ciel et les masses d'arbres savamment groupées du maître séduisirent, avec raison, le jeune artiste, qui chercha, dans son pont de Baveno, à reproduire d'après nature toutes les choses admirées chez Claude; cette préoccupation lui fait étudier un massif de châtaigniers avec une conscience remarquable, mais non exempte des sécheresses et des crudités de couleur des débutants, défauts qui s'effacent déjà dans la *Vue prise des hauteurs de Tivoli,* d'où l'œil plonge dans des horizons pleins d'une mystérieuse lumière.

A l'année 1816, le talent de Max. de Meuron paraît entièrement formulé et les qualités que nous admirons en lui se montrent avec éclat et plénitude dans les deux toiles dont il fit hommage à la ville de Neuchâtel : *Vue de Rome ancienne* et *Vue de Rome moderne.* Dans cette dernière, l'artiste est nécessairement arrêté par la réalité du motif qu'il veut rendre, la fantaisie n'est pas à l'aise en face de monuments, et quels monuments! la basilique de Constantin, l'ancien temple de Romulus et de Rémus, aujourd'hui église Saint-Cosme et Saint-Damien; le temple d'Antonin et de Faustine (Saint-Lorenzo in Miranda), l'arc de Septime Sévère, le Capitole, etc. Au premier plan, au pied des ruines de l'ancien palais des Césars, serpente un chemin où passent ces paysans dont Pinelli et Léopold Robert ont popularisé les costumes. Une douce lumière éclaire ces amas de pierre d'un gris rosé, des oliviers croissent entre les palais et les églises, des herbes folles tapissent la base du mont Palatin. Qui a vu Rome ne peut passer indifférent devant cette toile d'une exactitude photographique.

La *Rome ancienne* est pour nous une des meilleures pages de Max. de Meuron; c'est de la belle peinture, franche, accentuée, sans bégaiements, sans hasards de brosse, de toile ou de palette, tout y est su et voulu. Nous renvoyons le lecteur à cette œuvre qui, avec la précédente, fait partie de la collection du musée de notre ville; il y trouvera, comme nous sans doute, une impression vive de ces orages à ciel plombé, auquel la campagne de Rome n'est point étrangère; les nuages crevés ci et là, laissent échapper de la pluie, de l'azur et du soleil, et les murailles au ton de rouille des vieux castels, les

façades démantelées, envahies par le lierre, flamboient comme du diamant; les plans moutonneux des terrains sont tantôt inondés de lumière, tantôt noyés dans une ombre dramatique, quelque chose enfin qui fait penser à Decamps dans sa première manière; il n'y a pas d'arbres, c'est au dessin des arbres qu'on reconnaît surtout les écoles, et il nous paraît difficile qu'un observateur puisse préciser l'époque de ce tableau brillant, jeune, exempt des défauts de son temps et qui *tiendrait*, selon le mot d'atelier, à côté des belles toiles contemporaines.

Nous arrivons au *Chêne déraciné*, fort goûté et avec raison par notre public; les plus rebelles à la contemplation de la nature sont émus à la vue de ces arbres magnifiques des vieilles forêts d'autrefois qui tombent les unes après les autres sous la hache des bûcherons; ici, le destructeur c'est l'orage, et le géant de la forêt, renversé, darde de tous côtés les aspérités de ses racines et de ses branches. Le *Paysage des environs de Corcelles,* de la même époque (1816 à 1820), est un des premiers essais de paysage suisse de Max. de Meuron. C'est un site jurassien, une sortie de bois de hêtres, un chemin, et sur un des côtés, une fontaine où des vaches viennent s'abreuver; l'artiste préoccupé encore de l'Italie et des maîtres, d'Hobbema peut-être, cherche ici une exécution précise et nette, il accentue et découpe les formes des branches, il agence et trouve une composition des plus parfaites de son œuvre; le ton des arbres a sans doute un peu noirci, mais malgré cela, il y a des profondeurs mystérieuses et un parfum de vérité auquel on ne peut demeurer insensible.

A partir de ce moment, l'artiste étudie la Suisse; les *Bois de Corcelles* lui fournissent plusieurs beaux motifs d'étude. A l'année 1818 commencent les premiers essais de paysage alpestre, un *Chalet à Meyringen*, le *Reichenbach* et le *Giesbach.* Cette nature tourmentée, pleine de détails, ne devait pas paraître facile à rendre à un artiste tout pénétré des beautés simples du paysage italien, aussi tourne-t-il les difficultés en établissant ses motifs par de grands plans d'ombre et de lumière, à la façon des décors de théâtre avec premiers plans à l'avenant.

Dans le *Wetterhorn,* il a laissé loin de lui toute tradition d'école, et vivement impressionné par la grandeur du site, il le rend franchement et sans convention; si sa couleur est encore indécise, pâle, fausse même dans certaines parties, en revanche, les montagnes avec leurs plans et leurs méplats infinis, sont exprimées avec un dessin correct qu'on ne trouve que rarement aujourd'hui chez les paysagistes alpestres. Une autre toile du même site porte la date de 1830; ici la couleur est plus savoureuse et il y a un laisser-aller qui manque au tableau de 1819.

Malgré une exécution sèche et vitreuse, défauts ordinaires de cette époque, les *Mythen* ont un accent de vérité qui saisit au premier aspect; leur masse imposante, d'une couleur blonde, domine la vallée, la rivière coule rapide en rasant le pied d'une berge plantée d'arbres et de buissons. Cela se compose un peu comme un décor, diront les naturistes; c'est possible, mais cela est ainsi, et les artistes suisses savent avec quelle coquetterie les arbres des rives de nos lacs et de nos rivières encadrent souvent les fonds de nos paysages. La préoccupation des contemporains est de rompre avec ces beautés admises du vieux style, avec les premiers plans *repoussoirs*, les oppositions d'ombre et de lumière et les ombres portées distançant les plans; en Suisse cela est difficile, ces choses existent, et les rejeter systématiquement serait faire le procès à la nature sous prétexte qu'elle est trop belle.

(A suivre.) A. BACHELIN.

RÉUNION

DE LA

SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE

A LA CHAUX-DE-FONDS

le 16 Juin 1869

En choisissant la Chaux-de-Fonds pour le siége de sa session de 1869, la Société d'histoire, réunie à Fontaines, savait fort bien que la cité industrielle des Montagnes ne pouvait offrir à ses investigations ni champ historique, ni antiquités, ni monuments. Née d'hier, la Chaux-de-Fonds s'est développée, comme les villes de l'Union américaine, sur un sol vierge, sans passé et sans histoire, les yeux uniquement tournés vers l'avenir. Il semblait donc

que la Société s'était fourvoyée et que cette session, dépourvue d'intérêt, se distinguerait par l'aridité et le dénuement. Grâce au zèle de son président, M. Célestin Nicolet, et à l'empressement des sociétaires, il n'en a point été ainsi, et cette réunion compte au contraire parmi les plus instructives, les plus attachantes et les plus variées.

Depuis plusieurs semaines, un Comité composé des sociétaires habitant la Chaux-de-Fonds, et des amis de M. Nicolet, préparait une réception simple mais cordiale. Sans rien demander aux autorités, faisant appel à la générosité de quelques personnes, ils ont réussi au-delà de toute attente; ils ont montré que les traditions du sol natal ne sont pas perdues, et que l'hospitalité montagnarde a conservé son ancienne signification. Qu'il nous soit permis de leur en témoigner ici notre sincère reconnaissance.

Le 16 juin, à huit heures, une quarantaine de sociétaires, sortant du train de Neuchâtel, faisaient connaissance avec un climat dont la saison ne parvient pas toujours à adoucir l'âpreté. Le vent, la pluie, le froid appartenaient plutôt au mois de novembre qu'au mois de juin. N'importe, les amis, les collègues sont là pour nous souhaiter la bienvenue, et nous sentons, en leur serrant la main, que le froid n'a pas atteint les cœurs. On se rend au collége, vaste édifice qui, malgré ses dimensions, ne contient qu'une partie des écoles; là sont des tableaux de Léopold et de M. Aurèle Robert, de M. Bachelin, le planisphère de M. Nestor Ducommun, une bibliothèque déjà considérable, et des collections dues en grande partie au dévouement et à l'activité de M. Nicolet, et qui rendent à l'enseignement de l'histoire naturelle d'inappréciables services. On visite aussi la ferme du Petit-château, pour se faire une idée exacte de l'architecture des habitations montagnardes du dix-septième siècle.

A $9^1/_2$ heures, un magnifique déjeûner, offert aux arrivants à l'hôtel de la Fleur-de-lis, réunissait près d'une centaine de convives, parmi lesquels on comptait avec plaisir des collègues de la France et des cantons voisins : L'abbé Narbey, M. Pone, maire de Pontarlier, M. Girod, MM. de Vallier de Soleure, de Mulinen de Berne, Quiquerez de Delémont, etc.

Enfin, à 11 heures, on entrait en séance dans l'amphithéâtre du collége, sous la présidence de M. Nicolet.

M. L. Favre, secrétaire, lit le procès-verbal de la séance de Fontaines. Ensuite le Président prononce un discours aussi intéressant que substantiel, dans lequel il raconte les origines de la Chaux-de-Fonds et fait le tableau animé et senti de son développement jusqu'à nos jours. Pour expliquer certains détails, il fait circuler d'anciens plans, d'anciens actes et des photographies des habitations telles que les construisaient nos ancêtres dans les hautes

vallées du Jura. Chacun examine avec curiosité la seule médaille romaine recueillie à la Chaux-de-Fonds. Elle a été trouvée en 1864 par M. L. Huguenin, négociant, à la lisière de la forêt au-dessus des cibles des Armes-réunies, au bord d'un sentier qui conduit aux Combes. Cette médaille est à l'effigie de l'empereur Maxence, fils de Maximien Hercule (306-312).

A la suite de son discours, le Président déclare ouverte la sixième session de la Société d'histoire.

M. de Pury-Marval présente les comptes de la Société.

Les recettes se sont élevées à	fr. 366»84
Les dépenses, y compris les 120 exemplaires du «Tumulus de Coffrane» distribués aux sociétaires	» 202»90
Excédant des recettes	fr. 163»94
Solde en caisse au 1er janvier 1868	» 387»92
Solde en caisse au 31 décembre 1868 . . .	fr. 551»86

Les comptes ayant été vérifiés par le Bureau, des remerciements unanimes sont votés à M. de Pury.

La cotisation de trois francs est maintenue.

On passe ensuite à la réception des candidats présentés par le Bureau.

Sont présentés comme membres correspondants :

1. MM. Louis Vautrey, ancien professeur au collége de Porrentruy.
2. Gustave-Albert Pône, docteur en médecine à Pontarlier.
3. Edmond Marulaz, sous-préfet . . . . »
4. Placide Favereau, Principal du collége . »

Comme membres titulaires actifs :

1. MM. James Courvoisier, pasteur . . . à la Chaux-de-Fonds.
2. Gustave Borel, pasteur . . . . . . »
3. L.-Ulysse Ducommun-Sandoz . . . »
4. Edouard Stebler, professeur . . . »
5. Léon Gallet . . . . »
6. Louis Jeanneret, docteur en médecine »
7. Victor Reuter-Mathey . . . . . . »
8. Charles Vuilleumier . . . . »
9. Henri Rieckel . . . . »
10. Jules Soguel dit Piquard . . . . . . »
11. Charles-Aimé Grosjean, ancien prof. »
12. Aimé-Aug. Hahn . . . . »
13. Numa Droz-Matile . . . . . . »
14. Ami-Louis Geiser . . . . »
15. Jules Montandon . . . . »
16. Zélim Perret . . . . »

17. MM. Jules Wavre, avocat stagiaire . . . à la Chaux-de-Fonds.
18. Robert Comtesse, avocat stagiaire . »
19. Fritz Brandt-Ducommun . . . . »
20. Paul Courvoisier, banquier . . . »
21. Numa Girard . . . . »
22. Pierre de Montmollin, pasteur aux Eplatures.
23. Edouard Robert-Tissot, pasteur à Neuchâtel.
24. Georges Berthoud . . . . »
25. Louis de Pury, banquier . . »
26. Alfred Gilliéron, professeur . »
27. Justin Girard . . . . . . »
28. James Wittnauer, ministre . »
29. Léopold de Pourtalès . . . »
30. Alfred de Chambrier . . . »
31. Jules Jurgensen . . au Locle.
32. Aug. Jaccard, prof. »
33. Ulysse Mathey-Henry »
34. Henri-Ernest Sandoz »

Tous ces candidats sont reçus à l'unanimité des voix. Le nombre des membres actifs est ainsi porté à 149.

Avant de passer au renouvellement du Bureau, on choisit Boudry pour le siége de la prochaine réunion de 1870.

Par un seul vote au scrutin secret, M. Louis Favre, professeur, est nommé président. Sur 45 votants, il obtient 44 voix. M. H.-L. Otz, de Cortaillod, obtient 1 voix.

Le Bureau, réélu en bloc par acclamation, se trouve composé comme suit :

Président :	M. Louis Favre.
Vice-Présidents :	MM. Célestin Nicolet et Alph. de Coulon.
Secrétaires :	MM. Ch. Châtelain et James Bonhôte.
Caissier :	M. Ed. de Pury-Marval.
Assesseurs :	MM. Ed. Desor, de Mandrot, Fritz Berthoud, H.-L. Otz et Jules Breitmeyer.

La liste des affaires d'administration étant épuisée, le Président donne la parole à M. Fritz Berthoud, qui lit des fragments d'un journal de M. L. Courvoisier, ancien conseiller d'Etat et châtelain du Val-de-Travers, racontant l'entrevue, à Lörrach, d'une députation neuchâteloise avec le prince de Schwarzenberg, lors du passage des Autrichiens en 1813. Envoyée pour obtenir quelque adoucissement aux charges qui accablaient notre pays envahi par une armée étrangère, cette députation, dont M. Courvoisier faisait partie, assista à une foule de scènes racontées avec esprit par cet observateur attentif et pénétrant. On écoute cette lecture avec d'autant plus d'intérêt que

nous avons tous entendu nos parents rappeler avec effroi cette époque néfaste, qui a laissé dans notre pays de tristes souvenirs. — Le *Musée neuchâtelois* commence la publication de ce document qui, sans doute, plaira à tous ses lecteurs.

La parole est ensuite donnée à M. Desor pour une communication sur les variations survenues dans le niveau des lacs de Bienne, Neuchâtel et Morat, communication dont nous donnons plus loin le résumé, sous le titre de: *Un chronomètre naturel.*

M. le colonel de Mandrot fait l'énumération des voies de communication les plus anciennement établies sur le sol de notre pays. Il les divise en deux espèces: 1° les chemins romains, et 2° les chemins du moyen-âge.

Des chemins romains et moyen-âge du canton de Neuchâtel.

Le chemins sont des signes de civilisation; ils donnent la configuration du pays, puisqu'ils suivent ordinairement les vallées; c'est sur eux que se trouvent les centres d'administration, de commerce, et les fortifications pour la défense d'un pays. Connaître les chemins d'un pays, c'est en partie le connaître lui-même.

Les chemins anciens du canton de Neuchâtel se subdivisent en deux classes:

a. Voies romaines;

b. Chemins moyen âge ou charrières.

Néanmoins, il est bon de dire au préalable que les chemins moyen âge sont très-probablement des chemins romains de deuxième ou troisième classe, et que les voies romaines elles-mêmes suivent très-probablement la direction, si ce n'est le tracé d'anciennes voies celtiques ou gauloises.

Les voies romaines sont de deux classes, celles qui sont bien reconnues comme telles par les historiens et celles qu'on peut ranger dans cette catégorie, soit parce qu'elles relient entre eux des établissements romains bien avérés comme tels, soit parce que l'on trouve près d'elles des constructions qu'on peut admettre comme romaines, et que la logique dit que les Romains ont dû conduire par là une de leurs voies de communication.

Voies romaines.

1. *La Vy-d'Etra,* depuis Vernéaz sur Vauxmarcus par Fresens, Bois du Dévens, Gorgier, Bevaix, Pontareuse, Bôle, Cormondrèche, Peseux, Neuchâtel, Hauterive, Vœns, Lignières, Diesse, Orvins, et dans la vallée de la Suze.

Embranchement de Saint-Blaise (Arins), au pont de Thielle sur Champion, etc.

2. Route du Val-de-Travers, du fort de Joux, aux Verrières, tour Bayard, qui pourrait bien avoir été tour de garde romaine (speculum), Saint-Sulpice, Boveresse, Couvet, avec speculum sur la hauteur du vallon du Sucre, au N.-O. du village, Travers, Noiraigue, Rochefort (partie du château qui regarde la Tourne, probablement romain), Corcelles, Peseux.

3. De Rochefort par Geneveys-sur-Coffrane, Cernier, Chésards, Saint-Martin, Dombresson au Pâquier.

4. De Neuchâtel par le Plan, et chemin du Terrieu à Fenin par Villard, Grand-Savagnier, Clémesin au Pâquier, se réunissant là au précédent pour aller dans le Val-Saint-Imier.

5. Chemin de Boveresse par Fleurier, Buttes, Côte-aux-Fées, rejoignant la voie romaine bien connue d'Ebrodunum (Yverdun) par Sainte-Croix à Jougne.

Chemins moyen âge.

1. Chemin du Moty de Vauxmarcus à Concise par le bois de Seyte ou de la Lance.
2. Chemin de Boudry à Rochefort par Troirods, le long du ravin de la Reuse.
3. De Neuchâtel par le bois de Peseux à Valangin.
4. De Valangin par Engollon (Bonneville) à Saint-Martin.
5. De Môtiers par le bois de Halle à la Brévine et de là à mont Benoît (Vy-Saulnier).
6. La Vy-Erba du Chatelard de Bevaix par le mont de Boudry, les Ponts, les Sarrasins à Remonot sur le Doubs.

M. le professeur A. Daguet lit une série de notes sur les sujets suivants :

— Châteaubriand à Neuchâtel (1824).

— Philippe de Fegely, de Fribourg, l'un des premiers admirateurs de Léopold Robert.

— Les fiefs du comte de Neuchâtel à Fribourg en 1309. Relations anciennes des deux villes.

— Farel et les cantons catholiques (1548).

— Relations politiques de Fribourg et de Neuchâtel au XVIe siècle.

— *Les catholiques de Cressier et du Landeron et le nonce Accajuoli (1752).*

Ces notices paraîtront plus tard dans le *Musée neuchâtelois*.

A propos de la présentation par M. Zélim Perret d'une boîte contenant des débris provenant de la Grotte du Four (gorges de l'Areuse), M. Desor donne les explications suivantes :

Les fragments de poteries sont contemporains de l'âge de bronze ou du commencement de celui du fer. Les ornements dessinés sur l'un d'eux ont été tracés avec le doigt; on y reconnaît encore l'empreinte de l'ongle.

Les ossements ont été soumis à l'examen de M. C. Vogt, qui a déterminé : Un fragment de mâchoire supérieure d'un porc, remarquable par ses proportions exiguës, puisqu'il est d'un tiers plus petit que le porc des marais et de moitié plus petit que le sanglier. — Un fragment de la mâchoire supérieure gauche d'un mouton, également de petite race. — Des ossements humains appartenant à un petit individu du sexe féminin, dont les os du crâne sont assez épais pour établir que ce n'était pas un enfant. Les deux fragments, l'un du pariétal, l'autre de l'occiput, gauches, permettent de conclure qu'il s'agit d'un crâne brachycéphale à petite cavité. Le fragment de mâchoire inférieure est

surtout intéressant. Les dents sont fort petites et si serrées que les huit n'occupent que l'espace de sept dents. Les incisives sont un peu prognathes ou inclinées en avant. Les molaires diminuent de grosseur d'avant en arrière. Le nombre des dents et sa hauteur annoncent que cette mâchoire, malgré sa petitesse, appartient à une femme adulte, mais de taille très au-dessous de la moyenne actuelle. — Une vertèbre (la onzième) est également petite. — Un os long du métatarse, correspondant au quatrième orteil du pied droit, est remarquablement mince et grêle.

Enfin, M. le Président annonce une notice de M. Xavier Kohler, sur *les œuvres poétiques de Samuel Henzi;* mais le temps manque pour en faire la lecture.

La séance est levée à 3¼ heures.

A 4 heures, le banquet réunissait de nouveau une centaine de convives dans la vaste salle de la Fleur-de-lis, décorée avec un goût délicat par les soins de M. Constant Girard. Aux communications savantes, patiemment élaborées, succédèrent alors les jets spontanés de l'improvisation, les accents émus du patriotisme, les élans de la plus chaleureuse affection, les encouragements donnés aux pionniers de notre histoire nationale et à tous ceux qui consacrent leur vie à débrouiller les mystères du passé. Ces effusions brillantes ou naïves, poétiques ou spirituelles, mais toujours senties, expriment le bonheur que l'on goûte à se trouver réunis dans une pensée commune : l'amour du sol natal, le dévouement sans bornes à la patrie. Les discours de MM. Célestin Nicolet, Fritz Berthoud, J. Breitmeyer, l'abbé Narbey, G. Borel, pasteur, de Mandrot, Quiquerez, Jurgensen, Daguet, de Mulinen, Vuithier, Desor, Landry Dr, Bachelin, font vibrer tous les cœurs et provoquent de vigoureux applaudissements. Les discours étaient entremêlés de morceaux exécutés par la musique des Armes-réunies, qui avait tenu à honneur d'embellir cette journée et de soutenir sa vieille réputation.

Au milieu du banquet, lorsqu'on eut apporté le vin d'honneur présenté par quelques particuliers de la Chaux-de-Fonds, M. L. Favre chanta les vers suivants :

1.

Jadis était une pauvre chapelle
Au fond des bois, dans un vallon désert ;
Humble blockhaus, sans vitraux ni tourelle,
Elle invoquait pour patron saint Hubert.
Puisqu'on le dit, nous devons bien le croire,
D'une cité tel était le berceau.
  Sur le vieux sol, témoin de notre histoire,
  La Chaux-de-Fonds est un monde nouveau. *(bis)*

2.

Le voyez-vous, le brave cénobite
Qui desservait le rustique moûtier?
Des loups, parfois, il avait la visite,
De saint Hubert il savait le métier.
Une arbalète ornait son oratoire,
Une peau d'ours lui servait de manteau....
Sur le vieux sol, berceau, etc. *(bis)*

3.

Mais des forêts qui trouble le silence?
Les grands sapins tombent avec fracas,
La hache en main, le bûcheron s'avance
Et la charrue accompagne ses pas.
Près de la *Ronde,* où le daim venait boire,
Quelques chalets se groupent en hameau.
Sur le vieux sol, berceau, etc. *(bis)*

4.

Dans ces chalets bien rude était la vie.
Un été court, l'hiver et ses rigueurs,
Le vent, la neige et la glace et la pluie,
Du montagnard telles sont les douceurs!
Pour le nourrir, le sol même est avare....
Du pain d'avoine et le lait du troupeau....
Sur le vieux sol, berceau, etc. *(bis)*

5.

Pouvoir secret d'un homme de génie!
Un forgeron, l'apprenti Jean-Richard,
Dans ce désert éveillant l'industrie
Va transformer le sort du montagnard.
Son humble montre est plus qu'une victoire,
De l'avenir elle était le flambeau....
Sur le vieux sol, berceau, etc. *(bis)*

6.

Jours fortunés d'un temps de renaissance!
Efforts heureux d'un souffle créateur!
Rivalité d'ardeur, d'intelligence,
Vers l'idéal que poursuit le penseur!
Que de beaux noms gravés dans la mémoire!
Brandt, Ducommun, Courvoisier, Jaquet-Droz....
Sur le vieux sol, berceau, etc. *(bis)*

7.

Soudain, la nuit, une flamme s'élance,
Etreint le bourg, le consume en entier;
Tout est perdu, le désastre est immense,
Les malheureux n'ont plus qu'à mendier!
Non, sans faiblir, c'est ce qui fait leur gloire,
Ils font le plan d'un village plus beau!
Sur le vieux sol, berceau, etc. *(bis)*

8.

Cherchez ailleurs la cabane du pâtre,
Les toits de bois, les pignons au soleil,
La cheminée énorme couvrant l'âtre....
Tout a passé comme un songe au réveil!
Chacun comprend devant cet auditoire
Que la chenille a déposé sa peau!...
Sur le vieux sol, berceau, etc. *(bis)*

9.

O Chaux-de-Fonds, cité jeune et vivante,
Toit des Robert, ruche du travailleur,
Que de trésors dans ta robe brillante!
Ah! puissent-ils te donner le bonheur!
A tes succès tes hôtes veulent boire
Les vins exquis dont tu nous fais cadeau.
Sur le vieux sol, berceau de notre histoire,
La Chaux-de-Fonds est un monde nouveau. *(bis)*

Mais la plus belle journée a malheureusement une fin qui arrive toujours trop tôt; le chemin de fer siffle; il faut partir. Les adieux se croisent, les mains se serrent une dernière fois, on se quitte à regret en répétant: A l'an prochain, à Boudry! L. Favre.

UN CHRONOMÈTRE NATUREL.

Une croyance assez généralement répandue, admet qu'à une certaine époque le niveau de nos lacs a dû être différent de ce qu'il est aujourd'hui.

Que leur périmètre ait varié dans le cours des âges, c'est ce que l'on ne saurait guère contester, mais est-ce dans le sens d'une diminution ou d'une augmentation, ou bien dans les deux sens, si bien que les eaux auraient été tantôt plus hautes, tantôt plus basses. C'est ce qu'il s'agit d'examiner.

Un Chronomètre naturel.

On parle de ports où l'on ne peut plus aborder, d'amarres sous les murs d'anciens châteaux qui se trouvent maintenant loin du rivage et d'où il résulterait que les eaux auraient dû être autrefois plus hautes. Mais aucun fait positif ne vient à l'appui de cette opinion. Ce qu'il est plus facile de démontrer, c'est que le niveau de nos lacs a été plus bas qu'il ne l'est aujourd'hui: on peut même, grâce à des découvertes toutes récentes, assigner une date à ce phénomène et indiquer la cause qui l'a produit.

M. Desor commence par établir que l'épaisse couche de tourbe homogène qui sépare le lac de Bienne de celui de Neuchâtel existait déjà à l'époque du bronze. C'est ce qu'attestent les objets en bronze, entre autres une belle hache et une longue épingle, trouvés par M. L. Favre, sous trois pieds d'alluvion sablo-tourbeuse recouvrant le grand banc de tourbe, non loin de la Thièle, en amont de St-Jean. Cette couche superficielle de trois pieds d'épaisseur, formée de lits minces de sable et de tourbe, a dû se déposer sur toute l'étendue de ce marais, depuis le moment où ces objets ont été perdus.

Le niveau des lacs a été de quelques pieds plus bas qu'il ne l'est de nos jours. Cela est prouvé :

1° Par l'ancienne chaussée romaine, établie à travers le marais et retrouvée, il y a deux ans, sous une couche de tourbe, lorsqu'on a construit la nouvelle route entre Champion et Sugy. Si donc cette voie romaine, qu'on a été heureux d'utiliser sur une partie notable de son tracé, est recouverte par la tourbe, c'est parce que les eaux ont haussé depuis l'époque où elle a été établie.

2° Par les troncs d'arbres et les vieilles souches enfouies dans le marais et qui n'ont pu y vivre qu'à une époque où les eaux, moins hautes, n'étaient pas, comme aujourd'hui, un obstacle à leur végétation.

3° Par la présence le long du rivage près de St-Blaise, d'une couche de tourbe de trois à quatre pieds d'épaisseur, laquelle est recouverte par le lac dans ses eaux moyennes. On sait que si la tourbe a besoin d'eau pour se développer, en revanche elle ne peut se former *sous l'eau*. Il faut donc qu'à l'époque où s'est déposé le banc de tourbe qui règne entre St-Blaise et l'embouchure du ruisseau près de Marin, le lac ait été de plusieurs pieds plus bas que de nos jours.

4° Par le dépôt d'une couche épaisse de limon, à pâte très-fine, entre Préfargier et la sortie de la Thièle, au lieu appelé la Tène. Cette couche de limon, où sont plantés d'anciens pilotis, formant une station de l'âge du fer, riche en débris de toute sorte parfaitement conservés, est maintenant recouverte de plusieurs pieds d'eau. — On sait que ce fin limon ne se dépose que dans les anses toujours très-calmes. Or, aujourd'hui, ce même lieu est battu par les

vagues que soulève le vent d'ouest; c'est même le littoral de notre lac où ces lames ont le plus de violence. Il faut donc qu'à une époque reculée, cette rive ait été protégée contre l'agitation des lames par un abri dont on doit retrouver des traces. C'est, en effet, ce qui a eu lieu. Tous les pêcheurs ont remarqué en cet endroit une espèce de mur, ou de bourrelet de cailloux alpins, se dirigeant vers Cudrefin, et qui n'est autre chose que les restes d'une moraine frontale, déposée par un arrêt du grand glacier du Rhône, lors de sa retraite. Ce bourrelet, appelé *Heidenweg* (chemin des païens) par les bateliers, est aujourd'hui recouvert par les eaux moyennes; mais il a dû jadis émerger hors du lac, et c'est à l'abri de ce mur que s'est formé le dépôt de limon où sont plantés les pilotis de la Tène. Donc, ici encore, le lac a dû être plus bas.

Mais quelle est la cause de l'exhaussement du niveau des lacs, et à quelle époque ce phénomène s'est-il produit?

Il existe dans la contrée de la basse-Thièle une tradition rappelant un éboulement (*Gutsch)* qui eut lieu jadis près de Brügg. Les flancs de la colline de Bürglen, sur la rive droite de la Thièle, présentent ici cet aspect inégal et ridé qui caractérise les terrains éboulés. L'éboulement ne s'est pas arrêté à la rivière; il l'a franchie et a formé sur la rive opposée un bourrelet qui est connu sous le nom de *Pfeidwald*, et qui n'est que l'extrémité de la masse éboulée. Un accident pareil n'a pas pu avoir lieu sans réagir sur le régime de la Thièle, dont le courant est ici en effet très-ralenti, tandis qu'il s'accélère de nouveau au-dessous du Pfeidwald. Telle est probablement la cause de l'exhaussement de nos lacs. Or voici la date de l'éboulement. Restent à fixer plusieurs faits qui aident à la déterminer.

1° *Les graviers d'Epagnier.* Ces graviers amoncelés en un banc qui n'a pas moins de 800 mètres de longueur, sur 100 mètres de large et 2 mètres d'épaisseur, sont déposés sur une couche de limon, qui est la continuation de celle de la Tène, et dans laquelle on découvre d'anciens piquets de tous points semblables à ceux de la station lacustre adjacente. (Voy. la pl. ci-contre.) Il est facile de comprendre que si les graviers recouvrent aujourd'hui ces anciens pilotis, c'est qu'ils y ont été jetés par la violence des lames, dès que celles-ci n'ont plus été retenues par le bourrelet nommé le Heidenweg, par conséquent dès que les eaux eurent subi un exhaussement marqué. Il y a donc une coïncidence remarquable entre ces deux faits: le dépôt des graviers, et le changement de niveau du lac.

Si l'on parvenait à posséder une induction sur l'époque où ces graviers ont commencé à se déposer, la difficulté serait bien près d'être résolue. Des fouilles récentes ont fourni cette induction. En exploitant ces graviers, pour la recharge des routes, on y a trouvé, mêlés aux cailloux de la grève, des frag-

ments roulés de tuiles romaines bien avérées, de même nature et de même composition que les tuiles de la station lacustre voisine. Or on sait que cette dernière existait encore au premier siècle de notre ère, puisqu'on y a trouvé une médaille très-bien conservée de l'empereur Claude. — M. Desor fait voir cette médaille et des fragments de tuiles romaines. — Il en résulte donc d'une manière certaine que les graviers n'ont commencé leur dépôt qu'après le règne de Claude. Il a fallu nécessairement bien des siècles pour accumuler en cet endroit cinq à six millions de pieds cubes de gravier.

2° *Les monnaies trouvées autour de l'Ile des lapins, dans le lac de Bienne.* Cette île n'est plus qu'une butte dont la base est trop étroite pour y permettre aucun établissement. Mais il paraît qu'autrefois il n'en était pas de même, car sur le blanc-fond qui l'entoure sur une certaine étendue, on a ramassé par centaines des monnaies romaines (as) de l'époque des Constantins, — dont M. Desor présente plusieurs exemplaires, — et d'autres objets trop nombreux et trop éparpillés pour provenir d'un naufrage. Il existait donc des demeures fixes autour de l'île des Lapins à l'époque des Constantins, ce qui supposerait que les eaux n'avaient pas encore haussé vers le 3me ou le 4me siècle de notre ère.

3° *La légende du Pfeidwald de Brügg.* — On raconte dans la contrée une légende attribuant cette digue à Attila, qui l'aurait élevée pour inonder le haut pays, probablement la ville d'Aventicum. Cette légende est sans doute greffée sur un fait réel, obscurci par la tradition; le roi des Huns s'y trouve peut-être comme un symbole des invasions qui ont laissé des souvenirs terribles dans la mémoire des peuples. On peut donc admettre que l'éboulement du Pfeidwald et les grandes invasions sont des faits contemporains.

C'est en s'appuyant sur ces faits que M. Desor se croit autorisé à admettre comme certain, dans l'histoire de nos lacs, un ancien niveau plus bas, remplacé par le niveau actuel, vers le 4me ou le 5me siècle de notre ère. L'abaissement des eaux du Jura n'aurait donc pour effet que de rétablir les choses dans leur état primitif.

E. Desor.

LA CHAUX-DE-FONDS

ÉTUDE HISTORIQUE

Discours prononcé à la Chaux-de-Fonds, par M. Célestin NICOLET, président de la Société cantonale d'histoire, dans la séance générale du 16 juin 1869.

Messieurs,

Les pérégrinations périodiques de notre Société vous ont permis de visiter des localités dont l'origine se perd dans la nuit des temps et où vous avez pu étudier toutes les phases de la vie des générations qui nous ont précédés sur le sol de la patrie. Ces contrées privilégiées ont offert aux amis des recherches historiques un vaste champ d'exploration, parce que là les progrès de la civilisation peuvent être constatés par des monuments nombreux dès l'époque préhistorique jusqu'à nos jours. D'ailleurs, ces études d'histoire nationale répondent à un besoin généralement senti parmi nous. En présence du mouvement actuel qui tend à briser avec toutes les traditions du passé et qui tourne sans doute au profit de l'humanité, on aime à jeter un regard mélancolique en arrière sur ces anciennes institutions, ces droits et franchises qui firent le bonheur et l'orgueil de nos pères et dont le développement graduel les a conduits sûrement, mais par des évolutions diverses, à la liberté personnelle et civile.

Aujourd'hui, une de ces pérégrinations vous amène dans la vallée la plus élevée de notre pays, dans la région des sapins et des prairies sub-alpestres, dans la patrie récente des arts et de l'industrie, mais où, sous le rapport historique, on n'a encore pu glaner que quelques épis. Nos défrichements étant pour ainsi dire récents, ne soyez donc point surpris si, contrairement à l'usage, nous ne vous proposons pas une course ou une exploration quelconque dans le domaine des vieux temps; en revanche, nous vous avons ménagé un accueil cordial et vraiment montagnard. Soyez donc les bienvenus, Messieurs, dans notre cité industrielle.

Pour ne pas déroger à l'usage, je dois ouvrir la séance par un discours. Puisque vous n'avez pas craint de nous visiter dans nos hautes régions, permettez-moi de vous dire quelques mots sur notre localité, sur les origines de la paroisse, de la commune et de la juridiction de la Chaux-de-Fonds et sur les événements qui ont marqué la fin du siècle dernier. J'emprunte une partie des faits que je vous exposerai aux archives de mon village natal, aux archives

de l'Etat. Pour traiter ce simple sujet, j'ai dû consulter une foule de documents épars, entr'autres le *Cartulaire des églises de l'état de Neuchâtel*, le *Registre de la Classe de Valangin*, le *Recueil d'un grand nombre de documens, lettres et réglemens cousus ensemble*, les chartes du quatorzième et du quinzième siècle. J'ai aussi parcouru des manuscrits de famille, des lettres, des journaux où les faits de la vie de plusieurs familles sont relatés jour par jour, des notes écrites sur la garde de certains recueils ou manuscrits. J'ai pu, avec le secours de ces documents, remonter le courant des siècles et esquisser une relation des faits importants dont la Chaux-de-Fonds fut le théâtre.

Dans les temps anciens, les montagnes de la Seigneurie de Valangin, leurs combes et vallées étaient boisées, les sapins couvraient les sommités et les versants des montagnes. Les pins noirs des marais *(pinus uncinata)* occupaient les vals et les plateaux tourbeux.

Nos montagnes présentaient alors une immense forêt aux teintes sombres, monotones et mélancoliques, qui leur fit donner le nom de *Noires montagnes;* aujourd'hui, la hache des pionniers a détruit les arbres des vallées et des versants; un riant tapis de verdure a succédé aux noirs sapins, et cependant, malgré le contraste que présentent les teintes de la végétation de nos prairies aux différentes époques de la bonne saison, les nuances noires et sévères des parties boisées assombrissent toujours le tableau.

La vallée de la Chaux-de-Fonds doit à son altitude (997 mètres) et à sa direction un climat sévère et exceptionnel, et des hivers longs et rigoureux; mais lorsque la neige intercepte toutes les communications, lorsque le vent siffle et que mugit la tourmente neigeuse, ou bien lorsque pendant les longues nuits d'hiver et sous l'influence d'un ciel pur, splendidement illuminé et d'une couche puissante de neige givrée, un froid hyperboréen frappe incontinent toute la contrée, alors le montagnard, dans sa chaude demeure, se livre avec un sentiment de douce quiétude et une inflexible persévérance au perfectionnement et à l'exploitation des arts et de l'industrie.

Non-seulement le sol de la vallée est peu productif, mais, dès le siècle dernier, il ne suffisait plus à l'alimentation des habitants, par suite de l'augmentation de la population, et cependant, cette terre ingrate et parfois stérile, nous l'aimons parce que ce fut la première que saluèrent nos yeux, parce que nos aïeux, qui l'ont défrichée par de rudes labeurs et ont créé ensuite notre belle industrie, nous ont légué une honorable aisance et une prospérité qui ne peuvent être bien comprises qu'en tenant compte de ces deux facteurs réunis: climat sévère et liberté.

Notre vallée fut pendant des siècles le repaire des bêtes fauves. Dès 1372[1],

[1] *Recueil historique des droits et franchises des bourgeois de Valangin.*

les habitants des Montagnes purent chasser librement; ils devaient toutefois une faible redevance en nature pour la chasse au cerf, à la biche et à l'ours; la bête rousse était réservée en août. Aujourd'hui, ces animaux ne vivent plus dans nos contrées, et la rencontre d'une biche, d'un chevreuil ou d'un loup est un événement très-rare qui, pour ce dernier, se produit à des intervalles de cinquante années et préoccupe alors vivement l'opinion publique.

Nos historiens, Georges de Montmollin et Jonas Boyve, font remonter les premiers établissements dans nos Montagnes à 1303 pour le Locle, et à 1309 pour la Sagne. Jehan Droz, de Corcelles, aurait été le premier colon du Locle, et plusieurs familles du pays de Vaud ou du comté de Savoie se seraient fixées à la Sagne, à la condition de francs-habergeants. Sans mettre en doute l'importance de ces premiers établissements, il est permis cependant de croire que ces familles ne furent pas les premières qui vinrent féconder nos Montagnes par leurs rudes travaux. La vallée du Locle ayant été donnée, au commencement du treizième siècle, par Renaud et Guillaume († 1232), seigneurs de Valangin, à l'abbaye de Fontaine-André, on peut en inférer que les moines blancs qui, dans l'origine de leur ordre, se livraient à la culture des terres, durent avoir au moins un établissement dans leur nouveau domaine, et si la *Maison du diable,* située aux Jeannerets, n'a pas été construite par eux, il faut alors remonter vers les siècles précédents pour connaître son origine. D'ailleurs la fréquence des relations qui existaient alors entre le prieuré de Morteau et les seigneurs de Neuchâtel, avoués de cette église, nous prouve jusqu'à l'évidence que nos Montagnes présentaient dans les temps anciens des lieux habités. Les titres et documents nous manquent pour corroborer cette opinion, mais en l'absence de documents écrits et lorsque les monuments sont muets, nous avons cependant un autre genre de preuves que nous donnent certaines localités portant un nom gaulois et dont la signification rappelle encore aujourd'hui les particularités de leur emplacement, ou les accidents du sol. « C'est là, suivant M. l'abbé Narbey, un cachet spécial de leur antiquité gauloise, une attestation de cet usage ancien de nommer les choses par un terme qui les caractérisait[1]. » Le locle, par exemple, signifie lac *(loch)*[2], en patois Louche ou Loueche, corps de garde. Les Brenets, saut de la rivière (*bre*, rivière, *naid* ou *nait*, saut). Brévine, fontaine des maladies (*Bré*, douleur, mal, *Wyn*, source). Cernil, défrichement ou prairie au sein de la forêt *(cern)*. Pouillerel, où il y a beaucoup de gelée blanche, en patois Pouillerey ou som Pouilerey, sommet abondant en gelée blanche *(Puill, Pouilh,* abondant, copieux, *Rhew*, gelée blanche). Ces noms sont des souvenirs de l'époque gauloise. Les pierres

[1] *Les Hautes-Montagnes du Doubs*, par l'abbé Narbey, Paris, 1868, p. 2.
[2] Ou *Loh*, eau, *Cle*, caché.

levées des Côtes-du-Doubs, lorsqu'elles auront été mieux étudiées, viendront un jour confirmer cette opinion.

La domination romaine a aussi laissé quelques vestiges dans nos contrées; elle est représentée par: le Châtelard des Brenets, contre les roches verticales duquel est adossée la maison dite la Caroline;—le Châtelard du Pissoux, situé en face du cirque de Moron; du point culminant de cette montagne, la vue porte sur la roche percée du corps de garde des Brenets, sur les roches de Moron, à l'une desquelles les Francs-Comtois donnent le nom de St-Joseph [1], et le massif de Beauregard, nom si fréquent dans tout le Jura et rappelant partout le culte de Bel ou du soleil [2];—le Crêt du Châtelard, situé en face de la Maison-Monsieur et du Crêt du corps de garde de la Torra. Il est compris entre les Moulins du sire de Varembon, la côte Chétru ou Chétruis et le plateau de la Torra, sous les Belles-places, et touche aux limites orientales de l'ancienne seigneurie de Vennes.

C'est dans un champ compris entre ce Châtelard et le mont de Prel que notre collègue, M. Ul. Robert, a trouvé dernièrement neuf médailles de l'empereur Gallien.

Mais, il faut le reconnaître, les noms de lieux dans notre contrée sont presque tous relativement modernes, et à côté des noms anciens qui supportent ou autorisent une interprétation, les noms modernes caractérisent assez rigoureusement les localités qui les portent, sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à aucune interprétation, et ils se produisent avec une précision réellement scientifique. Ils sont empruntés pour le genre à la position des lieux sur le versant méridional ou sur le versant septentrional de la vallée, tels que: Endroit, Envers; — aux accidents orographiques de la contrée, comme Crêt, Crêtet, Dos d'âne, Combe, Combette, Côtes, Ruz, Vallée; — à certains accidents du sol, Roche, Creux, Emposieu, Carré, Plaine, Basset; — à la nature du sol: Sagne, Saignottes, Martel, Toffière; — aux terrains défrichés à us de clos, Cernil; — aux forêts ou végétaux, Joux, Arbres, Trembles, Foue, Fia, Plâne, Cœudres, Ravière; — aux cours d'eau, Bief, Fontaine; aux noms de famille, Roulets, Monsjaques. Ces noms, ou simples ou s'ajoutant aux noms spécifiques, forment la nomenclature de la plupart des localités comprises dans nos limites.

Mais de tous les noms qui désignent nos localités montagnardes et qui pour la plupart portent avec eux leur signification, un seul mérite de fixer un instant notre attention; je veux parler du mot *Chaux*, qui ne peut entrer dans

[1] Toujours une tradition chrétienne se trouve substituée aux souvenirs druidiques. Quiquerez.

[2] Quiquerez. *Monuments de l'ancien Evêché de Bâle.*

aucune des catégories dont je viens de donner l'énumération. Les localités auxquelles on donne, dans le Jura, le nom de Chaux, occupent ordinairement les vallées tertiaires qu'elles longent sur une grande étendue; elles ne constituent pas une agglomération, mais une succession de défrichements à us de clos, et c'est du chaume, *Calma*, qui couvrait les anciens blockhaus, que viendrait, d'après DuCange, le nom de Chaux [1]. Le cartulaire de Romainmôtier et des chartes du onzième siècle relatives à la Chaux-d'Arlier, traduisent chaux en latin par *Calma*, tandis que la charte d'inféodation à divers particuliers de Morteau des terres situées à la Chaux-d'Ecublon, donnée en 1310 par Rodolphe, seigneur de Neuchâtel, rend le mot Chaux par *Calvus* et dit Calvus de Escoblon.

D'après plusieurs auteurs, le nom de Chaux désignerait le voisinage d'une route romaine: c'est aussi l'opinion de M. Quiquerez, qui fait passer une route romaine de Souboz à Sornetan, Châtelat et Bellelay, se dirigeant par nos Chaux ou *Calvi* sur Pontarlier, où elle se ressoudait à la voie romaine de Besançon aux Alpes pennines par Orbe. Elle passait donc à la Chaux des Genevez, au Pré Dame, sous la Chaux des Breuleux, à la Chaux-d'Abel, à la Ferrière, à la Chaux-de-Fonds, au Locle, à la Porte de Chaux, à la Chaux-d'Ecublon, à la Brévine, à la Chaux-d'Etalières et à la Chaux-d'Arlier [2], par la Combe-Mijoux ou par le Gros-Taureau. Guidé par l'étymologie des localités gauloises ou romaines qui paraissent jalonner ce chemin très-ancien, on arrive à comprendre l'origine et l'importance des Chaux, défrichements ou *Calvi*, la nécessité et l'utilité des *mansiones*, telles que le *couvent* situé entre la Combe et le Creux-des-Olives, la ferme ou rendez-vous de chasse que le seigneur de Valangin possédait à la Chaux-de-Fonds et la Maison du Diable aux Jeannerets.

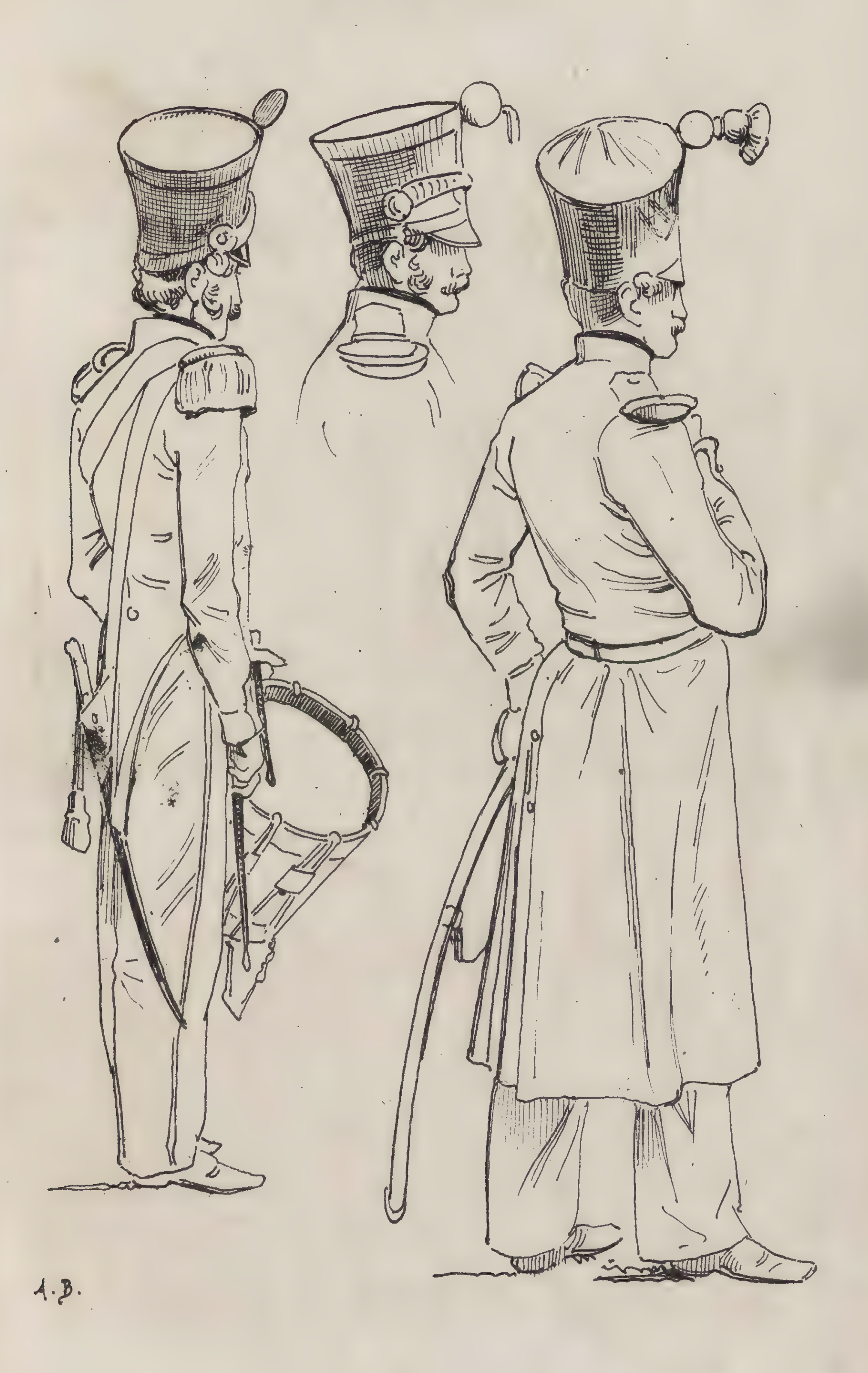
L'ancienneté du mot Chaux est incontestable, et quoi qu'il en soit de son étymologie, que le mot Chaux tire son origine de *calma*, chaume, ou de *calvus*, chauve, ou vallée dépouillée d'arbres, on arrivera toujours avec ces interprétations, qui nous sont données par des chartes anciennes, à représenter à l'esprit une culture et partant des habitants.

(A suivre.)

[1] G. Colin. *Coup d'œil sur les origines de Pontarlier.*
[2] A. Quiquerez. *Monuments de l'ancien Evêché de Bâle*, p. 358.



Volontaires du camp de Valangin (1831)
Croquis d'après Max. de Meuron.



Croquis d'après Max. de Meuron.

Tambour. Officier d'Jnfanterie. Officier d'artillerie.

LE PASSAGE DES ALLIÉS

A NEUCHATEL

Et la visite du roi de Prusse en 1815

(Suite et fin).

Après la rentrée de ce pays sous la domination prussienne, le passage des Autrichiens continua encore pendant quelque temps, et l'on ne fut pas à l'abri de quelques vexations particulières; mais ces vexations n'étaient que de légers accidents en comparaison de ce qu'on avait éprouvé lorsque ces gens envisageaient encore ce pays comme une conquête qu'ils avaient faite. Bientôt il y arriva de nombreux détachements prussiens, quelques-uns en séjour, d'autres en passage. Dans plusieurs endroits on se disputa pour les loger, et, de leur côté, ils se sont comportés envers les habitants avec autant de ménagement que de discrétion.

Cependant la Diète helvétique avait accueilli les premières ouvertures que nous lui avions faites, et pendant le printemps, deux députés du Conseil d'état furent envoyés à Zurich pour s'entendre avec les principaux membres de la Diète sur les moyens d'opérer l'inclusion dont il s'agissait. Ces députés étaient MM. de Rougemont, procureur-général, et de Montmollin, secrétaire d'Etat. M. de Chambrier se trouvait dans le même temps à Zurich en sa qualité de Ministre du Roi en Suisse, et il était accompagné de son fils adoptif, M. Frédéric-Alexandre de Chambrier, membre lui-même du Conseil d'état. La principale difficulté était de savoir comment un Etat appartenant à un Prince, et

même à un souverain puissant, pouvait être admis dans un corps de républiques. On sentit le besoin de rendre à la constitution de ce pays une forme régulière, fixe, et telle qu'elle ne dépendît pas du caprice de son souverain; car, sous le prince Berthier, tout ce qu'on appelle *priviléges des peuples* avait été mis de côté, non par une abolition expresse et positive, mais par l'habitude que l'on avait prise de n'y avoir aucun égard; et si, par le fait, l'administration du prince Berthier a été douce et paternelle, il faut l'attribuer au caractère de ceux qui ont exercé pour lui l'autorité et spécialement à M. Lespérut, qui a été pendant quelques années gouverneur de ce pays, et non à aucune loi positive qui contînt le pouvoir souverain dans quelque limite. C'est le désir de remettre les choses en règle à cet égard qui donna l'idée du projet de Déclaration royale dont nous parlerons plus bas, et d'une assemblée de la nation pour l'établissement des lois et des impôts. M. F.-L. de Chambrier proposa le premier de donner à cette assemblée le nom d'*Audiences générales,* pour rappeler une ancienne institution de ce pays tombée dans l'oubli, et c'est lui qui esquissa aussi les premiers traits de la composition de ces Audiences. Les deux projets, débattus à Zurich entre les députés, furent rapportés à Neuchâtel et discutés de nouveau dans quelques comités composés surtout de membres du Conseil d'état, auxquels s'était adjoint M. de Sandoz-Rollin, ancien secrétaire d'état. C'est ce dernier qui a rédigé la Déclaration royale, telle à peu près qu'elle a été signée par le roi. Cette rédaction, pure à certains égards, est cependant vicieuse par le sens louche et incertain de quelques articles. Sans doute, on n'aurait dû procéder à une opération de ce genre qu'avec une grande maturité, mais les circonstances ne permirent pas que ce travail fût revu et médité comme il aurait dû l'être. Le Conseil d'état l'approuva dès sa première délibération, et, le même jour, un courrier fut envoyé à M. de Pourtalès, qui se trouvait alors à Paris, pour le prier de le mettre sous les yeux des ministres, ainsi que le premier projet de la composition des Audiences.

Pendant que cela se passait, et même pendant tout l'été de 1814, les passages de troupes continuèrent dans ce pays, non pas, à la vérité, par corps considérables, mais par petits détachements. Ces mouvements n'avaient plus rien d'hostile relativement à la France, puisque le traité de Paris était conclu depuis longtemps, mais ils tenaient à l'organisation des divers corps. C'étaient principalement des Prussiens qui allaient et qui venaient sans cesse sur les routes de Langres à Bâle et à Neuchâtel, et qui, ensuite, se rendaient à Paris par la Franche-Comté et la Bourgogne. C'étaient aussi des Prussiens qui occupaient les hôpitaux, et l'on avait d'eux un soin particulier. Enfin, nombre d'officiers et de soldats prussiens étaient logés chez les particuliers. Les Neu-

châtelois crurent avoir fait pour eux tout ce que l'on peut faire pour des hommes que l'on envisage comme des compatriotes et comme des amis; cependant, on a appris depuis que quelques-uns d'entr'eux, à leur retour dans leur patrie, se sont plû à représenter les Neuchâtelois sous un jour désavantageux et presque ridicule, sans doute parce que, pleins de l'exaltation et du ressentiment qu'avait produits dans les états prussiens la conduite des Français, ils prenaient pour de l'égoïsme la bienveillance calme des habitants de ce pays, peut-être aussi parce qu'ils trouvaient en eux des formes et des traits de caractère qui ne s'accordaient pas avec les mœurs et l'esprit des Allemands.

Pendant le mois de juin, le bruit commença à se répandre que le roi avait formé le projet de visiter ce pays. Nombre de personnes révoquèrent en doute que, dans les grandes conjonctures où se trouvait le prince, il s'occupât d'une partie aussi peu importante de ses états que l'est le pays de Neuchâtel. On crut moins encore à son arrivée, lorsqu'on le vit faire un voyage à Londres, et s'éloigner ainsi de Paris dans une direction contraire à celle de Neuchâtel. Mais vers la fin de juin, ce qui n'avait été que bruit devint une information certaine; bientôt l'on vit arriver M. de Pourtalès qui, ayant offert au roi sa maison pendant le séjour qu'il comptait faire à Neuchâtel, le précédait de quelques jours et apportait en même temps la Déclaration royale signée à Londres par S. M. le 18 juin 1814.

Cette déclaration, que bientôt après l'on a désignée sous le nom de *charte,* était en grande partie un renouvellement des articles généraux et particuliers accordés au pays de Neuchâtel en 1708. A d'autres égards, elle s'écartait de ces articles d'une manière très-sensible, en ce qu'elle privait la ville de Neuchâtel du droit de police qu'elle exerçait dans son enceinte depuis un temps immémorial et de celui de port d'armes en vertu duquel ses milices étaient soumises à son administration propre et particulière et marchaient sous sa bannière, tandis que toutes les milices de l'état marchaient sous la bannière du prince. Par cette même déclaration, le droit qu'avait exercé la bourgeoisie de Valangin, d'être consultée sur les mandements de police et de faire des remontrances à ce sujet, se trouvait pleinement aboli. Si l'on demandait, en effet, pourquoi le roi donnait une charte, et même une charte constitutionnelle, à un pays qu'il reprenait purement et simplement sous sa domination et dans lequel il conservait d'ailleurs toutes les institutions par lesquelles il était régi depuis longtemps, on répondra que cette charte avait principalement pour but de priver les bourgeoisies du droit qu'elles s'étaient arrogées de s'immiscer aux délibérations du gouvernement, droit dont peut-être elles

avaient fait quelquefois un usage utile et salutaire, mais que plus souvent elles avaient exercé sans discernement et avec un esprit de contradiction qui ôtait au gouvernement toute vigueur et toute unité. Cette mesure aurait été d'une exécution très-facile sous l'administration du prince Berthier, qui possédait le pays sans aucune condition; mais alors, le Conseil d'état, attentif à modérer l'autorité indéfinie du prince, se serait bien gardé de rien faire qui pût explicitement accroître cette autorité. Lorsque ce pays rentra sous un régime plus modéré (de droit à la vérité, car, par le fait, celui du prince Berthier l'a toujours été), on saisit l'occasion d'anéantir des entraves qui ne pouvaient se concilier avec une bonne administration. Les bourgeoisies ont ressenti vivement cette limitation de leur influence, et par leurs démarches au pied du trône pendant le courant de l'année 1815, elles ont tâché de recouvrer ce qu'elles avaient perdu. Il est à espérer que la Cour maintiendra son ouvrage; et, sous ce rapport, on ne peut douter que la Déclaration royale, ouvrage qui porte sans doute l'empreinte d'un peu de précipitation et de légèreté, n'ait modifié heureusement la constitution de ce pays. Au surplus, ceux qui, sans être dans le secret de la première conception de cette pièce, avaient néanmoins concouru à sa discussion, remarquèrent avec surprise qu'elle revenait augmentée de deux articles. L'un est l'article 12, relatif à la formation d'un bataillon destiné à faire partie de la garde du roi; l'autre est l'article 13, limitant la faculté de disposer pour des établissements publics, des propriétés particulières. Sans doute, le roi et son ministre avaient le droit de modifier à leur gré le projet qui leur était présenté; cependant on ne peut se dissimuler que des vues et des insinuations particulières ont probablement été la cause de l'insertion de ces deux articles. Il s'agissait, par le premier, de procurer un commandement honorable à un homme qui avait quelques amis parmi ceux qui approchaient de la personne du roi, et qui, en effet, est devenu le chef de ce nouveau corps, et l'on peut douter si, à cet égard, les intérêts du pays ont été consultés autant que les siens. Quant au deuxième article, il avait trait à quelques divisions qui, depuis un certain temps, s'étaient manifestées dans le Conseil d'état au sujet de l'établissement des routes; le parti opposé aux mesures adoptées avait seul alors accès auprès du roi, et il profita de cette circonstance pour remporter une victoire qui put flatter un moment son amour-propre, mais qu'il n'a point à se reprocher, puisqu'il n'a fait qu'obtenir par là une disposition tout-à-fait juste et raisonnable.

Le 2 juillet 1814, la Charte ou Déclaration royale fut entérinée au Conseil d'état dans une séance publique, en présence de quelques députés de la compagnie des pasteurs, des vassaux (le baron de Buren, seigneur de Vauxmarcus, fut le seul qui y assista; M. de Pourtalès n'était point encore en

possession de Gorgier et M. de Sandoz-Travers siégeait comme conseiller d'Etat), des officiers de judicature, des Quatre-Ministraux de la ville de Neuchâtel, des députés des autres bourgeoisies et de toutes les communes de l'état, qui tous avaient été convoqués pour cet objet. M. Petitpierre, pasteur à Serrières et doyen de la classe, fit ensuite un discours de circonstance, ainsi que M. Cousandier, châtelain de Boudry, le premier en rang des officiers de judicature, non conseillers d'Etat. Quoique l'ensemble de la Déclaration royale fût inconnu, il en avait transpiré quelque chose dans le public, et l'attention se fixa surtout sur les Quatre-Ministraux, qui parurent entendre avec tranquillité tout ce qui tendait à diminuer leurs prérogatives.

La lecture publique de la Déclaration royale avait été précédée de celle de l'acte de renonciation du prince Berthier à la principauté de Neuchâtel ; au moyen de quoi les membres du Conseil d'état et tous les employés de l'état prêtèrent au roi le serment de fidélité. Après la cérémonie de l'entérinement, on procéda, sur la terrasse du château, à la prestation des serments réciproques pour la bourgeoisie de Neuchâtel, en suivant les anciennes formes. La même cérémonie devait, suivant l'ancien usage, se renouveler à certains intervalles à Valangin, au Landeron, à St-Blaise, à Boudry et au Val-de-Travers; mais l'arrivée du roi était annoncée comme très-prochaine, et l'on désirait qu'il trouvât à son entrée dans le pays tous les sujets liés à lui par le serment de fidélité. Le lundi 4 juillet, la prestation des serments réciproques eut lieu à Valangin, au Landeron et à St-Blaise, et le lendemain, 5 juillet, à Boudry et à Môtiers. Le même jour, le Conseil d'état devait se rendre aux Verrières pour y attendre le roi; mais comme l'on n'avait aucune nouvelle de ceux qui s'étaient chargés d'annoncer définitivement son arrivée, on changea d'avis et l'on retourna à Neuchâtel. Dans tout le pays cependant on se préparait à le recevoir. Des arcs de verdure s'élevaient de toutes parts sur les routes et dans les villages, et l'on remarquait dans ces créations d'un moment une véritable richesse d'imagination. Dans tous les lieux où le roi devait passer, on avait élevé des amphithéâtres pour placer les enfants, idée heureuse qui, en préparant de vifs souvenirs à cette génération naissante, versait déjà dans son sein des sentiments d'affection pour un souverain dont le nom s'associait à toutes les idées de bonheur et de prospérité. Pendant les jours qui précédèrent l'arrivée du roi, une espèce d'ivresse s'empara de tous les esprits ; tous les travaux furent suspendus et toutes les idées étaient maîtrisées par celle de l'apparition prochaine d'un roi que tant de gloire venait d'illustrer et que tant de souvenirs rendaient pour les habitants de ce pays un objet de vénération.

Le mardi 6 juillet, le comte de Brühl, chambellan du roi, qui avait rempli

pendant quelque temps les fonctions de commandant de place à Neuchâtel, et qui ensuite avait été rappelé par le roi pour accompagner à Londres le prince royal, arriva à Neuchâtel. Il annonça le retour du roi de Londres à Paris et son prochain départ pour ce pays. Le jour même, le Conseil d'état, ayant à sa tête M. de Chambrier (qui avait pris le titre de commissaire royal, ses fonctions de gouverneur provisoire ayant cessé, et sa nomination définitive au poste de gouverneur n'ayant pas encore eu lieu) se rendit aux Verrières afin de complimenter le roi à la frontière. La journée tout entière du 7 se passa dans l'attente. Tandis que le Conseil d'état, siégeant à l'auberge des Balances, délibérait sur les affaires courantes et préparait quelques matières qui devaient être soumises à la sanction du roi, le village des Verrières se remplissait d'une multitude de curieux qui venaient ou des différentes parties du pays, ou des lieux avoisinants du canton de Vaud et du département du Doubs.

Le 8, on apprit par des nouvelles indirectes que l'arrivée du roi était différée, et, le même jour, à midi, arriva M. de Humboldt, l'un des ministres du roi, qui confirma ce que l'on savait de ce retard. Il ne dissimula point au Conseil d'état que sa présence aux Verrières et la solennité que l'on cherchait à donner à l'entrée du roi dans ce pays étaient en opposition avec la simplicité de ses goûts et de sa manière d'être. Le signal du départ fut donné en conséquence, et, le même jour, M. de Chambrier et le Conseil d'état retournèrent à Neuchâtel.

M. de Humboldt remplaçait M. de Hardenberg, principal ministre du roi, qui venait d'être élevé à la dignité de prince, et qui, appelé par d'autres affaires, fut obligé de se rendre à Carlsruhe. Depuis que ce pays était rentré sous la domination du roi, ce ministre avait donné au Conseil d'état des marques touchantes d'intérêt et d'estime; il avait annoncé l'intention de visiter ce pays à la suite du roi, et ceux qui désiraient mettre à profit pour le bien de l'Etat la présence de S. M. et celle de son ministre, ont vivement regretté que les circonstances n'aient pas permis à celui-ci d'exécuter son projet. M. de Humboldt était porteur du projet de règlement des Audiences; il assista lui-même à deux séances du Conseil d'état où ce projet fut encore discuté et examiné, et où il prit à peu près la forme sous laquelle il a été sanctionné et publié. On s'occupa aussi sous les yeux du ministre de quelques arrondissements à donner à ce pays. Il s'agissait de réunir la Neuveville, la Montagne de Diesse et une partie de l'Erguel, agrandissement que motivaient suffisamment les convenances d'industrie, de commerce et même de voisinage, et qui d'ailleurs paraissait désiré par une partie des habitants de ces contrées. Il s'agissait aussi de terminer définitivement l'ancienne querelle de nos limites

avec l'ancien bailliage de Grandson. Sur ce dernier point, M. de Humboldt ne dissimula point qu'il ne pouvait être pris en considération au congrès qui allait s'ouvrir à Vienne, puisqu'il ne s'agissait point d'une difficulté relative à des pays conquis. Il parut entrer dans les vues du conseil quant au premier, et il lui fut remis une carte de ce pays (celle d'Ostervald), sur laquelle on avait tracé en couleur les adjonctions proposées. Cette affaire n'a point eu la suite que l'on en attendait, et les districts dont il s'agit ont été, ainsi que presque tout l'Evêché de Bâle, assignés au canton de Berne, par l'avis du congrès, soit que M. de Humboldt ait perdu de vue la promesse qu'il avait faite de soigner cette affaire, soit, ce qui est bien plus vraisemblable, que les ministres du roi n'aient pas jugé convenable de demander des agrandissements pour ce pays, tandis qu'ils en avaient à réclamer d'autres, bien plus utiles pour la puissance du roi, et bien plus difficiles à obtenir. Néanmoins l'avis du congrès a mis en règle ce qui est relatif à l'espace compris entre les *grandes* et les *petites Bornes*, bande de terrain de quelque cent pas de largeur près du village de Lignières, sur lequel il n'existe pas une habitation, et qui, par la bizarrerie des anciennes combinaisons féodales, se trouvait dépendre, quant au criminel, de l'Evêque de Bâle, et quant au civil, de ce pays. Les deux juridictions dans cette langue de terre ont été attribuées à Neuchâtel, et le soin que l'on a mis à trancher cette petite difficulté prouve suffisamment que, si des demandes plus importantes pour ce pays ont été mises de côté, c'est moins par omission que par les raisons politiques que nous avons alléguées.

Cependant l'attente et même, on peut le dire, l'agitation du peuple allaient en croissant. Il n'y avait plus qu'un sujet de conversation, celui de l'arrivée du roi. On rappelait qu'en 1655, ce pays avait vu arriver un de ses princes, Henri de Longueville, par la même route qu'allait suivre le roi. Le souvenir des procédés affectueux de ce prince et de ses mots heureux que la tradition avait conservés, se retraçait à tous les esprits. On ne doutait pas que les scènes d'enthousiasme et d'attendrissement que le chancelier de Montmollin a si bien décrites, ne se renouvelassent, et l'on ne songeait pas aux différences qui devaient résulter de celle des temps et de celle des personnes. Des orages d'été détruisirent les innombrables arcs de verdure que l'on avait élevés; en un instant ils furent rétablis. Enfin, l'on apprit décidément que le lundi 11 juillet, le roi coucherait à Pontarlier. Quelques pièces de canon furent placées de distance en distance depuis les Verrières jusqu'à Neuchâtel pour donner le signal de son arrivée, et M. Louis de Pourtalès fut envoyé à la frontière pour recevoir le monarque.

Le mardi 12 juillet, la ville de Neuchâtel et le pays tout entier étaient dans

l'attente, lorsqu'à 9 heures du matin un coup de canon tiré aux Verrières et répété dans l'espace de quelques minutes jusqu'à Neuchâtel, annonça que le roi passait la frontière. Ceux qui étaient en ville dans ce moment et purent observer ce qui se passait, remarquèrent d'abord un instant de silence occasionné par le saisissement, puis un bruit confus de *vivat*, s'élevant de toutes les parties de la ville. On allait et venait, on se disait: *il est là ;* ceux qui avaient ou croyaient avoir quelques fonctions à remplir ce jour-là couraient prendre leur costume; le Conseil d'état s'assemblait chez M. de Chambrier. Il semblait que l'espace de sept lieues des Verrières à Neuchâtel dût être franchi en un instant, et que le moment du passage du roi à la frontière fût aussi celui de son arrivée à Neuchâtel.

Malheureusement il faisait très-mauvais temps ce jour-là ; la pluie tombait en abondance. La multitude, pleine de l'idée de son roi, ne doutant pas qu'il ne s'occupât d'elle puisqu'il faisait un si grand détour pour voir ce pays, avait compté que, pour se montrer à ses sujets, il ferait une partie de la route à cheval; il fallut, vu le mauvais temps, renoncer à cet espoir. Au moins cherchait-on à le voir dans sa voiture où, accompagné de l'un de ses fils et d'un aide-de-camp, il avait encore admis M. de Pourtalès; mais les regards les plus avides ne pouvaient pénétrer jusqu'au fond de cette voiture où il se tenait enfoncé. Un arc de verdure et de la musique à la borne limitrophe du côté des Verrières de Joux, fixèrent un moment son attention, et il demanda *si c'était là la frontière.* Dans le village des Verrières où un autre arc de triomphe était élevé, le peuple arrêta sa voiture avec un ruban et lui déroba quelques minutes. A St-Sulpice, où les habitants avaient cherché à se faire remarquer par un aigle vivant, placé en décor au-dessus de leur arc, il passa avec la plus grande rapidité. A Fleurier de même, quoiqu'on se fût mis en frais pour orner le village et pour obtenir un regard de faveur. A Môtiers, il changea de chevaux. Le chef de la juridiction (M. de Vattel), le pasteur du lieu (M. Vust) et quelques autres personnes pénétrèrent dans la chambre où le roi descendit ; le premier lui présenta des vers. A Couvet, sa voiture s'arrêta un clin-d'œil sous l'arc de triomphe, et le chef du lieu (le lieutenant Henriod), ainsi que le pasteur (M. Courvoisier), furent nommés au roi par M. de Pourtalès. De là jusqu'à Neuchâtel tout l'espace fut rapidement traversé. Dans tous les lieux que le roi laissait derrière lui, la surprise avait remplacé cet avide empressement qui, quelques instants auparavant, remplissait toutes les âmes. Pas un signe d'attention, pas un mot affectueux, pas même un mouvement de curiosité n'avaient échappé à ce prince si impatiemment attendu et sur qui reposaient tant d'espérances. La route était couverte de gens à pied, à cheval et en voiture, qui couraient à Neuchâtel pour y satis-

faire leur soif de voir le roi, et pour y retrouver, à ce qu'ils croyaient, cette bienveillance que dans un rapide passage on ne leur avait point encore témoignée.

A 1 heure après-midi, le son des cloches annonça que le roi, ayant dépassé Peseux, entrait sur la banlieue de la ville. Un groupe de jeunes filles étaient en avant de la porte, prêtes à présenter au roi des fleurs et des vers. Sous la porte même, le magistrat se préparait à lui offrir les clés de la ville. Hélas! l'impitoyable voiture passa sans s'arrêter. Quelques bouquets de fleurs, jetés au hasard, pénétrèrent jusque sur les genoux du roi; et bientôt l'on vit les membres de la magistrature, oubliant leur gravité composée et leur importance ordinaire, descendre à toutes jambes la rue du Château et accourir chez M. de Pourtalès, où ils espéraient trouver un meilleur accueil et où ils ne furent pas même aperçus. Le Conseil d'état s'était rassemblé aussi chez M. de Pourtalès; et là, répandu sur les marches de l'entrée ou dans le vestibule, il attendait, ainsi que le ministre du roi, M. de Humboldt, et M. de Chambrier, le moment de l'arrivée. Les maisons voisines étaient remplies de curieux; des femmes élégantes avaient occupé jusque dans les galetas le moindre emplacement d'où les regards pouvaient s'échapper sur le roi. Pendant ce temps, sa voiture longeait la rue du Pommier et les bords du lac. Près de l'hôtel de ville, tous les enfants avaient été réunis sur un théâtre; le roi, dont l'âme s'ouvre facilement aux affections de famille, jeta sur cette multitude un regard affectueux. De bruyants *vivats* l'accompagnaient et le devançaient partout où il passait, et annonçaient de loin son approche.

Enfin la voiture s'arrêta, et le roi, en mettant pied à terre, fut reçu par Mme de Pourtalès. Il monta l'escalier, suivi par le Conseil d'état, qui lui fut présenté dans le grand salon. Le prince Frédéric était à ses côtés; M. de Humboldt assistait à cette présentation, et M. de Chambrier nommait au roi les membres du Conseil, les uns après les autres. Le roi prit ensuite la parole; il parle le français avec un peu d'accent et comme une langue qui ne lui est pas entièrement familière : *Depuis longtemps*, dit-il, *j'avais le désir de visiter les bons Neuchâtelois*; *ce voyage, longtemps projeté, je l'effectue enfin.* Il ajouta quelques mots sur la fertilité du pays, plus grande qu'il ne l'aurait supposé, et sur l'air d'aisance qui régnait partout. Ces paroles, adressées à tous les assistants (et personne que les membres du Conseil d'état n'avait été admis dans le salon) n'engagèrent point un entretien; nul ne se crut en droit de répondre au discours du monarque, et après un instant d'hésitation, le roi, soit que la fatigue ne lui permît pas de se communiquer davantage, soit que, malgré les grands événements auxquels il a assisté, il y ait, ainsi qu'on le dit, un grand fonds de timidité dans son caractère, se retira dans ses appar-

tements. Depuis ce moment, le Conseil d'état ne fut plus admis en sa présence; nulle question ne fut faite par lui sur l'état intérieur du pays, et les chefs du peuple n'ont pas approché de sa personne plus que le dernier des sujets.

Le même jour, le roi alla visiter l'hôpital militaire du Bied; il parla à ses guerriers malades ou blessés avec l'intérêt que devaient lui inspirer des hommes qui ont combattu pour leur prince et pour leur pays avec tant de dévouement. De là, il alla à Colombier, voir M[lle] de Gélieu, ancienne gouvernante de la feue reine. Partout il était environné de la foule avide ; mais ce prince, à peine arrivé dans le pays, n'était déjà plus pour le public. Il refusa de recevoir la compagnie des pasteurs, l'administration de la ville de Neuchâtel, et les corporations qui sollicitaient avec respect un moment d'audience. Le soir, la ville de Neuchâtel fut illuminée avec un goût et un éclat qui n'auraient point déparé une grande ville. Le prince Frédéric parcourut les rues en voiture. Le roi ne sortit point de la maison Pourtalès, et se contenta de paraître de temps en temps aux fenêtres pour satisfaire la multitude. Le lendemain, il y eut un service solennel à l'église du château, où le roi se rendit à pied. M. Petitpierre, pasteur à Serrières et doyen de la compagnie des pasteurs, récita une prière touchante. Ces mots : *Tu nous as rendu notre père, conserve-le-nous chèrement*, firent fondre en larmes les assistants. Le prince pour lequel on priait était (ce que l'on n'avait point encore vu à Neuchâtel) au milieu de l'assemblée et l'objet de tous les regards. Le roi assista avec recueillement à la cérémonie; ce prince religieux parut touché de ce qu'elle avait d'attendrissant et de l'affection qu'on lui témoignait.

Le séjour du roi à Neuchâtel se prolongea pendant trois jours, et pendant ce temps on le conduisit à Jolimont, montagne au-dessus de Cerlier, où, dans les siècles reculés, les seigneurs de Neuchâtel avaient leur habitation; course assez déplacée, sans doute, et d'un faible intérêt pour un prince qui, ne descendant nullement de la maison de Neuchâtel, ne se trouve possesseur de cet Etat que par les relations féodales qui ont existé entre cette maison et celle de Châlons. On le conduisit aussi, et cela avec plus de raison, dans les montagnes du Locle et de la Chaux-de-Fonds. Des surprises lui furent préparées dans les rochers du Doubs, et l'industrie de ces Montagnes déploya sous ses yeux en objets d'horlogerie et de bijouterie tout ce qu'elle avait de plus curieux. Ce qu'il y avait peut-être de plus remarquable encore, c'est l'attachement passionné que lui témoigna le peuple de ce district, bien plus vif et plus emporté dans ses affections que celui des autres parties du pays. Pendant le séjour du roi, la ville de Neuchâtel lui donna une fête où plus de mille personnes furent invitées.

Les députations de plusieurs cantons de la Suisse s'étaient réunies à Neuchâtel pour le complimenter et furent admises à son audience. Lucerne, arrivé le dernier, attendait le moment où il devait être reçu, lorsque, le vendredi 15 juillet au matin, on apprit que le roi était parti dans le silence, dirigeant sa course vers les glaciers du canton de Berne, accompagné de M. de Pourtalès, et laissant à Neuchâtel presque toute sa suite.

Ainsi se termina ce voyage, dont l'annonce avait exalté le peuple jusqu'à l'ivresse, et qui trompa, il faut en convenir, toutes ses espérances. Pouvait-on se figurer qu'un prince, qui peu de jours auparavant s'occupait à Londres du bien de ses sujets de Neuchâtel, en règlant leur constitution par un acte signé de sa main, qui n'avait pas craint de se dépouiller d'une partie de sa souveraineté en leur permettant de se réunir à la Suisse, qui, enfin, venait de faire quelques centaines de lieues pour les voir et se montrer à eux, que ce prince, dis-je, passerait avec l'indifférence d'un voyageur vulgaire et inattentif? C'est lui, cependant, qui, lorsque les troupes alliées s'approchaient de la France, et, à ce que l'on assure, contre l'avis de ses ministres, avait voulu reprendre Neuchâtel. C'est lui qui, pendant la campagne de 1814 et dans les moments d'inquiétude dont elle fut accompagnée, avait donné aux Neuchâtelois plusieurs marques d'affection et de bienveillance, et qui, sur le point de partir et parlant à M. de Chambrier de l'impression du peuple, disait: *Que ces témoignages d'amour qui partaient du cœur, n'avaient pu qu'aller au sien,* expressions qui furent recueillies et annoncées aux peuples de l'Etat dans une proclamation. Mais, soit que des intérêts plus graves ou des chagrins intérieurs que l'air de mélancolie répandu sur le front du monarque annonçait assez, absorbassent son attention, soit qu'une sorte de timidité l'empêchât de se livrer aux mêmes épanchements que ce Henri de Longueville qu'on lui comparait sans cesse, soit enfin que le caractère vif et animé des Neuchâtelois fît ressortir davantage la réserve allemande, il resta de ce voyage une impression de regret plutôt que de joie et de reconnaissance. Dès que le roi fut parti, tout rentra dans le calme, et chacun se livra aux espérances que faisaient naître le rétablissement de l'ordre et la réorganisation de ce pays.

Au mois de septembre 1814, on apprit à Neuchâtel que la Diète, assemblée à Zurich, avait consenti à l'incorporation du Valais, de Neuchâtel et de Genève à la Confédération. Cet événement fut célébré par des réjouissances publiques. Envisagé dans son utilité pour notre Etat, il le tire de l'isolement dans lequel il se serait trouvé par la destruction de l'ancien système politique de la Suisse; il l'unit à un corps politique qui, jouissant encore de quelque considération, peut le protéger efficacement; il remplit le vœu des hommes

d'Etat de ce pays qui, dans d'autres temps, avaient tenté cette liaison plus intime avec la Suisse, sans pouvoir l'obtenir; enfin, il ouvre aux membres de l'administration une carrière plus étendue et leur donne les moyens d'acquérir une capacité que, dans la discussion continue et uniforme de nos affaires intérieures, ils négligeaient trop souvent. Si, d'un autre côté, on ne peut disconvenir que cette réunion a ses inconvénients, s'il est incontestable que, chargé tout à la fois des revenus qu'il doit à son prince et de sa part aux dépenses publiques de la Suisse, il supportera un double fardeau, s'il est probable que par la position géographique il sera toujours hors de la ligne de défense des Suisses du côté de la France, sans être pour cela exempté de fournir ses contingents en hommes et en argent; si, enfin, sa forme de gouvernement monarchique le met en contraste avec les Etats républicains auxquels il est uni, on peut croire que le cours des événements et l'action constante de l'esprit humain sur les institutions politiques atténuent ces inconvénients. Ceux qui ont opéré cette réunion de Neuchâtel à la Suisse ont cru bien faire; mais c'est de l'enchaînement imprévu des causes et des effets que dépend l'effet salutaire de ces sortes de mesures, bien plus que des intentions de ceux qui les ont conçues. Lorsque Rodolphe Brunn fit recevoir Zurich dans l'alliance des Petits Cantons, il n'eut d'autre but que d'affermir son autorité particulière. Il ne prévit pas que cette mesure concourrait puissamment à former un Etat remarquable par la sagesse de son administration, par son importance dans la Confédération à laquelle il appartient, et par les lumières dont il est devenu le centre.

Au mois de décembre 1814, M. de Chambrier fut installé solennellement à la place de gouverneur, dont il avait reçu déjà depuis quelque temps le brevet définitif. Cette antique cérémonie a quelque chose d'intéressant que ne remplacent point les formes et les institutions nouvelles. Ce jour-là, le Conseil d'état s'assemble dans la grande salle du château, et prend séance sur l'estrade sous la présidence de son président de trimestre. Un siége vacant est à la droite de celui-ci. Dès que l'assemblée est formée, on fait entrer la Compagnie des pasteurs, qui se place au côté droit de la salle, le grand et le petit Conseil de la ville de Neuchâtel et les bourgeoisies au côté gauche, entre deux, les officiers civils et militaires de l'Etat. Au milieu, les huissiers de toutes les juridictions forment une haie pour le passage du gouverneur. Une députation, nommée par le procureur-général et composée de quelques conseillers d'Etat et de quelques officiers de judicature, va chercher le gouverneur dans ses appartements. Il occupe à son entrée le siége qui est auprès du président. Lecture étant faite du brevet, et tous les membres du conseil ayant nominativement opiné sur l'entérinement, le gouverneur prête le serment

entre les mains du président, qui lui adresse un discours et quitte aussitôt le fauteuil qu'il occupait. Le gouverneur prend possession du fauteuil et fait un discours, auquel le plus ancien des officiers de judicature répond. Ensuite les pasteurs, les conseillers de ville et les députés des bourgeoisies défilent devant le gouverneur, car le chef de l'Etat doit connaître tous ceux qui sont constitués en autorité. Les officiers civils et militaires restent, et le gouverneur, descendant au pied de l'estrade, donne la main à chacun d'eux en signe de communauté de soins et de travaux. Dans un grand Etat, une cérémonie de ce genre serait impraticable; dans un petit, elle attache le peuple à ses chefs et forme entre le principal fonctionnaire et ceux qui lui sont subordonnés une liaison utile à la concorde et au bien public.

Dans les premiers mois de 1815, M. de Sandoz-Rollin fut envoyé à Zurich pour traiter de l'admission définitive de Neuchâtel dans la Confédération et des conditions de cette admission. Notre contingent en hommes a été fixé comme il l'est pour tous les Etats de la Suisse, à deux pour cent de la population; mais en calculant celle-ci à 50,000 âmes, on est allé trop loin, parce que sur ce nombre 12 à 14,000 étrangers ne donnent à l'Etat que des défenseurs précaires ou même des hommes qui ne peuvent être admis à le défendre. Quant au contingent en argent, Neuchâtel a été imposé à l'égal des cantons les plus opulents, tels que Bâle et Genève; fixation qui, fondée sur la réputation de richesses que ce pays s'est acquise, est néanmoins susceptible d'être débattue et réduite. Le Conseil d'état avait à cœur de se montrer facile et généreux dans les premières relations avec la Suisse. Il a évité les discussions roides et minutieuses, et il a compté sur le temps et les circonstances pour rectifier de premières erreurs. Un rescrit du roi, donné en même temps que la déclaration du 18 juin, lui attribue la direction spéciale des relations avec la Suisse, et cet affranchissement de la cour, qui néanmoins ne l'exempte pas de donner connaissance à celle-ci de ce qui s'est fait, rapproche l'Etat de Neuchâtel des Etats républicains de la Suisse et pare à quelques-uns des inconvénients qui pourraient résulter de sa constitution monarchique.

Pendant que ces choses se passaient au-dehors et dans la forme extérieure de nos affaires, le Conseil d'état était occupé au-dedans à sonder une plaie intérieure, résultant de l'invasion de 1814 et des circonstances critiques dans lesquelles on s'était trouvé. Des fournitures avaient été faites aux troupes alliées, les hôpitaux avaient coûté des sommes considérables, et l'entretien des troupes en passage avait occasionné aux sujets de l'Etat de fortes avances. Il s'agissait de rembourser la dette qu'on avait contractée, et de répartir avec égalité sur la totalité de l'Etat le fardeau des frais qui n'avait pesé que sur

quelques-uns. Ni les Autrichiens, qui cependant avaient délivré des quittances pour les fournitures qu'ils recevaient, ne semblaient disposés à en rembourser le montant; ni le ministre prussien, qui voyait les provinces de la monarchie s'épuiser en efforts pour soutenir la guerre, ne faisait beaucoup d'attention aux sacrifices qu'avaient faits les Neuchâtelois. On avait reconnu que les dépenses occasionnées par le passage s'élevaient au moins à 600,000 francs de Neuchâtel; et à défaut d'appui de la part de ceux pour qui elles avaient été faites, il s'agissait d'en répartir le montant sur tous les sujets de l'Etat. Nombre de projets ont été présentés à cet égard, maintes et maintes fois cette affaire a été discutée sans qu'au moment où j'écris (le 19 septembre 1815), elle fût encore mise en règle. La difficulté de l'opération, l'irrésolution (j'ose le dire) du Conseil d'état, et peut-être aussi des motifs d'intérêt privé, y ont mis obstacle. Dans l'intervalle, le cours des événements a ajouté de nouvelles charges aux premières, et c'est à l'assemblée prochaine des Audiences qu'il paraît réservé de faire un acte de justice dont le Conseil d'état aurait dû prendre pour lui le mérite.

Ce serait le moment de parler ici des remontrances que les bourgeoisies ont trouvé convenable de faire sur certains articles de la déclaration du 18 juin, qui leur semblaient contraires à leurs priviléges; mais comme ces remontrances, rédigées dans le silence pendant plusieurs mois et présentées directement au roi ou à ses ministres, sont à l'heure qu'il est peu connues, on se bornera à les indiquer. Neuchâtel regrettait la faculté de faire dans son sein des règlements de police, Valangin le privilége d'être consultée sur ces mêmes règlements. L'impôt sur les vins et les restrictions mises à la chasse étaient impatiemment supportées par les habitants de ce dernier pays. A ces griefs s'en sont joint quelques autres moins considérables. Le Landeron et Boudry, plus par esprit de corps que par aucun autre motif, ont fait cause commune avec les deux autres bourgeoisies. Au mois de février 1815, MM. Godet, maire de Cortaillod, Favre, châtelain de Vaumarcus, Gallot, secrétaire de la ville de Neuchâtel, et Breguet, greffier de Valangin, sont partis pour Vienne (où le roi se trouvait alors) et ont porté au pied du trône les remontrances des bourgeoisies. Leurs mémoires, rédigés avec assez peu de ménagement pour le Conseil d'état, n'en ont pas moins été renvoyés à celui-ci pour être examinés et pour entendre son avis. La question est encore indécise, et l'événement fera voir si des prétentions surannées peuvent être mises en balance avec les considérations d'ordre et d'unité qui ont motivé les dispositions dont on se plaint, et si les bourgeoisies conserveront une influence dont elles ont abusé plus d'une fois et qui appartient à plus juste titre à l'institution mieux entendue des Audiences.

Depuis la fin de la campagne de 1814, la sécurité régnait en Europe; dans les petits comme dans les grands Etats, on s'appliquait à réorganiser ce que l'influence française avait détruit, et à se rapprocher de l'ancien ordre de choses; et l'hiver de 1814 à 1815 s'était passé, pour les sociétés d'un rang élevé, au milieu des plaisirs et des fêtes, lorsque, vers les premiers jours de mars, on apprit le débarquement de Bonaparte sur les côtes de Provence. La consternation se répandit partout, les cœurs se flétrirent, et les temps d'oppression parurent revenus tout à coup. On ne se figurait pas qu'un homme, qui avait autrefois parlé si impérieusement, pût reparaître sur le théâtre du monde sans exercer la même puissance. J'ai vu dans ce pays des militaires qui avaient servi sous lui, obéissant moins à des penchants révolutionnaires qu'à la force de l'ascendant, dire hautement que cet homme était irrésistible et annoncer l'écrasement inévitable des forces alliées. Leur prédiction ne s'est pas vérifiée, parce que la prévention parlait en eux bien plus que les lumières. La Diète, dans ce moment critique, était assemblée à Zurich, et, sans connaître l'effet qu'avait produit sur les souverains réunis à Vienne, la nouvelle du retour de leur ennemi, elle avait ordonné la formation d'une armée de 30,000 hommes pour garnir la frontière. L'exécution de cette mesure fut rapide, et les troupes suisses précédèrent aux frontières de France celles de tous les Etats de l'Europe. Comme cette armée formait un contingent entier, Neuchâtel fut appelé à fournir les mille hommes stipulés par le traité d'admission, et cette troupe fut levée et organisée avec une promptitude remarquable au milieu de la désorganisation de nos milices. MM. de Perregaux et de Marval, conseillers d'Etat, furent mis à la tête des deux bataillons de ce pays, et les chefs de l'armée suisse ont rendu justice à leur bonne conduite et à leur discipline.

Tant que les événements ont rendu la présence de cette armée nécessaire à la frontière, ce pays a été couvert de bataillons suisses qui ont été mis en quartier chez les habitants. L'invasion de l'année précédente avait familiarisé ceux-ci avec le fardeau de ces logements, et la discipline des troupes a toujours été bonne. Une armée composée de la meilleure partie de la population d'un pays est nécessairement moins oppressive que celle qui est tirée des classes les plus basses de la société; tel est l'empire de la force et la tendance de l'homme de guerre à en abuser, qu'un séjour prolongé sous les armes aurait mis probablement les Suisses à l'unisson des autres troupes et en aurait fait des hôtes très-incommodes. Ils ont occupé notre frontière pendant trois mois de l'été 1815, ayant vis-à-vis d'eux l'armée qui se rassemblait sous le général Lecourbe, et les habitants de ce pays ont eu le spectacle nouveau pour eux de voir les avant-postes des deux partis s'approcher tranquillement les uns

des autres jusqu'à la portée de la voix. Rien dans les mouvements de part et d'autre n'avait de quoi les inquiéter; mais l'imagination, qui grossit tout, leur représentait l'armée française comme un immense et irrésistible rassemblement, et l'armée suisse comme une poignée d'hommes incapable de lui résister. Cette méprise donna lieu à une terreur panique qui prit naissance à la frontière et qui se répandit jusqu'à Neuchâtel, avec des détails tout à la fois alarmants et risibles.

Le 20 juin au matin, le Conseil d'état reçut l'avis qu'un corps de 6000 hommes s'était concentré à Pontarlier et ne tarderait pas à pénétrer dans ce pays. Cet avis était accompagné de détails qui le rendaient probable, et l'expérience n'avait pas appris encore à remonter à la source des bruits alarmants et à les réduire à leur juste valeur. L'information que l'on venait de recevoir fut transmise sur le champ à Arberg, où un camp suisse était rassemblé. M. de May, colonel bernois, chargé du commandement des troupes de ce pays, fut requis de prendre les mesures qu'exigeaient les circonstances, et le Conseil d'état jugea convenable de m'envoyer aux Verrières pour vérifier ce qui se passait. Je fus à peine sorti de ville que des voitures chargées de fuyards et d'effets m'annoncèrent le mouvement qui règnait dans la partie haute du pays. A Couvet, je trouvai un avis qui m'annonçait, non plus 6000 hommes, mais 11,000, et plusieurs pièces de canon, et qui ne laissait presqu'aucun doute que déjà ils ne fussent entrés dans ce pays. Une grande fermentation règnait au Val-de-Travers, causée non-seulement par la peur, mais encore par l'abandon où paraissait être cette partie du pays, qui, en effet, et cela pour de bonnes raisons militaires, n'avait pas de troupes. On fuyait, non que l'on eût des raisons suffisantes pour cela, mais parce que l'on était entraîné par le mouvement qui descendait des Verrières. Je m'y rendis, accompagné du major Dubied, commandant des milices du Val-de-Travers. Au lieu du tumulte qui règnait au Val-de-Travers, nous trouvâmes un profond silence. La plupart des habitants avaient fui; ceux qui restaient attendaient l'événement sans trop savoir ce qu'il serait. Tout était d'ailleurs fort calme à la frontière; les postes français faisaient leur service ordinaire, et rien n'annonçait que derrière eux il y eût aucun mouvement. Mon premier soin fut de remonter à l'origine des bruits qui s'étaient répandus, et, après un examen exact, tout se réduisit à quelques détails recueillis de loin par des contrebandiers, à certains propos menaçants, tenus dans la ville de Pontarlier par le vulgaire des soldats, et, enfin, à l'apparition du général Lecourbe à la vue de nos postes, apparition qui était aussi probablement motivée par des mesures de défense que par un plan réel d'agression. Cette conjecture se confirma par les rapports des émissaires qui, la nuit et les jours suivants, se glissèrent à Pontar-

lier et qui annoncèrent que les troupes qui s'y trouvaient étaient moins une armée qu'un rassemblement de gardes nationaux, sans armes, sans munitions et même sans vêtements. Cependant l'alarme qui s'était répandue avait mis en mouvement le camp d'Arberg, les troupes stationnées dans ce pays et jusqu'à nos milices de réserve. Tout rentra dans l'ordre, dès que le véritable état de choses fut connu; et bientôt la nouvelle de la bataille du Mont St-Jean, livrée le 18 juin, fit succéder aux inquiétudes les transports de la joie. Cette nouvelle se propagea avec tant de rapidité que le 24 juin, à 5 heures du soir, elle était connue à Neuchâtel.

Les événements qui se sont succédés depuis, en portant au sein de la France les armées immenses des alliés, ont rassuré les peuples qui habitent dans le voisinage de cette contrée agitée depuis si longtemps. L'armée suisse est entrée aussi sur le sol français, événement remarquable, en ce que depuis trois siècles les Suisses n'avaient pas franchi leurs frontières de ce côté; remarquable aussi en ce que la Diète, la seule autorité qui pût ordonner cette mesure, n'en a été instruite que lorsqu'elle était déjà exécutée. Tel est le sort des républiques qui, en temps de guerre, sont presque toujours maîtrisées par les chefs militaires qu'elles se donnent. Sans doute, la Suisse profitera de la présente tranquillité pour régler et perfectionner son système militaire, pour remédier aux désordres d'administration qui s'y sont glissés, et pour donner à sa neutralité, devenue maintenant un point de droit public en Europe, toute la consistance qu'elle peut tirer de la force intérieure de l'Etat.

Ce que la campagne de 1815 a appris aux habitants de ce pays et qui pourrait les inquiéter pour l'avenir, c'est que leurs montagnes n'offrent point une ligne de défense suffisante, et l'on ne peut douter que si une invasion avait eu lieu cette année, l'armée suisse ne se fût concentrée derrière la Thielle et les lacs que cette rivière réunit. Ainsi ce pays, qui fournit à la Suisse ses hommes et son argent, serait très-probablement dans une guerre avec la France sacrifié à la défense générale. On a proposé, pour parer à ce mal, de porter la frontière sur le revers des montagnes vers la Franche-Comté, et des mémoires ont été envoyés à ce sujet aux négociateurs du nouveau traité qui doit se conclure avec la France; mais ce moyen même serait peut-être insuffisant. Espérons que les circonstances qui ont permis aux Français de franchir de toutes parts leurs frontières, ne se renouvelleront pas, et que les anciennes liaisons entre la France et la Suisse étant rétablies, une tranquillité durable règnera aux confins des deux Etats et laissera un libre cours aux communications.

LA CHAUX-DE-FONDS

ETUDE HISTORIQUE

Discours prononcé à la Chaux-de-Fonds, par M. Célestin NICOLET, président de la Société cantonale d'histoire, dans la séance générale du 16 juin 1869.

(SUITE)

Dès les temps anciens, on a donné à nos hautes vallées le nom de Montagnes; ce nom appellatif s'est maintenu jusqu'à nos jours, et la contrée ainsi désignée a donné son nom aux habitants, on les nomme Montagnards, en patois Montagnons; nos chanoines chroniqueurs ont dit les Montaignons.

Les premiers colons libres qui vinrent se fixer ou s'haberger aux Montagnes, furent confinés dans les vallées du Locle et de la Sagne; là ils trouvèrent un sol ingrat, difficile à féconder, une nature sévère, des lieux d'hiver, comme disent nos actes, mais le plus précieux des biens : la liberté, car le servage n'a jamais été connu dans nos heureuses contrées. Les habergements fixèrent la condition des terres et l'état civil des colons (1372) ; les terres défrichées étaient libres, elles devaient quatre deniers de cens d'avoine par faux; les colons pouvaient les vendre moyennant payer le lod ou droit de mutation ; les champs et les prés devaient la dîme, dont les deux tiers appartenaient au seigneur et le troisième était affecté aux églises du Locle et de la Sagne. Une liberté civile absolue était reconnue aux colons ou francs-habergeants ; ils devaient au seigneur une redevance personnelle, les aides, et étaient tenus de suivre sa lance. Un droit dont ils usèrent largement fut de pouvoir s'établir où ils le jugeaient bon.

On a donné le nom de *Clos de la Franchise* au territoire comprenant les communes du Locle, de la Sagne et des Brenets, qui fut délimité en 1480 et dans lequel les habitants pouvaient jouir sans conteste des libertés et franchises qui leur furent concédées par les seigneurs de Valangin.

Il est probable que la plupart des colons vinrent de la Franche-Comté ; le val de Morteau a fourni son contingent aux Brenets et à la Chaux-d'Ecublon; diverses localités de cette province nous ont donné les familles Sandol, Matthey, Montandon et Huguenin. Montandon nous a donné la famille Henriet, et Damprichard la famille Leschot. Les familles Mathey-Prévôt de la Sagne, Morel et Guyot de la Chaux-de-Fonds sont originaires du Val-de-Ruz.

Toutes les familles des colons se livraient à la culture des terres, à l'élève du bétail et à l'exercice de la chasse. Ces premiers habitants vécurent long-

temps en famille et dans l'indivision, et lorsqu'il arrivait qu'un enfant quittait le toit paternel pour se fixer ailleurs, c'était avec le consentement de tous les membres de la famille ; alors un *traité* ou *concord* intervenait par lequel le colon déclarait laisser et abandonner sa part des biens indivis à la famille, et le père, « désirant que son fils puisse parvenir homme de bien par la grâce de Dieu, acquérir et pourchasser du bien pour lui et ses hoirs », faisait « quittance générale et perpétuelle au dit son fils de tous les biens meubles et immeubles qu'il pouvoit avoir et que au temps avenir il pourroit pourchasser. » (1599).

Déjà vers la fin du quinzième siècle les colons se trouvaient à l'étroit dans leurs limites du *Clos de la Franchise ;* les jeunes gens quittaient leurs familles pour aller dans d'autres limites et parfois sous un autre seigneur et sur une autre terre, « pour grandir, pourchasser et amasser du bien. » Ce fut d'abord aux Ponts, à la Brévine, puis sur la partie de la mairie de Valangin qui forme aujourd'hui le territoire de la commune de la Chaux-de-Fonds ; et lorsque, au seizième siècle, toutes les terres furent accensées, ces intrépides pionniers portèrent leurs pas sur les terres de S. A. R. monseigneur de Bâle, ils défrichèrent les forêts de Clermont, fondèrent une colonie à la Ferrière, puis envoyèrent une colonie très-nombreuse à Tramelan, laissant de distance en distance, à la Rangée-des-Roberts, aux Montagnes de Renan, de Sonvillier, de St-Imier et à la Chaux-d'Abel des stations qui sont encore occupées aujourd'hui par des enfants de nos Montagnes.

Plusieurs familles montagnardes se fixèrent aussi à Renan, à Sonvillier et à St-Imier : Bénédict-Alphonse Nicolet, graveur de la reine Marie-Antoinette, peintre habile et surtout très-bon graveur, appartenait à l'une de ces familles. Notre poète jurassien, Fc-Auguste Droz, de Renan, appartenait à une famille originaire du Locle [1].

Les Seigneurs de notre pays étaient bons princes ; chaque enfant des Montagnes pouvait, d'après la franchise, quitter son seigneur et se placer sous la protection d'un autre, mais aussi il pouvait rentrer librement au bercail, et lorsque Mgr de Bâle requérait de ceux qui résidaient en Erguel le serment en considération des biens qu'ils possédaient rière l'Evêché de Bâle, les seigneurs de Neuchâtel leur permettaient de prêter le serment requis, « toutefois sans que cela puisse leur être préjudiciable par ci-après, leur donnant pouvoir et faculté de rentrer, négocier, contracter et jouir des franchises, immunités et priviléges en toute cette souveraineté en pareille façon et manière qu'ils pouvoient faire et avoir auparavant. » (1658, 1693).

[1] Petit-fils de Jean-Pierre Droz, horloger de S. A. le Prince-Evêque de Bâle et de la cour. *(Description des Montagnes*, Neuchâtel 1766).

Un certain nombre de familles émigrées des Montagnes se fixèrent à diverses époques dans le comté de Montbéliard; nous avons encore des familles montagnardes dans cette contrée; ces migrations expliquent les relations de parenté qui existent encore entre plusieurs familles de Montbéliard et les nôtres; je citerai entre autres les familles Masson et Droz-dit-Busset[1]. J.-P.-N. Ducommun-dit-Véron, né à Montécheroux en 1688, mort pasteur d'Etupes en 1745, poète facétieux et auteur de plusieurs ouvrages curieux et badins, appartenait à une famille originaire de la Chaux-de-Fonds.

L'activité de la population montagnarde prit un grand développement durant le dix-septième siècle : ce fut pendant les quarante premières années de ce siècle que furent construites la plupart des fermes de la Chaux-de-Fonds; les plus remarquables portent les dates suivantes : 1605, 1608, 1614, 1624, 1627, 1634, 1648.

Elles se rapportent toutes, au point de vue de l'architecture et de la distribution de l'intérieur au type franc-comtois; elles n'ont pas été construites capricieusement, mais un plan unique, qui paraît avoir été mûri et discuté, a servi de modèle pour toutes ces constructions. Ces fermes, situées dans une vallée et sur des plateaux élevés, privés de cours d'eau et ouverts à tous les vents, devaient réunir plusieurs conditions pour résister aux agents atmosphériques et répondre à tous les besoins; elles devaient offrir à l'intérieur un abri suffisant pour les habitants et pour le bétail, avec le fourrage nécessaire pour une stabulation prolongée; à l'extérieur, les murs devaient résister à l'action combinée des vents humides du sud, du sud-ouest et de la gelée, cause permanente de dégradation de nos demeures. Le toit, solidement construit, devait résister au poids d'une couche puissante de neige, et les bardeaux disposés de manière à ne pouvoir être soulevés et déplacés par la force du vent. Toutes ces conditions se trouvent réunies dans ces anciennes maisons. Elles sont basses; la façade tournée au sud-est est en pignon; le toit fortement déprimé et chargé de grosses pierres, se rabat sur la droite et sur la gauche, dépasse de plusieurs pieds les murs latéraux et les protége contre l'action des vents: la faible pente donnée au toit a pour but de maintenir en place les bardeaux, de recueillir les eaux pluviales et, en hiver, de tirer parti de la neige qui, par sa résolution en eau, alimente journellement la citerne, et lors-

[1] L'auteur du poëme *Les Helvétiens*, Charles-François-Philibert Masson, a fait plusieurs séjours tant aux Brenets, où il espérait apprendre l'horlogerie, qu'à la Chaux-de-Fonds chez ses parents, les enfants de Jean-David Droz allié Masson, ancien chirurgien-major au régiment suisse de Witmer, au service de S. M. T. C., et qui, après sa retraite, avait fixé son domicile à Blamont. Le caractère de vraie indépendance et de mœurs antiques des assemblées populaires du pays de Valangin avait frappé l'imagination du poète. « J'y ai assisté, dit-il, avec l'enthousiasme qui m'a inspiré ces vers. » *Les Helv.*, p. 253.

que le vent du sud-ouest soulève la neige d'un côté du toit, elle retombe sur la partie opposée et se maintient ainsi sur la maison. L'intérieur se compose d'un rez-de-chaussée dans lequel sont compris l'appartement de trois pièces, dont la plus grande porte le nom de poêle (pel), la cuisine, le four, la cave et l'écurie. Les voûtes surbaissées de la cuisine éloignent tout danger de feu, et la vaste cheminée, reposant sur de lourds piliers, sert aussi à la dessiccation des viandes salées que l'on soumet à l'action antiseptique de la fumée pour pouvoir les conserver plusieurs années sous le nom de *bresi*. La grange est comprise dans les combles; un chemin en rampe (levée ou pont de grange) y conduit les chars.

On donne le nom de mal-tournées aux fermes dont la façade en pignon est exposée au sud-ouest et dont les versants du toit sont balayés par les vents du nord-est et du sud-ouest. La coupe de la pierre de taille et ses ornements sont des reproductions du quinzième siècle; la porte principale est d'habitude bien décorée; elle porte dans un cartouche le nom du fondateur, la date et parfois une sentence pieuse; parmi les figures gravées en relief ou en creux on remarque la fleur-de-lis et très-rarement un écu avec un blason.

Une pensée préoccupait les constructeurs de ces solides *hostels*, comme les nomment les seigneurs de Valangin dès 1372, celle de léguer à leurs enfants des demeures stables où ils pussent jouir tranquillement des fruits de leurs labeurs, et si ces maisons ne présentent pas l'élégance des chalets alpestres, elles sont plus confortables et elles répondent à toutes les exigences du climat et du sol de la contrée.

Mais l'architecture économique et utilitaire du dix-huitième siècle ne s'accommodait plus avec les traditions des temps anciens; l'industrie horlogère commençait à poindre; il lui fallait des chambres spacieuses et de la lumière. On fit alors subir de nombreuses modifications au plan primitif, les maisons de cette époque sont plus élevées, elles ont ordinairement un étage sur le rez-de-chaussée. Les voûtes de la cuisine sont supprimées, la grande cheminée de bois est encore en usage, mais on commence à lui substituer la cheminée à tuyau portée par un mur épais. Les murs latéraux de la maison sont prolongés outre la façade en pignon et la partie hors d'œuvre porte le nom de brise-vent. Les ornements de la pierre de taille sont supprimés, la façade est percée d'un plus grand nombre de fenêtres, et vers le milieu du siècle passé le type primitif était complètement modifié. Les enfants du pays ayant abandonné la culture des terres vers la fin du siècle pour se livrer exclusivement à l'horlogerie, la caserne industrielle a été dès lors substituée aux anciennes demeures de nos pères.

C'était sous la grande cheminée que les membres de la famille se réunis-

saient après la *m'nada* ou repas du soir, lorsque les travaux de la ferme étaient terminés et que l'hiver était établi. La guerre sanglante que Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, fit aux Suisses et à leurs alliés, — la peste, — l'occupation de la Franche-Montagne par Jean de Werth (1635), — l'oppression des Franc-Comtois par les soldats du duc de Saxe-Weimar, — les sanglantes et mystérieuses représailles qui s'accomplissaient aux alentours de la maison de François-Jean Cuenin, à la Grand'Combe-des-Bois, où S. A. de Saxe-Weimar a souvent perdu des cavaliers, — les alertes et les épisodes des corps de garde de la Cibourg et du Crêt de la Torra, — les vols audacieux commis par les soldats des garnisons de Bourgogne et autres vagabons de la province qui passaient le bac de Jean-Blaise Droz, enlevaient le bétail du Dazenet et de la Sombaille et tuaient les sujets de S. A., — la tentative du marquis de Nesle et le passage par la Chaux-de-Fonds de ses partisans qui furent conduits sur les terres d'Erguel, les 18 et 19 mars 1734, par les fusiliers de la localité; — l'arrivée à la Chaux-de-Fonds de Mandrin et de sa bande; — toutes ces *Recontureulé*, narrées en patois, défrayèrent pendant longtemps dans ces réunions les longues causeries des soirées d'hiver; parfois, à l'époque de la ferveur religieuse et le jour d'une fête d'église, l'assemblée entonnait les psaumes de David.

Les réunions du soir en hiver étaient fréquentes, on leur donnait le nom de *Louvrées* (veillées). On donnait celui de *Cotters* ou *Cottè* aux visites de l'après-midi qui réunissaient des amis ou la plupart des membres d'une même famille; alors c'était une tribu assemblée. Ces réunions furent pratiquées jusqu'au 27 septembre 1591, mais elles causèrent de l'ombrage aux personnes rigides et au clergé; elles furent défendues[1]; cependant cette défense ne fut pas toujours rigoureusement observée; elle était tombée en désuétude dès le commencement du siècle dernier. Il ne restait à une population vive et dont le caractère était généralement empreint d'enjouement, d'autres recréations que celles que leur procuraient une pénitence publique, les fêtes de l'Eglise, où les membres de la cour de justice et du conseil se rendaient processionnellement et en grande tenue, les cavalcades, les parties de promenade ou de traîneau, les réunions des mousquetaires pour tirer les fleurs du prix de S. A.[2], les assemblées de la bourgeoisie de Valangin où tous les bourgeois valides se rendaient dès l'âge de vingt ans, le coutelas ou la dague au côté, les exercices militaires, et, vers la fin du dix-huitième siècle, les réunions musicales.

[1] Recueil d'un grand nombre de documents, n° 7.

[2] Convention et Accord entre Jean Tissot-Vougeux, juré en l'honorable justice de la Chaux-de-Fonds, et capitaine pour cette année 1688 de la compagnie des soldats qui tirent *aux fleurs du prix de* S. A. S., à la dite Chaux-de-Fonds, etc.

Les événements joyeux ou douloureux de la famille avaient leurs manifestations à l'église; les mariages et les baptêmes attiraient dans le saint lieu une foule toujours sympathique, et lorsqu'un deuil venait attrister nne famille, alors tous les parents et les amis du défunt assistaient, le dimanche après l'inhumation, au culte public où ils se rendaient en cortége et en costume de deuil. Cétte manifestation portait le nom de *traînée.*

Lorsque le plaisir réunissait les jeunes gens et les conviait à la danse, le tympanon était l'instrument qui marquait la cadence, et la joueuse d'instrument, à laquelle on donnait le surnom de Tympanette, était d'habitude perchée sur le poêle d'une chambre basse ou sur les degrés disposés pour y monter. La société des jeux et amusements qui réunissait vers la fin du siècle dernier (1783-85) à la Chaux-de-Fonds, pendant les longues soirées d'hiver, l'élite de la population, n'avait pas un orchestre mieux composé. Cependant pour les bals des Loges où se rendaient tous les dimanches de la bonne saison les amis de Terpsichore, le violon était l'instrument favori, et pour les bals improvisés du Valanvron, c'était la viole et le violon[1].

Un habile physiognomiste, le gouverneur Jacques de Stavay, seigneur de Mollondin, a dit des habitants de la Chaux-de-Fonds qu'ils étaient défiants, légers et changeants, sobres, inventifs, amateurs de chevaux[2]. Cette définition du caractère de nos ancêtres peut encore s'appliquer à leurs descendants; on pourrait ajouter amateurs de l'indépendance, car on ne trouve pas, dans leur vieux langage, un mot qui puisse exprimer une condition servile ou des formules obséquieuses, et lorsqu'ils avaient maille à partir avec la seigneurie ou les communes, alors, plutôt que de céder, ils ployaient leur tente et portaient leurs pas ailleurs. C'est à ce besoin d'indépendance, si vif alors chez les Montagnards, que nous devons les fabriques rivales de Montécheroux[3] et de Besançon, qui ont été fondées par des fugitifs neuchâtelois.

La marche du progrès a été lente, sans doute, mais ferme et constante dans nos contrées montagnardes. Dès 1359, les colons furent mis sur le même pied que les hommes royés par la franchise du péage du Locle, qui leur fut donnée par Jean II, seigneur de Valangin. Cette franchise a été confirmée en 1408 par Conrad, comte de Fribourg et de Neuchâtel.

[1] Journal d'Abraham Ducommun-dit-Tinnon, 1727—1739.

[2] Relation du ministère de très-généreux et puissant seigneur Jaques de Stavay, chevalier, seigneur de Mollondin (1679).

[3] Jonas-Frédéric Brandt, de la Chaux-de-Fonds, compromis dans une rixe qui eut lieu aux Eplatures, s'était réfugié à Montécheroux, où il créa, vers 1780, la fabrique des outils d'horlogerie.

En 1502, Claude d'Arberg avait admis au nombre des bourgeois de Valangin trente-sept chefs de famille de francs-habergeants des Montagnes et, en 1508, ces nouveaux bourgeois obtinrent d'avoir un maître-bourgeois et un sautier pris parmi eux. La plupart des francs-habergeants des Montagnes se firent recevoir insensiblement au nombre des bourgeois et devinrent membres d'une corporation qui leur assurait la franchise des redevances personnelles attachées à leur condition, la faveur d'un abonnement ou appréciation fixe pour le payement des redevances et une plus grande somme d'immunités. Le 19 juin 1714, 288 chefs de famille et 508 *communiants* des Montagnes furent reçus bourgeois de Valangin en vertu d'une concession faite de la part du souverain par le comte de Metternich, et confirmée le 16 juin 1713, moyennant une finance de 13,212 livres tournois. Cette faveur s'appliquait à quarante-sept chefs de famille et à soixante-seize communiants de la Chaux-de-Fonds.

Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, reconnaissant que la culture des champs ne pouvait pas se faire aux Montagnes dans des conditions favorables aux particuliers et à l'état, à cause de la fréquence des gelées et des autres vicissitudes atmosphériques, accorda, en 1702, aux bourgeois et aux francs-habergeants des Montagnes la dîme à la pose. Ces concessions réduisirent à peu de chose leurs contributions envers l'état; d'ailleurs elles étaient dues seulement par le chef de famille ; mais, en revanche, ils durent créer des établissements d'utilité publique et des fondations dont plusieurs subsistent encore aujourd'hui.

Les assemblées des bourgeois, comme celles des communiers, se tenaient à l'église, après l'office divin; on soumettait à l'examen et aux suffrages des assistants toutes les affaires concernant l'une ou l'autre de ces corporations. Nos pères possédaient alors le *referendum*, quoique ce mot ne fût pas encore inventé. Les conseillers de bourgeoisie lisaient d'habitude, dans ces réunions, un rapport sur la gestion des affaires de la corporation pendant leur préfecture.

Toutes les communes des Montagnes suivaient la bannière qui avait été confiée par les seigneurs de Valangin à la garde et au patriotisme des bourgeois du bourg, et, malgré la réunion de la seigneurie de Valangin à la directe, en 1592, cet usage a été maintenu [1].

[1] La bannière qui fut donnée aux bourgeois quelques années après cette réunion, par Henri d'Orléans, était de damas rouge, ayant au milieu les armes anciennes de la seigneurie de Valangin, et au-dessus celles de S. A. Les députés des bourgeoisies et des gens des conditions de toutes les communes de la seigneurie de Valangin, auxquels cet étendard fut remis, le 24 janvier 1621, par Béat-Jacob de Neuchâtel, jurèrent de mourir plutôt que de l'abandonner lorsqu'il serait mis aux champs pour la défense de l'état, de le garder en toute fidélité et de le représenter à S. A. ou à ses illustres successeurs toutes et quantes fois qu'ils en seraient requis. C'est cette bannière qui fût présentée à Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, le 14 mai 1699.

La population montagnarde n'a pas conservé les traditions des temps anciens comme celle de la plaine, et les légendes sont inconnues dans notre contrée ; les dictons populaires qui appartiennent au patois se rapportent tous à la météorologie. Par contre, il est des usages tombant à des époques fixes qui appartiennent seulement à notre vallée, et d'autres dont l'origine remonte à la plus haute antiquité. Une jolie plante précoce, dont on note le jour de l'éclosion, le safran du printemps, fait pousser des cris de joie aux jeunes comme aux vieux, lorsque, à la fin d'un hiver rigoureux et avant la disparition totale de la neige, elle apparaît avec ses brillantes corolles blanches ou violacées, c'est le *Louvretet du bon tein* (de *louvra* veillée); cette plante annonce aux habitants de la vallée la fin de l'hiver, la cessation des veillées, le réveil de la nature et le retour du printemps, tandis que l'apparition du colchique d'automne, le *Louvretet d'heuvoué*, vers la fin de septembre, cause d'unanimes chagrins; cette fleur qui s'épanouit sous l'action des rayons d'un soleil pâle et languissant, nous annonce l'arrivée des neiges toujours hâtives et qui trop souvent couvrent nos champs non-moissonnés; alors les ménagères préparent la lampe qui doit, à la faveur de plusieurs globes pleins d'eau, projeter sa lumière sur les métiers à dentelle, ou éclairer l'établi.

La feuillaison du mai (hêtre) est aussi généralement saluée; elle excite une satisfaction générale lors de son apparition vers le milieu de mai ; elle nous annonce le retour des beaux jours, l'on prend note dans le journal de la famille du jour où les bourgeons du mai s'épanouissent. Le solstice d'été est généralement célébré; alors les jeunes gens gravissent nos sommités[1] et y allument une *torrée;* ils vont y admirer les magnifiques teintes du soleil couchant et son splendide retour à l'aube matinale du 21 juin. C'est aussi à la St-Jean que l'on procède à la cueillette des plantes médicinales, et c'est dans la nuit de ce jour, entre onze heures et minuit, que les curieux cherchent vainement à découvrir l'épanouissement floral de la fougère. Le dimanche de la St-Jean est célébré à la Sagne par une cavalcade à laquelle on donne le nom de *chapelet.*

Les saturnales et les calendes de janvier se célèbrent toujours dans notre localité. Les mascarades se pratiquent pendant les deux dernières semaines de décembre; alors apparaît *Vetula,* dans son costume de vieille, souvent grotesque et parlant un patois parfois licencieux: elle est connue la veille de Noël sous le nom d'*hærouda* (Harudes ?); elle porte alors des cadeaux aux enfants dociles qu'elle leur distribue après les avoir questionnés sur leurs progrès dans l'étude et leur avoir remis préalablement l'instrument de la correction. Plus souvent c'est *la Dame de Noël,* au blanc costume, au maintien modeste

[1] Chasseral, Tête-de-Rang.

et distingué, qui va, la veille de la nativité, saluer l'enfant Jésus dans toutes les familles et qui, dans la dispensation de ses dons, n'oublie jamais la famille du pauvre. Aujourd'hui cette fête de l'enfance se célèbre dans l'église et les enfants de la paroisse reçoivent un cadeau. La veille de Noël est encore célébrée par des jeux, des tours de force et un repas dans la nuit auquel on donne le nom de *poucenion*. Les enfants du peuple ont oublié les joyeux noëls qui sont encore chantés dans les villages d'outre Doubs; en revanche, ils vont de porte en porte offrir dans une cantilène et plus souvent dans un chant monotone leurs souhaits de *tchaladé et de boun' an*. — Les abeilles se réveillent dans cette nuit pour célébrer aussi le glorieux anniversaire, et nos fermiers se pressent, à l'heure de minuit, autour de leurs ruches pour entendre les alléluia de la famille ailée. — Dans les temps voisins de la réforme, la fête de Noël avait été supprimée à cause, disent nos chroniqueurs, des superstitions qui se pratiquaient à cette époque de l'année[1]. — La démonomanie et les superstitions qui en découlent n'ont pas laissé de grandes traces dans notre vallée; la tolérance et la diffusion des lumières ont plus contribué à faire disparaître les pratiques de cette triste aberration de l'esprit humain que les bûchers et les exécutions sanglantes qui ont effrayé et déshonoré notre pays pendant le dix-septième siècle. Depuis cette époque, le pied fourchu de Satan n'apparaît plus nulle part; cependant on donne encore aujourd'hui le nom de haute-chasse à un bruit nocturne très-retentissant et qui peut être attribué au vol de certains oiseaux de passage; on donne aussi le nom de *Covace*, balai de sorcière, à une déformation des branches et des feuilles du sapin, due à un petit champignon *(Æcidium abietinum)*, et celui de ronde des sorcières à des zônes formées par des agarics qui croissent en groupes et qui se présentent sur le sol sous la forme d'un croissant ou d'un demi-cercle.

Il est fait mention pour la première fois de la Chaux-de-Fonds (Chault-de-Font) dans un acte du 7 juin 1378. Il y avait dans notre localité, en 1450, quatre ou cinq maisons; il y en avait sept, suivant nos chroniqueurs, au commencement du seizième siècle[2].

Claude d'Arberg, seigneur de Valangin, fonda vers la fin de sa vie l'église de la Chaux-de-Fonds; mais ce ne fut qu'après sa mort, survenue le dernier jour de mars 1517, et par sa veuve Guillemette de Vergy, que cette église fut construite. Elle fut élevée sur le domaine de Claude et à une petite distance

[1] Recueil d'un grand nombre de documents, n°s 33, 45 et 61.

[2] La Chaux-de-Fonds a un homonyme dans Chaudefond, village de l'Anjou (Maine-et-Loire), à 4 l. s. d'Angers.

de la maison que ce seigneur possédait à la Chaux-de-Fonds. Nos chroniqueurs nous apprennent qu'elle fut construite en 1518. Saint Humbert en était le patron, comme on a pu le voir longtemps par l'inscription en lettres gothiques de l'unique cloche de l'église, qui avait été fondue en 1523 aux frais de Guillemette[1].

Jean Bard, originaire de St-Nicolas de Vorax, en Savoie, fut le premier curé de notre localité, et il nous apprend par son testament du 19 juin 1529, que l'église a été fondée par le seigneur et la dame de Valangin, en l'honneur de Dieu, de la vierge Marie et de M. saint Humbert.

Jean Bard possédait un domaine à la Chaux-de-Fonds; il l'avait acquis de Nicolet Morel; ses voisins étaient Jean-Vuillemin Morel et les enfants de Jacques Morel. Les terres de cette famille Morel ont conservé le nom de leurs anciens possesseurs jusqu'à nos jours. Ce prêtre possédait encore une concession de 400 poses aux Côtes-du-Doubs, à la fontaine ès porcs, qu'il tenait en partie des libéralités de la dame de Valangin; il trépassa le 22 juin 1529; il avait ordonné la sépulture de son corps en l'église de la Chaux-de-Fonds, devant le grand autel, à la fabrique de laquelle il légua dix livres petite monnaie pour les réparations, et il légua aussi cinquante livres pour la construction d'une maison de cure[2].

Messire Jacques Droz lui succéda; la tradition et une pierre tumulaire nous avaient transmis son nom; un acte authentique nous apprend que vénérable personne messire Jacques Droz, curé de la Chaux-de-Fonds, procéda, le 5 juin 1531, au partage des biens de son prédécesseur, conformément à ses dernières volontés, et comme les biens qui étaient rière la seigneurie de Valangin valaient mieux que ceux qui étaient rière monseigneur de Savoie, Georges Bard, l'un des frères du curé défunt, domicilié à la Chaux-de-Fonds, bonifia ses cohéritiers en argent et en chevaux. L'élève du bétail, et particulièrement des chevaux, était alors l'unique occupation des habitants de la vallée.

L'heure de la réforme avait sonné. Toutes les paroisses du Val-de-Ruz avaient adopté, dès 1532, les formes nouvelles. Le jour de l'annonciation de Notre-Dame 1536, la dernière messe fut célébrée au Locle, et, le dimanche suivant, l'évangile y fut prêché pour la première fois. L'église de la Sagne suivit l'exemple donné par son ancienne paroisse, mais on ignore complètement à quelle époque la Chaux-de-Fonds adopta la réforme; ses ressortissants, originaires des communes du Locle, de la Sagne et du Val-de-Ruz, se

[1] Le pasteur Ferdinand Petitpierre nous a conservé cette inscription : *Guillerma de Vergie fecit fieri hoc opus Domina. S. Humberte ora pro nobis. MCCCCCXXIII.*

[2] Il donna sa dague à son neveu Claude, ses deux coulevrines à son frère Pierre et à son neveu Hugues, mais son *espiets* (épieu), et son arbalète ne furent pas partagés.

soumirent sans doute au *plus* de leurs communes; les opposants durent s'expatrier ou baisser la tête, ainsi le voulait alors le système des majorités; il est probable aussi que messire Jacques Droz, s'il n'était pas mort alors, continua à desservir prudemment sa paroisse *in divinis*.

Depuis l'adoption de la réforme dans nos Montagnes, qui supprima l'usage quotidien des églises, le dimanche excepté, celle de la Chaux-de-Fonds fut fermée pendant près de quatorze années[1].

Une requête fut adressée aux princes, vers 1544, par la classe de Neuchâtel, pour les prier d'avoir égard au grand peuple de la Chaux-de-Fonds, qui, depuis la réception de l'évangile, est sans pasteur, et quoiqu'il ait été souvent visité par les frères, « il est maintenant de bon vouloir d'avoir un pasteur. » « Vray est, dit la requête, qu'on y a voulu pourvoir en ostant le ministre de Sainct Martin, qui est une paroisse fort ancienne et qui a eu tousjours un ministre depuis le commencement de l'évangile, pourquoi on ne l'en pourrait priver sans gros scandale et désolation[2]. »

Pour déférer aux vœux des habitants de la Chaux-de-Fonds, le seigneur René, comte de Challant, ordonna à François de Martines, gentilhomme d'Aubonne, son maître d'hôtel et procureur, de délimiter la nouvelle paroisse et de régler la pension du pasteur. Il y procéda le dimanche 12 octobre 1550.

Ce fut probablement après cette délimitation que le pasteur a été nommé, comme on peut en inférer d'une requête que la classe de Valangin adressa à René, comte de Challant, pour le prier de faire respecter les limites assignées à la nouvelle paroisse, de faire jouir le ministre, tant pour le passé que pour l'avenir, de la portion de dîme qui lui fut libéralement concédée pour sa pension, et de lui accorder la dîme du chenefie (chanvre), comme aux autres ministres. Cette requête fut apostillée par René, le 21 juin 1552[3].

René donna aux paroissiens de la Chaux-de-Fonds un sol pour y construire la cure et ordonna aux paroissiens et bons hommes ayant terres et possessions de construire cette maison par le moyen d'une cotisation ou giette prélevée tant sur les paroissiens que sur les autres possesseurs d'immeubles; mais

[1] Plusieurs auteurs affirment que Jacques Droz, de curé qu'il était, devint le premier pasteur de la Chaux-de-Fonds; d'autres prétendent que le poste de pasteur fut occupé, dès 1536 à 1561, par maître Cyprien Isnard ; ces assertions reposent sur une tradition complètement erronée.

[2] Recueil d'un grand nombre de documents, n° 1.

[3] Recueil d'un grand nombre de documents, N° 29. — Le seigneur René ordonna à Martines de faire ce qui lui a été commandé, afin que le prédicant ait sa portion qui lui a été faite par M. de Colombier et par le susdit Martines, auxquels il en avait donné la charge.

comme aucuns du Locle et de la Sagne firent opposition au mode proposé, craignant que cela ne portât dommage à leurs franchises, François de Martines, voulant obvier à cette protestation, promit et accorda au nom du seigneur comte, aux bons hommes tant du Locle que de la Sagne et aux autres ayant des immeubles rière la paroisse de la Chaux-de-Fonds, qu'après avoir satisfait à ce qui a été ordonné, ils ne seront point obligés de faire les réparations. L'acte a été donné à Moudon, le 14 décembre 1555. René, seigneur de Valangin, confirma les deux actes précédents, le 29 juillet 1561.

La pension du pasteur de la Chaux-de-Fonds n'était pas suffisante pour le faire vivre honorablement; les ministres de la classe de Valangin saisirent l'occasion de l'arrivée du seigneur Frédéric de Madrutz, comte d'Avy et de Challant, en 1566, dans sa terre de Valangin, pour lui présenter leurs doléances à ce sujet, afin que le ministre nouvellement élu « puisse vivre sans charger ses frères et compagnons circumvoisins, ains que ce soit, par le moyen de la sixiesme partie du disme du Loucle, comme jadis l'avait ordonné feu votre bon prédécesseur [1]. »

Pierre Legrand fut le premier pasteur de la Chaux-de-Fonds; mais son pastorat ne fut pas de longue durée; il dut le résigner parce qu'il n'observait pas scrupuleusement et de tout point la rigidité de ses confrères.

Guillaume Perrot lui succéda après une vacance assez longue; ce pasteur était originaire de Morteau; c'était un savant latiniste, qui avait régenté au collége de Neuchâtel; ministre impositionnaire dès le 2 décembre 1563, il fut nommé pasteur de la Chaux-de-Fonds le 10 mars 1567; deux ans après, la classe de Valangin le donna à l'église de St-Imier, et, malgré ses vives protestations, il dut se soumettre; il quitta son poste le 23 juin 1569. Guillaume Perrot est le chef d'une famille qui a fourni des hommes distingués à l'état, à l'église, à la magistrature et au barreau, qui ont honoré notre pays par leurs talents et par leurs écrits.

L'église de la Chaux-de-Fonds a été administrée successivement par trente-deux pasteurs, dès son origine jusqu'en 1834; mais la population s'augmentant considérablement et s'élevant à cette époque à 7,474 habitants, les fonctions pastorales, exercées par un seul pasteur, devenant très-pénibles et insuffisantes [2], la classe accorda alors à cette église un pasteur adjoint; une souscription pour six ans et la chambre économique pourvurent à son traite-

[1] Recueil d'un grand nombre de documents, nº 43. — En 1573, la classe de Valangin, estimant que le pasteur de la Chaux-de-Fonds avait *commodément* pour vivre, sollicitait en faveur du pasteur de Fontaines la moitié de la dîme de la Vieille-Chaux. Recueil susdit, nº 53.

[2] Lettre de M. Jaquemot au conseil de commune, 23 janvier 1827.

ment. Mais cet établissement ayant été rendu permanent, le souverain nomma le titulaire, M. Edouard Piquet, second pasteur, et il fut reconnu comme tel par la classe, le 12 janvier 1840.

La Compagnie des pasteurs ayant, le 6 mai 1840, supprimé le poste de subside du colloque des Montagnes, qui avait été institué en 1821, il fut remplacé par l'établissement de deux diacres, l'un au Locle et l'autre à la Chaux-de-Fonds. M. Edouard Ladame a été nommé par le souverain diacre de notre église le 22 septembre 1840.

Parmi les pasteurs de l'église de la Chaux-de-Fonds qui ont laissé un souvenir de leur séjour dans ce lieu, on peut citer : Ferdinand-Olivier Petitpierre, J.-J. Imer, P.-F. Touchon, G.-F. Jaquemot, J.-F. Jeanneret, A.-C. Delachaux et H.-F. Quinche. Ils sont avantageusement connus par des ouvrages divers, des opuscules et des sermons.

Ce fut sous le pastorat de Pierre Perrelet que l'école publique de la Chaux-de-Fonds a été fondée. Le conseil de commune s'en préoccupait déjà en 1680 et il proposait de pourvoir à la pension du régent au moyen du produit des postes réunis de chantre, lecteur et sonneur. La Classe avait donné son assentiment à cette fondation, sans toutefois, dit un document du temps, compromettre le coffre-fort de la vénérable compagnie. Le 5 juin 1687, la majorité de l'assemblée générale, composée des communiers éloignés, se montrait favorable au projet, pourvu que l'établissement se fît aux frais des intéressés et sans que la commune puisse être appelée à faire des déboursés à ce sujet. Enfin, le 5 mai 1688, la première école publique de la Chaux-de-Fonds fut autorisée et fondée par arrêt du Conseil d'état. Le corps-de-garde, qui avait été construit sur le tertre de l'église, aux frais de la compagnie de milice du quartier de la Chaux, fut la première maison d'école de la Chaux-de-Fonds.

Les enfants de la commune pouvaient fréquenter l'école moyennant une finance de six creutzers par mois, payée au régent. Les enfants pauvres étaient admis gratuitement. Outre les humbles fonctions scolaires, le régent devait remplir celles de chantre, de lecteur et de sonneur, suppléer le pasteur dans toutes les fonctions d'église non sacerdotales, maintenir l'église propre et conduire l'horloge.

Jean Bonijol, du Vivarais, réfugié, fut nommé, le 27 mai, régent pour une année; mais il ne sut pas vivre en bonne intelligence avec ses supérieurs; il préférait l'indépendance et les courses à la discipline de l'école; sur les plaintes portées par le pasteur, on lui donna son congé pour la St-Martin. Le nom de ce régent est resté populaire dans notre localité et on le donne encore aujourd'hui aux enfants volontaires et mutins.

Les amis de l'enfance poursuivaient de leurs vœux, dès 1785, la fondation d'un collége dans notre localité. Ils avaient organisé, sous l'initiative et la direction de M. Jaques-Louis Perrot-Lapierre[1] une chambre d'éducation, chargée de recueillir les fonds nécessaires pour la dotation de cet établissement[2]. Ils offrirent à M. P.-F. Touchon l'organisation et la direction de leur futur collége. Le pasteur de Valangin acquiesça à leurs désirs; d'ailleurs, il était qualifié pour accomplir l'œuvre commencée par J.-L. Perrot. Nommé pasteur de la Chaux-de-Fonds, le 3 mai 1804, il se mit incontinent à l'œuvre; le bâtiment fut construit et le collége organisé en 1805. Plusieurs maîtres, entre autres MM. J.-L. Würflein, Fabre, Ghiotty[3], y secondaient de leur mieux son habile directeur. C'est certainement à ce bon pasteur que nous devons le mouvement intellectuel de notre localité.

Le discours que M. Touchon prononça à l'occasion des premières promotions publiques, le 1er août 1806, et qu'il dédia aux élèves de l'institut[4], a été fort apprécié. Ce vénérable pasteur est mort le 2 février 1814; les élèves du collége ont honoré la mémoire de ce bienfaiteur de notre cité par une tombe aujourd'hui mutilée.

La chapelle qui fut construite par Guillemette de Vergy, se composait d'une petite nef et d'un chœur voûté; les deux angles du chœur étaient appuyés extérieurement par des contreforts. Une modeste campanille couronnait l'édifice; elle fut remplacée par une tour construite en 1633.

Messire Jacques de Stavay, seigneur de Mollondin, fit don à la commune, le 24 mai 1660, d'une horloge qui avait servi au château de Joux; elle fut placée au clocher. Ce même seigneur lui donna encore, le 15 septembre de la même année, l'écusson de ses armes, qui fut placé au chœur dans la grande fenêtre, au milieu des armes des anciens comtes de Valangin.

Cette chapelle se trouvant insuffisante en 1686, on résolut d'allonger la nef en bise et de la fermer par une muraille semi-hexagone. La démolition du chœur fut donc décidée; d'ailleurs il nuisait, au dire du ministre Perrelet, à la prédication. Cette résolution provoca une résistance vive de la part des opposants, qui voulaient conserver cette partie de l'édifice; mais une déléga-

[1] Gendre du célèbre Jaquet-Droz.

[2] Les bénéfices d'une loterie, les souscriptions particulières, les legs, entre autres ceux des frères Bourquin, formèrent un capital qui s'élevait, en 1830, à 80,000 livres de Neuchâtel.

[3] M. Ghiotty, dans le but de corriger le plain-chant, avait introduit à l'église un chœur qui fonctionna pendant plusieurs années. (Voir : Cantiques pour l'église de la Chaux-de-Fonds, 1809.)

[4] Discours prononcé à l'occasion des premières promotions publiques de la jeunesse de la Chaux-de-Fonds.

tion du Conseil d'état vint rétablir l'ordre et faire exécuter les plans et les marchés. Depuis, on a vu parfois des délégations du Conseil d'état venir dans notre localité sanctionner des actes d'un vandalisme avéré.

Cette église, ne suffisant plus aux besoins du culte, fut démolie en 1757, et une nouvelle, plus vaste, fut construite sur l'emplacement de l'ancienne, d'après le même modèle et en partie à la faveur d'une donation faite par la veuve du maire Tissot-Vougeux. La tour fut seule maintenue; mais elle était hors de proportion avec l'édifice nouveau. Dans ces diverses reconstructions, la plupart des tombes historiques qui couvraient le sol de la nef furent respectées [1].

Ce fut dans ce sanctuaire que vinrent s'abriter, le 6 septembre 1793, pendant trois jours, les malheureux restes de la petite Vendée. Ils étaient au nombre de 288 à 300, et avaient préféré la fusillade et l'exil à l'échafaud.

L'incendie, survenu dans la nuit du 5 mai 1794, détruisit de fond en comble l'église et le clocher, sans toutefois toucher au petit bâtiment des archives juridiques et communales, adossé à la tour. Dans cette nuit néfaste, le feu ruina les édifices publics et particuliers, et causa une perte de passé 1,500,000 livres de Neuchâtel; les monuments de l'histoire de la localité, les archives de la paroisse, les vieux drapeaux du bataillon de la Chaux-de-Fonds, qui avaient été déposés dans l'église le 21 août 1785 [2], les inscriptions de l'ancienne maison du seigneur, tout fut détruit. La grandeur du désastre avait frappé de vertige la population, et ce que le feu avait épargné, fut brisé ou pollué. La Chaux-de-Fonds avait été le berceau d'artistes distingués, de patriotes généreux et dévoués. Mais la vente du vieux cimetière ayant été sanctionnée en haut lieu, le sol et les ossements servirent, comme de vils décombres, à combler les fondrières [3], les dépressions et les cavités du terrain à la Combe, au Petit-Quartier et dans d'autres endroits. Le feu et le vandalisme de nos pères ont légué à notre localité un long veuvage de souvenirs.

[1] Le pasteur Ferdinand-Olivier Petitpierre a annoncé dans cette église, dès 1759 à 1760, le conseil ou plan de Dieu selon sa parole, sans autres égards pour la doctrine reçue que ceux de la prudence.

Le 6 août 1793, époque où la concorde semblait renaître et vouloir faire oublier les dissensions civiles provoquées par la révolution française, une assemblée ayant été convoquée dans cette enceinte par ordre d'une délégation du gouvernement, accompagnée de douze députés des quatre bourgeoisies, des efforts y furent tentés pour le rétablissement de la concorde et de la tranquillité publique. (Voir : « Relation de ce qui s'est passé à la Chaux-de-Fonds, le mardi 6 août 1793, » etc.).

[2] Voir : « Relation de la consécration des drapeaux faite dans l'église de la Chaux-de-Fonds, » etc.

[3] Le Creux du Pacot était une fondrière (emposieu), dans laquelle se rendaient les égouts de la place publique.

Le culte fut dès lors célébré provisoirement dans la grange de la maison Jeanmaire aux Cornes-Morel. Un nouvel édifice ovale fut construit, en 1796, sur les ruines de l'ancien. C'est l'église actuelle [1]. M. Jacob Bergeon, ancien pasteur de la Chaux-de-Fonds, doyen de la vénérable classe, procéda, le 6 novembre 1796, à la consécration de cette église [2].

La cure fut reconstruite sur les ruines de l'ancienne, en 1802. On lisait sur la porte de l'ancien presbytère cette inscription : *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur,* et sur la porte du nouveau on lisait : *Gloire à Dieu, reconnaissance envers M. François Bourquin et tous nos bienfaiteurs* [3]. Mais tout passe ici-bas, les inscriptions comme la reconnaissance ; cette maison ayant été vendue, en 1830, l'inscription a été effacée.

(A suivre.)

[1] Le gouvernement avait imposé l'adoption de cette forme, si peu esthétique, et l'architecte, M. le conseiller Perret, croyait que la chaire, adossée contre la muraille, au milieu de la parabole, permettrait au seul homme qui doit parler, de le faire avec le moins d'efforts pour être vu facilement et être entendu distinctement du plus grand nombre possible. Cette forme avait été proposée par le ministre Bertrand, dans une « Lettre sur la construction et l'arrangement intérieur d'une église destinée à l'usage des protestants », adressée à M. Frédéric Ostervald (*Journal helvétique*, 1755). Elle devait répondre à toutes les exigences possibles, mais surtout à l'acoustique, et l'église devait être belle dès qu'elle était construite et arrangée de la manière la plus propre à sa destination. Mais sans parler de l'extérieur, dont la forme est insaisissable à l'œil, cette église ovale n'a pas répondu au but qu'on s'était proposé, tant sous le rapport de l'acoustique que sous celui du recueillement que doit inspirer la maison de prière. Toutefois, cette forme convient assez aux divers usages mondins auxquels cette église est affectée depuis plusieurs années.

[2] Discours pour la dédicace du nouveau temple de la Chaux-de-Fonds, par M. J. Bergeon, Locle, 1796.

[3] François Bourquin légua à la Chambre de charité 840 écus, à la Chambre d'éducation 4000 écus, à l'église pour les orgues 1680 écus, pour une chambre d'audience 3360 écus, pour rétablir la cure 6000 écus. Voir : *Etrennes historiques et morales pour la Chaux-de-Fonds*, Locle, 1802.

EXPOSITION

DES ŒUVRES

DE MAXIMILIEN DE MEURON

(Suite et fin).

« Suisse, ma belle, ma chère patrie, s'écrie Töpffer dans ses *Réflexions et Menus propos,* les temps sont venus peut-être. J'en sais de vos amants, qui vous rendent plus que le culte de l'admiration, qui étudient vos beautés, qui se pénètrent de vos grandeurs, à l'âme de qui se découvrent vos charmes méconnus. Vallées sauvages, granits majestueux, déserts de glaces, j'en sais qui se fraient des sentiers jusqu'à vous; et, à peine arrivés sur ces nouveaux rivages, ils ont vu déjà, comme jadis les Castillans, l'or briller au front et sur le cou des vierges. Des forêts leur masquent encore la mine, ils s'arrêtent encore à des fleurs, à des gazons qui leur rappellent le verger natal; mais ils sont jeunes, d'autres suivront et la mine sera exploitée. »

Il s'agit évidemment ici de Max. de Meuron. A ce moment, la route du paysage alpestre est ouverte, et ce qui naguère encore n'était qu'un objet de curiosité, est maintenant une chose goûtée, vers laquelle une foule d'artistes vont courir avec enthousiasme.

Dans l'*Urirothstock et la plaine de Brunnen* il y a indécision de couleur et des oppositions un peu hasardées entre les gris des montagnes du fond et les verts un peu noirs des premiers plans; mais sans doute qu'ici encore il y a altération dans certaines couleurs, ce qui suffit pour rompre l'harmonie d'un tableau; celui-ci ne rend pas moins le charme que fait éprouver la vue de ce bras de lac célèbre où, vis-à-vis de la prairie du Grütli, s'élève la chapelle de Tell.

Nous trouvons, à la date de 1825, l'*Eiger,* une petite toile dans laquelle

l'artiste a rendu non plus l'Alpe scientifique, si nous pouvons nous exprimer ainsi, mais une intimité sereine de cette grande nature. Laissons l'auteur des *Nouvelles genevoises* s'exprimer sur ce tableau : « La Suisse des hautes Alpes, écrit-il en 1837, n'est pas encore entrée dans le domaine de l'art, c'est-à-dire qu'elle n'a pas encore rencontré parmi les artistes des interprêtes de la poésie qui lui est propre.... En vérité, nous douterions nous-même que la chose soit possible; nous renierions cette pensée cependant si vraie, si démontrée à nos yeux, que nulle terre n'est déshéritée de poésie, que l'homme est aveugle plutôt que la nature n'est sans grâces ou sans beauté, si nous n'avions par devers nous quelque exemple à citer. Il y a une douzaine d'années qu'un artiste célèbre, M. Meuron de Neuchâtel, le compatriote de Léopold Robert, embellit de quelques-uns de ses tableaux l'exposition de peinture de notre ville. Parmi ces tableaux, il en était un, de dimension moyenne, dont l'aspect captivait la foule. Chaque jour, avec les autres, j'allais savourer en face de cette toile le charme d'une poésie attrayante et neuve. C'était l'impression des solitudes glacées, c'était la lumière matinale, jaillissant avec magnificence sur les dentelures argentées des hautes cîmes, c'était la froide rosée, détrempant de ses gouttes pures un gazon robuste et sauvage ; c'était ce silence des premiers jours du monde que l'on retrouve encore dans ces déserts de la création, dont l'homme ne peut aborder que les confins.

» Tu voudrais savoir, artiste, artiste d'académie, tu voudrais savoir ce que représentait ce tableau, qui pouvait dire tant de choses à l'âme, et d'autres encore. Il ne représentait, mon ami, ni ruines de Latium, ni champs de l'Ausonie, ni forêts de la Calabre, ni gondoles de la Ville aux lagunes; il ne représentait ni classique horizon, ni classiques débris épars sur une terre de souvenirs; bien au contraire, une religieuse empreinte de puissance divine éparse sur ces gigantesques débris y effaçait jusqu'à l'idée même de l'homme. Ce tableau représentait un coin du sommet de la petite Scheidegg, une mare, deux vaches transies, et, en second plan, la Jungfrau tout entière... Ce tableau, en quelque endroit qu'il soit, peut servir de preuve que toutes les fois qu'une exécution habile sera mise au service d'un sentiment vif et juste de la nature alpestre, cette nature alpestre prendra dans l'art le rang qui lui appartient, rang d'où elle n'est pas déchue, mais auquel elle n'a au contraire jamais atteint encore. »

Ceci se lit dans le chapitre *Du touriste et de l'artiste en Suisse;* le spirituel causeur y laisse échapper quelques idées qui dénotent le sens profond qu'il avait des côtés intimes de l'art. Il revient plus tard encore dans un autre article : *Du paysage alpestre* (1843), sur ce tableau, qui l'avait si vivement frappé. « C'est dans la chaîne bernoise, et comment n'éprouverions-nous pas

quelque orgueil à le rappeler, que deux artistes suisses, Meuron et Léopold Robert, ont été découvrir, là où un art académique dédaignait de l'y chercher, cette grande poésie, qui commence aujourd'hui à occuper la renommée et à se cueillir des palmes. Meuron, il y a une vingtaine d'années, osait tenter de rendre sur la toile la saisissante âpreté d'une sommité alpine, au moment où, baignée de rosée et se dégageant à peine des crues fraîcheurs de la nuit, elle reçoit les premières caresses de l'aurore. Cette scène sentie en poète et traitée en artiste, à une époque où les colorieurs étaient seuls en possession d'aborder et de traduire en bleu et en vert ce paysage des hautes sommités que l'on considérait alors comme purement phénoménal, ouvrait à l'art un nouveau domaine et créait cette école du paysage alpestre où brillent aujourd'hui au premier rang Calame, Diday, d'autres encore, et dont Genève est le centre. »

Töpffer a écrit Jungfrau au lieu de Eiger; c'est une erreur de nom seulement. Ce tableau, répété plusieurs fois, nous prouve la prédilection du peintre pour ce sujet, et les sympathies qu'il inspira aux amateurs. Les numéros 35 et 93 (sépia), sont des copies du numéro 27. L'Eiger a été lithographié par M. Jules Laurens pour la collection des artistes suisses.

En 1823, Meuron avait envoyé à Paris plusieurs de ses toiles alpestres; plus de 1700 objets d'art figuraient à cette exposition; 38 médailles furent décernées aux artistes. Maximilien de Meuron en obtint une.

A la date de 1825 à 1830, nous trouvons encore la *Chapelle et les ruines du Vorburger,* les *Gorges de Villars*, le *Grand Chêne (Evêché de Bâle)*, la *Vue du Jolimont;* ici, le lac de Bienne, avec son île célèbre, s'encadre des branches d'un massif d'arbres qui ont évidemment poussé au noir; on sent des exigences bourgeoises, une tradition vieillie dont l'artiste est victime. Il y a dans le numéro 59: *Etude d'érables à Wengern,* peut-être plus d'habitude pratique que de sincérité. — Dans le nº 72: *Etude du tireur d'épine,* nous trouvons une affinité évidente avec Léopold Robert, une grande conscience, une certaine rigidité de dessin et un procédé identique, des dessous bitumineux, par exemple comme ceux du peintre des *Moissonneurs*; nous remarquons, du reste, cela dans la plupart des études des figures de Max. de Meuron; certains types de fromagers alpestres sont rendus avec une grande vérité.

Ces études de figure nous amènent à une toile qui, quoique inachevée et inférieure aux tableaux de paysage, n'en est pas moins une des plus goûtées par notre public, nous voulons parler du *Camp de Valangin en 1831 ;* c'est le moment du culte; les fidèles, comme les appellent les proclamations du temps, sont réunis sur le plateau qui fait face au château; l'infanterie, les artilleurs, les carabiniers, la garde-urbaine à cheval forment les trois côtés

d'un carré long, le public, adossé à un terrain en pente, forme le quatrième; au centre est le pasteur; en face de lui, le conseil d'état, l'état-major, les grosses épaulettes et les tricornes, les officiers subalternes en shako évasé, la bannière de la bourgeoisie de Valangin, les tambours; en dehors des lignes, le public: bourgeois, paysans, fillettes, garçons, dames en toilettes fort surannées, fort ridicules aujourd'hui; mais tel est le sort des choses de la mode, elles ont le pire destin dont parle le poëte; seule, une paysanne bernoise, en costume, semble peinte d'hier et récrée le regard, désagréablement affecté par les robes, les châles et les chapeaux des élégantes du jour. Aux miliciens sont venus se joindre des volontaires bourgeois, véritables vendéens qui, sur des redingotes campagnardes et des houppelandes de bure, ont passé le weidsac et le couteau de chasse militaire; ils portent la cocarde noire et blanche à leurs chapeaux, d'autres sur la poitrine. — Cette toile est demeurée inachevée; elle n'en est pas moins précieuse au point de vue historique; on y trouve reproduits avec sincérité tous les types militaires d'une époque fort distancée aujourd'hui, la plupart sont des portraits; en reproduisant de préférence quelques-uns des croquis faits pour ce tableau, nous avons pensé qu'ils rentreraient mieux dans le cadre de notre publication historique; ces allures de tête, ces cheveux plats, ramenés sur le front et les tempes, ces collets d'habits ne reviendront plus; ces shakos et ces pompons, ces tuniques longues et froncées ont vécu.

Rendre un sujet si multiple, sous le plein soleil, était une chose devant laquelle plus d'un peintre eût reculé. Le public ne se doute pas des difficultés d'un sujet de ce genre, mais au point où ce tableau est arrivé, il suffirait de peu de chose pour le terminer. Le paysage du fond est rendu avec exactitude; la fumée des cheminées du vieux bourg monte droite dans le ciel, comme celle du sacrifice d'Abel; c'est un présage.

Le *Pont de Corchiano* (nº 20), date de 1833; c'est une étude habilement peinte, qui a toutes les qualités d'exécution qu'on aime à voir dans les esquisses; ses tons frais, posés sur des dessous roussâtres, n'ont pas changé; cela est mouillé comme après un orage, alors que la nature rafraîchie paraît scintiller par toutes les facettes qu'elle présente au soleil. Le site est ici éminemment pittoresque; il frappe par un côté étrange. C'est un décor d'opéra à brigands et à touristes anglais, et le vieux pont lézardé, joignant les deux côtés d'une gorge sauvage, effraierait le passant, s'il n'étincelait en ce moment sous un ciel brillant. — Le nº 17, peint en 1841, nous montre le même site, dans des proportions différentes, mais avec les mêmes qualités; on sent ici que l'artiste est maître des moyens d'exécution; on pressent ses belles toiles du Soracte et du lac de Wallenstadt, dans lesquelles il mettra toute sa puissance avec une facilité qui étonne et séduit tout à la fois.

On reconnait à première vue dans le tableau du *Grand chêne* une préoccupation de composition dramatique, exprimée avec des violences d'effet oubliées aujourd'hui; il y a dans les lignes quelque chose qui fait penser à Poussin, à Guaspre où au Dominiquin, et dans la peinture une recherche de la manière anglaise dont l'influence commençait à se faire sentir. Un chêne vigoureux étale sa masse sombre et serrée au milieu d'un site de plaine cahotée parmi des rocailles et des accidents de terrain; d'autres arbres, au fond, placés là comme le chœur de la tragédie antique, semblent servir de compagnons à ce roi de la forêt; à côté de lui, comme antithèse à cette végétation nerveuse, dont les anciens avaient fait l'emblême de la force et dont on couronnait les guerriers et les citoyens, un jeune arbre aux formes élancées dessine sur le ciel orageux les silhouettes de ses branches élégantes. La couleur de cette toile est peu séduisante; elle a des duretés de vieille école, une coloration rousse qui court partout; des bouts de murailles claires s'enlèvent sur un ciel foncé; des verts âpres s'opposent à des ombres opaques; quelque chose enfin de forcé qui sent l'atelier et nous ramène, malgré nous, aux choses peintes sous l'impression franche et directe de la nature; ceci, du reste, est une tentative, un point d'arrêt et de départ, et nous verrons que l'artiste abordera plus tard avec succès les grandes scènes à effet du paysage alpestre, en s'inspirant plus sérieusement de la réalité, sans toutefois rompre complètement avec la tradition et le goût de son temps.

Avec la date de 1843, nous arrivons à la belle toile du *Mont Soracte.* Ici le public a été unanime et chacun s'est senti frappé par la splendeur et la simplicité du site, par sa couleur et surtout par les flamboiements de son admirable ciel digne des maîtres. Le ciel est assurément dans le paysage une des bases essentielles de la mise en scène; c'est lui qui fait le tableau, et les anciens l'avaient exprimé avec un rare talent: Berghem, Ruisdaël, Cuyp, Both d'Italie, Huysmans de Malines, Pynaker, etc., lui ont donné, dans leurs toiles, une importance tout au moins égale à la terre et à l'eau; ceci découlait naturellement de leurs observations et de leurs études; le ciel, en effet, ne donne-t-il pas aux objets une tournure autre selon qu'il est pur ou orageux, coupé d'ombre et de lumière, nuageux ou voilé par les brumes du matin, ombré ou embrasé au soleil couchant; la terre comme l'homme rit ou pleure avec le ciel.

C'est en amant et en maître que Max. de Meuron a peint le ciel; celui du Soracte étincelle; il nous semblait jeter de la lumière sur les toiles avoisinantes; les grands plans de ses stratus gigantesques, amoncelés au milieu des nimbes, donnent à la classique montagne un air de Sinaï; les gris profonds et fins de leur ombre, les blancs légèrement rosés et le pur cobalt des crenées ouvertes dans l'espace, forment une gamme vibrante et pleine de charme.

Cela est brossé largement, c'est puissant, vrai et savoureux ; les horizons, les roches et les terrains sont accusés d'une main sûre et savante ; rien n'est laissé au hasard ; tout est ferme, même un peu âpre, mais avec intention et non par manière, car nous verrons que dans sa toile du lac de Wallenstadt l'artiste arrive à une souplesse et à une transparence qui séduit les plus délicats.

Nous revenons au paysage suisse avec le *Souvenir du lac de Wallenstadt*, clair de lune d'un effet très-vrai, et l'étude du *port de Wesen*, où nous trouvons plus de franchise que dans les tableaux peints dans l'atelier, car il arrive à Max. de Meuron comme à tous, qu'en cherchant l'unité, les brusqueries et les accents de la nature s'atténuent souvent chez lui sans compensation.

Si le Soracte est le plus beau paysage italien de l'œuvre de Meuron, le *lac de Wallenstadt* est sa page alpestre la plus complète. Ces eaux limpides, enchassées dans les montagnes, sont une des plus belles choses qui se puissent voir, et nous comprenons que, hâlées et scintillantes à la fois, elles aient séduit l'artiste. Et nous aussi, à la vue de cette toile, nous demeurons comme le pâtre du premier plan, ébloui et charmé ; c'est qu'en effet, sa lumière est fascinante, elle s'est maintenue fraîche, comme si elle sortait des mains du peintre ou comme s'il l'eût fixée à jamais. Il y a là tout une poétique des Alpes ; les versants boisés et les roches à pans coupés, les prairies s'arrondissant sur la charpente nerveuse des escarpements ; les rochers nus, limés par les glaces et les eaux, bleuis ou rouillés par le soleil, et au-dessus les pics aigus et neigeux enveloppés dans les renflements agglomérés de nuages clairs ; aux pieds, un lac, un miroir, dont un bateau déchire la surface, laissant derrière lui un fin sillage, deux lignes blanches s'éloignant brusquement de leur point de départ ; sur les rives, des villages, et au premier plan, fermé par une lisière de chênes, des terrains rocailleux, des herbes, des mousses : là est le côté faible de cette belle toile ; si le fond est une étude sérieuse, sincère de la nature, ici nous sommes dans la convention académique : la structure des terrains manque de vérité et leur couleur rousse et violacée rappelle fort peu les tons neutres des roches alpestres ; mais ne nous arrêtons pas sur ce point, on parle forcément le langage de son temps et il n'était point facile alors de rompre avec la tradition ; portons de préférence nos regards dans les profondeurs lumineuses des arrières-plans, là est le tableau, là est le charme, un air chaud scintille dans l'air, des vapeurs voilent l'horizon, mais sous ce hâle, en cherchant bien, nous retrouvons les formes nettes, les saillies et les dépressions, cela est peint franchement, fermement, avec des tons souples ; qu'on nous permette de nous arrêter sur ces questions de métier, elles ont dans la peinture une importance considérable, elles se lient intimément au sentiment

de l'artiste et nous ne pouvons les passer sous silence. A cette époque (1845), Max. de Meuron est maître de ses moyens d'exécution; il sait et comprend son Alpe, il en aime la structure et la rend sans tâtonnements; elle paraît même sortir de sa brosse sans effort, tellement la peinture en est souple, facile, aimable même, le peintre est ici un vrai poète laquiste, mais il ne chante pas les infinis voilés et nébuleux ou les mystères du soir, il aime la lumière du grand jour, et c'est avec volonté qu'il la rend; il suffit, pour s'en convaincre, de comparer ses études aux tableaux; dans les études on est frappé souvent, soit qu'elles aient peut-être changé, d'un ton foncé que nous ne trouvons pas dans les tableaux.

La *Vallée de Nœfels* porte la date de 1849. Nous assistons ici à un orage alpestre; de gros nuages noirs roulent le long des montagnes, le ciel et la terre sont unis par des tourbillons opaques, les arbres se tordent et se brisent, les herbes fouettent l'espace, le soleil leur jette un rayon sinistre comme un rire au milieu des larmes, tout cela est saisissant et on se sent pris de pitié pour le pâtre attardé qui doit regagner son chalet sous cette épouvantable lutte des éléments.[1]

A l'époque de ce tableau, Max. de Meuron ne pouvait ignorer les tendances de l'école du paysage anglais. Gainsborough, Constable, mais surtout Törner avaient mis à la mode la recherche des effets extraordinaires et passagers: les orages, les arcs-en-ciel, les rayons de lumière imprévue et bizarre, les nuages enflammés, toutes choses enfin que nous n'apercevons que fugitives et rares; l'exception était devenue la règle et les paysagistes d'outre-Manche délaissaient la nature tant qu'elle n'était point étrangement ou follement parée. Ce courant passa en France, et il est demeuré de cette époque plusieurs œuvres remarquables; la Suisse n'y resta point étrangère, et nous croyons en trouver une influence dans le tableau de la vallée de Näfels; l'artiste y a exagéré les oppositions de toute nature avec une certaine audace qui ne va pas cependant jusqu'à briser avec la routine des premiers plans conventionnels; les terrains, les arbustes et les plantes de la région basse des Alpes sont ordinairement tellement enchevêtrés les uns aux autres qu'il y a difficulté pour l'artiste à les mettre en rapport avec des fonds qui se composent de masses simples et fermement accusées; il est plus facile en effet de procéder à l'ancienne manière, mais notre œil ne peut supporter aujourd'hui ces agencements prévus; il veut, comme nous le disions en commençant, des choses vraies avant tout; il veut retrouver dans une toile les impressions perçues par les sens et les éléments exacts qui constituent le paysage qu'il a aimé ou observé; l'étude des premiers plans négligée par l'école anglaise est aujourd'hui reprise avec plus de soin que jamais. On voit dans ce tableau plus que

dans les autres un travail obstiné et pénible, et malgré l'habileté du peintre on sent que cette œuvre n'est pas sortie du premier jet de son pinceau.

C'est vers 1850 que Max. de Meuron cessa de peindre; ses petites toiles postérieures à cette époque sont ou des réminiscences ou des velléités intermittentes. A ce moment, Diday et Calame avaient marché plus avant dans le chemin ouvert. Ce dernier, avec un talent incontestable, quoique non sans défauts, donnait par ses belles et innombrables productions droit de cité au paysage alpestre dans le monde des arts. Meuron eût-il marché avec eux, eût-il, après une carrière si bien remplie, repris le travail interrompu pour aborder de nouvelles difficultés avec un principe nouveau, peut-être eût-il rajeuni ses forces. Il y a dans une petite toile en hauteur répétée deux fois et dont le titre nous échappe, un groupe de hêtres au bord d'un pré où nous trouvons toutes les qualités franches et jeunes des maîtres de l'école contemporaine; les formes sveltes et le ton vif des arbres se découpent sur un ciel bleu avec vigueur; cela est gai, brillant; cela chante la nature sur un mode nouveau qui ne ressemble en rien au reste de son œuvre.

Max. de Meuron mérite une salle spéciale dans le musée que nous pensons voir s'élever prochainement, et là, à côté des toiles que possède la commune de Neuchâtel, nous aimerions à voir réunis l'*Eiger* et le *Soracte*, ces deux sommets italien et suisse, dont il a si bien rendu les poétiques splendeurs, les *Cascades de Tivoli* et le *Wetterhorn*, et d'autres encore; nous rendrons ainsi un juste hommage à notre illustre compatriote et nous prouverons que nous sommes dignes de continuer l'œuvre de la Société des amis des arts fondée par lui en 1843.

Nous n'avons fait qu'effleurer ses principales toiles exposées; il nous resterait à parler de ses études peintes et de ses dessins, si le public qui aime, et nous ne l'en blâmons pas, les œuvres achevées, voulait bien nous suivre dans cette excursion à la recherche de l'idée première et des matériaux avec lesquels on édifie un tableau; nous lui montrerions certain bras de mer avec un bout de montagne à l'horizon et une grève de premier plan couverte de végétations sortant abondantes de terrains rougeâtres; des châteaux et des ruines de la campagne de Rome, des esquisses, des sépias et des dessins, et parmi ceux-ci une fontaine à Rome s'encadrant sous ces beaux arbres d'Italie aux branches arrondies comme des cols de cygne; puis des sommets étudiés avec une pointe fine et précise; des rochers, des torrents, tous les éléments enfin dont se composent les toiles que nous venons de voir; mais cela est dispersé aujourd'hui et notre souvenir même ne nous guide qu'imparfaitement au travers de tant de choses accumulées dans une vie d'artiste.

Nous nous arrêtons ici; d'autres, sans doute, nous diront la marche suivie

dans ses études, ses luttes mêmes ; l'art n'est point le chemin de fleurs de la fable; c'est un sentier de rocailles et de ronces, courant d'escarpement en escarpement, et dérobant sans cesse l'horizon où l'on aspire; les plus forts et les mieux armés pour le combat n'y marchent pas sans échecs et sans défaillances. Nous avons analysé son œuvre avec nos impressions personnelles, nous avons surtout cherché à montrer à ceux qui l'ignoraient la place qu'occupe Max. de Meuron dans l'histoire de l'art suisse, consacrant ainsi humblement cet hommage au souvenir de celui qui n'est plus.

A. Bachelin.

EXCURSION EN AFRIQUE

PAR

QUATRE MONTAGNARDS NEUCHATELOIS

(Suite. — Voir p. 126.)

On ne trouve à Lambessa que quelques maisonnettes et le grand pénitencier dont il est si souvent parlé dans les annales de la guerre civile et des proscriptions.

Déjà le caissier et les dames faisaient signe au docteur de se hâter ; il les rejoignit près d'une maison de proprette apparence, ayant pour enseigne au-dessus de la porte : *Epicerie, débit de liqueurs, restaurant.* C'est là que le déjeûner nous attend. Deux petites filles, proprement vêtues et d'un extérieur sympathique, jouant sur le seuil de la maison, avaient attiré l'attention de nos dames.

Nous voici dans une chambrette aux murs blanchis à la chaux, où, sur une table rustique recouverte d'une nappe blanche, quatre services et un potage

nous attendent. — « Tiens ! remarque tout-à-coup le docteur en portant ses regards sur un petit bahut, nous sommes chez des protestants, voici une Bible.

— Nous le savions déjà, mais nous voulions t'en laisser la surprise. »

Notre hôtesse, dont le mari était absent, nous donna quelques détails sur leur vie isolée à Lambessa. Un sergent-major protestant avait fait le service religieux chaque dimanche, et ils l'avaient beaucoup regretté, quand, appelé au grade d'officier, il fut obligé de partir pour Alger. Maintenant ils vont de temps en temps entendre à la chapelle le sermon du curé qui paraît un prêtre tolérant.

Mais nous n'avions pas suffisamment parcouru les ruines ; il nous restait un vaste espace à visiter, et nous aurions pu nous y arrêter bien des jours encore sans parvenir à tout visiter. — Un officier, employé à l'administration du pénitencier, fut pour nous d'une grande obligeance. Il nous conduisit aux endroits les plus intéressants, comme le temple d'Esculape, et à l'intérieur d'un bain où l'on voit encore les conduites d'eau, et où, en grattant le sable durci par la pluie, nos dames eurent le plaisir de déterrer des fragments de mosaïque. En y travaillant lentement et avec patience, on aurait découvert des mosaïques presque en entier. Plus loin, le docteur s'arrêta devant un petit autel encore debout, avec une inscription facile à lire : *A la fortune ramenée dans les contrées de Tidyne et de Lambessa par le retour de Caracalla victorieux.* Ce que l'on remarque surtout en grand nombre, ce sont des pierres quadrangulaires qui paraissent avoir servi jadis d'angles aux nombreuses maisons de la ville.

On parlait en ce moment d'un zouave qui avait eu la chance de trouver, en fouillant, une urne remplie de pièces d'or ; au lieu de remettre sa trouvaille à qui de droit, il en avait rempli ses poches et vendait ces monnaies à vil prix. Le zouave fut arrêté ; on lui reprit pour le musée les pièces qui lui restaient et l'on rassembla aussi bien que possible celles qu'il avait déjà dispersées. Savait-il, ce zouave, que toutes les trouvailles précieuses reviennent de droit au musée ? Sans cette précaution, que de richesses et de fragments importants seraient perdus non-seulement pour les collections, mais surtout pour l'étude de l'histoire.

Maintenant, entrons dans le prétorium. D'après l'*Annuaire de la Société archéologique de Constantine,* ouvrage très-intéressant à consulter, 300 objets d'art, statues, morceaux d'architecture, cippes, mosaïques, y sont rassemblés. Plusieurs de ces statues sont malheureusement tronquées. A peu de distance du prétorium, à gauche, se trouve un objet de grande valeur. C'est une mosaïque parfaitement conservée, laissée sur place et protégée par un hagar. La

forme en est carrée; chacun des angles est occupé par un médaillon représentant un buste de femme entouré des attributs d'une des quatre saisons. Au centre, un cinquième médaillon représente également sous les traits d'une femme le cycle entier de l'année. Ceux qui ont vu la mosaïque conservée au couvent des Jésuites à Fribourg, trouveraient celle de Lambessa plus grossière; cependant les têtes des cinq femmes sont belles de fraîcheur et d'expression.

En quittant le prétorium nous prîmes aussi congé de l'officier comptable qui nous avait accompagnés. En nous voyant cueillir avec admiration de petits iris bleus répandus en abondance dans les ruines, il se fit connaître comme amateur d'horticulture et offrit de nous envoyer en Suisse des rhizômes de cette plante quand la saison le permettrait. Mais tout va se gâter: il nous apprend que les gens de la contrée ont aperçu depuis quelque temps un énorme serpent dans le voisinage du prétorium. Il n'en faut pas davantage pour frapper d'épouvante Mme Julie, encore en contemplation devant le splendide édifice que nous venons de quitter. Elle se croit déjà poursuivie par l'affreux reptile et se met à courir à toutes jambes du côté du restaurant. Peu s'en faut qu'elle ne pousse par avance ses trois petits cris caractéristiques; mais on ne perd rien à attendre: au moment où elle croit échapper au serpent, elle faillit mettre le pied sur un de ces énormes lézards que l'on rencontre fréquemment dans ces contrées et qui sont semblables à des iguanes. Alors le cri caractéristique est poussé avec une énergie presque sauvage. Madame Julie parle encore quelquefois du lézard de Lambessa, et quand elle en retrace la longueur, nous remarquons que l'animal prend chaque fois des proportions inconnues.

Au restaurant, nous trouvons le maître du logis avec lequel nous faisons marché pour qu'il nous conduise jusqu'à Biskra. Il possède une jardinière, voiture à deux roues, pourvue de bancs, et offrant une place suffisante pour nous loger tous les quatre avec le conducteur. Ces voitures légères sont parfaites dans une contrée privée de routes, où l'on va à travers champs, par monts et par vaux, sur des chemins raboteux, et à chaque instant interrompus par des cours d'eau.

Le soir même, notre futur conducteur nous reconduisit à Batna, et nous rappela, chemin faisant, une histoire de lion.

— Tenez, là, un soir que je revenais de Batna, j'aperçus dans la prairie une forme noire que je pris d'abord pour un veau; je m'approchai, mais l'animal, détournant la tête, me regarda de ses *deux quinquets*, car ses yeux brillaient dans l'obscurité comme des lumières. Je reconnus un lion et je pris mes jambes à mon cou.

— Alors, fit l'un de nous, que faut-il faire en pareille circonstance?

— Le mieux est de ne pas fuir, quand on le peut, et si l'on a des allumettes phosphoriques de faire du feu ; alors l'animal n'ose pas approcher et l'on bat lentement en retraite.

Nous voilà tous les quatre dans la carriole traînée par deux chevaux dont l'un est boiteux. Respect à toute créature qui a de bonnes intentions : ce cheval fait son possible pour tirer la jardinière au gré du conducteur. La route n'offre rien d'extraordinaire jusqu'à El-Ksour, premier caravansérail et première étape où l'on s'arrête pour déjeuner. Ce caravansérail est situé sur la gauche du dernier mamelon d'une série de collines. Les rochers qui le forment sont à fleur de terre comme des dalles glissantes sur lesquelles on ne marche que difficilement ; l'herbe rare qui y croît est parsemée de petites fleurs à corolles violettes appartenant au genre chrysanthêmes.

A l'ombre de cette colline, du côté de l'occident, est un gourbi formé de plusieurs tentes où l'opulence ne paraît pas régner. Ces indigènes nous accueillent cependant fort bien ; on leur fait quelques présents en verroterie, tandis que l'un d'eux nous apporte de la galette ; les femmes entourent nos deux dames pour examiner le tissu de leurs robes. La plus vieille pousse la curiosité jusqu'à regarder la crinoline. Une jeune femme, tenant dans les bras son petit enfant, dont le visage est déjà tatoué et les ongles peints en jaune, s'approche avec plus de timidité. Le docteur s'avance vers le petit arabe et lui tend les bras pour jouer ; le geste est mal interprêté par la mère ; elle pousse un cri et s'enfuit. Le docteur, un peu décontenancé, jette sur le père un regard interrogateur. Celui-ci lui répond en français : « La mère ! la mère ! » d'un ton qui veut dire : il faut lui pardonner. Elle reparaît de nouveau sur le seuil de la tente, mais n'essaie plus de s'aventurer près de nous.

Sur la droite du caravansérail, une source jaillit du rocher et jette dans le ruisseau son eau rafraîchissante. Voilà El-Ksour, la véritable El-Ksour, la source ! C'est ici que nous avons vu la jeune Arabe venant remplir sa cruche, comme autrefois dans le pays de Canaan la jeune femme hébraïque accourait au rocher que Moïse avait frappé pour en faire jaillir de l'eau. C'est aussi sur ces fragments de roc constamment inondés que l'Arabe vient laver son burnous : il l'étend sur la pierre, le saupoudre de chaux, et tandis que l'eau du courant l'arrose, lui, les deux mains sur les hanches, le foule de ses pieds d'une manière presque rhythmique ; de temps en temps il s'arrête pour répandre un peu de chaux sur le vêtement, puis il recommence sa cadence.

C'est également sur une des roches qui bordent le ruisseau que nous avons vu l'Arabe s'asseoir pour aiguiser le couteau qu'il porte en sautoir dans un étui de bois recouvert de maroquin rouge. Il prend, au fond de l'eau, un

caillou à surface plane et régulière, y passe et repasse la lame de l'instrument. Que va-t-il faire maintenant ? Un autre Arabe est assis près de lui, attendant que la lame soit affilée; alors il pose sa tête sur les genoux de son compagnon et se fait raser les cheveux, selon la loi de Mahomet, son prophète. Cette scène a lieu en silence, au seul bruit du ruisseau qui murmure; à peine les Arabes s'aperçoivent-ils qu'ils sont l'objet de notre curiosité.

Bientôt nous remontons dans la carriole: les chemins deviennent de plus en plus difficiles et escarpés. Les ruines romaines reparaissent de temps à autre; nous traversons des régions montagneuses et boisées. Quelques cours d'eau se présentent; ils sont peu profonds et la jardinière n'a pas de peine à les traverser; tous appartiennent à la même rivière dont les nombreuses sinuosités ramènent constamment son lit sur notre chemin. Dans les moments difficiles, nous mettons pied à terre; mais à notre déplaisir cela dure peu, car nos chevaux paraissent familiarisés avec un semblable terrain. Nous arrivons à la station dite « des Tamarins » où l'on fait une courte halte : une dame vêtue d'une sorte de peignoir bleu y est occupée à repasser du linge. Il y a dans la cour de la maison un singe qui fait mille gambades et nous amuse par les caresses qu'il prodigue à un petit lapin, son ami. On nous fait remarquer également un autre animal, très-commun dans le pays et que le voyageur a quelquefois le plaisir de voir, à l'état sauvage, bondir au milieu des bois; c'est une gazelle, élégante, gracieuse, d'une couleur fauve, familière comme un jeune chien. Sa tête est petite et fine; sur ses jambes grêles elle fait des bonds prodigieux.

— Allons, messieurs, en route! voici les moments difficiles.— En effet, le cours d'eau s'est élargi, on le passe au risque d'avoir les jambes mouillées. Nous voyons à notre gauche le squelette d'un chameau abandonné par une caravane. La terre devient de moins en moins fertile; le sol prend une teinte rougeâtre, et chaque filet d'eau qui circule est garni sur ses bords d'une rangée de pierres ou de petites digues en terre faites par les Arabes pour se ménager de quoi irriguer leurs maigres cultures. Si les roues de notre véhicule viennent à les déranger, bientôt nous voyons un Arabe quitter son troupeau, accourir et réparer promptement le dommage. L'Arabe du désert est moins paresseux que celui des villes; sans cesse il est obligé de lutter avec les forces vives de la nature.

Mais arrêtons-nous un moment: bientôt nous serons en présence d'un spectacle que des siècles n'ont pu changer; le peuple nomade de la Bible va se montrer à nous dans son antique expression.

Depuis quelques instants déjà une ligne blanche dans le lointain attire nos regards; elle s'étend de chaque côté du chemin comme un front de bataille.

Parfois elle semble immobile, parfois elle semble s'avancer lentement; à mesure que nous approchons, la ligne se dessine davantage. Ce sont les nombreux troupeaux d'une tribu arabe, fuyant l'accablante chaleur du Sahara pour gagner le climat plus tempéré de la montagne. Un berger rassemble les troupeaux et en surveille la marche; il chemine appuyé sur un long bâton, dont le sommet est recourbé en forme de crosse. Drapé dans son burnous, il a l'air rêveur, mais son attitude est celle d'un monarque; son chien est près de lui. Les chèvres et les brebis sont réunies en deux masses distinctes et leurs bêlements s'entre-répondent de toutes parts. Le troupeau nous dépasse, s'éloigne; le berger jette sur nous en passant un regard indifférent.

Mais quelque chose de noir apparaît de nouveau à l'horizon : une masse confuse s'avance, et bientôt nous pouvons en distinguer les détails; ce sont les chameaux de la tribu; ils dépassent peut-être le nombre de cent. Celui qui marche le premier paraît être le vétéran; il ne fait pas un pas sans que sa tête, agitée par un inégal balancement, ne semble tout d'abord explorer l'atmosphère : on dirait un navigateur occupé à sonder sans cesse une région nouvelle.

Les chameaux qui le suivent s'étalent en triangle; leur troupe est composée d'individus de tout âge : les plus jeunes s'attachent à leur mère, tandis que d'autres, un peu plus âgés et dont la laine est encore pâle, marchent en gambadant au milieu du troupeau. On dirait ces jeunes gens trop tôt émancipés, dont la crue a été tout à la fois hâtive et disproportionnée.

Une tourelle est placée et affermie sur le dos des plus robustes; là se repose une femme; appuyée sur le coude, elle se laisse mollement bercer par la marche de l'animal. Elle porte uue tunique bleue; ses cheveux, tressés avec de la laine, forment de longues nattes qui encadrent son visage; ses oreilles supportent d'énormes boucles d'argent; des colliers du même métal, garnis de corail, ornent son cou et retombent sur sa poitrine; ses bras sont ceints de bracelets, joyaux indispensables de la jeune Arabe. Son teint est basané; ses yeux brillent sous des sourcils peints en noir; elle sourit en regardant le voyageur qui passe, ce qui permet d'admirer la blancheur de ses dents.

Les jeunes enfants, placés dans des paniers recouverts d'un abri, laissent apercevoir leur visage par-dessus les bords de leur espèce de forteresse, et les petits curieux ne se lassent pas de nous suivre du regard.

Un cavalier, coiffé d'un turban, armé d'un long fusil arabe et montant un cheval élégant, marche en tête du personnel de la tribu. A sa physionomie grave, on reconnaît le chef. Il est entouré de cavaliers; puis suivent des gens à pied; des femmes d'un rang inférieur sont courbées sous un fardeau qui leur est cher, leur dernier né qu'elles portent sur le dos. D'autres, pleines

d'entrain et de gaîté, courent, rient et jacassent; un moment, elles nous entourent, nous regardent, nous adressent quelques paroles que nous ne comprenons pas. De jeunes garçons, à la mine éveillée, le bonnet rouge sur le sommet de la tête, sont montés, soit seuls, soit deux en croupe, sur de petits mulets. Ils chassent, en criant, le patient animal et se croient déjà de fameux cavaliers.

Trop faibles pour se trouver au centre de la colonne, les vieillards en ferment la marche, avec quelques bêtes à cornes; les uns sont sur des ânes, d'autres suivent péniblement à pied. Et la tribu chemine; elle se perd derrière les collines pour reparaître plus loin sur quelque plateau élevé. Les détails s'effacent, et l'on ne voit plus qu'une masse confuse et noire qui, peu à peu, disparaît dans le lointain.

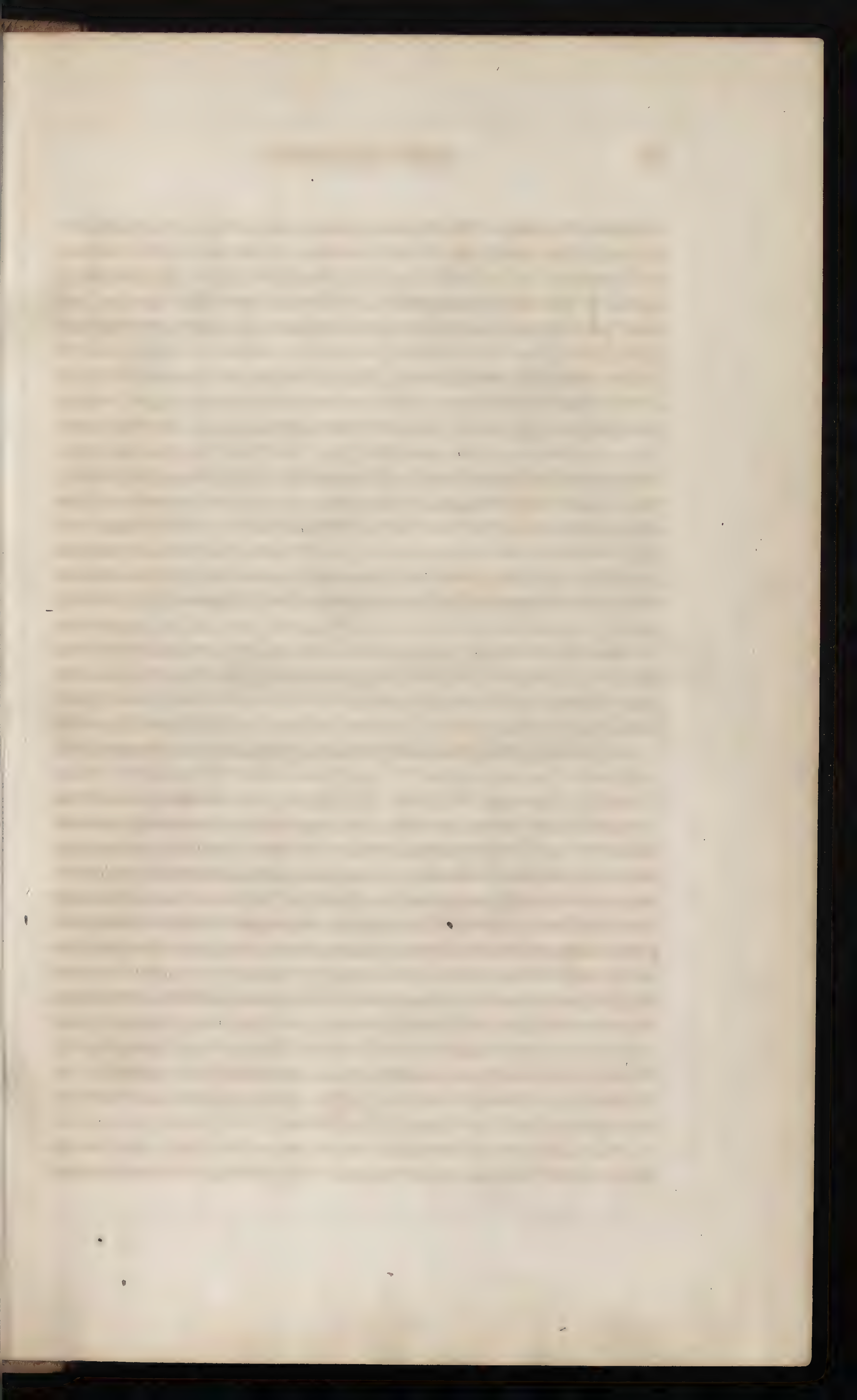
(A suivre.) Dr LANDRY.

MISCELLANÉES

Médecine populaire en 1665.

Vers le milieu du 17e siècle le curé de Montbreuil jouissait comme « meige » d'une certaine réputation dans notre pays. Des personnes de Rochefort allèrent le consulter en 1665 pour un jeune homme de 17 ans. Le curé leur conseilla de mettre le malade dans un four chaud, immédiatement après avoir sorti le pain. Le traitement fut exécuté et le malade s'introduisit avec peine dans le four, d'où on ne retira qu'un cadavre. Une enquête judiciaire ayant eu lieu, les parents ne furent pas poursuivis, attendu dit le procès-verbal « que le garçon s'est mis de son chef dans le four pour recouvrer santé. » (MANUEL DU CONSEIL).







Maison des Girardet au Locle.

LES GIRARDET

En sortant du Locle par le Crêt-vaillant, on traverse aujourd'hui une rue moderne dont les constructions ne rappellent en rien les fermes rustiques d'où l'héroïne neuchâteloise, la Marianne de la *Saboulée des Borgognons*, lâcha son taureau furieux au milieu des pillards vêtus de rouge qui, en 1476, avaient franchi nos frontières pour rançonner nos populations montagnardes. L'industrie est venue apporter ici la richesse et un bien-être inconnu au temps passé; elle a refoulé devant elle la vie agricole et ces austères habitations jurassiennes à toits en bardeaux et à fenêtres irrégulièrement percées, qui s'abritent sous les sapins dans un enclos de pierres sèches.

Quelques-unes de ces maisons cependant ont résisté à l'envahissement moderne, et en suivant la route de la Chaux-de-Fonds nous les trouvons à l'endroit appelé le Verger. L'une d'elles, construite à côté d'un moulin, présente deux de ses façades sur la route qui s'élargit à un angle, laissant ainsi un espace vide sur lequel s'ouvrent deux portes à droite et à gauche de trois fenêtres, qui se ferment par des venteaux dont l'un se relève et l'autre s'abaisse, la troisième façade regarde la Combe-Girard.

Cette construction disloquée, chassieuse, irrégulière et dont les lignes vacillent, se compose d'un étage en bois posé sur un rez-de-chaussée en pierre; le toit est couvert de bardeaux et surmonté de lucarnes et d'une cheminée; l'étage fait une saillie de quelques pieds sur la façade parallèle à la route; il est maintenu par des poutres placées en chevrons; un petit ruisseau contenu dans une écluse court de l'autre côté et fait tourner la roue du moulin contigu; c'est au soleil levant: les fenêtres y sont plus nombreuses et séparées par des traverses de bois roussi, des draps et des étoffes de couleur sèchent sur des perches, en-dessous des femmes lavent du linge.

C'est la maison des Girardet.

C'est là que va éclore, grandir et se développer cette famille d'artistes neuchâtelois dont le nom est inséparable de notre histoire: c'est de là que, comme une nichée d'oiseaux, vont s'envoler tous ces hommes, qui, avec le

crayon, le burin et le pinceau, s'en iront créant, enseignant, charmant, apportant ainsi sans s'en douter même, une large part à cette chose immense qui se compose de tout le travail, de toutes les sueurs et de toutes les larmes de l'humanité, le progrès.

Cette humble maison c'est le berceau de la *Transfiguration*, des *Protestants* et de la *Bénédiction paternelle*. Arrêtons-nous et saluons!

Samuel Girardet.

La famille Girardet est-elle originaire de France et vint-elle habiter notre pays pendant les persécutions religieuses du XVIIe siècle, c'est ce que nous ne pouvons affirmer; deux personnages français de ce nom sont connus par leurs travaux et leur érudition. P. Philibert Girardet, philologue distingué, mort en 1755, fut bénédictin de la congrégation de Saint-Maur et acheva le dictionnaire hébreu de dom Guarin.

P. Alexis Girardet, né à Nozeroy, en Franche-Comté, en 1723, mort dans la même ville en 1780, entra dans l'ordre des Jésuites, fut professeur de rhétorique à Strasbourg et à Dijon et chanoine du chapitre de Nozeroy; il est l'auteur d'un nouveau système sur la mythologie.

Au commencement du XVIIIe siècle vivait en Prusse un Neuchâtelois du nom de Girardet; il eut un fils, né en 1730 à Danzig ou à Königsberg, qui apprit l'état de relieur, voyagea en Allemagne, arriva en Suisse, et après être demeuré quelque temps à Neuchâtel, vint se fixer au Locle.

Nous le trouvons dans la maison du Verger qui, à cette époque, n'était pas encore un faubourg de la cité ouvrière. Cette habitation n'avait pour voisinage que le moulin, une construction allongée en pierre élevée de quelques pieds sur un terre-plein au-dessus du niveau de la route, et une ferme qui existent encore; les bâtiments agglomérés, que la causticité montagnarde a surnommés *la Philosophie*, sont modernes.

Samuel Girardet se maria et établit un magasin de librairie et un atelier de reliure au rez-de-chaussée dans l'espace resserré entre le corridor et les escaliers de sa maison; le matin il ouvrait les deux venteaux qui servaient de volets, et sur celui du bas, maintenu horizontal par des barres de fer, il étalait dans la belle saison les livres et les objets de papeterie les plus brillants, les plus aptes à charmer l'œil du passant, les registres, les cahiers à couverture de papier de couleur, les calendriers et les carnets, les crayons, les ardoises encadrées de bois blanc avec leur *touche* attachée par une ficelle, et ces paquets de plumes d'oie entourées de cordons jaunes, rouges ou bleus

disparus aujourd'hui, les écritoires de verre, etc.; comme dans les bazars orientaux, le chaland pouvait choisir et acheter sans entrer dans la boutique. — Quoique situé loin du village, le commerce du relieur alla son train, modestement d'abord, puis on augmenta le champ des affaires, on était au milieu du XVIIIe siècle, les esprits travaillaient, une ardeur généreuse enflammait les âmes, on remuait les idées, et les livres se succédaient avec rapidité de l'autre côté du Jura; de nouvelles théories surgissaient du vieux monde; on parlait de droits, de devoirs, d'humanité, d'égalité, de morale, de philosophie, on anathématisait la féodalité, les priviléges, l'esclavage, on niait l'infaillibilité du pape, on attaquait le droit divin. De telles choses aussi étranges avaient dû frapper nos populations, qui, si occupées qu'elles fussent de la fabrication horlogère, n'étaient pas demeurées indifférentes aux idées nouvelles dont il leur arrivait d'intermittentes bouffées au travers des vieux sapins de la montagne.

On voulut savoir ce que disaient les novateurs audacieux, et quelques volumes de Raynal, Voltaire et Rousseau franchirent le seuil de la librairie du Verger; on dut les lire avidement, on dut aussi les discuter d'acheteur à marchand au travers de la fenêtre entr'ouverte. Tout allait donc pour le mieux dans le petit commerce de notre homme, mais la jalousie et les mauvaises langues s'en mêlèrent, la boutique fut signalée comme un repaire dangereux source des pires choses, on la mit à l'indéx; cela fût allé plus loin encore si Girardet n'eût adressé à la *Feuille d'avis de Neuchâtel* l'article suivant que nous trouvons au no 7 de l'année 1769.

AVIS. — « Samuel Girardet, libraire au Locle, ayant appris de plusieurs de ses amis, qu'il court un bruit dans le public, qu'il débite des livres scandaleux, remplis d'athéisme et d'irréligion, que plusieurs personnes en ont acheté de lui, et même, que M. le pasteur du Locle lui en avait fait brûler une bonne partie. Le dit Girardet, justement indigné contre des mensonges et des calomnies aussi atroces et si flétrissantes pour sa réputation, déclare une bonne fois pour toutes, que de pareils bruits sont faux et controuvés, déclarant de plus qu'ayant en horreur de pareils livres, il a toujours évité avec grand soin et d'en avoir et d'en répandre, prenant à témoin de ce qu'il avance à ce sujet toutes les personnes dont il a l'honneur d'être connu.. »

On sait que la Société typographique, créée en 1765 à Neuchâtel, par le professeur Bertrand et le banneret d'Osterwald, répandit à profusion les livres nouveaux et que, victimes de l'intolérance, ils payèrent chèrement leur audace; l'avis de Samuel Girardet n'était donc pas superflu dans une époque semblable; les affaires de notre homme continuèrent à marcher et fort heureusement pour lui, car en 1769 il était déjà père de cinq enfants, en 1780 naissait le onzième et dernier; deux moururent en bas âge.

L'aînée, Charlotte, naquit en 1760, et devint naturellement la seconde maman de cette famille patriarcale; nous la verrons plus tard diriger la maison et les affaires avec un courage admirable. Le rôle de Marthe de l'Evangile est un peu le droit d'aînesse de la fille dans un ménage pareil à celui-ci, à Charlotte les soins matériels, les rudes labeurs qui endurcissent le corps et trempent l'âme, le rôle de Marie devait appartenir à Julie née neuf ans après.

Le premier fils s'appela Samuel comme son père, il naquit en 1762.
Le second Abraham, né en 1764.
Puis vint Alexandre, en 1767.
Après lui Julie, en 1769.
Abraham-Louis, en 1772.
Suzanne, en 1775.
Frédéric, en 1776.
Et Charles-Samuel, en 1780.

Ce n'était point chose facile que d'élever tout ce petit monde et d'apporter à tant de bouches le pain quotidien si dur à trouver souvent; on parle encore au Locle du travail, du courage, de l'esprit d'ordre et d'économie du père Girardet, de sa femme et des aînés de la famille; chacun s'aidant, on put ce qu'on appelle *nouer les deux bouts*; la fille aînée avait vingt ans au moment où naissait le dernier enfant.

Il ne faut pas autre chose que le nécessaire pour être heurenx, et si le superflu ne vint pas souvent frapper à la porte de la petite maison du Verger, on ne s'en porta pas plus mal, les rires et les cris joyeux retentissaient à ses abords, on pouvait faire voguer de petits bateaux dans le ruisseau du moulin, paître les bestiaux du voisinage, chercher des fleurs et des fruits sous les sapins, en hiver se glisser sur les pentes des vergers, courir, errer au soleil et à la pluie, se battre même, puis rentrer amis à la maison; c'est cette vie du plein air qui forme des corps sains et robustes; l'école buissonnière eut une heureuse influence sur cette jeunesse.

Parcourez par une belle journée cette petite vallée de la Combe-Girard avec ses prairies en talus, ses sapins qui versent l'ombre fraîche, son ruisseau souvent torrentueux et sa gorge entaillée par les siècles dans cette roche bleue particulière au Jura. Aux chants d'oiseaux se mêlent de claires voix d'enfants qui jouent; ne vous semble-t-il pas entendre l'essaim des Girardet jeunes, attirés par l'instinct au milieu des pures beautés de la nature, cherchant déjà, à leur insu, le rêve, l'idéal de l'artiste.

Samuel était maintenant connu fort au loin; une caisse carrée en bois derrière le dos, il s'en allait courir les foires et les marchés à la Chaux-de-Fonds, aux Brenets, à la Brévine. etc., et dans les principales localités avoisinantes de la Franche-Comté; le colporteur-libraire était aimé de tous, il apportait avec lui des histoires pour les jours d'hiver, des cahiers et des gravures pour les enfants, son arrivée était une fête et c'est à l'envi qu'on mettait à sa disposition les devants de maisons, ou par le mauvais temps les granges et les larges corridors pour y étaler sa marchandise. Samuel, le fils aîné, gardait alors la boutique avec sa mère, tandis que Charlotte, chargeant sur son dos une caisse pareille à celle du père, s'en venait aux marchés du Locle où elle occupait une place spéciale et où elle était attendue par ses clients.

Cette existence était bien dure, bien précaire, il fallait souffrir le chaud et la poussière sur les routes, sentir couler la pluie sur ses habits, marcher par le vent et la tourmente, endurer bien des ennuis enfin, heureux cependant si l'on revenait la caisse vide; il y avait alors de la joie à la maison et un peu d'aisance pour quelques jours.

Le libraire avait appris à connaître son public, ses goûts et ses besoins, c'est sans doute de cette expérience que lui vint l'idée d'éditer lui-même. Editer! — Ceux qui connaissent les phases et les difficultés par lesquelles passe un manuscrit avant d'être livre, et cela malgré les perfectionnements immenses apportés dans l'imprimerie, ceux-là comprendront ce que la chose devait être au siècle passé, dans un village comme le Locle presqu'exclusivement occupé de la fabrication horlogère; mais nous avons à faire à une nature courageuse, tenace, une de ces âmes qui ne cèdent pas et comme nous en trouvons dans les montagnes neuchâteloises à toutes les périodes de progrès réalisés dans leur industrie; Samuel Girardet publie en 1766 un *Recueil des articles de lois*, y compris ceux nouvellement publiés sur les enfants illégitimes, contenant aussi plusieurs règlements notamment celui pour les émoluments des greffiers et des notaires, celui pour les orfèvres et jouailliers, etc.

Cet essai réussit-il, c'est ce que nous n'osons affirmer, car ce n'est guère qu'à partir de 1778 que nous trouvons de nouvelles publications éditées par Girardet.

Ici se place un fait important dans l'histoire de la famille dont nous nous occupons. Les voyages du père, la mère occupée des soins du ménage, laissaient une certaine liberté aux enfants; la loi n'imposait pas comme aujourd'hui l'éducation obligatoire pour tous, l'école était même un luxe dont beaucoup ne goûtaient même pas; ces enfants livrés à eux-mêmes usèrent de la

liberté à leur manière: un goût naturel, développé par la vue des images de la boutique paternelle, les avait poussés à dessiner; leur imagination s'était ouverte à la vue du monde infini que nous apercevons dans les premiers dessins qui tombent sous nos yeux; on avait alors copié, en cachette, comme un fruit défendu qu'il fallait savourer loin des regards; toutes les belles choses des livres à gravures; on en couvrit des pages, on en remplit des cahiers, Abraham et Alexandre dominés par le même goût, s'unirent mutuellement dans le but de se procurer les occasions de crayonner et de dérober à la surveillance paternelle leurs premiers essais d'art. On ne trompe pas longtemps les pères, ils ont été enfants aussi, et ils flairent avec un tact surprenant les délits les mieux voilés; les cahiers cachés dans les combles furent découverts... Grand émoi dans la maison, Samuel examine; il croit distinguer des aptitudes, il est heureux, flatté, et il voudrait se fâcher, cela lui paraît fort bien, mais sans doute que son sens de père lui fait voir les choses d'une manière trop flatteuse, il voudrait punir, mais il n'ose encore; les enfants baissent les yeux; homme sage, il ne veut pas compromettre son autorité par une censure non motivée.

Muni des pièces du délit, il va les présenter au pasteur Sandoz en le priant de parler sérieusement aux enfants, de les admonester pour les faire renoncer à de telles frivolités qui peuvent mener on ne sait où. — Des enfants artistes, il ne fallait plus que ce contretemps dans le ménage!

Girardet était un libraire trop convaincu pour traiter de frivolités au fond de son cœur les arts du dessin; on comprend qu'il voulait mettre sa conscience à l'aise et obtenir par ce moyen un avis sincère du pasteur; la réponse fut prophétique, on la connaît: « Laissez, lui dit Sandoz, laissez vos enfants à leurs goûts et à leurs travaux qui seront un jour admirés du monde entier. »

Qu'on juge de la joie d'Abraham et d'Alexandre recevant, au lieu de la réprimande qu'ils attendaient, la permission de dessiner tout à leur aise; à partir de cette heure leur carrière était tracée, adieu l'école buissonnière, à eux le travail et l'étude! les voici déjà à la besogne, ils ont copié avec une rare conscience tout ce qui était tombé sous leur main, peu à peu le goût était venu, ils avaient compris en quoi consistait le dessin et sans maître ils étudièrent d'après nature.

M. Ulysse Matthey-Henry possède dans ses collections une grande quantité de dessins des Girardet; nous y avons suivi presque pas à pas l'histoire de leur développement: après les vieilles gravures copiées d'un crayon sec, les têtes de saints et de prophètes, les figures tourmentées de la décadence, nous trouvons les croquis originaux qui nous disent aussi les intimités de la famille, les amis, les voisins, les costumes, les meubles, les animaux.

A ce moment le Locle et les Montagnes neuchâteloises ne comptaient qu'un fort petit nombre de personnes s'occupant des arts autrement que pour leur application à l'horlogerie; plusieurs cependant étaient arrivées à une certaine habileté dans ce genre. Roland de la Platière, plus tard ministre de Louis XVI, voyageant en Suisse à cette époque, s'étonne déjà du talent de nos industriels. L'étude du dessin et son introduction dans nos écoles ne date que de peu de temps, elle commence à Neuchâtel en 1788.

Parmi ces travailleurs modestes ou plutôt méconnus, il faut citer Jean-Jacques-Henri Calame, graveur, ciseleur et maître-bourgeois des Montagnes, à qui ses compatriotes offrirent une épée d'honneur; cet homme estimable à plusieurs titres, était alors le seul maître de qui les Girardet eussent pu apprendre quelque chose et tout nous fait croire que son exemple ou ses conseils eurent une heureuse influence sur la colonie artistique de la maison du Verger.

Les vocations réelles ont une intuition innée des choses; il suffit sans doute aux jeunes Girardet de peu d'efforts pour comprendre les procédés du dessin sur cuivre, et la gravure d'horlogerie aidant, ils arrivèrent presque naturellement à posséder le métier, cette chose simple au fond, mais qui varie selon les aptitudes et les tempéraments. A l'âge de 15 ans, Abraham Girardet commence les planches de la Bible, connue aujourd'hui sous le nom de Bible des Girardet. On voit à première vue que les 466 sujets qui forment cette œuvre ne sont pas des compositions originales. C'est un agencement, très-intelligent quelquefois, d'après les maîtres; nous y trouvons des emprunts à Raphaël, Poussin, Tempesta, Lebrun, Verdier et aux innombrables gravures du XVIme et XVIIme siècles. C'est le début timide d'un futur grand artiste. L'enfant avait compris qu'il fallait tirer double profit de ses études, des progrès dans l'art d'abord et un résultat sonnant qui amènerait un peu de bien-être dans la maison. Il y a dans ce fait un courage et une volonté sur lesquels nous ne pouvons assez insister. Ce travail de longue haleine eut une heureuse influence sur Abraham; il se développa au contact des maîtres et il en sortit graveur.

En 1779, les planches achevées, Samuel Girardet faisait paraître *La Sainte Bible,* revue et corrigée sur le texte hébreu et grec, par les pasteurs et les professeurs de l'église de Genève, avec les arguments et réflexions sur les chapitres de l'Ecriture sainte, et des notes par J. F. Osterwald, pasteur de l'église de Neuchâtel. Neuchâtel, imprimerie de la Société typographique. — L'ouvrage in-folio, édité avec soin, était orné d'un frontispice par Le Barbier, gravé par Billé en 1778, et d'un beau portrait d'Osterwald, gravé à Paris par G. F. Schmidt, d'après J. P. Henchoz.

L'éditeur s'adresse ainsi au public dans une préface dont nous détachons quelques passages :

Messieurs, Il est inutile, pour vous engager à acquérir ce livre, de vous en faire une description détaillée. Si vous chérissez l'art et le beau, il vous intéressera; et si vous êtes vraiment chrétiens, vous conviendrez qu'il n'en est point qui puisse lui être comparé. C'est en vue d'instruire ma famille, et en même temps de me rendre utile à ma patrie, que je n'ai épargné ni soins, ni peines, ni frais, pour perfectionner cette collection figurée de l'histoire du vieux et du nouveau Testament. Il n'en a jamais paru de si complète; et, quoique gravé en petit, le dessin en est bien proportionné, et la gravure nette et distincte.

La modestie du père s'efface ici devant la réclame de l'éditeur; l'admiration pour l'œuvre filiale apparaîtra souvent dans les annonces et les préfaces de Samuel Girardet; mais qui ne comprendrait et n'excuserait un sentiment si naturel.

Je propose cet ouvrage à mes compatriotes par souscription au prix de vingt-cinq batz en feuilles. On paie dix batz en souscrivant, contre un billet d'engagement, et quinze batz en recevant l'ouvrage en feuilles; et ceux qui le voudront relié, paieront cinq batz en sus, reliure en dos et coin, et sept batz relié en basane.

Cet ouvrage, d'une très-difficile exécution, à cause de l'exactitude qu'il exige, m'a coûté et me coûte encore bien des soins. Pendant la gravure, j'ai fait lire la Bible chapitre après chapitre, verset après verset. Les figures sont assemblées et sont gravées dans l'ordre et sans équivoque : elles sont accompagnées d'un renvoi à la Bible.

Je désire que ceux qui achèteront cet ouvrage en retirent tout le fruit possible, et qu'il les engage à la vraie piété.

Le prix de l'ouvrage était bien modique, et nous croyons que le succès couronna l'entreprise; la Bible de Girardet est très-répandue dans la Suisse romande et même à l'étranger.

A partir de ce moment, Samuel Girardet put préparer l'impression de nouvelles publications, tandis que ses fils Abraham et Alexandre s'adonnaient maintenant sérieusement à l'étude de leur art.

En 1781 paraît l'*Histoire du Vieux et du Nouveau Testament*, représentée en 466 figures en taille-douce, avec deux cartes. Ce sont les compositions de la grande Bible qui, gravées sur seize planches in-folio, étaient reliées en soixante-quatre planches in 8°, et accompagnées d'un recueil de prières, d'un abrégé de la chronologie sainte, de frontispices et du portrait des quatre évangélistes.

Le libraire, écrit Samuel dans un avis, se contente d'un bénéfice très-médiocre, parce qu'il n'a pas eu d'autre vue, dans l'entreprise de cet ouvrage, que de lui donner un prompt écoulement, afin de se mettre à portée d'encourager son fils, actuellement âgé de 16 ans, et de le perfectionner de plus en plus dans le bel art de la gravure, pour lequel il annonce de si heureuses dispositions.

Les espérances du père se réalisèrent, et, peu de temps après, Abraham partait pour Paris. Après son départ, Alexandre dessine les compositions d'une nouvelle publication : *Histoires de la Bible, tirées du Vieux et du Nouveau Testament, pour l'instruction de la jeunesse, par M. Jean Hubner,* ouvrage par souscription avec 104 figures en taille-douce, gravées par Alexandre Girardet, avec portrait de Hubner. 1784. — On sent ici l'inexpérience ; Alexandre n'avait que dix-sept ans au moment de ce travail, et l'absence de son frère le privait d'une bonne direction. Les scènes qu'il représente sont composées par le procédé employé par Abraham pour sa Bible, mais le trait est lourd et maladroit. Charles-Samuel, le dernier des fils, reprit vers 1812 toutes les compositions de cet ouvrage édité plusieurs fois.

En 1784 paraissait une nouvelle édition d'un recueil religieux paru quelques années auparavant : *Le pieux voyageur, ou sermons et prières à l'usage d'une personne qui voyage et utile à chacun.*

En 1787 parait l'*Abrégé chronologique de l'histoire du Comté de Neuchâtel et Valangin, depuis 1035 jusqu'en 1787,* rédigé sur des manuscrits authentiques, par un ancien justicier du Locle, bourgeois de Valangin. — C'est pour cet ouvrage que furent gravées les planches représentant la prestation des serments réciproques dans les principales localités du pays ; nous reviendrons plus tard sur ces intéressants documents.

Les publications de l'éditeur Girardet se succèdent rapidement :

Les vies de trois hommes célèbres du XVIIIme siècle, Rousseau, Voltaire et Frédéric-le-Grand, paraissent en 1788, accompagnées de la *Vie des Souverains qui ont régné pendant ce siècle, et celle du célèbre M. le Baron de Pury,* avec son testament. Ouvrage orné de planches et portraits.

En 1789, *le Recueil des articles passés en lois dans la principauté de Neuchâtel et Valangin, depuis 1700,* avec les articles généraux et particuliers accordés en 1707, et ceux accordés en 1768, et enfin les principaux mandements et règlements de la seigneurie.

Doué du sens des affaires et encouragé par le succès, Samuel publiait non-seulement des livres, mais aussi les gravures de ses fils, des scènes d'actualité, des portraits, des vues, sur lesquelles nous nous arrêterons plus tard. Abraham-Louis, le troisième des fils, dessinait déjà; le dernier, Charles-Samuel, allait suivre le chemin ouvert par Abraham et Alexandre.

Le père n'en continuait pas moins son métier de colporteur, et, comme du passé, il courait les foires et les marchés, fier, sans doute, d'étaler aux regards de la foule de belles images signées du nom de ses enfants. Il y a là quelque chose de touchant, qui fait songer à la vie modeste des peintres-imagiers de l'art primitif, étalant leurs œuvres devant leur boutique, comme de simples artisans.

Les brochures et les livres se succèdent; nous ne notons ici que les principaux :

Entretien religieux avec le chrétien dans la solitude chrétienne, avec des prières qui font la clôture de chacun d'eux, par A. H. Droz. 1790.

L'*Histoire des jours du fils de l'homme*, selon les quatre évangélistes, mis en harmonie, 1792. Orné d'un Christ en pied, gravé par Abraham en 1781, et d'un Christ crucifié par le même.

Nouvelle méthode d'enseigner les enfants, pour apprendre à bien lire, bien orthographier, par Paleyra, avec quelques principes pour l'écriture. Ce volume contient un abécédaire en images, la manière de tailler les plumes, le tableau de la vie, figurée par les degrés que montent et descendent les différents âges, des modèles d'écriture, des fables, et un conte des fées, le Prince Chéri avec gravures. Une suite à cette nouvelle méthode paraissait la même année.

La voie étroite ou le Chrétien tel qu'il devrait être, aspirant à la régénération, — 1795.

Le Chrétien sur le lit de mort, recueil de prières, — 1795.

Quelques préceptes et enseignements pour instruire la jeunesse à se bien conduire dans toutes sortes de compagnies, suivis d'une règle générale que doit pratiquer le chrétien pendant tout le cours de sa vie, et d'une instruction et consolation pour les fidèles chrétiens, — 1795.

Dédicace de l'église de la Chaux-de-Fonds, brochure, — 1796.

Pensées chrétiennes pour tous les jours du mois, traduit de l'anglais de M. R. Lucas, — 1796.

La voie étroite, — 1796.

Le parfait modèle de toutes les prières, par Gaspard Neuman, ministre à Breslau, — 1796.

Le retour à Dieu ou sermon sur saint Mathieu, par Léop.-Georges Peletier, ministre de l'évangile dans l'église de Vandoncourt, terre de son Altesse le duc de Wirtenberg, — 1796.

Examen abrégé de ce que doit faire chaque chrétien pour participer dignement à la Sainte Cène, avec l'exercice du père de famille, — 1796.

Ceux qui accusaient Girardet d'athéisme et d'irréligion durent plus tard être persuadés du contraire par le nombre considérable d'ouvrages religieux qu'il édita.

En 1798 paraît l'*Abrégé de l'histoire de Genève*, contenant la description de cette ville, les vies de J. J. Rousseau, de Charles Bonnet et les dialogues sur la constitution genevoise, rédigé par M. B. B.

Pendant ce temps, Abraham, placé à Paris chez le graveur Nicolet, notre compatriote, avait tenu les promesses de son enfance; mais on était au fort de l'orage révolutionnaire, la Terreur était aux portes, et l'artiste eut à subir des crises pénibles, dont il sortit heureusement en concourant pour la place de professeur de dessin à Neuchâtel; il fut agréé, et occupa ce poste pendant deux ans, de 1792 à 1794, époque à laquelle il fut remplacé par son frère

Alexandre. Samuel, le fils aîné, encouragé par les succès de la librairie, était venu s'établir à Neuchâtel; les deux frères travaillèrent en commun et le livre cité plus haut porte sur son titre : « A Neuchâtel, chez les frères Girardet, libraires, au Fauxbourg, — 1798-1799. » La librairie de Neuchâtel était comme une succursale de celle du Locle, qui, malgré l'importance qu'elle avait prise, n'en avait pas moins conservé son caractère modeste. Jusqu'au mois de juin dernier, on pouvait lire sur les volets d'une fenêtre du côté de la route, malgré la couche de blanc dont on les avait recouverts, la liste des ouvrages en vente ; nous la transcrivons exactement :

Volet de gauche.

GÉOGRAPHIE
DE BUSCHING,
par souscription.

GÉOGRAPHIE
DE Mr
OSTERWALD.

LA NOUVELLE
MAISON
RUSTIQUE.

LA SCIENCE
PARFAITE
DES NOTAIRES.

LA SCIENCE
DES PERSONNES
DE COUR
D'ÉPÉE
ET DE ROBE,
en 18 vol. fig.

HISTOIRE
PHILOSOPHIQUE
ET POLITIQUE,
PAR Mr G. T. RAYNAL.

LA SAINTE
BIBLE.

FIGURES
DE LA
SAINTE BIBLE
DE 466
avec 2 cartes.

ARGUMENTS
ET
RÉFLEXIONS.

HISTOIRE
DES JUIFS,
PAR PRIDEAUX.

HISTOIRE
DE
CHARLES XII.

SERMONS
DE NARDIN.

TABLEAU
DU PHILOSOPHE
CÉBÈS,
avec figures.

Volet de droite.

IMITATION DE J. C.

NOURRITURE DE L'AME.

TABLEAU DE LA CONDUITE DU CHRÉTIEN.

DEVOIRS DES COMMUNIANS.

CONSOLATION CONTRE LA MORT.

LE VOYAGE DU CHRÉTIEN ET DE LA CHRÉTIENNE VERS L'ÉTERNITÉ.

TRAITÉ DES SOURCES DE LA CORRUPTION.

TRAITÉ CONTRE L'IMPURETÉ.

TRAITÉ DU VRAI MÉRITE.

LE POÈTE DES MOEURS.

INSTRUCTION CHRÉTIENNE.

TABLEAU PHILOSOPHIQUE.

LES MOEURS, PAR Mr TOUSSAINT.

SECRÉTAIRE DE CABINET.

SECRÉTAIRE DE LA COUR.

NOUVEAU TESTAMENT.

MANUEL MORAL.

PSAUMES tout musique en deux colonnes.

Il ne serait pas juste de rendre un libraire responsable des livres qu'il vend. Nous trouvons dans ce catalogue une œuvre de Voltaire, peu subversive il est vrai, l'*Histoire de Charles XII*, mais on remarquera que le nom de l'auteur est prudemment omis; Raynal n'était point alors en grande faveur, et l'ouvrage de mœurs de François-Vincent Toussaint, condamné par le parlement de Paris, avait été brûlé par la main du bourreau; rien de cela ne nous paraît aujourd'hui bien scandaleux, et le reste des ouvrages en vente devait rassurer les esprits inquiets. Mais qu'avait à faire là le *Secrétaire de la cour?*

Ces deux volets ont été placés dans le Musée du Locle.

(A suivre.) A. Bachelin.

Note. — Les personnes qui pourraient nous communiquer quelques renseignements sur la famille dont nous écrivons l'histoire, nous rendraient service en voulant bien nous les adresser. A. B.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LES PROMENADES PUBLIQUES

et les plantations d'arbres d'agrément

DANS LE CANTON DE NEUCHATEL

(SUITE)

IV

Nous avons vu qu'à Neuchâtel ce ne fut qu'au milieu ou vers la fin du siècle passé que l'on commençait à planter des arbres sur les places publiques. Dans le reste du pays les plantations d'arbres d'agrément datent également de ces mêmes époques; mais elles ont été assez rares, et pour ce qui les concerne, nous n'avons à noter ici que peu de faits qui soient dignes d'intérêt. Toutes les causes qui, dans la ville, s'opposaient à une prompte réalisation des idées que nourrissaient les hommes d'élite du XVIIIme siècle, existaient à un degré beaucoup plus élevé dans les autres localités. La plupart des administrations étaient incapables d'aucune initiative, et il faut ajouter qu'aucune n'avait été gratifiée de ce puissant levier que David de Purry venait de mettre aux mains des édiles du chef-lieu. L'habitant de la campagne ne considérait d'ailleurs les arbres qu'au point de vue de leur utilité, et la grande majorité de la population n'était pas encore arrivée à concevoir le charme qu'on peut éprouver à la vue et sous l'ombrage d'un massif de verdure, planté à dessein dans le voisinage des habitations. Dans le Vignoble on n'aurait pu comprendre que des arbres de pur agrément fussent préférés à des arbres fruitiers, et ces derniers n'étaient tolérés qu'à la condition de ne pas nuire aux autres cultures. Beaucoup de noyers furent ainsi sacrifiés, parce que leur feuillage large et touffu ombrageait une trop grande étendue de terrain. Dans les parties du pays où les arbres fruitiers ne pouvaient prospérer, ou ne donnaient qu'une récolte chétive, l'agriculteur était positivement hostile aux arbres. Les premiers colons qui s'étaient fixés dans les vallées de notre Jura avaient eu tant de peine à défricher le sol, qu'ils trouvaient inu-

tile de conserver des arbres près de leurs cabanes. Il est vrai qu'à cette époque reculée la population en était réduite pour sa subsistance aux seuls produits du sol natal. Cette dure nécessité fit naître l'opinion, accréditée jusqu'au commencement de ce siècle, qu'il fallait, si possible, ne rien demander au commerce d'importation [1]. L'échange des matières alimentaires entre des pays même peu distants, ne pouvait avoir lieu qu'à grands frais, et il était entouré d'obstacles et de difficultés de toute nature. Il était donc de première nécessité de développer l'agriculture et d'augmenter l'étendue des terres labourables en extirpant dans les champs et les vergers tout ce qui pouvait gêner ou détériorer les cultures. Les récoltes étaient maigres, car on ne connaissait que le système des jachères et on ne songeait pas encore à substituer au régime triennal des assolements alternants. Dans la lutte pour l'existence que nos ancêtres eurent à soutenir, lutte qui fut plus difficile à supporter que de nos jours, ils avaient rarement le temps et peu d'occasions de s'instruire et de prendre goût aux nobles récréations que nous offre l'étude et la contemplation de la nature. Ils n'estimaient le soleil que parce que sa chaleur faisait mûrir les fruits de leurs cultures, et quant au gazouillement des oiseaux, il y a tout lieu de croire qu'ils tenaient peu à l'entendre dans le voisinage immédiat de leurs demeures. Ce qu'ils désiraient avant tout, c'était, comme nous l'avons dit, une étendue aussi vaste que possible de champs et de prairies, et pour leurs troupeaux, de gras pâturages. A cet effet, les premiers colons durent, du moins dans le début, se servir des moyens énergiques employés encore de nos jours en Amérique pour détruire les forêts. Ils brûlaient les bois; mais si cette méthode expéditive avait sa raison d'être au moyen âge, elle devint peu rationnelle à une époque où il s'agissait de maintenir un certain équilibre entre la culture des champs et celle des forêts. Nous savons de source certaine qu'au milieu du XVIme siècle, les habitants de notre pays n'avaient pas encore renoncé à l'ancienne coutume d'incendier les parcelles de forêts dont ils voulaient se débarrasser [2]. Le bois

[1] Pendant tout le cours du siècle passé et plus tard encore, certains esprits déploraient les progrès de l'industrie. En 1772, après un temps de disette, pendant lequel on avait fait venir du blé de l'étranger, un auteur neuchâtelois publia une lettre, insérée dans le *Journal helvétique* (1772. Janv. pag. 81), dans laquelle, après avoir fait une sortie contre l'industrie, il recommande la culture des terres, « afin que nous puissions, dit-il, nous mettre en situation d'avoir du pain par nous-mêmes, sans qu'il soit besoin pour nous en procurer, d'avoir plus outre recours aux Algériens ». — Voy. la plupart des monographies publiées par la Société d'émulation patriotique.

[2] Lancelot de Neuchâtel écrit de Travers (17 juillet 1556) au Gouverneur que les paysans de ce comté mettaient le feu aux bois, et que si l'on n'y mettait ordre, ils seraient tous ruinés. Il déclare que quant à lui, il ne le souffrirait pas. « Je vous en veux bien advertir, ajoute-t-il, afin que par cy après l'on ne die que ce soit par faute d'advertissement. » Archives de l'Etat. Liasse Y 13. N° 2.

à cette époque n'avait aucune valeur [1], du moins dans nos vallées et nos montagnes. Et même il n'y a pas si longtemps encore, qu'un domaine de la montagne était déprécié s'il contenait plus de sol boisé que de terrain défriché. Cependant au XVIme siècle, on sentait déjà le besoin de mettre un frein à la destruction des forêts, et l'industrie naissante commençait à favoriser le commerce des bois de marinage [2]. Mais bien que la valeur du bois se mît à augmenter rapidement vers la fin du siècle passé, le propriétaire « trouvait encore que le produit de l'herbe du pâturage valait mieux que la croissance des forêts et il ne les ménageait pas. Si un jeune sapin croissait dans une petite plaine accessible au bétail on l'arrachait [3]. »

Le renchérissement du bois est dû avant tout au développement de l'industrie horlogère, qui changea assez brusquement toutes les conditions économiques de la vie dans notre pays. La réédification de la Chaux-de-Fonds et l'augmentation de la population exigeaient une quantité de bois considérable, et les moyens de communication devenant plus faciles, le commerce put satisfaire à la consommation sans cesse croissante du combustible et à la demande des bois de construction. Ce commerce, s'il devint lucratif, fut nécessairement funeste aux forêts déjà décimées outre mesure, et les hommes prévoyants commencèrent à songer sérieusement aux moyens de prévenir la disette et le renchérissement excessif du bois. La Société d'émulation patriotique, peu de temps après sa fondation, ouvrit un concours sur ces questions, et elle publia en 1794 un mémoire couronné, qui est fort intéressant et dans lequel nous lisons le passage suivant, qui nous ramène à notre sujet : « Un moyen d'augmenter nos ressources, dit l'auteur, c'est de planter des arbres partout où il en manque et où on les a détruits impitoyablement. Il y a bien des endroits dans le Vignoble où l'on pourrait avoir des noyers, des cerisiers, etc., et où cependant on ne trouve rien de pareil. Par exemple, tous les chemins ne pourraient-ils pas être ombragés, sans détriment pour les possessions qu'ils bordent? [4] »

Dans toute l'étendue des anciennes *châtellenies* de *Thielle* et du *Landeron,* on ne rencontrait nulle part des plantations d'arbres sur les places publiques ou le long des routes. A l'exception de quelques-uns de ces tilleuls an-

[1] En 1720 et même jusqu'en 1730, un char de bois de sapin bûché, mesurant 75 pieds cubes (ancienne mesure), était payé fr. 1 à la Brévine, et il était pour ce prix rendu devant les maisons du village. A la fin du siècle passé, la même quantité de bois valait, à la Brévine, fr. 3 à 4. (Huguenin : *Description de la juridiction de la Brévine.*)

[2] En 1566, le maire des Verrières sollicite le Gouverneur d'accorder à Jaques Gray, lieutenant, la permission de faire couper quelques bois de nouvelle venue, lui protestant qu'il n'y en avait point de propre *au marénage.* (Archives de l'Etat. Liasse Y 13. N° 1.)

[3] *Description de la juridiction de la Brévine,* par M. Huguenin. Neuchâtel 1841. Pag. 80. — (Voyez : *Journal helvétique.* 1772. Janv. Pag. 77).

[4] *Mémoire sur les causes de la disette et du renchérissement du bois.* 1794. Pag. 83.

tiques [1] dont il a été dit un mot au commencement de cette notice, on ne pourrait guère citer que quelques peupliers entre le Landeron et le pont de Saint-Jean dont l'origine remontât à la fin du siècle passé. Cependant ici comme ailleurs les membres de la Société d'émulation patriotique cherchaient à vaincre l'indifférence des populations [2].

En revanche, cette partie de notre pays comptait plusieurs campagnes que les propriétaires avaient embellies au point d'en faire des séjours à la mode et d'exciter la curiosité du public et des voyageurs. La plus remarquable de ces propriétés était sans contredit celle de Vœns, que M. Samuel de Marval [3] convertit pendant le courant du siècle passé en un véritable jardin classique.

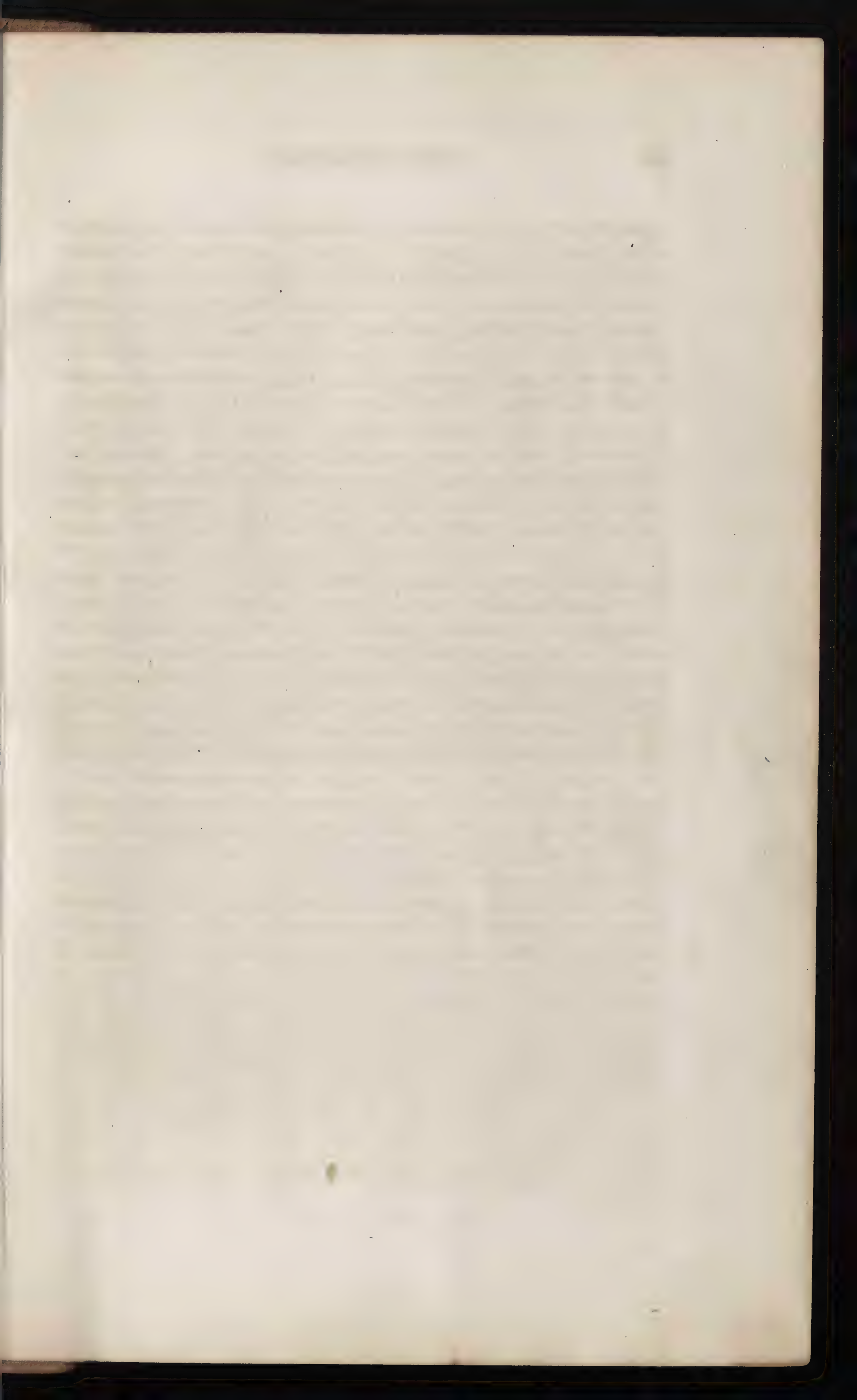
Devant la maison, située sur un coteau qui s'élève au milieu de ce paisible vallon, s'étendent de riants jardins et de vastes vergers. Une double rangée d'arbres fait communiquer l'habitation au petit bois de chênes qui du haut de la colline descend pour en revêtir le flanc. Sur la pente l'eau des fontaines s'écoule en petits filets et va se perdre dans les prairies qui occupent le fond du vallon. C'est au pied de ce bouquet de bois, délicieux par la fraîcheur de ses ombrages et charmant par son silence mélancolique, que l'on trouve un groupe d'une douzaine de beaux mélèzes, dont l'origine est bien digne d'être notée. Ces arbres élégants sont sortis de graines que milord Maréchal avait fait venir de ses propriétés de Keithhall, en Ecosse, pour les donner à son ami Samuel de Marval. Une version inexacte, mais plus originale, raconte le fait autrement. Lord Keith, revenant d'une excursion dans le Valais, aurait pris dans les Alpes et rapporté dans sa tabatière les jeunes plantons de ces mélèzes. Ce qui est certain, c'est que les mélèzes de Vœns sont les premiers que l'on vit dans notre pays et que nous les devons à un homme qui, pour la noblesse de son caractère, mérita d'être honoré de l'amitié de Frédéric-le-Grand et de Jean-Jacques Rousseau.

De nos jours rien ne rappelle plus dans cette belle propriété les froides grandeurs du jardin classique. Plusieurs rangées d'arbres de l'avenue principale ont été abattues et le feuillage de l'allée conservée peut se développer

[1] Tilleul de St-Blaise (qui mesure à 3 pieds de hauteur 22 pieds de circonférence et 31 pieds au niveau du sol), — tilleul de Cressier, de St-Jean, etc.

[2] « Les habitants de Lignières, dit un contemporain, ne donnent pas assez de soins à la culture de leurs arbres fruitiers. Plus d'une fois, il a été proposé à la communauté de faire un règlement qui obligeât chaque jeune homme à planter et à cultiver un certain nombre d'arbres à fruit, à des conditions favorables tout à la fois au planteur et à la communauté. Ce règlement, qui donnerait du fruit et du bois, n'est pas encore adopté, mais il faut espérer qu'on l'adoptera ci-après. On a d'autant plus lieu de l'espérer que, sans qu'il y ait encore rien eu de déterminé à cet égard, on a déjà commencé au printemps à faire quelques plantations. » *Description de la mairie de Lignières*, par Ch. Daniel Vaucher. 1801. Pag. 45.

[3] Né en 1707 et mort en 1797. (Voir *Biographie neuchâteloise*). Cette belle propriété appartient à son arrière-petit-fils, M. de Marval, à l'obligeance duquel nous devons les détails relatifs à Vœns.





Promenade noire. Môle et Place d'armes.

Vue de Neuchâtel en 1820. – d'après F. W. Moritz.

en toute liberté. Les charmilles géométriques, les treilles ouvragées, les ifs sculptés en pyramides et en spirales, tout cela a disparu sans laisser aucune trace. Il ne reste plus que les parterres de fleurs, le jardin potager, le vaste verger enclos d'une haie vive, le charmant bocage de chênes avec ses mélèzes historiques et l'aimable hospitalité traditionnelle de la famille de Marval.

De toutes ces ornementations qui étouffaient les beautés de la nature, plutôt qu'elles ne les relevaient, nous n'en regrettons qu'une, c'est le pavillon de verdure, où Delille venait réciter ses poésies devant la Société d'élite que M. de Marval réunissait autour de lui, dans sa campagne de Vœns. C'était dans les dernières années du siècle passé : fuyant la tourmente révolutionnaire de Paris, le poëte avait cherché en Suisse un asile pour sa muse; il y passa deux années, demeurant à Gléresse ou dans l'île de Saint-Pierre [1], et c'est sur les bords du lac de Bienne qu'il acheva ses poèmes des *Trois Règnes*, et de l'*Homme des champs*. L'on se plaît à contempler des lieux où a vécu un homme de génie ou d'un grand caractère, une solitude où un poëte a aimé, souffert et chanté, et l'on en éprouve une émotion profonde, forte et douce, qui n'est pas sans laisser une impression durable. Nos après-venants se diront comme nous, avec un plaisir mêlé d'orgueil, que « le poëte qui passait de jardin en jardin, qui visitait tous les beaux lieux à la mode, » séjourna aussi dans la retraite de Vœns et « paya l'hospitalité d'un jour ou d'une semaine par de jolis vers [2], » que nos aïeux applaudissaient avec plus de vivacité sans doute que nous ne le ferions aujourd'hui.

Une trentaine d'années avant l'époque où Delille venait parfois à Vœns, Bellevue [3], au-dessus de Cressier, eut la gloire d'être visitée par un écrivain bien autrement illustre que le poète des *Jardins*. Cette propriété, si admirablement située, a été créée par M. du Peyrou, l'ami de J.-J. Rousseau, et c'est lui qui fit planter ces hautes allées de châtaigniers et de marronniers qui, même vues de loin, sont d'un effet imposant. Il est probable que durant son séjour dans notre pays, l'auteur de la *Nouvelle Héloïse* alla plus d'une fois à Bellevue avec son ami. C'est dans une de ces promenades qu'il lui échappa cette exclamation célèbre : *Ah! voilà de la pervenche!* et que la vue de cette aimable fleur raviva dans le souvenir du malheureux grand homme le « court bonheur de sa vie » aux Charmettes, « ces moments précieux et

[1] . . . . . Gléresse,
Beau lieu, qui nourrissait ma poétique ivresse!
. . . .
Que j'aimais ce beau lac à mes pieds étendu,
Ces bosquets de saint Pierre, île délicieuse,
Qu'embellit de Rousseau la prose harmonieuse!
(Delille : *Malheur et Pitié.* Chant IV.)

[2] Voyez Sainte-Beuve : *De la poésie de la nature.* Causeries du lundi. Tom. II. P. 110.

[3] Actuellement propriété de M. Louis de Pury, banquier.

si regrettés, » où jeune, insoucieux, épris des charmes de la nature champêtre et tout entier à son affection profonde pour Mme de Warens, il avait été comblé pendant quelques mois d'une félicité parfaite.

Le premier jour, dit-il dans ses *Confessions*, que nous allâmes coucher aux Charmettes, maman (c'est ainsi qu'il appelait Mme de Warens) était en chaise à porteurs, et je la suivais à pied. Le chemin monte; elle était assez pesante, et, craignant de trop fatiguer ses porteurs, elle voulut descendre à peu près à moitié chemin pour faire le reste à pied. En marchant elle vit quelque chose de bleu dans la haie, et me dit : Voilà de la pervenche encore en fleur. Je n'avais jamais vu de la pervenche, je ne me baissai pas pour l'examiner, et j'ai la vue trop courte pour distinguer à terre les plantes de ma hauteur. Je jetai seulement en passant un coup d'œil sur celle-là, et près de trente ans se sont passés sans que j'aie revu de la pervenche ou que j'y aie fait attention. En 1764, étant à Cressier avec mon ami M. du Peyrou, nous montions une petite montagne au sommet de laquelle il y a un joli salon, qu'il appelle avec raison Belle-Vue. Je commençais alors d'herboriser un peu. En montant et regardant parmi les buissons, je pousse un cri de joie : *Ah! voilà de la pervenche!* et c'en était en effet. Du Peyrou s'aperçut du transport, mais il en ignorait la cause; il l'apprendra, je l'espère, lorsqu'un jour il lira ceci.... [1].

Si Vœns rappelle Delille et Bellevue Rousseau, Montmirail et ses tilleuls peuvent servir à évoquer le pieux souvenir du comte de Zinzendorf, l'un des chefs ou le réformateur de la secte des Frères moraves, par laquelle fut fondée, dès 1766, la maison d'éducation qui occupe ce château et ses dépendances et qui n'a point cessé d'être florissante.

Dans les localités du *Vignoble* situées à l'ouest de Neuchâtel on rencontrait aussi peu de plantations d'arbres que dans la châtellenie de Thielle. Quelques-unes conservaient encore leur ancien tilleul, d'autres l'avaient laissé mourir de vétusté, et un petit nombre d'entre elles l'avaient remplacé par un jeune arbre. Nous avons déjà mentionné les plantations de marronniers du village d'Auvernier. Boudry possédait, à l'entrée de la ville, ses beaux noyers, qui de nos jours semblent être un peu négligés. Cependant il y avait aussi dans cette partie du pays des propriétés particulières dont les jardins étaient embellis par des plantations d'arbres assez dignes d'attention. Le *Musée neuchâtelois* a donné [2] un dessin de la propriété de M. le colonel de Meuron-Terrisse, qui ne montre qu'une partie des jardins dans lesquels se trouve entre autres arbres et arbustes remarquables un noisetier d'énormes dimensions, planté peut-être par le trésorier Mouchet. Ce noisetier se trouve dans le jardin entouré d'un mur crénelé, et l'on peut s'imaginer que le jeune Benjamin Constant et son amie Mme de Charrière, se sont amusés parfois à cueillir de

[1] J. J. Rousseau : *Confessions*. Liv. VI. Part. Ire.
[2] *Musée neuchâtelois*. Année 1868. P. 33.

son fruit et à le grignoter tout en poursuivant leurs spirituelles causeries. A Bevaix, on voyait déjà dans la propriété de Chambrier les beaux marronniers qui font l'ornement de ce village [1]. Deux arbres de cette même espèce furent plantés par Samuel Jacobel dans la campagne de Bellevue près de Châtillon. Son père, François-Louis Jacobel, comme lui vétéran revenu du service de France, se reposait des fatigues de la guerre en dirigeant les défrichements qu'il avait ordonnés dans sa propriété. On montre encore le beau hêtre, à l'ombre duquel le vieux militaire, blessé et impotent, aimait à s'asseoir en surveillant les travaux qui devaient lui ouvrir depuis sa demeure une perspective sur l'horizon des Alpes.

La demeure seigneuriale de Gorgier avait au siècle passé déjà dans son voisinage quelques arbres remarquables. Quant à celle de Vaumarcus, elle était entourée de plantations qui furent le point de départ du jardin botanique que l'on y admire aujourd'hui. L'allée de châtaigniers qui se trouve à l'ouest du château avait été plantée par David de Büren vers le milieu du XVIIme siècle. Un siècle plus tard, Louis de Buren planta le magnifique tilleul qui orne le flanc de la colline au-dessus du pont. Charles-Philippe, le père du baron actuel, planta le beau peuplier de Belgique qui s'élève en tête de la promenade. Quelques années auparavant, c'est-à-dire vers le milieu du siècle passé, Jeanneret d'Espagne [2], plantait dans la propriété actuelle de Mlle Sophie DuBois un accacia, arbre rare à cette époque, qui de nos jours est en grande vénération. C'est à l'ombre du gracieux feuillage de cet arbre remarquable que M. Léon Berthoud a dressé sa tente d'artiste. A l'exception de ces plantations dans des propriétés particulières, on ne rencontrait que peu ou point d'arbres d'agrément dans l'intérieur des villages ou hameaux de la Béroche.

Dans le *Val-de-Travers* on ne songeait également pas encore à orner d'arbres les chemins et les places publiques. Osterwald, dans sa *Description des montagnes et des vallées de Neuchâtel* [3], dit à ce sujet : « Que les étrangers ne peuvent voir qu'avec étonnement, qu'un aussi beau vallon soit entièrement dénué d'arbres. On pourrait former de très-belles plantations sur la grand'route qui est très-unie, dans les chemins de traverse et autour des villages, principalement à Môtiers, où le vallon est le plus large. » Cette idée ne devait pas se réaliser de sitôt. Trente-trois ans plus tard (1797), l'auteur inconnu d'une description topographique inédite de la châtellenie du Val-de-Travers, présentait une observation semblable, en disant : « Si les habitants du Vaux-Travers n'avaient pas une répugnance invincible pour les arbres, on verrait

[1] Matthey-Doret : *Essai descriptif de la juridiction de Bevaix*. 1801. Pag. 60.

[2] Voy. *Musée neuchâtelois*. Année 1867. Pag. 187.

[3] *Journal helvétique*. 1764.

les grands chemins et même ceux de traverse, bordés d'aliziers, d'ormeaux, de sorbiers et de tilleuls; on cheminerait comme on se promène dans les plus belles allées, mais on ne veut pas d'arbres, et si quelques particuliers ont la générosité d'en gratifier le public, on les mutile, on les coupe, on les arrache.

Ces critiques sévères furent bien accueillies des habitants du Val-de-Travers et les jeunes gens des villages, écoutant les sages conseils d'hommes éclairés, se mirent à l'œuvre et plantèrent des allées d'arbres qui font aujourd'hui l'ornement de plusieurs localités de ce vallon. En 1799, les « garcons » de Fleurier établirent la promenade de Longereuse, qui est composée presque exclusivement de tilleuls. Ils ménagèrent un rond-point pour la danse sur « l'herbette. » Le père de feu M. P.-E. Jaccottet, le fondateur de la grande fabrique d'ébauches de Travers, était à la tête de cette entreprise d'utilité publique. La même année la commune de Fleurier fit planter la belle allée de peupliers noirs (Populus nigra. L.) qui conduit du quartier des Moulins au Pont des Chèvres.

Les « garcons » de Môtiers commencèrent l'année suivante à orner l'ancien cimetière près du temple de ce village en y plantant des tilleuls et des plânes. A la même époque, MM. Jacques-Louis Rossel et Jeanrenaud, régent, bordèrent de peupliers noirs, de frênes et de tilleuls, la route qui va des Places au domaine des Marais. A Couvet ce fut la musique des bourgeois qui, en 1800, prit l'initiative de telles plantations, et c'est à elle qu'on doit les tilleuls qui se trouvent sur le Rossier près de la gare [1].

Cette noble émulation qui se produisit à la fin du siècle dernier parmi la jeunesse du Val-de-Travers, sous l'influence d'hommes généreux, contribua beaucoup à modifier avantageusement les récréations des « confréries de garçons, » qui jusqu'alors avaient été grossières et désordonnées et causaient trop souvent des dommages plus ou moins graves tant aux personnes qu'aux propriétés. Le besoin d'activité de la jeunesse fougueuse se tourna vers un but utile, et en plantant ces allées d'arbres, les garçons des villages que nous avons cités ont eu la satisfaction de pouvoir se dire avec le vieillard de la fable :

« Nos arrière-neveux nous devront cet ombrage. »

Ce n'est que dans le courant du siècle actuel que l'on fit des plantations dans les autres localités du Val-de-Travers. Il existait bien dans presque tous les villages quelques arbres isolés datant d'une époque antérieure, mais moins vieux que ces tilleuls antiques dont nous avons parlé en commençant [2]. Nous

[1] La plupart des détails relatifs au Val-de-Travers nous ont été fournis avec le plus grand empressement par M. le préfet Dalphon Favre et par M. V. Andreæ, pharmacien, vice-président du Club jurassien.

[2] Outre le tilleul des catholiques sur le chemin des moines et les tilleuls du haut du village de Môtiers, nous devons mentionner le *tilleul vers chez Thiollat* et le *tilleul du Pont de la Roche*, qui est l'objet d'une sollicitude étrange, car il est souvent tonsuré et rogné et toujours mutilé.

devons avant tout citer à Môtiers les peupliers qui bordent l'Areuse et sous lesquels le soir Rousseau et d'Escherny venaient chanter des romances qui attiraient et charmaient les jeunes filles du village [1]. Fleurier possédait un magnifique peuplier noir, qui était connu dans tout le vallon sous le nom de peuplier du Guillery. Il a été abattu en 1856. M. Fritz Berthoud nous a donné à ce sujet les détails suivants :

Le Guillery est une maison au centre du village de Fleurier; elle fut bâtie en 1712 par Daniel Vaucher, sur un champ qu'il acheta à la commune et qui s'appelait la *fin* du Guillery. On ne sait d'où vient ce nom [2]; plusieurs vieillards se souviennent seulement que cette *fin* était jadis occupée par la culture des pois, abandonnée aujourd'hui. Ce Daniel Vaucher était un architecte assez habile et fort occupé à bâtir des châteaux dans le pays de Vaud. Il y était retenu lorsqu'on éleva la maison, et l'affreux toit qu'elle possède vient de ce que le maître charpentier, n'ayant pu comprendre les plans tracés par l'artiste, celui-ci lui écrivit de faire comme il en avait l'habitude. Le fils aîné de Daniel Vaucher suivit la carrière de son père et devint architecte en titre de Leurs Excellences de Berne; il faut aussi regarder Daniel Vaucher comme le chef ou l'inspirateur de la dynastie architecturienne des Vaucher de Genève, originaires de Fleurier, mais non pas les descendants de Daniel.

Daniel eut un second fils, qui naquit l'année même de la construction du Guillery, et c'est à l'occasion de cette naissance qu'il planta, en 1712, le fameux peuplier, mort sous la *hache du progrès*, le 8 mai 1856. L'enfant en l'honneur duquel il fut planté s'appelait David-Jean-Jacques-Henri, et devint l'introducteur ou l'un des introducteurs de l'horlogerie au Val-de-Travers; il fit son apprentissage sous la direction du fils de Daniel JeanRichard.

Le décret de mort prononcé contre le peuplier du Guillery attrista les amis de la nature, et Mademoiselle Allamand [3] se fit l'interprête de leurs sentiments de regret en lui adressant des adieux touchants, dans une plaintive et gracieuse élégie, que nos lecteurs seront heureux de trouver ici, reproduite tout au long, d'après le *Courrier du Val-de-Travers*, du 5 mai 1856 :

Il était planté au bord d'un ruisseau, à l'angle d'un jardin qui longeait la route. Il avait un siècle et demi d'existence et peut-être cent cinquante pieds de hauteur. Quatre générations d'une famille qui demeurait auprès l'avaient toujours vu beau et grand; on l'aimait dans le voisinage comme on aime un hôte connu et bienveillant. « Garde-le comme la prunelle de ton œil », avait dit en mourant, à sa fille, un de ses anciens propriétaires.

Aussi avait-il son nom à lui, le peuplier du Guillery. Cette dernière désignation lui venait, il est vrai, de la maison de laquelle il dépendait, mais sa hauteur prodigieuse l'avait fait distinguer et isoler de tous ses confrères.

[1] V. Fritz Berthoud : J. J. Rousseau au Val-de-Travers. (*Biblioth. universelle*, loc. cit.)
[2] *Guillery*, en vieux français, signifie le chant du moineau.
[3] Mlle Virginie Allamand, fille du Dr Allamand, morte en 1868.

Il ne se développait que tard dans le printemps; sa sève était lente à arriver au bout de ses rameaux si élevés que les feuilles de la cîme ne se voyaient pas à l'œil nu pour chacun. Il était comme l'horloge de la saison. Fidèles observateurs du dicton :

Ne te déshabille
Que quand le peuplier s'habille,

les habitants du village consultaient ses bourgeons et guettaient l'épanouissement de ses feuilles. Puis, lorsqu'il revêtait sa robe vert tendre, les petites filles adoptaient leurs chapeaux-bergères, et les jeunes filles leurs robes blanches. De jour en jour alors le peuplier gagnait en magnificence; ses branches décharnées se perdaient dans son feuillage; il reprenait sa forme élégante. Pendant longtemps même, il vint appuyer ses rameaux sur l'angle de la maison de l'autre côté de la route, si bien qu'il faisait arc de verdure, ou arc de triomphe, mais pour la première fois le triomphateur était l'arc lui-même. Les indifférents et les gens affairés passaient au-dessous sans s'en douter, mais ceux dont le regard et la pensée quittent souvent la terre, admiraient cette étrange disposition de l'arbre.

Le peuplier abritait les oiseaux par centaines; il avait des bocages pour eux tous et ils y dormaient en paix, les chats n'en eussent pas plus tenté l'escalade que celle du ciel. Maîtres chez eux là-haut, ces bijoux y gazouillaient tout l'été et quand venait l'automne, les hirondelles y tenaient conseil pour fixer l'heure du départ. Chères hirondelles! votre palais de verdure sera bientôt détruit.

Le peuplier avait son langage à lui; la plus légère brise faisait babiller son gai feuillage, et lorsque la tempête mugissait, il mêlait sa voix à la sienne et en doublait ainsi la fureur.

Il aimait à rendre service, tantôt prêtant son tronc à l'affiche d'un théâtre ambulant, tantôt couvrant de son ombre le voyageur fatigué et haletant, tantôt servant de pavillon au marchand de passage, tantôt abritant les voitures des nombreux habitués de l'hôtel voisin. Le forgeron qui demeure auprès, et qui aime aussi le peuplier, allait parfois ferrer ses chevaux au pied du géant. Le tout faisait tableau, car le peuplier était si majestueux que chaque scène à laquelle il se mêlait devenait digne du pinceau.

L'automne arrivait pour le peuplier comme pour toute la nature. Quelques nuits froides suffisaient pour le dépouiller de sa belle tunique. C'était alors une pluie de feuilles qui venaient joncher la route et serrer le cœur. Adieu les beaux jours! Adieu la promenade! Adieu la campagne! Le vent du nord soulevait le tapis de feuilles, les emportait en tourbillons, et quelquefois bien loin dans une cour ou un jardin on trouvait une étrangère: Qu'est cela? C'est une feuille du peuplier du Guillery. Le beau peuplier, il était vu de partout, il était connu de tous.

Voilà son histoire particulière; mais que n'aurait-il pas eu à vous raconter, s'il avait su écrire? Il a vu le village dans sa simplicité d'autrefois; il l'a vu s'agrandir, s'élever, s'enrichir. Il dominait les murs du cimetière, où les générations se sont couchées si nombreuses. Il a vu la flèche d'une église et le dôme d'une autre, et les a toutes deux dépassées en hauteur. Il a peut-être ombragé les émigrés que les terreurs de la grande révolution française avaient poussés dans notre petite contrée. Il a vu des processions et des parades de tous genres passer au pied de son tronc. Il a défié les orages; il n'a écrasé personne.

Et maintenant, pauvre peuplier, pourquoi parlerais-je de toi comme si tu n'étais plus là ? Parce que, hélas ! tu n'as plus que quelques jours de vie, parce que ta vigoureuse sève sera bientôt retranchée, parce que tout à l'heure nous porterons ton deuil, nous qui t'avons tant aimé, tant admiré dès notre jeune âge, nous qui avons si souvent regretté d'être un ignorant parfait dans l'art du crayon ou du pinceau, quand nous aurions voulu fixer sur la toile ta belle stature et ton brillant feuillage. Ah ! si quelqu'un était ici, quelqu'un qui habite Paris, quelqu'un qui te connaît, quelqu'un qui aime la nature et qui sait la peindre et la chanter [1], tu ne tomberais pas sans que tes traits fussent recueillis, et ton épitaphe serait aussi poétique que ta biographie l'est peu.

Et cependant tu n'es coupable de rien, tu n'as ni plus, ni moins fait qu'il y a dix ans, vingt ans, cent ans, cent cinquante ans. Au contraire, tu es toujours plus hospitalier, toujours plus disposé à obliger. Tu ne comprendras pas même qu'on puisse abattre un innocent tel que toi. Mais que veux-tu ? Ton ombrage a peut-être porté ombrage, ou bien tu es comme moi, comme nous, du temps passé, plus que passé, Nous devons nous ranger de côté pour faire place aux idées et aux faits nouveaux. qui, à leur tour, tomberont en discrédit.

Tes malheurs ont commencé avec l'ère du progrès. Le télégraphe électrique, ce porte-pensée plus rapide que la pensée elle-même, te donna le premier coup. Pour poser son imperceptible fil, on coupa des branches d'un pied de diamètre, on te mutila, on te défigura. Tu consentis à tout, cédant aux nécessités du moment.

Lorsqu'on parla de chemins de fer, lorsqu'on voulut avoir pour la matière un moyen de transport aussi rapide que pour la pensée, lorsque tu vis ouvrir ce gigantesque sillon à travers forêts et rochers, tu repris courage. Tu te dis : Puisque l'herbe va croître dans nos rues, où plus une voiture officielle ne passera, on n'aura plus besoin de la place que l'on m'accuse d'usurper, on m'oubliera, je vieillirai et mourrai en paix. Vain espoir, mon pauvre peuplier ! Aujourd'hui on veut de larges voies, des lignes directes, qui fassent arriver commodément et promptement au but. Rien de mieux, dans le fond; mais que de belles choses on immole à ce besoin de l'époque. Les plus gracieux contours, les plus riches produits de la végétation, les routes qui avaient le plus excité notre admiration, tout est condamné ou abandonné.

Toutefois, indulgence, mon pauvre peuplier, de ta part et de la mienne, à moi qui aurais tant aimé à te sauver. Je te le répète, nos idées sont surannées, on ne nous comprend plus. Va donc à la mort en héros, va rejoindre ton frère. Et quand les absents reviendront, quand ils trouveront ta place vide, nous leur parlerons de toi et tous ensemble nous te donnerons des souvenirs et des regrets. »

En nous envoyant cette œuvre charmante, M. Fritz Berthoud nous donne encore quelques détails sur ce sujet attendrissant. « Le tronc de ce peuplier géant avait, dit-il, environ dix pieds de diamètre ; il était si énorme et si dur qu'aucune scie ne put l'entamer. On vit longtemps son cadavre tristement couché sur le bord du chemin au Pont de la Roche. A la fin, lorsqu'il était à demi consumé et pourri, on prit le parti de le faire sauter avec de la poudre,

[1] Chacun comprend que Mlle Allamand fait ici allusion à l'aimable et spirituel auteur des charmants récits neuchâtelois : *Sur la Montagne*.

comme un roc, et ses débris, ajoute M. Berthoud avec une amère ironie, servirent à cuire des choux et du lard. O destin cruel ! »

Dans la seconde moitié du siècle passé, il y avait chez nous un homme distingué qui se montra très zélé à propager la coutume de planter des arbres d'agrément à l'entour des habitations. C'était le colonel Abraham de Pury [1], qui était un sincère admirateur de Rousseau et de plus son ami dévoué. Retiré du service et se reposant au Val-de-Travers des fatigues de la guerre, il se plaisait souvent à prendre part aux excursions botaniques que le philosophe et ses amis firent dans notre Jura. En 1765, Pury fut nommé conseiller d'Etat, et l'on conte que le messager d'Etat lui présenta le brevet au moment où, nouveau Cincinnatus, il était occupé à planter les frênes qui ornent actuellement la campagne de Monlézi.

M. le maire Huguenin rapporte cette anecdote dans sa description du canton de Neuchâtel (page 320), avec cette variante qu'Abraham de Pury était occupé à un défrichement lors de l'arrivée de l'huissier de l'Etat. La première version est exacte; elle nous a été communiquée avec beaucoup d'autres renseignements par un des descendants du colonel de Pury.

Les mélèzes de Monlézy et des Rulhières Sandoz [2] paraissent être de la même époque que ceux de Vœns et de Chaumont. A mesure que l'on commençait à prendre goût au séjour d'été sur la montagne, les riches propriétaires eurent soin de rendre leurs fermes plus confortables et d'en embellir les abords par des plantations d'arbres. Nous avons déjà cité à cet égard le Chaumont Bosset. M. Fritz Berthoud nous apprend que Mme Boy de la Tour offrait à Rousseau, en 1762, un logement sur la montagne pour y passer l'été dans une solitude et une tranquillité complète. La charmante métairie de Sagneules, près de Môtiers-Travers, appartenant à la famille d'Ivernois, est ornée d'arbres magnifiques, qui doivent être contemporains de ceux du Marais et de Monlézi. [3]

Avant de quitter le Val-de-Travers nous devons dire quelques mots des arbres d'agrément que l'on remarquait à cette époque aux Verrières. L'auteur d'un mémoire inédit sur la topographie de cette mairie écrivait en 1805 : « A part quelques arbres qui se voient à Meudon, on n'en voit pas dans le reste du village. Un étranger qui y arriverait en hiver se croirait en Sibérie, et dans la belle saison celui qui veut se récréer de la vue d'un arbre doit le chercher dans les forêts. Cependant les tilleuls, les aliziers, les sorbiers dont la verdure et le fruit sont si beaux, y réussissent fort bien. La beauté d'un arbre

[1] A. de Pury fut le premier président de la Société d'émulation patriotique.

[2] Les Planes, près des Rulhières, montagne appartenant à la famille de Sandoz-Rollin, doivent leur nom à des arbres de cette espèce, dont plusieurs sont aujourd'hui d'une grandeur extraordinaire.

[3] F. Berthoud : J. J. Rousseau au Val-de-Travers. *Biblioth. univ.* Tom. 35. Pag. 102.

en pleine végétation, la fraîcheur de son ombrage en été, l'aspect moins sauvage qu'un bouquet d'arbres donne à un village et l'exemple du Val-de-Travers qui se pique d'une louable émulation à cet égard, toutes ces raisons n'ont encore pu vaincre l'apathie que nos Verrisans montrent pour un objet d'agrément et d'utilité publique. »

La maison de la cure des Verrières[1] était en effet déjà abritée à l'ouest par une rangée d'antiques tilleuls, qui préservèrent en 1761, lors de l'incendie du presbytère, le quartier de Meudon[2]. Dans l'intérieur du tronc de ces arbres on retrouve de nos jours des couches de bois qui sont en partie carbonisées et qui, ayant été à l'extérieur l'année de l'incendie, avaient alors subi l'action du feu. Il existe encore à Meudon au lieu dit « la Cour » deux tilleuls qui, d'après la tradition, furent plantés en 1657, en souvenir du passage aux Verrières d'Henri II d'Orléans[3]. L'un de ces arbres a sauvé du feu la maison de la Cour, lors de l'incendie de 1867.

Dans les villages du *Val-de-Ruz*, où le climat, plus doux que celui du Val-de-Travers, permet la culture de certains arbres d'agrément étrangers et de plusieurs bonnes sortes d'arbres fruitiers, on ne rencontrait dans le siècle passé que quelques tilleuls antiques et des exemplaires du marronnier d'Inde. Les jardins de propriétaires riches étaient ornés de cytises et de lilas; mais, en général, l'arboriculture était pour ainsi dire encore ignorée. « Quant aux arbres des particuliers, dit un contemporain[4], très peu d'entr'eux les soignent; aucun n'en taille les branches, n'en arrache le gui, n'en enlève la mousse; ensuite, quant aux arbres au bord des champs et des chemins publics, abandonnés d'abord après qu'ils sont plantés, à leurs propres forces, ils languissent dans une terre dure, non labourée, dans laquelle leurs racines ne peuvent se faire jour; ils sont ébranlés, renversés souvent par le frottement des bestiaux contre leurs tiges, et les branches basses broutées par leur dent meurtrière. » L'auteur du mémoire duquel nous venons d'extraire ce passage proposait un moyen que d'autres avaient déjà mis en usage et qui consistait à astreindre chaque père de famille à planter, lors de la naissance d'un fils, un arbre dans un terrain public, désigné par la communauté. L'arbre devait être, suivant son avis, un poirier ou un pommier de bonne espèce, capable de supporter le climat du Val-de-Ruz; le père et ensuite le fils devaient être tenus de soigner l'arbre et de le remplacer s'il venait à périr. Les fruits appartiendraient à celui en l'honneur duquel l'arbre aurait été planté, et, à

[1] A l'angle S.-E. de cette maison se trouve un orme magnifique, un des vétérans de cette haute vallée du Jura.

[2] Registre de la commune du Grand-Bourgeau. 1764.

[3] Note qui m'a été communiquée par mon père, M. L. C. Guillaume, notaire aux Verrières.

[4] Description de la mairie de Valangin. 1794. Pag. 47 et 133.

sa mort, la Commune deviendrait propriétaire de ce dernier. Par ce moyen on populariserait la connaissance de la culture des arbres et on augmenterait la quantité des produits du sol et la richesse publique. — Il paraît qu'une coutume analogue à celle que l'on cherchait à généraliser existait déjà dans quelques localités. Ainsi le tilleul que l'on remarque de nos jours à la bifurcation de la route d'Engollon à Valangin et à Vilars fut planté en 1785 par Jean-Frédéric Cunier, pour se conformer à une coutume établie à Engollon, d'après laquelle tout communier, lors de son assermentation, devait planter un arbre quelconque sur le terrain communal. Cette excellente coutume paraît avoir été négligeamment observée, ou bien les arbres furent si peu soignés qu'ils finirent par périr, car il n'y a, dans le Val-de-Ruz, que très peu de plantations qui proviennent d'une telle origine.

En revanche, on rencontrait déjà à côté des châteaux et des maisons de plaisance de ce vallon des allées régulières d'arbres d'agrément. Les tilleuls de la terrasse du château de Valangin furent plantés en 1772, lors des travaux de reconstruction de cet édifice, détruit par l'incendie de 1747. M. Georges Quinche, notaire, de qui nous tenons beaucoup de détails historiques d'un grand intérêt, nous a dit que son père se souvenait parfaitement d'avoir, alors qu'il était enfant, assisté à la plantation de ces tilleuls. Dans une gravure d'un des Girardet, qui représente une prestation de serments en 1786, on distingue très-bien ces jeunes arbres, alignés en deux rangées sur la terrasse du château.

Quelques arbres remarquables se trouvent encore à Valangin. L'un d'eux est le tilleul séculaire qui ombrage la maison ci-devant du tirage ou des mousquetaires, et qui date probablement de l'année 1612, époque où la maison fut reconstruite. Cet arbre, à la hauteur de cinq pieds, mesure environ treize pieds de circonférence. Les autres sont les tilleuls de la Place du Saut qui furent plantés en 1778 par Samuel-François Quinche et Abram Tissot, ensuite d'une décision de la communauté [1].

A la Borcarderie [2] on remarque dans l'avenue de cette campagne un magnifique tilleul qui, d'après M. Georges Quinche, fut planté vers le milieu du 17e siècle. Sa circonférence, à cinq pieds de hauteur, est de quinze pieds six pouces.

Au-dessus de l'église de Fenin, au bord du chemin de la Châtellenie et à la lisière de la forêt, on admire plusieurs magnifiques tilleuls et un hêtre superbe qui existaient déjà dans le siècle passé. Dans les autres villages situés

[1] Registre de la commune de Valangin, n° 8, p. 324. St-Fs Quinche était le grand-père de M. Georges Quinche, qui nous a fourni ces détails.

[2] Propriété de M. Auguste de Montmollin.

au pied de Chaumont on ne rencontrait à cette époque que peu ou pas d'arbres d'agrément. Il faut aller jusqu'au Pâquier pour trouver trois tilleuls plantés dans le courant du 18e siècle. Les vergers de Villiers et de Dombresson existaient déjà, mais nous avons vu ce qu'en disait un contemporain. Au milieu du village de Fontainemelon se trouve un grand tilleul qui fut planté en 1793. Un vieillard, M. Samuel Delay, se souvient de l'avoir vu planter comme arbre de liberté. C'est aussi à l'occasion d'une fête populaire, mais d'un genre bien différent, que la commune de Fontaines fit planter le jour de la *St-Jean* 1704, le tilleul qui s'élève à côté de l'église de ce village. Trois autres tilleuls, plantés ce même jour sur cette place, qui était alors le cimetière de la paroisse, ont disparu depuis lors.

Ce sont là les plantations les plus remarquables faites dans le Val-de-Ruz au siècle dernier. L'on voit qu'il y a beaucoup de localités desquelles nous n'avons rien dit, mais il n'existe pas d'arbres d'ancienne date, ainsi que nous l'assure M. le préfet Numa Bourquin, qui a bien voulu recueillir des renseignements à cet égard. Ce n'est que dans le cours du siècle actuel, comme nous le verrons, que l'on commença à faire des plantations d'agrément le long des routes et dans l'intérieur de quelques villages.

Ce que nous venons de dire du Val-de-Ruz, s'applique aussi aux hautes vallées de notre Jura. A l'exception de quelques arbres épars, toutes les plantations que l'on remarque dans le *Vallon des Ponts et de la Sagne* sont de date récente. Cependant déjà dans le siècle passé, il existait dans ces localités des hommes éclairés qui cherchèrent à développer le goût que l'on commençait à ressentir pour des agréments de cette nature. Le document suivant, qui nous a été communiqué par M. Célestin Nicolet, en est la preuve et mérite d'être sauvé de l'oubli. C'est une humble requête adressée par deux habitants de la Sagne à « Monseigneur le gouverneur de Natalis et à MM. du Conseil d'Etat » :

Monseigneur,

Les effets agréables qu'on commence d'apercevoir de la permission qu'il a plu à votre Grandeur, il y a quelque temps, d'accorder à M. le maire de la Sagne, de planter des tilleuls au bord du grand chemin et l'accès favorable qu'il a fait espérer pour ceux qui se proposeraient d'en faire de même, ont fait naître l'idée au greffier David Perret et au justicier et secrétaire Fredrich Perrenoud de chercher à rendre le séjour de la Sagne un peu moins sauvage, et que s'il n'est pas possible d'y avoir des arbres fruitiers, il y eut au moins de ceux qui peuvent égayer la vue par leur verdure et donner du plaisir par leur ombre.

[1] Ces arbres appartiennent à Mesdames de Perrot-Cuche et Marguerite Vauthier et à Mlle M. Jaquet.

Le lieu propre à favoriser ce dessein, Monseigneur et Messieurs, serait dès le village jusqu'à quelque distance devers bise du Temple, où les chemins ont quarante pieds de largeur; il y a plusieurs endroits où, sans porter aucun préjudice, on pourroit y en mettre une rangée. En certaine distance de maisons, deux rangées feroyent un aspect assez beau; une diversité d'arbres pourroit aussy y contribuer.

De solliciter une permission générale pour tous les particuliers qui voudroient en profiter, ce seroit faire peu, parce qu'il est à présumer que, par de cent, un n'en feroit usage.

Le vray moyen de bien réussir seroit que les dits Perret et Perrenoud obtinssent la faveur qu'ils suplient très-respectueusement Vos Seigneuries, de leur être accordée, de pouvoir planter et faire planter dans l'endroit sus-indiqué, autant de différens arbres qu'ils le désireront et qu'eux et les leurs puissent les cultiver, ou faire cultiver, en avoir le bois et recrue et y en remettre.

Par là, cet endroit montagneux sera rendu plus attrayant et plus commode. La postérité aura toujours des marques visibles et sensibles de la douceur de Votre Gouvernement et des grâces qui en découlent, ce qui l'engagera d'en bénir la mémoire dans toute la suitte des temps.

Veuille le Tout-puissant, en prolongeant vos jours, les combler de ses bénédictions les plus rares.

D. Perret. — F. Perrenoud. »

Sous la date du 10 octobre 1752, nous trouvons dans les manuels du Conseil d'état un arrêté relatif à la précédente requête. Le Conseil, après en avoir délibéré, renvoyait « les suppliants à faire les publications ordinaires et requises, en invitant ceux qui auraient des oppositions à y apporter à les venir proposer au Conseil pendant un certain tems, et à donner communication de leur requête au sieur Martinet, procureur de Valangin, pour que, sur le rapport qu'il en fera au Conseil le jour que les dites publications lui seront présentées, il en soit ordonné plus outre ce qu'il conviendra. »

Il paraît qu'il n'y eut que trop de ces oppositions de la part des habitants de la Sagne. Plus tard, il n'est plus question dans les manuels du Conseil d'état de plantations d'arbres dans ce village, et il est très-probable que les sieurs Perret et Perrenoud ne purent donner aucune suite à leurs louables projets. Il ne reste du siècle passé qu'un seul gros arbre à Miéville, un tilleul, peut-être un de ceux qui furent plantés par le maire de la Sagne. Malheureusement, il a été mutilé et ébranché à un tel point qu'il a perdu sa forme et ressemble plutôt à une colonne qu'à un arbre [1].

Dans le village des Ponts, il n'y avait alors point d'arbres; mais tout près,
» dans le quartier des Petits-Ponts, la foudre y brûla, en 1804, une maison
» autour de laquelle le propriétaire se faisait un plaisir de planter des arbres
» pour se procurer un ombrage agréable et un abri contre l'impétuosité des

[1] Note communiquée par M. Fritz Chabloz.

» vents »[1]. Plusieurs arbres ornaient déjà à cette époque les métairies de Combe-Varin et quelques-uns sont restés pour faire partie de cette avenue glorieuse dans laquelle on voit inscrit sur chaque tronc l'un des noms illustres de la science contemporaine, en souvenir du séjour fait par ces savants dans la demeure hospitalière de M. le professeur Desor.

L'absence d'arbres d'agrément se faisait également remarquer dans les deux grandes localités des Montagnes. On n'y sentait pas encore le besoin d'embellir les jardins: tout ce qu'on leur demandait, c'était de produire quelques légumes, et nos arrière-grand'mères se bornaient à cultiver sur leurs fenêtres le réséda odorant, le géranium à odeur de rose, le romarin officinal et toutes les variétés de l'œillet des fleuristes.

Nous avons déjà indiqué le jardin que Jaquet-Droz établit à la *Chaux-de-Fonds* vers le milieu du siècle passé. C'était peut-être le seul jardin d'agrément que l'on rencontrât à cette époque dans cette localité. Vers la fin du siècle, le lieutenant Sandoz, beau-père de M. Matile, ancien conseiller d'Etat, en fit établir un dans sa propriété à la Grognerie, mais aujourd'hui il ne reste de ce jardin que quelques arbres. Il ne faut pas s'étonner si, avant l'incendie de la Chaux-de-Fonds (1794) ce village qui, plus tard, devait prendre un développement si extraordinaire, ne possédait pas de promenades publiques. Cependant, à en juger par une vue de la Chaux-de-Fonds, prise du côté du midi en 1787 et gravée par H. Courvoisier, il existait alors une rangée de peupliers d'Italie, qui traversait le pré du Stand depuis la Grognerie, en longeant le sentier jusqu'au petit chemin des Endroits. On remarque également une petite plantation d'arbres sur la vue de la Chaux-de-Fonds dessinée par Abram-Louis Girardet avant l'incendie[2]. On doit à M. le conseiller Perret l'arrangement de sa campagne, dite « les Arbres» ; les tilleuls (*Tilia grandiflora L.*) qui la décorent ont été plantés vers la fin du siècle passé. Le plus ancien marronnier (*Æsculus hippocastanum L.*) de la vallée de la Chaux-de-Fonds a été planté contre une muraille, par M. Ami Sandoz, trois à quatre ans après l'incendie. Cet arbre existe encore[3].

Au siècle passé le *Locle* ne possédait pas d'arbres d'agrément. Par contre, on remarquait déjà à côté des habitations qui sont disséminées sur les Monts

[1] Peter : Description de la paroisse des Ponts. 1806. Pag. 16.

[2] Cette vue se trouve avec un dessin de l'incendie dans les *Etrennes* ou *Almanach moral* de 1795. Locle, chez Samuel Girardet, père, libraire. Cette charmante petite publication, devenue très-rare aujourd'hui, contient cette année là le récit officiel de l'incendie de la Chaux-de-Fonds.

[3] C'est à l'obligeance de M. Célestin Nicolet que nous devons tous les détails relatifs à la Chaux-de-Fonds.

et les Côtes de beaux frênes, des ormes ou des tilleuls[1]. Aux Roches Houriet se trouvent des planes et d'autres arbres qui datent de l'époque dont nous parlons. Les marroniers que l'on voit devant la maison rouge du Crêt du Locle furent plantés vers la fin du siècle passé.

Dans le village des Brenets, on ne rencontrait à cette époque qu'un seul arbre digne de fixer l'attention. C'est l'orme de la cure, qui fut planté, en 1786, par MM. F. Bersot et Ch.-Aug. Guinand. Cet arbre fut en partie consumé lors de l'incendie du presbytère, en 1805. Les traces du feu en sont encore visibles. Malgré cet accident l'arbre a prospéré d'une manière remarquable.[2]

Après avoir passé en revue les plantations d'arbres d'agrément qui existaient dans notre pays au siècle dernier, nous allons dans un prochain article indiquer les progrès qui, dans ce domaine, ont dès-lors été réalisés jusqu'à aujourd'hui.

D[r] Guillaume.

[1] Les propriétés qui méritent une mention spéciale sont, entr'autres, celle de la famille Sandoz, sur les Monts, et l'ancienne campagne Vatel, propriété actuelle de M. Fritz Courvoisier-Faure.

[2] Nous devons à M. Ulysse Matthey-Henry et à M. H. Etienne les détails relatifs au Locle et aux Brenets.

LA CHAUX-DE-FONDS

ETUDE HISTORIQUE

Discours prononcé à la Chaux-de-Fonds, par M. Célestin NICOLET, président de la Société cantonale d'histoire, dans la séance générale du 16 juin 1869.

(Suite et fin).

La Chaux-de-Fonds, faisant partie de la mairie de Valangin, dépendait sous le rapport judiciaire des tribunaux du bourg. Les habitants de la paroisse se croyant déjà assez nombreux, en 1608, pour avoir un tribunal civil, s'adressèrent au Conseil d'état pour obtenir une justice ordinaire, établie dans leur localité, ou bien qu'ils fussent adjoints à la juridiction du Locle.

Ils présentèrent de nouveau leurs doléances au gouvernement, et au conseil tenu au château de Valangin, le 5 novembre 1610, on proposait, pour le soulagement du pauvre peuple de la Chaux-de-Fonds, auquel incombait des courses et des frais considérables pour de simples exploits, d'établir une justice particulière dans le susdit lieu, ou qu'il y fût pris six justiciers, assesseurs de la justice de Valangin, commis pour faire les exploits de leur localité, sinon qu'ils fussent réunis, une partie à la justice du Locle (Loscle) et l'autre partie à celle de la Sagne (Saigne). Mais le conseil déclara qu'il ne pouvait déférer aux vœux des pétitionnaires que par le commandement de Madame, à laquelle ils pouvaient adresser une supplication pour lui faire entendre leurs intentions et plaintes sur ce sujet, afin qu'elle y puisse pourvoir.

Plusieurs requêtes furent adressées au gouvernement durant l'espace de cinquante années, et les décisions du conseil, souvent contradictoires, étaient cependant toujours favorables aux pétitionnaires[1].

Le 27 janvier 1616, la juridiction de la Chaux-de-Fonds a été avisée qu'elle sera transférée la moitié au Locle et l'autre moitié à la Sagne, et que pour le plus grand soulagement des justiciables de chaque district, la justice se tiendra et administrera au milieu de chaque ressort, le tout sous le bon vouloir de Madame.

Le gouverneur Jacob Wallier ordonna, le 23 mai 1619, à Béat-Jacob de Neuchâtel, baron de Gorgier, lieutenant et capitaine au comté de Valangin, de procéder à la délimitation des deux districts, ce qu'il fit le 5 juin suivant[2].

On comptait alors dans la paroisse de la Chaux-de-Fonds 292 maisons et 400 feux. Cette annexion de la paroisse de la Chaux-de-Fonds aux juridictions du Locle et de la Sagne dura quarante années. Enfin, le prince Henri II, duc de Longueville, accorda les lettres patentes données à Rouen, le 2 décembre 1656, et enregistrées au manuel du Conseil d'état, le 12 janvier 1657, pour ériger la Chaux-de-Fonds en commune et mairie, avec moyenne et basse jus-

[1] Le Conseil d'état proposait au prince de réunir la Chaux-de-Fonds aux mairies du Locle et de la Sagne; mais une nouvelle requête des habitants de la Chaux-de-Fonds protestait contre la séparation de leur paroisse de la mairie de Valangin pour être réunie au Locle et à la Sagne, parce que, au point de vue de la distance, des frais et des appellations, ce changement ne leur procurerait aucun soulagement. Ils sollicitaient l'octroi d'une justice locale ou du moins un lieutenant et six juges, pour apaiser les petites causes et différends, et faire les taxes.

[2] Dans l'acte qu'il en fit dresser, il suppliait S. A. ou son lieutenant-général de le corroborer; mais les mairies de Valangin et de Boudevilliers s'y étant opposées et plusieurs communes du Val-de-Ruz prétendant que la susdite délimitation leur était fort préjudiciable, parce qu'elle donnait le haut du versant septentrional de la vallée de la Sagne à la juridiction de ce lieu, elle n'a jamais été confirmée.

tice, relevant, pour les appels du tribunal, des Trois-Etats du comté de Valangin.

Abraham Robert, ancien secrétaire du Conseil d'état, fut le premier maire de la Chaux-de-Fonds; ce magistrat, les douze juges, le lieutenant, le greffier et le sautier ont été établis le 12 janvier 1657. Le serment leur a été déféré par Mgr le gouverneur de Stavay, au château de Neuchâtel, dans la salle de S. A., en présence de Messieurs du Conseil d'état et de plusieurs officiers et autres personnes. Mais la délimitation de la mairie ne se fit que le 11 octobre 1659; on voulait attendre pour voir quel en serait le succès. Cette délimitation, commencée au mois de juin, n'a pu être achevée qu'en novembre, parce qu'il y eut plusieurs disputes et assignations en conseil ; les commissaires de Belvaux et Tribolet, procureur, favorisaient ceux du Locle, étendant le *Clos de la Franchise* hors de ses bornes [1].

La communauté de la Chaux-de-Fonds, voulant témoigner sa reconnaissance aux fonctionnaires de l'état qui avaient concouru à l'établissement de sa mairie, donna des lettres de communauté à Mgr Jacques de Stavay, seigneur de Mollondin, et à onze autres magistrats [2].

Le prince Henri II, duc de Longueville, avait encore accordé, par ses lettres patentes, une troisième foire, un marché par semaine, et permettait de bâtir des Halles (Hôtel-de-ville), pour loger les marchands et leurs marchandises; il n'en fallait pas davantage pour exciter la reconnaissance d'une population vive et enthousiaste; elle se considérait comme étant le peuple le plus heureux de la terre, non-seulement parce qu'elle avait obtenu, par l'établissement d'une communauté et d'une juridiction, la réunion des deux sections de la paroisse qui avaient été séparées en 1616, mais surtout parce que S. A., qui avait visité notre localité et ses habitants les 28, 29 et 30 juillet 1657, leur avoit donné l'assurance « de les chérir, conserver, augmenter et maintenir [3].»

Le conseil de commune, composé de vingt membres, a été nommé le 16 août 1657. Les membres du conseil ont prêté le serment d'usage « à doigts levés », dans l'église, le dimanche 20 septembre 1657, « le peuple présent et agréant ». Les séances du tribunal se tenaient dans une maison particulière (le chapeau rouge). Le propriétaire devait, en vertu d'une convention, à la cour de justice pour ses séances seulement une salle *(poisle)* et une chambre d'avis. Cette maison occupait l'emplacement de l'Hôtel-de-ville actuel; elle fut détruite par l'incendie du 5 mai 1794. L'Hôtel-de-ville, construit en 1803 et

[1] Relation du ministère de Jaques de Stavay.

[2] MM. de Lully, H. Hory, G. Tribolet, P. Chambrier, S. de Merveilleux, G. de Montmollin, J.-F. Brun, F. Marval, J. de Montmollin, Tribolet, procureur de Valangin; D. Montandon, secrétaire d'Etat.

[3] Registre de la commune de la Chaux-de-Fonds, A. 1657-89.

inauguré le 23 avril 1805, est un don des frères François et David-Pierre Bourquin[1]. La justice a été rendue dans notre localité, au nom de nos anciens souverains, par quatorze maires, et le tribunal a cessé de fonctionner conformément aux formes antiques et traditionnelles le 29 février 1848.

La Chaux-de-Fonds a eu dans la personne du gouverneur Jacques de Stavay, seigneur de Mollondin, un puissant protecteur; sa sollicitude pour notre localité a été soucieuse et paternelle; d'un autre côté, la commune lui témoigna d'une manière non équivoque sa reconnaissance dans toutes les occasions possibles, et si cette vertu était encore montagnarde, le nom de Jacques de Stavay figurerait sur les panneaux de notre panthéon jurassien. Il fut l'organisateur de la commune, du consistoire et de la juridiction, comme on peut s'en convaincre par un document fort intéressant, intitulé: *Ordonnances souveraines de Mgr le Gouverneur Jaques de Stavay, de Mollondin, au nom de S. A. Henri d'Orléans, pour le nouvel établissement de la Chaux-de-Fonds*[2]. On comptait en 1657 environ mille habitants dans la mairie de la Chaux-de-Fonds; toutes les terres étaient accensées, et les quartiers défrichés étaient le Valanvron, les Bulles, la Sombaille, la Vieille-Chaux, grande et petite, Derrière-Moulin, Fontaine-Jaillet, comprenant les Crosettes, Reprises et Bas-Monsieur, Boinod, Crosette et partie du Cernil-Bourquin. Le village situé sur le quartier de la Vieille-Chaux contenait, en 1663, vingt maisons, l'église et le corps de garde[3].

Les maisons des quartiers, situées au centre des domaines à us de clos, étaient, comme aujourd'hui, toutes disséminées, mais la Maison-Monsieur était le seul hameau de la mairie; on y comptait 15 maisons en 1716, le corps de garde du Crêt de la Torra y compris[4].

C'est, dès les temps anciens, un passage très-fréquenté, et avant l'introduction de l'horlogerie, il s'y traitait des affaires importantes. En 1529, la ville

[1] Les sculptures du fauteuil de la salle de justice proviennent du couvent de Bellelay. Divers objets provenant de cette célèbre abbaye décorent notre église; ils ont été acquis par la commune et par une société particulière. La chaire, construite sous l'abbé J.-G. Voirol (1706-1719), est un chef-d'œuvre de sculpture, attribué au frère Antoine Monnot, de Noël-Cerneux. L'orgue a été construit par l'abbé J.-B. Sémon (1719-1743). L'horloge est hors d'usage depuis plusieurs années. — Les balustrades des anciennes maisons Roy Bourquin et Ducommun-dit-Véron décoraient encore, en 1800, les jardins du château d'Etupes, ancienne résidence d'été des princes de Montbéliard.

[2] Archives de la famille de Glütz.

[3] Description de la frontière des montagnes de Valangin.

[4] Elles étaient situées sur des rochers ou sur une pente rapide, formée en partie par un talus d'éboulement; il ne reste de ces demeures que la Maison-Monsieur, qui fut construite en 1545 par René, seigneur de Valangin, et où la seigneurie faisait percevoir un péage, le corps-de-garde et quatre maisons; des lilas occupent encore le jardinet d'une de ces maisons ruinées et le cyclamen, introduit dans ce lieu à l'époque de sa prospérité, fleurit encore sur un rocher.

de Neuchâtel, désirant l'établissement d'un chemin et d'un pont sur le Doubs, afin de faciliter par ce moyen le transport des denrées depuis la Franche-Comté par Blancheroche, fit négocier cette affaire avec Jean de la Palud[1], comte de Varax et de la Roche, et René, comte de Challant. Les parties tombèrent d'accord; mais, malheureusement, le pont n'a pas été établi. Une administration soucieuse de l'avenir et des intérêts de notre localité reprendra, il faut du moins l'espérer, ces négociations, qui ont été ouvertes il y a 340 ans et souvent conseillées, dans ces derniers temps, par les députés et les publicistes les plus éminents du département du Doubs.

La mairie de la Chaux-de-Fonds était comprise, en 1659, entre les mairies de Valangin, de la Sagne et du Locle, les châtellenies d'Erguel et de St-Ursanne, terres de S. A. R. Mgr de Bâle, la terre du marquis de Varembon et la seigneurie de Vennes en Franche-Comté, séparées de la frontière de Valangin par le Doubs.

Deux bornes méritent de fixer un instant notre attention, à cause des souvenirs historiques qui s'y rattachent. L'une, située aux Convers, à l'extrémité supérieure de la vallée de St-Imier, consiste en un rocher sur lequel on a taillé la date de 1002; elle sépare la seigneurie de Valangin de celle d'Erguel et porte encore le nom de Roche Mil-deux. L'autre est la borne des trois évêques ou de N. D. de Bâle; elle est posée auprès du bief de Biaufond, sur la rive droite du Doubs, en amont des Cerdilles ou Esserts-d'Iles[2]. La seigneurie de Valangin, les châtellenies d'Erguel et de St-Ursanne aboutissent à ce point que M. A. Quiquerez assigne à la séparation des Helvètes, des Séquanes et des Rauraques[3]. Ce même point servait de démarcation entre les royaumes de Bourgogne et d'Austrasie. La pierre des trois évêques sépare encore aujourd'hui les diocèses de Lausanne, de Bâle et de Besançon[4].

Lorsque l'on recherche les causes du développement rapide et extraordinaire de la Chaux-de-Fonds depuis le dix-septième siècle à nos jours, on

[1] Le comté de Varax comprenait les pays de Maîche, St-Hippolyte, Pierrefontaine, etc. Les *Warasques* étaient venus s'y établir sur la fin du sixième siècle en sortant des bords du Rhin. (L'abbé Narbey : *Les hautes Montagnes du Doubs*, p. 62.)

[2] Description de la frontière des montagnes de Valangin, 1663.

[3] A. Quiquerez : *Monuments de l'ancien Evêché de Bâle*, p. 345.

[4] Gollut parle de la pierre des trois évêques et dit que le Doubs s'accroît du bief de la Chaux-de-Fonds. C'était une opinion admise alors que le bief de la Fontaine-Ronde, qui s'engouffre dans les fondrières des moulins, reparaissait à Biaufond; d'ailleurs, cette opinion peut être encore soutenue aujourd'hui. La borne des trois évêques avait été renversée accidentellement en 1659. Mgr de Stavay la fit relever. Les commissaires de Belvaux, conseiller d'Etat, et de Montmollin, procureur-général, assistèrent à cette opération de la part de S. A. de Longueville. Henry Thellung, de Courtelary, châtelain de la seigneurie d'Erguel, et Ulrich de Bremsy, d'Herbelinge, châtelain de St-Ursanne, y assistèrent de la part de S. A. R. Mgr de Bâle.

trouve à la base l'âpreté du climat, la liberté civile absolue, puis l'industrie libre dans le sens le plus rigoureux du mot; dans la bonne saison, nos pères se livraient aux occupations de la vie pastorale; ils exerçaient aussi durant la mauvaise saison les métiers les plus vulgaires; mais nous savons, par des documents anciens, que la forge fut leur premier atelier et que l'art de forger les instruments aratoires, d'étendre le fer à chape[1] et de fabriquer les faulx fut leur première industrie.

La vie des champs, la longueur des hivers, la splendeur du ciel durant les froides nuits de cette saison, les disposèrent de bonne heure à la contemplation et à l'étude des arts mécaniques, et lorsque Jacob Brandt dit Grieurin, élève de Daniel Jean-Richard dit Bressel, et son frère Isaac Brandt, eurent introduit, au commencement du siècle dernier, l'horlogerie dans notre localité, tous les ouvriers intelligents qui savaient manier la lime et le tour, quittèrent la serrurerie, la fabrication des boutons, des boucles, des pipes et des armes, et devinrent horlogers. Mais ils ne renoncèrent pas à la culture des terres, et, comme le fait observer judicieusement M. Fritz Berthoud, dans son intéressante notice sur la Chaux-de-Fonds[2], où le talent d'appréciation le dispute à la rigoureuse exactitude des faits, « si l'horlogerie prit chez eux un » si magnifique essor, c'est qu'elle trouva, on peut le supposer, un terrain » favorable et des hommes admirablement préparés à cet art délicat. Nous » savons d'ailleurs que la fabrication des montres n'eut point d'abord la place » peut-être trop exclusive qu'elle occupe aujourd'hui. A côté d'elle et en » même temps, durant beaucoup d'années, une foule d'ouvriers habiles se » distinguèrent dans d'autres carrières. » L'industrie réclamant les bras de toute la population, on ne vit plus les jeunes gens que les travaux de la ferme ne pouvaient pas occuper, prendre en foule le parti des armes ou poursuivre d'autres carrières, dans lesquelles plusieurs de nos compatriotes acquirent une réputation et la fortune. Le nombre de ceux qui réussirent dans ces carrières aventureuses est restreint, sans doute, cependant on peut citer: Josué Amez-Droz, qui fut précepteur du prince de Galles, ses frères Abraham Amez-Droz, lieutenant-colonel au service de S. M. T. C., chevalier du mérite militaire[3], Jacob Amez-Droz, capitaine au régiment suisse de Castella, chevalier du mérite militaire, deux autres membres de cette famille, les frères Daniel et Josué Amez-Droz, officiers au service de France, les frères Delachaux, également officiers au même service, et Joseph-Jacob Jacot-Guillarmod,

[1] Journal d'Abraham Ducommun.

[2] Fritz Berthoud : *La Chaux-de-Fonds.*

[3] Ordre institué le 10 mars 1759 par Louis XV, pour récompenser les services des sujets protestants et leur tenir lieu de la croix de saint Louis, destinée exclusivement aux catholiques.

lieutenant-colonel d'un régiment de dragons en Danemark, commandant de la forteresse de Neubourg en Fionie.

Les exemples d'enfants sortis d'une pauvre ferme du Jura pour s'élever par leur seul mérite aux plus hautes dignités, sont plus fréquents dans les villages limitrophes d'outre-Doubs et des Franches-Montagnes que dans nos villages Valanginois; car presque toutes ces petites localités ont donné à l'épiscopat, aux chapitres, aux églises collégiales, aux monastères, aux séminaires, à la magistrature et à l'armée des hommes distingués.

Dans notre localité, comme chez nos voisins, l'influence religieuse a aussi exercé une action marquée sur les aptitudes des habitants pour les études littéraires ou pour les travaux artistiques et industriels. Les préoccupations de la vie active et mercantile ayant prévalu chez nos ancêtres, elles ont provoqué ce grand mouvement industriel dont la Chaux-de-Fonds est le centre dès la fin du siècle dernier; mais ces préoccupations n'ont pas absorbé tous les loisirs de nos artistes; l'industrie a développé le génie chez un très-grand nombre et fait éclore de véritables talents. Nous pouvons citer des noms illustres : les deux Jaquet-Droz et J.-P. Droz. Le banneret Frédéric Ostervald nous a donné la liste des artistes qui, dans le siècle dernier, ont honoré notre localité; pour la compléter, j'y ajouterai les noms de trois artistes : Pierre-Frédéric Courvoisier, horloger et dessinateur habile[1], Henri Courvoisier-Voisin, peintre et graveur, connu par une foule de gravures rappelant les principaux faits de l'histoire de la Suisse[2], et Charles-Louis Leschot, graveur distingué.

En 1782, la fabrique d'horlogerie avait pris une extension remarquable par l'arrivée d'un grand nombre de Genevois, appartenant au parti des *représentants*, qui, fuyant leur patrie, vinrent s'abriter sous notre toit; ils nous dotèrent de procédés nouveaux et exercèrent au point de vue politique une grande influence sur les esprits; elle était d'ailleurs corroborée par les écrits des publicistes français. Vers la fin du siècle, notre fabrique paraissait à l'abri des orages et son avenir était assuré; elle ne craignait plus la concurrence

[1] Ses charmantes découpures l'ont fait connaître dans les salons de Berne et de Neuchâtel, où l'on admirait son talent. Il est l'auteur d'un tableau allégorique des serments réciproques renouvelés en 1786 et qui fut présenté à S. E. Mgr le gouverneur de Béville, le 7 novembre, jour de la célébration des serments à Valangin. Ce tableau a été gravé par Dunker en 1787. (Voir : Lettres écrites à P.-F. Courvoisier par J. Boyve, chancelier, le général de Béville, gouverneur de Neuchâtel, et plusieurs autres magistrats.)

[2] Henri Courvoisier-Voisin, né à la Chaux-de-Fonds en décembre 1757 ; il s'était réfugié, vers la fin du siècle passé, à Bienne, où il a rempli, sous la domination française, les fonctions de juge de paix ; il est mort dans cette ville, le 12 mai 1830, après avoir dépensé toutes ses économies en recherches stériles pour trouver un procédé pratique d'étouffer rapidement le feu dans le cas d'incendie, et pour l'invention d'un bateau insubmersible.

de Genève et nos principaux fabricants, entre autres MM. les frères F. et D.-P. Bourquin, qui avaient une maison à Francfort, Robert, Courvoisier et Cie, Meuron et Cie, Gagnebin, Dubois, Humbert-Prince, écoulaient les produits de l'industrie sur les principales places de l'Europe, avec ce tact des affaires et cette honnêteté qui caractérisent les montagnards. Le commerce avait procuré à nos artistes une honorable aisance et des loisirs qui leur permettaient de discuter toutes les questions religieuses, civiles et politiques avec une assurance parfois exagérée, et de lire les publications littéraires et politiques de l'époque[1]. Leurs relations avec les pays étrangers les tenaient au courant des exigences de la mode et des inventions nouvelles, comme aussi de l'esprit du siècle, et lorsque l'orage révolutionnaire commença à gronder en France, ils se prononcèrent en faveur ou contre ce grand mouvement social avec beaucoup de vivacité.

Deux partis se formèrent; il y eut alors des patriotes favorables à la régénération de la France et des aristocrates. Ces partis se livraient presque journellement à des insultes et souvent à des voies de fait. Ces divisions furent fatales à la Chaux-de-Fonds et faillirent ruiner son industrie.

Dès le commencement de la révolution, les émigrés franc-comtois et les prêtres insermentés arrivèrent en grand nombre dans nos Montagnes; ils furent accueillis avec bienveillance et compassion par la population, particulièrement au Valanvron et aux Planchettes. Mais ces victimes d'une odieuse tyrannie n'étaient aux yeux d'une partie des membres de la Société patriotique que les ennemis mortels de la liberté, rebelles aux lois de leur patrie, osant chercher un refuge dans l'asile de la liberté[2].

Cependant le gouvernement leur accorda une généreuse hospitalité à condition qu'ils fussent tranquilles, et quand l'Etat de Neuchâtel, sur les réquisitions incessantes du département du Doubs ou de ses commissaires, faisait interner les proscrits et défendait d'en recevoir, ses arrêts, souvent renouvelés, étaient mal observés.

Les prêtres qui avaient desservi les cures du voisinage se rendaient parfois secrètement dans leurs paroisses, même à l'époque où la tourmente révolutionnaire était à son comble; alors les clubistes de Morteau ou des autres communes rôdaient sur nos frontières, dénonçaient sans pitié ces pieux serviteurs de Christ parce qu'ils osaient passer le Doubs pour porter les secours de la religion aux fidèles et aux mourants, et tous ceux qui furent arrêtés portèrent leurs têtes sur l'échafaud[3].

[1] *Journal helvétique*, publié à Neuchâtel, *Journal encyclopédique* ou *universel*, publié à Bouillon, le *Moniteur*, le *Patriote français*, la *Feuille villageoise*.

[2] Vaucher : *Exposé succint des causes*, etc., mars, 1793.

[3] Notices sur les prêtres confesseurs de la foi dans le diocèse de Besançon, 1820. (Petitbenoît de Chaffoy.) — L'abbé Narbey : *Episodes de la persécution religieuse*.

Les intelligences que les prêtres entretenaient dans leurs anciennes paroisses donnant lieu à de nouvelles récriminations de la part des autorités françaises, le gouvernement apporta des restrictions à la tolérance accordée aux prêtres, et, en 1795, il avait arrêté le renvoi de tous les émigrés; mais les arrêts du conseil ne furent exécutés que très-incomplètement, car, en 1797, on comptait dans la commune de la Chaux-de-Fonds 131 citoyens français appartenant à l'ancienne France, au comté de Montbéliard et à la principauté de Porrentruy; de ce nombre, 51 pouvaient être considérés comme fugitifs et 12 étaient déserteurs. Ce ne fut que vers la fin du siècle que la plupart purent rentrer dans leur pays et se faire éliminer de la liste des émigrés, en exécution de l'article IX du règlement du 28 vendémiaire an IX. Plusieurs se fixèrent définitivement dans notre localité; nous avons encore le bonheur de posséder leurs enfants, (les familles Roy, Biber, Gruet et Guenin).

Tous les actes du gouvernement de Neuchâtel durant cette triste époque ne peuvent pas être également loués; sa campagne contre les patriotes de la Chaux-de-Fonds a été une faute; le renvoi des Vendéens est un acte qui a soulevé l'indignation des publicistes et des historiens Franc-Comtois les plus distingués.

Lorsque les victimes de la petite Vendée arrivèrent à la Chaux-de-Fonds en fugitifs, réclamant une hospitalité provisoire, le gouvernement ordonna incontinent le renvoi des 300 fugitifs chez eux, par bandes séparées et sur différents points de leur territoire, en gardant leurs armes à la disposition des autorités militaires françaises, qui les firent retirer. « Comment s'expli-
» quer, dit M. l'abbé Besson, l'esprit de vertige qui fait prévaloir au sein de
» cet indigne gouvernement une mesure sans exemple dans les annales de la
» Suisse ? Le conseil, violant toutes les lois de l'humanité, donne aussitôt
» des ordres pour qu'on reconduise, sans armes et par petites bandes, la
» troupe tout entière sur le territoire français. Ce n'est pas tout; à l'exemple
» de Pilate qui se lave les mains en livrant le Juste, le conseil se décharge
» de toute responsabilité en avertissant de cette inique complaisance les
» autorités républicaines du Doubs[1]. »

Certes, l'accusation est grave; car il s'agit d'un acte qui, s'il s'est accompli comme le raconte le savant supérieur du collége saint François-Xavier, serait la honte de notre pays. Les trois cents fugitifs « étaient autant de malheu-
» reux qui cherchaient à se soustraire à un enrôlement forcé; quelque com-
» passion qu'ils inspirassent, la prudence exigea qu'on les reconduisît *sur*
» *différents points de leur territoire.* » Telle est l'opinion de M. de Tribolet; on peut donc en inférer que le gouvernement de Neuchâtel n'a pas livré ses

[1] Besson : *Vie de M. l'abbé Busson.*

protégés à Bassal[1] pour les faire ensuite condamner par le Tribunal révolutionnaire. D'ailleurs, tous les actes du gouvernement ont été favorables aux émigrés, et tandis qu'il s'est montré d'une sévérité exagérée envers les patriotes, il protégeait courageusement les fugitifs Franc-Comtois et il savait résister avec autant de fermeté que d'humanité aux exigences des clubistes et des commissaires du département du Doubs; il savait aussi adoucir par des procédés délicats les effets des mesures rigoureuses et acerbes ordonnées par le menaçant et impitoyable gouvernement français. Le conseil d'état, dans ces temps difficiles, n'avait qu'un but, celui de sauvegarder l'autonomie de Neuchâtel par tous les moyens possibles, et parfois en opinant pour des mesures de déférence envers la grande nation. Cependant il n'avait ni gendarmerie, ni séides pour faire exécuter ses ordres, et, d'ailleurs, sa volonté serait venue se briser contre une volonté encore plus forte que la sienne, celle des Montagnards, qui se seraient révoltés contre une semblable injustice. Non, les victimes de la *Vendée franc-comtoise* n'ont pas été livrées à leurs bourreaux, les pamphlets et les brochures de l'époque, muets à ce sujet, sont une preuve en faveur de mon assertion; j'invoque encore, à l'appui, la tradition pieusement conservée dans toutes nos familles des services rendus à l'émigration; nos Montagnes furent pour les proscrits et les fugitifs la terre de la liberté. Les conclusions exagérées ou erronées que l'on peut tirer des faits mis à la charge de Neuchâtel, ne prouvent rien contre son humanité et sa générosité; « or, il » n'y a, suivant Sainte-Beuve, qu'une manière de se tenir en garde contre » l'abus que l'on peut faire (de documents et d'actes soi-disant historiques), » c'est de faire toujours entrer la tradition pour une grande part dans ses » considérations, et de ne pas la supprimer d'un trait sous prétexte qu'on » n'a plus le moyen direct et matériel d'en vérifier tous les éléments[2] ». Lorsque l'ordre du gouvernement arriva, la plupart des fugitifs étaient déjà disséminés sur nos frontières et en Erguel; beaucoup purent rejoindre l'armée de Condé; plusieurs se fixèrent dans notre pays[3], et les conducteurs de ceux qui furent dirigés sur la frontière pour la forme, leur donnèrent les directions nécessaires pour se rendre dans les dépôts que l'émigration établissait sur divers points et principalement en Allemagne. C'était aussi l'opinion de M. Rousselot, vicaire-général honoraire du diocèse de Grenoble, qui m'a souvent parlé, avec le sentiment d'une vive gratitude, de l'hospitalité qui fut accordée

[1] Bassal, d'abord lazariste défroqué, puis curé constitutionnel de Versailles, enfin régicide; il avait tous les titres capables d'inspirer la crainte aux bons et la confiance aux méchants. (Besson, p. 9.)

[2] Sainte-Beuve : *Portraits littéraires*, t. III, p. 383.

[3] Entre autres les frères Antide Mauvais et Pierre-Baptiste Mauvais, de Romboz. Ils se réfugièrent au Landeron, chez M. J. C. Nicolet.

par nos Montagnards de la Chaux-de-Fonds, dans ces temps difficiles, à son père, puis après à sa famille et à lui-même, lorsque, très-jeune encore, il fuyait la persécution.

Le témoignage d'un savant Franc-Comtois, d'un historien intègre et respecté, est en contradiction flagrante avec l'assertion de l'honorable Mr. Besson. Le bibliothécaire Weiss[1], après avoir raconté, dans la biographie qu'il a donnée de l'abbé Clément (Hugues-Joseph), curé de Flangebouche[2], l'un des chefs de la petite Vendée, le dévouement des habitants de Flangebouche et la dispersion des paysans par un bataillon de la Drôme, envoyé contre eux, ajoute ces mots: « Ceux qui purent gagner la Suisse parvinrent à rejoindre l'armée » du prince de Condé. Les autres périrent presque tous sur l'échafaud. »

Lorsque les prêtres insermentés vinrent se réfugier dans nos Montagnes, la séparation confessionnelle était encore la loi du pays, et malgré les dispositions formelles de l'article I des articles généraux pour tout l'Etat, ils purent pratiquer tous les actes du culte sans aucune opposition. Les fermes isolées du Valanvron (la Haute-Hoteau), de la Sombaille, des Planchettes (la Néraude), des Plaines, et, sur notre frontière helvétique, de la Ferrière (Combe du Pélu) et de la Chaux-d'Abel, furent leurs lieux de refuge[3].

Les patriotes, considérant la tolérance des émigrés comme funeste aux vrais intérêts du pays, firent sans succès des représentations au gouvernement. Alors ils estimèrent avoir le droit, dit Vaucher, dernier président de la Société patriotique de notre localité et auteur d'une brochure patronnée par cette

[1] Principal rédacteur de la Biographie Michaud, écrite dans un esprit hostile à la révolution.

[2] Après le 10 août 1792, il jugea prudent de se retirer en Suisse, dans un endroit rapproché de la frontière, d'où il pouvait entretenir une correspondance active avec ses paroissiens. (Weiss, *Biographie universelle, ancienne et moderne*, supplément, tome 61, Paris 1836.)

[3] Les prêtres fugitifs officiaient d'habitude à minuit dans des maisons particulières *(in ædibus privatis sub nocte)* et en vertu de pouvoirs très-étendus qu'ils tenaient des autorités ecclésiastiques supérieures ; pour les dispenses ils s'adressaient à l'évêque de Lausanne, B.-E. de Lensbourg, et après la mort de ce prélat, au Prince-Evêque de Bâle, administrateur du diocèse de Besançon, le siége étant vacant dès 1792, par la mort de l'archevêque Raymont de Durfort. Ces prêtres prenaient, dans les actes qu'ils instrumentaient, les titres de missionnaires apostoliques, députés ou délégués du St-Siége. Ils procédaient à la bénédiction des mariages, après une seule publication de bans faite dans l'assemblée du jour et après avoir dispensé les parties de la publication des autres bans, à cause de la persécution. Ils dispensaient aussi les parties de certains degrés de parenté, du temps prohibé, et d'autres empêchements dirimants. Nous savons par des documents authentiques que les divers actes du culte ont été célébrés par des prêtres fugitifs au Fief, Combe du Valanvron, par l'abbé Huot, à Clermont, dans le domicile du chevalier Charles-François Sanderet, de Valonne, par l'abbé l'Hoste, (le chevalier Sanderet était bien connu à la Chaux-de-Fonds, où il avait des protecteurs dévoués) ; au Creux-des-Olives, dans l'une des maisons Courvoisier-Voisin, et à la Joux-derrière par Pierre-Joseph Donzé, curé de l'église d'Ocourt, à la Caroline pendant trois années (1793-95) par le chapelain Claude-François Perrot. Le vénérable abbé Mougin, avant de se retirer à la Sombaille, s'était réfugié au moulin Robert-Nicoud (J.-Blaise Droz). C'est de cet asile qu'il écrivait à l'astronome Lalande : « Je ne vois plus le ciel. »

société [1], « de faire quelques démonstrations qui témoignassent que si d'un » côté l'on paraissait favoriser les ennemis de la France, de l'autre on ne » voyait pas son bonheur avec indifférence [2]».

Les chansons patriotiques, les bonnets rouges étaient des manifestations hostiles au gouvernement; il crut devoir suspendre la marche de la justice dans une simple batterie, pour y substituer les enquêtes secrètes, qui portèrent l'effroi dans toutes les familles. Ces enquêtes avaient pour motif non-seulement cette batterie, mais encore les chansons patriotiques, la lecture des papiers publics et autres objets de cette importance.

Des rixes sanglantes avaient lieu partout où les partisans des deux opinions se rencontraient; les haines s'envenimaient; alors le gouvernement, mal conseillé, ordonna des poursuites à la prison civile, lança des décrets de prise de corps et des proscriptions contre une foule de chefs de famille appartenant au parti des patriotes, ou il leur fit retirer par les communes l'octroi d'habitation. Ne voulant pas être juste, il fit de la force et compromit notre industrie; 119 ménages et 76 ouvriers quittèrent le Locle dès 1793 à 1794 et passèrent la frontière [3]; près de 25 chefs de famille furent proscrits de la Chaux-de-Fonds; le nombre des fugitifs est inconnu. Les *bannis*, les *mécontents* du Locle et de la Chaux-de-Fonds [4], comme nous l'apprend M. de Tribolet, se rendirent à Morteau et à Besançon; cet auteur ne dit pas le nombre des bannis. Bassal et son collègue, représentants du peuple, délégués par la Convention nationale pour les départements de la Côte-d'Or, du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, du Mont-Terrible et de l'Ain, en fixent le chiffre à plus de quatre cents dans le considérant de leur arrêté du 21 brumaire an II.

Laurent Mégevand, originaire de Genève et alors domicilié au Locle, homme audacieux et insinuant, se mit à la tête des bannis; il exploita habilement l'aveuglement du gouvernement de Neuchâtel. Il comprit qu'en groupant les artistes réunis à Morteau à ceux qui s'étaient rendus à Besançon le 10 août 1793 [5], et en brusquant l'émigration, il pourrait créer une concurrence à la fabrique des Montagnes; dans ce but, il sollicita l'appui des représentants du peuple Bassal et Bernard, de Saintes, en mission extraordinaire dans le département du Doubs, qui nommèrent une commission chargée d'examiner

[1] Registre des délibérations de la Société patriotique, séance du 25 mars 1793.

[2] *Exposé succint des causes*, etc., mars, 1793. — Ces démonstrations ne s'exprimaient que par des chansons patriotiques et dans tous leurs actes et discours, comme aussi dans les publications de la Société patriotique, ils témoignaient de leur déférence pour la constitution. Dans une fête célébrée à la Chaux-de-Fonds, le 3 décembre 1792, à l'occasion de la plantation d'un arbre de liberté, ils disaient : « Jouissant de la liberté nous en avons arboré le symbole. »

[3] Manuscrit Houriet.

[4] De Tribolet : *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, p. 313.

[5] *Les artistes de la Manufacture d'horlogerie établie à Besançon*, p. 6.

si l'institution d'un établissement d'horlogerie était possible en France; le rapport étant favorable, Mégevand obtint l'arrêté du 21 brumaire an II, par lequel les représentants du peuple accordèrent pendant un mois, à dater du jour de leur sortie du Locle ou d'ailleurs, aux fugitifs une gratification et pendant six ans des indemnités aux ouvriers pour le logement[1].

Le Comité de salut public, par son arrêté du 16 prairial an II, accorda une indemnité d'un tiers plus forte que les autres pour les artistes qui avaient souffert de l'incendie de la Chaux-de-Fonds. Notre village n'offrait alors aux regards attristés que des amas de ruines fumantes. Le Comité de salut public se montrant plus généreux envers nos artistes que le gouvernement de l'Etat, offrait aux victimes de l'incendie de l'argent et des asiles, dans le but de les attirer à Besançon; une foule de jeunes gens se rendirent dans cette ville. La population nationale diminua dès 1793 à 1802 de manière à faire craindre pour l'avenir de notre localité; mais grâce au patriotisme intelligent et généreux de nos pères, la Chaux-de-Fonds s'est relevée insensiblement de ses ruines, plus grande et mieux construite. Ce n'est plus le village de bois à l'aspect agricole et industriel, mais c'est encore la Chaux-de-Fonds, la cité ouvrière, active, laborieuse et surtout dévouée; elle a pu réparer un peu les brèches faites à la plus belle des industries par un gouvernement imprudent, sans toutefois avoir pu un seul instant atténuer la concurrence redoutable de la colonie suisse du département du Doubs.

Les fugitifs montagnards, quoique protégés par le Comité de salut public, n'avaient pas les sympathies des habitants de Besançon. Leur jactance, leur industrie, leurs croyances religieuses et politiques, étaient hostiles à une population calme, modeste, pieuse et qui, malgré la persécution religieuse, était éminemment catholique. On se rappelait encore à Besançon l'ancienne hostilité de la cité contre les huguenots[2]; mais les fugitifs supportaient sans se plaindre les rigueurs d'un sort immérité, parce qu'ils savaient qu'ils ne pouvaient plus retourner dans leur pays. Le gouvernement de Neuchâtel leur faisait d'ailleurs comprendre dans toutes les occasions son inébranlable résolution à leur égard. Plusieurs horlogers se conduisant mal, l'agence proposait à la commission des arts, le 14 vendémiaire an IV, avant d'en venir à une épuration, d'en renvoyer quelques-uns d'entre eux. Le gouvernement de Neu-

[1] La République se chargea, en outre, de tous les frais de transport pour les personnes, outils et effets des ouvriers, qui passèrent en exemption de droits. Elle fit une avance de 5000 marcs d'argent en matière pour la fabrication des boîtes, sans aucun intérêt pour dix ans, et procura la maison de Beaupré à Mégevand.

Le Comité de salut public donna à la fabrique bisontine la dénomination d'Horlogerie nationale (arrêté du 13 prairial, an II), et remplaça la commission administrative, établie le 1[er] frimaire par le représentant Bassal, par une agence munie de pouvoirs très-étendus.

[2] *Breviarium Bisuntinum, die* XXI *junii.*

châtel, croyant que la mesure devait s'appliquer à la colonie suisse tout entière, ordonna, le 11 janvier 1796, à tous les officiers de judicature, « en conformité des arrêtés déjà rendus », de veiller à ce qu'aucun étranger ne vienne s'établir dans leurs juridictions, et quant aux sujets de l'Etat qui auraient fait partie de cette colonie et contre lesquels il n'aurait été pris aucune mesure qui les expulse du pays, il leur ordonna d'avoir l'œil particulièrement ouvert sur leur conduite [1].

Le mépris que les chefs de l'Etat témoignaient aux fondateurs de la colonie suisse n'a pas empêché cette fabrique de survivre aux luttes politiques et aux crises industrielles; elle a tenu ses promesses et payé la dette de la reconnaissance en enrichissant la ville de Besançon, et la prospérité sans cesse croissante de cette fabrique témoigne de la faveur dont elle jouit; elle s'est irradiée dans la plupart des villages des sous-préfectures de Montbéliard et de Pontarlier, où elle a porté l'aisance et le bonheur. Les évènements politiques, les troubles et les dissensions qui ont enfanté cette colonie, ne sont plus que des souvenirs; cependant ces événements sont si peu connus, ils sont si intimément liés à l'histoire de notre localité que j'ai cru devoir les évoquer, pour rechercher les causes de cette émigration, si fatale aujourd'hui à notre industrie, et qui nous a fait perdre le plus beau fleuron de notre couronne industrielle [2].

[1] *Démenti formel aux calomnies que l'on a répandues dans le comté de Neuchâtel*, etc.

[2] Ce que voulaient nos pères, en 1793, c'était la libre manifestation des opinions, la tolérance politique et la fraternité, car ils ne demandèrent ni l'initiative ou proposition des lois, ni la liberté politique. Ils se préoccupaient davantage de la conservation des droits et franchises de la bourgeoisie de Valangin et de la constitution de 1707, qui consacraient une foule d'inégalités sociales, que de créer une unité nationale.

La Société patriotique, fondée le 20 décembre 1792, sur des principes d'union et de fraternité, avait pour objet l'intérêt général et le bien public; ses principes étaient modestes et ne paraissaient pas devoir provoquer la réaction qui eut lieu quelques mois après. « S'il est un devoir sacré et indispensable, dans un temps où la diversité des opinions » trouble la paix et la tranquillité publique », écrivait-elle au Conseil d'état, le 16 janvier 1793, en protestant de sa fidélité au souverain et de son respect pour les lois, « c'est celui, » ce nous semble, de saisir, avec zèle et prudence, les occasions de ramener à la raison par » la communication des sentiments modérés, qui éclairent sans heurter. »

Cette société n'ayant pas pu réaliser son programme, elle a dû, le 18 juin 1793, se transformer en Société de lecture, et renoncer au but qu'elle s'était proposé de mettre fin aux germes de divisions qui agitaient alors les esprits, et comme, à cette époque, la terreur révolutionnaire frappait les ennemis des institutions nouvelles et intimidait les plus chauds partisans de la république, en décimant aussi les patriotes, presque tous les membres de la Société patriotique présentèrent au gouvernement, le 22 août 1793, une adresse témoignant de leur regret pour tout ce qui s'était passé d'irrégulier dans leurs manifestations, en protestant toutefois de la pureté de leurs intentions et en avouant leurs sympathies pour le grand mouvement social de l'époque. « Nous aimions », disaient-ils, « voir

Plus heureux que nos prédécesseurs, nous n'avons plus à craindre ces proscriptions et ces vexations qui forcèrent les familles les plus laborieuses à fuir notre lõcalité. Notre pays est assez grand pour contenir tous ses enfants, et les dispositions de notre pacte social sont assez généreuses pour admettre toutes les opinions. Nous possédons la plupart des biens que la liberté peut procurer, et nous avons pu doter notre Chaux-de-Fonds bien-aimée de fondations et d'institutions qui lui permettront de maintenir sa réputation de cité industrielle et son honorabilité commerciale.

Puisse-t-elle être toujours, sous l'égide de la paix, la cité des arts et de l'industrie, et garder à jamais son renom de cité hospitalière!

» les François marcher à la liberté, nous souhaitions leur voir partager le bonheur que » nos pères nous avoient acquis, et nous cherchions à leur faire connoître l'intérêt qu'ils » nous inspiroient. »

RÉUNION

DE LA

SOCIÉTÉ FÉDÉRALE D'HISTOIRE

A NEUCHATEL, LE 5 SEPTEMBRE 1869

Le 5 septembre a été une belle et intéressante journée pour les amis de l'histoire nationale. Une soixantaine de ces *curieux du passé* étaient réunis dans la grande salle du château, c'est-à-dire dans un local bien propre par ses décors et les souvenirs qu'il éveille, à charmer l'imagination d'un antiquaire, si tant est que la fée ou la folle du logis ait un rôle à jouer dans la recherche et la composition historiques. Quoique aussi riche en traditions que n'importe quelle autre

partie du territoire helvétique, bien qu'illustré par de savants investigateurs, comme Matile, Dubois de Montperreux, et des narrateurs lumineux ou éloquents comme le chancelier de Montmollin et Frédéric de Chambrier, Neuchâtel voyait pour la première fois se réunir dans ses murs la Société suisse des études historiques.

Une soixantaine de membres environ avaient répondu à l'appel. Un auditoire assez compact entourait les Sociétaires. La séance s'ouvrit par un discours de M. Georges de Wyss, professeur d'histoire suisse à l'université de Zurich et qui depuis nombre d'années dirige avec autant de distinction que de tact les délibérations et les travaux des historiens suisses. M. de Wyss passa en revue, selon sa coutume, les productions historiques les plus importantes de l'année. Il saisit avec bonheur l'occasion de relever aussi les services rendus à la science historique par les Neuchâtelois, et n'hésita pas à ajouter aux noms anciens, les noms plus récents de ceux qui ont contribué à enrichir la biographie et l'histoire locale. Bien que le président de la Société suisse sache presque aussi bien le français qu'aucun de ses collègues de la terre romande, il avait jugé à propos de parler en allemand, pour se conformer aux us, et sans doute aussi un peu pour ménager les susceptibilités tudesques d'une société dont les membres appartiennnent en grande majorité à la Suisse allemande. En revanche, M. le président eut la courtoisie de présider en français les délibérations.

C'est par une courtoisie du même genre que le rapport du secrétaire de la Société, M. le Dr Hidber, originaire de St-Gall et professeur à Berne, avait été rédigé ou plutôt traduit en français. Dans ce rapport il était longuement question de l'élaboration des *Régestes*, publication importante dont est chargé notre secrétaire perpétuel et qui consiste à dresser le catalogue raisonné, par ordre chronologique, de tous les documents authentiques relatifs à l'histoire de la Suisse, en indiquant la source où on peut les consulter. Les premiers documents ainsi catalogués remontent à l'an 720. Pour opérer ce travail de bénédictin, M. Hidber ne s'est pas borné à consulter les archives des cantons et les bibliothèques des monastères de la Suisse, il a interrogé les précieux dépôts des pays circonvoisins, Besançon, Turin, Milan, et s'est procuré le concours de nombreux érudits tant étrangers qu'indigènes, dont il revoit soigneusement les indications et rectifie les lapsus.

A côté des *Régestes*, la Société d'histoire imprime chaque année un volume in-8° consacré aux travaux de longue haleine de ses membres. Elle en est à son 17e volume. De temps en temps aussi elle confie à un de ses membres la mise au jour de quelque ouvrage de source important, comme la Chronique de Justinger et celle de Mathieu de Neuchâtel sur le Rhin. Jusqu'à cette dernière année, la Société joignait à toutes ces publications celle d'un *Anzeiger* ou Indicateur historique réservé aux communications de moindre étendue. On nous fait espérer la réapparition de cet Indicateur qui avait fait place à une feuille purement archéologique dont il a déjà été question dans le *Musée*.

La partie la plus intéressante de la séance, celle des lectures et des communications orales, a été remplie cette fois-ci par six travaux, dont quatre lectures et deux expositions orales.

La série des communications a été ouverte par l'un des deux continuateurs vaudois de Jean de Muller, le Nestor de la Suisse romande, M. Louis Vulliemin. Le célèbre écrivain a demandé la parole pour appeler l'attention des amis de l'histoire sur les richesses encore enfouies dans certaines archives étrangères et montrer la lumière qu'un investigateur de ces trésors peut jeter sur certains points de nos annales et surtout sur l'histoire de nos rapports diplomatiques avec les cours et les puissances voisines. On se fera une idée de la valeur des révélations qu'on peut obtenir par cette voie, quand on saura que M. Monnard, l'ami et le collaborateur de M. Vulliemin, a dû refaire presque complètement le tableau qu'il avait tracé du 18e siècle, au vu des rapports et mémoires adressés par les ambassadeurs de France à leurs cours, et dont la communication libérale avait été faite à notre illustre compatriote par le directeur de la section des affaires étrangères aux archives de France.

A M. Vulliemin succède M. A. Daguet, pour lire un compte-rendu critique de l'ouvrage que vient de publier M. Carl Binding, professeur de droit à l'université de Bâle, sur les temps burgondes[1]. Après avoir rendu hommage à l'érudition profonde, à l'esprit critique et au rare talent d'exposition de l'auteur, M. Daguet relève les points essentiels d'histoire sur lesquels l'historien récent des burgondes diffère d'opinion avec ses devanciers, M. le baron de Gingins et M. Edouard Secretan en particulier. Opposant la chronique de Prosper Tiro à celle de l'évêque romano-burgonde Marius, le professeur de Bâle veut faire remonter l'occupation de l'Helvétie occidentale par le peuple de Gundior à l'an 443 au lieu de l'année 456. M. Daguet ne trouve pas très concluante l'argumentation de M. Binding sur ce point spécial. La chronique indigène de Marius étant, au témoignage de ce savant lui-même, la source d'informations la plus importante et la plus sûre que nous possédions sur l'époque burgonde, on ne comprend pas pourquoi on s'en écarterait pour donner créance à un écrit plus ancien, il est vrai, mais si éloigné du théâtre de l'événement. M. Daguet reprend aussi la tendance manifeste de l'historien du royaume des Burgondes à faire du roi arien Gondebaud un idéal et à lui sacrifier *entièrement* le fondateur de la monarchie catholique des Francs.

M. de Mandrot prend ensuite la parole pour exposer avec de nouveaux détails le sujet qu'il avait traité à la réunion cantonale à la Chaux-de-Fonds. A l'aide des débris et des noms romains, M. de Mandrot cherche à retrouver l'itinéraire de ce peuple à travers le pays de Noidelonex. Tout cela est encore un peu conjectural, comme ce dernier nom lui-même. Mais nul doute que de ces études, poursuivies avec persévérance, il ne résulte un jour quelque lumière nouvelle sur la partie encore obscure de la période romaine dans le canton.

Le Père Nicolas Rœdlé, de Fribourg, de l'ordre des Cordeliers, avait soumis à

[1] «Geschichte des burgundisch-romanischen Königreichs.» Leipsig, Engelmann, 1868.

la Société une dissertation importante pour l'histoire de Neuchâtel et de la Suisse au moyen-âge. La surdité de l'honorable religieux ne lui permettant pas de se faire entendre, M. Daguet donne lecture de son mémoire relatif aux origines de la maison de Neuchâtel. Un des points capitaux de ce mémoire concerne la Charte de 1082, par laquelle l'empereur d'Allemagne Henri IV inféode le château d'Arconciel à un seigneur de Neuchâtel, que les érudits ont cru être le comte Conon. Selon le père Rœdlé, c'est Ulric qu'il faut lire (Ulrico comiti). A l'appui de sa thèse, le savant cordelier produit le *liber donationum* du couvent d'Hauterive près de Fribourg. Le passage indiqué ayant été examiné séance tenante par les plus exercés des déchiffreurs ou paléographes de l'assemblée, donne lieu à des interprétations divergentes. Pendant que les uns continuent à lire *Cononi comiti,* d'autres s'accordent à y trouver avec le père Rœdlé l'abréviation d'*Ulrico Comiti*, pendant que les plus prudents déclarent ne pouvoir lire que le second mot *Comiti*, et n'osent se prononcer sur le premier dans lequel il leur semble voir le mot: *novo* ou *nostro*. La leçon vraie est encore à l'étude; *sub judice lis est.*

Un travail d'une nature toute différente est présenté par M. de Steiger-Sandoz-Rollin, ancien officier au service de Naples. C'est un extrait d'un grand ouvrage entrepris par M. de Steiger sur les régiments capitulés au service de presque toutes les puissances de l'Europe. Il s'agit ainsi de refaire, en l'étendant et en la complétant, l'histoire du service militaire des Suisses écrite au siècle dernier par May de Vaud, Zurlauben de Zoug et le curé François Girard de Fribourg. Les pages de M. de Steiger, rédigées avec entrain et une sorte de verve belliqueuse, captivent l'assemblée.

Un dernier mémoire, traitant des circonscriptions des anciens Evêchés de la Suisse, est communiqué par M. J. J. Mérian de Bâle; mais la voix faible de l'auteur ne permet de suivre cette lecture qu'à un petit nombre de Sociétaires. Ce mémoire, au jugement de ceux qui l'ont entendu, se distingue par une érudition de bon aloi et l'anecdote piquante vient de temps en temps égayer l'aridité du sujet.

Obligé d'écourter ce compte-rendu pour le faire entrer dans le cadre de ce numéro du *Musée,* nous nous privons à regret du plaisir de suivre la Société historique soit dans la visite qu'elle a faite à la collégiale restaurée de Berthe et d'Ulric, soit au banquet qui a terminé la journée et où cependant nous avons recueilli des paroles excellentes, celles de M. Frédéric de Rougemont entr'autres. Sans être aussi nombreuse qu'on eût pu le désirer, la réunion des amis de l'histoire à Neuchâtel a été instructive, animée, et ne peut que laisser les meilleurs souvenirs à tous ceux qui en ont fait partie. On serait heureux de penser que la présence d'hommes connus par leurs travaux et dont plusieurs même ont vieilli en scrutant le passé, n'a pas été sans fruit pour ces nobles études historiques, un peu languissantes chez nous par suite, sans doute, des préoccupations d'une autre nature qui se sont emparées des esprits ces derniers temps.

A. Daguet.

MISCELLANÉES

L'original du marché suivant, entre la Communauté du bourg de Valangin et un régent d'école en l'année 1593, se trouve dans nos archives, documents divers, 1re liasse, n° 12.

« Sensuit le marché qui a este faict et arresté entre la Commune de Vallengin dune part et entre moy Jehan Marchand bourgeois de Boudry dautre part pour ceste année 1593 en poursuivant en lannée subsequente 94 et commencera ledict Jehan le service et administration de la dicte Eschole le premier de Novembre 1593 et pour le service de la dicte Eschole et pour son entretenement seront entenus de luy donner choses suivantes:

« Premierement

» Luy donneront ung muys de froment lequel se delivre annuellement par la Seigneurie pour la maintenance et entretenement de leur Eschole sans ce quil plaira a ung chascung particulier de donner de bonne grace sans pouvoir estre contrains.

» Item luy donneront cinquante Libvres dargent sans et excepté ce quil plaira a ung chascung particulier de donner de bonne grace.

» Item percevra dung chasçung enfant du bourg qui iront a l'Eschole six crutz par mois, des estrangiers a son bon plaisir.

» Item quand lon fera du bois par Communauté on luy en donnera au bon plaisir de la Commune ou comme a lung diceux.

» Item rendra la maison en tel estat quil la trouve et quon la Luy a remise entre mains.

» Toutes lesquelles choses se delivreront par quartins et se payeront a ratte du temps quil aura servi selon la coustume de toutes escholes et pour verification des dictes choses sus escriptes Jay signe les presentes de ma main.

(signé) » J. MARCHANT le Jeusne. »

(Communiqué par M. G. Quinche, à Valangin.)

ERRATA DE LA PRÉCÉDENTE LIVRAISON.

Page	183,	ligne 13,	au lieu de	grandir,	*lisez*	gaudir
»	186,	» 29,	»	leur,	*lisez*	lui
»	192,	» 25,	»	chenesie,	*lisez*	chenefve
»	196,	» 17,	»	passé,	*lisez*	plus de
»	197,	» 25,	»	mondins,	*lisez*	mondains

LES GIRARDET

(SUITE)

Nous avons déjà parlé des craintes et de la surveillance dont le libraire-éditeur était l'objet; peu s'en fallut même qu'il ne fût incarcéré, ainsi que le prouvent les documents qu'on nous communique aujourd'hui:

Extrait des Manuels du Conseil d'Etat, 1767.

DU 5 NOVEMBRE.

En Conseil tenu au château de Neuchâtel, Président M. F. Sandoz de Rosières, assistants MM. de Chambrier, S. Marval, le Baron Le Chambrier, B. de Sandoz, A. de Sandol-Roy, F.-A. Rougemont, F. Osterwald, C.-G. d'Ivernois, S.-E. Boyve, tous conseillers d'Etat.

Vu les enquêtes secrètes dressées au Val-de-Travers, au Locle et à la Chaux-de-Fonds, par lesquelles il est clairement prouvé que le nommé Samuel Girardet, marchand-libraire au Locle, aurait été assez mal avisé que de débiter publiquement les brochures intitulées et connues sous le nom de: *Lettres d'un bourgeois de Valangin.* Et comme il convient de punir les personnes qui ont eu la témérité de débiter de pareils libelles, il est ordonné au sieur Sandoz, maire du Locle, de faire décréter de prise de corps le dit Girardet et de le faire arrêter, s'il est bourgeois de Neuchâtel, jusqu'à ce que les Sieurs Quatre Ministraux en soient avisés, conformément à l'art. 5 des Particuliers accordés à la Ville. Et s'il n'est pas bourgeois de Neuchâtel, de le faire conduire dans les maisons fortes de Valangin, pour y être procédé contre lui à fins d'examens.

DU 10 NOVEMBRE.

Le sieur Sandoz, maire du Locle, a fait parvenir au Conseil le refus que la justice du Locle lui a fait d'accorder le décret de prise de corps contre le nommé Samuel Girardet, libraire du dit lieu, pour avoir débité un libelle séditieux connu sous le nom de: *Seconde lettre d'un bourgeois de Valangin.* Sur quoi, après avoir délibéré, il a été dit: Que l'on ne trouve pas qu'il y ait rien à faire plus outre pour le présent.

Les brochures incriminées avaient trait à l'établissement des *fermes,* qui remplaçaient l'ancienne *régie* pour la perception des revenus annuels du prince.

Ce changement, contre lequel les bourgeoisies protestèrent, amena dans notre pays les troubles de 1766 à 1768, qui se terminèrent par le meurtre du vice-gouverneur Gaudot et l'occupation de Neuchâtel par les troupes bernoises.

De tous les ouvrages édités par la famille Girardet, les plus populaires furent leurs almanachs, publications de très-petit format paraissant irrégulièrement, et dont nous connaissons les années 1794, 1795, 1796, 1797.... 1803, 1815. C'était une imitation des *Etrennes helvétiennes* parues à Lausanne, pour lesquelles les jeunes artistes du Locle avaient fourni plusieurs planches gravées. Les almanachs neuchâtelois ont pour titre : *Etrennes historiques et intéressantes,* ou *patriotiques,* ou *Almanach moral;* ils contiennent des notices d'histoire, des biographies, ornées des portraits de souverains de la principauté, et ceux de Farel, L. Bourguet, Lallemand, David de Purry, J.-E. Bertrand, F. Petitpierre, J.-Fr. Osterwald, les Chambrier, J.-Th. Chaillet, la fête des Armourins, les promotions de Neuchâtel, le retour de la bataille de Grandson, Sulpy Raymon et la Vuivra, des vues du pays, etc. L'idée de réunir les documents épars de notre histoire appartient donc à cette famille; c'est de la maison du Verger que se répandit dans notre pays, dans les montagnes surtout, le goût des lettres et des arts.

Samuel Girardet, relieur-libraire d'abord, puis éditeur, avait donc constitué une famille dont nous allons suivre la marche ; son nom, porté bien au loin par ses livres et par les dessins et gravures de ses enfants, était maintenant entouré d'une considération justement acquise; mais avec la gloire étaient arrivées les infirmités de la vieillesse; l'habitude de l'activité le soutenait encore, la maladie l'arrêta, une ophthalmie dont il sentait les atteintes depuis longtemps se déclara, et bientôt il fut complètement aveugle; il résolut alors de se retirer dans une ferme du voisinage en laissant à ses enfants le soin de continuer ses affaires; c'est à ce moment qu'il adresse aux autorités du Locle cette supplique, moins remarquable peut-être par l'humilité de son auteur que parce qu'elle nous montre les formalités usitées alors et dont un homme d'une honorabilité parfaite et connu bien au loin n'osait se dispenser pour aller demeurer à quelques centaines de pas plus loin:

Requête de Samuel Girardet, père, à la communauté du Locle, demandant un certificat.

Messieurs,

Samuel Girardet père, affligé par la perte de la vue, s'est vu par conséquent obligé de remettre son fonds de librairie à sa famille, laquelle il recommande à la continuation de votre bienveillance. Il a choisi pour sa retraite les Plans près des

Bénéciardes, et comme cet endroit se trouve placé sur la communauté de la Sagne, il vous prie, Messieurs, de bien vouloir lui accorder un certificat de sa conduite et de ses mœurs pendant 43 ans qu'il a séjourné parmi vous au Locle, ce qu'il espère qu'il vous plaira ne pas lui refuser, afin qu'il puisse séjourner paisiblement dans cette retraite avec sa femme.

Dans cette attente, il se répand en vœux qu'il adresse au ciel pour tout ce qui peut contribuer au bonheur et à la prospérité de la chère communauté du Locle, ainsi que pour chaque individu qui la compose.

Samuel Girardet, père.

Ce chef de famille patriarcale, ce travailleur modeste se reposa cinq ans dans cet état de cécité, repassant dans ses souvenirs toute une longue vie de lutte bienfaisante pour le coin de terre qui lui servit de théâtre; il mourut en 1807, âgé de 77 ans.

Mais c'est aux enfants eux-mêmes qu'il appartient de nous montrer l'intérieur de cette vénérable famille; une aquarelle, malheureusement inachevée, propriété de M. le docteur Roulet au Locle, nous la représente avec cette sincérité si précieuse aujourd'hui pour ceux qui étudient le passé; les fils, les filles et les petits enfants sont réunis autour de la mère et du vieux père aveugle qui paraît l'objet de leur sollicitude; on parle, on écoute, on dessine autour d'eux. Il y a là un poëme intime auquel on ne peut rester indifférent, quand bien même on ignorerait le nom et la vie de ces personnages; c'est la famille avec tout ce qu'elle évoque d'idées de tendresse et de devoirs; cet aïeul fatigué, chargé d'années, semble déjà détaché du monde, et comme dans cette toile admirable de son petit-fils Edouard, *la Bénédiction paternelle*, le vieillard est entouré d'enfants qu'il peut bénir aussi avec cette autorité que donne une vie d'honnêteté et de travail.

Honnêteté et travail en effet, nous pouvons ajouter: patriotisme.

Après le terrible incendie du 4 au 5 mai 1794, qui détruisit presque en totalité la Chaux-de-Fonds, la bienfaisance publique vint généreusement au secours des victimes et leur permit de reconstruire leur village; mais l'église rebâtie réclamait des cloches, un appel aux montagnards amenait lentement le métal nécessaire. Samuel Girardet et ses fils voulurent aussi apporter leur part à cette œuvre; l'argent était rare à la maison, mais le cuivre y abondait; il y avait là toutes les planches gravées des deux éditions de la Bible, des serments réciproques, des abécédaires et des portraits, le travail de plusieurs années, une ressource pour l'avenir peut-être, on sacrifia tout cela. Benvenuto Cellini jetant sa vaisselle dans le bronze d'où devait sortir le Persée, Bernard Palissy brûlant ses meubles et le plancher de sa maison pour chauffer son fourneau de potier, sont moins grands que les Girardet jetant leurs cuivres dans la fonte des cloches de la Chaux-de-Fonds.

Samuel Girardet fils.

Samuel Girardet naquit en 1762; il s'occupa de très bonne heure, avec sa sœur aînée Charlotte, née en 1760, de la librairie de son père, et ne paraît pas avoir partagé les mêmes goûts que ses frères; les affaires sans doute ne lui permirent d'avoir pour le dessin qu'une admiration passive. C'était un enfant un peu fluet qui ne put se développer comme les autres à l'influence du plein air, mais s'habitua à la boutique et y vécut à l'aise jusqu'en 1847, comme ces plantes qui se conservent étiolées dans des espaces privés de lumière et résistent aux orages qui emportent souvent celles qui s'épanouissent au soleil.

Remplaçant son père en tournée dans les foires du voisinage, il fut vite au courant des affaires, et lorsqu'un grand nombre d'ouvrages édités au Verger et répandus au loin eurent fait connaître le nom de Girardet, Samuel partit pour Neuchâtel où il établit, comme nous l'avons dit, une succursale de la maison du Locle. — Les *Etrennes historiques*, à partir de leur première année, 1794, portent l'adresse: chez les frères Girardet au fauxbourg. — Abraham était alors professeur de dessin à Neuchâtel. Alexandre le remplaça ensuite à ce poste, après eux Abraham-Louis fut associé à son frère Samuel, puis Charles, comme l'indiquent les livres édités à partir de la fondation de la maison de Neuchâtel.

Nous avons déjà cité l'*Abrégé de l'histoire de Genève*, 1798-1799. En 1805 paraît le *Trésor des enfants, ouvrage classique divisé en trois parties : la morale, la vertu, la civilité*, par Pierre Blanchard, avec gravures des Girardet. A Paris, et se vend au Locle chez Girardet frères et sœurs, et à Neuchâtel chez Samuel Girardet fils. Les éditeurs du Locle et de Neuchâtel sont donc affiliés comme on le voit à ceux de Paris.

Le *nouveau Testament* et les *Psaumes de David*, petite édition, paraissent en 1809.

Histoires de la Bible tirées du Vieux et du Nouveau Testament, par M. J. Hubner, ornées de 104 figures en relief (gravures sur pierre), par Charles Girardet, à Neuchâtel et au Locle chez Girardet, et à Lausanne chez les frères Blanchard, 1813. La même année, cet ouvrage est aussi édité chez Henri Vincent, imprimeur-libraire.

Généalogie des anciens comtes de Neuchâtel et Valangin, mise au jour sous le règne d'Alexandre I[er], Prince et Duc de Neuchâtel. 1813. Par S[t] Girardet, libraire, et se trouve chez lui à Neuchâtel.

Abécédaire instructif et moral à l'usage des écoles chrétiennes protestantes

et réformées, 1817. A Neuchâtel chez Ch. Girardet, au Locle chez Charlotte Girardet et Veuve Brandt, libraires.

Almanach du Commerce, des Arts et Métiers des cantons de Vaud, Genève et Neuchâtel, 1818. Gravures sur pierre par Charles Girardet.

Le portefeuille de l'adolescence, contenant diverses considérations physiques et morales qui la concernent. Paris 1818, et se trouve à Neuchâtel, Principauté, chez Samuel et Abraham-Louis Girardet frères. Cet ouvrage est orné de gravures au trait, par Ab.-Louis. Parmi les publications éditées par la maison de Neuchâtel, nous trouvons encore des abécédaires, l'*Histoire de Guillaume Tell* en six feuilles gravées par Abraham-Louis, etc.; on voit par les adresses de ces livres les fluctuations de la maison de commerce Girardet frères et sœurs; chacun y apporta sa part de temps, d'expérience et de travail.

Après la mort d'Abraham-Louis et d'Alexandre et le départ de Charles, qui s'était fixé à Paris, Samuel demeura seul; les années avaient passé sans apporter chez lui un peu de ce bien-être auquel on aspire pour les jours moroses de la vieillesse; il n'était pas marié, et le bonhomme avait sa manière, les habitudes du célibat, d'autres diraient ses travers, rogue, bourru même, peu soucieux de cette qualité qu'un sage antique appelait une demi-vertu, peu accommodant avec les pratiques que des magasins plus frais, plus pimpants, éloignaient maintenant de sa boutique enfumée; le vide se fit autour de lui, et si le misanthrope n'y prit garde, le marchand s'en ressentit. Il quitta le faubourg et vint s'établir dans la rue du Temple-neuf; c'est là qu'il nous souvient avoir vû ce type du dernier siècle, qui paraissait avoir passé dans le nôtre sans s'en douter, et conserva jusqu'en 1844 le costume en honneur au moment de la prestation des serments réciproques.

La rue du Temple-neuf communiquait à la ruelle des Halles par le pont des boucheries, construit sous l'ancien hôtel-de-ville, démoli en 1858; nous ne pouvons résister au désir de tracer rapidement l'esquisse de ce quartier sinistre aujourd'hui disparu, un de nos plus lointains souvenirs, sur lequel se dessine la figure étrange de Samuel Girardet.

L'ancien hôtel-de-ville de Neuchâtel était un bâtiment en forme de carré long, flanqué d'une tourelle et construit en 1580 sur l'ancien Seyon qui coulait sous la voûte au-dessus de laquelle s'élevait le premier étage; l'édifice reposait sur quatre énormes piliers, qui formaient ses angles, la voûte s'ouvrait par un plein-cintre sur la rue du Temple-neuf et la ruelle des Halles, et par un plein-cintre surbaissé sur le lit du Seyon. C'est là qu'était venue s'accrocher la construction parasite où s'installèrent les boucheries. On ne peut oublier, ne l'eût-on qu'entrevu, ce pont de bois avec ses marches toujours boueuses, cette allée humide, nauséabonde, à droite et à gauche de laquelle

s'étalaient sous la lumière douteuse des vitres salies, les viandes dépecées, les grandes balances de fer, les veaux et les moutons suspendus à ses murs sanglants et moisis; on apercevait sous ses pieds, au travers des planches mal jointes, l'eau verdâtre du torrent. C'est au Ghetto de Rome seulement qu'on trouverait aujourd'hui des impressions pareilles à celles qu'évoquait le pont des boucheries.

La rue du Temple-neuf, qui n'a modifié que quelques-unes de ses façades, était très-fréquentée avant la correction du Seyon. Samuel Girardet s'y était installé dans la maison qui porte aujourd'hui le N° 15. Une petite fenêtre et une porte étroite ouvertes en été éclairaient à peine ce taudis poudreux et humide où s'étalaient sur quelques rayons les derniers livres de la fin du XVIIIme siècle, mêlés aux psaumes et aux catéchismes; le pauvre libraire y faisait fi de la littérature nouvelle, et c'est à peine si on eût trouvé chez lui un volume un peu frais. Des images d'Epinal, retenues par des chevilles de bois le long d'une ficelle tendue sur la muraille, attiraient aux abords les gamins qui épelaient les légendes; sur la tablette de la fenêtre, comme dans la boutique du Verger, étaient rangés les livres les plus séduisants, les contes de la *bibliothèque bleue* de Montbéliard; c'était, imprimé sur un rugueux papier azuré, l'histoire de la *Barbe bleue*, le *Chat botté*, les *Quatre fils Aymon*, la *Belle au bois dormant* et la légende du *Juif-errant*, ici le *Messager boiteux*, l'*Almanach de Berne et Vevey*, et le jeu de l'oie *renouvelé des Grecs*, collé sur carton.

A l'intérieur, derrière la fenêtre, se tenait assis sur des in-folios posés sur une chaise, un petit vieillard lisant un énorme volume placé sur une table; sous le chapeau à la mode affectionnée par le Grand-Frédéric et enfoncé sur le front jusqu'aux sourcils, se devinait plus qu'il ne se voyait un œil gris et fin, le nez légèrement busqué se dessinait sur le fond obscur, une barbe de quelques jours dissimulait ses lèvres rentrées, le menton se perdait dans la houppelande, une cadenette roide et serrée avait graissé son collet montant.

Cette tête osseuse, amaigrie par l'âge et une vie d'ascète, avait le ton du parchemin; elle demeurait immobile, lançant seulement de temps en temps un regard furtif, inquiet, sur les passants; les lèvres ne s'ouvraient que pour laisser passer un jet de fumée de la pipe brunie à tuyau droit qu'il ne quittait jamais, les mains ne remuaient que pour tourner les pages; on eût dit un des philosophes de Rembrandt, moins le rayon de lumière, une figure évoquée de Hoffmann. Cet homme vivait dans cette ombre, absorbant l'odeur moite des vieux livres, isolé, sans aide, ne sortant que rarement pour acheter son pain, des fruits, du café et du tabac, couchant sur un amas de hardes entassées au fond d'un réduit situé derrière sa boutique, du côté d'une impasse ouverte aujourd'hui, la ruelle Dublé. Tel était Samuel Girardet, plus connu sous le surnom de « Girardet la pipe. »

La pipe en effet et la lecture occupaient toute sa vie, ce gros livre ouvert devant lui, c'était le *Dictionnaire historique de Moreri*, ou le *Spectateur d'Addison*. Quand il devait servir une de ses rares pratiques, mu par on ne sait quel sentiment de défiance, il fermait soigneusement le volume. Nous ne pouvons qu'indiquer en quelques lignes cette figure un peu voilée dans notre souvenir, et qui nous paraissait alors appartenir au monde des ombres plus qu'à celui des humains. Balzac, avec sa plume d'analyste, eût scruté avec joie cet homme et cette boutique; il leur eût assurément donné une place dans la Comédie humaine, si Girardet eût encore vécu au moment où l'auteur passait à Neuchâtel.

Il nous souvient d'être demeuré parfois comme fasciné devant ce personnage immobile; une certaine crainte nous tenait à distance; l'odeur combinée du tabac et du vieux papier arrivait jusqu'à nous; ces effluves nauséabondes nous paraissaient s'échapper de la science contenue dans ces livres noirs, que les souffrances des premières années de collége ne font aimer à personne, et lorsque l'œil du vieillard quittait son volume pour voir l'enfant qui le regardait avec tant d'obstination, nous nous dérobions lestement à sa vue, comme s'il nous eût jeté un sort, nous promettant de ne jamais aimer une science qui confine l'homme dans la poussière des livres, loin du soleil, loin des forêts, loin des lacs.

Samuel Girardet sortait rarement; à peine dépassait-il le pont des boucheries et le Temple-neuf dans les courses que nécessitaient ses approvisionnements; mais dans les grands jours de générale bourgeoisie, il endossait un habit moins râpé et la culotte collante; les bas tirés sur ses maigres jambes, les souliers à boucles d'argent et l'épée au côté, il montait à la Collégiale avec la dignité d'un autre âge; également bourgeois de Valangin, on le vit s'y rendre à pied jusque dans les dernières années de sa vie.

Quelle âme habitait cette frêle enveloppe? Les beautés des livres lui suffisaient-elles au point de lui faire oublier le monde, marchant, tournant autour de cette immobilité; le souvenir des sapins et des fleurs de la Combe-Girard ne poussait-il pas quelquefois ce philosophe à chercher le soleil; l'esprit avait-il asservi le corps, qui nous le dira? Le bonhomme était peu communicatif, et il n'a pas laissé de manuscrit. Seul, un voisin avait pu rompre la glace de sa misanthropie; c'était un jeune libraire, l'auteur des *Esquisses neuchâteloises*, J. Gerster, mort aujourd'hui. Ce concurrent, le croirait-on, était le bienvenu à la boutique du vieillard; il demeurait de longues heures auprès de lui, interrogeant ce passé qui seulement alors se déridait un peu.

Samuel Girardet, usé par une vie de privations, quoiqu'il fût à l'abri du besoin (il était propriétaire de la maison qu'il habitait), ne put un matin se

lever pour ouvrir ses volets; on le crut mort, il était dans un état de faiblesse extrême; de bienveillants voisins eurent grand-peine à lui faire accepter les secours que réclamait sa position. Il fallut user de ruse pour le faire consentir à se laisser transporter dans une maison des environs de la ville; on lui fit croire qu'il venait de l'obtenir par héritage, ce qui calma les susceptibilités de sa fierté naturelle. — Le peintre Maximilien de Meuron, lié d'amitié avec la famille Girardet, s'occupait des affaires du vieillard dont il était curateur. Samuel ne rentra pas dans sa maison de la rue du Temple-neuf; il s'éteignit en 1847, à l'âge de 85 ans.

Abraham Girardet.

Né en 1764. — Celui-ci, c'est l'enfant précoce que nous avons vu dessinant en cachette avec son frère Alexandre; c'est lui qui, à quinze ans, grave les 466 sujets de l'*Histoire de la Bible;* c'est lui qui, à peine le crayon et le burin à la main, s'en sert déjà pour aider sa famille, et qui, plein d'audace, se fraie la route où il va marcher brillamment, et devient artiste avant d'être homme.

Cette marche assurément n'est point exempte de luttes et de tâtonnements, et le jeune graveur, si bien doué qu'il soit, n'y chemine pas sans broncher; le talent peut être un fruit hâtif, mais il ne mûrit pas sans efforts et sans peine. Qu'on parcoure l'œuvre énorme d'Abraham Girardet, depuis les dessins de la Bible jusqu'à cette page admirable, la *Transfiguration*, on y verra les degrés de la longue carrière qu'il a parcourue, on comprendra ce qu'il faut de volonté et de travail incessant pour arriver à cette perfection.

Il est difficile de rassembler aujourd'hui ses nombreuses gravures, dont un grand nombre se trouve dans des publications de l'époque; ses vues, portraits, scènes d'histoire, allégories, ses grandes pièces dispersées en France, en Suisse et en Italie sont devenues fort rares. Nous allons suivre l'artiste pas à pas depuis ses premières compositions religieuses de la Bible éditée en 1779.

Nous avons dit qu'Abraham avait quinze ans au moment où il achevait ce travail, ce fait inconnu sans doute paraîtra assurément un rare exemple de précocité; mais on s'étonnera davantage et à juste titre lorsqu'on saura qu'âgé de sept ans et demi, il gravait une *Vue de la ville de Neuchâtel depuis le lac;* nous ne pourrions y croire si nous ne possédions cette pièce signée de son nom avec la date de 1771. Cette vue, d'un dessin timide, exécutée sans doute d'après une peinture, nous montre avec une exactitude parfaite l'espace restreint occupé alors par notre ville. Cette gravure parut dans un ouvrage édité

en 1778 à Neuchâtel, *Etat et délices de la Suisse, ou description historique et géographique des XIII cantons et de leurs alliés.*

En 1778, nous trouvons les *Faits héroïques et mémorables de Guillaume Tell, restaurateur de la liberté suisse et fondateur de l'Union helvétique,* dédié à Messieurs de l'honorable corps de l'Académie des Sciences à Paris, par un élève de la nature âgé de 17 ans. Guillaume Tell est représenté au moment où il vise la pomme placée sur la tête de son fils; un Gessler farouche, l'épée à la main, paraît donner l'ordre de tirer; une femme et une enfant s'agenouillent au pied de son cheval, une autre femme s'évanouit entre les bras de suivantes à un angle de la composition. Les personnages portent les costumes du temps d'Henri IV. Cette pièce, fort médiocre, intéressante cependant par l'âge de son auteur, nous paraît exécutée par le procédé employé pour les gravures de la Bible.

Le tableau de la vie humaine, 1780, est une composition imitée sans doute des maîtres italiens du commencement de la Renaissance. L'humanité sort d'un tronc d'arbre renversé et se dirige vers la porte d'enceinte d'une façon de montagne cerclée de murailles; l'enfance insouciante trouve à l'entrée de cette porte le Génie, sous la figure d'une vieille femme qui semble marquer du doigt ses élus prédestinés; de l'autre côté est une riche matrone assise, l'Imposture, qui tient une coupe à laquelle d'imprudents innocents vont se désaltérer; cette jeunesse trouve au seuil les opinions et les convoitises; une fois entrée elle peut cheminer par les sentiers qui la conduiront jusqu'au sommet où, sous le portique d'un temple, la félicité couronne les victorieux. Toutes les vertus et tous les vices encombrent la route; la fausse doctrine attend les voyageurs à l'entrée d'une seconde enceinte, l'incontinence leur tend une coupe et une volaille rôtie; une centaine de figures errent dans cette page, un renvoi chiffré nous indique leur nom. C'est une théorie philosophique ou religieuse de prédestination fort peu consolante, que son exécution inhabile rend encore plus incompréhensible.

A la même époque, nous trouvons la *Balance de Frédéric* et les portraits de *Voltaire et Rousseau*, pour accompagner la vie de trois hommes célèbres du XVIIIe siècle, le portrait de *Bonnet* et un second portrait de *Rousseau* pour l'abrégé de l'histoire de Genève. *Frédéric II, roi de Prusse*, petit portrait équestre. *Allégorie suisse* pour les Etrennes helvétiennes et patriotiques (Lausanne). Le *Christ,* le *Christ crucifié,* pour la seconde édition des Histoires de la Bible.

Nous avons vu le père engager le public à l'achat de l'histoire du Vieux et du Nouveau Testament, afin, disait-il, de se mettre à portée d'encourager son fils et de le perfectionner dans le bel art de la gravure; le succès couronna

l'œuvre, et c'est avec les deniers gagnés à la pointe du burin qu'Abraham put partir pour Paris, muni de recommandations spéciales pour un compatriote, le graveur Benjamin-Alphonse Nicolet, chez lequel il entra, en 1783.

Doué de l'ardeur enthousiaste que nous avons remarquée chez le jeune homme, on comprendra qu'à peine arrivé, il se livra à l'étude avec application et qu'il fit de rapides progrès. Nicolet était un travailleur consciencieux, qui lui eut bientôt enseigné les procédés de son art, procédés que le jeune homme devinait du reste et dont il devait se servir bientôt avec succès; le maître l'aida et lui procura même quelques travaux qui lui permirent de vivre plus à l'aise, quoique l'époque ne fût pas très-favorable aux arts et aux artistes. Le goût licencieux du XVIIIe siècle trônait encore; Paris expédiait à l'étranger des estampes où la morale, déjà si légèrement vêtue, n'avait pas même gardé son manteau; il fallait sacrifier à l'idole du jour, et l'illustrateur de la Bible débuta par traduire sur le cuivre des scènes au goût du jour; notons deux pièces seulement: *Le coup de vent*, peint par E. Le Bel. B.-A. Nicolet, direx, gravé par Abr. Girardet. Un orage force un berger et une bergère à se réfugier dans une grotte, où l'amour les attend en souriant. — Dans une autre pièce, dont nous ne connaissons qu'une épreuve avant la lettre, figurent une souris, un chat, des bergers et l'amour.

Le *Saut du Doubs,* dessiné d'après nature, par B.-A. Nicolet en 1778, fut gravé par Abraham en 1783, sous la direction de son maître.

Mais la révolution était aux portes, et plusieurs émeutes précédèrent l'ouverture des Etats-généraux; l'affaire de la maison Réveillon, le 28 avril 1789, était un avant-coureur des orages qui allaient éclater, et préoccupa vivement la population parisienne; Abraham profita de cette actualité, et avec la collaboration de trois autres artistes la rendit avec une exactitude qui en assura le succès. Cette pièce a pour titre: *Fusillade au fauxbourg St-Antoine*, dessiné par Vény et Girardet, gravé à l'eau forte par Pélicier, et terminé par Cl. Niquet. — Les gardes françaises et suisses, assaillies par les pierres lancées des maisons, font feu sur le peuple.

Encouragé par cet essai, et enthousiasmé par les événements, Abraham exécute une série de planches aujourd'hui très-rares et très-appréciées des collectionneurs:

Siége de la Bastille, du 14 juillet 1789, prise en 2 heures et demie de temps par les braves gardes françaises, bâtie sous Charles V en l'an 1369, et finie en 1383; la démolition de ce monument du despotisme a été commencée aussitôt après sa prise. — Dessiné d'après nature, par Girardet.

Les travaux du Champ-de-Mars en 1790. — Se vend à Paris chez Girardet, rue St-Louis au Palais, nº 73.

Pacte fédératif des français, le 14 juillet 1790.

Vue du Champ-de-Mars, le 14 juillet 1790. Entrée de l'Assemblée nationale et des députés de la Confédération générale.

Service funèbre fait au Champ de la fédération pour les patriotes morts à Nancy, le 31 août 1790.

Les premiers jours de mai 1791, la liberté des entrées, décrétée par l'Assemblée nationale le 19 février de la même année. Vue de la barrière de la Conférence. Girardet et Meunier *fecerunt.* — Une affluence de voitures chargées de denrées alimentaires se presse aux abords de l'ancienne barrière de Passy, trop étroite pour les laisser passer toutes, ce qui donne lieu à des scènes pittoresques rendues avec esprit.

Ces premières planches, enlevées sous l'impression directe du sujet avec cet enthousiasme qui animait tous les cœurs au début de la révolution, répondaient au besoin du moment et leur succès fut immense; Abraham fut même l'objet d'une manière d'ovation populaire. On raconte que des gens avides de posséder ses gravures, le forcèrent parfois à leur vendre dans la rue les épreuves qu'il venait de chercher à l'imprimerie; d'autres les lui enlevaient de force; le procédé était peu délicat, mais l'amour-propre de l'artiste ne pouvait s'en offenser.

Abraham se fit éditeur de ses œuvres, inscrivit son adresse au bas de ses planches, et réalisa en peu de temps une somme assez ronde; mais la révolution, brillante et pleine d'espérance à son aurore, entrait maintenant dans la crise où elle allait sombrer; on était aux mauvais jours de 1792; ceux qui vivaient du pinceau, de la plume et du burin eurent à traverser des phases douloureuses; si le suave peintre P.-P. Prudhon ressentit les atteintes de la misère, on comprend que le jeune graveur ne put les éviter.

Une circonstance fortuite vint le tirer d'embarras: la place de professeur de dessin à Neuchâtel était vacante, Abraham envoya des études, des compositions et des gravures, qui le firent immédiatement nommer à ce poste; un jeune neuchâtelois, Sandoz, qui étudiait à Paris, s'était également présenté comme concurrent.

(A suivre.) A. Bachelin.

NOTICES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE POLITIQUE, RELIGIEUSE ET ARTISTIQUE DE NEUCHATEL

I. Fiefs de Neuchâtel à Fribourg en 1309. — Relations anciennes des deux villes.

Un savant wurtembergeois, M. Pfeiffer, bibliothécaire à Stuttgart, a mis au jour en 1850 un document tiré des archives de Berne, et qui a une importance réelle au point de vue de l'histoire du droit public de l'Allemagne et de la Suisse au 13me et 14me siècles. C'est un Pouillé ou registre-terrier de tous les droits et possessions que la maison de Habsbourg-Autriche possédait dans ces pays. Ce Pouillé date de l'an 1309 et a pour auteur maître Bourcard Frikke, secrétaire de Rodolphe de Habsbourg, puis proto-notaire du roi Albert Ier du nom. Rodolphe avait préparé lui-même la rédaction de ce travail par l'établissement de rôles en parchemin, que maître Frikke eut ensuite la tâche d'extraire sur place et de coordonner. De là les voyages qu'il fit en Argovie et ailleurs. En parcourant le relevé des droits et possessions de la maison de Habsbourg à Fribourg en Uechtland, l'ami de l'histoire nationale y trouve avec surprise la mention de fiefs que le comte de Neuchâtel possédait aux portes de cette ville. C'est à-propos de l'impôt d'un schilling que chaque propriétaire de maison ou chéseau (emplacement à bâtir) devait acquitter chaque année au seigneur à l'époque de la St-Martin, et dont n'étaient exemptés, dans la ville même, que les maisons des vingt-quatre conseillers. « Il faut y ajouter, dit Frikke, les maisons qui sont fiefs de Neuchâtel; ces fiefs sont situés dans le faubourg. » [1]

Ces fiefs de la maison de Neuchâtel, sis aux portes de Fribourg, ne se trouvent indiqués dans aucun auteur neuchâtelois ou fribourgeois, ni dans les *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*. Le seul historien qui en ait parlé, c'est le célèbre investigateur lucernois Kopp, dans l'ouvrage d'érudition et de critique publié en 1849, et auquel il a donné le titre assez bizarre d'*Histoire des Ligues confédérées* (Geschichte der Eidgenossischen Bünde).

[1] « Da sind ouch andere Hofstetten; die liegen in der Vorstadt. »

Ce fait en lui-même n'étonne qu'à première vue et s'explique aisément par les anciennes relations des comtes avec le pays qui porta depuis le milieu déjà du 12me siècle le nom de Fribor ou Friborch, et qui auparavant faisait partie du comté de Thir ou Thierstein. Les historiens neuchâtelois ou fribourgeois sont d'accord pour signaler ces rapports du pays d'outre-joux et d'outre-lac, que le grave et judicieux Chambrier fait commencer au 13me siècle. « Rodolphe de Neuchâtel, dit cet historien éminent, épousa Emma de Glâne, et acquit par cette alliance des biens considérables sur les bords de la Sarine, Illens, Arconciel et l'avocatie (on dirait aujourd'hui l'avouerie) du couvent d'Hauterive. » La date exacte de cette union n'est pas indiquée par l'auteur; elle est fixée à 1143 par le chanoine Fontaine, l'ecclésiastique le plus illustre qu'ait produit le clergé fribourgeois après le P. Girard, et le véritable père de l'histoire de ce canton, à laquelle il a laissé soixante et dix volumes, tous calligraphiés et annotés de sa main. L'historien le plus récent de Fribourg, le Dr Berchtold, n'a eu qu'à puiser dans ce trésor d'érudition qui est aussi un trésor d'indépendance d'esprit à la façon des bénédictins de St-Maur, en France. Mais les relations de Neuchâtel et de Fribourg remontent plus haut que ne le dit Frédéric de Chambrier. Elles commencent sous l'empereur d'Allemagne Henri IV. On connaît l'acte de l'an 1082, par lequel ce monarque donne à Ulric, comte de Neuchâtel, le château d'Arconciel dans le comté de Thir (Thierstein), avec ses dépendances, les villages de Farvagny et de Sales.

La maison de Neuchâtel suivit l'exemple de celle de Glâne, fondatrice de l'abbaye d'Hauterive ; elle combla les moines cisterciens de ses libéralités. Rodolphe, l'époux d'Emma de Glâne, sire d'Arconciel et avoué d'Hauterive, donna à ce monastère toutes ses propriétés alpestres; Rosseyres, Morveau, le lac-noir ou d'Omène, Marly, St-Sylvestre; plus le cours de la rivière de la Sarine avec ses moulins et les meules nécessaires pour moudre (1149). Sous Ulric, fils et successeur de Rodolphe, la bonne intelligence cesse un instant entre ce seigneur et l'abbaye à laquelle il veut reprendre quelques-unes des concessions de son père et de son oncle maternel, Guillaume de Glâne. Mais avec l'assentiment de sa femme Berthe, il renonce à l'amiable à ses prétentions par acte signé près de *Novum Castrum*. La réconciliation était sincère; on peut en voir un gage dans la nouvelle donation que, de concert toujours avec sa femme Berthe, Ulric, seigneur de Neuchâtel, fit au cloître d'Hauterive, d'une propriété située à Terre-rouge. [1]

Au 13me siècle, les donations continuent. Le comte Rodolphe II de Neu-

[1] Plancemont près de Couvet au Val-de-Travers, ou entre Chiètres et le lac de Morat, selon Kopp.

châtel octroie à l'abbaye, non plus d'Hauterive cette fois-ci, mais des Prémontrés d'Humilimont ou Marsens près de Bulle, la quatrième partie de la dîme dont il jouissait à Posat près de Fribourg (1226). Les seigneurs de Neuchâtel étaient entrés aussi en relation avec les bourgeois de cette ville. Le même comte Rodolphe avait emprunté de l'argent à quatre bourgeois de Fribourg pour racheter des dîmes hypothéquées de plusieurs localités, puis, par acte de 1228, remet ces biens en fiefs à ses créanciers. Les localités indiquées sont celles de Courgevaux (Corgux), Courleven (Curlini), Cormerod (Cormoral) et Domdidier. L'acte fut passé au *Vieux-Morat*, que nous apprenons par cette désignation à distinguer de la nouvelle ville située sur la hauteur.

Le comte Berchtold de Neuchâtel, se titrant aussi de seigneur d'Arconciel, continua les libéralités de ses pères aux moines d'Hauterive et les protégea contre les Fribourgeois (1240). Ces libéralités et cette protection n'étaient pas tout-à-fait désintéressées. L'abbaye prêtait de l'argent au comte Berchtold qui mit en gage vingt-quatre diamants pour la somme de 80 livres lausannoises. Les petits-fils de Berchtold se firent rendre ces diamants en 1285. Plus tard, Ulric de Neuchâtel, le plus jeune frère de Rodolphe III, fit en présence de l'abbé d'Hauterive, nommé Pierre, hommage de son château d'Arconciel au fameux Pierre de Savoie, le petit Charlemagne (2 juin 1251). Ulric de Neuchâtel, comme avoué d'Hauterive, avait des droits sur le village de Neiru où il possédait aussi des terres en propre ou en fief. Il fit abandon de certains droits à l'abbaye d'Hauterive voisine de ce village, et vendit des terres pour 18 livres lausannoises, au sire de Villars, près Fribourg (1276). Nous voyons par un acte de janvier 1587, que Guillaume de Neuchâtel, seigneur d'Aarberg et Arconciel, possédait en cette dernière qualité les villages d'Arconciel, Treyvaux, Farvagny, Ecuvillens, Magnedens, Corpataux ou Corpasteur, tous situés à deux ou trois lieues de Fribourg et pour lesquels il se reconnut vassal de Louis de Savoie, baron de Vaud, dans la ville forte de Romont. Les rapports toujours plus fréquents de Neuchâtel avec Fribourg sont attestés par un fait intéressant pour le droit public. Lorsque les seigneurs de cette maison voulaient favoriser un bourg, une ville, ils lui donnaient les franchises octroyées par les Zæhringen aux Fribourgeois. C'est ainsi qu'Aarberg, Buren, Cerlier reçurent les franchises de Fribourg en Uechtland (aux années 1271, 1275, 1288). C'est à Fribourg même que le comte Rodolphe III de Neuchâtel signa la charte des franchises de Cerlier (le 16 mars 1275).

Au mois d'octobre de la même année, le comte de Neuchâtel se trouvait à Fribourg avec l'empereur, au parti duquel il s'attachait de plus en plus au détriment de la Savoie. Celle-ci eût bien désiré imposer sa suzeraineté au comte de Neuchâtel comme elle l'avait fait accepter aux seigneurs de Nidau et

d'Aarberg. Mais la prudence avec laquelle se conduisit le roi Rodolphe dans les pays bourguignons, ruina les espérances du comte de Savoie. Le comte Amé de Neuchâtel prêta hommage à Rodolphe en qualité de feudataire de l'empire. La cérémonie eut lieu sous les murs de Berne dont Rodolphe faisait le siége. Le comte Amé, faisant d'une pierre deux coups, obtint que son fils Rodolphe IV ou Rolin, comme ce jeune prince aimait à s'appeler, prêtât hommage avec lui comme son héritier (13 septembre 1288).

Les comtes de Neuchâtel, s'exposant ainsi à la vengeance et aux entreprises des comtes de Savoie, le roi Rodolphe les recommanda à la vigilance du gentilhomme fribourgeois Richard de Corbière, auquel il avait confié en 1284 les importantes fonctions de bailli impérial de Lausanne et des pays situés au-dessus de l'Aar. C'est probablement à cette sollicitude de Rodolphe qu'est due l'alliance conclue en 1290, entre les Fribourgeois et le jeune comte Rolin ou son tuteur Jean de Neuchâtel. La Commune de Neuchâtel qui, depuis 1214, agissait comme corps de bourgeoisie sans avoir encore de sceau en propre et qui empruntait celui du chapitre, [1] parvint à se faire comprendre et nommer dans ce traité, par lequel les deux pays se promettaient: 1° Secours et mutuel appui en cas de guerre; 2° Libre passage et libre commerce sur leurs territoires respectifs. L'alliance ne fut conclue que pour le terme de cinq ans. Mais elle fut renouvelée le 1er septembre 1294 et jurée à Fribourg même par le comte Rolin. Ce dernier traité ne faisant plus mention de la bourgeoisie de Neuchâtel, il est permis d'en inférer que cette seconde alliance avait surtout en vue l'intérêt dynastique.

Peut-être faut-il chercher dans ces relations de la maison de Neuchâtel avec Rodolphe de Habsbourg et la ville de Fribourg devenue sujette des Habsbourg, plutôt qu'au temps des sires de Glâne, l'origine des FIEFS DE NEUCHATEL, situés dans le faubourg de cette dernière cité. Très-attentif à récompenser la fidélité des chevaliers et seigneurs qui se signalaient par leur attachement à sa cause, le roi Rodolphe avait reconnu le dévouement de Richard de Corbière et de Rodolphe de Wuissens en leur conférant l'hypothèque du château de Grasbourg, puis en créant le bailliage impérial de Lausanne, comme on l'a dit plus haut; il avait gratifié de la châtellenie de Güminen un autre de ses partisans, l'avoyer Ulric de Maggenberg, de Fribourg, en lui assignant deux cents marcs d'argent pour cet office. Il se pourrait donc très-bien que les fiefs des Neuchâtel situés aux portes de Fribourg, fussent simplement une concession du même genre accordée à la fidélité des comtes de Neuchâtel.

(A suivre.) A. DAGUET.

[1] Nos vero Communitas burgensium Novi Castri qui sigillum non habemus venerabilium virorum Capituli dicti loci apponi rogavimus. *Monuments de Neuchâtel.*

LE PORTAIL

DE

L'ÉGLISE DE BEVAIX [1]

Le portail de l'église de Bevaix est probablement un des plus anciens de notre pays, et à ce titre il mérite d'attirer notre attention et d'être examiné un peu en détail.

D'après sa forme générale et les sculptures qui ornent l'archivolte, on peut en fixer la date à la fin du Xme siècle, c'est-à-dire, à une époque contemporaine de la *Regalissima sedes* du château de Neuchâtel, ce qui du reste est confirmé par les actes conservés dans les archives de Bevaix, d'après lesquels il est certain que ce portail provient de l'ancien prieuré de Bevaix, dont l'acte de fondation est de 998. Ainsi il est dit que le 8 septembre 1601 à 2 heures après minuit, eut lieu un violent tremblement de terre qui renversa bien des maisons, le vieux temple de l'abbaye tomba en ruines à la suite de cette commotion; alors les communiers de Bevaix, qui n'avaient qu'une petite chapelle pour lieu de dévotion, résolurent de bâtir un temple dans le village et à cet effet ils demandèrent les matériaux du vieux temple à Catherine de Gonzague, tutrice de Henri II, laquelle la leur accorda par un acte du 7 janvier 1602, et c'est alors que le temple actuel fut construit.

Ainsi que tous les portails d'églises construits avant le commencement du XIIme siècle, celui de Bevaix est simple, décoré seulement par des moulures et remarquable plutôt par sa structure et son ancienneté, que par son ornementation; quoique les sculptures qui en ornent l'archivolte ne manquent pas de caractère, les contours en sont nets et bien accentués, le feuillage, massé et couvert de linéaments. Ordinairement ces portails se composent toujours d'un arc de décharge sous lequel est posé le linteau et entre deux un remplissage appelé tympan, qui est plat, uni ou orné de sculptures, ainsi qu'on peut le voir au portail sud de la collégiale de Neuchâtel. Ici, rien de semblable; cela a-t-il existé? il est à présumer que oui, quoique l'on ne puisse en retrouver les traces.

Léo CHATELAIN.

[1] D'après un dessin de M. A. Vouga.



Porche de l'église de Bevaix.

EXCURSION EN AFRIQUE

PAR

QUATRE MONTAGNARDS NEUCHATELOIS

(Suite. — Voir p. 206.)

A mesure que nous avançons, la terre, de plus en plus avare de ses produits, ne laisse croître que quelques touffes disséminées de plantes à fleurs blanches. C'est le sel qui maintenant recouvre le sol, c'est le soufre qui dans quelques endroits lui donne une teinte jaunâtre; l'air en est est imprégné et nos dames se plaignent d'une odeur sulfureuse désagréable.

Nous côtoyons un ruisseau dont le lit est presque desséché, et bientôt nous nous trouvons en face d'une chaîne de montagnes arides, rocailleuses, qui semblent être sorties de terre par couches perpendiculaires au sol, parallèles les unes aux autres et juxtaposées par leur flanc; c'est une des grandes ramifications de l'Aurès. Sur une fissure appelée le col d'El-Kantara, un ancien pont romain reconstruit par les Français sert à traverser le cours d'eau dont nous avons parlé. La montée est rapide; nous mettons pied à terre, et parmi les touffes d'herbe qui s'échappent d'un sol brûlé nous nous amusons à cueillir quelques fleurs. Mme Marie y découvre une espèce de myosotis à corolle rosée, que tout le monde admire; mais le caissier a fait une plus riche trouvaille et accourt avec deux fleurs d'althéa de la plus grande beauté : leur corolle est du blanc le plus pur, leurs pétales sont délicats et transparents, et leurs étamines d'un rosé pourpré : « Bravo! bravo! s'écrie-t-on, voilà la reine de l'herbier! » A ce moment, on entend une exclamation de Mme Julie, qui nous devançait de quelques pas. — Y a-t-il de nouveau des serpents? lui demande Mme Marie avec un léger accent d'humeur.

— Il est bien question de serpents! répond avec émotion notre compagne de voyage, venez, dépêchez-vous! — Et par un mouvement rapide nous nous trouvons bientôt tous au sommet du col. Que dire maintenant, et comment dépeindre la vue qui s'offrit à nos regards? Mme Julie avait poussé un cri

d'étonnement, nous lui répondîmes par un cri d'admiration; puis il se fit un silence expressif, notre bouche restait muette, et nos yeux ne pouvaient assez voir. Jusqu'à présent nous avions voyagé dans des contrées qui nous rappelaient l'Europe, au milieu d'arbres aux branches nombreuses et touffues, nous avions vu des rochers, des prairies, des maisons semblables à nos cabanes; mais tout à coup la scène avait changé, la zône tempérée est remplacée brusquement au col d'El-Kantara par la zône torride avec son sol et ses productions.

Nous avions à nos pieds une forêt de palmiers, dont les cîmes élevées sont couronnées de feuilles d'un vert éclatant, qui toutes s'échappent d'un même centre et retombent avec grâce autour de la tige. Au milieu de ces arbres se dessinent les maisons des indigènes, et leurs murailles d'un gris-jaunâtre se marient agréablement avec la verdure environnante et le bleu du ciel; une population, vêtue de blanc, circule dans ces jardins. Des hommes jouent du chalumeau; çà et là des groupes se reposent à la fraîcheur du soir; des femmes sont occupées à puiser de l'eau au seul ruisseau qui alimente ces lieux.

Au loin, et tout autour de cette oasis verdoyante, on aperçoit la teinte uniforme du désert; et plus loin encore, sur notre gauche, les montagnes rosées de l'Aurès que colore le soleil couchant. Nous étions en présence de l'oasis d'El-Kantara, le premier du Sahara algérien. — Nous continuons notre route à pied pour jouir plus longtemps de ce spectacle; plus nous avançons, plus la vie se remarque dans cette île de dattiers.

Un Arabe vient à nous portant dans ses bras une gazelle; il nous l'offre pour trois francs; la tentation est forte, mais le pauvre animal n'arriverait jamais vivant au terme du voyage : on le refuse donc.

Nous voici au caravansérail; une bonne grosse maman, ex-vivandière, nous y reçoit : — Madame, telle fut notre première question, est-il permis de visiter l'intérieur de l'oasis et cette forêt de palmiers?

— Sans doute, Messieurs; allez trouver le cheik qui demeure à deux pas d'ici; il se fera un plaisir de vous recevoir et de vous accompagner. — Un jeune Arabe se charge de nous conduire. Le cheik Achmet est en ce moment devant sa porte. Nous nous approchons d'un air respectueux, et il nous salue en portant la main à son turban. Sa taille est élevée, son visage, légèrement basané, a l'expression de la douceur, peut-être même un peu celle de la mollesse. — Viens, nous dit-il; et accompagné de quelques Arabes de sa tribu, il nous fait circuler sur un sol couvert d'une mousse humide, au milieu des plantations qui font la richesse de l'oasis. Des murs assez mal construits marquent la limite des différentes propriétés, et c'est avec beaucoup de sollicitude que le cheik aide nos dames à les franchir. Il se plaît à nous voir en

admiration devant cette végétation toute tropicale; des pampres de vigne s'étendent d'un palmier à un autre, formant autant de guirlandes sous lesquelles nous devons passer. Le grenadier étale ses fleurs de pourpre, et les blanches corolles de quelques orangers parfument l'atmosphère. Le cheik, après nous avoir demandé un couteau, coupe les plus longues feuilles de quelques jeunes palmiers, et avec leurs pétioles confectionne de fort jolies cannes tachetées de noir. Puis il engage un des siens à monter au sommet d'un arbre, ascension que celui-ci exécute avec une rapidité étonnante; saisissant le tronc de ses mains et posant ses pieds sur les rugosités que la chute des feuilles a laissées à l'écorce, il atteint bientôt le sommet élevé de l'arbre, aux applaudissements de nos dames.

Notre promenade se continue longtemps encore au milieu de ces féeriques jardins; quelques pierres recouvertes de mousse nous invitent au repos, et là nous jouissons en plein de ce coin de l'Afrique, où nous éprouvons des impressions nouvelles. Tout à coup se fait entendre la voix de nos compagnons alsaciens qui, eux aussi, viennent d'arriver à El-Kantara et se sont hâtés de venir jouir des jardins avant la fin du jour. Ils sont comme nous dans le ravissement, et l'un deux, prenant les deux mains du cheik, s'écrie : — C'est magnifique, cheik! c'est magnifique! c'est plus beau que le paradis de Mahomet!

La nuit s'approche et le rossignol se fait entendre; nous écoutons ses notes avec l'ivresse que donne à l'homme l'ensemble parfait des harmonies de la nature.

Voilà notre première journée dans une oasis; les rêves que notre imagination puisait jadis dans les livres du jeune âge, dans ces Robinsons où la nature est peinte avec des couleurs si belles que l'enfant voudrait à son tour se voir exilé dans des contrées désertes; ces rêves, nous les réalisons en ce moment et la réalité même les dépasse.

Nous ne cherchons pas à comparer ces paysages à ceux de notre pays; ils sont formés d'éléments tout différents, depuis la nature du sol jusqu'à celle du petit nuage suspendu dans l'atmosphère. Ce sont deux natures dissemblables, mais qui toutes deux et chacune dans son genre, peuvent se revêtir de splendeur et de poésie, avec des contrastes aussi saisissants que variés. Les splendeurs de cette soirée avaient rempli notre âme d'un indicible sentiment des secrètes attractions de l'infini vers lequel elle aurait voulu s'élancer.

Au moment de rentrer dans le caravansérail, le cheik invita nos dames à se rendre chez lui, mais les Messieurs ne purent être admis. Il n'avait qu'une femme et plusieurs fils encore jeunes. Les maisons d'El-Kantara sont construites avec de la boue que l'ardeur du soleil sèche et durcit très-promptement; elles sont carrées, et la partie supérieure sert de terrasse. Une ouver-

ture pratiquée dans le haut de la maison tient lieu de cheminée; il en résulte que là où les maisons sont attenantes, la personne qui se promène sur une terrasse peut voir par la cheminée ce qui se passe chez le voisin. Rentrés au logis, nous eûmes la visite du cheik; il n'accepta qu'une tasse de café et quelques amandes.

Pendant toute la nuit le simoun souffla avec une fureur telle qu'il ne peut être comparé qu'à nos violents ouragans d'hiver dans le Jura. A chaque instant il nous semblait que le caravansérail allait être emporté! Cependant le premier signal du départ nous retrouva tous joyeux et dispos.

Le jour suivant, nous sommes en plein désert; ce ne sont plus des sables mouvants qui tantôt s'amoncellent, et tantôt s'éparpillent au gré du vent. Le Sahara algérien présente une surface rougeâtre, parfois recouverte d'une couche de sel. Le sol est formé d'une terre détrempée par les pluies de l'hiver et séchée brusquement par les ardeurs du soleil. Le désert n'est pas non plus une vaste plaine, c'est une surface ondulée, entremêlée çà et là de mamelons d'une certaine élévation. L'un de ces mamelons porte encore les débris d'un ancien télégraphe à bras. La chaleur était étouffante, et pour se procurer un peu d'air, nous dûmes nous entourer la tête d'un mouchoir flottant en guise de ventilateur. Le docteur, voulant boire de l'eau rougie qu'il avait dans sa gourde, la trouva toute chaude, et sans cesse nous étions occupés à essuyer la sueur qui ruisselait de notre front. Toute trace de végétation avait disparu jusqu'au moment où, vers dix heures du matin, nous atteignîmes un petit cours d'eau bordé d'innombrables et magnifiques lauriers roses tout couverts de fleurs. Nos dames en firent avec bonheur une ample récolte. Mais un petit désappointement les attendait au caravansérail d'El-Onteïa, où nous arrivâmes tôt après. El-Onteïa est une petite ville arabe construite dans l'oasis de ce nom. Au milieu d'un amas de maisons semblables à celles d'El-Kantara, s'élève le minaret d'une mosquée. Il n'y a ici que très-peu de dattiers et la population ne vit pas dans l'aisance. On raconte qu'un bey de Tunis, voulant punir les habitants de l'oasis qui s'étaient révoltés, fit raser tous les arbres, à l'exception d'un seul qui devait servir d'exemple et de menace. Cet arbre est encore debout, et le seul d'une certaine élévation.

En arrivant dans le caravansérail, le chef de l'établissement nous aborda de son air le plus mystérieux :

— Vous ne savez pas, Mesdames, que vous portez dans vos mains le poison le plus subtil et le plus pénétrant....

— Ces fleurs sont si belles, Monsieur!...

— C'est égal, vous n'en connaissez pas la perfidie; leur parfum peut vous tuer, et je n'en voudrais pas une seule dans ma chambre.

Chacun sait que le laurier-rose développe une forte odeur d'acide prussique; mais il y avait loin de là au danger que l'avertissement de notre hôtelier pouvait faire craindre; cependant, par précaution, les belles fleurs furent sacrifiées.

En attendant notre déjeuner, voyons ce qui se passe près des tentes de cette tribu campée à peu de distance. Un bruit confus attire notre attention : c'est une tribu nomade qui s'avance; les troupeaux sont déjà en avant, ce sont les chameaux qui vont défiler. Arrivés près de nous, le désordre se met dans leurs rangs : ils s'écartent, se dispersent, ils ont l'air de nous craindre, et les chameliers ont de la peine à les réunir. Nous apprenons à ce sujet que nos vêtements foncés et les grands chapeaux de nos dames ont jeté l'épouvante parmi les chameaux, peu habitués à de semblables costumes.

L'ordre rétabli, la caravane continue sa route, bientôt elle nous enveloppe; après celle-ci en arrive une seconde, puis une troisième. Elles passent à côté du caravansérail, et s'avancent dans le désert. Une heure plus tard, on les apercevait encore au loin, comme deux traces noires perdues au milieu de la plaine aride et desséchée.

Nous remontons sur la carriole : le sol cultivable n'occupe qu'un espace très-restreint autour d'El-Onteïa. On ne tarda pas à retrouver la terre brûlée et un dédale de sentiers tracés par les pas des voyageurs et des chameaux. La chaleur n'avait jamais été aussi accablante; de temps en temps de brûlantes bouffées nous frappant au visage, révélaient la présence du simoun. Aucune plante, aucun brin d'herbe sur notre passage. Partout le silence, partout la solitude! Rien, absolument rien pour animer ou peupler l'étendue qui se déroule : l'oiseau ne traverse pas l'air, l'insecte ne s'élève pas en bourdonnant! Nous sommes seuls, étonnés nous-mêmes du bruit de nos voix et comme surpris de notre propre existence. Ceux qui n'ont pas vu le désert ne sauront jamais tout ce qu'a d'imposant le silence le plus profond et la solitude absolue.

Nos chevaux, lancés au grand trot, atteignent une ligne de monticules élevés, coupés çà et là par quelques fissures. Le terrain s'élève de plus en plus, mais le sol n'a pas changé d'aspect; cependant on trouve ici quelques coquillages mêlés aux masses de terre agglomérées. Ce fait, déjà connu des anciens, prouve que la contrée aujourd'hui si aride fut autrefois submergée.

Bientôt nous dépassons l'écartement appelé, dans la localité, le col de Sfa. De là nos yeux purent se reposer sur des sites encore plus beaux que ceux que nous venions de contempler. — C'est Biskra, avec sa verdoyante ceinture de saules et d'acacias, ses blanches maisons que l'on devine à travers les arbres, sa citadelle et ses forêts de palmiers, élevant de tous côtés leurs cimes touffues, mollement balancées par la brise.

El-Kantara s'appuie à la montagne, El-Onteïa est chétif et grisâtre, mais Biskra, entourée de toute part d'un océan de sable, est une île enchantée, un bouquet de verdure jeté dans le désert.

Nous pénétrons dans la ville et nous nous arrêtons à l'hôtel du *Sahara.* Il n'y a ici qu'un hôtel et c'est déjà trop : un hôtel ! un restaurant ! que ces expressions cadrent mal avec la terre des palmiers et les peuples pasteurs ! Mais aussi, sans cet envahissement de la civilisation française, aurions-nous songé à faire avec des dames un semblable voyage !

Il existe un vieux et un nouveau Biskra. Le nouveau Biskra renferme une population militaire, composée surtout de soldats punis pour quelques fautes disciplinaires.

A la suite du massacre qui eut lieu une année après la conquête de l'oasis, le gouvernement fit construire un fort qui domine la ville ; cet espace quadrangulaire, où toute la population française pourrait à la rigueur trouver un asile, sert d'habitation aux soldats. Les officiers y ont établi un cercle et un jardin, où l'on cultive des plantes de choix et où l'on entretient souvent des animaux de la zône torride.

Le vieux Biskra, avec ses rues longues et étroites, a la teinte sombre et grise des villes arabes. Il possédait un fort construit par les Espagnols : on le démolit maintenant. Une longue et grande maison avec terrasse sert ici de demeure à un riche arabe, célèbre depuis la conquête par son dévouement aux Français. On l'appelle vulgairement « le Serpent du désert. » Deux de ses fils sont officiers dans l'armée.

La population arabe de Biskra est nombreuse et animée. Ils sont beaux ces enfants du désert ! leur taille est généralement élevée, leur démarche imposante, leur attitude digne et fière. Il nous semblait lire sur leurs visages l'expression d'une résignation forcée, peut-être même celle de la haine. On se dit, en voyant ces flots de burnous et cette minime population française, un mot, un signe, un levée de couteaux, et les pauvres Européens auraient à peine le temps de se retrancher derrière les murailles de leur fort.

Il est quatre heures. Pendant que Mme Marie reste au logis pour soigner sa correspondance, et que Mme Julie s'en va prendre un bain turc qu'elle trouve fort agréable, le caissier et le docteur s'en vont parcourir la ville. Ce qui les frappe le plus, c'est la vue de quelques femmes étrangement vêtues et fardées, circulant dans la rue. Ces femmes, nous nous en sommes doutés, ce sont des almées, si souvent décrites par les voyageurs et les poëtes, et que le soir même nous devions voir danser au son du tambourin.

De retour à l'hôtel, quelques instants avant la tombée de la nuit, nous

prenons tous ensemble au hasard le premier chemin qui nous mène hors de la ville. Là, errant à l'aventure, au milieu des bouquets de palmiers, nous atteignons une éminence où se trouve un hameau habité par des nègres. Leurs huttes sont construites en feuilles de palmier entassées les unes sur les autres, liées fortement ensemble à leur partie supérieure, ce qui forme au sommet un bouquet qui en couronne le faîte. Une porte basse et cintrée donne seule accès à l'air extérieur; on dirait les huttes de nos chasseurs de grives.

Bientôt le ciel se colore de ses lueurs les plus vives; la ville et les palmiers se dessinent fortement sur l'horizon en feu. Le nègre rentre dans sa demeure, l'Arabe toujours silencieux et grave circule sans mot dire; on n'entend ni le bruit confus des voix, ni la marche des chameaux qui passent comme des ombres, ni le trot des mulets qui cheminent. Le sol argileux ne rend pas d'écho, et rien à ce moment ne rappelle les soirées animées et bruyantes de nos contrées. L'habitant se retire avec le soleil qui disparaît, et la dernière rougeur du soir semble se refléter sur le dernier burnous qui passe. Cette soirée de Biskra, cet horizon enflammé, ces figures muettes sont encore aujourd'hui gravées dans notre souvenir.

Le soir, après dîner, nous allons prendre le café dans un de ces établissements où les almées exécutent leurs danses. C'est un espace carré dont le faîte ne laisse voir que des poutres. Des hirondelles y ont établi leurs nids, et sans cesse quelques-uns de ces oiseaux entrent ou sortent en tournoyant au-dessus des têtes. L'orchestre arabe ne varie jamais, nous l'avons déjà dépeint bien des fois : il occupe une estrade adossée à l'une des parois. Quatre rangées de bancs disposées de manière à laisser entre eux un espace en forme de croix servent de places aux spectateurs.

Les danseuses portent sur le sommet de la tête une espèce de turban d'où descend un manteau de couleur bleue, très-ample, dont elles peuvent s'envelopper tout entières et se voiler le visage. Elles sont vêtues d'une tunique, leurs jambes couvertes d'un pantalon bouffant, et pour chaussures des babouches ou bottines en cuir rouge. Elles ont le front tatoué, les sourcils peints en noir et réunis au-dessus du nez; les joues recouvertes d'une forte couche de carmin, tirant un peu sur le jaune; leurs cheveux tressés avec de la laine retombent en larges nattes de chaque côté du visage. Comme chez les femmes des tribus nomades, les ornements en argent ne font jamais défaut dans leur costume. Elles suspendent souvent à leurs colliers toute espèce d'objets, pourvu qu'ils brillent : des boutons de métal, des miroirs de poche; à l'une d'elles on voyait même une vieille platine de montre.

A part quelques exceptions, ces femmes ne sont pas jolies : leurs formes

manquent de rondeur, leurs bras et leurs mains sont maigres et musculeux; toutefois, leurs mouvements, quoique brusques et énergiques, sont d'une grande souplesse. Ces danseuses appartiennent presque toutes à la tribu des Ouled-Naïl; pendant un certain nombre d'années, elles vont de ville en ville, exerçant leur métier de bayadères; puis, quand elles ont réussi à s'amasser un petit pécule, elles retournent dans leur tribu où, dit-on, la considération ne leur manque pas.

Deux d'entre elles dansaient se tenant enlacées, et faisant avec la main qui restait libre des mouvements d'ondulation réguliers et permanents. Elles couraient en glissant le pied dans l'espace réservé entre les bancs, avançaient, reculaient, revenaient sur leurs pas, et leurs bras restaient toujours dans le même état d'agitation.

Parfois, elles se renversaient en arrière comme saisies par une espèce d'extase; alors les musiciens précipitaient la mesure, le tamtam et la guitare résonnaient avec plus de force, des cris partaient de tous côtés, comme pour exciter encore les danseuses. Et la danse recommençait plus vive jusqu'à ce que, lassées, les deux almées quittassent la salle. Ces évolutions avaient duré plus d'une demi-heure.

Bientôt nous laissâmes les almées danser, le tamtam et les guitares continuer leur musique effrénée pour rentrer à l'hôtel. Un ciel étoilé, une atmosphère rafraîchie, tout nous invitait à jouir encore un moment sur la terrasse, de la splendeur et du calme d'une nuit d'Afrique.

(A suivre.) Dr Landry.

MISCELLANÉES

Service postal en 1674. — Des ambassadeurs suisses allant en Bourgogne en 1674, demandèrent au Conseil d'Etat de bien vouloir établir dans le pays des postes ou messagers à pied, depuis les Verrières à Cerlier, pour porter des lettres, pendant qu'ils seraient en France. Le Conseil accéda à leur demande, « d'autant plus, » est-il dit dans l'arrêté, « qu'on a par ce moyen plus commodément des nouvelles. » Ce n'est qu'en 1695 qu'un service postal régulier fut établi entre Neuchâtel et Dijon par le Val-de-Travers.

(Man. du Conseil.)

Erratum à l'article des Fiefs de Neuchatel :
Page 274, ligne 24: Au lieu de janvier 1587, lisez 1287.

LES GIRARDET

(SUITE)

C'est en 1788 que les conseils de la ville décidèrent que le dessin serait enseigné dans les classes des deux sexes; Ricco, natif de Volpiano, élève de l'Académie de peinture de Turin, fut nommé professeur avec un traitement de mille livres; les rapports de la commission d'éducation donnent beaucoup d'éloges à cet artiste qui enseigna avec méthode et partant des éléments linéaires, amenait les élèves à l'étude d'après nature en passant par celle de l'antique et des maîtres des deux derniers siècles; Ricco professa quatre ans à Neuchâtel. Ce fut Abraham Girardet qui le remplaça à son départ.

Comment goûta-t-il cette nouvelle position souvent pénible, toujours fatale à la production? il ne la considéra sans doute que comme un intérim, comme une halte avant d'aborder de plus grandes choses irréalisables pour un professeur, et à la première occasion il abandonna les élèves, le collége et reprit sa liberté. Dans sa séance du 11 février 1794, le conseil de ville remercie le sieur Girardet, maître de dessin, de ses bons services et lui accorde son congé qu'il a demandé.

C'est pendant son séjour à Neuchâtel qu'il exécuta les deux belles planches : *Vue du Locle*, et *Vue de la Chaux-de-Fonds du côté du midi ;* la *Vue du Village des Brenets* est sans doute aussi de la même époque. Notons encore que le jeune Maximilien de Meuron qui devait s'illustrer dans la carrière des arts, reçut ses premières leçons de dessin de Ricco et d'Abraham Girardet.

L'Italie était alors le rêve de tous les artistes; c'était pour eux la terre promise, le complément obligé des études, c'était à son soleil que devait s'épanouir leur talent, c'est pour l'Italie que notre professeur abandonne Neuchâtel. Nous ne pouvons suivre sa marche à travers les merveilles de ce beau pays, mais nous le retrouvons à Rome la même année; la composition de *Semire et Semiro, tratto del diluvio,* est datée de Rome 1794; c'est une scène inspirée de Salomon Gessner. Semiro enlace tendrement Semire effrayée par la foudre qui éclate dans le fond. Il y a là un progrès sensible sur les pré-

cédents ouvrages; les têtes, les mains sont rendues avec cette précision que nous retrouverons plus tard complétée par d'autres qualités.

Il donna l'année suivante un pendant plus dramatique à ce sujet : *La morte di Virginia,* « Ab. Girardet invento et incise in Roma nel 1795. Al Sig[r] Marchese Francesco Ceva, cavaliere dell ordine de S. S. Maurizio e Lazaro. Filippo Piale offre e dedica. » La douce héroïne de Bernardin de Saint-Pierre est sur le pont du navire en détresse, les cheveux épars, les vêtements flottants, la main sur ce cœur qui va cesser de battre, le regard élevé vers le ciel d'où ne vient pas le secours imploré, mais où elle aperçoit à travers les nuages de séraphiques et consolantes clartés, « le matelot nu et nerveux comme Hercule » est à ses genoux, suppliant et s'apprêtant à la dépouiller de ses habits qu'elle retient de l'autre main. La mort inévitable est là.... mais la pudeur l'enchaîne au navire. Cette scène émouvante, racontée si simplement en quelques lignes par l'écrivain, a été traduite ici avec talent, sans doute, mais la préoccupation de la mise en scène et de l'arrangement domine trop; si nous regardons cela avec notre sens moderne tout imprégné du vrai, du réel, nous songeons plus à l'art et au théâtre qu'à la nature; les draperies flottent en masses ondoyantes dont les contours sont arrêtés avec une précision inspirée peut-être de Mantegna; la chevelure se recourbe en replis tortueux, et si un hémistiche de Racine arrive sous notre plume, c'est qu'il y a corrélation entre la manière du poëte classique et celle du dessinateur. Ceci autrefois eût été un éloge, ce n'en peut être un aujourd'hui : Soyez vrai avant d'être beau, dit un maître contemporain. Vrai avant tout, s'écrie la jeune école; à ce point de vue, et c'est à celui-là seulement qu'on doit se placer pour comparer et juger, nous n'admirons *La mort de Virginie* que par un effort de volonté.

Cet amour du dessin, poussé à sa dernière limite comme ligne et comme modelé, est un trait caractéristique d'Abraham Girardet, mais cette qualité devient parfois excessive et désagréable; la tempête ne se rend pas comme le repos, ni les passions comme le calme; on voudrait ici un peu de laisser-aller, un peu d'oubli de cette implacable exactitude qui ne laisse rien à deviner; la robe collante dessine sous l'étoffe les formes d'une poitrine de Vénus. Cette « montagne d'eau qui rugit autour du vaisseau qu'elle menace de ses flancs noirs et de ses sommets écumants » a laissé à la jupe toute sa pureté et n'a pas altéré la perfection de ses plis. Le sujet n'est pas non plus exactement rendu; Virginie meurt victime d'un sentiment exagéré de pudeur, parce qu'elle ne veut pas accepter les secours d'un homme nu. Ce monosyllabe qui dans le récit n'effarouche personne, n'a pas été traduit par l'artiste qui a drapé son matelot comme le serait un baigneur. Ce détail rendrait la com-

position peu compréhensible sans la légende. La tête de la victime, plus italienne que française, est d'une grande beauté; elle rend avec grâce le mot de l'auteur : « Levant en haut des yeux sereins, elle parut un ange qui prend son vol vers les cieux. »

Filippo Piale, qui dédie cette planche au marquis Ceva, était un marchand-éditeur d'estampes, à Rome. *Semire et Semiro* et la *Mort de Virginie* sont gravés dans un cadre ovale.

Une grande pièce fort connue en Suisse nous paraît avoir été exécutée vers ce moment, sans que nous puissions en préciser la date. Nous voulons parler de *la mort d'Arnold de Winkelried.* Chacun a vu cette composition popularisée par plusieurs copies réduites; l'une d'elles est de Charles-Samuel Girardet, une autre a paru dans le *Magasin pittoresque* (année 1850). Les cavaliers du duc Léopold qui ont mis pied à terre, marchent en rangs serrés, leurs longues lances en avant; la petite armée des Suisses ne peut entailler cette masse de fer; plusieurs sont déjà tombés, d'autres frappent en vain ces hommes d'acier poli. « Je vais vous ouvrir un chemin! » crie subitement une voix de tonnerre. « Fidèles et chers confédérés, prenez soin de ma femme et de mes enfants! » Ainsi parle Arnold Struthan de Winkelried, chevalier d'Unterwalden. Il embrasse autant de lances ennemies qu'il peut, les enfonce dans sa poitrine et tombe. Les confédérés se précipitent par dessus son corps dans l'ouverture de la muraille de fer, écrasant tout sous leurs coups terribles. Cet admirable sujet a été rendu avec talent et la gravure qui le représente est demeurée presque classique. Personne depuis Abraham Girardet n'a osé rendre cette scène, qui ne peut guère être présentée que de profil comme une composition de bas-relief, telle que l'artiste l'a conçue. On ne peut nier que l'impression première ne soit favorable à l'ensemble de cette page pleine de patriotisme et de *furia* militaire, malheureusement émoussée par une exécution toujours contenue et qui ne brise jamais ses entraves.

Winkelried enfonce dans sa poitrine les lances ennemies tout en parlant aux confédérés qui l'entourent; ces deux choses ne peuvent cependant avoir lieu simultanément; l'acte sublime qu'il accomplit est trop important pour qu'il n'y concentre pas tout son être; au moment où les lances touchaient son cœur de héros, il avait cessé de parler et ne détournait point la tête. Si la vérité historique est ici méconnue, nous en accuserons moins l'artiste que son époque peu soucieuse de ces recherches archéologiques qui donnent un cachet souvent si vraisemblable aux œuvres contemporaines. Winkelried, qui devrait porter l'armure de chevalier, n'est vêtu que d'un pourpoint et d'un haut de chausses à la mode du XVIme siècle; les têtes vulgairement farouches des confédérés apparaissent sous toutes les formes de casques des XVIme et

XVIIme siècles, et même sous le chapeau des ligueurs. La bataille de Sempach ne peut se soustraire aux règles de la composition obligée alors; un arbre encadre la page d'un côté et donne motif à une ombre noire où un blessé et des cadavres servent de repoussoir de premier plan. Quelques guerriers suisses combattent avec rage dans des poses désespérées. Cette composition est, comme nous le disions, de la même époque que la *Mort de Virginie;* on retrouve ici la même recherche du fini et du détail, les muscles de Winkelried apparaissent sous ses vêtements. Les mains, burinées à l'excès, sont en général lourdes et molles. Cette scène se meut dans des valeurs sombres, combinées de façon à détacher en lumière la figure principale. Malgré ses défauts, communs aux œuvres de cette époque, et ses erreurs historiques dont nous n'avons indiqué que les plus saillantes, la *Mort de Winkelried*, composée et gravée par Abraham Girardet, n'en est pas moins une œuvre intéressante qui a popularisé à l'étranger même ce sublime dévouement. Les tableaux, les statues et les gravures auront toujours cet avantage sur les livres, que les sujets représentés par les arts se lisent instantanément par ceux-là même qui sont indifférents aux choses de l'intelligence. Abraham Girardet est un des premiers qui se soit inspiré d'une page de notre histoire pour en faire le motif d'une œuvre artistique. Les peintres ont vulgarisé certains faits et certains personnages plus que les livres ne le feront jamais; il y a plusieurs centaines de tableaux, dessins, gravures et lithographies célébrant Guillaume-Tell.

Le citoyen français Masson, auteur du poëme *Les Helvétiens*, a voué dans ses notes historiques, quelques mots à la *Mort de Winkelried :* « Le patriotisme et le talent distingué de Girardet, écrit-il, ont consacré cette action héroïque dans une estampe dont l'exécution paraît digne du sujet. »

Nous retrouvons Abraham à Paris en 1795; il y reprend la publication de scènes historiques faisant suite à celles qui lui ont valu ses premiers succès. *La Pacification de la Vendée,* le 1er floréal, an III de la République. Les soldats royalistes apportent leurs armes dans le camp républicain, les officiers signent le traité de paix à l'entrée d'une tente occupée par des généraux et des commissaires, 1795.

Attaque du faubourg Saint-Antoine, le 4 prairial, an III de la République. Cette scène dessinée par Abr. Girardet, est gravée par Berthaud, 1795.

Mort du général Marceau, 1796. Le jeune héros expire dans les bras de deux médecins militaires sous les drapeaux pris à l'ennemi; les officiers qui l'entourent sont en proie à la douleur; cette pièce n'a pas été inspirée par la vue de la scène qu'elle représente; c'est une composition théâtrale où le style de David, alors en pleine floraison, se combine avec la manière du XVIIIme siècle;

la *Pacification de la Vendée* présente aussi le même caractère, cependant le groupe d'officiers républicains sous la tente est d'une vérité qui n'échappera à personne; il y a, dans ces petites figures, un accent particulier, un cachet de leur temps, chose précieuse pour ceux qui étudient l'histoire dans ses intimités de types, d'allures et de costumes.

Cérémonie funèbre en l'honneur du général Hoche, mort à Wetzlar le 3me jour complémentaire de l'an V de la République, célébrée au Champ-de-Mars le 10 Vendémiaire de l'an VI. Girardet, del.; L'Epine, sculps. (1798).

Entrée des Français dans Berne, le 15 ventôse, an VI de la République (5 mars 1798). Girardet, inv. et del.; Berthaud, sculps. Comment l'artiste, qui venait de graver la mort de Winkelried, avait-il vu sans douleur les armées ennemies envahir le sol de la Suisse et avait-il pu, de gaîté de cœur, consacrer ce triste souvenir? Girardet, qui avait applaudi à la révolution, était sans doute entraîné à la suivre, peut-être aussi était-il du parti des Laharpe et de ceux qui voulaient *régénérer* la Suisse avec les baïonnettes étrangères; les braves tombés à Neuenegg et au Grauholz n'étaient-ils pour lui que les séides *des odieux tyrans de Berne?*

Cette planche, exécutée à Paris sans documents précis, ne supporte pas une longue observation. Un corps d'infanterie, suivi de hussards et d'artillerie, monte depuis le bord de l'Aar la colline où est situé aujourd'hui le palais fédéral. Le peu qu'on aperçoit de la ville paraît être une reconstitution faite de souvenir; la rivière baigne le pied de la plateforme de la cathédrale, de microscopiques figures qui saluent les libérateurs depuis les terrasses des jardins et la rive voisine, nous montrent clairement l'idée de l'artiste. Si rares que soient ces bras levés, il y a là une grave erreur. On connaît l'irritation du peuple et de l'armée après la capitulation; des soldats massacrèrent leurs officiers croyant qu'ils avaient trahi, et la ville de Berne consternée n'accueillit que par un mutisme complet les légionnaires qui souillèrent notre patrie par le meurtre, le pillage, le viol et l'incendie, et firent peser sur elle, comme le dit un historien contemporain, un joug plus odieux et plus humiliant que ne l'avait été celui de Gessler et des autres baillis autrichiens au XIVme siècle. L'art n'est pas le but, c'est le moyen, a-t-on dit avec raison, moyen en effet d'exprimer des idées, des convictions, une foi; nous ne comprenons donc pas l'éclectisme de certains artistes tantôt chrétiens, tantôt païens, légers aujourd'hui, austères demain; cela ne nous empêchera pas cependant d'admirer le talent sous quelque forme qu'il se présente ou quelque idée qu'il habille, mais si l'artiste nous charme, nous voulons pouvoir aimer l'homme.

On prêche peut-être d'autres doctrines de l'autre côté du Jura, mais notre éducation suisse, toute démocratique de principes, ne nous permet pas de passer légèrement sur la page que nous venons de citer.

En 1797, Alexandre Girardet, qui avait remplacé son frère Abraham comme professeur de dessin à Neuchâtel, ne put continuer ses leçons, atteint qu'il était d'aliénation mentale; la commission d'éducation écrivit à ce dernier pour l'engager à reprendre ce poste; Abraham mit à son acceptation des conditions qui ne purent être admises, mais la santé d'Alexandre s'étant rétablie, celui-ci fut maintenu comme professeur jusqu'en 1801.

La commission d'éducation revint alors à la charge auprès d'Abraham, qui consentit à reprendre la direction de la salle de dessin avec un traitement de 25 louis d'or neufs, soit 600 francs de France. Il revint donc à Neuchâtel au commencement de l'année 1802 et entra en fonctions le 15 mars. Le jury d'examen constate que le professeur donne ses leçons avec un parfait succès.

Nous supposons que ce fut à cette époque qu'il grava d'après Hickey le portrait de *David de Purry*. Cette remarquable planche rend d'une manière précise et serrée l'œuvre du peintre anglais, enlevée avec cette prestesse de brosse et cette largeur particulière à l'école anglaise du temps de Reynolds. La sécheresse du burin interprète cependant plus qu'elle ne traduit cette peinture libre et abondante; la manière noire, appelée aussi manière anglaise, rend plus littéralement les maîtres de cette école. Le portrait de David de Purry n'en est pas moins une gravure très-estimée et chère à double titre à tous les cœurs neuchâtelois; elle est dédiée au noble et vertueux conseil général de Neuchâtel par ses très-humbles et très-obéissants serviteurs Samuel et Abraham Girardet fils. Touchante fraternité! Le vieux père infirme et le fils dans la force de l'âge et du talent se donnent la main pour rendre hommage à la mémoire du généreux citoyen dont s'honore notre patrie.

Ici surgit un point noir. Devons-nous glisser ou même passer sur ce détail, nous ne le croyons pas. L'histoire des peuples et des individus n'est profitable que si elle est vraie; c'est en faisant impartialement la part du bien et du mal que les leçons qui en découleront seront éducatives; le silence est parfois une condescendance nuisible, les biographes neuchâtelois qui ont écrit avant nous la vie d'Abraham Girardet ont, du reste, déjà signalé ses travers.

Quelques lignes extraites des protocoles de la commission d'éducation expriment sans périphrase ce qu'était le point noir en question :

M. l'inspecteur ayant informé la commission qu'il n'est que trop avéré que le sieur Girardet se laisse fréquemment aller à son penchant à la boisson, qu'il s'est même présenté à sa salle dans un état d'ivresse qui le rendait incapable de donner ses leçons, qu'il ne le désavoue pas et qu'il paraît sentir lui-même qu'il ne peut continuer à desservir sa place, puisqu'il a chargé M. l'inspecteur de demander son congé; on a décidé unanimement qu'il devrait être renvoyé s'il ne donnait sa

démission de lui-même, et qu'il sera cité à paraître devant la commission pour recevoir la réponse à sa demande en congé.

Péché véniel celui-là, dira-t-on. Assurément, mais fort peu professoral.

Comment Abraham en était-il arrivé là? Par désespoir d'amour.

Le chercheur infatigable que nous avons vu dès l'enfance le crayon et le burin à la main, l'homme épris des belles choses de l'art, n'était pas demeuré inaccessible à des sentiments plus tendres. Une femme, une anglaise, avait passé entre lui et le travail incessant qu'il croyait aimer en amant fidèle; il avait eu son heure radieuse et toute pleine d'espérance, car on s'était compris de part et d'autre, puis on s'était séparé en se promettant de s'unir par le mariage. Où cela se passa-t-il, c'est un secret que l'artiste a peut être emporté dans la tombe.

Il y avait sans doute des barrières à rompre, un père gentleman dont il fallait vaincre les susceptibilités, une mère qui avait rêvé pour sa fille un membre de la Chambre des lords, ou enfin quelque autre de ces obstacles dont est pavé le chemin des amoureux, mais la résistance féminine avait triomphé, la famille consentit au mariage, on s'empressa de l'annoncer à l'artiste, qui comptait les jours et les heures en attendant la lettre d'où dépendait le bonheur de sa vie.

On était au temps de la coalition, les armées ennemies cernaient les frontières de la France, des flottes croisaient devant ses ports, les relations d'un pays à un autre étaient chose difficile, les nouvelles ne se transmettaient souvent que par une espèce de contrebande, ce qui arrivait de l'autre côté de la Manche était surtout l'objet d'une surveillance spéciale que l'empire et le blocus continental ne devaient pas faire cesser de longtemps. La lettre fut arrêtée en chemin. Abraham s'attrista, attendit longtemps, puis voyant se briser cette espérance, ce rêve d'amour, le seul peut-être de sa vie, il chercha l'oubli dans le vin, comme tant de cœurs souffrants, trop faibles pour triompher d'eux-mêmes.

Etrange fatalité, vingt-cinq ans après on remettait au graveur Girardet, dans le garni qu'il occupait chez Véron, ouvrier aux Gobelins, la lettre qui répondait affirmativement à sa demande de mariage avec la jeune anglaise; elle ne trouva qu'un vieillard fatigué, malade, qui, rappelant un instant les souvenirs de sa jeunesse, raconta, tout ému, que le désespoir l'avait seul conduit à étouffer dans le vin les angoisses de son cœur.

Abraham, selon le vœu de la commission d'éducation, demanda et obtint son congé, et avant que de partir, (ce fait donnera une idée de la bonté de son caractère,) il rédige et présente à l'autorité qui le renvoie un mémoire

sur l'enseignement du dessin et sur des changements à apporter dans l'organisation de cette classe; il fut remplacé par Antoine Courant, de Neuchâtel. Les professeurs qui occupèrent ce poste après ce dernier furent successivement : De la Pierre, Lory, Fréd. Jeanneret, F.-W. Moritz, H. Baumann et M. G. Grisel.

Abraham reprend la route de Paris, où son talent lui assure de suite plusieurs travaux. Il grave en collaboration avec Sellier et Réville, un magnifique *Frontispice d'un ouvrage sur l'Egypte* d'après un dessin de Cécile, puis se sentant arrivé à la maturité de son talent, il entreprend la reproduction d'un des chefs-d'œuvre de l'art qu'il va rendre avec une perfection qu'on n'a pas surpassée, nous voulons parler de *la Transfiguration*, d'après Raphaël, dont la gravure lui fut commandée par le gouvernement.

Après les victoires de la campagne d'Italie et l'occupation de Rome proclamée en république, commença le système de spoliation officielle et particulière que Paul-Louis Courier a si éloquemment flétrie dans sa lettre à M. Chlewaski; les tableaux et les statues des musées mis au pillage prirent le chemin de la France, la terreur militaire de l'empire ne s'arrêta pas dans cette voie, et sa main de fer enleva partout où elle passait les chefs-d'œuvre de la peinture et de la statuaire qui arrivèrent au Louvre. Fra Beato Angelico et Brauwer, Veronèse, Hobbema et Velasquez furent réunis par la guerre, les *Buveurs* de Téniers que le grand roi traitait de *magots* et qu'il faisait enlever de sa présence trouvèrent asile dans le musée Napoléon, à côté des vierges de Raphaël. La *Transfiguration* n'échappa point au sort commun; elle arriva à Paris, où elle excita cette admiration qu'elle inspirera à toutes les générations d'artistes.

La *Transfiguration*, proprement dite, occupe le haut de la composition dans un second plan lumineux, telle que le raconte saint Matthieu, chap. XVII.

Jésus prit Pierre et Jacques et Jean son frère et les mena à l'écart sur une haute montagne.

Et il fut transfiguré en leur présence, et son visage resplendit comme le soleil et ses vêtements devinrent blancs comme la lumière.

Et voici, ils virent Moïse et Elie qui s'entretenaient avec lui.

L'artiste a placé au premier plan la scène racontée plus loin dans le même chapitre :

Et quand les disciples furent venus vers les troupes, un homme s'approcha, et se mit à genoux devant Jésus et lui dit : Seigneur, aie pitié de mon fils qui est lunatique, et misérablement affligé : car il tombe souvent dans le feu et souvent dans l'eau.

Et je l'ai présenté à tes disciples, mais ils n'ont pu le guérir.

Le jeune démoniaque, les yeux torves et hagards, la bouche hurlante s'agite en proie à une crise convulsive dans les bras de son père; les disciples réunis au pied du rocher le regardent avec des gestes d'étonnement; l'un d'eux, assis au premier plan, interrompt sa lecture et lève la tête vers lui; un autre, debout, paraît lui imposer silence en lui montrant le sommet lumineux où apparaissent Jésus, Elie et Moïse; Judas, le plus en arrière, examine avec une curiosité dédaigneuse où ne respire aucune pitié; on songe, en le voyant, à cette parole fatidique : « En vérité, je vous le dis, que l'un de vous me trahira. » La mère et une sœur du jeune homme implorent les disciples en le désignant du geste à leur impuissante pitié, une foule suppliante tend les bras vers eux.

Cette composition où se meuvent vingt-sept personnages est, à vrai dire, une licence à la manière des écoles primitives d'Italie et d'Allemagne. Vasari attribue l'obscurcissement de la couleur de cette toile à l'emploi du noir de fumée dont se servit Raphaël, *per capriccio;* il eût pu attribuer au caprice l'œuvre toute entière, caprice de maître, en effet, et qui est devenu une règle, comme toutes les audaces des hommes de génie.

Ce tableau avait été commandé par le cardinal Jules de Médicis, depuis Clément VII, pour la cathédrale de Narbonne; était-ce peut-être une des raisons alléguées par la France pour l'enlever à l'Italie. « Raphaël, dit M. Du Pays, voulut l'exécuter lui-même pour montrer, dans toute leur valeur, les merveilleuses créations du génie, qui depuis longtemps n'arrivaient plus au jour qu'affaiblies par l'interprétation de ses élèves. » — « Le style si hardi, si nouveau de Michel Ange, exerçait une telle influence, qu'une partie des élèves de Raphaël se mirent à l'imiter, dit encore le même auteur, et Raphaël lui-même, maîtrisant les tendances naturelles de son génie, sentit le besoin d'agrandir sa manière. » Michel Ange, de son côté, voulut engager une lutte avec cette universelle renommée, et appela à son aide, pour traduire ses inventions, le pinceau et le coloris du Vénitien Sébastien del Piombo, comme Raphaël, du reste, faisait exécuter les siennes par Jules Romain et Francesco Penni dit le Fattore (le faiseur) : « Je remercie Michel Ange, dit Raphaël, de l'honneur qu'il me fait de me croire digne de lutter contre lui, et non pas contre Sébastien tout seul. »

Les deux peintures de cette lutte furent exposées après la mort de Raphaël (1520) dans la salle du Consistoire; l'un était *la Transfiguration*, l'autre *la Résurrection de Lazare*, aujourd'hui le tableau capital de *la National Gallery* de Londres.

Le prix fixé pour *la Transfiguration* était de 655 ducats (environ 8,250 francs). 224 ducats étaient encore dus à la mort de Raphaël; Jules Romain

les toucha en qualité d'héritier. Il paraît qu'il termina quelques parties inférieures de ce tableau, entre autres la tête du possédé. Clément VII le légua à l'église de S. Pietro in Montorio, où la négligence et l'abandon compromirent ce chef-d'œuvre; transporté à Paris en 1797, il dut à ce déplacement d'être habilement restauré; restitué à Rome en 1815, il fait partie aujourd'hui de la collection du Vatican.

Clément VII envoya à Narbonne *la Résurrection de Lazare*, qui passa dans la galerie du duc d'Orléans avant que d'arriver en Angleterre.

Raphaël donna carrière à sa fantaisie dans la composition de *la Transfiguration;* il représente Jésus, Moïse et Elie élevés dans les airs; les évangélistes saint Mathieu, saint Marc et saint Luc, qui racontent le fait, n'indiquent pas qu'il se soit passé ainsi; saint Pierre non plus, dans sa seconde Epître catholique, ne dit rien qui puisse justifier l'interprétation du peintre; mais son œuvre a fait loi, elle a présenté cette scène avec une telle splendeur que personne n'oserait y contredire. Quelques esprits classificateurs, de ceux qui numérotent les œuvres d'art dans un ordre hiérarchique comme des unités militaires, avaient placé ce tableau à la tête des peintures de toutes les écoles; *la Transfiguration* était pour eux le plus beau tableau du monde. Cette opinion, admise pendant un temps, n'est plus possible, non que l'œuvre de Raphaël soit moins estimée, mais parce qu'un principe plus généreux admet aujourd'hui toutes les croyances et toutes les manières, et leur permet de marcher de front sans se heurter.

Ce tableau, à première vue, déroute le spectateur; on ne conçoit pas d'abord en effet la raison de la pantomime mouvementée de toutes les figures de la partie inférieure; ces bras et ces mains s'agitent à la manière du jeune possédé, cause de tout ce désordre. Notre goût moderne ne s'accommoderait plus d'une composition si peu explicite; nous voulons comprendre sans effort, avant même que d'être charmé. Il serait inutile, peut-être même téméraire, de s'arrêter sur cette œuvre qui a donné lieu déjà à tant d'écrits et qui est généralement connue. Jésus, Moïse et Elie enlevés dans les airs feront l'éternelle admiration des artistes, leurs vêtements flottent avec une souplesse et une vérité sans égale, les trois apôtres fascinés et terrifiés sont une des plus belles créations du maître; ce n'est pas l'admiration ou la terreur d'une chose humaine qui les renverse et les jette en prière, c'est l'extase, c'est la splendeur divine crevant les nuages. Qui pourrait oublier cette figure de la mère du possédé, si belle avec ses cheveux noués en tresses autour de la tête, et sa pose de statue laissant voir une épaule et un bras d'une admirable beauté.

Le burin d'Abraham Girardet a tiré un chef-d'œuvre de ce chef-d'œuvre, il en a rendu la forme, le coloris et l'expression avec exactitude et netteté; il

a la religion du maître, il se sent en face d'une des sublimités de l'art, et pénétré de respect il traduit avec la même conscience ces têtes toutes marquées au sceau du génie, ces mains si expressives, ces draperies qui enveloppent si bien la forme des corps et jusqu'aux plus petits brins d'herbe du premier plan peint avec cette sécheresse que l'élève du Pérugin conserva toujours dans son paysage. Les tailles suivent le sens de la forme avec une science parfaite. Abraham Girardet semble s'être inspiré des dessins même de Raphaël.

Marc-Antoine Raimondi, dans ses précieuses gravures d'après le maître, s'est attaché surtout, comme on sait, à en rendre la forme si simple et si éloquente en la dépouillant de la couleur et en indiquant le modelé par quelques traits seulement. Abraham a reproduit *la Transfiguration* sans supprimer ou même atténuer un de ses côtés. Les interprètes postérieurs de Raphaël, ceux des XVIIme et XVIIIme siècles, laissant de côté la manière des Marc-Antoine, des Augustin-Vénitien et des Lefèvre, peu goûtée à cette époque, gravèrent le maître avec toutes ses valeurs d'ombre et de couleur; mais leur dessin a malheureusement ce caractère tourmenté dont les Jouvenet et les Vanloo sont l'expression la plus complète, nous voulons parler d'Edelinck et d'Audran, de Caylus et de C. Coypel. La facilité des deux premiers surtout, leur désinvolture de burin donne aux œuvres de Raphaël, toujours si simple, naïf parfois, une tournure peu sincère.

Le dessin d'Abraham Girardet est sans manière; il rend celui du tableau avec une austère vérité, seul le modelé a dans certains endroits cette âpreté qui enlève à l'ombre ses séduisants mystères. David alors, à l'apogée de son talent, faisait sentir sa dictature à ceux-là même qui croyaient s'y soustraire, et nous en remarquons l'influence dans quelques parties de cette belle œuvre devant laquelle nous nous inclinons, pénétré d'admiration.

Le musée de Neuchâtel possède une fort belle épreuve de *la Transfiguration*. Abraham obtint une récompense pour cette gravure, exposée à Paris au salon de 1806. *Le Bélisaire* de Gérard, gravé par Desnoyers, remporta la première.

Si nous comparons impartialement aujourd'hui ces deux planches, nous ne pouvons nous expliquer la raison de cette préférence du jury, qui, sans doute, songeait à mettre en évidence l'œuvre de Gérard, et à affirmer la supériorité de la France en préférant Desnoyers; Abraham Girardet était bien français aussi, mais depuis quelques jours seulement; la principauté de Neuchâtel venait de tomber dans les mains de Berthier, et ce fait avait pu passer inaperçu au lendemain d'Austerlitz.

La critique artistique, si virulente à ses débuts sous la plume de Diderot,

est à ce moment pâle et inconsciente, et c'est avec peine que nous en trouvons quelques passages intéressants dans les journaux de l'époque; la place est toute entière aux actes officiels et aux bulletins des victoires et conquêtes; nous y avons cherché vainement une appréciation sur Girardet. *Les Archives littéraires de l'Europe,* revue littéraire et scientifique, contiennent des lettres sur le salon, signées F. C., où nous trouvons ce passage seulement : « La gravure a produit plusieurs beaux morceaux, les plus beaux, à ce qu'il me paraît, sont *la Transfiguration* d'après Raphaël, par M. Girardet; cette gravure est d'un burin ferme et agréable, celle de *Bélisaire* de Gérard, par M. Desnoyers, etc. » L'auteur, comme on le voit, n'a pas dépensé une grande somme d'observation et de peine pour analyser des œuvres aussi remarquables.

Le succès de notre compatriote, pour n'être pas entonné par le journalisme, n'en fut pas moins brillant. L'admiration des artistes, juges les plus compétents et les plus sévères, lui assigna seule la place qu'il occupe dans l'histoire de la gravure; le surnom de *Girardet, la Transfiguration,* la lui assure à jamais.

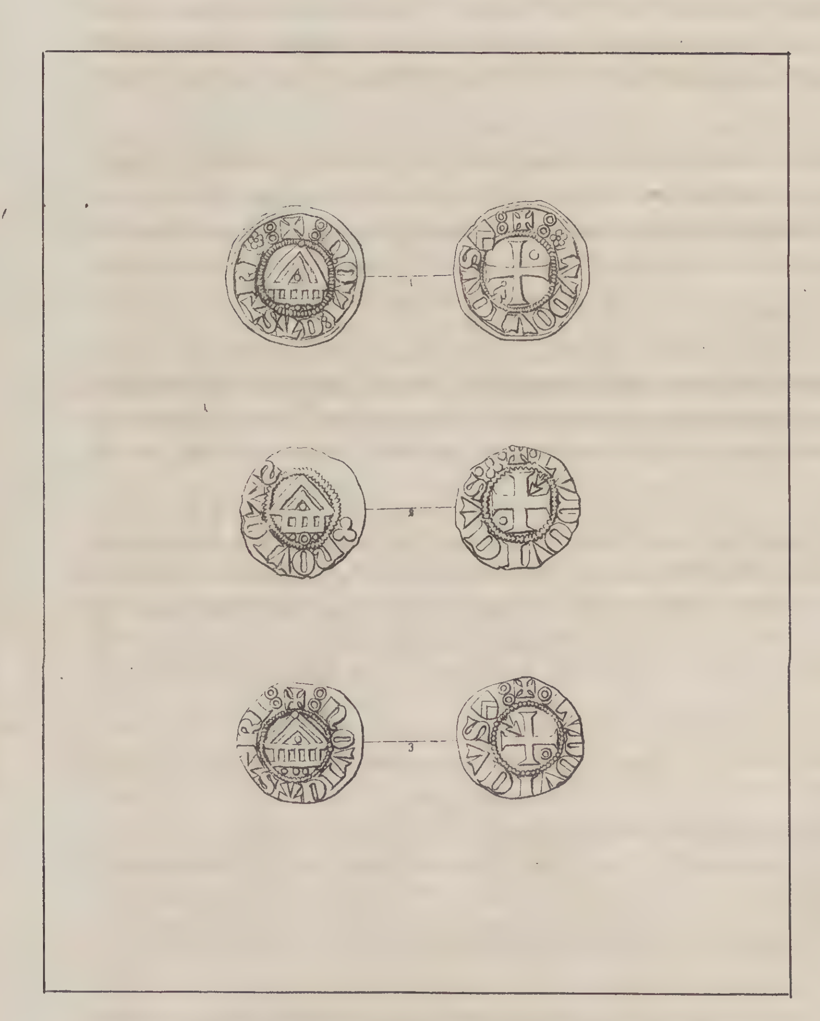
(A suivre.) A. Bachelin.

HISTOIRE MONÉTAIRE DE NEUCHATEL

FRAGMENT

Louis Ier. 1343 - 1373.

Plus d'un siècle s'était écoulé depuis la fermeture de l'atelier monétaire de Neuchâtel, et rien ne pouvait en faire présager le rétablissement, lorsqu'en 1347, Charles IV, alors roi des Romains, mû par un sentiment de bienveillance envers le comte Louis et peut-être aussi par un pressant besoin d'argent, octroya à ce dernier, ou plutôt lui vendit divers priviléges, parmi lesquels figurait le droit de battre monnaie.



LOUIS I

1343 - 1373.

Un peu plus tard, et à la requête du comte de Neuchâtel, Charles IV, devenu empereur d'Allemagne, confirmait cette importante concession à deux reprises, en 1354 et 1358.

Le diplôme impérial autorisait expressément la fabrication de l'or et de l'argent, *monetam auream vel argenteam*, mais il n'est pas probable que Louis ait jamais profité de la faculté qui lui était ainsi accordée à l'égard du premier de ces métaux; je crois même que, malgré la longue durée de son règne, l'émission des monnaies d'argent n'a pas été considérable, si l'on en juge par leur extrême rareté actuelle.

Ces pièces sont restées longtemps inconnues et même, jusqu'à l'apparition du mémoire publié en 1838 par M. le marquis de Pina[1], on n'avait aucune notion sur leur type.

L'exemplaire unique de cette importante monnaie, à laquelle l'auteur consacre à peine quelques lignes, méritait une étude plus approfondie. Il est regrettable que le poids ne s'en trouve pas indiqué et aussi que le dessin joint à la notice soit d'une exécution assez faible pour n'inspirer qu'une confiance limitée.

Aussi est-ce avec une véritable satisfaction, qu'en étudiant au musée de Lausanne les deniers anonymes frappés dans cet évêché au 14e siècle, j'ai trouvé, parmi les nombreuses variétés de cette série, une monnaie de conservation médiocre, il est vrai, mais d'une valeur singulière, puisqu'au premier coup-d'œil j'y reconnaissais le nom de Louis de Neuchâtel.

Cette heureuse aubaine ne devait pas rester isolée, et peu de temps après, à la vente de la célèbre collection Dassy, je rencontrais encore un denier du même comte. Dans le premier moment je pensais avoir enfin retrouvé l'exemplaire décrit par M. de Pina, mais, vérification faite, c'était bel et bien une troisième variété.

Je pourrais à la rigueur me borner à donner ici les deux monnaies que j'ai entre les mains, mais il me semble préférable d'offrir au lecteur un exposé complet de ce que j'ai pu réunir sur les émissions de Louis Ier, et par conséquent de reproduire en même temps l'exemplaire jadis publié par M. le marquis de Pina.

Description.

+ NOVI : CASTRI. Après ce dernier mot se trouve un quintefeuille, ou, pour mieux dire, la fleur que les monnayeurs de cette époque appelaient « *ne m'obliez mye* ». La légende est précédée et terminée par deux annelets. Dans le champ un temple à double fronton et à cinq colonnes, au-dessous trois besants.

℟ + LVDOVICVS. Deux annelets à chaque extrémité de la légende. Le nom du prince est précédé du quintefeuille et suivi d'un petit écusson aux armes de la maison de Neuchâtel. Dans le champ, une croix cantonnée au 2 d'un besant et au 3 d'une espèce de flèche barbelée.

N° 1 de la planche. Poids 0gr80.

Collection Dassy.

[1] Notice sur quelques monnaies inédites ou peu connues, frappées dans les environs du lac Léman. Revue numismatique française, tome III, p. 122. Pl. VII, fig. 6.

M. de Pina, frappé de la ressemblance qui existe entre les deniers de Louis de Neuchâtel et ceux de son aïeul maternel, Louis Ier de Savoie baron de Vaud, cherche à l'expliquer par les liens de parenté qui unissaient ces deux seigneurs. C'est une hypothèse que l'on ne saurait accepter, et, à mon avis, il est aisé de voir que le denier de Neuchâtel n'est qu'une copie servile de ceux de l'évêché de Lausanne.

Le motif de cette imitation saute aux yeux. Les possessions du comte de Neuchâtel n'étant pas assez étendues pour offrir un débouché convenable à ses émissions monétaires, il y avait tout profit pour celui-ci à donner à sa monnaie un aspect qui la pût faire aisément admettre dans toute l'étendue du diocèse de Lausanne.

La tentative assurément était hardie, et il est à croire que l'évêché de Lausanne, qui avait jadis, dans une circonstance analogue, lutté avec autant d'énergie que de succès contre les contrefaçons du baron de Vaud, Louis Ier, ne supporta pas plus patiemment l'entreprise préjudiciable du comte de Neuchâtel.

Cela est supposable, mais il est difficile de le prouver, car les documents monétaires font défaut à Neuchâtel comme à Lausanne pour ce qui concerne cette époque. Peut-être les temps étaient-ils changés et l'évêque de Lausanne n'avait-il plus, comme autrefois, le même crédit auprès de l'empereur.

La variété qui se présente naturellement, après la pièce que je viens de décrire, est le denier publié par M. de Pina.

Deux différences se rencontrent sur cette monnaie; la première consiste dans l'absence du quintefeuille dans les légendes des deux côtés; l'autre dans le cantonnement de la croix. Le fer de flèche est dans le premier canton, l'annelet dans le quatrième.

Les types sont d'ailleurs les mêmes qu'au n° 1.

N° 3 de la planche. Poids inconnu.

.... NOVI CAST ...... Temple à double fronton, mais à quatre colonnes seulement, et placé au-dessus d'un annelet accosté de deux besants. Un trèfle se trouve placé avant le nom de la localité.

℟ + · LVDOVICVS. Trèfle accosté de deux besants. Croix cantonnée au 2 de la flèche barbelée et au 3 d'un besant. Exemplaire fort usé.

N° 2 de la planche. Poids 0. 60.
Musée cantonal de Lausanne.

On le voit, ces trois deniers sont sortis de coins différents, ce qui est assez remarquable pour des pièces d'une semblable rareté; mais ce n'est pas pour arriver à ce mince résultat que j'ai pris la peine de noter tant de menus détails, et, si je les relève ici, c'est qu'ils vont me fournir un jalon précieux pour la classification de certaines pièces anonymes de Lausanne au 14e siècle, ou, pour m'exprimer plus exactement, ils serviront de preuve à la classification que j'ai déjà établie.

J'ai dit plus haut que les deniers du comte étaient absolument copiés sur ceux de Lausanne, et cela va nous livrer un détail important. Nous voyons sur les nos 1 et 3 le temple placé au-dessus de trois besants, tandis que le n° 2 le montre avec un annelet entre deux besants. Ces deux variantes de la monnaie neuchâ-

teloise doivent par conséquent se présenter sur les pièces épiscopales qui ont servi de modèle, c'est-à-dire sur les deniers contemporains du comte Louis et frappés à Lausanne entre les années 1347, date de la concession monétaire, et 1373, époque de la mort de Louis, en un mot sous les évêques :
François de Montfaucon (1347 à 1354), et
Aymon de Cossonay (1355 à 1375).

Or, dans une récente publication[1], j'ai fait voir que l'annelet entre deux besants se trouvait sur les deniers et oboles aux armes de Guy de Prangins (1375 à 1394), et que cet évêque avait emprunté ce type à son prédécesseur Aymon de Cossonay.

Dans un autre chapitre de l'histoire monétaire de Lausanne[2], j'ai montré ce dernier évêque fabriquant d'abord des deniers au temple surmontant trois besants, puis ensuite remplaçant celui du milieu par un annelet.

Tous ces faits, qui au premier abord peuvent sembler puérils, se prêtent pourtant un mutuel appui. Grâce à eux, j'ai pu donner un nom aux pièces anonymes frappées à Lausanne de 1347 à 1375, et aujourd'hui, en parlant de la monnaie neuchâteloise, les mêmes faits m'autorisent à dire, que les deniers du comte Louis, ornés de trois besants, appartiennent à ses premières émissions, et constituent ce que j'appellerai sa première manière, tandis que les autres, on le voit à l'annelet, sont incontestablement postérieurs.

Je voudrais pouvoir aussi déterminer avec la même certitude l'époque à laquelle Louis Ier a commencé à frapper monnaie. Est-ce en 1347, et dès qu'il en a obtenu ce droit, ou bien a-t-il attendu au moins la première des confirmations impériales, celle de 1354? Cela est difficile à préciser. Je pencherais volontiers pour la première de ces dates, car la vente du droit monétaire était aussi définitive que la concession des autres priviléges, et nous savons de source certaine que ces derniers, en particulier celui relatif aux péages, ont été immédiatement exercés.

En parlant au commencement de cette étude de la lacune plus que séculaire qui s'était établie entre la fin du monnayage en 1223 et sa reprise en 1347, j'ai omis à dessein de parler d'un détail assez curieux, rappelé par Boyve[3]. Il y est dit, à l'année 1336, c'est-à-dire plus de dix avant la concession monétaire de Charles IV : « .... L'empereur (Louis V) sollicita encore les comtes de Neuchâtel » et de Kybourg à battre une certaine monnaie *contre* les Bernois. »

J'avoue que je n'ai pas compris ce passage où l'empereur semble provoquer à la fabrication de la monnaie un prince qui n'en a pas le droit. De plus, l'expression « *contre les Bernois* » est assez difficile à expliquer. S'agissait-il de chercher à diminuer les profits de Berne sur la monnaie, en fabriquant de ces minces bractéates si nombreuses à cette époque? Cela se peut, mais je n'oserais l'affirmer.

A. Morel-Fatio.

[1] Histoire monétaire de Lausanne. Monn. de Guy de Prangins.
[2] Ibid. Monn. d'Aymon de Cossonay.
[3] Annales histor. du comté de Neuchâtel et de Valangin, tom. I, p. 286.



LE COUVENT

Tel est le nom que l'on donne à une ancienne ferme du petit quartier de la Vieille-Chaux de la commune de la Chaux-de-Fonds. Cette ferme, située sur un escarpement exposé au soleil, compris entre le Creux-des-Olives [1] et la gorge de la Combe, domine le chemin de fer du Jura industriel; elle est à une égale et petite distance de deux anciennes voies de communication, la route seigneuriale de Valangin et le sentier qui se détachait de cette route au mont Sagne pour la rejoindre dans la vallée en passant par le défilé de la Combe, alors étroit, sombre et raboteux.

On a fait maintes suppositions sur l'origine et la destination de cette maison à laquelle on a donné dès les temps anciens le nom de couvent, sans cependant pouvoir arriver à trouver une explication satisfaisante.

Au reste, ce nom si caractéristique, dans une localité où il n'y a jamais eu de monastère, prouve cependant que sa destination a dû être spéciale et qu'elle ne pouvait pas être à son origine un simple établissement privé.

D'après une tradition très-accréditée, cette maison est la plus ancienne du district; effectivement lorsque l'on examine avec soin l'appareil de cette ferme ou les parties qui n'ont pas été altérées par les restaurations de la fin du XVIIme siècle, on peut conclure à une antiquité relative réelle, dont il n'est pas toutefois facile de préciser rigoureusement la date.

Les parties anciennes de cette maison, dont on retrouve des analogues dans plusieurs édifices de notre pays, sont entre autres une cheminée, deux fenêtres sculptées avec soin et qui peuvent appartenir au XIVme ou au XVme siècle, elles sont assez bien conservées; un escalier en hélice et des portes peu élevées et très-étroites. Les voûtes et les piliers de la cuisine n'offrent rien de particulier, mais l'ensemble de tous ces objets présente, malgré de nombreuses mutilations, un fini et une certaine apparence de richesse que l'on ne rencontre pas dans les plus anciennes fermes de notre localité.

La pierre de taille ne présente nulle part les traces du ciseau sur les bords dont les angles sont obtus, ou le pointillé de la *boucharde* sur le reste de la surface, comme on les remarque sur les pierres taillées de la fin du XVIme

[1] Olive, nom vulgaire de narcisse, faux-narcisse ; il était abondant dans cette localité.



L^{s} Favre del d'après nature

Le Couvent.— près de la Chaux-de-Fonds.

siècle. Cette pierre, qui est blanche, crayeuse et tendre, a résisté à l'action des agents atmosphériques; elle paraît avoir été sciée ou coupée avec un instrument particulier; elle est encore connue aujourd'hui sous le nom de tuf et appartient à une division du calcaire jurassique supérieur. Les matériaux ont été probablement extraits de la carrière du Reymond.

Cette ancienne ferme semble être placée là comme la *mansio* devant offrir, dans les temps anciens et avant l'établissement des colons, un gîte hospitalier aux voyageurs attardés, aux officiers et commis du seigneur de Valangin et à ceux du seigneur de Neuchâtel qui se rendaient dans les communes de la seigneurie de Vennes ou qui en revenaient. Elle peut aussi avoir remplacé le *blockhaus* ou *vigie* qui, avant la construction de la ferme, remplissait aussi, sans doute, le même office.

Le Couvent a conservé ses traditions anciennes, et la ferme, située à quelques mètres de cette demeure, est aujourd'hui une charmante maison d'été, où se pratique encore l'hospitalité, dont la tradition n'est pas en voie de se perdre.

Célestin NICOLET.

NOTICES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE POLITIQUE, RELIGIEUSE ET ARTISTIQUE DE NEUCHATEL

II. — Relations politiques de Fribourg et des Suisses avec Neuchâtel, aux 15me et 16me siècles.

La ville de Fribourg est, comme nous l'avons vu [1], la plus ancienne alliée de Neuchâtel. Rien d'étonnant dès-lors que les archives de cette ville soient assez riches en informations relatives à l'histoire de l'ancien Comté. Les Fribourgeois ont eu d'ailleurs à plusieurs reprises l'occasion d'influer sur le sort du pays d'outre-lac d'une façon plus ou moins sensible.

C'est d'abord, pour ne parler que des temps anciens, lorsque les députés de Fribourg coopérèrent à la condamnation du bâtard de Rochefort (1412).

[1] Voir la première de ces Notices dans la précédente livraison, page 272.

C'est par exemple encore quand les Fribourgeois s'emparent de Gorgier comme dépendance des fiefs de Savoie et du château de Chenaux à Estavayer (1492). En 1512, les Fribourgeois sont les premiers à pousser à l'occupation de la Comté, comme on disait alors. L'année suivante ils s'opposèrent à la restitution que sollicitait Jeanne de Hochberg et à laquelle les autres cantons se montraient disposés à souscrire.

Entravées de nouveau en 1517, les négociations relatives à la restitution étaient devenues sérieuses en 1518. La comtesse Marguerite, c'est le nom sous lequel les archives de Fribourg désignent (je ne sais pourquoi) Jeanne de Hochberg, écrivait aux Fribourgeois, en date du 10 avril :

« Vous sabvez les poursuites que j'ai par ci devant faict avec vous et Messieurs des aultres quantons pour le recouvrement de la comté de Neuchastel qui est, comme le sabvez, mon vray ancien héritage; quoique mes dits lieux [1] ont différé jusqu'à présent, obstant les divisions et guerres, et m'a toujours été faict réponse qu'après ycelles guerres et divisions être vidées et apposées, que regarderiez à faire raison. Et vous Messieurs des 3 villes [2], qui estes mes plus anciens alliés et combourgeois, m'avez toujours asseuré que, après les guerres finies, me feriez rendre et remettre en la jouissance de mon dit comté. »

A la suite de ces réclamations, une Diète s'étant réunie à Berne, l'Etat de Fribourg s'y fit représenter par noble et redouté Thierry d'Englisberg, homme d'Etat considéré et illustré par sa participation aux guerres d'Italie. Ses instructions portaient qu'il devait écouter et se ranger à l'avis de la majorité. Mais, pour le cas où deux opinions se feraient jour, l'une pour, l'autre contre la restitution, le député de Fribourg devait voter pour qu'il fût statué *selon le droit*, moyennant la suppression de l'inégalité des péages perçus au pont de la Thièle.

Une assez grande divergence se manifesta au sein de la Diète, où les députés des cantons apportaient des instructions les unes favorables à la restitution, les autres tout à fait hostiles. Le sommaire suivant, traduit du rapport du député de Fribourg, peut donner une idée assez exacte des instructions contradictoires des cantons, et nous paraît propre aussi à faire connaître la manière dont on procédait dans les anciennes Diètes :

Zurich (appelé à se prononcer le premier en sa qualité de Vorort) dit : « Nous sommes peu curieux de conserver un bien de femme. Si la princesse consent à faire alliance avec nous, nous sommes d'avis de renouveler l'ancien traité et de lui rendre son comté. »

[1] *Lieux*, c'est la traduction littérale du mot *Ort*, mais que le double sens devait faire rejeter comme on pense.

[2] Berne, Fribourg, Soleure.

Berne. « Nous n'avons aucun droit sur le Comté. Nos traités avec la prin-
» cesse nous obligent à restituer. Mais nous n'agirons toutefois que d'accord
» avec les autres cantons. »

Lucerne. « Nous opinons comme Berne pour la restitution. »

Uri. « Notre opinion est de ne pas rendre le Comté. Mais si la princesse
» veut faire alliance *avec tous les cantons*, on prendra bonne note de son
» désir. »

Schwyz. « Le conseil de notre canton nous a écrit qu'il voulait garder le
» Comté. »

Obwald. « Nous sommes d'avis de restituer le Comté. Mais c'est à con-
» dition que la princesse fera alliance avec tous les cantons et non pas seule-
» ment avec quelques-uns comme précédemment. Il faut aussi qu'elle s'engage
» à payer annuellement à chaque canton 30 florins. »

Nidwald. « La landsgemeinde n'ayant pas été convoquée et n'ayant par
» conséquent pas pris de décision, nous ne pouvons abandonner le Comté.
» Si tous les cantons donnent les mains à la restitution, et si tous sont compris
» dans l'alliance, il y aura lieu d'examiner l'affaire. »

Zoug. « Pour le moment, ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de garder
» notre possession. Plus tard on pourra voir et changer d'avis. »

Glaris. « Nous sommes de l'avis de Zoug. »

Bâle. « Neuchâtel a été conquis; il faut le garder.[1] »

Soleure. « Nous n'avons pas de prétentions fondées sur Neuchâtel; donc
» il faut le restituer. »

Schaffhouse. « Nous voudrions savoir avant tout pourquoi les quatre
» villes de Berne, Fribourg, Lucerne et Soleure ont occupé Neuchâtel en 1512?
» Lorsque nous saurons cela, nous verrons ce qu'il y a à répondre. »

Dans le protocole dont nous extrayons ces détails, il est ajouté, par forme de note, que Uri et Schaffhouse se laissèrent gagner et se joignirent aux cantons qui votaient la restitution à celle qui, selon le droit public de l'époque, en était la légitime héritière et propriétaire, Jeanne de Hochberg. L'homme d'Etat le plus influent de Fribourg à cette époque et l'un des plus considérables aussi de la Confédération, était le chevalier et avoyer Pierre Faulcon ou Péter Falk, le Mécène de Zwingli, de Glaréan, des artistes et des imprimeurs de la Suisse. Faulcon aussi, qui, dans le principe, avait été l'un des principaux promoteurs de la conquête, paraît avoir été gagné à la cause de Madame de Longueville; on peut du moins en juger ainsi, je crois, par une lettre de Georges de Rive, gouverneur de Neuchâtel pour cette princesse, et qui finit par ces paroles: « Je vous prye que sy est nouvelle de nous ambassadeur,

[1] Le texte allemand dit : « Man hat Nüenburg erobert und will es behupten. »

» que me faictes participant. Je vous prye me mander en quyels termes vous » avez trouves l'affaire de Madame de Longuevilles. Par le tout votre bon » frère Georges de Ryvues [1] »

Mais les bonnes dispositions que montraient plusieurs cantons s'évanouirent de nouveau peu de temps après. Les Fribourgeois eux-mêmes se refroidirent, et dans les instructions données à leur député à la Diète de Berne, le sage et egrège Jacob Helbling, membre du conseil, nous trouvons le passage suivant : « Quand ce sera votre tour de parler, vous direz que Mgrs ont délibéré et sont d'avis de ne pas se désister pour le moment, mais de garder encore la Comté » (mercredi 16 juillet).

Une nouvelle Diète s'étant réunie à nouveau quelque temps après pour régler un différend relatif aux limites des territoires de Jaun (Bellegarde) au canton de Fribourg et du Siebenthal au canton de Berne, les conseillers de cinq cantons et demi : Zurich, Berne, Lucerne, Obwald, Soleure, Schaffhouse, écrivirent à Mgrs de Fribourg pour les engager à voter avec eux la restitution; ils alléguaient les considérations suivantes :

I. Neuchâtel est un fief paternel dont la guerre n'a pu altérer le caractère.

II. La Comté est de peu de rapport et pas partout aisée à maintenir.

III. La restitution n'empêchera pas que Neuchâtel ne reste ouvert aux confédérés.

IV. Les Suisses n'ont pas fait la guerre aux femmes, qui doivent au contraire jouir de la protection accordée au sexe.

V. Fribourg a trop de patriotisme pour se séparer de ses confédérés.

Ces arguments n'étaient pas nouveaux. Les députés de la comtesse les avaient déjà fait valoir à plusieurs reprises, et notamment en 1516. La pathétique harangue prononcée par le chef de l'ambassade, le sire de Lameth, nous a été conservée dans les archives de Zurich et se trouve consignée presque *in extenso* dans l'excellente Histoire de Neuchâtel, par M. F. de Chambrier (p. 270).

Au moment du vote, sept cantons se prononcèrent pour la restitution; c'étaient Zurich, Berne, Lucerne, Soleure, Schaffhouse, Uri, Underwald. Mais quatre cantons, Schwyz, Bâle, Glaris et Zoug, s'étant prononcés avec énergie dans le sens contraire, Fribourg refusa de s'expliquer. Malgré cette opposition, le nombre des cantons qui votaient la restitution étant censé représenter la majorité, l'acte de restitution fut dressé et rédigé de façon à tenir lieu de lettre de combourgeoisie entre les Suisses et Neuchâtel. Mais les cantons de la minorité persistant dans leur refus, les autres reculèrent devant l'exécution,

[1] Recueil des Missives de la famille Praroman, concernant une longue série de lettres adressées à l'avoyer Faulcon, dont la fille Ursule avait épousé le bourgmestre de Praroman. *Livre en parchemin*, folio.

qui se trouva de nouveau ajournée pour un temps indéterminé. Ce ne fut qu'au bout de dix nouvelles années que la maison de Longueville obtint enfin la restitution. Mais ce ne fut pas sans grandes largesses appuyées des sollicitations d'une ambassade française. Un seul canton, celui d'Uri, le plus tétu des Etats confédérés, refusa de donner les mains à la restitution, au grand mécontentement de ses co-Etats.

Mais à peine rétablie sur son petit trône, Jeanne de Hochberg, alarmée du triste état de ses finances ruinées par ses prodigalités, prenait la détermination de vendre ses Etats aux Fribourgeois. Elle leur envoyait à cet effet, non un magistrat bourgeois de la Comté (aucun n'eût voulu probablement s'en charger), mais un prêtre savoyard établi à Valangin, où il cumulait la dignité de prévôt du chapitre de ce bourg avec celle de chanoine de St-Nicolas à Fribourg. Dans son Histoire de Neuchâtel, M. de Chambrier assigne à l'envoi de messire Collier la date de 1540. Les archives de Fribourg indiquent le dernier jour du mois d'août 1537 comme celui où commencèrent les négociations et de l'arrivée du prévôt Collier à Fribourg avec *pleins pouvoirs d'agir à son libre arbitre, vendre la Comté en tout ou en partie ou de l'hypothéquer à son gré.*

Messeigneurs du conseil ayant pris connaissance plus ample de la dite procuration, remarquèrent qu'elle ne portait la signature ni le sceau d'aucun témoin qui eût assisté à la passation de l'acte; de plus, qu'il y avait une rature à la date et au nom du lieu; partant, ils trouvèrent qu'elle pourrait être envisagée comme suspecte et même apocryphe [1]. Là-dessus on fit observer au dit prévôt qu'on ne pouvait avoir aucune confiance dans ce document et qu'on le priait de s'expliquer franchement. Collier répondit que Messeigneurs ne devaient nourrir aucune défiance, mais que si cette acquisition ne leur convenait pas, il se faisait fort de trouver d'autres amateurs moins difficiles.

Messeigneurs alors, craignant de perdre une bonne occasion de s'agrandir, demandèrent à connaître les conditions de la vente et les personnes qui seraient chargées de traiter l'affaire. Le prévôt Collier se déclara fondé de pouvoirs pour traiter de la vente de la comté de Neuchâtel pour la somme de 60,000 écus d'or, payables par termes, en commençant par quelques paiements forts. Une clause de la vente concernait Madame Marguerite elle-même, qui, en se désaisissant de sa principauté, entendait cependant y finir ses jours, libre de tous ses droits. Un bailli aurait gouverné le pays pour Fribourg, comme cela s'était pratiqué pendant l'occupation helvétique de 1512 à 1529. Plus tard, cette dernière subit une modification favorable à l'acquéreur. Le prévôt Collier apprit à Messeigneurs de Fribourg, que la comtesse ne se

[1] Geschaben oder geradiert ist, also argwönig und selbst verwärflich.

réservait que Valangin et Boudevillers. « Les Fribourgeois, dit M. de Chambrier, saisirent avec empressement l'ouverture et le marché fut conclu au » prix de 60,000 écus d'or. » Mais le grave et judicieux historien fait erreur quand il ajoute que les Fribourgeois ne firent part qu'aux Bernois de l'offre qui leur était faite. Un conseiller fribourgeois qui, depuis la mort de Faulcon, arrivée en 1519, représentait souvent le canton aux Diètes, Ulric Nix, fut chargé d'en conférer avec les députés de Berne, Lucerne et Soleure, dont les réponses ne se trouvent pas, à ma connaissance, dans les archives de Fribourg, mais ne tarderont probablement pas à être connues, j'imagine, si le volume des *Abscheid* ou Recès de la Diète, dont la publication a été confiée à l'éminent historien lucernois M. Ph. de Ségesser, ne se fait pas trop attendre, et si une place est réservée, comme je n'en doute pas, dans ce volume, aux négociations et transactions relatives au comté de Neuchâtel. Mais ce qui me paraît positif et certain, c'est que l'irrésolution de Fribourg et la publicité donnée au projet d'achat, étaient propres à faire échouer la chose, alors même que la prétendue comtesse Marguerite ou Jeanne de Hochberg eût été aussi décidée à la vente que le prétendait son équivoque agent et peu scrupuleux conseiller, messire Collier, prévôt de Valangin et chanoine de St-Nicolas à Fribourg.

III. — Farel et les 7 cantons catholiques.

Une Diète se réunissant à Bade en Argovie en septembre 1548, Fribourg y envoya comme ses représentants le conseiller Ulric Nix et le bourgmestre Hanz Studer. Ces deux magistrats étaient chargés entre autres de demander réparation de certaines paroles prononcées par Farel et le châtiment de ce prédicant téméraire. Voici la teneur de l'instruction allemande donnée à ces deux députés :

« Ensuite du rapport qui nous a été fait sur la dernière Diète, le prédicant » luthérien de Neuchâtel, Farel, doit s'être laissé aller à dire qu'il trouvait notre foi chrétienne pire que celle des Turcs[1]. Nous en avons ressenti un grand » regret, et Messeigneurs ont décidé d'agir de concert avec les autres Etats catholiques et de demander le droit contre le précité Farel, au terme du Landfrieden, qui ne régit pas seulement les cantons proprement dits, mais qui » a force de loi aussi pour leurs alliés et ceux qui ont fait la campagne avec » eux. De cette façon, on attachera une queue au cou de ce prêtre, et on le » punira selon ses mérites. »

[1] Er unsern cristenlichen Glauben ergerer scheze dass den Türckischen.

Le Landfrieden qu'invoquaient ici les Fribourgeois, d'accord avec leurs co-Etats catholiques, était le traité de paix conclu après la bataille de Cappel en 1531, et aux termes duquel toute injure était interdite entre les partisans des deux confessions : « Aucune des parties, dit le Landfrieden, n'invectivera une autre en raison de sa foi, et celui qui le fera, sera puni par les baillis. »

Comme il ne paraît pas qu'il ait été donné suite à cette affaire, il est probable que les cantons protestants se seront énergiquement opposés à la chose, et que Berne, le plus puissant de tous, sera parvenu, comme toujours, à dérober Farel à la vindicte des cantons catholiques.

IV.—Lutte du catholicisme et de la Réforme à la Béroche au 16me siècle.

C'est le 20 septembre 1531 que la Béroche adopta la Réforme, selon le chroniqueur récent de cette paroisse qui parle de *l'unanimité bérochale.*

Une lettre que Claude de Neuchâtel, sire de Gorgier et Vaumarcus, écrivait à l'Etat de Berne, peu de temps avant l'événement, montre que l'unanimité bérochale avait eu de la peine à se former.

« Le curé de St-Aubin, ainsi s'exprimait messire Claude, a aboli la
» messe; les prédicants de Neuchâtel et quelques bons compagnons sont venus
» plaider *contre deux cordeliers qui avaient séduit mon peuple.* Les cordeliers
» ont dû prendre la fuite. Mais mes sujets ont été habilement travaillés par
» mes voisins d'outre-lac. Maintenant encore ils ont un nouveau diseur de
» messes. »

A la fin de cette lettre, que j'ai eu le tort de ne pas transcrire en entier aux archives de Fribourg et un plus grand tort encore de ne pas transcrire avec l'orthographe du temps, Claude de Neuchâtel demandait aide et protection à Messeigneurs de Berne et l'envoi d'un prédicant.

Les Bernois ne se firent pas prier, et le résultat de leurs efforts furent le vote et *le plus* (comme on disait encore au siècle dernier) du 20 septembre 1531.

Cependant les Fribourgeois n'avaient pas perdu l'espoir de ramener la Béroche au catholicisme. Ils étaient secondés par l'abbé de St-Maurice en Valais, ancien collateur de la cure de St-Aubin, et par les gens d'Estavayer surtout, anciens possesseurs de la seigneurie de Gorgier et que liait aux Bérochaux une ancienne alliance. La mort de Claude de Neuchâtel, grand ami de la Réforme, et l'installation d'un nouveau seigneur, qui lui était hostile, dans la personne de

Lancelot, donnaient de grandes espérances au parti catholique. « Tout à coup » s'opère par le lac une invasion fribourgeoise : 33 compagnons armés de » couleuvrines et bien embastonnés occupent de force le temple. Le fils » du secrétaire (chancelier) de Fribourg est installé comme curé pour y » chanter la chanson du diable qu'on nomme la messe[1]. »

Mais Berne était là, et le fils du secrétaire de Fribourg (ce dernier était alors Antoine Krummenstoll) dut déguerpir de nouveau pour faire place au prédicant, à la grande douleur des gens d'Estavayer, qui jurent de punir les Bérochaux de leur défection. Une conjuration s'ourdit en effet pour mettre à feu et à sang la Béroche. Mais au jour ou plutôt pendant la nuit fixée pour la *Mordnacht*, une tempête effroyable (comme celle qui détruisit *l'Armada* de Philippe II et sauva la Grande-Bretagne) dispersa la flotille staviacoise et délivra la Béroche du danger qui la menaçait.

V. — Les catholiques de Cressier et le nonce Accajuoli.

(1752)

En 1749 un conflit assez grave s'éleva entre l'évêque de Lausanne, Mgr. de Montenach, et le gouvernement de Neuchâtel. Il s'agissait du curé de Cressier, un nommé Touraud, que l'évêque voulait destituer et Frédéric-le-Grand maintenir à sa place, peut-être uniquement pour faire pièce au prélat, comme il ouvrit plus tard ses Etats aux Jésuites après leur suppression par le pape Clément XIV.

Le conseil d'Etat de Neuchâtel, se faisant l'organe du mécontentement royal, alla jusqu'à menacer l'évêque de soustraire la partie catholique de la principauté à sa juridiction, pour la soumettre à un autre diocésain qu'il ne nommait pas (Lettre du 28 janvier 1751). « Cette menace, dit Tribolet dans son *Histoire de Neuchâtel et Valangin depuis l'avénement de la maison de Prusse,* n'intimida pas l'évêque; il recourut à la cour de Rome, et le nonce du pape à Dresde adressa une note officielle à la cour de Berlin pour soutenir ses prétentions. »

Le récit de Tribolet est assez exact dans son ensemble et ne demande que quelques rectifications de détail. Avant d'être portée à Rome et de passer par le nonce du St-Siége à Dresde, l'affaire fut soumise au nonce du St-Siége en Suisse, Mgr. Accajuoli, archevêque de Pétra, et plus tard nonce à la cour de Lisbonne sous le fameux Pombal. C'est cet envoyé du pape Benoît XIV qui

[1] Archives de Gorgier, citées par M. Chabloz.

prit lui-même le parti de s'adresser à son collègue de Dresde, mieux placé que lui pour agir directement et efficacement sur le cabinet de Berlin. Au reste, les lignes suivantes en italien, écrites par Mgr. Accajuoli à l'évêque Montenach, sous date du 10 février 1751, nous disent plus clairement que nous ne pourrions le faire la marche suivie par l'autorité ecclésiastique en cette affaire :

« J'ai vu le nouvel attentat de la régence de Neuchâtel et j'ai jugé à propos » d'en faire l'objet d'une nouvelle lettre à Mgr le nonce à Dresde, afin » qu'il ait les moyens d'informer le ministre de Prusse de la manière violente » dont la régence entend traiter les affaires de la religion avec les catholi- » ques, au mépris des conventions tant anciennes que modernes de l'Helvétie, » qui la déclarent libre, et que le roi de Prusse devrait prendre à cœur plus » que toute autre chose [1]. Je ne vois pas ce qu'il pourrait y avoir à faire » d'autre pour le moment que de chercher à donner du cœur aux pauvres ca- » tholiques, avec l'aide des capucins et du bon doyen du Landeron, si on ne » les empêche pas de se rendre à Cressier. Je plains ces pauvres gens, et » j'espère que Dieu leur viendra en aide avec sa sainte grâce. »

Le style de cette lettre et plusieurs des expressions qu'elle contient, sembleraient indiquer que la protection accordée à Touraud, et les paroles comminatoires adressées à l'évêque par le Conseil d'Etat, n'étaient pas les seuls griefs dont eussent à se plaindre les nonces de Lucerne et de Dresde. Mais l'histoire de Tribolet ne le dit point; les volumes des registres du conseil que nous avons parcourus pas davantage, et nous avons cherché tout aussi vainement quelques détails et éclaircissements dans l'histoire du diocèse de Lausanne du révérend père Schmidt qu'a éditée M. l'abbé Gremaud dans le Mémorial de Fribourg. Tout ce que l'on sait, c'est que le conflit ne fut pas terminé par les réclamations des nonces et se prolongea jusqu'à l'année 1756, où le gouvernement se décida enfin à éloigner Touraud, la pierre d'achoppement et de scandale.

VI. — L'un des premiers admirateurs de Léopold Robert.

Parmi les premiers admirateurs qu'ait eus le génie naissant de Léopold Robert, on aurait tort d'oublier plus longtemps le patricien fribourgeois Philippe de Fégeli, connu de ses contemporains sous le sobriquet de Bosco-

[1] « Che abbia campo de far conoscere a quel Ministro di Prussia che la Regenza vuol for- » zatamente è con violenza trattare con quei catholici l'affare di religione che tutte le con- » ventioni antiche e moderne di tutta l'Elvezia ha da essere e mantener si libero. »

Fégeli. Ce spirituel gentleman, né à Fribourg, en 1790, mort aux eaux de Bade, le 16 juin 1831, vouait au culte de l'archéologie et des arts une partie des loisirs que lui laissaient la vie de salon et les fonctions peu absorbantes de membre du grand conseil souverain, auquel il avait été agrégé en 1816. La Société archéologique de Fribourg lui doit son existence, malheureusement éphémère. Il fut aussi l'éditeur d'un curieux volume intitulé : *Promenades pittoresques dans le canton de Fribourg.* Dans la lutte politico-religieuse qui divisa le canton et le grand conseil, en 1823, Ph. de Fégeli prit ouvertement parti contre les jésuites et pour le P. Girard.

Cet homme d'esprit et de cœur avait eu l'occasion de faire la connaissance de Léopold Robert, pendant un séjour qu'il fit à Neuchâtel, et d'admirer quelques esquisses qui lui révélèrent le talent extraordinaire de l'artiste dans un temps où l'on ne voyait encore en lui qu'un enlumineur de gravures. Selon une version accréditée à Fribourg, et dont le peintre-amateur le plus distingué de ce canton, M. le comte Alph. de Diesbach, me garantissait l'authenticité, c'est M. de Fégeli qui aurait commandé à Léopold Robert le *premier tableau* qu'ait exécuté cet artiste, c'est-à-dire un tableau d'intérieur représentant la chapelle souterraine d'un couvent de capucins. M. de Diesbach n'a pas pu me dire ce qu'était devenu le tableau original, mais disait en avoir vu, chez M. le Dr Longchamp du Paraguay, une copie à l'aquarelle, faite par M. le marquis de Saint-Léger, peintre-amateur, établi à Fribourg. M. Roulet de Mézerac ne serait ainsi venu qu'après Ph. de Fégeli, auquel reviendrait le mérite d'avoir deviné en Léopold Robert, l'homme de génie ou d'un talent supérieur destiné à faire époque dans l'histoire de l'art.

VII. — Châteaubriand et les catholiques de Neuchâtel.

(OCTOBRE 1824)

Le grand écrivain que la plupart des critiques ont salué du nom de roi de la littérature contemporaine, mais dont la renommée a un peu pâli depuis quelques années, Châteaubriand, a passé quelque temps dans la ville de Neuchâtel; ce séjour fait même l'objet spécial d'un de ces petits chapitres dont il lui a plû de composer ses *Mémoires d'Outre-Tombe.* Dans ce chapitre, le célèbre auteur d'*Atala et de René* nous parle de la cabane qu'habitait Madame de Châteaubriand, au bord du lac, lorsque son mari vint la rejoindre au mois de juillet 1824. La cabane dont il est ici question n'est autre que la

maison qu'occupe M. Desor, demeure confortable aujourd'hui, mais qui pouvait bien ne l'être pas autant en 1824. Le mot cabane fait bien, d'ailleurs, dans le paysage et offre un piquant contraste avec les palais d'été décrits dans les *Mémoires d'Outre-Tombe*. Dans ce même chapitre, le brillant écrivain se souvient de Rousseau, de Mme de Staël, qui n'a cependant pas séjourné dans ce pays, à moins que ce ne soit à Colombier, chez Mme de Charrière, dont se souvient aussi Châteaubriand, qui avait peut-être lu ses *Lettres neuchâteloises* ou ses *Lettres de Lausanne*. L'auteur des *Mémoires d'Outre-Tombe* cite en passant le prince Berthier et donne un souvenir de regret « à ce pauvre Fauche-Borel, de l'ancienne émigration, et qui se jeta bientôt après par la fenêtre. »

Mais à Neuchâtel comme ailleurs, les souvenirs historiques ou littéraires n'occupaient pas Châteaubriand tout entier. Il y avait place encore dans cet esprit multiple pour bien des choses, les choses politiques entr'autres; l'ex-ministre de Louis XVIII n'avait pas perdu l'espoir de le redevenir sous ce prince ou son successeur. Il n'y avait que quelques semaines que le noble pair venait d'être culbuté du ministère des affaires étrangères, où il avait signalé son passage par un acte qu'il regardait comme le plus glorieux événement de sa vie politique, pendant que d'autres esprits, moins optimistes, n'y avaient vu que l'étouffement de la Constitution et des libertés espagnoles. Au demeurant, le vicomte de Châteaubriand ne s'est jamais piqué d'une trop grande fixité de vues dans ses idées politiques, où se heurtent les contrastes les plus frappants de libéralisme et d'absolutisme, de catholicisme orthodoxe et de scepticisme voltairien.

Mais pour les catholiques neuchâtelois comme pour bien des gens en général, à la date de 1824, M. de Châteaubriand n'était encore que le ci-devant ministre de S. M. T. C. et l'illustre auteur du *Génie du christianisme*, c'est-à-dire l'écrivain qui avait le plus contribué à la restauration du catholicisme dans les esprits au moment où le premier Consul songeait à le rétablir dans le monde officiel et politique. La présence de cet homme célèbre à Neuchâtel, parut une occasion favorable aux chefs de la paroisse catholique pour améliorer la position qui avait été faite à leur culte par le règlement de tolérance de l'année 1819.

L'exercice du culte catholique n'avait été, en effet, autorisé à cette époque par le Conseil de ville, qu'à des conditions restrictives et qui paraissaient en contradiction formelle avec les principes proclamés dans la Charte accordée par le roi de Prusse à ses sujets neuchâtelois sans distinction de croyances. C'est ainsi qu'il était défendu aux catholiques d'agrandir leur église, d'entretenir plus d'un ecclésiastique, d'appeler les fidèles au son de la cloche.

Conformément à ce qui se pratiquait dans d'autres villes de la Suisse catho-

lique et protestante, il était aussi question d'exclure de la bourgeoisie quiconque renoncerait au culte dominant pour embrasser le culte qui n'était que toléré. Ces mesures, dictées par la peur du prosélytisme, avaient trouvé, il est vrai, plus d'un contradicteur au sein de la bourgeoisie et de la magistrature elle-même.

Dans un rapport adressé au Conseil d'Etat, sous date du 17 mai 1819, le Maire de Neuchâtel, M. de Pierre, ne s'était pas gêné pour taxer d'intolérance et de fanatisme l'esprit qui avait dirigé la majorité. Dans un rapport subséquent, le même magistrat blâmait la décision du Conseil de bourgeoisie. « Le » roi lui-même, faisait observer M. de Pierre, n'a pas le droit de priver de » la qualité de bourgeois un de ses sujets qui change de religion. Le Conseil » de ville serait-il autorisé à prendre une mesure qui est interdite au sou» verain? »

La courageuse opposition de M. de Pierre n'ayant pas eu tout le succès qu'en attendaient les catholiques et les amis de la liberté religieuse, l'évêque de Lausanne, dont relevaient, depuis 1819, [1] les paroisses catholiques du canton de Neuchâtel, s'adressa à M. de Châteaubriand, pour lequel M. Æbischer, curé-doyen du chef-lieu, rédigea un mémoire.

L'homme privé en Châteaubriand pouvait être plus ou moins sceptique; l'homme politique, en revanche, avait sa route toute tracée en cette circonstance. Après avoir pris connaissance des griefs des catholiques, l'ancien ministre de Louis XVIII promit de s'intéresser à la chose et d'en écrire à M. de Bernstorff, ministre des affaires étrangères du roi Frédéric-Guillaume III. « Vous êtes sans doute autorisés, répondit l'auteur du *Génie du christianis» me*, à réclamer contre divers articles du règlement. qui sont une violation » manifeste de la Charte accordée par le roi de Prusse à sa principauté de » Neuchâtel, et je me suis permis de faire quelques changements à la note de » M. Æbischer. Mon opinion est que cette note signée comme elle l'est par le » curé de Neuchâtel, doit être remise par l'évêque de Lausanne au gouver» neur prussien. J'écrirai de mon côté à Berlin. J'espère que le roi, qui m'a » toujours comblé de ses bontés ainsi que ses ministres, aura peut-être égard » à notre double réclamation. » (Lettre du 15 octobre 1824.)

Châteaubriand n'avait pas tort de compter sur un résultat de cette démarche collective. Les registres du Conseil d'Etat de Neuchâtel nous apprennent que sous date du 14 janvier 1825, le comte Bernstorff demanda au gouvernement un rapport sur cette affaire et donnait clairement à entendre par sa missive que le culte catholique devait être mis sur le pied d'égalité avec

[1] De 1807 à 1815 les paroisses catholiques du canton de Neuchâtel relevaient de l'archevêché de Besançon.

le culte protestant. Mais il ne paraît pas que la lettre du ministre prussien ait eu beaucoup plus d'effet que les rescrits de Frédéric-le-Grand n'en avaient eu en faveur de Rousseau et du pasteur Petitpierre, au siècle précédent. Quelques adoucissements furent apportés, à la vérité, au règlement de 1819. Mais il devait s'écouler bien des années avant que pût être établie l'égalité complète des cultes, consacrée en principe dans la lettre du comte de Bernstorff.

Un fait curieux à noter, c'est que dans cette même année 1824, presque dans le même temps que Châteaubriand consentait à plaider la cause des catholiques de Neuchâtel auprès du roi de Prusse, un autre grand écrivain français, l'abbé de La Mennais, alors encore dans sa période ultramontaine, profitait de son séjour à la cure de Genève, où il mettait la dernière main à sa traduction de l'*Imitation de J.-C.*, pour lancer un écrit anonyme destiné à mettre la confusion dans l'Israël protestant de la ville d'Arve et Rhône. [1]

A. DAGUET.

[1] Correspondance autographe de l'abbé de La Mennais avec le comte J.-B. de Saint-Victor, le traducteur en vers français d'Anacréon, (entre les mains de l'auteur de ces pages).

MISCELLANÉES

Arrêt fatal aux oies de Fleurier. — En 1675, la Commune de Fleurier se plaignit au Conseil d'Etat des dégats que faisaient dans les blés, les troupeaux d'oies qu'on élevait dans ce village. Le Conseil, prenant en considération la requête de cette Commune, ordonna à tous ceux qui gardaient des oies, « de s'en défaire dans huit jours, à peine d'être poursuivis par le Châtelain du Val-de-Travers. » *(Manuel du Conseil, 24 novembre 1675.)*

M. le professeur Nicolet, à Romont, nous adresse les lignes suivantes :

Voulant mettre au clair une question de généalogie, je parcourais dernièrement un ancien registre des mariages de la paroisse de Romont. J'y rencontrai par hasard l'inscription suivante :

1650. 19 Junii. — *Illustrissimus ac Potens Henricus Franciscus de Neufchastel, Baro loci de Gorgie — et Illustrissima Anna Elisabeth Malliard Illustrissimi viri Johannis Malliard Ducis pro Rege Galliæ filia, benedictionem matrimonialem hic in Ecclesia parochiali Beatæ Virginis Mariæ Assumptæ susceperunt; ritè dispensati super bannis. — Præsentibus et adstantibus Illustrissimo Francisco Nicolao Malliard Rotundimontis Vexillifero seu primario et Reverendo Religiosissimo Patre Damiano Mussyz Ordinis Minimorum, et aliis, etc.*

Traduction libre.

Très-noble et puissant Henri-François de Neuchâtel, baron de Gorgier, et très-noble Anne-Elisabeth Maillard, fille de très-noble Jean Maillard, capitaine au service du roi de France, ont reçu la bénédiction nuptiale à Romont, dans l'église paroissiale de l'Assomption de la bienheureuse vierge Marie, après avoir obtenu dispense légitime de deux publications. — Étaient présents et témoins très-noble François-Nicolas Maillard, banneret ou syndic de Romont, et révérend et très-religieux Père Damien Mussys, de l'ordre des Minimes, et d'autres, etc.



TABLE DES MATIÈRES

POUR L'ANNÉE 1869

MISCELLANÉES :

PLANCHES

contenues dans ce volume.

